DROLEM
YSCILER
ERUESSCHRIFT
RKEBLEVEN S

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE PAR LA DISSERTATION

PAR

M. ROUSTAN

AGRÉGÉ DES LETTRES, DOCTEUR ÈS LETTRES,
PROFESSEUR DE PREMIÈRE SUPÉRIEURE AU LYCÉE DE LYON

II
LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

436 SUJETS PROPOSÉS

ACCOMPAGNÉS

DE PLANS DE DÉVELOPPEMENTS, DE CONSEILS ET D'INDICATIONS DE LECTURES RECOMMANDÉES

A L'USAGE

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES GENS ET DES JEUNES FILLES ET DES CANDIDATS A LA LICENCE LITTÉRAIRE

PARIS
LIBRAIRIE CLASSIQUE PAUL DELAPLANE
48, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 48

x : 3 francs.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PAR LA DISSERTATION

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Genres littéraires

(ÉVOLUTION DES GENRES)

L'Épopée, par Léon Levrault, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, professeur au lycée Condorcet. 1 volume in-18, broché..... » 75
Le Roman, par Léon Levrault. 1 volume in-18, broché... » 75
La Comédie, par Léon Levrault. 1 volume in-18, broché... » 75
Drame et Tragédie, par Léon Levrault. 1 vol. in-18, br. » 75
L'Éloquence, par M. Roustan, agrégé des lettres, docteur ès lettres, professeur au lycée de Lyon. 1 vol. in-18, broché.. » 75
La Lettre, par M. Roustan. 1 volume in-18, broché..... » 75
La Poésie lyrique, par Léon Levrault. 1 vol. in-18, br... » 75
La Satire, par Léon Levrault. 1 volume in-18, broché.... » 75
L'Histoire, par Léon Levrault. 1 volume in-18, broché.... » 75
La Fable, par Léon Levrault. 1 volume in-18, broché..... » 75
Maximes et Portraits, par Léon Levrault. 1 vol. in-18, br. » 75
La Critique littéraire, par Léon Levrault. 1 volume... » 75

En préparation :

Le Journalisme, par Léon Levrault. 1 volume.

La Composition française

LES GENRES

(MÉTHODE ET APPLICATIONS)

La Description et le Portrait, par M. Roustan, agrégé des lettres, docteur ès lettres, professeur de première supérieure au lycée de Lyon. 1 volume in-18, broché..... » 90
La Narration, par M. Roustan. 1 volume in-18, broché... » 90
Le Dialogue, par M. Roustan. 1 volume in-18, broché..... » 90
La Lettre et le Discours, par M. Roustan. 1 vol in-18, br. » 90
La Dissertation littéraire, par M. Roustan. 1 vol. in-18, br. » 90
La Dissertation morale, par M. Roustan. 1 vol. in-18, br. » 90
Conseils généraux (Préparation à l'art d'écrire), par M. Roustan. 1 volume in-18, broché..... 1 60

58 Ki.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE PAR LA DISSERTATION

PAR

M. ROUSTAN

AGRÉGÉ DES LETTRES, DOCTEUR ÈS LETTRES,
PROFESSEUR DE PREMIÈRE SUPÉRIEURE AU LYCÉE DE LYON

II
LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

436 SUJETS PROPOSÉS

ACCOMPAGNÉS

DE PLANS DE DÉVELOPPEMENTS, DE CONSEILS ET D'INDICATIONS DE LECTURES RECOMMANDÉES

A L'USAGE

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES GENS
ET DES JEUNES FILLES
ET DES CANDIDATS A LA LICENCE LITTÉRAIRE

120173
12/1/12

PARIS
LIBRAIRIE CLASSIQUE PAUL DELAPLANE
48, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 48

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de la littérature française, par René Doumic, de l'Académie française. 1 vol. in-12, accompagné de *résumés*, d'indications d'*ouvrages à consulter* et de *lectures recommandées*, de *tableaux chronologiques*, broché..... 3 50
— Relié toile souple..... 4 »

Histoire de la littérature latine, par Alfred Jeanroy, et Aimé Puech, professeurs à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. 1 vol. in-12, accompagné de *résumés*, d'indications d'*ouvrages* et de *textes à consulter*, de *tableaux chronologiques*, broché..... 3 »
— Relié toile souple..... 3 50

Histoire de la littérature grecque, par Max Egger, agrégé des lettres et de grammaire, professeur au lycée Henri IV, docteur de l'Université de Paris. 1 vol. in-12, accompagné de *résumés*, d'indications d'*ouvrages* et de *textes à consulter*, broché.. 3 50
— Relié toile souple..... 4 »

La Littérature française par les textes. par René Canat, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur agrégé des lettres au lycée de Bordeaux, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française. 1 fort vol. in-12, accompagné de *résumés* et d'indications d'*ouvrages à consulter*, broché 3 50
— Relié toile souple..... 4 »

La Littérature française par la dissertation. Sujets proposés, accompagnés de *plans de développements*, de *conseils* et d'*indications de lectures recommandées*, par M. Roustan, agrégé des lettres, docteur ès lettres, professeur de première supérieure au lycée de Lyon.

Tome Ier. — ***Le dix-septième siècle***. 1 vol. in-12 contenant *614 sujets proposés*, broché..... 4 »

Tome II. — ***Le dix-huitième siècle***. 1 vol. in-12, contenant *436 sujets proposés*, broché..... 3 »

Tome III. — ***Le dix-neuvième siècle***. 1 vol. in-12, broché. (*Sous presse.*)

Tome IV. — ***Le moyen âge et le seizième siècle. Sujets généraux***. 1 vol. in-12, broché..... (*En préparation.*)

OUVRAGES DE LÉON LEVRAULT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, AGRÉGÉ DES LETTRES
PROFESSEUR AU LYCÉE CONDORCET

Auteurs français (Études critiques et analyses). [*Second cycle : sections A, B, C, D.*] 1 vol. in-12, broché..... 3 50
— Relié toile souple..... 4 »

Auteurs latins (Études critiques et analyses). [*Second cycle : sections A, B, C.*] 1 vol. in-12, broché..... 2 50
— Relié toile souple..... 3 »

Auteurs grecs (Études critiques et analyses). [*Second cycle : section A.*] 1 vol. in-12, broché..... 2 50
— Relié toile souple..... 3 »

Q
1
6
2

PRÉFACE

Cette série de quatre volumes qui renferment, le premier des sujets de dissertation *relatifs au* XVIIe *siècle*, le second des sujets *relatifs au* XVIIIe *siècle*, le troisième des sujets *relatifs au* XIXe *siècle*, le quatrième des sujets *relatifs au moyen âge et au* XVIe *siècle* et des *sujets généraux*, s'adresse aux *élèves de l'enseignement secondaire des jeunes gens et des jeunes filles, et à ceux de l'enseignement supérieur*. L'auteur voudrait dire à quelles préoccupations il a obéi en la composant.

Le titre indique clairement le dessein général. Il ne s'agit pas uniquement d'entraîner les étudiants et les élèves à une licence ou à un baccalauréat. Il s'agit, encore et surtout, de leur faire compléter ou reviser leurs connaissances littéraires, de les aider à apprendre *la littérature francaise par la dissertation*. Et certes il n'est pas, selon nous, un meilleur moyen de se préparer à un concours où la dissertation littéraire tient la première place, que de parcourir, attentivement et à diverses reprises, un répertoire, méthodiquement dressé, des sujets les plus fréquemment proposés aux examens. C'est le procédé le plus pratique pour éviter d'être pris au dépourvu le jour des épreuves. J'ajoute que c'est un procédé intelligent et honnête,

et non une de ces recettes aussi inutiles que surannées, et qui ne trompent personne, sauf ceux qui les emploient (1).

Mais, à côté et au-dessus de ce profit immédiat, nous avons en vue d'autres avantages plus réels et plus durables. Nous avons trop répété ailleurs quelle haute idée nous nous faisions de l'exercice de la composition française, pour qu'on nous accuse d'avoir songé seulement à ces courses au clocher qu'on appelle les examens et concours. Nous voulons conduire nos lecteurs d'un bout à l'autre de notre histoire littéraire, les mener droit aux questions véritablement importantes, les inviter à s'y arrêter quelque temps pour les mieux étudier et les mieux connaître. Voici comment.

Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur nos livres pour s'apercevoir que les sujets sont accompagnés ou non d'indications diverses. Les uns sont suivis de la **liste des ouvrages** qu'il est utile de consulter pour nourrir la dissertation, — de **conseils**, — et, assez souvent, de **plans** plus ou moins développés. Pour d'autres, nous n'indiquons que les lectures recommandées, et pour d'autres que les conseils; pour d'autres enfin, nous laissons l'élève, l'étudiant ou le lecteur marcher librement, sans appui et sans guide, c'est-à-dire sans recommandation d'aucune sorte (2). Cette variété même prouve

(1) Contre toute préparation « mécanique », nous nous sommes vigoureusement élevé dans nos autres ouvrages. Nous citons très volontiers ce passage, extrait des *Instructions ministérielles sur l'enseignement du français*, instructions que nous approuvons complètement, comme on le verra dans la suite : « Les procédés grossièrement mécaniques, en déprimant l'intelligence, n'assurent même pas le succès, plus justement et certainement acquis aux élèves qui auront appris, sans tour de force de mémoire, sans fièvre, à trouver quelques idées simples, à les disposer dans un ordre logique, à les exprimer dans un style clair et correct. » (*Instructions ministérielles sur l'enseignement du français* (22 février 1909), p. 21.)

(2) Il y a, en quelque sorte, une « gradation » analogue à celle qui est recommandée par les *Instructions* citées plus haut pour ce qui concerne l'étendue des « matières » : « Une matière est utile, sinon toujours nécessaire, et les devoirs sont rares qui pourraient s'en passer sans inconvénient grave. *Plus ou moins dévelop-*

surabondamment que nous n'avons pas eu la prétention d'éviter à celui qui se servira de notre ouvrage tout travail personnel. On se tromperait si l'on cherchait ici une collection assez riche de devoirs tout faits, de dissertations achevées et qu'il ne resterait plus qu'à copier ou à démarquer. Au contraire, et nous le déclarons en toute franchise, nos livres ne s'adressent pas à ceux qui veulent s'éviter la fatigue de penser et la peine d'écrire. Nous prions ces derniers de ne pas confondre, et de chercher immédiatement ailleurs. Nous prions en revanche ceux qui viendront demander à ces ouvrages la seule chose que nous ayons le projet de leur offrir — j'entends un certain nombre de conseils plus ou moins nombreux, plus ou moins précis, pour aider leurs efforts intelligents, — nous les prions de considérer qu'à chaque instant nous comptons sur leur initiative individuelle.

Ces recueils ne renferment pas ce qu'on appelle des « sujets traités ». Alors même que le plan de la dissertation déroule sous vos yeux la suite des idées et des paragraphes, il y a encore tout un travail d'invention qui s'impose à qui l'étudie sérieusement, et tout un travail de disposition que doit faire

pée, selon les sujets et selon les âges, la matière impose une discipline utile à l'esprit qu'elle enferme en des limites précises, lui apprend à mettre de l'ordre dans ses idées, à suivre un raisonnement jusqu'au bout, avant de se risquer à penser et à composer par lui-même. »

Et encore : « Une matière trop détaillée qui ne laisserait plus à l'élève rien à découvrir par lui-même, risquerait d'arrêter son élan et de le condamner à une besogne de pure amplification. Sans doute, l'art de distinguer dans un sujet l'idée essentielle, génératrice des divers développements est surtout œuvre de maître, et les écoliers, dont les plus âgés sont très jeunes, ne sauraient être appelés à faire cet effort sans indications préalables, ni secours d'aucune sorte. Mais, sous la direction prudente d'un maître qui saura les affranchir graduellement de sa tutelle, ils sauront découvrir peu à peu par eux-mêmes ce qu'on leur aura d'abord appris à observer et à apprécier dans les modèles dont ils font effort pour se rapprocher. A mesure donc qu'on s'élèvera dans les classes de lettres, *la matière secourable pourra devenir de moins en moins un plan complet, de plus en plus une simple orientation*, de façon à ne pas refuser à l'élève devenu plus fort toute part d'initiative dans le travail de la composition. » (*Instructions citées*, p. 13 et 15.)

C'est bien la méthode suivie dans notre ouvrage, donner des plans de moins en moins complets, et qui soient de plus en plus de simples orientations.

celui qui veut non le copier, mais le mettre en œuvre. L'idée générale vers laquelle tend la composition tout entière, c'est à vous à la dégager vigoureusement, à la vérifier par des textes, par les lectures recommandées, par votre réflexion autant que par vos souvenirs. C'est à vous à saisir comment elle se distribue dans les diverses parties, à fortifier chacune des idées secondaires ou chacun des faits particuliers qui l'appuient, grâce aux faits et aux idées que vous tirez de votre propre fonds. L'effort de méditation est loin d'être supprimé ; l'effort pour ordonner les matériaux n'est pas supprimé davantage.

Quelle est la valeur réelle de chacun de ces matériaux, quelle est leur importance respective, comment il faut les subordonner l'un à l'autre en obéissant à la loi fondamentale des proportions, pourquoi, dans un paragraphe, il est nécessaire de démontrer telle proposition incidente tandis que telle proposition principale sera établie dès que celle qui en dépend sera prouvée, toutes ces questions et d'autres encore du même genre doivent être résolues par ceux qui viennent nous demander non pas des modèles à reproduire, mais des cadres pour classer leurs idées. Et qui sait ? Ce **plan proposé** mais non imposé, ce plan que nous avons peut-être bâti nous-même mais que nous avons peut-être aussi tiré d'un ouvrage indiqué soit dans une note spéciale, soit dans la liste des livres recommandés, ce plan qui nous a semblé net, logique, commode, vous paraîtra, à vous qui le mettrez à l'épreuve, moins bien charpenté qu'un autre dont vous verrez les lignes se dessiner peu à peu, plus pures ou plus harmonieuses, tandis que vous réfléchirez devant ces pages destinées à solliciter votre attention et non à endormir votre activité intellectuelle. Tant mieux, et nous serons les premiers à nous en féliciter. Nous avons dit qu'il n'y avait pas de plan idéal, qu'un plan est toujours bon s'il satisfait aux lois très générales de l'unité et du

mouvement, de l'ordre et des proportions, si tout se tient et se prête un mutuel appui. Nous avons ajouté qu'un plan est meilleur encore s'il fait jaillir la vérité d'une façon saisissante, originale. Nous serions heureux de penser que nos lecteurs, en lisant les plans proposés, ne se sentiront invités ni à une nonchalance confiante ni à une docilité servile, et qu'ils construiront, avec une partie des matériaux que nous aurons cherchés pour eux et surtout avec des matériaux qu'ils apporteront eux-mêmes, des édifices plus réguliers ou plus ingénieux, d'une perspective plus nette ou plus élégante. Ce serait même pour nous une joie de savoir qu'ils auront jeté à bas l'échafaudage que nous aurons dressé. Nous aurons en effet atteint le but que tout maître d'architecture ou de style doit poursuivre, à savoir que l'élève arrive très vite à se passer des leçons de son professeur (1).

A plus forte raison, l'effort que nous attendons de l'étudiant ou de l'élève est-il plus considérable lorsque la matière n'est suivie que de quelques **conseils**. Ce sont parfois des remarques littéraires qui peuvent orienter le travail de l'invention, des extraits d'ouvrages ou des analyses succinctes qui servent à préciser le sujet, des rapprochements avec d'autres matières qu'il nous a paru bon de signaler brièvement, etc. Souvent aussi, ce sont des avertissements salutaires qui vous préviennent des dangers et vous empêchent soit de faire fausse route,

(1) Ces plans développés peuvent avoir un autre avantage : celui de servir à ranger dans un certain nombre de cadres les souvenirs des lectures d'ouvrages qui ne seront jamais expliqués en classe et qu'il nous paraît impossible qu'on ignore à la fin de ses « humanités ». Le programme recommande « des lectures complémentaires qui seront contrôlées en classe ». Analogues aux lectures précédemment définies, mais prenant moins de temps et risquant moins de tomber dans l'abus, puisqu'elles sont seulement « contrôlées » en classe, elles se rapportent le plus souvent à des ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne peuvent être expliqués dans les « heures disponibles de français et qu'il y a pourtant intérêt à ne pas ignorer. » (*Instructions citées*, p. 15.)

soit d'aller au delà ou de rester en deçà des frontières naturelles auxquelles vous devez arriver, mais que vous ne devez pas franchir. Ces périls ne sont pas imaginaires. Notre expérience personnelle nous a appris qu'en présence de telle matière les mêmes erreurs se produisaient presque toujours. L'expérience des autres nous a prouvé qu'il était indispensable de fixer les yeux de ceux qui nous liraient sur des écueils où tant de victimes étaient venues lamentablement échouer. Je veux dire par ces derniers mots que nous avons fait beaucoup d'emprunts aux « Rapports » sur les examens et concours, qu'il nous a été permis de consulter. Ce n'est pas la première fois que nous allons y chercher une rhétorique en action, et nous avions déjà fait dans ces documents une moisson trop abondante de remarques et d'observations utiles, pour négliger, à l'heure où nous composions un nouvel ouvrage, ces pages où des maîtres avisés et des juges d'une autorité incontestable ont fait, avec une exactitude serrée et parfois avec une vivacité piquante, la critique des dissertations qu'ils avaient eu à corriger et à classer.

Enfin, ces conseils sont aussi des avis pratiques, des préceptes relatifs à l'invention, à la disposition ou à l'élocution, auxquels on fera bien de se conformer. Nous nous contentons généralement de les énoncer. Nous renvoyons à notre collection : *La Composition française* (1), les lecteurs qui auraient besoin de les voir appuyés par le raisonnement ou éclaircis par les exemples. Dans notre pensée en effet, ce livre est un ouvrage d'**applications**. Nos volumes de la collection : *La Composition française* sont tous suivis d'une série de sujets, avec ou sans plan, avec ou sans conseils. Mais la place nous man-

(1) M. Roustan, *La Composition française* (Méthode et applications) : I. *La Description et le Portrait* ; II. *La Narration* ; III. *Le Dialogue* ; IV. *La Lettre et le Discours* ; V. *La Dissertation littéraire* ; VI. *La Dissertation morale* ; VII. *Conseils généraux* (Préparation à l'art d'écrire). (Paris, Paul Delaplane.)

quait pour insérer un assez grand nombre de ceux que nous jugions utile de faire connaître aux élèves. Nous demandions qu'on voulût bien nous faire crédit jusqu'au jour où nous publierions, comme on nous y avait instamment engagé, un recueil de sujets répondant à chacun de ces volumes (1). Voici un recueil qui, malgré son titre, ne répond pas au seul ouvrage de notre collection : *La Composition française*, intitulé : *La Dissertation littéraire;* le lecteur se verra prié de recourir souvent aux autres volumes de cette collection.

Qu'il le sache bien, nous ne lui avons conseillé de faire aucune excursion dont il ne retire un profit certain. Nous n'avons pas à nous excuser de nous être cité trop fréquemment nous-même. Les volumes de la collection : *La Composition française* comprennent, pour ainsi parler, la raison d'être de cet ouvrage. Je ne dis pas qu'ils le complètent, je dis qu'ils lui servent de fondement. Celui-ci fournit les occasions nombreuses de vérifier et de mettre en pratique les règles et les principes, les remarques et les observations, que ceux-là ont exposés. Ainsi s'expliquent les renvois nombreux à la collection que nous avons publiée à la même librairie. Que l'on ne nous

(1) Peut-être ferons-nous plus tard quelque recueil analogue pour chacun des autres « genres ». Les *Instructions* récentes remettent en honneur ceux qui semblaient sacrifiés, depuis quelque temps, à la Dissertation. Nous en sommes tout à fait heureux. Nous nous réjouissons de voir que des exercices un peu trop délaissés vont de nouveau reprendre quelque faveur, et notamment la Lettre et le Discours : la Lettre, qui peu à peu « s'élèvera à des sujets graves, historiques et moraux, quelquefois, mais avec précaution (avant la classe de Première), à des sujets littéraires, quand ils auront été préparés au préalable en quelque mesure » (p. 18) ; la Lettre qui « est une forme atténuée et plus concrète de la Dissertation » (*Ibid.*) ; la Lettre « historique, morale » (p. 19) ; — le Discours, « qu'il paraît préférable de réserver à la Première, à moins qu'on ne le mette au rang des exercices d'invention et de composition qui ne cesseront pas d'être faits, de temps à autre, en classe, ne fût-ce que pour réagir contre la tendance plus marquée de l'élève à se passer d'une discipline intellectuelle » (p. 18). Bref, un élève de Première ne sera plus uniquement entraîné par l'exercice de la Dissertation : « La Composition française, en Première, prendra les formes, déjà connues, de la Lettre, du Discours, même encore de la narration, ou de la discussion soit d'une question morale, soit d'une question littéraire, sous la condition formelle, pour celle-ci, que le sujet en soit circonscrit, défini clairement, et puisse être *composé* par l'élève, corrigé avec méthode par le professeur » (p. 20).

accuse même pas d'avoir trop de fois renvoyé au même volume, au même chapitre, au même alinéa si l'on veut. Nous pourrions répondre, comme le Piarrot de Molière, que nous avons toujours dit la même chose parce que c'était toujours la même chose. Nous sommes sûr qu'il y a un certain nombre de vérités qu'il ne faut laisser passer aucune occasion de reprendre, parce que ceux qui écrivent ne laissent passer aucune occasion de faire croire qu'ils les ignorent. Et enfin, notre livre est un livre d'enseignement, et celui-là est un bien mauvais maître qui craint de manquer de désinvolture et qui oublie que notre devoir est de nous répéter. Un universitaire très distingué, qui fut un de nos moralistes les plus délicats, le déclarait sans périphrase : « Craindre de passer pour un pédant, dans la profession de l'enseignement, c'est être un fat. » J'aime mieux que l'on me reproche beaucoup de pédanterie, qu'un peu de fatuité.

Ailleurs, les seules indications sont celles des **lectures recommandées**. Il est très facile de voir que, dans beaucoup de cas, la liste des ouvrages signalés à propos d'un sujet sera évidemment utile pour traiter les sujets qui précèdent ou ceux qui suivent, bien que nous ne l'ayons pas formellement remarqué. Nous ne nous attendons pas d'autre part (qui donc pourrait l'imaginer?) à ce que nos lecteurs, avec un empressement qui serait aussi touchant qu'extraordinaire, aillent consulter, les uns après les autres, tous les livres que nous leur recommandons. Je ne crois pas qu'un tel accident se produise jamais. Il aurait des résultats déplorables dont le moindre serait qu'un lecteur aussi intrépide finirait par ne plus écrire une ligne de dissertation. Nous avons envisagé qu'aucune bibliothèque de classe ou de quartier ne renfermerait tous les volumes que nous indiquions; *a fortiori*, avons-nous pensé

que ceux qui travaillaient chez eux ne rencontreraient jamais tous ces ouvrages à la fois dans une bibliothèque publique ou particulière. En allongeant la liste, nous avions plus de chances de rencontrer deux ou trois au moins des livres qu'il serait aisé à tous de se procurer. Cela est suffisant. Nous avons exposé en d'autres circonstances ce que nous entendions par une lecture « active », et nous avons établi combien une lecture « passive » entraînait de graves inconvénients. L'important n'est pas de lire beaucoup, mais de lire avec méthode et avec réflexion. Ne soyez pas des dévoreurs de livres, mais des lecteurs appliqués et consciencieux. Mieux vaut lire deux ouvrages dont vous vous souviendrez qu'en parcourir plusieurs douzaines dont vous ne garderez rien qui meuble votre intelligence, éclaire votre goût et affine votre sensibilité.

Cela posé, il m'est tout à fait agréable de déclarer ici tout ce que je dois aux écrivains que j'ai consultés, aux ouvrages qui m'ont fourni des idées intéressantes ou des développements bien conduits. Je leur ai demandé plus encore. On retrouvera dans ce volume un certain nombre d'emprunts, que signalent ou non des guillemets et des références. Il ne me déplaît pas de me dire que, parmi les objections inévitables que suscitera un volume de ce genre où tant de problèmes d'histoire littéraire et d'esthétique sont abordés, où sont énoncés tant de jugements sur les hommes et les choses, plus d'une en réalité s'adressera à des maîtres éminents de la critique contemporaine, ou à des collègues dont les ouvrages classiques sont justement et universellement appréciés. Il ne me déplaît pas qu'on donne une nasarde à Plutarque sur mon nez, et qu'on s'échauffe à injurier Sénèque en moi. Ce n'est pas que j'aie tenu seulement à « musser » (1) ma faiblesse sous ces grands crédits; mais j'ai

(1) Cacher.

suivi Plutarque et Sénèque quand je sentais leur opinion profondément vraie, et je les ai cités quand ils traduisaient cette opinion sous une forme irréprochable et définitive. Surtout j'ai adopté leur idée et leur expression, quand l'une et l'autre me paraissaient devoir éveiller chez mes lecteurs beaucoup de remarques analogues ou suggérer à leur esprit d'autres phrases et d'autres mots, propres à caractériser un auteur, un ouvrage, une période. En proclamant tous mes emprunts avec une entière bonne foi, je tiens à remercier tous ceux auxquels mon livre doit sans doute ce qu'il a de meilleur.

Mais il faut que je m'acquitte plus particulièrement envers ceux auxquels je suis le plus redevable. Je nommerai en première ligne M. René Doumic, dont j'ai suivi, pour ainsi dire pas à pas, l'*Histoire de la littérature française;* cet ouvrage m'a fourni des cadres commodes et d'une clarté parfaite; cette clarté, qui est un des principaux mérites de l'ouvrage et qui se retrouve ailleurs que dans les divisions, est la qualité première qui m'a poussé à désigner l'*Histoire de la littérature française* de M. Doumic parmi les livres qu'il faut constamment feuilleter. De même j'ai largement mis à contribution le volume de M. René Canat : *La Littérature française par les textes*, persuadé qu'on y rencontrerait, à côté de remarques fort justes et bien exposées, un choix habile de passages destinés à les illustrer; le volume de M. Léon Levrault : *Les Auteurs français*, et surtout sa collection : *Les Genres littéraires*, dont je ferais un éloge plus vif si je n'y avais pas collaboré moi-même. Il est inutile que je dise en quelle estime je tiens les précis ou manuels de MM. Brunetière, Herriot, Lanson, Lintilhac, Pellissier. J'ai supposé que mes lecteurs les avaient à leur disposition, et j'ai engagé étudiants et élèves à consulter régulièrement ces excellents ouvrages tant pour leur utilité

que pour leur agrément. Je suis heureux enfin de reconnaître tout ce que je dois au *Cours de littérature* de M. Hémon. Je désirerais qu'il devînt familier à tous ceux qui, par nécessité et par goût, étudient les grandes œuvres de notre immortelle littérature. Ceux-là n'ont sans doute pas besoin, il est vrai, de cette recommandation. Au temps fort lointain où j'étais élève, j'ai retiré moi-même le plus grand profit de ces volumes qui peuvent à la rigueur vous dispenser de bien des lectures; durant mes années d'enseignement, j'ai vu peu à peu se compléter cette collection, unique parmi les publications composées « à l'usage des divers examens », et je constate chaque jour qu'il y a là un instrument de travail qui peut nous rendre à tous, maîtres et élèves, d'inappréciables services. En le disant dans cette Préface, je paye une dette que j'ai contractée il y a longtemps, et qui, après s'être accrue depuis, s'est considérablement augmentée lorsque j'ai entrepris cet ouvrage.

Je n'ai pas dit une seule fois que ce livre était réservé à ceux qui voudraient *traiter par écrit* des sujets de dissertation littéraire. Evidemment, si on s'habitue à composer, sur un assez grand nombre de sujets accompagnés d'indications plus ou moins complaisantes, des dissertations françaises bien pensées, bien divisées, bien écrites, on connaîtra infiniment mieux la littérature qu'en se contentant de lectures diverses approfondies, en même temps qu'on gagnera les qualités indispensables de style qu'on acquiert et qu'on développe par des exercices journaliers. Mais parmi ces matières que nous proposons, à peine aura-t-on le temps matériel d'en développer par écrit quelques-unes. Nous estimons qu'il n'y en aura pas moins un profit réel et sérieux à « méditer » les autres, quand on ne pourra pas faire complètement le triple travail d'invention, de disposition, d'élocution, qui s'impose à qui veut fixer

sur le papier les idées dont il a éprouvé la valeur et dont il a déterminé les rapports. Il y aura de grands avantages à vous demander en présence d'un plan : « Si j'avais bâti un plan de cette sorte, comment le mettrais-je en œuvre »? — à vous interroger en présence d'une matière accompagnée de conseils et à vous dire : « Aurais-je pu me passer de ces avis? Comment les suivrais-je si je mettais la plume à la main? » — Il y aura de grands avantages, que le sujet soit ou non éclairci par des indications diverses, à réfléchir sur la question qu'il pose devant vous, à distinguer avec clarté les souvenirs qu'il éveille, à classer les idées qu'il évoque, et c'est là, croyez-le bien, une excellente méthode pour bien posséder votre histoire littéraire. Car si vous ne vous sentez pas suffisamment informés sur ce point, vous serez tout naturellement engagés à combler les lacunes ; et si vous êtes suffisamment informés, vous serez conduits par cette gymnastique à mettre l'ordre et la netteté à la place du vague et de la confusion.

En conséquence, dans un livre qui veut enseigner **la littérature française par la dissertation**, les matières dépourvues d'indications ou de conseils sont loin d'être les moins utiles. Que pourriez-vous tirer, dans un concours ou dans un examen, dans une causerie ou dans une lettre, de tel sujet qui est offert sans qu'on y ajoute aucun secours? Cette fois, vous avez tout à trouver, le fond, le plan, la forme. Il reste entendu que vous n'avez pas le temps nécessaire pour écrire, mais vous vous êtes réservé, je suppose, le temps nécessaire pour méditer. Comment entendriez-vous la question, comment vous approvisionneriez-vous d'idées et de faits précis, comment les grouperiez-vous, autour de quelle idée principale et de quelles idées secondaires? Comment jugeriez-vous bon de conclure

les paragraphes et la dissertation tout entière, à quelles formules arriveriez-vous, de quels mots ou de quelles phrases aimeriez-vous revêtir telle remarque essentielle ou telle pensée originale ? Il est incontestable que d'un tel entraînement ne peuvent résulter que de solides et durables progrès.

Et encore j'ai supposé qu'ayant ouvert le livre au hasard, un lecteur se trouve brusquement arrêté par une matière qui le frappe tout d'abord pour un motif ou pour un autre. Mais s'il est passé, d'après l'ordre que nous avons suivi, des sujets qui précèdent à celui devant lequel il fait halte, un autre travail et non moins profitable exerce son intelligente attention. Ce sujet fait partie d'un ensemble ; ceux qui l'entourent projettent sur lui leur lumière ; ils le situent en quelque sorte et le présentent dans tout son jour. Assurément ils ne se confondent pas avec lui ; mais ils ont avec lui des liens quelquefois multiples et qu'il est curieux de saisir. Regardez en quoi ces sujets se ressemblent et en quoi ils diffèrent, quelles sont les parties que vous seriez autorisés à transporter de tel édifice dont on a dessiné les grandes lignes à tel autre dont on ne vous indique même pas les matériaux de construction. Ces essais aiguiseront votre vivacité d'esprit, en même temps qu'ils vous conduiront à une connaissance plus sûre, plus exacte, plus nette surtout, de la littérature dont vous avez pris une première idée dans les manuels et que vous avez étudiée d'après les textes eux-mêmes.

Car je veux bien croire qu'il en est ainsi. Je me suis associé de tout cœur aux conférenciers et aux écrivains qui se sont élevés avec indignation contre l'abus de l'histoire littéraire et les sots emplois des manuels. J'ai redit, aussi souvent que j'en ai trouvé ou que j'ai pu en faire naître l'occasion, que le premier devoir de tout homme qui parle ou qui écrit est de n'écrire

ou de ne parler que de ce qu'il sait (1). Un des professeurs les plus autorisés, parmi ceux qui ont dénoncé la méthode littéraire qui consiste à faire disserter les jeunes gens sur des œuvres qu'ils n'ont jamais lues, a raison de répéter qu'on ne peut appeler savoir « s'être frotté d'un manuel ». Mais peut-être cette légitime et énergique protestation contre ce qu'il nomme un lamentable psittacisme l'a-t-elle entraîné un peu loin. Si nous sommes avec lui quand il déplore le sort de ces malheureux enfants qui dégorgent douloureusement au baccalauréat des formules de Doumic, de Faguet ou de Brunetière, nous ne pouvons le suivre jusqu'au bout lorsqu'il proscrit la

(1) M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq. Je retrouve les mêmes plaintes dans les *Instructions* du 22 février 1909, mais à côté j'y vois défini nettement le rôle du « Précis » de littérature : « Le « Précis » d'histoire de la littérature française qui, depuis la troisième, est mis entre les mains des élèves, était destiné, dans la pensée des auteurs du programme, non pas à remplacer le cours oral par un cours imprimé, mais tout au contraire à dispenser le maître de faire un cours, puisque, si besoin était, il pouvait se référer au manuel et y renvoyer sa classe. C'est un usage bien différent que font du manuel certains professeurs lorsqu'ils y découpent une série de leçons sans lectures correspondantes (le temps manquerait, d'ailleurs), et qu'ils habituent les élèves à juger des auteurs qu'ils ne connaissent pas, qu'ils ne connaîtront jamais, si l'on excepte les candidats futurs aux examens universitaires.

« Là est le vice, non pas seulement pédagogique mais moral, de ce régime tout livresque : il est une véritable école d'insincérité. Du « cours » ainsi compris on peut dire ce que disait le Directeur de l'Enseignement supérieur de certains sujets de composition vainement prétentieux : « C'est une des formes dangereuses du mensonge intellectuel; tous nos efforts devraient tendre à l'écarter de notre système d'études » (p. 16, 17).

Voilà à quoi les manuels étaient destinés. Est-ce la faute des auteurs si ces ouvrages ont été employés à contre-sens ? Je dis mieux : leurs ouvrages seront d'autant plus indispensables que le cours de Littérature dicté sera supprimé plus radicalement. Les *Instructions* reconnaissent cette utilité, même pour les classes qui précèdent la seconde. Elles recommandent avec juste raison la lecture directe des auteurs, elles ajoutent : « La lecture attentive des pages où ils ont été le mieux inspirés nous familiarise avec eux. Mais nous n'isolons que momentanément la page du livre, le livre de l'œuvre, l'œuvre de l'époque. Ce sont choses inséparables et que nous nous attachons à réunir dans la mesure du temps dont nous disposons » (p. 17). N'est-ce pas au manuel que le maître renverra sa classe, s'il est vrai que « l'histoire littéraire, esquissée à grands traits, est le lien nécessaire, le fond commun des lectures particulières ? » (*Ibid*). Et, si, après la troisième, « les notions littéraires qui encadrent la lecture expliquée... y peuvent être associées dans une mesure plus large, quoique prudente encore » (*Ibid.*), n'est-ce pas au manuel que le maître renverra sa classe, plus souvent encore qu'autrefois ? Voilà de quoi justifier l'utilité des ouvrages indiqués ici (p. XIII), et peut-être en même temps celle de notre propre recueil.

dissertation littéraire, parce que l'esthétique littéraire est au-dessus, dit-il, d'un enfant de quinze ans. Il y a sans doute des questions d'esthétique littéraire que les jeunes gens devront aborder beaucoup plus tard, que certains même feront sagement de n'aborder jamais. Mais il y en a d'autres que des élèves, auxquels on a donné le pli des bonnes habitudes, qu'on a appris à lire et à réfléchir, peuvent résoudre d'une façon satisfaisante.

On entendra bien que tout est relatif, et qu'on ne saurait être aussi exigeant pour les candidats au baccalauréat que pour les candidats à une agrégation. Mais — nous nous en sommes rendu compte une fois de plus en composant cet ouvrage — on peut proposer à un élève de première le même sujet qu'à un licencié, on peut donner au brevet supérieur la même matière qu'à l'agrégation. L'essentiel est qu'on ne se place pas au même point de vue pour juger les dissertations remises par des candidats qui n'ont ni le même âge, ni la même culture, ni la même expérience, ni le même entraînement. Nous tenions à choisir avant tout des sujets parmi ceux que les candidats au baccalauréat ont eu à développer. Nous voulions, pour des raisons faciles à comprendre, reproduire des matières qui eussent une marque d'authenticité, j'allais dire : une marque de fabrique. Nous avons réussi à nous en procurer une grande quantité, et, sauf quelques exceptions relatives à certaines matières que nous avons cueillies dans nos cahiers de textes ou dans ceux de nos obligeants collègues, nous avons rassemblé des **sujets d'examens**. Or nous avons constaté très souvent qu'un même sujet était proposé, soit dans des facultés différentes, soit dans les mêmes facultés mais à des intervalles plus ou moins lointains, pour le baccalauréat et pour des examens ou concours beaucoup plus élevés. On fera donc bien de prendre garde avant de s'écrier : « Ce sujet est trop difficile »,

d'abord parce qu'on condamnera moins l'auteur de ce livre que les membres des jurys qui ont présenté cette matière aux candidats bacheliers, et ensuite parce que tout dépend des exigences qu'on croit avoir le droit de montrer pour tels élèves et pour tels autres.

Un sujet qui invite les jeunes gens à discourir avec une superbe effronterie sur des choses qu'ils ne connaissent que par ouï-dire ou qu'ils ne connaissent pas du tout; qui les oblige, dans les classes, à copier ou à démarquer, dans les examens, à souder tant bien que mal quelques débris des phrases dont est farci leur cerveau; un sujet qui ne fait pas appel à leur jugement autant qu'à leur mémoire, à leur réflexion autant qu'à leurs souvenirs, n'est pas un sujet « difficile ». C'est un sujet absurde. Or tous les sujets de dissertation littéraire sont absurdes lorsque les candidats n'ont pas lu au moins une partie des textes sur lesquels on les interroge, les œuvres sur lesquelles ils ont à disserter, à propos de l'opinion d'un grand critique ou d'une maxime générale dont ils doivent vérifier l'exactitude et mesurer la portée. Mais de cette absurdité ni la dissertation littéraire ni les examinateurs ne sont responsables. Il n'y a d'autres coupables que les candidats eux-mêmes, ou, si l'on veut, que ceux qui leur ont permis, durant les années d'études, les amplifications vides de sens et les bavardages prétentieux. Nous ne demandons pas à un apprenti bachelier qu'il sache imperturbablement tout un cours de littérature française depuis le Serment de Louis le Germanique jusqu'à la dernière pièce de M. Rostand ou de M. Donnay. Nous sommes loin d'ignorer que le candidat pourra choisir entre trois sujets qui porteront très probablement sur des périodes différentes de notre histoire littéraire, sur des auteurs et des ouvrages différents (1). Il ne mérite

(1) Pourrions-nous nous flatter de l'espoir que les recueils, tels que le nôtre, pourront contribuer à faire disparaître le malentendu qui existe dans l'esprit de

aucune indulgence s'il est complètement arrêté et également par les trois sujets, s'il n'a pas étudié, ailleurs que dans les manuels, un des ouvrages, un des auteurs, une des périodes dont on lui demande de parler, s'il est incapable de composer quatre pages simples, claires, qui soient sans prétention à la haute littérature ou à l'esthétique transcendante, mais qui soient aussi autre chose qu'une récitation écrite de passages pillés à droite et à gauche, et ajoutés bout à bout avec une inconsciente tranquillité.

Si donc notre livre est lu, comme nous le souhaitons, par des élèves formés suivant la méthode probe, consciencieuse, dont nous avons tracé les grandes lignes, s'il est adopté par des maîtres qui (le contraire nous étonnerait) emploient toute leur énergie à faire la guerre au verbalisme insipide et au psittacisme machinal, nous leur demandons de ne pas reprocher à l'auteur d'avoir reproduit des matières qui soient au-dessus d'un jeune homme de quinze à vingt ans. Dans le même ouvrage où j'ai trouvé ce réquisitoire si éloquent et si mérité contre les abus de la dissertation littéraire, un des maîtres de notre Université française les plus respectés, qui est aussi un éducateur de premier ordre, écrit en rassemblant les souvenirs de

certains professeurs de Première, et que les *Instructions* citées définissent comme il suit? « Les rapports, mal compris, de la Première et du baccalauréat risquent de fausser, dans la Première ordinaire, le caractère de cette dernière des classes de lettres. C'est pour se placer dans les conditions du baccalauréat, que beaucoup de professeurs dictent, chaque semaine, trois sujets, comme si l'on pouvait identifier les conditions d'un examen où la multiplicité des sujets est accordée comme une garantie contre l'aléa possible, et celles d'une classe où le professeur est toujours là pour ménager la préparation et fournir les renseignements nécessaires. Il en résulte, avec une dispersion fâcheuse des esprits, une véritable impossibilité pour le professeur de corriger en une heure trois séries de devoirs, et surtout de faire sortir d'une correction ainsi étriquée le principal profit de la correction normale, à savoir une leçon de précision, de proportion, de méthode, en un mot de composition » (p. 21). Pourquoi dicter trois sujets par semaine? Par ce qu'on augmente les *chances de réussite* des élèves, dans une classe « qu'inquiète la proximité de l'examen » (p. 17). Nous leur offrons un moyen de réfléchir méthodiquement, en dehors de la classe, à un certain nombre de sujets. Par là, leurs maîtres pourront se croire dispensés de leur donner trois matières à la fois.

ses années de collège : « Sans doute nous n'étions que des écoliers, mais un écolier n'est pas jusqu'au bout un enfant. Quand je me suis levé des bancs du collège, ma lèvre et mon menton avaient fleuri. J'étais en état de comprendre des choses délicates et difficiles. » Cela est vrai. Que leur lèvre et leur menton aient ou non fleuri, les écoliers ne sont pas jusqu'au bout des enfants, et, parmi les choses délicates et difficiles qu'ils sont en état de comprendre, mon expérience m'autorise à ranger un certain nombre de questions d'esthétique littéraire qu'ils ont assez de qualités intellectuelles et morales pour étudier et pour résoudre (1).

Il me reste à m'excuser d'avoir écrit une si longue préface. J'ai moins de scrupules quand je me dis qu'elle aura sans doute le sort des préfaces en général, et qu'elle sera très peu lue. Ce sera le meilleur moyen de ne pas s'apercevoir de sa longueur. Mais les élèves et les étudiants qui en affronteront la lecture verront plus exactement les services que nous

(1) Aussi, la Dissertation littéraire n'est-elle nullement menacée. Au contraire on peut dire que les *Instructions* la sauvent une fois de plus, en signalant les dangers qui peuvent en compromettre l'efficacité réelle. D'abord, il ne faut pas pratiquer cet exercice trop tôt : « C'est la Dissertation proprement dite qui doit être en Seconde le devoir le plus rare, le plus tardivement abordé, le plus soigneusement préparé par les lectures, les explications, les causeries et directions antérieures » (p. 18).

Puis, on doit les appuyer toujours sur des souvenirs précis : « D'une façon générale, en littérature, les dissertations doivent être peu nombreuses, restreintes dans leur sujet et dans leur étendue, n'avoir jamais le caractère d'une étude critique où l'élève soit appelé à formuler par lui-même des jugements d'ensemble, s'appuyer toujours, au contraire, sur le souvenir récent d'un auteur étudié en classe » (p. 19).

Enfin, il est nécessaire qu'on demande à des élèves, non pas d'être de grands critiques, mais d'être tout simplement... des élèves. « *La dissertation est surtout, sinon exclusivement, un devoir de Première.* Là encore, pourtant, elle ne serait pas sans danger isolée des lectures antérieures et de l'enseignement récent. Là encore, l'explication écrite d'une belle ou bonne page vaudra toujours mieux pour des jeunes gens à qui l'on n'a point de peine à persuader par une flatterie grosse de fâcheuses conséquences, qu'ils sont prématurément des critiques » (p. 20). Nous n'avons jamais dit autre chose. A ces conditions, la dissertation littéraire restera l'exercice essentiel dans tous les examens ou concours, depuis le baccalauréat jusqu'aux agrégations.

avons l'ambition de leur rendre, et nous seront peut-être reconnaissants de leur avoir indiqué comment ils devaient se servir de ces volumes qui ont été faits pour eux. Quant aux maîtres qui iront jusqu'au bout de cet Avertissement, ils y verront, comme conclusion dernière, l'expression de ma sincère gratitude pour l'accueil bienveillant qu'ils ont bien voulu faire à la collection : *La Composition française*. C'est leur bienveillance qui m'a encouragé à risquer ce nouvel ouvrage ; c'est à eux qu'il devra son succès, s'il en a ; je les remercie à nouveau en leur donnant l'assurance de mes meilleurs sentiments de confraternité.

M. Roustan.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PAR LA DISSERTATION

SUJETS PROPOSÉS ACCOMPAGNÉS DE PLANS
DE DÉVELOPPEMENT, DE CONSEILS
ET D'INDICATIONS DE LECTURES RECOMMANDÉES.

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE — LA SOCIÉTÉ FONTENELLE ET BAYLE

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

1. Différences entre la littérature du XVIIe et celle du XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — En quoi diffèrent surtout les littératures des XVIIe et XVIIIe siècles?

Lectures recommandées : CHAMFORT, *Œuvres complètes*, 1824, 5 vol. — DUCLOS, *Œuvres complètes*, 1806 ou 1821 (10 vol. Auger, ou 3 vol. Villenave). — GARAT, *Mémoires historiques sur le XVIIIe siècle*. — GRIMM, *Correspondance*

N.-B. — Le tome I est consacré au XVIIe siècle, le tome II au XVIIIe siècle, le tome III au XIXe siècle. Un quatrième et dernier volume sera consacré aux sujets généraux et aux sujets relatifs au moyen-âge et au XVIe siècle.

littéraire, philosophique et critique, édit. Tourneux (voir la Table). — La Bruyère, *Les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*. — Marmontel, *Œuvres complètes*, 1818. — Morellet, *Mélanges de littérature et de philosophie du* xviiie *siècle*. — Rivarol, *Œuvres complètes*, éd. 1858. — Senac de Meilhan, *Portraits et caractères des personnayes distingués de la fin du* xviiie *siècle ; Le Gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution*.

Aubertin, *L'esprit public au* xviiie *siècle*. — De Barante, *Tableau de la littérature française au* xviie *siècle* — Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* xviiie *siècle ; Les moralistes français au* xviiie *siècle*. — Bersot, *Etudes sur le* xviiie *siècle*. — Brunel, *Les philosophes et l'Académie française au* xviiie *siècle*. — Brunetière, *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française ; Histoire et littérature*. — Carré, *La France sous Louis XV*. — Desnoireterres, *Voltaire et la société française au* xviiie *siècle ; La comédie satirique au* xviiie *siècle*. — Dupont, *Un poète philosophe au commencement du* xviiie *siècle : Houdart de La Motte*. — Duprat, *Les Encyclopédistes*. — Faguet, *Dix-huitième siècle*. — Fontaine, *Le Théâtre et la philosophie au* xviiie *siècle*. — H. Fouquier, *Au siècle dernier*. — Goncourt, *Portraits intimes du* xviiie *siècle ; La Femme au* xviiie *siècle*. — Lacretelle, *Histoire de France pendant le* xviiie *siècle*. — Lanfrey, *l'Église et les philosophes au* xviiie *siècle*. — Larroumet, *Marivaux, sa vie et ses œuvres*. — Lenel, *Un homme de lettres au* xviiie *siècle : Marmontel*. — De Lescure, *Les Femmes philosophes*. — Rocquain, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. — Roustan, *Les Philosophes et la société française du* xviiie *siècle*. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi* (voir la Table). — Scherer, *Études sur la littérature au* xviiie *siècle*. — Soury, *Portraits du* xviiie *siècle*. — Taine, *Les Origines de la France contemporaine*. — Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*. — Villemain, *Tableau de la littérature au* xviiie *siècle*. — Vinet, *Histoire de la littérature française au* xviiie *siècle*. — C. de Witt, *La Société française et la société anglaise au* xviiie *siècle*.

P. Albert, *La Littérature française au* xviiie *siècle : le* xviiie *siècle*, p. 1 sq. — Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, ch. III, p. 278 sq. — E. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XIX : *la transformation de l'esprit classique*, p. 557 sq. — Lanson, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, p. 615 sq. — E. Lintilhac, *Précis de la littéralure française*, t. II, ch. XII, p. 290 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. I, p. 291 sq. surtout p. 298. — Vial et Denise, *Idées et doctrines littéraires du* xviiie *siècle :* Index et Table, p. 425 sq.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXVII, p. 395 sq. : le xviiie siècle. — R. Canat, *La Littérature française, par les textes*, ch. X, p. 28 sq. ; p. 307 sq ; ch. XIII, § I, p. 348 sq.

Conseils. — Ce sujet a souvent été proposé au baccalauréat sous cette forme ou sous une forme analogue (voy. le sujet suivant). Sachez vous servir de votre manuel. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.) La *Littérature française* de M. René Doumic (*loc. cit.*, p. 395) vous fournira un certain nombre de cadres. Préoccupez-vous d'apporter votre part de renseignements sûrs, de faits précis, de souvenirs exacts. Pas de développements vagues et oratoires : des choses, et non des mots.

2. Le XVIIIe siècle développe des « genres » nouveaux.

MATIÈRE. — Quels sont les caractères généraux de notre littérature au XVIIIe siècle ? Quels genres nouveaux apparaissent et se développent alors ?

Indiquer les causes qui les font naître, et insister sur les ouvrages où l'esprit se marque le plus.

Conseils. — Voir, pour la dernière partie de ce devoir, le sujet n° 6.

3. Les deux grandes périodes du XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — On divise généralement le XVIIIe siècle en deux grandes périodes : l'une qui va de 1715 à 1750, l'autre de 1750 à 1789. Pourquoi ? Examinez si cette division est légitime, et retracez à grands traits les caractères principaux de ces deux périodes.

Conseils. — Cette division est, en effet, adoptée par les critiques littéraires. On en trouvera les raisons dans les différents ouvrages que nous avons déjà indiqués. Mais il sera indispensable de se reporter aux sujets rangés sous la rubrique : « Diderot, l'Encyclopédie ». Voir M. Roustan, *Les Philosophes et la société française du* XVIIIe *siècle;* on y lira (Préface, p. 11 sq.) le tableau de la révolution qui s'est faite dans les lettres vers 1750, d'après un témoignage contemporain.

4. Dix-septième ou dix-huitième siècle?

MATIÈRE. — En différentes circonstances, et notamment dans les Congrès pédagogiques, on a protesté avec vigueur contre l'étude trop exclusive des auteurs du XVIIe siècle, et on a demandé qu'une part beaucoup plus large fût faite aux auteurs du XVIIIe. Tout en reconnaissant ce que vous avez dû à notre grande littérature classique, ne croyez-vous pas que vous ayez retiré de très grands profits, pour votre éducation générale, des œuvres du siècle de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot ? Quels sont ces profits ?

Conseils. — Voici quelques idées extraites de l'article de M. G. Lanson qui a paru sous ce titre dans *la Revue Bleue* (septembre 1905).

I

1° Pourquoi on s'en est tenu au XVIIe siècle, en 1810, 1820 ou 1840. Raisons politiques et religieuses : ces raisons ont disparu.

2° L'empreinte religieuse et l'empreinte monarchique sont trop fortement marquées sur ce siècle.

3° On se rabat sur les auteurs dramatiques et les moralistes. Leur faiblesse au point de vue des idées :

a) Insuffisance de la casuistique des sentiments et des passions;

b) La littérature ne peint que la vie de salon et ne décrit que l'amour;

c) Place de la vie de famille et de la vie civique.

Conclusion : Cette littérature ne sert de rien pour le plus grand nombre, et prépare le petit nombre à rétrécir son idéal.

II

1° Idées du XVIIIe siècle. Comment, là même où elles ont changé, elles nous préparent à la vie contemporaine. Développement.

2° Nous pouvons goûter ces avantages sans avoir à redouter la gravelure. D'où est venu au XVIIIe siècle le goût des polissonneries. Comment nos recueils classiques nous permettent de vivre sans danger au milieu des grands esprit du XVIIIe siècle.

Conclusion : Le « privilège » des auteurs du XVIIe siècle est entamé de jour en jour.

(On remarquera que la matière indique une autre partie que vous devrez ajouter à celles-là quand vous construirez votre devoir : « Tout en reconnaissant ce que vous avez dû à notre grande littérature classique... » On se reportera aux sujets de notre précédent volume : *Le Dix-septième siècle*. D'autre part, on verra bien que le « corps » de la dissertation est constitué par le premier paragraphe de la partie II. C'est celui-là que vous aurez spécialement à nourrir et à développer.)

5. Les prosateurs du XVIIIe et ceux du XVIIe siècle.

MATIÈRE. — En quoi les prosateurs du XVIIIe siècle diffèrent-ils des prosateurs du siècle de Louis XIV ?

Conseils. — On se reportera aux sujets n°s 1 sq.

Il sera indispensable de se référer aux sujets que nous avons proposés sur La Bruyère, dans notre premier volume de *La Littéra-*

ture française par la dissertation : le Dix-septième siècle, sujets nos 559 sq., p. 447 sq., et en particulier aux sujets nos 585-595, p. 468-472.

Pour ce qui a trait à l'histoire même de la langue, on consultera la grande *Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. VI, ch. XVI, p. 819 sq ; le livre de Vernier sur *Voltaire grammairien ;* l'*Histoire de la langue française* de Henry ; l'ouvrage de M. Gohin sur les *Transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du* XVIIIe *siècle*, et enfin la grande *Histoire de la langue* de M. Brunot.

6. L' « esprit » chez les prosateurs du XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — Larroumet définit ainsi la qualité essentielle, « exquise et rare », que presque tous les écrivains du XVIIIe siècle ont possédée : « Nous voulons parler, dit-il, de ce don particulier, qu'on ne peut caractériser qu'en renonçant à le définir, ce mélange de grâce légère et de facilité, de simplicité et d'artifice, don naturel que n'avait pas toujours le XVIIe siècle et que le XVIIIe possédait au plus haut degré. C'est lui qui relève d'un attrait si vif les œuvres artistiques et littéraires de ce temps, les plus élevées comme les plus frivoles... » (LARROUMET, *Marivaux, sa vie, ses œuvres*, 4e partie, ch. V, p. 558.)

Quels exemples pourriez-vous citer de cet « esprit » du XVIIIe siècle ? Par quelles raisons historiques, littéraires, etc., expliquez-vous que les écrivains du XVIIIe siècle aient été conduits, suivant le mot de La Bruyère, à mettre de l'esprit dans le discours ?

Lectures recommandées : L'essentiel se trouvera facilement dans les éditions des œuvres des écrivains du XVIIIe siècle (voy. les tables) ; en particulier, consultez la table d'une édition de Voltaire. Lire dans le *Dictionnaire philosophique* les articles littéraires qui paraissent devoir vous intéresser, et notamment l'article : Esprit (édit. Beuchot, t. XXIX, p. 211 sq.) ; (Cf. Roustan, *Les Genres littéraires : la Lettre*, p. 100 sq.).

Conseils. — Larroumet (*loc. cit.*) donne comme exemples les croquis de Saint-Aubin ou de Moreau, les fêtes italiennes de Watteau ou les scènes intimes de Chardin, et puis — ce sont ces derniers exemples qui vous intéressent — « les petits vers, les lettres, les romans de Voltaire comme les grandes études historiques, les *Lettres persanes* comme la *Pluralité des Mondes*, *Vert-Vert* comme la *Métromanie*. ». Il ajoute que Marivaux a caractérisé avec bonheur cette qualité « exquise et rare », « dans une allégorie digne d'être comparée aux plus gracieuses fictions d'Addison. » (*Le Cabinet du philosophe :* 2e feuille, cité par Larroumet, *loc. cit.*, p. 558-561.)

Lisez Marivaux, et, d'une façon générale, lisez des textes : Mon-

tesquieu, Diderot, etc., tous les écrivains dont vous avez les ouvrages ou les extraits vous seront utiles, sinon pour « définir » du moins pour « caractériser » l' « esprit », que les écrivains du XVIIIe siècle ont mis dans le discours.

La matière elle-même vous indique une source de documents du plus haut prix. Reprenez votre La Bruyère; tous ces écrivains sont ses successeurs, et c'est lui qui marque l'avènement du goût nouveau. (Cf. La Bruyère, *Les Caractères*, édition Hugues, notice, § 2., p. LIV sq.)

7. Le style « coupé » au XVIIIe siècle.

Matière. — Que pensez-vous de cette opinion partout répandue que le style du XVIIIe siècle est le style « coupé » ? Le style « périodique » n'a-t-il pas été en honneur au XVIIIe siècle, et le siècle précédent n'avait-il pas employé la phrase courte ? Comment expliquer alors que tout le monde s'accorde à réserver pour le XVIIIe siècle le mérite d'avoir mis en honneur le style « coupé » ?

Plan proposé :

Exorde : Le mot est répété partout : le style du XVIIIe siècle est le style « coupé ». Que faut-il entendre par là ?

1° — Définition du style « non coupé », périodique : là, l'idée maîtresse est enveloppée des idées secondaires, classées suivant leur ordre d'importance. Au XVIIIe siècle, ce n'est pas cette subordination harmonieuse que l'on cherche, mais le piquant, la vivacité. On veut éviter jusqu'à l'apparence du pédantisme ; par suite, le travail qui a brisé la période de Balzac se continue et se précise. (Cf. *La Littérature française par la dissertation*, t. I : Réforme de la Prose, sujets nos 27 sq., p. 41 sq., et plus particulièrement, sujet 42, p. 58 sq.)

2° — *a*) Mais cela ne signifie pas que les écrivains aient évité les phrases longues. Il y en a chez Voltaire comme chez Bossuet; toutefois, elles sont construites différemment. Prendre un ou deux exemples caractéristiques, et faire voir que la phrase du XVIIIe siècle, quand elle s'allonge, répète un même membre plusieurs fois, une conditionnelle ou une temporelle..., additionne les éléments au lieu de les fondre, etc...

b) Ajoutons encore qu'il y a des exceptions : Buffon est resté du XVIIe siècle, et il arrive chez les autres que la période vient étoffer une idée grave ou élevée. (Voy. sur Buffon les sujets

nos 163 sq. et sur Rousseau les sujets nos 341 sq.) Il est bien entendu qu'il s'agit ici des caractères « généraux » du style du XVIIIe siècle.

3° — Cela ne signifie pas davantage que le XVIIIe siècle a inventé le style « coupé ». Même avant La Bruyère, nos grands écrivains l'avaient employé fort habilement : La Rochefoucauld, Bossuet, Pascal, La Fontaine, etc. (voir notre *Littérature française par la dissertation*, t. I, passim) avaient connu les ressources du style coupé.

Si même nous voulions aller jusqu'à Montaigne, nous constaterions que ses longues phrases sont plus d'une fois composées de petites phrases courtes, pointues, sentencieuses, à la manière de Sénèque (Cf. *La Littérature française par la dissertation*, t. IV : Montaigne).

4° — Que veut-on dire alors lorsqu'on affirme que l'originalité du XVIIIe siècle consiste, en grande partie, dans l'emploi du style « coupé » ? On veut dire que le XVIIIe siècle en a fait son instrument habituel, qu'il en a étendu le domaine, qu'il lui a donné des qualités nombreuses et inédites, celles-là même que ce style ne paraissait pas apte à recevoir.

a) Il lui donne d'abord la variété. Déjà La Bruyère avait excellé à fuir la monotonie, en mêlant avec dextérité les phrases plus ou moins courtes. Le XVIIIe siècle tire parti de tous ses procédés. Donner des exemples.

b) Il le rend compréhensif, c'est-à-dire il lui donne les qualités du style périodique. A la suite de La Bruyère, les auteurs du XVIIIe siècle arrivent à faire entrer tout un portrait, toute une scène, toute une argumentation, dans une phrase composée de petits traits alertes et pressés. Exemples.

c) Il lui donne le rythme, le mouvement, et par-dessus tout la clarté. On peut dire ici que La Bruyère est dépassé. Ce style sans attache, sans conjonctions, sans « chevilles », est remarquablement lumineux ; il a aussi de l'élan, de l'aplomb, pour ainsi dire, et la phrase marche d'un pas dégagé et sûr. Tout est dû à l'allure même des idées. Exemples.

d) Il lui prête une force comique à laquelle le style de La Bruyère n'avait pas atteint. La gaieté, parfois endiablée, du XVIIIe siècle : montrer, par des passages de votre choix, que ce style est le vrai modèle du style des journalistes.

e) Il lui donne enfin une chaleur que le style des *Caractères*, un peu trop travaillé, a beaucoup plus rarement. Voltaire, Montesquieu, Diderot, tous, peuvent nous fournir des exemples.

Conclusion : En résumé, l'opinion partout répandue est bien vraie : la prose du XVIIIe siècle a des traits qui lui sont particuliers, et sa plus grande originalité consiste dans l'emploi nouveau d'une forme de style déjà connue, mais qu'il a faite sienne.

8. Pourquoi le XVIIe siècle est l'époque de la période, et le XVIIIe siècle, celle du style coupé.

Matière. — Expliquer pourquoi en général le style périodique a dominé au XVIIe siècle, et le style vif et coupé au XVIIIe.

Conseils. – Ce sujet, posé en ces termes au baccalauréat, est différent du sujet qui précède. Vous pourrez utiliser le plan que nous avons indiqué (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. II, § V, p. 34 sq.), après avoir bien vu qu'il s'agit d'expliquer non pas *comment*, mais *pourquoi* le style périodique a dominé au XVIIe et le style coupé au XVIIIe.

On se reportera aux sujets nos 5 sq., et aussi au tome Ier de *La Littérature française par la dissertation :* III, Réforme de la prose, p. 35 sq. ; XIII, La Bruyère, p. 447 sq., et surtout p. 468 sq.

9. Le style précis du XVIIIe siècle est accusé de « sécheresse ».

Matière. — On lit dans la *Correspondance littéraire* de Grimm (février 1782 : édition Tourneux, t. XIII, p. 86), à propos du discours de réception de Condorcet à l'Académie française : « Comment avouer de si bonne foi que la précision philosophique doit rendre nécessairement les langues « moins hardies, moins figurées », leur communiquer de la « sécheresse » et de l' « austérité », sans vouloir convenir en même temps qu'elle prive ainsi l'éloquence et la poésie d'une partie des ressources qu'il leur appartient d'employer pour nous intéresser ou pour nous séduire ? »

Vous semble-t-il en effet que le style du XVIIIe siècle ait manqué d'élan, et, pour tout dire, d'éloquence ? Quels passages opposeriez-vous à ceux qui reprochent aux écrivains de ce siècle leur « sécheresse », et qui pensent que « la précision philosophique » a privé le style de chaleur et de mouvement ?

Conseils. — Si vous voulez voir comment ce sujet touche aux sujets nos 11 sq., lisez ce passage de Barante : « Les nouveaux systèmes de grammaire conduisirent aussi à une autre manière de

voir, qui résulte encore de ce qu'on regardait les idées comme des images absolues des objets et comme identiques pour tous. Les uns avaient voulu que chaque homme fût forcé de s'exprimer comme tous ; d'autres en vinrent à ne plus attacher d'importance à l'expression des idées et aux formes du langage. Les idées, suivant eux, étant les mêmes dans tous les individus, il était indifférent qu'ils les fissent comprendre d'une manière ou d'une autre. De là, tous les blasphèmes contre la poésie et le style ; de là, cette assertion que les pensées sont tout et l'élocution peu de chose. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, p. 187 sq.)

10. La prose du XVIIIe siècle jugée par Victor Hugo.

Matière. — Que pensez-vous de ce jugement de Victor Hugo : « Le XVIIIe siècle filtra et tamisa la langue une troisième fois. La langue de Rabelais, d'abord épurée par Régnier, puis distillée par Racine, acheva de déposer dans l'alambic de Voltaire les dernières molécules de la vase natale du XVIe siècle. De là cette langue du XVIIIe siècle, parfaitement claire, sèche, dure, neutre, incolore et insipide, langue admirablement propre à ce qu'elle avait à faire, langue du raisonnement et non du sentiment, langue incapable de colorer le style, langue encore souvent charmante dans la prose, et en même temps très haïssable dans le vers, langue de philosophes, en un mot, et non de poètes » ? (V. Hugo, *Littérature et philosophie mêlées*, édition Hetzel et Quantin, t. XXXIX, p. 20 sq.)

Lectures recommandées : Voir les sujets nos 5 sq.
Pour la langue de Rabelais, voir Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. IV : Rabelais. Sur Régnier et Racine, voir *Ibid*, tome I, sujets nos 9 sq., p. 9 sq., et nos 334 sq., pages 283 sq.

Conseils. — Il y aura sans doute quelques restrictions à faire. Il semble bien que Victor Hugo, comme beaucoup d'autres, ait été touché des reproches adressés par Fénelon et La Bruyère à la langue française, et qu'il ait pensé qu'il s'est produit au XVIIIe siècle un nouveau travail d'appauvrissement qui a encore desséché le vocabulaire. En réalité, il n'en est rien. Voyez la Préface du *Dictionnaire de l'Académie* de 1718, et le *Manuel de l'histoire de la littérature française*, de Brunetière, p. 270 sq. On trouvera d'ailleurs tous les renseignements désirables dans le livre de M. Gohin, cité au sujet no 5.

11. Le XVIIIe siècle est le siècle de la prose.

Matière. — En France, au XVIIIe siècle, est-ce la prose ou la poésie qui a été cultivée avec le plus de succès, et pourquoi ?

Les candidats, pour justifier leur réponse à la première question, n'oublieront pas de mentionner un certain nombre d'auteurs illustres, et d'œuvres remarquables.

En traitant le second point, ils insisteront principalement sur les causes générales : disposition des esprits au XVIIIe siècle ; objets qui attiraient alors l'attention des plus hautes intelligences, et dont quelques-uns passionnaient l'opinion publique. Cette disposition des esprits, ces objets étaient-ils favorables à la poésie, ou à la prose ?

Conseils. — Cette matière ainsi proposée au baccalauréat rentre dans la catégorie des matières complaisantes. Elle invite les candidats à bien distinguer entre les deux points, et à traiter le sujet dans toute son étendue (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.) ; à développer le premier point par des exemples (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, § V, p. 53 sq. ; *la Dissertation morale*, Invention, ch. V, § III, p. 67 sq.) ; — et le second, sans se perdre dans les détails, mais en dégageant les idées générales (Cf. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, A l'Examen, ch. II, p. 225 sq.). Le sujet a souvent été proposé au baccalauréat, mais d'ordinaire avec moins d'indications précises, par exemple : « Vous montrerez que le XVIIIe siècle a cultivé la prose avec plus de succès que la poésie, et vous en donnerez les raisons, etc. »

12. La théorie de « la difficulté vaincue » au XVIIIe siècle.

Matière. — On sait que, pour Fontenelle comme pour son siècle, c'est la difficulté vaincue qui fait le mérite de la poésie : la poésie ne diffère de la prose que par la contrainte. « Ne sont-ce pas les difficultés vaincues qui font le mérite des poètes ? N'est-ce pas sur cet unique fondement, par cette seule considération, qu'on leur a permis une espèce de langage particulier, des tours plus hardis, plus imprévus ; enfin, ce qu'ils appellent eux-mêmes, en se vantant, un beau, un noble, un heureux délire, c'est-à-dire, en un mot, ce que la droite raison n'adopterait pas ? S'ils ne se soumettent pas aux conditions apposées à leurs privilèges, on aura droit de les condamner à redevenir sages. »

Que pensez-vous de cette opinion, et peut-elle vous aider à expliquer en partie le caractère « antipoétique » du siècle des Fontenelle, des La Motte, des Dubos et des Trublet ?

Lectures recommandées : Voir les nos précédents.

Fontenelle, *Réflexions sur la Poétique ; Discours lu dans l'assemblée publique de l'Académie le 25 août 1749* (Rapport sur les prix de poésie) ; *Réponse à Monseigneur l'Evêque de Luçon*. — La Motte, *Œuvres*, 10 vol., 1754 ; *Para-*

doxes littéraires de La Motte, édit. Jullien. — Abbé Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*. — Trublet, *Essais*, IV : *De la poésie et des poètes*.

Louis Maigron, *Fontenelle* : l'Œuvre littéraire de Fontenelle ; le Traité « sur la poésie en général ». — P. Dupont, *Un poète philosophe au commencement du* XVIIIe *siècle : Houdart de La Motte*. — H. Rigault, *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes*. — Vial et Denise, *Idées et doctrines littéraires du* XVIIIe *siècle*.

Voir les lectures indiquées dans le tome Ier de notre *Littérature française par la dissertation :* Fénelon. p. 426 sq., sujets 534 sq. ; et les lectures indiquées, plus haut, sujets nos 1 sq., et plus bas, sujets nos 13-15.

Conseils. — « Rompez la mesure des vers de Racine, déclare l'un, faites disparaître ses rimes ; vous n'y perdrez que cet agencement étudié qui vous distrait de l'acteur, pour étudier le poète, e qui ne paraîtrait qu'un abus de la parole à tout homme de sens qui n'aurait jamais entendu de vers. »

« La rime, écrit un autre, ainsi que les fiefs et les duels, doit son origine à la barbarie de nos ancêtres. »

« On fait consister le mérite de la poésie, affirme naïvement un troisième, dans quelque chose qui diminue tous les jours dans toute nation, à mesure qu'elle se perfectionne et que la raison y fait plus de progrès. C'est un préjugé bien fort contre la poésie. » (La Motte, *Discours à l'occasion de la tragédie d'Œdipe*. — Dubos, *Réflexions sur la poésie et la peinture*. — Trublet, *Essais*, IV, cités par L. Maigron dans : *Fontenelle*, p. 213.)

Ramassez toutes ces citations, auxquelles vous en ajouterez d'autres, tirées de vos lectures (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.) ; mettez en lumière l'idée essentielle, celle qui est indiquée par le titre, et qui marque bien l'erreur initiale de tous les écrivains qui ont si mal jugé de la poésie (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Disposition, ch. II sq., 65 sq.).

Vous pourrez conclure par ces mots de Barante, où la même idée se retrouve et où on rencontre une explication des erreurs dont nous avons parlé : « Au reste, ce ne sont pas les poètes qui ont médit de la poésie, ce ne sont pas les écrivains d'un style animé, qui ont voulu la dessécher... La Motte et Fontenelle avaient déjà professé des opinions semblables ; *ils avaient regardé la poésie comme une forme factice donnée à la pensée*. La leur n'était pas une production spontanée, elle avait été faite par travail et par industrie. Ainsi, ils ont dit ce qu'ils sentaient sur la poésie, et l'ont dit avec vérité et persuasion. On a oublié leurs vers, et leur exemple est une nouvelle preuve. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, 5e édit. p. 189.)

13. L' « athéisme poétique » du XVIIIe siècle.

Matière. — « La Motte a pour lui l'esprit du temps qui n'est pas poétique. Duclos s'écrie, entendant de beaux vers : « Cela est beau

comme de la prose ! » Trublet ajoute : « La plus grande louange qu'on pourrait donner à des vers, ce serait peut-être de dire qu'ils valent de la prose, mais je n'en connais pas de tels. » (*Lettre à Me T. D. L. F.*, t. I, 15.)

Ce ne sont pas là de simples boutades : c'est l'expression paradoxale d'un sentiment universel. Et, pour tout dire, Voltaire lui-même, le vengeur des vers, qu'a-t-il fait autre chose que dégager le sentiment intime du siècle et assurer dans les idées et les œuvres, dans la langue et jusque dans la poésie, l'éclatante victoire de l'esprit prosaïque ? » (P. Dupont, *Un poète philosophe au commencement du* XVIIIe *siècle : Houdart de La Motte*, p. 301.)

Que savez-vous de ce qu'on a appelé « l'athéisme poétique » du XVIIIe siècle ? Quels sont les auteurs qui l'ont traduit ? Quelles en étaient les raisons ?

Lectures recommandées : Voir le sujet précédent et les sujets nos 14, 15, 221, 229, etc.

Conseils. — L'expression « athéisme poétique » est dans Villemain (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, IIe leçon, t. I, p. 44). Cette leçon mérite d'être lue attentivement. On trouvera, d'un autre côté, dans le livre de P. Dupont, le point de départ, en quelque sorte, de cet « athéisme » : Cf. « La Motte théoricien », p. 228 sq., et surtout : « Le paradoxe sur la poésie », p. 291 sq. On verra comment La Motte remet en circulation les critiques de Fontenelle et de Fénelon sur la versification française, et ce qu'il y ajoute. Puis, quand on aura amassé un certain nombre de passages où les successeurs de Fénelon, de Fontenelle, de La Motte reprennent leurs théories antipoétiques, on se préoccupera de montrer que Voltaire lui-même se rattache à cette école. Eh quoi ! le « vengeur des vers » ? l'homme qui a protesté, contre les raisonneurs au nom de la poésie ? l'écrivain qui a écrit tant de passages comme celui-ci : « Je me flatte du moins que le compas des mathématiques ne sera jamais la mesure de mes vers, et, si vous avez versé quelques larmes à *Zaïre* ou à *Alzire*, vous n'avez point trouvé parmi les défauts de ces pièces-là l'esprit d'analyse, qui n'est bon que dans un traité de philosophie, et la sécheresse, qui n'est bonne nulle part. » ? (*Voltaire à de Formont*, 20 novembre 1738, t. LIII, p. 354, édit. Beuchot.)

Oui, lui-même, et il sera fort curieux de s'en assurer.

14. La poésie du XVIIIe siècle jugée par un contemporain.

Matière. — Que pensez-vous de cette opinion, exprimée vers le milieu du XVIIIe siècle : « Il faut laisser là la poésie et les odes. Ne

voyez-vous pas que nous sommes un peuple écrivain et prosaïque, et que la belle poésie se perd à mesure qu'une nation se police? Croyez-moi, ce n'est pas un fruit d'automne ».

Conseils. — On trouvera le passage dans la *Correspondance* de Grimm (15 janvier 1764, édit. Tourneux, t. V, p. 434 sq.). Il est tiré d'un dialogue entre un poète lyrique et un philosophe. Ce dernier expose les raisons de son aversion indicible pour les odes, et résume, une bonne fois pour toutes, les griefs de la philosophie contre « le genre de poésie le plus sublime ».

C'est d'abord l'avalanche de pièces insipides, qu'on dénomme des odes, alors que, depuis la naissance du monde, à peine si on peut en reconnaître cinq à six vraiment dignes de ce titre. Le XVIIIe siècle en particulier a produit une multitude de vers décorés injustement de ce nom : le vrai philosophe, trompé tant de fois, finit par ne plus lire aucun des poèmes qui se donnent pour tels.

C'est ensuite l'impossibilité absolue de se retrouver dans les conditions mêmes qui ont fait naître les lyriques des temps anciens: un poète, « avec une perruque en bourse ou un grand bonnet de nuit », qui s'assied devant son écritoire, se gratte l'oreille de sa plume et se dit : « Je vais faire une ode », n'a rien de comparable — suivant le philosophe — à ce Pindare, saisi par le dieu qui le transporte dans les sphères inaccessibles aux mortels.

Dans un cabinet de travail, on a nécessairement « un air tout à fait anti-odaïque » ; parlez-moi du chantre inspiré, qui, la lyre à la main, dans un paysage solitaire, se réfugie au milieu de ruines superbes et s'appuye sur les débris d'une colonne renversée ! Et, comme le poète répond que tout le monde ne peut pas habiter la campagne, qu'on a des occupations en ville, le philosophe l'interrompt et déclare que les temps de la poésie sont passés, que l'humanité est désormais trop loin des siècles où elle habitait au milieu d'un peuple de divinités.

Ici se place le texte proposé par la matière. La poésie ne peut être un « métier de cabinet » ; le philosophe (suivant un mot heureux de son adversaire) « expose toujours le poète au grand air ». Pour lui, il y a des poètes là où il n'y a pas d'écrivains ; à Florence, par exemple, un homme monte sur un tonneau et chante ; en France, on a « le courage de fixer sur le papier ce qui, par son caractère, est aussi fugitif que le son qui frappe l'air ». Il faut donc jeter la plume, reprendre la lyre, placer un tonneau sur la place de Reims « pour tout poète que son génie pourra saisir au toupet. » Cela vaudra mille fois mieux que toutes les Académies.

Certes, Grimm pousse la charge assez loin, et il ajoute cette restriction que le philosophe lui paraît un peu bizarre ; mais il est bizarre dans la partie positive de son argumentation, non dans la partie négative. Grimm, comme toute son époque, est bien persuadé que le temps des odes et de la poésie est passé, que nous sommes

un peuple « écrivain et prosaïque » et, pour tout dire, un peuple de « raisonneurs ».

Il lui arrivera de s'en plaindre, par exemple dans ce passage (août 1774, édition citée, t. X, p. 465) : « De bonne foi, peut-on nier que la philosophie n'ait fait quelque tort à nos plaisirs et à notre bonheur, en affaiblissant le ressort de l'imagination, en refroidissant l'âme, en nous ôtant de douces illusions, etc... ».

Le plus souvent, il se contente de constater sans aucune plainte, ni aucune récrimination (voy. le sujet n° 9).

On lit à la date de février 1782 : « Il serait absurde de soutenir que les arts de l'esprit et de l'imagination sont absolument incompatibles avec le progrès des lumières ; mais il n'en est pas moins prouvé que l'éloquence et la poésie ont toujours précédé l'étude des sciences exactes, et l'ont rarement suivie. Le célèbre Bacon l'a dit lui-même quelque part : toutes les fois qu'on verra discuter avec beaucoup d'intérêt les grandes questions du gouvernement et de l'économie politique, les belles-lettres seront bientôt négligées ». (Édition citée, t. XIII, p. 86.)

Un membre de l'Académie des Inscriptions qui concourait à l'Académie française, M. de Chabanon, présentait un poème qui portait le titre suivant : « Sur le sort de la poésie en ce siècle philosophique » (Cf. Grimm, *Correspondance*, édition citée, t. VI, p. 73 sq.), nous y avons trouvé des vers de ce genre :

Mais, tandis que l'esprit s'appliquait à connaître,
L'âme se refroidit et perdit de son être....

Le sort de la poésie rappelle à M. de Chabanon celui de Psyché :

... Elle voulut encore en connaître la source,
Voir le dieu qui l'aimait, contempler ses attraits,
L'amour dès ce moment s'envola pour jamais.
Que dire des Beaux-Arts? Ils nous quittent peut-être,
Quand on veut de trop près les voir et les connaître.
Sans doute le génie, en ces temps éclairés,
Voit par trop de liens ces élans resserrés,
La marche était plus fière, et peut-être plus sûre,
Quand il n'obéissait qu'à la seule nature....

C'est bien toujours cette idée, à savoir que les temps de la poésie sont passés ; et c'est toujours la même plainte qui reparaît : « Une je ne sais quelle fureur de logique s'est emparée des esprits, a fait de nous des raisonneurs, nous en sommes insupportables, et je ne conçois pas comment nous avons pu sacrifier si légèrement au petit honneur de penser, le plaisir de sentir. » (Rémond de Saint-Mard, *Œuvres*, t. V : *Réflexions sur l'ode*, etc....)

A propos d'un ouvrage intitulé *l'Homme de lettres* par Garnier, où la rhétorique, la poésie, la littérature étaient définies : « la *dialec-*

tique appliquée aux moyens d'opérer la persuasion, au mécanisme des passions, aux principes du goût », le *Journal Encyclopédique*, (1er juin 1764, p. 6 sq.) dit de même : « Il faut convenir que la philosophie est bien ingrate. L'accueil qu'on lui fait en France devrait, en faveur de notre faiblesse, l'engager à modérer un peu sa sévérité, guérir nos maux, et cicatriser le corps, mais, depuis quelques années, elle se plaît à empoisonner nos plaisirs.... Si par esprit philosophique, sur la définition duquel on dispute depuis si longtemps, on n'entend que la raison, il est certain qu'aucun art, aucune science ne peuvent exister sans lui : mais si l'on entend la marche dialectique qui exclut tout ornement, tout accessoire, qui ne fait que prouver sans s'embarrasser de plaire, nous croyons, en ce cas, que transporter cet esprit philosophique dans la poésie, la peinture et généralement dans les arts d'imitation, c'est glacer le génie, et détruire les arts. »

A l'autre bout du siècle, Rivarol dira à son tour : « Ce qui occupe trop l'esprit laisse le cœur tranquille. » (*Petit almanach des grands hommes : Œuvres*, édit. 1808, t. V, p. 51.)

Il y a là tout un ensemble d'idées qui éclaire le texte. Il est bien entendu d'ailleurs que la vraie question n'est pas le problème général : « La belle poésie se perd à mesure qu'une nation se police », mais qu'elle a un sens plus précis puisque « l'opinion est exprimée vers le milieu du XVIIIe siècle ».

15. D'Alembert, théoricien de la poésie au XVIIIe siècle.

Matière. — D'Alembert, d'accord en cela avec son siècle, estime que rien ne distingue « essentiellement » la poésie de la prose. Vous dégagerez des passages suivants sa théorie, et vous la discuterez brièvement : « On entend dire tous les jours : cette expression est poétique, celle-ci ne convient qu'à la prose. Mais à quel caractère reconnaîtra-t-on ces expressions ? Quelle règle donnera-t-on pour les distinguer ? Voilà ce qu'il serait nécessaire de fixer avec précision....

« La question demanderait tant de détails, tant de distinctions, tant d'exceptions peut-être qu'on a plutôt fait de dire : « Cela se « sent et ne s'apprend point ! » Il faut avouer que nous voilà bien instruits....

« Je vais peut-être proférer une hérésie, qui offensera les oreilles des poètes, mais je crois que la seule différence *essentielle et constante* qui caractérise le versificateur, c'est de parler en langage mesuré et cadencé.... Ce qui distingue essentiellement le poète est encore à définir, et, pour en donner quelque idée, il faut s'en tenir à la différence matérielle et mécanique des vers et de la prose....

« La difficulté vaincue est le grand mérite de la poésie, et peut-être ce principe seul suffirait pour proscrire les vers français sans

rime. » (D'ALEMBERT, *Œuvres inedites*, édit. Ch. Henry, p. 91, 92, 100 sq.)

Vous conclurez par des considérations générales sur ce qu'on appelle le caractère antipoétique du XVIIIe siècle, et vous rappellerez ce mot de Joubert : « Il faut craindre de se tromper en poésie quand on ne pense pas comme les poètes ». (*Œuvres*, 7e édition, 1880, t. II, p. 26.)

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 12 sq. et 263 sq.

Conseils. — Que d'Alembert « ne pense pas comme les poètes », il vous sera facile de vous en convaincre à chaque pas. Il a même, pour ainsi dire, l'oreille « prosaïque ». « Supposons quatre *grands vers*, dont les deux du milieu riment ensemble et le premier avec le quatrième. S'aperçoit-on bien à l'oreille, de la rime de ces deux derniers? Il me semble qu'ils ne riment guère que pour les yeux ». (D'ALEMBERT, *Œuvres inédites*, édit. cit., p. 103.)

Il sera utile de lire son Discours prononcé à l'Académie à l'occasion des prix de 1760, discours recueilli dans les *Œuvres*, (1822, t. IV, p. 291), sous ce titre : *Réflexions sur la poésie*. Il y donne un moyen curieux de juger la valeur d'un ouvrage poétique : c'est de le traduire dans une autre langue. Si ses beautés sont factices, elles disparaissent. Si elles sont solides, elles subsistent. On assure que les *Réflexions* eurent le plus grand succès : le public était bien de l'avis de d'Alembert.

Diderot, lui, protesta dans une lettre à Mlle Volland ; après avoir déclaré que le Discours a été « fort blâmé des uns », mais « fort loué des autres », il ajoute : « On m'a dit que l'*Iliade* et l'*Enéide* y étaient traitées d'ouvrages ennuyeux et insipides, et la *Jérusalem délivrée* et *la Henriade* préconisées comme les deux seuls poèmes qu'on pût lire de suite. Cela me rappelle ce froid géomètre qui, las d'entendre vanter Racine qu'il ne connaissait que de réputation, se résolut enfin à le lire. A la fin de la première scène de *Psyché* (!) : « Eh bien ! dit-il, qu'est-ce que cela prouve? » (*Œuvres*, éd. Assézat et Tourneux, t. XVIII, p. 441).

Le mot était digne de d'Alembert. Mais le philosophe n'était pas encore le plus intransigeant de tous : il faisait, du moins, une exception pour la *Jérusalem délivrée* et *la Henriade* :

Palissot, dans une *Épître adressée à l'auteur*, (c'est un de ses procédés habituels de s'adresser vers ou prose à lui-même) s'élève contre

. . . . . la critique.
Et le zèle antipoétique
De nos modernes écrivains ;

(*Œuvres complètes*, Liège et Paris, 1778, t. III, p. 292),

et il écrit dans un commentaire : « Un de nos philosophes modernes a même porté si loin le délire sur cette matière qu'il conseille

sérieusement de traduire *la Henriade* en prose. Lisez *le Voyageur Philosophe....* »

Cette fois, en effet, la « manie antipoétique » touchait au « délire ».

LA SOCIÉTÉ

---

16. Les Salons du XVIIe et ceux du XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — M. P. Bonnefon écrit dans son introduction au livre : *La Société française du* XVIIIe *siècle*, Lectures extraites des Mémoires et des Correspondances, p. XII (Colin, édit.) : « L'action de la femme et du monde s'étendait sur la pensée française et lui donnait le charme qui distinguait la société. Sans doute, ce n'était pas la première fois que l'influence de la femme se faisait sentir dans les lettres; mais, tandis qu'elle avait été jadis trop raffinée et trop étroite, cherchant à faire de la littérature l'occupation des seuls beaux esprits, elle servait maintenant à répandre la pensée des écrivains en la simplifiant et en lui prêtant les allures dégagées de la bonne compagnie. La différence entre les deux époques est essentielle et toute à l'avantage de la plus récente ».

Que pensez-vous de cette opinion qui attribue à l'influence des salons du XVIIIe siècle plus d'étendue et de profondeur qu'à celle des salons du XVIIe ?

Lectures recommandées : Consultez les « épistoliers », du XVIIIe siècle (Cf. Roustan, *Les Genres littéraires : La Lettre*, bibliographie de la page 111, et les collections de *Mémoires* relatifs à l'histoire de France : Petitot et Monmerqué (Paris, Foucault), Michaud et Poujoulat (Paris, Didier), Lescure (Paris, Didot).

DUCLOS, *Considérations sur les mœurs*, chap. XI (*Œuvres*, édit. Belin, t. I, p. 110 sq.). — MARMONTEL, *Mémoires*, t. II. — A. GASQUET, *Lectures sur la société française aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (Delagrave) ; Introduction et passim. — *La Société française du* XVIIIe *siècle :* extraits des Mémoires et des Correspondances, par Paul BONNEFON (Colin).

Voir le n° 1, et plus spécialement : BERSOT, *Études sur le* XVIIIe *siècle*. — SAINTE-BEUVE, *Lundis ; Portraits littéraires* (voir la table). — DESNOIRETERRES, *Les Cours galantes* (Paris 1859-1864, t. IV). — Ch. GIRAUD. *Le Salon de Madame de Lambert* (*Journal des Savants*, 1880). — GRÉARD, *L'Éducation des femmes par les femmes* (Paris, 1886). — SCHERER, *Melchior Grimm* (Paris, 1887). — EUG. ASSE, *Mlle de Lespinasse et Mme du Deffand*. — P. DE SÉGUR, *Le royaume de la rue Saint-Honoré : Madame Geoffrin et sa cour* (Paris, Lévy, 1897) ; *Julie de Lespinasse*, 2e édit. (Paris, Lévy). — P. DESCHANEL, *Figures de femmes* (Paris, Lévy, 1889). — MARY SUMMER, *Quelques salons de Paris au* XVIIIe *siècle* (Paris,

Société Française d'édit. d'art.) — De Lescure, *Les Femmes philosophes* (Paris, 1884). — F. de Conches, *Les Salons de conversation au* xviiie *siècle* (Perrin, 1891). — H. Fouquier, *Au siècle dernier* (Bruxelles, Kistemaeckers). — Edm. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du* xviiie *siècle* (Charpentier, 1880); *la Femme au* xviiie *siècle* (Fasquelle, 1901, nouvelle édit.). — A. Houssaye, *Galerie du* xviiie *siècle : Louis XV* (Dentu, 1878). — A. Guillois, *Le Salon de Mme Helvetius* (Lévy, 1894). — Larroumet, *Marivaux*. — Lenel, *Un homme de lettres au* xviiie *siècle : Marmontel* (Hachette, 1902). — Jacquinet, *Les Femmes de France* (Paris, Belin). — De Loménie, *La Comtesse de Rochefort et ses amis* (Lévy, 1878). — P. de Ségur, *Le Royaume de la rue Saint-Honoré* (Lévy, 1897); *Julie de Lespinasse* (2e édit., Lévy). — J. Soury, *Portraits du* xviiie *siècle* (Charpentier, 1879). — Roustan, *Les Philosophes et la société francaise au* xviiie *siècle*, ch. VI : Les philosophes et les salons, p. 241 sq. (Voir la réfutation des idées contenues dans ce chapitre, par Brunetière. *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1906, p. 604 sq.).

Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française :* La déformation de l'idéal classique, § III, p. 336 sq. — Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XIX, p. 592 sq.; ch. XXI, p. 672 sq. — Lanson, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, p. 614 sq., passim, et surtout ch. VI, p. 793 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. II. p. 297 sq.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXVII, § II : La société, p. 396 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XIII, § I, p. 348 sq.; ch. XVII, § II, p. 413 sq.; ch. XIX, § II, p. 461 sq. — M. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets n°s 14 sq., p. 17 sq.

Conseils. — Toute l'Introduction de M. Paul Bonnefon est à lire à ce propos. L'auteur a montré d'une façon nette et vive comment « l'influence des salons, capitale au xviiie siècle », avait été plus importante pour les écrivains que celle des salons du xviie. Il suffira d'étudier attentivement ces quelques pages très intéressantes, et de les appuyer par des extraits de vos lectures. Il est indispensable de se reporter aux n°s 17 sq.

17. Les Salons du XVIIIe siècle.

Matière. — Comment expliquez-vous le rôle qui revient aux salons dans l'histoire de la littérature française du xviiie siècle? Que savez-vous des principaux d'entre eux et de leur influence sur les écrivains et sur le public, sur le goût et sur la langue?

Conseils. — Il y aura, sans aucun doute, des grandes divisions à établir. Adoptez celles que suit M. L. Brunel dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* (sous la direction de Petit de Julleville), t. VI, ch. VIII, p. 386 sq : Les salons, la société, l'Académie.

1° Les bureaux d'esprit (la cour de Sceaux, le salon de Mme de Lambert, de Mme de Tencin).

2° Les salons philosophiques (salons de Mme Geoffrin, de d'Holbach et d'Helvétius, de Mme du Deffand, de Mlle de Lespinasse, de Mme Necker).

Les salons de la fin du siècle, et leur transformation en salons politiques.

18. La littérature du XVIIIe siècle est une conversation.

Matière. — Expliquer ce mot de Villemain, qui indique bien l'influence des salons du XVIIIe siècle sur les gens de lettres : « La littérature du XVIIIe siècle est une conversation plutôt qu'un travail ». (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. III, XLe leçon, p. 245.)

Conseils. — Relisez Villemain, vous y rencontrez cette idée à diverses reprises ; par exemple : « Il y avait, à cette époque, plus de salons que de cabinets d'étude ; on pensait pour les autres et non pour soi ; on innovait selon la mode, et non d'après une rêverie capricieuse et solitaire ». (*Ibid.*, p. 205, etc. etc...). La remarque est faite bien souvent. Garat, dans les *Mémoires historiques sur le* XVIIIe *siècle* (2e édition, 1829), déclare : « L'influence de la philosophie, si elle n'eût agi que par des livres et par des lectures, eût été loin de produire si rapidement des effets si importants et si étendus. Ce fut dans les conversations qu'elle prit cette force toujours croissante, que rien ne pouvait vaincre, et qui devait tout changer. » (Livre I, ch. II, p. 170.) Voyez aussi le chapitre III, p. 171 sq.

Lisez Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IX, p. 204 sq. (5 octobre 1853) : « On s'habillait, on mettait manchettes et jabot, on sortait pour dîner en ville, et on ne rentrait plus que très tard le soir ou dans la nuit... ». (Cf. M. Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle*, ch. VI : Les philosophes et les salons, p. 241 sq.)

19. L'homme de lettres au XVIIe et au XVIIIe siècles.

Matière. — Comparer l'homme de lettres du XVIIe siècle à celu du XVIIIe.

Conseils. — Il est facile de trouver les cadres dans lesquels vous rangerez les idées souvent exposées par d'autres, mais que vous avez à établir d'une façon personnelle (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.). La première leçon du *Cours* de Villemain, le *Tableau de la littérature* par de Barante, le premier chapitre du *Dix-huitième siècle* de P. Albert ou l'article de Brunetière sur « la formation de l'idée de progrès » (*Études critiques*, Ve série, p. 188 sq.), et, pour tout dire, les chapitres de vos manuels où il est question du XVIIe siècle en général vous fourniront non seulement les paragraphes mais les idées à développer.

Il vaudrait mieux aller directement aux textes; il suffirait par exemple de consulter la *Table générale* des éditions de Voltaire, Diderot, Grimm, etc., pour avoir immédiatement des textes tout à fait caractéristiques. Le chapitre XI des *Considérations sur les mœurs* de Duclos (*Œuvres*, 1821, t.I, p. 110 sq.), pourrait à la rigueur vous dispenser de bien d'autres lectures. (Cf. Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle*, passim et ch. VI, p. 241 sq.; ch. VIII, p. 332 sq.) On ferait bien d'y joindre l'*Histoire de l'Académie française* par Duclos (*Œuvres*, même édition, t. I, p. 569 sq.); ou encore de s'adresser à d'Alembert et à son opuscule intitulé : *Réflexions sur l'état présent de la République des lettres* pour l'article : *Gens de lettres*, (*Œuvres Inédites*, Paris, 1887, p. 67 sq.). L'opuscule est composé en 1760, « l'année même de la comédie des *Philosophes* (de Palissot), de celle de l'*Écossaise* (de Voltaire), et de la querelle de M. de Pompignan avec les gens de lettres. » (Note de d'Alembert.)

On s'apercevra vite que « les temps sont changés ». Un homme de lettres répond avec fierté à un duc qui voulait lui faire sentir la supériorité de son rang : « Monsieur le duc, je n'ignore pas ce que je dois savoir; mais je sais aussi qu'il est plus aisé d'être au-dessus de moi qu'à côté ». (Chamfort, *Œuvres complètes*, 1824, t. II, p. 116.) Nous sommes loin de l'époque où il était tout naturel qu'un grand fît bâtonner un écrivain. Pourquoi ?...

Il sera, d'ailleurs, facile de constater que cette transformation ne s'achève pas tout d'un coup (voyez le sujet nº 3). On doit ici encore tenir compte de la grande division du XVIIIe siècle en deux périodes. De Barante dit dans sa préface : « Sous un gouvernement absolu, où tous les corps de l'État, toutes les classes de la nation, se trouvaient privés de leur part légitime dans la conduite des affaires publiques, les lettres étaient, par la force des choses, devenues un organe de l'opinion, un élément de la constitution politique. Faute d'institutions régulières, la littérature en était une ». (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, p. 5.)

Et plus bas : « Cependant peu à peu le sort des hommes de lettres a changé ; ils sont devenus plus nombreux, ils ont acquis plus d'indépendance, et leur place a pris plus d'importance dans la société. Leur vanité s'en accroît, et leurs opinions se ressentent de ce changement; la résistance qu'on croit devoir leur opposer est faible et mal dirigée ; elle ne sert qu'à augmenter leurs dispositions hostiles. Forts de l'opinion publique et de l'accueil flatteur de l'Europe entière, ils se réunissent et forment une sorte de secte, dont les membres ne professent pas des opinions arrêtées et uniformes, mais qui, animés du même esprit, tendent à produire le même effet ». (*Ibid.*, p. 336 sq.)

Il faut donc attendre pour que la littérature remplace les institutions régulières, que celles-ci se soient affaiblies de plus en plus, et le sort des hommes de lettres « a changé » de la première à la

deuxième moitié du XVIIIe siècle. Mais, il y a déjà une transformation très sensible dès les années qui suivent la mort de Louis XIV : « L'autorité avait perdu sa considération et une partie de sa puissance ; la religion avait cessé d'être un frein universel ; le doute avait commencé à détruire les persuasions ; les lumières, l'habitude de réfléchir s'étaient généralement répandues : les jugements sur toutes choses étaient conséquemment devenus plus faciles à porter ; mais ils avaient dû perdre aussi la gravité et la retenue ; chaque homme avait appris à attacher plus d'importance à sa personne, à son opinion, et à se moins soucier des idées reçues ». (*Ibid.*, p. 80.)

Voilà, d'après de Barante, « le tableau que présentent la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe ». Regardez le groupe d'écrivains qui fréquentent, au début du XVIIIe siècle, le café de la veuve Laurent, rue Dauphine, « le rendez-vous de tous les jeunes gens qui avaient du talent pour la poésie, l'éloquence, les sciences exactes ou les arts », comme dit Boindin dans ses *Mémoires* : La Motte, Saurin, Crébillon, Danchet, Boindin, la Faye ; entrez au café Gradot où Maupertuis, Saurin, Nicole (de l'Académie des sciences), Melon, l'auteur du premier traité sur le commerce, La Motte, etc., discutent sur des matières tout à fait inconnues à leurs prédécesseurs et sur d'autres que ceux-ci n'auraient jamais osé aborder ; ou au café Procope où se réunissent, à l'époque où se forme l'esprit nouveau, Boindin, l'abbé Terrasson, Fréret, Fontenelle, Duclos, du Marsais, et plus rarement La Motte, Saurin, Maupertuis... Comment faire, direz-vous, pour pénétrer dans quelques-unes des « trois cents maisons de caffé » qui sont ouvertes à Paris en 1715 ? Prenez Duclos pour guide (*Mémoires* de Duclos : *Œuvres*, t. I, édit. 1821, p, 21 sq.) ou choisissez tel autre guide que vous voudrez ; relisez Michelet : *Tableau de la Régence ;* parcourez le chapitre de Lanfrey dans *l'Église et les philosophes au* XVIIIe *siècle*, sur « ces sortes de clubs improvisés le lendemain de la mort de Louis XIV, où une ardente jeunesse agitait librement tous les problèmes dont un pouvoir ombrageux voulait lui interdire la discussion », etc., etc., et vous serez convaincus de cette vérité que, bien avant 1750, l'homme de lettres du XVIIIe siècle était tout différent de ses prédécesseurs du XVIIe.

20. Siècle de grands talents et siècle de lumières.

MATIÈRE. — Commenter ce vers de Voltaire sur le XVIIe siècle :

Siècle de grands talents et non pas de lumières.

Conseils. — Tenez le plus grand compte du nom de l'auteur (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire.*

Invention, ch. II, § III, p. 25 sq. ; *la Dissertation morale*, Invention, ch. III, p. 36 sq.), mais élargissez la question jusqu'à ses frontières naturelles, en songeant que c'est moins l'opinion d'un homme que celle d'une époque tout entière que vous avez à examiner. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.) « Si quelques talents paraissent peut-être avoir moins d'éclat, écrit Duclos, combien de lumières, quelquefois, je l'avoue, mêlées d'un peu de fumée, ne se sont pas répandues de proche en proche ! Plusieurs de ceux qui se bornent à juger des lettres en ont autant que ceux qui les cultivent par état, et plus que bien des auteurs qui brillaient autrefois. *Tel qui aurait parlé alors ne serait pas aujourd'hui en état d'entendre.* » (*Considérations sur le goût : Œuvres*, 1821, t. I, p, 565.)

Voyez le sujet nº 19.

21. Le Français du XVIIIe siècle.

Matière. — « Le peuple français est le seul dont les mœurs peuvent se dépraver, sans que le fond du cœur se corrompe, ni que le courage s'altère ; il allie les qualités héroïques avec le plaisir, le luxe et la mollesse : ses vertus ont peu de consistance, ses vices n'ont point de racines. Le caractère d'Alcibiade n'est pas rare en France. Le dérèglement des mœurs et de l'imagination ne donne point atteinte à la franchise, à la bonté naturelle du Français : l'amour-propre contribue à le rendre aimable ; plus il croit plaire, plus il a de penchant à aimer. La frivolité qui nuit au développement de ses talents et de ses vertus le préserve en même temps des crimes noirs et réfléchis. La perfidie lui est étrangère, et il est bientôt fatigué de l'intrigue. Le Français est l'enfant de l'Europe. » (Duclos, *Considérations sur les mœurs*, ch. I : Sur les mœurs en général ; *Œuvres*, édit. 1821, t. I, p. 53.)

Que pensez-vous de ce portrait du « peuple français », écrit au XVIIIe siècle ? En quoi porte-t-il la date du temps où il fut composé ? Quels faits empruntés soit à l'histoire en général soit à l'histoire littéraire pouvez-vous citer à l'appui de telle ou telle de ces observations ? Vous conclurez en montrant combien on aurait tort d'ajouter foi aux Mémoires qui nous répètent que la France était pervertie et en complète décadence au XVIIIe siècle ; puis, vous ferez voir que les fils de ces Français du XVIIIe siècle prouvèrent, aux heures de la Révolution et de l'Empire, qu'ils étaient loin d'appartenir à une nation vieillie et corrompue.

LES PRÉCURSEURS : FONTENELLE ET BAYLE

22. Fontenelle, l'homme de lettres, le savant, l'homme du monde.

MATIÈRE. — « L'idée qu'on s'est formée de M. de Fontenelle est fondée sur tant de titres qu'on peut lui appliquer ce qu'il a dit de Leibnitz, que, pour le faire connaître, il fallait le décomposer Cette application se présentera à tous ceux qui auront à parler de M. de Fontenelle. Nous ne pourrons du moins nous dispenser de le considérer dans les lettres, dans les sciences et dans la société. » (DUCLOS, *Œuvres*, t. I, édit. 1821 : *Éloge de M. de Fontenelle*, p. 587 sq.).

En adoptant ces trois divisions, dites ce que vous savez de Fontenelle.

Lectures recommandées : FONTENELLE, *Œuvres*, 11 vol., 1758-1766 ; 8 vol., édit. 1790 ; éd. 1817. — *Pages choisies* (éd. A. Colin). — *Choix d'éloges des Académiciens* (Delagrave). — Éditions classiques de *Lettres choisies du* XVIIIe *siècle*.

GRIMM, *Correspondance littéraire* (février 1757, édit. Tourneux, t. III, p. 344 sq., et Table. — DUCLOS, *Œuvres*, t. I, p. 587 sq. : *Éloge de M. de Fontenelle*. — Abbé TRUBLET, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*. — VILLENAVE, *Notice*, en tête des *Œuvres complètes* de Fontenelle, 1817. — GARAT, *Éloge de Fontenelle ; Mémoires historiques sur le* XVIIIe *siècle*.

VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XIIIe Leçon, t. I, p. 305 sq. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. III. — FLOURENS, *Fontenelle ou de la philosophie moderne relative aux sciences physiques*. — J. BERTRAND, *L'Académie des sciences de* 1666 *à* 1793. — LABORDE-MILAA, *Fontenelle*. — L. MAIGRON, *Fontenelle, l'homme, l'œuvre, l'influence*. — BRUNETIÈRE, *Études critiques*, 5e série (La formation de l'idée de progrès). — H. RIGAULT, *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes*. — VIAL et DENISE, *Idées et doctrines littéraires du* XVIIIe *siècle :* Index, p. 426.

P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Fontenelle et La Motte, p. 43 sq. — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française :* Fontenelle, p. 229 sq. — FAGUET, *Dix-huitième siècle :* Fontenelle, p. 31 sq. — HERRIOT, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XIX, p. 560 sq. — LANSON, *Histoire de la littérature française*, p. 624 sq. — E. LINTILHAC, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. XII, p. 292 sq. — G. PELLISSIER, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. I, p. 294 sq.

R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXVII, § III, p. 400 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XI, § II, p. 311 sq.

23. Un portrait de Fontenelle par lui-même.

MATIÈRE. — Fontenelle vous semble-t-il s'être justement défini dans ces deux vers :

Je ne suis pas des plus aimables,
Mais je suis des plus délicats?

Conseils. — Lisez les ouvrages indiqués précédemment, et voyez de Barante : *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, p. 77 sq. « Le zèle pour la gloire de son oncle et le ressentiment personnel engagèrent Fontenelle dans un parti opposé aux hommes qui régnaient alors souverainement sur les lettres. Il professa des principes de goût différents des leurs. Mais la douceur de son caractère et l'amour du repos, qu'il préféra toujours aux jouissances de la vanité, l'empêchèrent d'embrasser aucune opinion avec chaleur. Dans les querelles sur les Anciens et les Modernes, il pencha du côté des adversaires de l'antiquité, mais combattit sans passion. Telle fut toujours sa conduite. Il eut le bon sens de n'attacher ni assez d'importance ni assez de certitude à ses idées, pour vouloir les faire adopter aux autres; aucun parti ne put le recruter. Quand il eut des doutes sur la religion, il sut les renfermer dans cette juste mesure de réserve et de critique qui distingue l'*Histoire des Oracles*. Les habitudes de sa jeunesse l'avaient imbu des systèmes de la physique cartésienne ; il lui conserva son affection, mais sans vouloir la défendre ni attaquer la nouvelle école de savants avec laquelle il vécut en paix. La tiédeur de son âme se fait sentir dans son talent, remarquable surtout par la finesse ingénieuse et par l'impartialité. Il n'eut ni verve ni imagination comme poète, et point d'invention comme savant. Il apporta un peu de sécheresse et d'affectation dans les lettres, et donna quelquefois aux sciences un coloris trop frivole ».

24. L'école poétique de Fontenelle.

Matière. — « Il y a toute une école poétique, au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle, pour laquelle, à certains égards essentiels, le siècle de Louis XIV n'a pas existé: elle se continue avec le goût Louis XIII et de la première régence, et finit à la seconde, sous La Motte et Fontenelle. Elle part de Voiture, Saint-Evremond; elle est assez d'accord avec la première manière de La Fontaine ; elle se cantonne, durant Boileau et Racine, à l'hôtel Bouillon, chez les Nevers, les Des Houlières, Hesnault, Pavillon, Charles Perrault ; voici l'anneau trouvé avec Fontenelle ». (Sainte-Beuve, *Une ruelle poétique sous Louis XIV*, dans *Portraits de Femmes*, p. 328 sq.)

Expliquer.

Conseils. — Il faudra chercher, dans vos recueils de *Morceaux choisis*, un certain nombre de pièces de ces différents poètes, les rapprocher, et en tirer les traits communs qui établissent entre eux une sorte d'air de famille. Voyez notamment : Louis Maigron, *Fontenelle*, 2e partie : L'œuvre littéraire de Fontenelle, p. 119 sq.

25. Un mot de Fontenelle.

MATIÈRE. — On lit dans les *Mémoires sur la vie de Duclos*, écrits par lui-même, que Fontenelle, se trouvant au café Procope, demanda à un des plus intrépides « tenants de la dispute » pourquoi il se livrait si fort à la contradiction. « C'est, lui dit ce dernier, que je vois des raisons contre tout. — Et moi, répondit Fontenelle, j'en vois pour tout, et j'aurais la main pleine de vérités, que je ne l'ouvrirais pas pour le peuple. » (*Œuvres*, édit. 1821, t. I, p. 23.) Que pensez-vous de cette réponse ?

Conseils. — Lisez bien attentivement la matière, et ne partez pas en guerre sans avoir pesé tous les termes de la réponse de Fontenelle. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. I, surtout § III, p. 11 sq.; *la Dissertation morale*, Invention, ch. I, surtout § IV, p. 11 sq.) « Ce n'est pas un philosophe du XVIIIe siècle, déclare Barni, celui qui disait que, s'il avait toutes les vérités dans sa main, il se garderait bien de l'ouvrir ». (*Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, 4e leçon, p. 52, note 1.) Cela est tout différent. Voyez notre livre : *Les Philosophes et la société française du* XVIIIe *siècle*, ch. VII, § VII, p. 315 sq., surtout p. 321 sq., et relisez ce passage de Joubert : « Toute vérité n'est pas bonne à dire, car, dite seule et isolée, elle peut conduire à l'erreur et à de fausses conséquences ; mais toutes les vérités seraient bonnes à dire, si on les disait ensemble, et si l'on avait une égale facilité de les persuader toutes à la fois. Savez-vous, en effet, d'où vient qu'il y en a de pernicieuses ? C'est qu'elles ne sont pas offertes à l'esprit avec celles qui pourraient leur servir de contre-poison. Aussi n'est-il sage de dire une vérité aux hommes que lorsqu'on peut leur en dire deux. Tant qu'on en a trouvé qu'une, il faut la tenir en réserve, et attendre que la vérité sa compagne vienne, en s'unissant à elle, produire l'utilité. Imitons cette intelligence amie des hommes, qui, ayant, dit-on, imaginé le vin, ne voulut le leur faire connaître qu'après avoir aussi imaginé l'eau destinée à le tempérer. Si nous faisons quelque découverte, ne la communiquons aux autres que lorsque nous pourrons leur offrir ensemble l'eau et le vin de la vérité ». (JOUBERT, *Œuvres*, t. II, p. 140.)

D'Alembert répondait, lui aussi, aux boutades impatientes de Voltaire : « Le genre humain n'est aujourd'hui plus éclairé que parce qu'on a eu la précaution ou le bonheur de ne l'éclairer que peu à peu. Si le soleil se montrait tout à coup dans une cave, les habitants ne s'apercevraient que du mal qu'il leur ferait aux yeux ». (*D'Alembert à Voltaire*, 31 juillet 1762, édit. Beuchot, t. LX p. 344.)

26. La poésie pastorale, d'après Fontenelle.

Matière. — « La poésie pastorale n'a pas de grands charmes si elle est aussi grossière que le naturel, ou si elle ne roule précisément que sur les choses de la campagne. Entendre parler de brebis et de chèvres, des soins qu'il faut prendre de ces animaux, cela n'a rien par soi-même qui puisse plaire ; ce qui plaît, c'est l'idée de tranquillité attachée à la vie de ceux qui prennent soin des brebis et des chèvres. Qu'un berger dise : « Mes moutons se portent bien, je les mène dans les meilleurs paturages, ils ne mangent que de bonne herbe », et qu'il le dise dans les plus beaux vers du monde, je suis sûr que votre imagination n'en sera pas beaucoup flattée. Mais qu'il dise : « Que ma vie est exempte d'inquiétude Dans quel repos je passe mes jours ! Tous mes désirs se bornent à voir mon troupeau se porter bien ; que les pâturages soient bons, il n'y a point de bonheur dont je puisse être jaloux, etc. » Vous voyez que cela commence à devenir plus agréable : c'est que l'idée ne tombe plus précisément sur le ménage de la campagne, mais sur le peu de soins dont on y est chargé, sur l'oisiveté dont on y jouit, et, ce qui est le principal, sur le peu qu'il en coûte pour être heureux ».

Que pensez-vous de cette théorie de la poésie pastorale, contenue dans le *Discours sur la nature de l'églogue* par Fontenelle ?

Lectures recommandées : Outre les ouvrages recommandés aux nos 22 sq., voir aussi : M. Egger, *Histoire de la littérature grecque* : Période alexandrine, p. 356 sq. : Théocrite, Bion, Moschus et bibliographie, p. 372. — A. Couat, *La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*. — J. Girard, *Etudes sur la poésie grecque* : La Pastorale dans Théocrite, l'Alexandrinisme. — Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. III. — E. Legrand, *Étude sur Théocrite*. — Levrault, *Auteurs grecs* : Théocrite, p. 301 sq.

Jeanroy et Puech, *Histoire de la littérature latine*, 4e période, ch. I : Virgile, et bibliographie, p. 186. — Sainte-Beuve, *Etudes sur Virgile*. — Collignon, *Virgile*. — A. Cartault, *Revue de l'enseignement supérieur*. 15 janv. 1895 : De l'évolution du talent de Virgile des *Bucoliques* aux *Géorgiques*. — A. Waltz, édition des *Bucoliques* (A. Colin ; Notice). — L. Levrault. *Auteurs latins* : Virgile, les *Bucoliques*, p. 147 sq.

Sur d'Urfé, cf. M. Roustan, *La littérature francaise par la dissertation*, t. I, sujet 197, p. 180 sq.

Conseils. — Une telle conception de l'églogue condamne Théocrite et Virgile, au profit de Bion et Moschus, et plus encore au profit de d'Urfé. Il est facile de s'en rendre compte dans le *Discours* de Fontenelle. De là, les lectures recommandées. Le sujet vous conduit d'ailleurs tout naturellement à voir dans les œuvres de Fontenelle lui-même ces théories mises en pratique. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.)

27. Contre l'admiration excessive des anciens.

MATIÈRE. — « Rien n'arrête tant le progrès des choses, rien ne borne tant les esprits que l'admiration excessive des anciens. Parce qu'on s'était voué à l'autorité d'Aristote, et qu'on ne cherchait la vérité que dans ses écrits énigmatiques et jamais dans la nature, non seulement la philosophie n'avançait en aucune façon, mais elle était tombée dans un abîme de galimatias et d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Aristote n'a jamais fait un vrai philosophe, mais il en a beaucoup étouffé qui le fussent devenus, s'il eût été permis. Et le mal est qu'une fantaisie de cette espèce une fois établie parmi les hommes, en voilà pour longtemps ; on sera des siècles entiers à en revenir, même après qu'on en aura reconnu le ridicule. »

Que pensez-vous de ce passage de Fontenelle, qui est dirigé contre « l'admiration excessive des anciens » ?

Lectures recommandées : ROUSTAN, *La Littérature française par la dissertation*, t. I : Descartes, sujets nos 39 sq., p. 51 sq. ; et, Fénelon, nos 534 sq., p. 426 sq. — MAX EGGER, *Histoire de la Littérature grecque*, 2e période, ch. IV, § V : Aristote, p. 290 et Bibliographie, p. 305. — BOUTROUX, *Grande Encyclopédie* (art. : Aristote).

Conseils. — Ne vous hâtez pas de condamner Fontenelle. Montrez d'abord que ce disciple de Descartes est ici parfaitement logique avec sa doctrine, et qu'elle le conduit même à ajouter : « Si on allait s'entêter un jour de Descartes et le mettre à la place d'Aristote ce serait à peu près le même inconvénient ». Vous pouvez critiquer sans hésitation les conséquences que Fontenelle tire de cette idée, et indiquer ce qu'il y a de faux à conclure que, la philosophie des anciens étant très imparfaite, leur éloquence et leur poésie sont loin de la perfection. Mais l'idée elle-même qui se dégage du passage que vous avez à étudier est tout à fait vraie. Vérifiez-le par l'exemple même que cite Fontenelle.

28. Dangers de la vulgarisation scientifique.

MATIÈRE. — « J'ai voulu traiter la philosophie d'une manière qu ne fût point philosophique ; j'ai tâché de l'amener à un point où elle ne fût ni trop sèche pour les gens du monde, ni trop badine pour les savants. Il se peut bien faire qu'en cherchant un milieu où la philosophie convînt à tout le monde, j'en aie trouvé un où elle ne convienne à personne ; les milieux sont trop difficiles à tenir, et je ne crois pas qu'il me prenne envie de me mettre une seconde fois dans la même peine. »

Ainsi s'exprime Fontenelle, dans la Préface de ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. Quels sont les dangers auxquels s'exposent

les auteurs d'ouvrages appelés de vulgarisation scientifique? Fontenelle les a-t-il évités?

Conseils. — On trouvera dans le livre de M. Maigron, p. 287 sq., un chapitre très intéressant à ce point de vue. *Le Journal étranger* (vol. XXXVIII, août 1761), prétend que les gens de la cour disaient de la *Pluralité des mondes :* « Le livre est bon pour l'observatoire », et les gens de l'observatoire : « Le livre est bon pour les gens de cour ». Voilà bien le danger auquel s'expose toujours l'auteur d'un ouvrage de vulgarisation scientifique. Mais n'y avait-il pas quelque injustice à adresser ces reproches à Fontenelle, « le premier des hommes, disait Voltaire, dans l'art nouveau de répandre de la lumière et de la grâce sur les sciences abstraites »? « La nature, écrivait-il à Fontenelle lui-même, devait à la France un homme comme vous pour corriger les savants, et pour donner aux ignorants le goût des sciences » (Voltaire, édit. Beuchot, t. LI, p. 64 sq.), — pour corriger les savants qui ont parfois le talent de rendre confuses les choses simples, pour donner le goût des sciences aux ignorants que rebutent les traités inintelligibles.

29. Les « Dialogues » de Fontenelle.

Matière. — Quelle est la conception du *Dialogue des Morts* dans Fontenelle?

Conseils. — On aura tous les éléments nécessaires à cette dissertation dans notre volume : *La Composition française : le Dialogue*, passim.

30. La philosophie des « Dialogues ».

Matière. — « Fontenelle soutient le pour et le contre, dit Voltaire à propos des *Dialogues*, il ne veut que briller.... Fontenelle me paraît dans cet ouvrage le plus agréable joueur de passe-passe que j'aie jamais vu. C'est toujours quelque chose et cela amuse. » (Voltaire, *Dialogue de Marc-Aurèle*, édit. Beuchot, t. XXXIX, p. 359.) Que pensez-vous de ce jugement?

Conseils. — Vous pouvez en appeler de Voltaire à Voltaire lui-même, et découvrir dans ses œuvres des jugements bien plus favorables aux *Dialogues*. (Cf. Roustan, *La Composition française : Le Dialogue*, Élocution, ch. III, § II, p. 118 sq.) Voir dans L. Maigron, *Fontenelle :* L'Œuvre philosophique de Fontenelle, chap. I, p. 217 sq.

31. Fontenelle, auteur des « Éloges ».

Matière. — Flourens a écrit dans son ouvrage, *Fontenelle ou de la philosophie moderne :* « Fontenelle, par rapport aux savants dont il écrit l'histoire, a deux mérites : celui d'éclaircir ce qu'ils peuvent avoir d'obscur, de généraliser ce qu'ils ont de technique ; et celui de louer toujours chacun d'eux par ce qu'il nous a laissé de plus important et de plus durable. Il loue par des faits qui caractérisent. » Montrez-le par des exemples.

Conseils. — M. Maigron cite comme exemples de l'habileté de Fontenelle à choisir les faits caractéristiques, le récit d'une opération merveilleuse de Littre, et l'épisode de Couplet faisant trouver de l'eau aux habitants de Coulanges-la-Vineuse. Lisez ces passages, mais cherchez-en d'autres. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, § V, p. 53 sq. ; *la Dissertation morale*, Invention, chap. V, § III, sq., p. 67 sq.)

32. La manière de Fontenelle et celle de Voltaire.

Matière. — A propos de la fameuse anecdote de « la dent d'or », un critique a écrit : « C'est déjà la méthode de Voltaire, timide encore, il est vrai, et osant à peine se faire jour ; mais le but apparaît néanmoins et l'intention se devine. Ce n'est pas encore la phrase de Voltaire, si alerte, si vivement troussée, si libre des entraves de la période ; mais ce n'est déjà plus la prose du XVIIe siècle ; comme l'esprit, le style s'est allégé et vole. » (P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Fontenelle et La Motte, p. 56). Vérifiez.

Conseils. — Rapprochez ce passage, tiré des *Mémoires historiques sur le* XVIIIe *siècle* de Garat (t. I, p. 21 sq.) : « Dans les *Oracles*, disait M. Suard, se trouvent les premiers exemples de ce ridicule, gai à la fois et terrible, jeté sur les extravagances des nations et des siècles, avec le pinceau de la scène comique pris un instant pour le pinceau de l'histoire. *C'est là très souvent la manière de Montesquieu et de Voltaire;* et, parce que ce n'est jamais celle des anciens, Mably a prononcé qu'elle dénaturait et dégradait l'histoire. »

33. L'éloquence de Fontenelle.

Matière. — Vérifier la justesse de cette opinion de Villemain : « Fontenelle peut donc être considéré comme le modèle d'une élo-

quence à part, châtiée sans être sévère, qui n'emprunte rien à la poésie et s'interdit la passion. Elle a quelque chose de cette pureté délicate et de cette précision que les anciens, si grands maîtres de la tribune, admiraient dans Lysias. Mais elle joint le bel esprit à l'atticisme. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. I, treizième leçon, p. 317 sq.).

34. L'Europe au moment du « Projet de paix perpétuelle ».

MATIÈRE. — Indiquer à la suite de quels événements s'est produit, vers la fin du XVIIe siècle, en Europe, le mouvement pacifique et expliquer pourquoi le *Projet de paix perpétuelle* de Bernardin de Saint-Pierre vînt à son heure,

Lectures recommandées : *La Paix et l'Enseignement pacifiste* (Lib. Alcan surtout : l'Enseignement de l'histoire et le mouvement pacifique par E. BOURGEOIS, p. 75 sq. — DE MOLINARI, *L'abbé de Saint-Pierre*. — VILLEMAIN, *Tableau de la littérature*, XVe Leçon, t. I p. 361 sq. — E. GOUMY, *Etude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre*. — P. JANET, *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et les temps modernes*. — BARNI, *Histoire des idées morales et politiques au* XVIIIe *siècle*, t. I, leçons IV, V, VI, surtout VI, p. 87 sq. — P. ALBERT, *Dix-huitième siècle* : L'abbé de Saint-Pierre, p. 21 sq. — E. LINTILHAC, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. XII, p. 292 sq.

Abbé de SAINT-PIERRE, *Œuvres*, 14 vol., 1738-1740; *Annales Politiques* 1e édit., 1757.

Conseils. — On trouvera l'essentiel dans l'article indiqué : « L'Enseignement de l'histoire et le mouvement pacifique » ; voyez p. 86 sq. « Quand, vers la fin du XVIIe siècle, par les ambitions de Louis XIV ou de ses adversaires, (la guerre) a recommencé ses ravages, quand la grande bataille engagée pour le partage de l'Espagne et de ses colonies accumula les ruines et les deuils en Europe et en France surtout, le même phénomène s'est comme fatalement reproduit, la même réaction contre les pratiques violentes, la même aspiration vers le règlement pacifique des procès des princes et des peuples. Avec esprit, Voltaire notait cette concordance dans l'article qu'il écrivait sur Barbeyrac, ce juriste protestant qui, refugié en Hollande, traduisait et vulgarisait l'œuvre de Grotius pour l'opposer aux maximes et aux excès des conquérants : « Il semble que ces écrits, disait-il, soient une consolation pour les peuples, des maux qu'ont faits la politique et la guerre. Ils donnent l'idée de la justice comme on a les portraits des personnes célèbres qu'on ne peut voir. »

Mais ne vous contentez pas d'examiner les événements extérieurs. D'abord étudiez le contre-coup de ces événements à l'intérieur même

de la France, et cherchez dans quelques écrivains du temps des protestations indignées contre la guerre. Voyez à la suite de l'article de M. Bourgeois, « La Littérature et la paix » par Ch. Richet, p. 133 sq. Puis, montrez le mouvement pacifiste dans le groupe qui entoure le duc de Bourgogne, et relisez la fameuse lettre de Fénelon au Roi. Cherchez comment la pensée libre, qui s'est dissimulée durant les années les plus brillantes de la monarchie absolue, se relève peu à peu, et comment à Naudé et à Saint-Evremond, succèdent Bayle et Fontenelle qui parlera chez Mme de Lambert de la justice internationale. « L'abbé de Saint-Pierre y a retrouvé cette idée, alors, avec la tradition qui la rattachait au grand nom d'Henri IV, heureux de ce patronage qui lui permettait d'opposer les Bourbons aux Bourbons, et la raison d'Etat à la raison d'Etat. » (Bourgeois, *Ouvrage cité*, p. 88.)

35. L'abbé de Saint-Pierre jugé par J.-J. Rousseau.

Matière. — Jean-Jacques Rousseau, qui a adressé des objections très fortes au *Projet de paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre, disait cependant : « C'est un livre solide et sensé, il est très important qu'il existe. »

Comment faut-il entendre ce jugement ?

Lectures recommandées : Voir plus loin les sujets nos 277 sq., p. 224.

36. Les « philosophes » et la guerre.

Matière. — L'idée d'un tribunal international permanent émise par l'abbé de Saint-Pierre ne fut pas prise au sérieux par les « philosophes » du XVIIIe siècle. Et cependant, on trouverait difficilement des réquisitoires plus vifs contre les maux de la guerre que ceux de Montesquieu, de Voltaire, de Diderot, etc... Montrez comment les philosophes ont parlé des horreurs de la guerre par des analyses précises et par des citations bien choisies.

Conseils. — Vous trouverez l'essentiel dans le livre de Barni cité au no 34.

37. Éloge de Pierre Bayle.

Matière. — La vie de Pierre Bayle (1) a été celle d'un travailleur

(1) Nous regrettons de ne pouvoir donner à Pierre Bayle la place qu'il mérite, mais il n'existe pas d'éditions modernes de ses *Œuvres*, et Brunetière le regrettait

infatigable, d'un érudit qui est mort, pour ainsi dire, la plume à la main, après de longues années consacrées entièrement à la recherche du vrai.

Cette vie fut agitée autant que laborieuse. Bayle aurait pu passer des jours tranquilles entre ses chers in-folio. Il a tout sacrifié aux impulsions généreuses de sa conscience : situation personnelle, fortune, amitiés, patrie même.

Il a proclamé sans réserve le principe de la tolérance, et il a revendiqué les droits absolus de la conscience et de la pensée libre au nom de la raison.

Son *Dictionnaire historique et critique* a eu le succès le plus prodigieux. Pour nous en tenir à l'influence littéraire de Bayle, il semble bien qu'il ait ouvert une voie originale à la critique dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, où il juge, loin des règles dogmatiques, d'après ses impressions personnelles.

A sa mort, le Parlement de Toulouse, par un exemple assez rare de tolérance, rapporta en sa faveur une des lois les plus injustes qui pesaient sur les protestants, et ordonna que son testament serait valable, voulant honorer ainsi la mémoire de ce savant qui fut un homme de bien.

Lectures recommandées : Bayle, *Œuvres diverses*, 1727-1731, 4 volumes. — *Dictionnaire historique et critique*, 1720, 4 vol., édit. Beuchot, 1820. — *Choix de la correspondance inédite de Bayle*, 1890, Paris et Copenhague, par Gigas. (La *Correspondance* est dans la grande édition de la Haye, 1727-1731).

Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. I. — Lenient, *Etude sur Bayle*. — F. Brunetière, *Etudes critiques*, Ve série, (La critique de Bayle). — A. Sayous, *La Littérature française à l'étranger*. — Desmaizeaux, *Vie de M. Pierre Bayle* (1730). — *Revue Bleue*, 23 septembre 1905, p. 390 sq. : Discours de Berthelot à l'inauguration du monument de P. Bayle, le 4 septembre 1905. — Perrens, *Les Libertins en France au* XVIIe *siècle*.

Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française :* Pierre Bayle, p. 223 sq. — Faguet, *Dix-huitième siècle :* Pierre Bayle, p. 1 sq. — Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XIX, p. 568 sq. — Lanson, *Histoire de la littérature française*, p. 630 sq. — E. Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. IV, ch. XII, p. 291 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature francaise*, 4e partie, ch. I, p. 292 sq.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXVII, § III, p. 402 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. X, § III, p. 300 sq.

---

particulièrement. Nous regrettons à notre tour qu'il n'existe aucune édition d'*Extraits* ou d'*Œuvres choisies* de P. Bayle ; les élèves n'ont, pour le connaître, que les rares passages suivants : un court extrait des *Pensées sur la Comète* dans les *Morceaux choisis du* XVIIe *siècle* de Bernardin (p. 105) ; un extrait, non moins court, du même ouvrage ; et une lettre dans les *Morceaux choisis* de Brunetière et Pellisson (p. 244 sq.). Nous avons publié un certain nombre de lettres de Bayle dans les *Lettres choisies du* XVIIe *siècle* par Herriot et Roustan (p. 368 sq.) ; cela ne suffit pas, et nous nous en voudrions de donner sur Bayle un certain nombre de sujets que l'on serait obligé de traiter sans avoir lu les textes, ce qui est absolument contraire à nos intentions (Cf. notre Préface).

38. Bayle et l'idée de tolérance.

MATIÈRE. — Indiquer comment Bayle s'est montré le précurseur des philosophes du XVIIIe siècle, en faisant la guerre à l'intolérance religieuse et en revendiquant la liberté de penser.

Lectures recommandées : Voir le n° 37 et ajouter : Lucien DUBOIS, *Bayle et la tolérance* (avec une bibliographie assez complète, p. 1, t. III).

39. Bayle, précurseur du XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — « Nous avons eu des contemporains dès le règne de Louis XIV », dira de Bayle, Diderot, et en effet il sera le maître à penser des encyclopédistes. Descartes n'avait été que le précurseur du rationalisme, c'est Bayle qui en est le vrai père. (BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la Littérature française*, p. 325.)

Expliquer et discuter s'il y a lieu.

Lectures recommandées : Voir plus loin, V, l'*Encyclopédie*, sujets n°s 249 sq., p. 196 sq. — ROUSTAN, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets n°s 38 sq., p. 51 sq.

II

LE THÉATRE

---

40. Le théâtre et la philosophie au XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — Dans la bataille de l'esprit nouveau contre les privilèges et les abus, le théâtre, comme les autres genres, fut réquisitionné par les philosophes : montrez pourquoi et comment les genres dramatiques servirent à conquérir le public à la philosophie.

Lectures recommandées : FONTAINE, *Le Théâtre et la philosophie au* XVIIIe *siècle*. — VILLEMAIN, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*. — PETIT DE JULLEVILLE, *Le Théâtre en France*. — CH. LENIENT, *La Comédie en France au* XVIIIe *siècle*. — G. DESNOIRETERRES, *La Comédie satirique au* XVIIIe *siècle*. — VINET, *Histoire de la littérature française au* XVIIIe *siècle*. — Voir aussi les sujets n°s 374 sq., p. 304 sq.

Plan proposé :

Exorde : Résumer rapidement les avantages que le théâtre en général offre au penseur qui veut largement répandre ses idées. (Voir M. Roustan *La Littérature française par la dissertation*, t. IV : Sujets généraux.)

1° — Caractère général du XVIIIe siècle : il transforme tous les genres en machines de guerre, depuis les romans jusqu'aux dictionnaires eux-mêmes. Comment n'aurait-il pas réquisitionné, dans la mêlée générale, le genre dramatique qui pouvait, à lui seul, assurer le succès des idées nouvelles ?

2° — Les philosophes n'avaient pas le choix des moyens pour conquérir la France à leurs doctrines. Nous avons aujourd'hui la liberté de la presse, la liberté de réunion, etc. On n'avait rien de tout cela au XVIIIe siècle. Pour gagner la bataille, il fallait séduire l'opinion, et le théâtre, plus encore que de nos jours, était tout désigné pour devenir l'auxiliaire d'une propagande active.

3° — Et puis, la passion du théâtre n'a jamais été plus vive qu'à cette époque. Les premiers objets de luxe que recherche

un prince du sang, un financier enrichi, un mondain distingué, ce sont une scène et une troupe.

4° — Les novateurs et les philosophes trouvaient là un champ beaucoup plus libre. Les œuvres dramatiques échappent plus facilement à la censure. Il était très difficile d'empêcher Clovis ou Pépin-le-Bref de venir déclarer sur la scène que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois, ou d'arrêter Guillaume Tell maudissant la tour odieuse d'Altdorf, en termes assez transparents pour qu'on pût y reconnaître la Bastille.

5° — Bien plus, grâce aux théâtres particuliers, la censure est à peu près impuissante. Exemple de *la Partie de chasse* de Collé. Frappée par le pouvoir, elle est jouée sur un grand nombre de scènes particulières, notamment sur celle du duc d'Orléans. Elle n'en acquiert que plus de célébrité. Dans un grand nombre de cas, on a laissé faire et les idées nouvelles eurent dans le théâtre un secours puissant pour se répandre à travers la France entière.

6° — La division du travail se fit de la façon suivante :

a) La tragédie se chargea de répandre les idées nouvelles en politique et en religion ; exemples.

b) La comédie prêcha l'égalité des conditions soit par le mariage, soit par le travail, au nom duquel elle combat la noblesse pour relever la bourgeoisie ; exemples, etc.

Conclusion : On a souvent montré quels furent les désavantages pour le théâtre, de cet accaparement de la scène par les idées philosophiques. Les dernières tragédies de Voltaire : pas de vérité dans l'action, ni dans les caractères ; froideur, etc... Mais on a tort de ne pas noter les avantages. Le théâtre eut du moins des « idées », et entre les tragédies conventionnelles, banales, insignifiantes du début du siècle, et les tragédies qui soulèvent l'enthousiasme du public dans la deuxième moitié, il y a malgré tout une grande différence et qui n'est pas en faveur des premières.

41. La décadence de la tragédie au XVIIIe siècle.

Matière. — Exposez les causes de la décadence de la tragédie au XVIIIe siècle.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au n° 40. Consulter aussi : Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. IV, ch. V, p. 162 sq. — Petit de

JULLEVILLE, *Le Théâtre en France.* — VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle.* — LA HARPE, *Le Lycée*, t. IX, X, XI. — BRUNETIÈRE, *Les Epoques du théâtre français.* — DEJOB, *Etudes sur la tragédie.* — DUPONT, *Houdard de La Motte.* — LANSON, *Nivelle de la Chaussée et la comédie larmoyante.*

P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle* : Voltaire écrivain; le poète, p. 171 sq. — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française :* La Tragédie française de 1680 à 1715, p. 258 sq. — HERRIOT, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXIII, p. 709 sq. — LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre II, chap. II : La tragédie, p. 637 sq. — E. LINTILHAC, *Précis, historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. XI, p. 259 sq.

R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXVIII : Le théâtre au XVIIIe siècle, p. 407 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XI, § IV, p. 322 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : Drame et Tragédie*, ch. IV : Le déclin de la tragédie.

Voir plus loin, V, *Le Drame*, sujets nos 374 sq., p. 304 sq.

42. La tragédie de Crébillon et le mélodrame.

MATIÈRE. — Expliquer ce mot de Brunetière : « Les tragédies de Crébillon ne sont que des mélodrames en vers. »

Lectures recommandées : CRÉBILLON, *Œuvres*, édition A. Vitu, 1885 (Cf. la Préface). — DUTRAIT, *La Vie et le théâtre de Crébillon.* — VILLEMAIN, *Littérature française au* XVIIIe *siècle.* — D'ALEMBERT, *Eloge de Crébillon* (*Œuvres*, éd. 1821, t. III, p. 544 sq.). — VOLTAIRE, Table de l'édition Beuchot ou Moland. — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 258 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : Drame et Tragédie*, ch. IV, p. 65 sq.

43. L'histoire du théâtre de Voltaire.

MATIÈRE. — Il est impossible, dans un jugement d'ensemble sur le théâtre de Voltaire, de ne pas établir des périodes distinctes ; la première irait de 1718, date d'*Œdipe*, jusqu'en 1725, date de son exil; la seconde de 1730, date de *Brutus*, jusqu'à 1760, date de *Tancrède* ; la troisième de 1760 à la fin de la vie de Voltaire. Quels sont les caractères différents de chacune de ces périodes ?.

Indiquez-les très brièvement et concluez.

Lectures recommandées : D'abord et avant tout : VOLTAIRE (*Préfaces, Discours, Correspondance*, etc.). — LION, *Les Tragédies et les théories dramatiques de Voltaire.* — DESCHANEL, *Le Romantisme des classiques*, 5e série : Le Théâtre de Voltaire. — SAINT-MARC GIRARDIN, *Cours de littérature dramatique.* — BRUNETIÈRE, *Les Grandes époques du théâtre français*, XIe Leçon ; *Histoire et littérature* t. I et III ; *Etudes critiques*, séries 3 et 4. — J. LEMAITRE, *Impressions de théâtre*, séries 2 et 6. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. II, IV et VI. — BLAZE DE BURY, *Shakespeare et Voltaire* (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1873). — JUSSERAND, *Shakespeare en France sous l'ancien régime.* — *Revue Universitaire :* 15 février 1897, p. 156 sq. (Voltaire et Shakespeare). — A. LACROIX, *Histoire*

de l'influence de Shakespeare sur le théâtre français. — Mézières, *Shakespeare, ses ouvrages et ses critiques.* — Souriau, *De la convention dans la tragédie classique et dans le drame romantique.* — Fontaine, *Le Théâtre et la philosophie au* XVIIIe *siècle.* — Lanson, *Nivelle de la Chaussée et la comédie larmoyante.* — Vinet, *Histoire de la littérature française au* XVIIIe *siècle.* — Faguet, *Dix-huitième siècle.* — P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Voltaire. — Petit de Julleville, *Le Théâtre en France.* — Geoffroy, *Cours de littérature dramatique.* — Schlegel, *Cours de littérature dramatique* (Trad. Necker de Saussure). — Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle.* — Sarcey, *Quarante ans de théâtre.* — F. Hémon, *Cours de littérature : Voltaire ;* le Théâtre de Voltaire. — R. Doumic. *Histoire de la littérature française*, ch. XXVIII, p. 407 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XV, p. 387 sq. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : Drame et Tragédie*, ch. IV, p. 69.

Conseils. — Établissez très fortement vos divisions, et n'hésitez pas à en distinguer d'autres si cela vous paraît utile. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Lettre et le Discours*, Disposition, p. 75, sq. ; *la Dissertation littéraire ; la Dissertation morale*, Disposition, passim.)

Ainsi, dans la seconde période, M. Hémon (*Cours de littérature : Voltaire*, Théâtre de Voltaire, p. 21 sq.) introduit les subdivisions suivantes : *Zaïre ;* — de *Zaïre* à *Mérope* (*Alzire* et *Mahomet*) ; — de *Mérope* à *Tancrède.* Mais il est évident que les trois parties principales sont celles qu'indique très nettement la matière (Cf. Roustan, *La Composition francaise*, loc. cit.). Notez les influences qui s'exercent dans chaque « époque », et comment elles s'exercent (Corneille, Crébillon, Shakespeare, Racine, etc...).

44. Les théories dramatiques de Voltaire.

Matière. — Esquisser l'ensemble des théories dramatiques de Voltaire, d'après ses *Préfaces, Lettres, Discours,* etc...

Lectures recommandées : Vial et Denise, *Idées et doctrines littéraires du* XVIIIe *siècle* : Index et Table, p. 425 sq.

Conseils. — On trouvera la liste très complète des œuvres auxquelles il faut s'adresser dans la Table de l'édition Beuchot ou de l'édition Moland. D'ailleurs, un certain nombre des ouvrages recommandés aux numéros précédents contiennent un grand nombre de références et peuvent fournir un choix de passages très nombreux et d'arguments suffisants. (Cf. les études de MM. Lion, Deschanel, F. Hémon, etc., etc....) Pour les « cadres » de cette dissertation je renvoie au premier volume de la *Littérature française par la dissertation*, ch. IV : la tragédie, sujets nos 45 sq., p. 92 sq. ; ch. IX : Molière, sujets nos 241 sq., p. 216 sq. ; ch. X : la tragédie (suite), sujets n° 334, sq., p. 283 sq.

45. Services rendus par Voltaire au théâtre français.

Matière. — Voltaire a rendu de grands services à la scène française; il lui a rendu des services matériels souvent signalés, notamment quand il parvint à réformer le costume et la déclamation; il a abordé tous les genres, et, tirant de son propre fond des beautés originales, il a traité la tragédie française et chevaleresque; il a délivré le théâtre des Grecs et des Romains, il a montré que le poème tragique pouvait avoir d'autres ressorts que l'amour, et enfin il l'a rendu plus vivant en y faisant applaudir des idées souvent généreuses.

Lectures recommandées : Ajouter aux lectures indiquées plus haut : J.-J. Olivier, *Voltaire et les comédiens interprètes de son théâtre.*

Plan proposé :

Exorde : Position de la question. Services rendus par Voltaire à la scène française.

1° — Énumérer les services matériels rendus par Voltaire au théâtre (suppression des banquettes, réforme des costumes, réforme de la déclamation, etc.); ajouter que non seulement il a dressé d'excellents acteurs, mais qu'il a défendu les comédiens, etc.

2° — L'œuvre dramatique de Voltaire est considérable. Variété des genres qu'il a traités : tragédies héroïques et sublimes, tendres et passionnées, etc... Surtout il a ranimé la tragédie languissante par une imitation des beautés de Shakespeare (voir le sujet n° 43).

3° — Non seulement il la renouvelle par des emprunts à l'Angleterre, mais il tire de son propre fond des beautés originales. La tragédie « française », chevaleresque : *la Henriade* et *Tancrède*. Noter qu'il apporte même des sujets qu'il a « créés ».

4° — Il délivre donc le théâtre des Grecs et des Romains, et promène le spectateur dans les mondes les plus divers. Des exemples.

5° — Il ne s'en tient pas aux procédés toujours employés par ses prédécesseurs. Voltaire et la tragédie de l'amour. La tragédie sans femmes.

6° — Il a versé dans la tragédie, devenue vide et insigni-

fiante, un certain nombre d'idées. Les exagérations. Mais quand la mesure n'est pas dépassée, la philosophie de Voltaire n'est que « sa marque personnelle, imprimée à des sujets qui peuvent avoir par ailleurs leur intérêt assez vivant ». (Hémon, *ouvrage cité*, p. 79.)

Conclusion : Résumer rapidement et montrer que l'influence de Voltaire sur le théâtre français a été bienfaisante.

46. La « nouveauté » du théâtre de Voltaire.

Matière, — Vinet écrit : « La Motte déclarait que Corneille et Racine avaient en Voltaire un successeur. Il faut donc qu'il ait été nouveau ; on ne succède qu'à la condition de n'être pas pareil. »

Précisez en quoi Voltaire a été « nouveau », après Corneille et Racine.

N. B. — On trouvera dans : Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, p. 90 et 91, un plan de ce devoir.

47. Corneille, Racine, Voltaire.

Matière. — En quoi le théâtre de Voltaire est-il inférieur à celui de Corneille et à celui de Racine? Quels en sont les qualités et les défauts?

Conseils. — Ainsi posé au baccalauréat, ce sujet ne se confond pas avec celui qui précède, mais il est certain que le plan recommandé au numéro 45, sera très utile pour traiter cette dissertation.

48. Place de Voltaire parmi les tragiques.

Matière. — Apprécier rapidement la valeur de Voltaire comme auteur dramatique, en le comparant aux principaux poètes tragiques des littératures classiques.

Lectures recommandées : Ajouter aux lectures indiquées aux nos 43 sq. : Patin, *Études sur les tragiques grecs.*

Conseils. — Cette matière, proposée en ces termes au baccalauréat, est beaucoup plus vaste que la précédente. Il s'agit non seulement de comparer Voltaire à Corneille et à Racine, mais encore aux anciens. Une simple lecture des premières pages du

chapitre consacré par M. Hémon (*Cours de littérature*) au théâtre de Voltaire (§ I. Ce que Voltaire pense du théâtre ancien), vous fera voir de combien ce sujet dépasse le précédent, en même temps que les notes placées au bas des pages amorceront vos recherches et vous obligeront de recourir aux *Œuvres* mêmes de Voltaire. Ne manquez pas d'ailleurs de donner au sujet toute sa portée, (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17, sq.), et de noter l'influence des théâtres « classiques » sur le théâtre de Voltaire. N'oubliez pas enfin, si vous n'avez que quatre heures pour écrire, les recommandations que nous avons souvent faites, et notamment dans *La Composition française : Conseils généraux*, A l'Examen, ch. II. p. 225, sq.

49. Voltaire et le drame bourgeois.

Matière. — Voltaire écrit dans *le Pauvre Diable :*

Eh bien ! mon fils, je ne te blâme pas.
Il est bien vrai que je fais peu de cas
De ce faux genre et j'aime assez qu'on rie ;
Souvent je bâille au tragique bourgeois,
Aux vains efforts d'un auteur amphibie,
Qui défigure et qui brave à la fois,
Dans son jargon, Melpomène et Thalie.

Pouvez-vous, en rapprochant de ce passage ceux que vous trouverez sur le même sujet dans vos *Lettres choisies*, vos *Extraits*, etc... exposer d'abord, réfuter ensuite et expliquer l'opinion de Voltaire sur le « tragique bourgeois » ? Vous vous demanderez enfin si le drame bourgeois n'a pas eu une influence assez grande sur la tragédie de Voltaire.

Lectures recommandées : Ajouter aux lectures indiquées : A. A. A, *Traité du mélodrame*, Paris, 1817 (A. Malitourne, Aderer, A. Hugo).

Conseils. — La matière indique avec netteté les trois parties du plan.

1° Pour « exposer » l'opinion de Voltaire, il n'y a qu'un moyen, c'est de grouper le plus grand nombre possible de passages sur cette question. Le plus simple serait de recourir à la table des matières analytique de l'édition Beuchot ou de l'édition Moland. A défaut, il sera facile de puiser dans les éditions classiques : *Extraits de Voltaire*, Vial (Colin) ; Brunel (Hachette) ; Fallex (Delagrave) ; Gasté (Belin). — *Lettres choisies de Voltaire*, édit. Aubertin (Belin) ; *Deux cents lettres de Voltaire*, édit. Moland (Garnier).

2° Pour « réfuter » cette opinion dans ce qu'elle a de trop absolu, on se reportera aux sujets n°s 374 sq., p. 304 sq.

3° Pour « expliquer » l'opinion de Voltaire, il sera bon de se reporter aux sujets où il est traité de son goût littéraire, de son classicisme ou même de son pseudo-classicisme (n°s 221 sq., p. 174 sq.).

Mais cela ne suffit pas. Comment Voltaire, qui avait, ne fût-ce qu'un moment, admiré Shakespeare, aurait-il pu échapper complètement au courant qui entraînait la littérature dramatique dans des voies nouvelles? N'était-il pas trop à l'affût du succès pour ne pas essayer de traiter le genre à la mode? Il se ressaisit sans doute, et ce dévot de Racine proclame avec énergie la nécessité d'obéir à la loi de la distinction des genres : mais Voltaire est bien l'auteur de *l'Enfant prodigue* dont il serait intéressant de lire la Préface : « Si la comédie doit être la représentation des mœurs, cette pièce semble être assez de ce caractère. On y voit un mélange de sérieux et de plaisanterie, de comique et de touchant. C'est ainsi que la vie des hommes est bigarrée.... Je me bornerai simplement à insister sur la nécessité où nous sommes d'avoir des choses nouvelles.... » (Préface de l'édition de 1838.)

Prenez la Préface de *Nanine*, et vous y verrez Voltaire discuter la question de « savoir s'il est permis de faire des comédies attendrissantes », avouer que *Nanine* « tient beaucoup de ce genre », et démontrer que « la comédie peut se passionner, s'emporter, s'attendrir, pourvu qu'ensuite elle fasse rire les honnêtes gens ». Certaines éditions mettent à la suite de cette Préface un extrait d'une lettre du Roi de Prusse à Voltaire : « Comme vous n'avez pu réussir à m'attirer dans la secte de La Chaussée, personne n'en viendra à bout.... Mon zèle pour la bonne comédie va si loin que j'aimerais mieux y être joué que de donner mon suffrage à ce monstre bâtard et flasque, que le mauvais goût de ce siècle a mis au monde. » Voyez encore la Préface de *l'Écossaise* : « Quant au genre de la pièce, il est dans le haut comique, mêlé au genre de la simple comédie.... Il y a des endroits attendrissants jusqu'aux larmes, mais sans pourtant qu'aucun personnage s'étudie à être pathétique. » Lisez *l'Enfant Prodigue*, *Nanine*, *l'Écossaise*, et demandez-vous s'il ne faut pas ranger Voltaire parmi ces auteurs « amphibies » qu'il a raillés. Il oublie sans doute un peu trop qu'il fut un des leurs, quand il daube sur eux dans *le Pauvre Diable*.

50. La tragédie de Voltaire tend vers le mélodrame.

Matière. — La tragédie de Voltaire tend vers le mélodrame, a-t-on dit plus d'une fois. Appréciez cette opinion en vous appuyant sur celles de ses pièces que vous connaissez le mieux.

Conseils. — Ce sujet est différent de celui qui précède; il est plus particulier et beaucoup moins étendu. Il est évident que les mêmes lectures seront utiles pour traiter cette dissertation.

51. La tragédie de Voltaire et le drame romantique.

Matière. — On a souvent rattaché la tragédie de Voltaire au drame de Victor Hugo, et un critique est même allé jusqu'à dire : « Les drames romantiques sont des tragédies de Voltaire enluminées de métaphores. » (Faguet, *Dix-huitième siècle* : Voltaire, p. 262.) Jusqu'à quel point cette opinion vous paraît-elle acceptable ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 43 sq., et dans notre volume III, les sujets sur le drame romantique.

Conseils. — Je renvoie spécialement au livre de Deschanel (voir n° 43), et aussi, pour corriger l'opinion de ce critique, au livre de M. Hémon, *Cours de littérature : Voltaire*, le Théâtre de Voltaire : « Voltaire aurait peu compris la Préface de *Cromwell*. C'est à l'extérieur surtout que s'attachent ses velléités de réforme.. ; ne faisons pas de lui un précurseur des romantiques, mais ne méconnaissons pas ce qu'a de significatif cette inquiétude du mieux et du nouveau. » (P. 67, 82, et passim.)

52. « Zaïre » est la plus racinienne des pièces de Voltaire.

Matière. — On a écrit que *Zaïre* est la plus racinienne des tragédies de Voltaire. Examiner en quoi, malgré toutes les innovations que l'on peut signaler dans cette pièce, elle se rattache en réalité étroitement à la manière de Racine.

Lectures recommandées : Outre les lectures recommandées aux nos 43 sq., voyez spécialement la *Correspondance* de Voltaire (année 1732), et lisez attentivement : l'*Épître dédicatoire à M. Falkener, négociant anglais, depuis ambassadeur à Constantinople. — Seconde Lettre à M. Falkener, alors ambassadeur à Constantinople. — Lettre à M. de la Roque sur la tragédie de « Zaïre »*.

Cf. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, ch. X : la tragédie, sujets nos 334 sq., p. 283 sq.

Plan proposé :

Exorde : Position de la question : « la plus racinienne », que signifient ces mots ?

I

Il est clair que Racine aurait désavoué pas mal de choses dans *Zaïre :*

1° — Ce qui dans *Zaïre* est bien du XVIIIe siècle. S'il y a du Racine dans la pièce, il y a aussi du La Motte et du Crébillon. Le procédé de la reconnaissance ; le mélodrame et le quiproquo.

2° — Ce qui est bien du XVIIIe siècle, c'est un effort souvent gauche mais déjà intéressant pour donner au drame quelque couleur locale. La « turquerie » de *Zaïre.* Voyez le mot de la Harpe : « Ce caractère de Saladin est si connu, qu'il serait trop absurde de prétendre qu'Orosmane ne pouvait pas lui ressembler... »

3° — Surtout l'influence de Shakespeare est ici dans toute sa force. Rapprocher *Othello* et *Zaïre.* Les tirades éloquentes et où l'on devine l'allusion sont familières au théâtre anglais.

Transition : Mais d'abord Voltaire était trop classique, trop racinien pour ne pas être un novateur timoré, et il est facile de montrer que toutes ses innovations sont partielles ; ensuite la question n'est pas de montrer que *Zaïre* échappe à l'influence du théâtre du XVIIIe siècle, mais bien qu'elle est « la plus racinienne » de toutes. Qu'est-ce qui rattache ici étroitement Voltaire à Racine ?

II

1° — Place de l'amour dans la pièce. Déclarations de Voltaire ; comment celles qu'il fait à propos de l'emploi de l'amour dans *Zaïre* s'opposent à celles qu'il fait ailleurs. Le fond de la tragédie est bien l'amour de Zaïre et d'Orosmane : démonstration. Nous voici en pleine théorie racinienne.

2° — *Zaïre* pose très nettement un cas de conscience, un problème d'un intérêt général et humain. Généralité de l'art classique, intérêt universel de la tragédie de Racine. *Zaïre* offre cet intérêt : pourquoi.

3° — *Zaïre* n'est pas une pièce « philosophique » : la tragédie chrétienne dans *Zaïre.* Dans quelle mesure on peut la replacer parmi les œuvres du XVIIe siècle : elle s'oppose à la théorie de Boileau sur le merveilleux chrétien, mais elle se rapproche d'*Esther* et d'*Athalie*, en même temps qu'elle s'éloigne des autres pièces de théâtre de Voltaire.

4° — Les défauts même de *Zaïre* sont des défauts du théâtre de Racine. La politesse et la galanterie de la forme : Orosmane prince français et les seigneurs courtisans qui l'entourent ; Zaïre marquise de la cour du grand roi, etc... Reprendre le passage de Voltaire : « Et l'amour qui marche à leur suite, etc... » et montrer comment il s'applique à *Zaïre*.

Conclusion : Voilà pourquoi *Zaïre* est la plus « racinienne » des tragédies de Voltaire. *Mérope* et *Andromaque :* caractère général de *Mérope*, intérêt universel ; mais cette pièce n'est pas aussi racinienne parce qu'elle ne laisse pas à l'amour la première place dans le drame, parce qu'elle n'est pas une pièce chrétienne, parce qu'il y a moins de passages qui rappellent Racine ou Quinault.

53. Le christianisme de « Zaïre ».

MATIÈRE. — Quel emploi Voltaire a-t-il fait du christianisme dans *Zaïre ?*

Lectures recommandées : Outre les lectures indiquées aux n°s 43 et 52, voir : CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme*, 2e partie, livre II, ch. V, VI.

Conseils. — « En voyant dans les lettres de Voltaire tout l'échafaudage de cette pièce turco-chrétienne, on est vraiment honteux d'être dupe de ce charlatanisme théâtral. » Ainsi s'exprimait le critique Geoffroy (cité par M. Hémon, dans son *Cours de littérature : Voltaire*, p. 34, note). Je ne connais pas de meilleur moyen que le suivant pour se rendre compte de l'emploi que Voltaire a fait du christianisme dans *Zaïre :* lisez les *Lettres*, et peut-être arriverez-vous à un sentiment tout à fait opposé. (Voyez notamment la lettre du 27 mai 1732 à Cideville, celle du 25 juin à de Formont, etc.)

54. « Mérope », c'est « Andromaque ».

MATIÈRE. — *Mérope*, c'est *Andromaque...*, a-t-on écrit. Comparez la pièce de Racine à celle de Voltaire, et caractérisez les différences entre les génies dramatiques de ces deux poètes.

Lectures recommandées : Outre les ouvrages recommandés au n° 43 et qui renferment l'essentiel (et même beaucoup plus) pour traiter un sujet de ce genre, voyez la *Correspondance* de Voltaire (années 1737, 1738, 1739). Lisez avec attention la *Lettre* « à M. le marquis Scipion Maffei, auteur de la *Mérope* italienne et de beaucoup d'autres ouvrages célèbres », la *Lettre* « de M. de la Lindelle à M. de Voltaire » et la *Réponse* « de M. de Voltaire à M. de la Lindelle. » (Lettre et réponse sont, bien entendu, également de Voltaire).

55. Les imitateurs de Molière.

MATIÈRE. — Que savez-vous des imitateurs de Molière dans la première moitié du XVIIIe siècle ? Nisard écrit : « Molière ne laissait d'autre champ à ses successeurs que le choix dans l'imitation. » (*Histoire de la littérature française*, t. IV, livre IV, ch. VI, p. 209.) Certains au moins des successeurs de notre grand comique surent-ils garder quelque originalité ?

Lectures recommandées : VILLEMAIN, *Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle*. — NISARD, *Histoire de la littérature française*, t. IV. — CH. LENIENT, *La Comédie en France au XVIIIe siècle*. — J.-J. WEISS, *Essais sur l'histoire de la littérature française*. — BRUNETIÈRE, *Les Epoques du théâtre français*. — PETIT DE JULLEVILLE, *Le Théâtre en France*. — R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXVIII, p. 410 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XII et ch. XV. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : La Comédie*, ch. IV, p. 65 sq.

Sur Regnard : SAINTE-BEUVE. *Lundis*, t. VII. — G. LARROUMET, *Etudes de critique dramatique*, t. I. — SARCEY, *Quarante ans de théâtre*. — P. TOLDO, *Etudes sur le théâtre de Regnard* (*Revue d'histoire littéraire* (janvier-mars 1903, janvier-mars 1904, juillet-septembre 1905). — GILBERT, *Regnard* (*Revue des Deux Mondes*, 1859). — *Notice* d'Éd. Fournier dans l'édition des *Œuvres* de Regnard de 1874-75.

Sur Lesage : *Œuvres*, éditions 1810-23 ou 1820. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. II. — BRUNETIÈRE, *Etudes critiques*, IIIe série. — LINTILHAC, *Lesage* (*Les Grands écrivains*). — L'édition de 1810-23 contient *l'Éloge de Lesage* par Malitourne, et par Patin. — L'édition de 1822 contient la *Notice* d'Audiffret-Barberet : *Lesage et le Théâtre de la Foire*.

Sur Dancourt : J. LEMAITRE, *La Comédie après Molière et le théâtre de Dancourt*.

Sur Dufresny : *Œuvres*, édit. 1747, avec une *Notice*.

Sur Piron : *Œuvres*, éditions Rigoley de Juvigny et Honoré Bonhomme : *Notices*. — SAINTE-BEUVE : *Lundis* (voir la table). — VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, XIIe Leçon. — AUG. DE MASSAING, *Les Piron* (1844). — HIPP. BABOU dans les *Poètes français* d'Eug. Crépet.

Sur Gresset : *Œuvres*, édition 1811. — E. WOGUE, *Gresset, sa vie et ses œuvres*. — CAMPENON, *Essai sur la vie et les ouvrages de Gresset*. — SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. V.

N.-B. — Je recommande tout spécialement le recueil à la fois très coquet et très complet d'H. Parigot : *Théâtre choisi des auteurs comiques du XVIIe et du XVIIIe siècle* (Delagrave, édit.).

Plan proposé :

Exorde : Transformation de la comédie au XVIIIe siècle : comment et pourquoi la comédie s'est renouvelée. Mais, pendant une période de transition, l'influence de Molière est très profonde ; peu à peu on s'en dégage, les écrivains

dèviennent plus personnels; cependant, même alors, un certain nombre d'entre eux retournent à Molière. A la fin, ceux qui l'emportent sont ceux qui cherchent à créer un art nouveau.

I

1° — Regnard et les nouveautés de son théâtre.

A) Ce qui frappe avant tout chez Regnard, c'est l'importunité des souvenirs de Molière. Regnard imite le maître, de parti pris. *Les Folies amoureuses* et *l'École des femmes; le Légataire universel* et *M. de Pourceaugnac*, *les Fourberies de Scapin*, *le Malade imaginaire;* sujets, situations, personnages, que d'emprunts à Molière!

B) Et pourtant Regnard est un novateur :

a) Par le style, plus gai, plus vif, plus pétillant. Les saillies et les traits plaisants chez Regnard : son talent pour sauver les situations les plus invraisemblables par la franchise de sa joie communicative;

b) Par l'habileté de l'intrigue. Montrer avec quelle dextérité dans *le Joueur* sont conduites les variations du héros, amoureux quand il perd, joueur quand il gagne. L'intrigue dans Molière et les dénouements;

c) Par le mouvement de l'action. Molière nous montre des actions parfois un peu lentes; pourquoi : étude des caractères, tirades, etc. Au contraire, Regnard va droit devant lui, parce qu'aucune préoccupation grave ne le retarde. Comment se déroule l'action du *Légataire universel.*

d) Enfin et surtout par la place donnée à la peinture des mœurs du temps. Pourquoi Molière n'a pas trop insisté sur la représentation des conditions sociales. Dans Regnard, au contraire, nous avons déjà des « conditions » plus marquées.

2° — Lesage et les nouveautés de son théâtre.

A) La comédie de *Turcaret* nous annonce-t-elle, par son titre, une comédie analogue à celles de Molière, qui pourraient s'appeler *Alceste*, *Harpagon*, etc.? Sans doute il y a un caractère abstrait dans la pièce, une vérité générale à la fois et particulière. Ce n'est pas seulement à la *Comtesse d'Escarbagnas* et au *Bourgeois gentilhomme* que touche *Turcaret*, c'est aux grandes comédies où nous voyons des types du temps élargis en types humains.

B) Et cependant il y a entre Molière et Lesage des différences essentielles :

a) Molière n'écrit en prose qu'exceptionnellement. La comédie en prose au XVIIe siècle est une comédie imparfaite. Au contraire, Lesage écrit en prose, de propos délibéré.

b) L'obstacle des vers est supprimé parce que la comédie se rapproche de la réalité contemporaine d'une façon beaucoup plus précise. La pièce est beaucoup plus près de la vie du temps que celles de Molière : cf. Turcaret, la baronne, le marquis. La peinture des mœurs l'emporte de beaucoup sur celle des caractères.

c) Par suite, la peinture des conditions sociales est bien plus poussée. Comparaison entre les valets de Molière, héritiers des valets de la comédie antique, et Crispin qui est bien du XVIIIe siècle (*Crispin rival de son maître*), avec *Turcaret*, qu'on peut voir s'acheminer vers Diderot.

d) On va aussi vers Beaumarchais. La satire est beaucoup moins désintéressée et moins générale que dans Molière ; elle est plus directe et plus vive.

3° — Dancourt et les nouveautés de son théâtre.

A) Dancourt est, surtout au début, un disciple de Molière. Ses sujets (*Le Chevalier à la mode*, 1687 ; *le Tuteur*, 1695). Disposition et conduite de l'intrigue.

B) Mais il s'en éloigne et fait des comédies d'actualité :

a) L'actualité dans le théâtre de Dancourt.

b) La peinture des conditions sociales (les manieurs d'argent, le demi-monde, le monde interlope).

c) La satire moins profonde et plus directe. Valeur « documentaire » de ce théâtre.

4° — Dufresny et les nouveautés de son théâtre.

A) Ce dernier, lui aussi, part de l'imitation de Molière.

B) Mais il se rend très bien compte de l'importunité de ces souvenirs et, s'il ne réussit pas à se dégager de cette imitation, du moins il l'essaye :

a) En cherchant des sujets nouveaux et des intrigues nou velles ;

b) En essayant d'apporter un dialogue plus original et un vers d'une facture différente. C'est malheureusement un écrivain trop médiocre.

Conclusion : Avec ces quatre écrivains, la comédie, partie de l'imitation de Molière, s'est acheminée vers la peinture des mœurs et des conditions sociales.

Transition : Aux environs de 1730, le mouvement semble s'arrêter et certains auteurs paraissent vouloir revenir à

Molière pour en tirer autre chose. C'est le lien qui unit les trois pièces : *Le Glorieux* (1732), *la Métromanie* (1738), *le Méchant* (1747), dont les auteurs rapprochent de nouveau la comédie de la comédie du XVIIe siècle:

II

1° — *Le Glorieux* nous rapproche de la comédie de Molière :

a) Par la simplicité de l'intrigue, destinée uniquement à mettre en relief un « caractère ».

b) Par une intention moralisatrice, encore plus avouée que dans les comédies de Molière.

c) Toutefois, il faut bien voir que Destouches ignore l'art de fouiller un « caractère », et ce n'est pas parce que le Glorieux parle haut, fait du bruit partout où il se trouve, rougit d'être tutoyé par son beau-père que nous voyons comment son intelligence et son cœur ont été déformés profondément. C'est une comédie toute de surface, développée par des mots.

d) Le style, d'autre part, manque de qualités dramatiques : c'est du Molière bien pâle et bien affaibli.

2° — *La Métromanie* nous rapproche de la comédie de Molière :

a) Si l'intrigue n'est pas simple (elle est au contraire laborieuse et compliquée), du moins elle met en scène un ridicule déterminé et a pour but de nous faire rire d'un travers général.

b) Mais loin de nous trouver en face d'un ridicule fondamental, nous sommes en présence d'une « manie ». Ce goût ridicule pour les vers est une sorte de tic. Il ne suffit pas à constituer un caractère.

c) En revanche, la langue est d'une tenue littéraire très louable, certains vers sont restés proverbes, et la « tirade » y est par endroits fort bien menée.

3° — *Le Méchant* nous rapproche de la comédie de Molière :

a) Sans doute, il s'en éloigne par ce fait que Gresset observe surtout les petits-maîtres de son temps ; mais Molière, lui aussi, avait bien crayonné les petits marquis de son époque, et montré ce qu'il y avait de léger et de vide sous leurs beaux dehors.

b) Gresset montre ce qu'il y a de bas et de lâche sous les manières élégantes des mondains, et il y a chez lui une étude de la « scélératesse » des gens de bon ton, ou plutôt de leur « médisance ». La tirade dans Gresset.

c) Mais la médisance ne constitue pas un caractère, et nous sommes loin de la vérité profonde d'un Tartuffe ou d'un Alceste.

Conclusion : Même erreur chez Destouches, Piron, Gresset. Petit nombre des caractères généraux : pourquoi il faut attendre de longues années avant d'essayer de les représenter quand un homme de génie les a peints en traits immortels. On est condamné alors à prendre des caractères sans importance, et à les étudier superficiellement.

Conclusion générale : Le genre de la comédie de caractère était épuisé. Les imitateurs de Molière étaient condamnés à l'insuccès. Heureusement d'autres écrivains continuaient à chercher des voies nouvelles, et déjà Marivaux était là.

56. De l'originalité de Regnard.

Matière. — Que faut-il penser du jugement de La Harpe : « Les comédies de Regnard lui ont donné une place éminente après Molière, et il a su être un grand comique sans lui ressembler » ?

57. Regnard jugé par Nisard et par Sainte-Beuve.

Matière. — « Personne aujourd'hui, écrit Larroumet, ne contresignerait le jugement de Sainte-Beuve, qui accordait à Regnard « la première place dans la comédie après Molière ». On trouve, au contraire, de toute vérité cette observation de Nisard que, avec *le Légataire* et *les Folies*, « la comédie reculait modestement jusqu'à *l'Étourdi.* » (Larroumet, *Études critiques et dramatiques*; t. II : Regnard, p. 93 sq.)

Apprécier ce jugement.

58. Le théâtre de second ordre.

Matière. — Pouvez-vous, au moyen du théâtre des successeurs de Molière, montrer en quoi consiste ce qu'on appelle « le théâtre de second ordre » et préciser en quoi il diffère du théâtre de premier ordre, c'est-à-dire classique ?

Conseils. — Le travail a été fait pour la *Métromanie* (*Revue bleue*, 6 août 1892, p. 187 sq.). Les deux « cadres » principaux de cette étude sont les suivants :

1° Dans le théâtre de second ordre, un ridicule capital et fondamental devient une manie fort innocente en définitive (*Les Femmes Savantes* et *la Métromanie*).

2° Au lieu que les situations sortent des caractères, l'intrigue se complique comme à plaisir.

Il y a sans aucun doute d'autres paragraphes à trouver : cherchez-les.

59. Les manieurs d'argent au XVIIe et au XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — Étudier la physionomie du financier dans La Bruyère, Lesage et les *Lectures sur la société française au* XVIIIe *siècle*.

Lectures recommandées : LA BRUYÈRE, *Les Caractères*. — LESAGE, *Turcaret* (ou Extraits). — A. GASQUET, *Lectures sur la société française aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (Delagrave). — PAUL BONNEFON, *La Société française du* XVIIIe *siècle :* Lectures, etc. (Colin). — MONTESQUIEU, *Lettres persanes*, XCVIII (Extraits, ou édit. 1827, VII, p. 263 sq.) ; CXXXVIII (édit. cit. III, p. 370 sq.) ; *Esprit des lois* (XIII. 15 ; XXX, 13 ; édit. cit. III, p. 66 sq., 316 sq.). — J.-J. ROUSSEAU, *Confessions*, VII (édit. Hachette, t. VIII, p. 205 sq.). — VOLTAIRE, *Œuvres*, édit. Beuchot, passim. — Voir surtout : DUCLOS, *Considérations sur les mœurs*, ch. X : Les Gens de fortune (édit. 1821, t. I, p. 103 sq.).

O. DE VALLÉE, *Les Manieurs d'argent*, Michel Lévy, 2e édit. 1857 (à lire avec précaution). — DESNOIRETERRES, *La Comédie satirique au* XVIIIe *siècle*, passim (Perrin). — FONTAINE, *Le Théâtre et la philosophie au* XVIIIe *siècle* (Cerf et fils). — CAMPARDON, *Les Prodigalités d'un fermier général* (Charavay frères). — DE LAHANTE, *Une famille de finances au* XVIIIe *siècle* (Hetzel). — LARROUMET, *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, p. 431 sq. (Hachette). — CARRÉ, *La France sous Louis XV* (Lib. et Imp. réunies) : Le Gouvernement et l'administration, p. 68 sq., p. 76 sq ; le Tiers Etat, p. 177 sq. — DE CONCHES, *Salons de conversation et diners des fermiers généraux* (IV, p. 88 sq., p. 101 sq.). — A. MAURY, *L'Ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 301 (Didier).

Conseils. — Pour les idées et le plan général, voir M. Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle* (Lyon, Rey : Paris, Picard fils et Cie), ch. V : Les Philosophes et les financiers, p. 200 sq. ; on y trouvera indiquées des références assez nombreuses.

60. Le théâtre des chicanes de l'amour.

MATIÈRE. — « Ce sont des chicanes de cœur que se font les personnages de Marivaux, c'est une guerre d'escarmouche morale. » (SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. IX, p. 371.)

Expliquer ce jugement de Sainte-Beuve, et montrer quelles étaient les conséquences de ce fait que la comédie devenait le théâtre des « chicanes de l'amour ».

Lectures recommandées : D'Alembert, *Éloge de Marivaux* (*Œuvres*, éd. 1821, t. III, p. 577 sq.). — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IX. — Geoffroy, *Cours de littérature dramatique*. — *Notice* du *Théâtre complet* par Éd. Fournier (1878). — Lescure, *Eloge de Marivaux*. — Jean-Fleury, *Marivaux et le marivaudage*. — G. Larroumet, *Marivaux, sa vie et ses œuvres*. — Brunetière, *Les Époques du théâtre français*. — Deschamps, *Marivaux* (*les Grands Ecrivains français*). — Faguet, *Dix-huitième siècle* : Marivaux. — R. Doumic, *Histoire de la litttérature française*, ch. XXVIII, p. 412 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XIV, p. 369 sq. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : la Comédie*, ch. IV, p. 84, sq.

Œuvres, édition 1781 (Vve Duchesne), en 12 volumes. — *Théâtre complet*, édité par Éd. Fournier (1878).

Plan proposé :

Exorde : « Chez mes confrères, l'amour est en querelle avec tout ce qui l'environne, et finit par être heureux malgré les opposants; chez moi, il n'est en querelle qu'avec lui seul, et finit par être heureux malgré lui. Il apprendra dans mes pièces à se défier encore plus des tours qu'il se joue que des pièges qui lui sont tendus par des mains étrangères. » Ainsi Marivaux caractérise son théâtre. C'est le théâtre des « chicanes de l'amour ». L'amour n'éprouve pas de résistance extérieure ; il est « le bourreau de soi-même ».

1° — Démonstration par des exemples. Dans *le Jeu de l'amour et du hasard*, les amants luttent contre eux-mêmes et l'un contre l'autre ; ils déguisent tout jusqu'à leur costume. Dans *le Legs*, l'amant, qui devrait logiquement faire les premiers pas, tremble devant le moment de la déclaration ; c'est l'amante qui est obligée de se prêter à d'ingénieuses avances (cf. Musset, *l'Ane et le Ruisseau*). Dans *l'Épreuve*, l'excès de méfiance est plus grand encore. L'amour se masque sous un faux air de protection bienveillante, il ne veut pas se déclarer, il ne se rend qu'après que l'héroïne a franchi l'obstacle. *La Double Inconstance* nous offre une mécanique plus subtile encore ; pas d'obstacle venu de l'extérieur, sauf l'opposition du prince au mariage des deux amants. Ceux-ci se jurent fidélité, mais ils voient rapidement qu'en réalité ils ne s'aiment plus, qu'une autre passion aussi vive, aussi sincère que la première, est venue...

2° — Conséquences :

a) Pour le sujet. L'auteur est obligé en un ou trois actes de conduire une passion depuis l'instant où elle commence à poindre jusqu'au moment du mariage, ou jusqu'à sa fin. Les auteurs dramatiques suppriment d'ordinaire tous ces longs

débuts : les « prolégomènes » d'une pièce. Par suite, il y a dans le théâtre de Marivaux des sujets plutôt romanesques, qui exigeraient beaucoup plus de temps pour se dérouler, si nous étions dans la vie réelle. Marivaux est un esprit souple, adroit, très habile à user des conventions théâtrales, mais, malgré tout, le danger est grand parce que sur la scène il vaut mieux peindre l'amour à l'instant décisif.

b) Pour l'intrigue. Elle est très simple. C'est une analyse de sentiments, non pas froide, mais vivante, colorée, nuancée, graduée avec art. Mais y a-t-il véritablement une intrigue? Peut-on suivre dans ces pièces le développement d'une action dramatique, avec exposition, nœud, dénouement. Où sont les événements? Où finit l'exposition? Y a-t-il un nœud véritable? un dénouement bien distinct? Il est difficile de répondre oui à ces questions, sauf cependant à la dernière. Il n'y a pas d'événements mais des *données*, pas de péripéties mais des *transitions*, pas d'incidents mais des *nuances*. De là aussi les mêmes procédés pour faire avancer la pièce: travestissements, dominos, masques, etc...

c) Pour les caractères. Ils se laissent deviner, et c'est un plaisir délicat pour le lecteur : ils sont curieusement fouillés, mais ils n'ont rien d'accusé. Combien nous sommes loin du comique véritablement *humain*. Sainte-Beuve a prononcé le mot « tatillonnage ». Ces créations ont quelque chose d'exquis, mais aussi de trop minutieux, de trop conventionnel. Rappeler le mot de cette femme d'esprit : « C'est un homme qui se fatigue et qui me fatigue, en me faisant faire cent lieues avec lui sur une feuille de parquet », ou le mot de Voltaire : « Il suit tous les sentiers du cœur humain mais n'en connaît pas la grande route. »

d) Pour le style. Par suite, l'écrivain est porté à quintessencier, sa finesse devient du raffinement, son ingéniosité de la subtilité. Comment il veut tirer d'une idée juste tout ce qu'elle contient et comment il la gâte. « Il est un de ces écrivains auxquels il suffirait souvent de retrancher pour ajouter à ce qui leur manque. » Originalité de ce style, mais est-ce un style dramatique?

Conclusion : Rapprochement souvent fait entre Racine et Marivaux; il est clair qu'on songe moins au Racine de *Britannicus* qu'à celui de *Bérénice*.

61. Marivaux jugé par Voltaire.

MATIÈRE. — « Je reprocherais à M. de Marivaux de trop détailler les passions et de manquer quelquefois le chemin du cœur, en prenant des routes un peu trop détournées. » (Voltaire à Berger, février 1736; *Œuvres*, édit. Beuchot, t. LII, p. 182.)

Conseils. — Le devoir se ramène presque au précédent, mais prenez garde : usez du procédé de l'analogie. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, passim; *la Dissertation morale*, Invention, ch. II, § V, p. 34, sq.)

Le mot n'est pas le même que celui qui est partout cité : « Il sait tous les sentiers du cœur humain et il en ignore la grande route. » La critique est ici bien moins sévère; regardez le texte attentivement, et demandez-vous si, sous cette forme, l'opinion de Voltaire n'est pas acceptable. M. Faguet répliquerait volontiers : « Là où personne n'est allé, il n'y a pas même de routes » (*op. cit.*, p. 132) : reprenez cette repartie pour votre compte; elle vous servira, dans cette circonstance, à montrer l'*originalité* de Marivaux.

62. De l'originalité de Marivaux.

MATIÈRE. — « J'aime mieux, dit Marivaux, être assis sur le dernier banc de la petite troupe des auteurs originaux qu'orgueilleusement placé à la première ligne dans le nombreux bétail des singes littéraires. » Marivaux est-il parvenu à l'originalité qu'il poursuivait, et son œuvre dramatique a-t-elle été originale au XVIIIe siècle?

Conseils. — « Son originalité consiste en trois points qui sont : 1° d'avoir abandonné les traces de Molière; 2° d'avoir transposé la tragédie de Racine dans la vie commune; 3° d'avoir mis le principal de l'intrigue dans la transformation des sentiments.... » (BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 216). Voilà des « cadres » excellents. Cherchez-en d'autres encore, si vous le voulez, mais commencez par adopter ceux-là. (Cf. Roustan, *La Composition française : La dissertation littéraire*, Disposition.)

63. Marivaux et Racine.

MATIÈRE. — On a souvent rapproché Marivaux de Racine : pourquoi?

Lectures recommandées : Voir notre *Littérature française par la dissertation*, t. I, ch. X : la tragédie, sujets nos 334 sq., p. 283 sq.

Plan proposé :

Exorde : Grouper les dissemblances (les auteurs, les genres, les époques, etc., etc.). Pourtant on a souvent rapproché Racine et Marivaux.

1° — Tous deux ont *humanisé* leur genre :

a) Racine et la vérité générale. Marivaux et la vérité générale.

b) L'effort est plus grand du côté de Marivaux : les éléments historiques dans Racine. Rien ne gêne au contraire Marivaux : ni couleur locale, ni réalisme : les contours éternels de l'âme humaine.

2° — Tous deux ont fait un drame psychologique :

a) La psychologie de Racine : la mécanique des passions dans ses tragédies ; — la psychologie de Marivaux : la comédie d'analyse.

b) Marivaux est allé plus loin que Racine dans cette voie : ressorts plus ténus et plus subtils ; dépit, bonté, fausse honte, etc... L'intrigue dans Racine et dans Marivaux.

3° — Tous deux ont donné à l'amour la place essentielle :

a) L'amour dans Racine ; innovation du poète d'*Andromaque ;* l'amour dans Marivaux ; innovation du poète de *la Double Inconstance :* « Avant lui, il y avait eu des amoureux sur notre théâtre comique, seulement il y avait pas eu de peintres de l'amour. » (Faguet, *Op. cit.*, p. 123.)

b) Ici encore Marivaux a, plus fortement et complètement que Racine, appliqué ce principe : l'amour dans un drame doit être tout ou rien. Il n'a peint que « l'aube de l'amour », c'est précisément pour cela que l'amour tient chez lui plus de place encore que dans Racine.

4° — Tous deux ont donné aux rôles de femmes le premier rang :

a) Les femmes dans le théâtre de Racine et dans le théâtre de Marivaux.

b) La psychologie de la femme chez Marivaux est plus « féminine » que celle de Racine.

Conclusion : Rapprochement justifié : l'un et l'autre ont écrit des tragédies et des comédies le moins romanesques qu'il soit possible. Marivaux, dit M. Faguet, est « un Racine à mi-chemin..., un Racine qui n'écrit que le second acte d'*Andromaque.* » (*Ibid.*, p. 125).

64. Marivaux et Molière.

MATIÈRE. — « Marivaux ne nous donne pas le résultat de son observation, mais l'acte même de l'observation. Les paroles de chaque personnage sont toujours arrangées de façon à montrer que la théorie de son cœur était bien connue de l'auteur. *Une scène de Molière est une représentation de la nature; une scène de Marivaux est un commentaire sur la nature.* » (DE BARANTE, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, édit. citée, p. 138.)

Expliquer ce passage en vous appuyant sur des exemples précis.

Lectures recommandées : Outre les ouvrages indiqués au n° 60, voir ROUSTAN, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, ch. IX : Molière, sujets n°s 241 sq., p. 216 sq.

65. « Le Jeu de l'Amour et du Hasard » et « Ruy-Blas ».

MATIÈRE. — On a rapproché *le Jeu de l'Amour et du Hasard* et *Ruy-Blas*. Comment expliquez-vous ce rapprochement, et dans quelle mesure est-il justifié ?

Lectures recommandées : Voyez les lectures indiquées au tome III de notre *Littérature française par la dissertation*, sur le théâtre de Victor Hugo.

66. Le théâtre de Marivaux et l'esprit de Marivaux.

MATIÈRE. — « Enlevez le théâtre de Marivaux : vous mutilerez non seulement la littérature française, mais l'esprit français. Celle-là sera dépouillée d'un genre unique et charmant, celui-ci d'une fleur d'élégance, de poésie et de délicatesse. » (BRUNETIÈRE, *Études critiques*, 3e série, p. 187). Expliquer.

67. Marivaux et le « Marivaudage ».

MATIÈRE. — L'éditeur du *Spectateur français* de Marivaux écrit (1755) : « On n'a pas su sentir d'abord que la finesse de ses pensées ne pouvait être rendue autrement.... Depuis longtemps les personnes judicieuses sont revenues à la vérité, et l'on sait gré à M. de Marivaux d'avoir pu assujettir son style au genre des matières qu'il traitait. »

Que pensez-vous de cette défense du « marivaudage » ?

Conseils. — Il y a, sans doute, ici une invitation à vous reporter à un certain nombre de passages de Marivaux, et à examiner avec attention les traits principaux du style « de cette coquette, de cette caillette, de cette petite baronne de Marivaux », comme dit M. Faguet, laquelle n'eût pas été trop déplacée dans certaines ruelles distinguées du XVIIe siècle. Cependant, on est en présence d'une théorie générale du style qui enveloppe cette opinion, et dont il faut se méfier. Nous l'avons discutée nous-même, à propos de Marivaux (*La Composition française : Conseils généraux*, La Lecture, chap. III, p. 81 sq.); nous renvoyons à cet ouvrage. Ajoutons que le même éditeur dit plus justement : « Monsieur de Marivaux sera chez la postérité un auteur singulier qu'on lira avec plaisir et utilité, mais qu'il serait dangereux de vouloir prendre pour modèle ; on voit chez les peintres des génies pittoresques qu'on ne tente point d'imiter sans risque d'être ridicule bien loin de leur ressembler ».

N. B. — Nous réservons les sujets de dissertation relatifs **Beaumarchais** pour le chapitre ultérieur sur **le drame et les théories de Diderot**.

III

MONTESQUIEU — BUFFON

MONTESQUIEU

---

68. Le caractère de Montesquieu.

MATIÈRE. — Quelle idée vous faites-vous de Montesquieu d'après ses *Œuvres ?* (On consultera spécialement la *Correspondance* et les *Pensées*.)

Lectures recommandées : Éditions. : Édit. Parrelle (*Collection des classiques français*), 1826. — Édit. Laboulaye, 1875-1879 (Garnier). — *Mélanges inédits*, publiés par le baron de Montesquieu, 7 vol., 1892 sq.

Extraits, par Jullian (Hachette).

D'ALEMBERT, t. V de *l'Encyclopédie : Éloge du Président de Montesquieu.* — MAUPERTUIS, *Éloge de Montesquieu.* — VOLTAIRE, Table de l'édition Beuchot ou Moland, article : Montesquieu. — DIDEROT, Table de l'édition Assézat et Tourneux. GRIMM, *Correspondance littéraire*, édit. Tourneux, t. I, II, VII et Table. — LA HARPE, *Lycée*, t. II, 3e partie, I, II, ch. I, section 2. — GARAT, *Mémoires historiques sur le* XVIIIe *siècle.*

SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. II, IV, VII, IX, XII, XIV, XV (voir la Table); *Portraits littéraires*, t. III ; *Nouveaux Lundis*, t. II. — DE BARANTE, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle.* — VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. I; *Discours et Mélanges.* — VINET, *Histoire de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. I. — BERSOT, *Études sur le* XVIIIe *siècle.* — NISARD, *Histoire de la littérature française*, t. IV. — BARNI, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, t. I. — LOUIS VIAN, *Histoire de Montesquieu.* — BRUNETIÈRE, *Études critiques*, IVe série; *Questions de critique.* — ALBERT SOREL *Montesquieu.* — EDGARD ZÉVORT, *Montesquieu.* — FAGUET, *Dix-huitième siècle ; la Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire.* — F. HÉMON, *Cours de littérature : Montesquieu.*

P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Montesquieu, p. 73 sq. — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 278 sq. — HERRIOT, *Précis de l'Histoire des lettres françaises*, ch. XX, p. 594 sq. — LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, liv. III, ch. 700 sq. — LINTILHAC, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. VIII, p. 180 sq. — PELLISSIER, *Histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. II, p. 299 sq.

R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXIX, p. 420 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XII, § II, p. 350 sq. — LÉON LEVRAULT, *Auteurs français* : Montesquieu, p. 538 sq.

Plan proposé :

1° — On notera dans le caractère de Montesquieu son amour passionné de l'antiquité par où il se sépare de son époque, et son amour de l'étude qui a été très grand. « J'ai la maladie de faire des livres et d'en être honteux quand je les ai faits... L'étude a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. »

2° — Cela nous annonce un homme d'une sensibilité médiocre. Montesquieu est modéré par tempérament, toujours maître de lui-même, et il sait assurer sa tranquillité et son bonheur : « Je m'éveille le matin avec une joie secrète de voir la lumière, et le reste du jour je suis content. Je passe la nuit sans m'éveiller : et le soir, quand je me mets au lit, une espèce d'engourdissement m'empêche de réfléchir..... Ma machine est si heureusement construite que je suis frappé par tous les objets assez pour qu'ils me donnent du plaisir, pas assez pour qu'ils me donnent de la peine..... » « J'aime mieux, dit-il encore, être tourmenté par mon cœur que par mon esprit. » On a noté qu'il avait fait là un bon calcul.

3° — Montesquieu d'ailleurs était capable de bienveillance et l'on connaît de lui des traits de bienfaisance célèbres.

4° — En vertu de son tempérament modéré et égal, Montesquieu se plaît partout, dans le monde et à la campagne. Dans le monde, il se déclare heureux au milieu de ce nombre d'hommes qui « égale les sables de la mer ». Dans les salons il s'amuse, s'instruit, est auditeur bénévole en même temps que railleur : « Je suis presque aussi content avec des sots qu'avec des savants ; il n'y a rien de si amusant qu'un homme ridicule. »

5° — A la campagne, il goûte le charme du silence et le plaisir de travailler. Puis il aime les paysans, soigne sa vigne, arrose ses salades, fait semer ses prairies, et vend son vin « immédiatement comme il le reçoit de Dieu ». Ce marchand de vin est d'ailleurs un gentilhomme. « Quoique mon nom n'ait que deux cent cinquante ans de noblesse prouvée, cependant j'y suis attaché. »

6° — C'est aussi un indépendant, n'ayant jamais cherché les intrigues, tenant toujours les puissants à une distance respectable, et « méprisant ceux qui ne l'estimaient pas ». « Il

m'est aussi impossible d'aller chez quelqu'un dans des buts d'intérêt que de rester dans les airs. Un jour, M... me fit entendre qu'on me donnerait une pension. Je dis que n'ayant pas fait de bassesse je n'avais pas besoin d'en être consolé par des grâces. »

7° — Ce fut l'âme la moins religieuse qui se pût imaginer. On voit comment il apprécie le christianisme dans les *Lettres persanes*. Il serait difficile de trouver dans Montesquieu le sentiment de ce qu'a été le christianisme. Il le juge plus sérieusement dans l'*Esprit des lois*, mais il le juge comme une forme sociale.

Conclusion : Comment ces traits se manifestent dans l'œuvre de Montesquieu.

69. Une heure de lecture dissipe-t-elle tous les chagrins?

Matière. — Apprécier cette pensée de Montesquieu : « L'étude a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. »

Conseils. — Sujet proposé dans plus d'une session de baccalauréat. Il est évidemment indispensable, pour ce sujet comme pour ceux qui suivent, de tenir le plus grand compte de l'auteur de ces pensées et de ces jugements. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, § III, p. 25 sq ; *la Dissertation morale*, Invention, ch. III § I, p. 36 sq.)

Plan proposé :

Exorde : Position de la question.

1° — *Partie générale : a*) La lecture console : pourquoi et comment ; faisons appel à notre expérience personnelle. (Cf. *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. V, p. 55 sq., Élocution, ch. III, § II, p. 114 sq.)

b) La lecture ne peut pas consoler de tous les chagrins sans exception. Appel à notre expérience personnelle. N'y a-t-il pas des douleurs devant lesquelles nous ne songerions même pas qu'un livre fût capable de nous distraire ?

2° — *Cas particulier :* C'est Montesquieu qui a écrit cette pensée.

a) A quelles qualités est due cette disposition d'esprit.

b) A quels défauts elle est liée, d'autre part.

Conclusion : Résumer rapidement les deux parties du devoir.

70. La politesse et la liberté.

Matière. — Montesquieu écrit dans ses *Pensées :* « Tout homme doit être poli, mais il doit aussi être libre. » Comment concilier ces deux obligations ?

Conseils. — Même remarque pour ce sujet ainsi proposé au baccalauréat que pour le sujet n° 69. On fera bien, outre les lectures indiquées au n° 68, de se reporter aux sujets relatifs au *Misanthrope* dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets n° 280 sq., p. 248 sq. Voir encore : E. Rayot, *Précis de morale*, 2e partie, passim. — G. Cantecor, *Morale théorique et notions historiques*, passim. — Thamin, *Extraits des moralistes*, liv. V, ch. IV et V. — Marion et Dereux, *Pages et pensées morales*, table méthodique.

71. Une règle pour juger nos semblables.

Matière. — Que pensez-vous de cette règle appliquée par Montesquieu pour juger son prochain : « Quand je vois un homme de mérite, je ne le décompose jamais ; un homme médiocre qui a quelques qualités, je le décompose » ?

Conseils. — Voir les numéros précédents.

72. Le bon citoyen.

Matière. — Expliquer et discuter cette définition du « bon citoyen » par Montesquieu : « Je suis un bon citoyen, mais dans quelque pays que je fusse né, je l'aurais été tout de même.

« Je suis un bon citoyen parce que j'ai toujours été content de l'état où je suis, que j'ai toujours approuvé ma fortune, que je n'ai jamais rougi d'elle, ni envié celle des autres.

« Je suis un bon citoyen parce que j'aime le gouvernement où je suis né, sans le craindre, et que je n'en attends d'autre faveur que ce bien inestimable que je partage avec mes compatriotes ; et je rends grâce au ciel de ce qu'ayant mis en moi de la médiocrité en tout, il a bien voulu mettre un peu de modération dans mon âme. »

Lectures recommandées ; Outre les lectures et les conseils qu'on trouvera aux numéros précédents voir : G. Cantecor, *Morale théorique et notions histo-*

riques. — E. Rayot, *Précis de morale*, 2e partie, IXe leçon : La Vie nationale, p. 229 sq. — Bouglé et Beaunier, *Choix des moralistes français*, passim. — Thamin, *Extraits des moralistes*, liv. VI. — Marion et Dereux, *Pages et pensées morales*, table méthodique.

73. Famille, patrie, humanité.

Matière. — « Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose d'utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime. »

Que pensez-vous de cette opinion de Montesquieu?

Conseils. — Voir les conseils et les ouvrages indiqués aux numéros précédents.

74. Aux funérailles de Louis XIV.

Matière. — « Aux funérailles de Louis XIV, dit Voltaire, le peuple avait dressé de petites tentes sur la route de Saint-Denis. On y dansait, on y riait, on y buvait. »

Raconter ce qui se passa à ces funérailles, et donner sur le règne de ce monarque une appréciation générale

Lectures recommandées : Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*. — Bourgeois, *Le Grand siècle*. — Em. Moret, *Quinze ans du règne de Louis XIV* (1700-1715). — Bonnemère, *Histoire des paysans*. — *Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours* (publiée sous a direction de MM. Lavisse et Rambaud), t. VII, ch. IV. p. 144 sq. — E. Lavisse, *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution*, t. VIII : *Louis XIV, la fin du règne* (1685-1715) ; voir surtout le livre VII, p. 429 sq. et a Bibliographie au bas de la page. — Roustan, *Les Philosophes et la société française du* XVIIIe *siècle*, ch. II : *Les Philosophes et la royauté*, p. 29 et notes.

Pour des détails plus précis, voir les Collections des *Mémoires* indiquées au no 76.

Conseils. — Le sujet a été proposé plus d'une fois au baccalauréat. On conçoit de quel secours peuvent être ici les *Lettres persanes* de Montesquieu.

75. La cour de Versailles vers 1715.

Matière. — Vous ferez un tableau rapide de la cour de Versailles vers la fin du règne de Louis XIV (le parti du roi, — le parti des

libertins : Meudon, Saint-Cloud, le Temple, — le parti des réformes : Fénelon, le duc de Bourgogne, — etc....)

76. Caractères généraux de la Régence.

MATIÈRE. — Pourquoi Chamfort disait-il de la régence de Philippe d'Orléans : « Il paraît difficile d'écrire sérieusement l'histoire de cette époque » ? (CHAMFORT, *Œuvres*, édit. 1824, t. III, p. 82.)

Lectures recommandées : Collections des *Mémoires* du XVIIIe siècle (*Mémoires* de Saint-Simon, Buvat, Marais, Barbier, Dubois, d'Argenson, Noailles, Villars, Duclos, Staal-Delaunay, Hénault, etc.).

P. BONNEFON, *La Société française du* XVIIIe *siècle* : Lectures extraites des Mémoires et des Correspondances. — A. GASQUET, *Lectures sur la société française, aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*.

LACRETELLE, *Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*. — LEMONTEY, *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV*. — MICHELET, *Histoire de France : la Régence*. — ROCQUAIN, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. — AUBERTIN, *L'Esprit public au* XVIIIe *siècle*. — THIERS, *Histoire de Law*. — A VUITRY, *Le Désordre des finances et les excès de la spéculation à la fin du règne de Louis XIV et au commencement du règne de Louis XV*. — STOURM, *Les finances de l'ancien régime*. — DE SEILHAC, *L'Abbé Dubois, premier ministre de Louis XV*. — BAILLON, *Walpole à la cour de France*. — RAPIN, *Histoire du jansénisme*. — HÉMON, *Histoire générale de l'Église pendant les* XVIIIe *et* XIXe *siècles*, t. I (ou une autre « Histoire générale de l'Eglise »). — BARTHÉLEMY, *Le Cardinal de Noailles*. — CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Compagnie de Jésus*.

Conseils. — Pour ce sujet et le précédent, il y aura le même avantage à faire les lectures indiquées au n° 74, et le même profit à retirer des *Lettres persanes*.

77. Les causes du succès des « Lettres persanes ».

MATIÈRE. — Après avoir constaté la vogue dont jouirent les *Lettres persanes*, le critique Barni ajoute : « Ce succès, l'ouvrage de Montesquieu le devait à la fois à la licence de certaines peintures, fort goûtées sous la régence ; à la censure des dernières années du règne de Louis XIV, qui avaient tant fatigué le pays et dont on commençait à parler librement, maintenant que le grand roi n'était plus ; à la satire la plus piquante des mœurs et des travers du temps ; à la critique hardie d'une religion à laquelle on ne croyait plus beaucoup mais qu'on n'avait pas encore osé discuter publiquement ; aux trésors d'esprit qu'avait prodigués l'auteur, et, enfin au style si vif, si brillant, si éloquent parfois, dont ces lettres étaient écrites. » (BARNI,

Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe *siècle*, t. I : Montesquieu, VIIIe leçon, p. 109 sq.) Développer.

Lectures recommandées : Voir les n°s 74 sq.

Plan proposé :

Exorde : Succès des *Lettres persanes*. Huit éditions ou contrefaçons en un an. (Voir Montesquieu lui-même.) Anecdotes restées célèbres. « Monsieur, faites-moi des lettres persanes, » etc...

I

Ce qui a fait la grande vogue du livre, c'est qu'il a paru exactement au moment où son succès devait être le plus complet : on ne cite dans notre littérature que trois ouvrages qui aient paru ainsi au moment le plus favorable : les *Provinciales* (1656) ; les *Lettres persanes* (1721) ; *le Génie du christianisme* (1802).

1° — Les dernières années du règne avaient été marquées par l'hypocrisie dévote de la cour, l'intervention despotique du roi dans les affaires de théologie, les armements ruineux et les défaites humiliantes, la famine et la désolation dans le pays. Une réaction violente s'était produite dès le jour même de l'enterrement de Louis XIV. Le Régent donnait l'exemple ; la littérature et les arts suivaient (Watteau, Coustou). Cette réaction a été marquée par les *Lettres persanes* beaucoup plus que par toutes les autres œuvres de l'époque.

2° — *a*) De plus c'est la période où l'Orient exerce une véritable fascination sur les Français. Les voyageurs en rapportent des récits fabuleux ; le chevalier Chardin vient de publier son *Voyage en Perse*. Il y a quelques années à peine, le peuple se pressait pour admirer les ambassadeurs persans envoyés à Louis XIV. Montesquieu jeune, ayant de l'imagination, utilise cet engouement pour les pays orientaux.

b) Par conséquent, il suppose une correspondance écrite par Usbek et Rica, qui ont fait tous deux un voyage à Paris et qui échangent des lettres avec leurs compatriotes.

Usbek, grave et respectable, a dû s'exiler. Il écrit en Perse et se tient au courant des choses de son sérail. C'est la partie libertine, dans laquelle le public va chercher un semblant d'intrigue amoureuse.

II

1° — *a*) Mais ce que nous y cherchons, ce que Montesquieu voulait y mettre est bien différent. Usbek est très attentif, très réfléchi; il nous fait la peinture de la France de 1712 à 1720. A son côté se trouve Rica, très spirituel, fin, malin et même un peu blagueur. C'est un Persan qui a pris l'air des boulevards. Quand les matières traitées sont un peu scabreuses, Rica se charge de les traiter.

b) Notons d'ailleurs que, dans les moments où la critique directe serait dangereuse, nous sommes ramenés en Orient; par un procédé constant au XVIIIe siècle, on nous dit Alcoran quand il faut entendre Bible, et despotisme oriental quand il faut entendre monarchie française. Le livre est donc très hardi et très habile. Montesquieu ne l'eût jamais écrit sans ce mélange extrêmement adroit.

2° — On peut y distinguer :

a) Une succession de petits portraits dans lesquels Montesquieu se montre l'héritier de La Bruyère. Il peint d'une touche vive le grand seigneur, le fermier, le général retraité, le pédant, le fat, l'homme à bonnes fortunes, le poète parasite, etc. C'est léger, amusant, plus brillant, plus sautillant que les portraits des *Caractères*.

b) Le livre est plus profond quand il aborde certaines questions qui intéressent l'humanité. Les passages sur l'orgueil, la gloire, la modestie, la vertu des larmes, et surtout sur la justice mise au-dessus de Dieu même, sont de ceux qui font prévoir que Montesquieu écrira autre chose.

c) La partie de beaucoup la plus hardie est celle qui a trait à la politique et à la religion. On est étonné des audaces de Montesquieu, lui qui dira plus tard de lui-même qu'il n'a pas l'esprit désapprobateur. On se demande comment on a pu souffrir, même dans la bouche d'un Persan, des passages comme ceux qui ont trait au roi de France, au pape, « ce magicien qui fait croire que trois ne sont que un, et mille autres choses de cette espèce », sur le Parlement, la noblesse, les riches, les fermiers généraux; et l'on trouve déjà une protestation en faveur des misérables écrasés par l'impôt, décimés par la famine, qui a bien plus de portée que la peinture de La Bruyère.

d) Un apologue assez long qui a pour titre « les Troglo-

dytes ». C'est un morceau inspiré de Fénelon, du Fénelon de *Télémaque*, dont Montesquieu était un admirateur. On y découvre en germe la plupart des théories politiques que Montesquieu devait développer dans l'*Esprit des lois* : « Le gouvernement républicain a pour principe la vertu, la solidarité des intérêts de tous les citoyens. » — Dans la Lettre XIV, lorsque les Troglodytes vont offrir la royauté à un vieillard vénérable : « Je vois bien ce que c'est, s'écrie le vieillard, votre vertu commence à vous peser. »

III

Tel est ce livre qui renferme des parties si différentes; c'est dire que la variété est une de ses qualités principales. La forme y est aussi très variée, et elle contribua longtemps au succès du livre. Surtout c'était une forme étincelante, adaptée non seulement au sujet lui-même, mais encore à l'époque précise à laquelle le livre a paru. (Voir plus bas les sujets sur le style de Montesquieu, et surtout s'appuyer sur des passages caractéristiques. Cf. Roustan, *La Composition française : La Dissertation littéraire*, ch. IV, p. 43 sq.)

Conclusion : Reprendre le passage de l'Introduction des *Lettres persanes :* « Mais c'est à condition que je ne serai pas connu... sans essayer beaucoup son esprit. » Dans quelle mesure cela n'est pas « digne d'un homme grave », mais comment Montesquieu a assuré le succès de son livre en « mettant l'ouvrage à nos mœurs », non seulement à nos mœurs du XVIIIe siècle, mais aux mœurs des Français en général.

78. Les « Lettres persanes » jugées par Voltaire.

Matière. — Voltaire écrit à Vauvenargues (15 avril 1743, édit. Beuchot, t. LIV, p. 530) : « On a d'abord été ivre des *Lettres persanes* dont vous me parlez... maintenant je vois que tous les bons esprits font assez peu de cas de la frivole imagination des *Lettres persanes* dont la hardiesse en certains endroits fait le plus grand mérite. »

Êtes-vous de l'avis de Voltaire ?

Conseils. — Ce sujet est, pour ainsi dire, un « cas particulier » du sujet n° 77. On fera bien de s'y reporter.

79. La raillerie de Montesquieu et celle de La Bruyère.

Matière. — Commenter et discuter au besoin ce jugement de Villemain : « La raillerie de Montesquieu est sentencieuse et maligne comme celle de La Bruyère, mais elle a plus de force et de hardiesse. La Bruyère, se plaignant d'être renfermé dans un cercle trop étroit, avait esquissé des caractères parce qu'il n'osait peindre des institutions et des peuples : Montesquieu porte plus haut la raillerie ; ses plaisanteries sont la censure d'un gouvernement ou d'une nation. » (Villemain, *Discours et Mélanges.*)

Lectures recommandées : Voir dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, les sujets nos 559 sq., p. 447 sq.

Conseils. — Suivant notre méthode, regardons attentivement le texte de la matière. Les idées essentielles sont :

1° La raillerie de Montesquieu ressemble à celle de La Bruyère et elle en diffère. Elle est sentencieuse et maligne (dans la forme), mais plus forte et plus hardie (dans le fond).

2° C'est que La Bruyère s'était contenté d'esquisser des « caractères » (types du temps, types humains), tandis que Montesquieu raille la monarchie et la France de son temps, le gouvernement et la nation.

Immédiatement se pose la question suivante : Montesquieu n'a-t-il donc pas tracé des « caractères » ? N'y a-t-il pas chez lui d'une part une satire des mœurs du temps, d'autre part un certain nombre de traits généraux ? Sans doute, mais même alors le jugement indiqué reste vrai : il y a chez Montesquieu plus de force et plus de hardiesse.

Cela ne signifie pas : plus de profondeur ; dans le siècle psychologique par excellence, le livre de La Bruyère a une valeur psychologique à laquelle le livre de Montesquieu ne saurait atteindre. Cependant, suivant le mot de Vinet, « tous deux ont le tour vif et heurté, la manière satirique et spirituelle ; chez tous deux le style aspire à surprendre, mais la force intime appartient à Montesquieu. Il a la puissance intellectuelle et l'intention morale qui donne du sérieux même à la raillerie ».

Est-ce que cela ne viendrait pas :

a) D'abord, du fait que La Bruyère est davantage le moraliste littérateur ? Nisard qui déclare que dans l'art des portraits, la touche de Montesquieu semble plus aisée et plus libre, ajoute : « Dans La Bruyère le parti pris de faire des portraits fait pencher l'art vers la manière. » C'est reconnaître que les portraits de La Bruyère sont plus travaillés, plus affinés que ceux de Montesquieu ; ces derniers sont plus rapides et plus courts.

b) D'un autre côté Montesquieu n'a-t-il pas un art particulier pour mêler intimement ce que La Bruyère avait désuni : la maxime et le portrait? Si la forme est sentencieuse et maligne, en réalité il y a pénétration plus intime entre la sentence et le trait. Celle-là ajoute à celui-ci une partie plus profonde, celui-ci donne à celle-là plus de force et plus de vigueur. C'est ce que Nisard comparant La Bruyère et Montesquieu résumait en disant : « La Bruyère écrit plus en peintre, Montesquieu plus en penseur, non que le premier ne sache penser et le second peindre, mais La Bruyère nous donne plus la représentation, et Montesquieu la raison de nos ridicules. »

Le critique a très bien vu que c'était le motif pour lequel la langue des *Lettres persanes* avait gagné du côté de la finesse et du tour ; et peut-être devrions-nous apporter une correction à la première partie de l'appréciation indiquée, et nous demander si la forme de la raillerie de Montesquieu n'était pas plus maligne que celle de La Bruyère.

Mais cela n'est qu'une partie du devoir. Car la raillerie de Montesquieu peut être comparée à celle de La Bruyère quand il s'agit des « caractères » ou des « mœurs du siècle ». Elle est toute différente, et La Bruyère n'a pas pu servir de modèle à son successeur, quand Montesquieu fait le procès des institutions et des gouvernements. Cette fois il s'agit de la satire politique et religieuse. La raillerie prend une autre tournure. Sans doute la pensée est moins générale, moins désintéressée que dans La Bruyère ; on distinguera dans la raillerie de Montesquieu tout ce qui a trait aux habitudes irrespectueuses et même indécentes du temps. Mais, à côté, on distinguera aussi un certain nombre de passages véritablement nouveaux dans notre littérature. Quand il abordait les plus graves sujets de politique ou de religion, la raillerie portait en effet plus haut et, par suite, elle avait des caractères différents ; ce n'est plus un psychologue qui veut nous montrer nos ridicules, c'est déjà un philosophe qui défend les grandes idées du XVIIIe siècle. Il paraît difficile de trouver dans le livre de La Bruyère, où nous admirons avec justice des passages généreux et vraiment humains, des pages analogues, par exemple, à celles où Montesquieu développe une ordonnance imaginaire, portant que tous ceux qui travaillent doivent donner du pain à ceux qui vivent dans l'oisiveté, etc.

80. La Bruyère et Montesquieu, peintres de portraits.

Matière. — Étudier dans les *Caractères* et dans les *Lettres persanes* l'art du peintre de portraits.

N. B. — On s'appuiera, si l'on veut, sur ce passage de Sainte-Beuve : « Dans les portraits du Fermier, du Directeur, du Casuiste,

de l'Homme à bonnes fortunes, de la Femme joueuse, *Montesquieu égale La Bruyère en s'en ressouvenant.* Il lui ressemble par la langue, mais sans y viser. La sienne, tout en étant aussi neuve, est peut-être moins compliquée, elle est d'une netteté et d'une propriété pittoresque singulière. »

Conseils. — Voir les conseils donnés pour le sujet précédent, et consulter : M. Roustan, *La Composition française : la Description et le Portrait,* passim, et notamment partie II, ch. III, p. 76 sq, et partie III, p. 86 sq.

81. Montesquieu et les poètes dramatiques.

Matière. — Étudier cette pensée de Montesquieu (*Lettres persanes,* cxxxvii) : « Les poètes dramatiques sont les poètes par excellence. »

Conseils. — « Étudier », cela veut dire « expliquer ». Il est donc nécessaire de lire d'abord en entier la lettre CXXXVII, où Rica raconte son entretien avec le bibliothécaire d'un couvent de dervis, la lettre XLVIII (Usbek à Rhédi), et les autres passages où nous pouvons voir ce que Montesquieu pensait de la poésie et des poètes.

82. Place des « Lettres persanes » dans l'histoire de la prose française.

Matière. — « Littérairement parlant, on ne peut dire que l'apparition des *Lettres persanes* ait été un événement tout à fait heureux ; rien n'agit si puissamment pour autoriser l'abandon de la belle et gracieuse simplicité du xviie siècle. Sous ce rapport, observons que les *Lettres persanes* eurent historiquement la portée des *Provinciales ;* elles ont déterminé la langue de leur siècle, comme l'œuvre de Pascal détermina celle de son temps. Mais ce style si brillant, et sans affectation cependant (car ce perpétuel scintillement d'idées semble la végétation naturelle de l'esprit de Montesquieu) n'étant pas en soi d'une nature absolument saine, devint une des causes de la détérioration du langage. » (Vinet, *Histoire de la littérature au* xviiie *siècle,* t. I.)

Apprécier ce jugement et marquer la place des *Lettres persanes* dans l'histoire de la prose française.

83. Des « Lettres persanes » aux « Considérations » et à « l'Esprit des lois ».

Matière. — Pourquoi les critiques sont-ils unanimes à reconnaître « l'unité fondamentale » de l'œuvre de Montesquieu, et dans quel sens peut-on dire que le Montesquieu de l'*Esprit des lois* et des *Considérations* est contenu tout entier dans le Montesquieu des *Lettres persanes?*

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 68 et 76.

Conseils. — Sainte-Beuve observait que « la manière des trois ouvrages de Montesquieu ne diffère pas autant toutefois qu'on le croirait. Le fond des idées diffère encore moins. Le livre sur les Romains est celui où l'auteur se contient le plus; il est maître de lui d'un bout à l'autre. Dans l'*Esprit des lois*, il a souvent mêlé on ne sait comment l'épigramme à la grandeur. Dans les *Lettres persanes*, Montesquieu jeune, s'ébat et se joue; la plupart de ses idées s'y voient en germe ou mieux qu'en germe et déjà développées. Il est plus indiscret que plus tard, voilà tout. »

Sainte-Beuve se rencontrait ici avec Montesquieu lui-même, avec Mme de Staël (*De la littérature*), avec Vinet, etc. Les critiques ont donc constamment signalé la continuité de l'œuvre de Montesquieu.

En 1820, paraissait à Paris un ouvrage intitulé *De la politique de Montesquieu* (Th. Desœur). Il y avait là un travail intitulé : « *Lettres persanes* comparées avec l'*Esprit des lois.* » Par des extraits le Montesquieu, l'auteur développait certaines idées et faisait voir que le Montesquieu de l'*Esprit des lois* était déjà tout entier dans le Montesquieu des *Lettres persanes*. Il s'agit de trouver d'une part dans les *Lettres persanes*, de l'autre dans les *Considérations*, les passages que l'on retrouve dans l'*Esprit des lois*. Vinet citait par exemple les *Lettres* 77, 85, 89, 95, 102, 103, 129, 144, etc. ; M. Janet, les *Lettres* 38, 29, 89, 90, 92, 97, 98, 102, 105, 109, 124, etc. ; M. Hémon, les *Lettres* 80, 102, 129, sur les principes des gouvernements et sur le respect dû aux lois ; 103 et 104 sur les gouvernements des Anglais et des Turcs ; 121 et 122 sur l'influence des climats ; 89 et 98 sur le sort des républiques d'autrefois et sur le génie de la nation française ; 94 et 95 sur le droit public et le droit des gens. L'auteur de *la Politique de Montesquieu* en cite bien davantage et il met en regard les passages correspondants de l'*Esprit des lois*.

La démonstration est peut-être moins convaincante, si l'on passe aux *Considérations*. Cependant, là encore il y a beaucoup d'idées que Montesquieu doit suivre et développer dans l'*Esprit des lois*. Janet cite les chapitres VIII, IX, XI, XIII qui montrent qu'un certain nombre de sujets abordés dans les *Considérations* sont complète-

ment traités dans l'*Esprit des lois*, et, en définitive, pour comprendre à fond l'*Esprit des lois*, il faut avoir lu les *Considérations*.

Mais une fois cette partie de la dissertation traitée, lorsque nous aurons fait voir l'unité de l'œuvre de Montesquieu, il nous restera à montrer que nous en saisissons aussi la diversité. Nous ne croyons pas avec Vinet que le Montesquieu de l'*Esprit des lois* soit presque tout entier dans les *Lettres persanes*, nous aimons mieux dire que la plupart de ses idées s'y voient en germe mais en germe seulement. De même, il nous est facile de constater comment l'auteur de l'*Esprit des lois*, voyant de plus haut et de plus loin, a jugé d'une façon plus large que l'auteur des *Considérations*. En définitive, c'est le progrès de la pensée de Montesquieu que nous avons à suivre et le plan pourrait être le suivant :

Plan proposé :

I

Exorde : Opinion générale sur l'unité de l'œuvre de Montesquieu.

1° Les *Lettres persanes* et l'*Esprit des lois*.

2° Intermédiaire : les *Considérations*.

II

Diversité de l'œuvre de Montesquieu :

1° Des *Lettres persanes* aux *Considérations*.

2° Des *Considérations* à l'*Esprit des lois*.

Conclusion : « Montesquieu est entré dans la politique par deux voies différentes, satire et histoire, écrit M. Janet ; plus tard on retrouvera ces deux influences dans le monument de sa pensée. » Mais ce monument restreindra la part de l'histoire et surtout de la satire au profit de la philosophie.

84. Montesquieu et Bossuet.

Matière. — Après quelques mots très rapides des précurseurs de Montesquieu, dans la philosophie de l'histoire de Rome, vous rapprocherez l'auteur des *Considérations* de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, et vous vous attacherez principalement à montrer l'originalité du philosophe du XVIIIe siècle.

Lectures recommandées : **Éditions classiques** : Petit de Julleville (Delagrave), Compayré (Colin), Jullian (Hachette), Person (Garnier), Grégoire (Belin), Robineau (Dupont).

Outre les lectures indiquées au n° 68, voir : Victor Duruy, *Histoire des Romains*. — Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre. — Michelet, *Histoire romaine*. — Fustel de Coulanges, *La Cité antique*. — Taine, *Essai sur Tite-Live*. — Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*.

F. Hémon, *Cours de littérature : Montesquieu : Grandeur et Décadence des Romains*. — R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXIV, § I, p. 423 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XIII, § II, p. 353 sq. — L. Levrault, *Auteurs français* : Montesquieu, « *Considérations* », p. 360 sq. ; *Genres littéraires : l'Histoire*, ch. II, l'Histoire au xviiie siècle, p. 112 sq.

Sur **Bossuet**, voir M. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets nos 237 sq., p. 205 sq. et en particulier : F. Hémon, *Cours de littérature : Bossuet : « Discours sur l'histoire universelle »*.

Machiavel, *Œuvres* (Le Panthéon littéraire). Les écrits de Machiavel ont souvent été traduits en français (1743, La Haye ; 1779, Guiraudet et Hochet, etc.), L'édition Périès, 12 vol., 1823-1826, contient une étude et des notices de Ch. Louandre, qu'on pourra consulter. — De Bouillé, *Commentaires politiques et historiques sur le « Traité du Prince » de Machiavel*, etc. — Guinguené, *Histoire de la littérature italienne*, t. VI, VIII. — Macaulay, *Essays*, t. II. — Artaud de Montor, *Machiavel, son génie et ses erreurs*, 2 vol., Paris, 1839.

Saint-Evremond, *Œuvres mêlées*, 1866, t. II ; *Œuvres mêlées*, 1869. — *Éloges de Saint-Evremond*, par Gidel, par Gilbert (Éloges académiques, 1866). Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IV ; *Nouveaux Lundis*, t. XIII.

Plan proposé :

Exorde : Quelques mots rapides des prédécesseurs de Montesquieu : les Anciens, Machiavel et Saint-Evremond. En réalité, sa principale source a été le *Discours sur l'histoire universelle*, ch. VI : « L'empire romain, et en passant celui de Carthage et sa mauvaise constitution » et ch. VII : « La suite des changements de Rome. » C'est de Bossuet qu'il faudra partout rapprocher Montesquieu.

I

1° — La première différence, celle qui frappe tout d'abord, c'est que Bossuet s'occupe à peine de la décadence des Romains. Pourquoi ? Est-ce par une raison pédagogique, et Bossuet a-t-il cru qu'il y avait un grand désavantage à mettre sous les yeux d'un prince qui devait régner, le spectacle d'une nation en décadence ? L'idée peut être discutée à ce point de vue, et peut-être faut-il chercher dans le caractère même du

genre oratoire de Bossuet la raison pour laquelle il ne s'est pas arrêté aux causes qui affaiblissaient le vaste empire romain. Montesquieu, lui, a vingt-trois chapitres; sept à peine traitent des causes de la grandeur, seize traitent des causes de la décadence.

a) D'abord il développait d'autant plus volontiers cette partie que son prédécesseur n'y avait pas insisté.

b) D'autre part, pour un homme qui cherchait à dégager des lois générales, le spectacle du déclin de Rome était certainement plus instructif que celui de sa prospérité.

2° — Au point de vue de l'érudition, il ne faut demander ni à Bossuet ni à Montesquieu la critique scientifique de nos historiens modernes. Chose curieuse, Montesquieu (et en ceci il nous rappelle Saint-Evremond) commence par réduire à leur juste valeur les affirmations exagérées des admirateurs de Rome sur les origines de la ville éternelle. Puis, tout d'un coup, il passe à l'idée contraire, et, se mettant à la suite de Tite-Live, écrit l'histoire des sept rois de Rome en marchant sur les traces de l'historien latin. Cependant, quatre ans après, un érudit français, Louis de Beaufort, émettait des doutes sur cette partie de l'histoire romaine dans un ouvrage intitulé: *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de Rome.* Montesquieu n'a pas même l'idée que l'autorité de Tite-Live est sujette à caution.

3° — Pour ce qui est de l'analyse du caractère romain, on a souvent répété que Bossuet a dégagé le type du Romain par excellence, tel qu'il n'a jamais existé, tel qu'il n'a été réalisé par personne, mais plus « vrai » que celui de l'histoire qui n'est que « réel ».

Il semble que Montesquieu ait refusé d'entrer ici en comparaison avec son modèle, et du reste ce n'était pas de ce côté que le portaient les tendances de son esprit. Une étude psychologique, morale, du peuple romain, qui s'imposait au XVIIe siècle, n'eût pas séduit au même titre le XVIIIe. Montesquieu s'est rattrappé sur les détails. Bossuet a beaucoup mieux mis en lumière les causes morales de la grandeur de Rome; Montesquieu met mieux en lumière les causes politiques. C'est le soldat, c'est le citoyen que Montesquieu veut nous faire connaître avant tout. Peut-être a-t-on trop insisté mal à propos sur cette idée, car enfin Bossuet lui aussi a écrit sur la politique intérieure et extérieure du Sénat, et sur l'organisation et la manœuvre des légions romaines, des pages que

Montesquieu n'a pas fait oublier. Mais il semble que Montesquieu ait apporté dans cette partie des détails plus nombreux, plus soigneusement colligés, plus minutieusement exposés : il a accompli la tâche d'un homme pratique, d'un homme d'affaires.

4° — Il arrive assez souvent que Montesquieu complète Bossuet : *a*) Ainsi, pour ce qui a trait au parallèle entre Rome et Carthage, il est clair que Montesquieu, qui avait sous les yeux le discours de Bossuet, a essayé de combler les lacunes qu'il découvrait. Dans ces pages écrites par Bossuet où les causes de la supériorité de Rome sur sa rivale sont magnifiquement mises en lumière, Montesquieu a vu qu'un point important était omis : la question de la marine.

b) De même, en lisant ce qui a trait à Annibal, Montesquieu sent qu'il y a quelque chose à ajouter, et il veut rétablir en faveur de l'héroïque vaincu la justice qu'on lui refuse sur la foi des historiens latins. Il proteste contre cette opinion, jusqu'alors acceptée de tous, qu'après la bataille de Cannes Annibal commet la plus grave des fautes en ne marchant pas sur Rome. Il le justifie au contraire de s'être arrêté à ce moment-là et d'avoir conduit son armée à Capoue.

5° — Enfin, il y a à propos de ces peuples antiques, dans le livre de Montesquieu, des remarques parfois très profondes sur l'histoire du monde et l'histoire de l'Europe en particulier. Bossuet est tout entier à son sujet ; il suit attentivement son étude sur Rome et sur Carthage ; au contraire, Montesquieu dégage les lois générales, et, autant qu'il le peut, il les grave en formules, en maximes. Pourquoi, en effet, Bossuet, parti de cette grande idée qu'il y a en histoire une loi souveraine, — la volonté providentielle, — irait-il aussi souvent que Montesquieu généraliser ses observations? Montesquieu, au contraire, fait de ces rapprochements entre les temps antiques et modernes, et des lois qui s'en dégagent, le principal sujet de son étude.

La *conclusion* de la première partie serait la suivante : dans l'étude des causes de la grandeur des Romains, Montesquieu, d'une manière générale, n'est pas supérieur à Bossuet, et même par moments il lui est inférieur au point de vue du fond et de la forme.

En revanche, étudiant les causes politiques, ce qu'il perd en profondeur, il le gagne en précision : ici l'histoire philosophique l'emporte sur l'histoire oratoire, et déjà dans les

premiers siècles de Rome, celle-là voit mieux que celle-ci les causes de la décadence, et distingue plus curieusement les imperfections et les défauts. D'ailleurs Montesquieu reprend décidément l'avantage quand il s'agit des causes de la décadence.

II

1° — Ici la contradiction entre Bossuet et Montesquieu est nette. Montesquieu s'oppose de parti pris à son prédécesseur.

Bossuet voit dès l'origine une cause de décadence dans ce fait que Rome a été déchirée par des divisions intérieures : les jalousies furieuses entre les ordres et le conflit des intérêts particuliers devaient fatalement mener Rome à sa perte. Montesquieu affirme que ces divisions sont la cause de la grandeur de la République, et il s'explique dans un passage où l'allusion à Bossuet est manifeste. Ces divisions ont été utiles; elles pouvaient très bien ne pas aboutir à la guerre intestine, et entretenir une agitation profitable à la démocratie. Les causes de la décadence, il faut les chercher ailleurs :

a) La première est que les soldats ne furent plus ceux de la République, mais les soldats de leurs généraux;

b) La seconde est l'extension indéfinie du droit de cité (nous avons aujourd'hui la même opinion, mais nous ajoutons que ce fut là un grand bienfait pour l'humanité).

2° — On a réfuté avec raison l'opinion de certaines critiques qui prétendaient que le *Discours sur l'histoire universelle* n'était qu'un vaste sermon. Les causes secondes dans l'histoire de Bossuet. Mais il est évident que l'évêque catholique n'est pas un historien. Selon lui, la Providence mène le monde, et la marche de l'univers est de tout temps soumise à une grande loi : tout est fait pour assurer le triomphe de la religion catholique. La théorie de Montesquieu s'oppose à celle-là. « Il y a des causes générales, soit morales, soit politiques, etc... En conséquence, l'enchaînement des faits historiques est tel qu'on peut conclure que les mêmes causes entraînent les mêmes effets. » (Voir le sujet n° 86.) C'est la théorie fondamentale de Montesquieu. Ces lois, sans avoir la rigueur des lois mathématiques, Montesquieu veut les démontrer dans son livre et, il est si peu un continuateur de Bossuet que son rôle est de chasser de l'histoire l'idée de la Providence.

3° — Analyse des beautés de quelques passages tirés des

derniers chapitres. On n'aura pas de peine à démontrer que certains sont plus admirables que ceux du début.

III

Il y a enfin une véritable originalité dans la forme même des *Considérations*. On a dit que Montesquieu s'était fait Romain pour parler des Romains, et c'est là un trait qui le rapproche de Bossuet, mais il y a entre eux des différences qui viennent des grandes causes suivantes :

A — *a*) Montesquieu n'écrit plus un discours, c'est-à-dire une œuvre éloquente, distribuant en larges paragraphes toute l'histoire du monde. Ce sont des considérations, des réflexions soit historiques, soit morales, soit politiques, soit économiques, sur les événements qui ont fait à la fois la grandeur et la décadence des Romains.

b) De là « la riche brièveté de l'ouvrage et cette concision de génie dans un sujet immense » (Villemain). De là vient que ces jugements « tombent comme des sentences d'Horace détachées une par une avec une concision et une vigueur incomparables, et que le discours marche d'un pas superbe et lent, laissant au lecteur le soin de relier des parties, dédaignant de leur indiquer sa suite et son but ». (Taine, *Essai sur Tite-Live.*)

B — Et d'autre part la personnalité de Montesquieu s'affirme à la fois dans la forme comme dans le fond. Le « moi » de Montesquieu dans les *Considérations*. (Voy. F. Hémon, *ouvrage cité*, p. 18 sq.)

a) Quelques traces des défauts des *Lettres persanes ;* esprit, concision affectée, effort vers l'originalité, etc...

b) Le « philosophe » : l'émotion, l'énergie, l'éloquence.

Conclusion : Qu'importent donc les faiblesses de l'érudition ? Si on peut blâmer Montesquieu d'avoir été trop indulgent pour Sylla et trop sévère pour César, si sa science est incomplète, cela n'empêche pas son livre d'avoir une très grande valeur. Le reproche le plus justifié consiste à remarquer qu'il ne fait pas la part du hasard assez grande, que, dans son désir de montrer une série de causes logiques qui s'enchaînent très fortement, il a écrit un livre qui est parfois trop systématique. On a beau jeu à lui opposer Pascal et « le nez de Cléopâtre ». Mais on peut résumer son livre en disant que ses explications sont vraies le plus souvent, et que, lorsqu'elles ne

le sont pas, elles sont remarquablement intelligentes; d'autre part on doit opposer à l'histoire écrite par un prêtre et un théologien, cette histoire écrite par un philosophe et un juriste. Bossuet et Montesquieu nous donnent deux « explications », mais bien différentes, et leurs livres ne se ressemblent pas, quoique Bossuet ait servi de modèle à Montesquieu. Ce dernier garde son originalité, même après le *Discours sur l'histoire universelle :* originalité dans le fond, soit qu'il marche sur les traces de Bossuet ou qu'il s'éloigne de son modèle; originalité dans la forme. « Il n'était pas loin du temps où il avait raillé la décadence du grand règne, et il écrivait les *Considérations* avec la plume qui venait d'achever les *Lettres persanes.* » (Nisard.) La même plume allait achever l'*Esprit des lois.*

85. Les Anciens et le suicide.

Matière. — Montesquieu a dit (*Considérations*, ch. XII) : « Il est certain que les hommes sont devenus moins libres, moins courageux, moins portés aux grandes entreprises, qu'ils n'étaient lorsque, par cette puissance qu'on prenait sur soi (par le suicide), on pouvait à tous les instants échapper à toute autre puissance. »

Cela est-il vrai ? Prendre des exemples dans les temps modernes.

Lectures recommandées : G. Cantecor, *Morale théorique et notions historiques :* Le Stoïcisme, p. 204 sq. — M. Renault, collection *Les Philosophes : les Stoïciens.* — M. Egger, *Histoire de la littérature grecque*, nouvelle édition, 5e période, ch. I, § V, p. 391 sq. et bibliographie, p. 418. — Jeanroy et Puech, *Histoire de la littérature latine*, 5e période, ch. I, p. 249 sq., et bibliographie, p. 261. — L. Levrault, *Auteurs latins :* Sénèque, p. 244 sq.

Conseils. — Les candidats au baccalauréat devaient au moins se rappeler que ces lignes finissaient le chapitre XIII des *Considérations*, c'est-à-dire étaient relatives au suicide de Brutus, de Cassius, de Caton. En outre, s'ils avaient lu attentivement leur édition classique (Cf. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, la Lecture, ch. II, § IV, p. 70 sq.) ils devaient se souvenir que ce passage avait disparu et qu'il n'était cité qu'en note. Dès la seconde édition de 1734, Montesquieu le supprima, mais il reparut, pour des raisons faciles à comprendre, dans les éditions suivantes. (Voy. édit. Jullian, p. 131, et d'une façon générale toutes les éditions classiques.) « Si Charles Ier, si Jacques II avaient vécu dans une religion qui leur eût permis de se tuer, ils n'auraient pas eu à soutenir, l'un une telle mort, l'autre une telle vie. » Montesquieu est d'ailleurs revenu avec insistance sur cette idée qui lui était particulièrement chère. Voyez l'apologie du suicide dans les *Lettres persanes*, LXXVI, LXXVII ; *Esprit des lois*, XIV, xii ; XXIX, ix.

86. Une formule du déterminisme historique.

Matière. — « Ce nest pas la fortune qui domine le monde ; on peut le demander aux Romains, qui eurent une suite continuelle de prospérités quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent ; tous les accidents sont soumis à ces causes ; et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un État, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille ; en un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers. » (Montesquieu, *Considérations*, ch. XVIII, p. 205, édit. Jullian ; p. 168, édit. G. Compayré.)

Discuter la théorie du déterminisme historique contenue dans ces lignes restées justement célèbres.

Plan proposé :

Exorde : Caractère général du XVIIIe siècle. Le siècle de la science. Montesquieu applique à l'histoire l'esprit scientifique et il cherche dans son étude à dégager les lois, c'est-à-dire les rapports nécessaires dérivant de la nature des choses.

1° — De là, cette affirmation souvent reprise dans les *Considérations*, à savoir que les événements ont des lois, et qu'il y a un déterminisme historique comme il y a un déterminisme scientifique (voyez ch. IX, XVIII, etc.). Mais la théorie est surtout exposée avec force dans le chapitre XVIII, intitulé : « Nouvelles maximes prises par les Romains » ; il semble que l'œuvre entière de Montesquieu est un commentaire du passage souvent cité : « Ce n'est pas la fortune qui domine le monde... » L'histoire n'offre plus d'énigme à résoudre et dont la divinité garde le secret, tout s'explique par l'enchaînement logique des causes.

2° — Et certes Montesquieu a beau jeu quand il ajoute : « On peut le demander aux Romains. » Il est très vrai que ceux-ci « eurent une suite continuelle de prospérités, quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. » Il ne pouvait pas y avoir de sujet mieux choisi pour démontrer la thèse de Montesquieu. « Dans la naissance des sociétés ce sont les chefs des républiques qui font l'institu-

tion, et c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques » (ch. I). L'histoire du peuple romain était tout indiquée pour établir que les événements historiques sont produits par le simple jeu des institutions.

3° — Mais on peut se demander si Montesquieu aurait trouvé chez tous les peuples des exemples aussi décisifs pour sa thèse ; et même si en réalité c'est bien parce que les Romains se gouvernèrent sur un autre plan, qu'ils eurent une suite ininterrompue de revers. Il n'est pas probable que, si les Romains avaient conservé le même plan qu'autrefois, cela les eût préservés de la décadence. « Il fallut, dit Montesquieu lui-même, changer de gouvernement » ; les historiens modernes trouvent que Rome ne changea pas assez de gouvernement, et que par conséquent sa ruine eût peut-être été retardée si ses institutions avaient été complètement transformées après le principat d'Auguste.

4° — Montesquieu laisse d'ailleurs entière la question des rapports entre ce qu'il appelle les causes générales et ce qu'il nomme les causes particulières. Ce ne sont pas les causes particulières qui suffisent à gouverner le monde, mais elles le gouvernent bien en partie, ne serait-ce que dans la mesure où elles modifient et transforment les causes générales. La perte d'une bataille, qui elle-même peut être due au hasard, réagit sur la marche générale d'une évolution, dans une mesure qu'il est difficile de déterminer.

5° — Et, en définitive, ce qui se pose devant nous, c'est la question tout entière du fatalisme historique. Dans sa prétention d'être une science, l'histoire est obligée de poser en principe le déterminisme des événements ; sans cela tous ses efforts nous paraîtraient vains. Mais il faut tenir compte de la liberté humaine et nous résoudre à n'appeler l'histoire une « science morale » qu'en donnant au mot « science » un sens différent de celui qu'il garde quand il est appliqué aux mathématiques et à la physique.

6° — Ajoutons que ce fataliste est aussi un des admirateurs les plus convaincus et les plus passionnés de ces siècles antiques dont les vertus lui paraissent supérieures aux vertus chrétiennes, dont la raison lui paraît plus haute que la raison contemporaine (voyez le sujet n° 85). Et en même temps qu'il s'efforce de chasser de l'histoire tout ce qui n'est pas rapport logique et nécessaire ; il tient le plus grand compte de cette puissance morale qui, elle, échappe à la science, et qui fait

qu'on ne peut jamais prévoir d'une façon absolue, définitive et vraiment scientifique, la série des événements qui découlent d'une autre série de faits.

Conclusion : L'œuvre de Montesquieu est donc parallèle à celle de Buffon ; elle chasse de l'histoire l'idée de Providence, et elle la remplace par une croyance dans la logique des événements, c'est-à-dire par une croyance au déterminisme. Et certes son livre des *Considérations* nous donne une explication véritablement admirable d'une histoire à laquelle aucun d'entre nous ne saurait rester indifférent, mais Montesquieu a été conduit à poser d'une façon trop absolue les principes du fatalisme historique. On a envie, en présence de ces lignes décisives, de murmurer le mot de Pascal : « Le nez de Cléopâtre s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait été changée. »

87. Les idées essentielles de la philosophie politique de Montesquieu.

Matière. — « Deux idées essentielles dominent la philosophie politique de Montesquieu : la croyance au déterminisme, c'est-à-dire à la logique interne des événements, et un amour profond de la liberté. » (Ed. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XX, p. 602.)

Montrez-le par les *Considérations*.

Conseils. — On trouvera l'essentiel dans les lectures indiquées aux nos 68, 84, 92, et je me contente de signaler plus spécialement les ouvrages de Barni, Aug. Comte, Janet, Flint, Faguet. Il s'agira d'ailleurs de vérifier chacune des deux parties par des exemples tirés des *Considérations*. (Cf. Roustan, *La Composition française : La Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, § V, p. 53 sq.)

88. La « composition » des « Considérations » de Montesquieu.

Matière. — « Jamais Montesquieu n'a su composer : sa pensée procède par saillies, non par développement continu. Cela se reconnaît dans la médiocre composition de son livre. Les chapitres y sont des cadres artificiels, des formes, où il réunit autour d'une idée centrale une collection de traits éclatants ou de pensées

profondes. » (LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, liv. III, § III, p. 705.)

Ce jugement, écrit à propos des *Considérations*, s'oppose d'une façon absolue à celui que portait jadis Villemain sur le même ouvrage : « Ce livre est un monument du grand art de composer et d'écrire ». (*Littérature au* XVIIIe *siècle*, t. I, XIVe leçon, p. 344.)

Où est, selon vous, la vérité ?

Plan proposé :

Exorde : Contradiction entre l'opinion de Villemain et celle de M. Lanson.

1° — *a*) Trait général du XVIIIe siècle : faiblesse de la composition de l'œuvre littéraire ; pourquoi. Opposition avec le XVIIe siècle.

b) En particulier, Montesquieu composant un livre de « *Considérations* » était davantage exposé à tomber dans ce défaut ; pourquoi. Opposition avec Bossuet.

2° — Part de vérité dans l'opinion de M. Lanson.

a) Montrer que certains chapitres sont, en effet, mal reliés les uns aux autres, et qu'on voudrait un lien plus continu qui les unît d'une façon indissoluble.

b) Dans l'intérieur même du chapitre, montrer :

b') Qu'il n'y a pas unité dans tous les cas, et que certains chapitres sont « des cadres artificiels ».

b'') Que la loi des proportions n'y est pas appliquée, et qu'on ne sent pas la subordination des idées par ordre d'importance. Quelques exemples.

3° — Part de vérité dans l'opinion de Villemain :

a) D'autre part, il serait exagéré de dire qu'on ne se retrouve pas facilement dans une œuvre comme les *Considérations*. Quelles sont les trois parties qu'on y distingue facilement : la grandeur de Rome, du chapitre I au chapitre VIII ; la grandeur annonçant la décadence, du chapitre VIII au chapitre XIV ; du chapitre XIV au chapitre XXIII, le spectacle de la décadence et ses raisons. Qu'il y ait disproportion entre la partie consacrée à la grandeur et la partie consacrée à la décadence, cela est visible ; mais enfin on s'explique cette disproportion, et d'autre part elle ne nous empêche pas de nous orienter.

b) Il est vrai que cela ne suffit pas à faire dire d'une œuvre qu'elle est composée ; ce n'est pas parce qu'on sait où tout s'y trouve, qu'un ouvrage a une composition harmonieuse. Or

l'œuvre de Montesquieu a une unité beaucoup plus forte ; cette unité vient des idées générales qui sont à la base de l'ouvrage, et de la démonstration qu'il poursuit sans relâche. De là vient à la fois l'unité de l'œuvre et son admirable mouvement.

c) Enfin, s'il est juste de reconnaître que la loi de la proportion des parties n'est pas fidèlement observée dans l'intérieur des chapitres, on ne saurait dire que Montesquieu procède par saillies : « Il s'établit d'un saut dans son idée, ensuite il atteint à une autre idée sans retenir le contact de la première ; sa réflexion n'est pas un acte continu, c'est une série d'actes isolés, dont chacun commence et détermine un effort entre deux temps d'arrêt. » Ce sont les paroles appliquées par M. Lanson à la composition de l'*Esprit des lois ;* elles ne pourraient pas être appliquées à celle des *Considérations*. Quand Montesquieu saute d'une idée à une autre, c'est toujours la même démonstration qu'il poursuit. Cette série d'actes isolés concourt à un acte continu, et si le lien n'est pas établi par l'auteur, le lecteur l'établit sans peine.

Conclusion : Il est donc exact que le livre des *Considérations*, comparé à un ouvrage du XVIIe siècle, est une œuvre faiblement bâtie. Il est non moins exact de dire qu'au siècle où se perdirent les belles traditions de logique et d'ordonnance dans le plan, les *Considérations* restent un monument de l'art de composer. « Que Montesquieu soit affecté d'une impuissance à composer qui n'a d'égale que celle de son compatriote Montaigne », on peut discuter cette opinion à propos de l'*Esprit des lois;* mais à propos des *Considérations*, c'est tout autre chose, parce que cette fois Montesquieu voit sa matière de très haut, il la domine du haut de ses idées générales et il lui donne cette harmonie supérieure qui vient d'une grande pensée directrice.

89. Les « Considérations » sont « une étude antique ».

MATIÈRE. — Expliquer et discuter cette opinion de Villemain : « Montesquieu, dans le fait, n'a eu que deux sortes de maîtres, les anciens et Bossuet. De là le caractère élevé, le style grave, simple, nerveux de son ouvrage : c'est une étude antique, pour la forme comme pour le sujet. » (VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, t. I, XIVe leçon, p. 345.)

Conseils. — On trouvera dans le passage indiqué de Villemain, les restrictions qu'il faut apporter à ce jugement et un certain nombre des idées qui servent à le démontrer.

On rapprochera ces quelques lignes de cet extrait de Sainte-Beuve : « Chez Bossuet la parole grande et simple sort et se répand par un cours naturel, irrésistible, et en déroulant à grands flots ses largeurs, ses audaces ou ses négligences ; chez Montesquieu, il y a eu étude, combinaison profonde, effort, *comme chez Salluste*, pour revenir à une propriété expressive de termes et à une concision mémorable, *comme chez Tacite*, pour faire l'image à la fois magnifique et brève, et imprimer à toute sa diction je ne sais quoi de grave et d'auguste. » (SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. VII.)

90. Le style des « Lettres persanes » et le style des « Considérations ».

MATIÈRE. — « Les *Considérations* montrent l'auteur dans la forte maturité de l'âge et de l'esprit : c'est un vin généreux qui s'est dépouillé. » (P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Montesquieu, p. 93.)

« S'il est vrai que Montesquieu a une « manière », cette manière ira en s'élargissant de plus en plus. Ce n'est pas seulement par le fond, c'est par la forme aussi que le Montesquieu des *Considérations* est fort au-dessus du Montesquieu des *Lettres persanes.* » (F. HÉMON, *Cours de littérature : Montesquieu*, p. 32.)

En partant de ces deux passages montrez ce que l'écrivain a gagné des *Lettres persanes* aux *Considérations.*

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux n°s 68, 84.

91. Le style des « Considérations » est-il « cornélien » ?

MATIÈRE. — Dans un *Éloge funèbre de M. de Montesquieu*, paru en 1755, l'auteur Le Febvre de Beauvray déclare que le livre des *Considérations* est tout à fait digne du peuple roi, de sa grandeur, de sa gloire :

> Pour peindre ses vertus avec tout leur éclat,
> Il fallait être au moins Corneille ou Secondat.

Que pensez-vous de ce rapprochement entre l'auteur d'*Horace* et de *Cinna*, et l'auteur des *Considérations?*

Lectures recommandées : Voir dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, ch. IV, la tragédie : Corneille, sujets, n°s 45 sq., p. 62 sq.

92. Place de l' « Esprit des lois » dans la littérature du XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — « La publication de l'*Esprit des lois*, en 1748, coupe en deux le XVIIIe siècle par une date mémorable », écrit Villemain dans le *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, t. I, XVe leçon, p. 366.

Expliquez pourquoi.

Lectures recommandées : Voir la bibliographie indiquée aux nos 68, 84.

BERTOLINI. *Analyse raisonnée de l' « Esprit des lois »*, 1754, édit. Laboulaye, t. III. — D'ALEMBERT. *Analyse de l' « Esprit des lois »*, 1755, édit. Parrelle. — CUVIER. *Observations sur le livre de l' « Esprit des lois »*, 1764. — Voir MONTESQUIEU, *Correspondance*, et Voltaire, Grimm, Diderot, aux ouvrages cités. — ROUSSEAU, *Émile*, livre V ; *Contrat social*. — Mme DE STAEL, *De la littérature*, 1re partie. — DESTUTT DE TRACY, *Commentaire sur l' « Esprit des lois »*. — TAINE, *L'Ancien régime*. — DE RAYNAL, *Le Président de Montesquieu et l' « Esprit des lois »*. — SCLOPIS, *Recherches historiques et critiques sur l' « Esprit des lois »*. — FLINT, *La Philosophie de l'histoire en France*. — AUGUSTE COMTE, *Cours de philosophie positive*. — P. JANET, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*. — A. SOREL, *Montesquieu*. — EDGARD ZEVORT, *Montesquieu*. — F. HÉMON, *Cours de littérature : Montesquieu : l' « Esprit des lois »*.

R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXIV, § I, p. 424 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XIII, § II, p. 355 sq.

Éditions classiques des cinq premiers livres (et Extraits des autres) : Janet (Delagrave), Compayré (Alcide Picard), Zévort (Quantin), Person (Garnier), Bernès (Belin).

Conseils. — Il est de toute nécessité de recourir à un traité de littérature, et de jeter un coup d'œil attentif sur les œuvres qui paraissent avant 1748 et après cette date mémorable. On se reportera aux sujets relatifs à ces ouvrages.

93. L' « Esprit des lois » jugé par un contemporain.

MATIÈRE. — On lit dans les *Éphémérides du citoyen*, année 1769 (Notice abrégée des différents écrits modernes qui ont concouru à former la science de l'économie politique) : « M. de Montesquieu montra à notre nation encore si frivole, que l'étude de l'intérêt des hommes réunis en société pouvait être préférable aux recherches d'une métaphysique abstraite, et même plus constamment agréable que la lecture des petits romans. »

Expliquer et apprécier.

94. L' « Esprit des lois » et la science.

MATIÈRE. — Expliquer ce passage de Portalis (1) : « Montesquieu nous apprit à ne jamais séparer les détails de l'ensemble, à étudier les lois dans l'histoire, qui est comme la physique expérimentale de la science législative. » (PORTALIS, *Discours.*)

Lectures recommandées : Voir les sujets nos 92 sq.

95. Services rendus par l' « Esprit des lois ».

MATIÈRE. — Développer le jugement de Brunetière sur l'*Esprit des lois :* « Toutes les observations sur l'*Esprit des lois* n'empêchent pas Montesquieu d'avoir fait entrer dans le domaine de la littérature tout un ordre d'idées qui n'en faisait point partie, d'avoir esquissé le premier une philosophie de l'histoire purement laïque, d'avoir entrevu les analogies de l'histoire avec l'histoire naturelle, et, à un point de vue plus général, d'avoir éloquemment exprimé sur la tolérance et sur l'humanité, des idées qui ne sont point, même de nos jours, aussi banales et aussi répandues qu'on le dit. » (BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire et de la littérature française*, p. 282, 283.)

Conseils. — Il faudra rapprocher de ce passage du *Manuel*, les chapitres consacrés à Montesquieu dans les *Études critiques*, IVe série, et les *Questions de critique*. On devra aussi se reporter aux nos 92 sq.

96. Montesquieu jugé par Joubert.

MATIÈRE. — « Montesquieu fut une belle tête sans prudence... Il semble enseigner l'art de faire des empirès ; on croit l'apprendre en l'écoutant, et, toutes les fois qu'on le lit, on est tenté d'en construire un. » (JOUBERT, *Œuvres*, édit. 1877, t. II, titre XXIV, pensées XVII et XXI, p. 363, 364.)

Discuter ce jugement.

---

(1) Portalis (1746-1807), avocat, député de Paris au Conseil des Anciens, conseiller d'État en 1801, un des rédacteurs du Code civil et des négociateurs du Concordat, puis ministre des Cultes en 1804 et de l'Intérieur, membre de l'Académie française. Son œuvre la plus remarquable est : *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique durant le* XVIIIe *siècle*. Cf. Notice sur la vie de S. E. M. Portalis, 1833 (publiée par son fils).

97. Histoire de l' « Esprit des lois ».

Matière. — Expliquer ce mot d'un critique contemporain : « Ce grand livre est moins un livre qu'une existence. » (E. Faguet, *Dix-huitième siècle :* Montesquieu, p. 153.)

Conseils. — Allez droit au contexte, et vous verrez combien ce mot est justifié. M. Faguet exprime la même opinion sous une forme non moins frappante : « Ce livre s'appelle l'*Esprit des lois ;* il devrait s'appeler tout simplement *Montesquieu.* » (*Ibid.*, p. 154.) Je renvoie tout spécialement à l'ouvrage de M. F. Hémon, *Cours de littérature : Montesquieu, « Esprit des lois »*, passim et surtout I-V.

98. Un mot de Rivarol sur l' « Esprit des lois ».

Matière. — Que signifie ce mot de Rivarol : « L'*Esprit des lois* est comme le Nil ; large, immense fécond dans son cours : faible et obscur à sa naissance » ?

Conseils. — On trouvera l'essentiel dans les notices, préfaces, etc., des éditions classiques indiquées au nº 92.

99. Les gouvernements, leur nature, leurs principes.

Matière. — Précisez ce que Montesquieu entend par « la nature » d'un gouvernement et par « son principe ». Quels sont les trois gouvernements que Montesquieu distingue par leur nature et par leur principe, et que pensez-vous de cette classification ?

Conseils. — Il sera facile de retrouver dans les éditions classiques de l'*Esprit des lois* (I-V, et *Extraits*) les passages que vous devrez résumer rapidement et nettement. Voici quel sera le plan général :

Plan proposé :

Exorde : Distinction fondamentale établie par Montesquieu entre la nature et le principe d'un gouvernement. Définition.

I

1º Les trois gouvernements définis par leur nature.
2º Les trois gouvernements définis par leur principe. (Com-

ment Montesquieu est obligé d'en ajouter un quatrième pour l'aristocratie.)

3° Les trois gouvernements se corrompent quand se corrompent leurs principes.

II

1° — Que faut-il penser de cette distinction?

1° Tout d'abord, comment Montesquieu a-t-il pu classer ensemble la démocratie et l'aristocratie ? — Il a été obligé de trouver un quatrième principe ; et alors, pourquoi pas une quatrième division pour l'aristocratie ? Cela même est-il exact? Entre un gouvernement auquel tous les citoyens sont associés et un autre où quelques-uns seuls ont la direction, il y a moins de rapports qu'entre celui où quelques-uns ont la direction et celui où un seul gouverne avec des lois. Demandons-nous si à ce genre de république l'honneur, qui est le principe de la monarchie ne devrait pas être appliqué ?

2° Entre la monarchie aux lois fixes et le despotisme qui n'est limité que par la volonté du prince, la séparation est-elle aussi évidente ? Dans la monarchie il faut que le prince soit au-dessus des lois ; tout monarque supprime ou change les lois ; c'est là le principe du despotisme. On défend Montesquieu en disant : il a songé uniquement à une monarchie limitée par les prérogatives des nobles, du clergé, des Parlements, etc... de façon à ce que ces prérogatives soient toujours debout.

La réponse est facile : alors ce n'est plus une monarchie pure ; c'est un gouvernement mixte, c'est une transaction entre les régimes démocratique et monarchique ; ce n'est pas une « catégorie ».

3° Quant au despotisme, est-il sûr que dans les pays soumis à ce régime il n'y a pas d'autres règles que le caprice du souverain ? La Chine, la Perse, la Turquie, n'ont-elles rien de ce qui ressemble à une constitution ? — Il y a une constitution moins complète que dans les autres pays, mais ce ne sont pas des tyrannies de brutes.

4° S'il n'y a pas entre la monarchie et le despotisme d'autre différence que celle de la règle à l'arbitraire, cette même différence peut se rencontrer entre l'aristocratie et la démocratie, et il faut adopter une autre classification, celle qui sépare les gouvernements qui obéissent à des lois de ceux qui obéissent à leur fantaisie. Or cette classification existe chez Aristote ;

elle est beaucoup plus simple que celle de Montesquieu. Celui-ci confond deux principes : la distribution de la souveraineté et l'usage de la souveraineté. Pour distinguer la monarchie de la république Montesquieu se sert du premier principe, et pour distinguer la monarchie du despotisme il se sert du second.

2° — Si nous passons à l'étude des principes, nous disons :

1° Deux d'entre eux sont fort bien vus :

a) La crainte, principe du gouvernement despotique ;

b) La vertu, principe du gouvernement républicain.

2° Mais :

a) La « modération » est négative. Elle est plutôt un principe de ne pas agir que d'agir. Et puis, pourquoi la réserver pour l'aristocratie ? Quel est le gouvernement qui peut s'en passer?

b) L' « honneur » est un principe vague. Montesquieu ne le distingue pas bien de la vertu, de l'ambition, etc... Et puis comment ce principe était-il appliqué dans les monarchies antiques (la Macédoine, par exemple), ou les monarchies modernes du XVe siècle? Enfin, l'aristocratie non moins que la monarchie s'appuie sur ce principe.

Conclusion : Réserves à faire, mais il faut louer l'effort de Montesquieu et reconnaître qu'il a su trouver des formules parfois définitives.

100. Une objection de Voltaire.

Matière. — « Vous me parlez sans cesse de monarchie fondée sur l'honneur, et de république fondée sur la vertu. Je vous dis hardiment qu'il y a dans tous les gouvernements de la vertu et de l'honneur. » (Voltaire, *Commentaire sur l' « Esprit des lois »*, édit. Beuchot, t. L, p. 84.)

Que pensez-vous de cette objection faite par Voltaire à Montesquieu ?

Lectures recommandées : Voir les sujets précédents. Cf. édition Beuchot, t. XX, p. 79 et 557 ; t. XXIX, p. 257 ; t. XXXIX, p. 432 ; t. XLV, p. 18 ; t. L, p. 68.

101. La séparation des pouvoirs.

Matière. — Montesquieu a attaché son nom au système de la séparation des pouvoirs. Que savez-vous de cette théorie ? Quelles sont les objections que vous pourriez faire au système de Montesquieu ?

Conseils. — Montesquieu, on l'a souvent dit, est un parlementaire monarchique. Il est effrayé de la formidable puissance de la

royauté en France, et il voudrait opposer des barrières à l'envahissement du despotisme qui est en germe dans toutes les monarchies ; cette centralisation à outrance lui paraît dangereuse, et c'est en Angleterre qu'il va chercher son modèle. Ici se place une grave question que tous ceux qui écrivent sur Montesquieu ont rencontrée, et à propos de laquelle je renvoie à l'ouvrage cité de M. Hémon, p. 21 sq. Toujours est-il qu'il a vu la constitution anglaise d'un œil trop favorable, et que ce qu'il veut y louer à tout prix c'est le principe qu'un peuple a une constitution libre quand personne ne peut y abuser du pouvoir, quand « le pouvoir y arrête le pouvoir ». C'est là le principe auquel il a attaché son nom, et s'il admire la constitution anglaise, c'est qu'elle lui offre, à son avis, l'application et le modèle de son système.

Sans doute, Montesquieu n'a pas inventé le principe de la séparation des pouvoirs, mais c'est lui qui a le mieux mis en lumière cette idée que cette séparation absolue est la seule garantie de la liberté civile. Tout serait perdu si le même corps exerçait les trois pouvoirs.

Comment régler la distribution des trois pouvoirs entre le peuple et ses représentants, les nobles et le roi ? Le pouvoir législatif est au peuple par ses représentants émanés du suffrage universel, sauf qu'on excepte du vote ceux qui sont dans un état de bassesse tel qu'ils sont réputés n'avoir pas de volonté propre. L'exécutif doit être au monarque, parce que, comme cette partie a besoin d'une action libre, bien que ses actes doivent être soumis à l'appréciation du législatif, ce pouvoir est mieux administré par un que par plusieurs. Entre le législatif et l'exécutif, le pouvoir intermédiaire paraît être le judiciaire : il n'en est rien. « Des trois puissances dont nous avons parlé, celle de juger est nulle ; il n'en reste que deux. » Entendez que, loin d'y avoir une catégorie spéciale de citoyens chargés de rendre la justice, c'est à un jury, « à des personnes tirées du corps du peuple » que le pouvoir judiciaire doit être confié. Par là cette puissance est « nulle », c'est-à-dire « invisible » ; « on craint la magistrature, sinon les magistrats ». Nulle et invisible, cette puissance n'a aucun rôle dans la distribution des pouvoirs : le troisième pouvoir modérateur placé entre le législatif et l'exécutif, le peuple et le monarque, c'est celui des privilégiés. En effet, d'une part, ils sont intéressés à défendre la liberté contre le monarque, parce que leurs privilèges sont attachés à cette liberté ; d'autre part, ils sont intéressés à défendre le monarque contre le peuple, parce que leurs privilèges sont solidaires de ceux du monarque. (Voir dans l'édition P. Janet, p. 47 et note, cette explication tirée d'un *Mémoire* couronné par l'Institut, sur la *Séparation des pouvoirs*, 1879.) Faites alors un premier groupe des objections plus spécieuses que solides qui ont été opposées au système de Montesquieu.

On objecte que le peuple, étant souverain, doit avoir à la fois

le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. La réponse a été faite par Montesquieu : il ne faut pas confondre le pouvoir du peuple et la liberté du peuple. Le peuple peut être despotique et oppresseur.

Comment régler les rapports des trois pouvoirs ? S'il s'entendent, qu'arrivera-t-il des libertés de la minorité, et comment cette unité centrale ne sera-t-elle pas aussi despotique que l'autre ? — Réponse : il n'y a pas de constitution politique qui supprime les abus : en admettant qu'il y ait oppression, les opprimés seront en petit nombre. Étant donné que les trois pouvoirs seront réunis, il est difficile de penser que les intérêts de la nation ne soient pas sauvegardés. Comptons enfin avec la force de l'opinion et de la presse. — S'ils ne s'entendent pas, quel sera l'inconvénient de la séparation des pouvoirs ? Des conflits perpétuels et graves éclateront, et la marche de la machine sera ralentie. — Réponse : d'abord il n'y a pas de constitution qui puisse tout prévoir. Quelle que soit la constitution, si les hommes chargés de l'appliquer ne sont pas prêts à tout sacrifier à la vertu civique, la constitution est mauvaise. Ne pourrait-on pas prétendre que de ces conflits, de ce ralentissement peuvent résulter des améliorations successives, et pour le pays des avantages faciles à prévoir ?

Groupez alors les objections les plus graves.

Montesquieu énumère les trois pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire ; d'autre part, trois autres pouvoirs : le roi, les intermédiaires, le peuple.

De là une confusion fâcheuse, car il faut toujours se demander de quelle séparation il s'agit ; s'il s'agit de la première, ce n'est pas à la monarchie qu'on pense, c'est à toute constitution du genre de la constitution américaine, dans laquelle ces trois pouvoirs sont distincts ; si l'on songe à la deuxième, on est obligé de conclure qu'elle n'est possible que dans une monarchie, et que la seule constitution acceptable est la monarchie parlementaire. Et alors une autre objection se présente encore : Montesquieu a-t-il bien posé la question de la séparation des pouvoirs, et, par une admiration trop exclusive de la constitution anglaise, n'a-t-il pas été porté à confondre ce qu'il y avait de vraiment fondamental et de trop exclusivement anglais ? Montesquieu est conduit à affirmer la nécessité absolue, dans tous les temps et dans tous les lieux, d'une noblesse intermédiaire ; sa maxime fondamentale est : point de monarque, point de noblesse, et réciproquement. Montesquieu peut être considéré comme un apôtre de la liberté politique, mais il engage la politique dans une fausse direction : ne pouvait-il pas se douter que la noblesse héréditaire était sujette à discussion ? En tout cas, lorsque la Révolution eut nivelé les classes, ce n'est pas seulement de la liberté qu'on s'occupa, mais aussi de l'égalité. Et alors, si la théorie de Montesquieu était la vraie, plus cette égalité augmenterait, plus la liberté serait compromise, conséquence à laquelle nous ne pouvons nous ranger.

102. Montesquieu, « un Saint-Simon qui serait intelligent ».

Matière. — « Un retour en arrière éclairé par la connaissance de l'esprit des constitutions, voilà la sagesse. Montesquieu ne raisonne pas d'une autre façon qu'un Saint-Simon qui serait intelligent. Ce qui, dans Monsieur le Duc, est rêve confus et entêtement féodal, est chez Montesquieu à la fois sens historique, sens sociologique et sens commun. » (Faguet, *Dix-huitième siècle :* Montesquieu, p. 181.)

Expliquer et discuter, s'il y a lieu, cette opinion.

Lectures recommandées : Voir dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, les sujets 596 sq., p. 472 sq., et se reporter à la dissertation précédente.

103. Montesquieu et le despotisme.

Matière. — Grouper tous les passages des œuvres de Montesquieu où il a attaqué le despotisme, et résumer vigoureusement ses idées.

104. La liberté définie par Montesquieu.

Matière. — La liberté consiste, selon Montesquieu, « non pas à faire ce que l'on veut, mais à pouvoir faire ce qu'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. » Il dit encore : « La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent. » Que pensez-vous de ces définitions ?

Lectures recommandées : Voir aux nos 92 sq.. et consulter spécialement : Barni, *Histoire des idées morales et politiques*, etc., Xe leçon, p. 170 sq.

105. Montesquieu et l'éducation de la démocratie.

Matière. — « Quand Montesquieu plaçait le principal ressort du gouvernement républicain dans la vertu, il ne voulait pas dire que l'observation des principes du décalogue fût inutile aux monarchies : il laissait entendre que, dans un gouvernement où chacun détient une part de l'autorité collective, il est nécessaire que chacun ait aussi quelques-unes des vertus spéciales d'un chef responsable. Il y a des vertus civiques qui doivent se superposer aux vertus proprement religieuses et philosophiques. Que de fois n'entend-on pas dire

que tel peuple n'a pas « les mœurs de la liberté » ? Ce qui constitue ces mœurs de la liberté, c'est précisément l'ensemble des vertus que nous appelons « civiques ». (A. Croiset, « Les besoins de la démocratie en matière d'éducation », dans *L'Éducation de la démocratie* : Paris, Alcan.)

En partant de ce passage, expliquer et discuter les idées de Montesquieu sur l'éducation de la démocratie.

106. Le commerce et la paix.

Matière. — Discuter cette pensée de Montesquieu : « L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes; si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre; et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels. »

Conseils. — Les candidats au baccalauréat eurent tort s'ils ne tinrent pas compte que la pensée était de Montesquieu (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, § III, p. 25 sq.; *La Dissertation morale*, Invention, ch. III, p. 36 sq.) et s'ils ne la rattachèrent pas à l'ensemble des idées de son auteur. Pour le fond même, je renvoie au livre intitulé : *la Paix et l'enseignement pacifiste* (Paris, Alcan; Leçons professées à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales).

107. Montesquieu réformateur.

Matière. — Montesquieu est un des plus admirables philosophes du XVIIIe siècle ; il a protesté avec énergie contre la barbarie des châtiments, contre l'esclavage, contre l'intolérance religieuse, et il a réclamé l'assistance par le travail.

Plan proposé :

Exorde : Place de Montesquieu parmi les novateurs du XVIIIe siècle. Réformes auxquelles il a attaché son nom.

1° — Il a d'abord fait entendre de vives protestations contre la barbarie dans les peines. Ni la monarchie ni la république ne doivent agir par la terreur. Un seul gouvernement a la terreur pour principe, c'est le despotisme. L'expérience montre d'ailleurs que les peines sévères sont inutiles, parce qu'on s'y habitue peu à peu. Montesquieu invite tous les gouvernements à faire disparaître de leurs codes la barbarie des châtiments.

2° — Montesquieu a lutté pour l'abolition de l'esclavage. Ici on peut dire qu'il est un précurseur. Au XVIIIe siècle, la question n'avait pas été discutée ; l'esclavage était naturel et légitime : il n'y avait pas de solution de continuité entre l'antiquité et le XVIIIe siècle, en passant par l'Évangile. Les Pères n'attaquent pas l'esclavage comme constitution civile et ne posent pas la question sur le vrai terrain. La protestation de Bodin, au XVIe siècle, était restée sans écho. Bossuet approuve l'esclavage, Montesquieu prend le texte de saint Paul à parti et réfute l'opinion juridique qui s'appuie sur ce texte.

D'autres passages réfutent l'argument de la naissance, et celui qui allègue l'utilité de l'esclavage pour l'esclave même, etc.

3° — L'esclavage est aussi opposé au droit civil qu'au droit naturel. La religion donne à ceux qui la professent le droit de réduire en servitude ceux qui ne la professent pas, pour travailler plus aisément à sa propagation. Montesquieu en profite pour flétrir les crimes des « destructeurs de l'Amérique ».

Il faut signaler les pages sur l'intolérance religieuse ; la distinction faite est très nette et très juste. Montesquieu y distingue les délits qui troublent l'exercice du culte, et ceux qui attaquent la religion directement. Son principe de la tolérance s'appuie sur cette idée : « Tolérer une religion, ce n'est pas l'approuver ». Cela posé, Montesquieu déduit le principe de la tolérance religieuse.

Pouvons-nous dire qu'il n'y ait pas d'objections à lui faire ? D'abord, pas plus que les autres, il ne dit : liberté religieuse. Or qui dit « liberté » dit « droit » ; qui dit « tolérance » dit « permission gratuite et révocable ». « Lorsque l'État est satisfait de la religion établie, ce sera une bonne loi civile de n'en point souffrir l'établissement d'une autre. » En résumé, une religion est-elle établie, tolérez-la ; est-il encore temps de ne pas recevoir une religion dans un État, ne la laissez pas s'y établir. — Mais, d'autre part, Montesquieu développe cette idée que l'État doit imposer aux diverses religions l'obligation de se tolérer, de respecter leurs droits réciproques. Il a éloquemment démontré cette idée que les lois pénales en fait de religion sont odieuses. Enfin il a fait un saisissant plaidoyer contre l'inquisition ; il a repris le persiflage des *Lettres persanes*, mais avec quelque chose de plus mâle et de plus grave ; il ne discute plus, il imagine qu'un Juif de Lisbonne, élevant la voix après avoir vu brûler au dernier

autodafé une Juive de dix-huit ans, flétrit les inquisiteurs de l'Espagne et du Portugal. Cette lettre admirable frappe d'autant plus qu'elle est intercalée entre deux passages de discussions serrées. Elle repose l'attention tout en entraînant le lecteur par son éloquence.

4° — Montesquieu, réformateur social après avoir été réformateur politique : le chapitre XXIX du livre XXIII. Les devoirs d'assistance de l'État envers les misérables. Définition de l'homme pauvre. Situation de l'ouvrier. Inefficacité de l'aumône. « L'État doit à tous les citoyens une subsistance assurée. » Ce ne sont pas les hôpitaux qui diminuent le nombre des malheureux ; au contraire. Il faut que l'État fournisse du travail à ceux qui n'en ont pas, ou du moins qu'il favorise le travail, qu'il donne certains ouvrages à exécuter, qu'il fournisse l'éducation qui conduise au travail. Hardiesse et modération de Montesquieu.

Conclusion : Résumer rapidement ce qui précède, en se servant du sujet numéro 261, p. 207.

108. Montesquieu défenseur de la tolérance, non de la liberté religieuse.

Matière. — « Montesquieu peut être justement regardé, sinon comme le meilleur défenseur de la liberté religieuse, du moins comme l'un des plus éloquents apôtres de la tolérance, et cela à une époque où l'intolérance était encore dans les lois et dans les mœurs. » (Barni, *Histoire des idées morales et politiques*, etc., XIe leçon, p. 197 sq.)

Conseils. — Lisez d'abord les textes de Montesquieu : *Lettres persanes*, XXIX, etc. ; *Esprit des lois*, livres XII, XXV, XXVI, etc.

Puis attachez-vous très fortement au texte. Pourquoi Montesquieu ne peut-il pas être considéré comme un défenseur de la liberté religieuse ? Bien plus, ne méconnaît-il pas le principe même de la liberté dans le passage bien connu : « Quand on est maître de recevoir dans un État une nouvelle religion, ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'y établir... » ? Mais d'autre part, pourquoi devons-nous l'appeler un apôtre, et un apôtre éloquent de la tolérance ? N'est-ce pas lui qui a protesté avec force contre les peines temporelles infligées à ceux qui attaquent la religion mais qui n'en troublent pas l'exercice, qui a proclamé ce principe que les religions admises dans un État doivent respecter leurs droits réciproques, qui a flétri l'inquisition avec une ironie mordante dans les *Lettres*, avec une admirable vigueur dans l'*Esprit des lois ?*

109. L'abolition de l'esclavage; la tâche de Montesquieu.

MATIÈRE. — Que savez-vous de l'histoire de la suppression de l'esclavage? Où en était la question à l'époque de Montesquieu? A quelle époque l'esclavage devait-il disparaître, et comment l'auteur de l'*Esprit des lois* a-t-il servi cette cause généreuse?

Lectures recommandées : WALLON, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, — JANOSKI, *De l'abolition de l'esclavage ancien au moyen âge*. — COCHIN, *L'Abolition de l'esclavage*. (Le livre s'oppose à deux articles de Despois dans *l'Avenir*, nos 31 et 33, et de Larroque dans la *Revue de Paris*, nos du 15 décembre 1856 et du 15 juin 1857, et veut prouver que le christianisme a combattu l'esclavage. La thèse de Despois et de Larroque est reprise dans : A. RIVIÈRE, *L'Église et l'esclavage*). — Voir aussi la bibliographie de Barni, *ouvrage cité*, XIe leçon. p. 200 sq.

Pour les stoïciens et l'esclavage, voir les lectures indiquées au sujet no 85.

Sur Bossuet et l'esclavage, voir : *Avertissement aux protestants*, 5e avertissement, art. 50. — Sur Montesquieu et l'esclavage, consulter : *Esprit des lois*, livre XV, surtout II, IV, VIII.

110. Le fond et la forme dans l' « Esprit des lois ».

MATIÈRE. — « Montesquieu portait la peine d'une qualité distinctive de son génie. Si nul écrivain n'a plus de trait et de saillie, nul publiciste n'a plus de sens et de justesse. Mais sa vive expression, son tour ingénieux trompaient les lecteurs français sur le sérieux et la solidité de ses réflexions. Le lourd Crevier le trouvait frivole; et Mme du Deffand croyait avoir le droit de le juger par un bon mot. » (VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. I, XVe leçon, p. 391.)

Apprécier ce jugement.

Conseils. — On trouvera dans le tome IV de notre *Littérature française par la dissertation*, un certain nombre de sujets relatifs aux rapports du fond et de la forme, sujets qui seront très utiles pour traiter cette dissertation.

111. Montesquieu, écrivain du XVIIe et du XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — En quoi le style de Montesquieu se rapproche-t-il, en quoi s'éloigne-t-il de celui du XVIIe siècle? Vous pouvez vous appuyer

sur ce passage de Nisard : « (C'est) une langue dont les nouveautés viennent des choses, non des mots, et *qui nous donne le plaisir du changement sans qu'il en coûte rien au goût*. Voltaire a raison de compter Montesquieu parmi les auteurs du XVIIe siècle ; il y est né en effet, et il en a retenu la langue. C'est encore cette finesse qui saisit les nuances les plus délicates, cette propriété qui les fixe, cette clarté qui les rend visibles. Il semble par moments que les mêmes mains tiennent encore la plume...

« Outre ces beautés de la langue renouvelées du grand siècle, il y a dans l'*Esprit des lois* les nouveautés du style de Montesquieu. Le style, c'est proprement ce qui est personnel à l'écrivain dans la langue commune. On ne lit pas Montesquieu sans être très attentif à son style, et il faut dire qu'il ne nous aide pas à oublier l'auteur. Ce style nous tient tout près de lui. Montesquieu nous fait plutôt des confidences à voix basse sur des choses supérieures, curieuses, rares, qu'il ne veut nous amener de force à des opinions contentieuses. Il y a dans cette langue la part du mystère, de la satire voilée, de l'ironie détournée. Il y a aussi le demi-mot, et ce n'est pas ce qui flatte le moins le lecteur, qui pour tout demi-mot s'estime bon entendeur. » (NISARD, *Histoire de la littérature française*, t. IV, ch. VIII, § IV, p. 343 sq.)

112. Le style de Montesquieu est le plus concis.

MATIÈRE. — « Le style de Montesquieu est le plus saillant de tous, celui qui réveille le plus. Il est le plus comique, le plus rapide, celui qui imprime le plus fortement la pensée dans l'esprit du lecteur. Il est le plus concis des écrivains que nous connaissons. Quel est celui d'entre eux dont sept lignes pourraient produire quatre pages très raisonnables d'amplification. » (STENDHAL, *Racine et Shakespeare*.)

Conseils. — Nous donnons dans notre tome III une bibliographie relative à Stendhal. Il suffira, à propos de ce sujet, de recourir au livre d'Éd. Rod : *Stendhal*, pour comprendre que cet éloge du style de Montesquieu est en réalité une critique du style classique. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, § III, p. 25 sq. ; *la Dissertation morale*, Invention, ch. III, p. 36 sq.). C'est avec les mêmes intentions que Stendhal écrivait dans le même ouvrage : « Nous pensons que rien ne se ressemble plus que les styles de Montesquieu et de La Bruyère. »

On se reportera au sujet n° 110, et, dans le tome I de notre *Littérature française par la dissertation*, aux sujets n°s 588 sq., p. 469 sq.

113. Il s'agit de faire penser.

Matière. — « Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser » disait Montesquieu dans l'*Esprit des lois;* et Voltaire lui-même, malgré les traits malins qu'il décochait contre l'auteur, déclarait : « S'il n'instruit pas toujours, il fait penser. » Comment Montesquieu a-t-il atteint son but?

Conseils. — Il sera facile de voir combien ce sujet se rapproche du précédent. Relisez cette belle page de Taine : « Ses phrases discontinues défilent, chacune à part, comme autant de cassettes ou d'écrins, tantôt simples et nues d'aspect, tantôt magnifiquement décorées et ciselées, mais toujours pleines. Ouvrez-les ; chacune d'elles est un trésor ; il y a mis dans un étroit espace un long amas de réflexions, d'émotions, de découvertes, et notre jouissance est d'autant plus vive que tout cela, saisi en une minute, tient aisément dans le creux de notre main. « Ce qui fait ordinairement une grande pensée, dit-il lui-même, c'est lorsqu'on dit une chose qui en fait voir un grand nombre d'autres, et qu'on nous fait découvrir tout d'un coup ce que nous ne pouvions espérer qu'après une longue lecture. » En effet, telle est sa manière ; il pense par résumés ; dans un chapitre de trois lignes, il concentre toute l'essence du despotisme. Souvent même, le résumé a un air d'énigme, et l'agrément est double, puisque, avec le plaisir de comprendre, nous avons la satisfaction de deviner. » (Taine, *L'Ancien Régime*, livre IV, ch. I, p. 340 sq.)

114. Montesquieu écrivain jugé par Buffon.

Matière. — D'après Grimm, Buffon se serait écrié : « Le style du président de Montesquieu! mais Montesquieu a-t-il un style ? » Comment expliquez-vous cette opinion de l'auteur du *Discours sur le style ?*

Lectures recommandées : Voir les sujets nos 119 sq., surtout 135 sq., p. 99 et 114.

Conseils. — On trouvera les réponses dans les éditions classiques du *Discours sur le style ;* consultez les notes avec attention. Lisez ce passage de Sainte-Beuve : « Une comparaison de Buffon avec Montesquieu serait féconde, et achèverait de préciser et de définir les traits caractéristiques de sa forme de nature et de son procédé de talent. Buffon reconnaissait à Montesquieu du génie, mais il lui contestait le style : il trouvait, surtout dans l'*Esprit des lois,* trop de sections, de divisions, et ce défaut qu'il reprochait à la pensée générale du livre, il le retrouvait encore dans le détail des pensées

et des phrases ; il y reprenait la façon trop aiguisée et le trop peu de liant : « Je l'ai beaucoup connu, disait Buffon de Montesquieu, et ce défaut tenait à son physique. Le président était presque aveugle, et il était si vif que, la plupart du temps, il oubliait ce qu'il voulait dicter, en sorte qu'il était obligé de se resserrer dans le moindre espace possible. » C'est ainsi qu'il expliquait ce qu'il paraît y avoir parfois d'écourté dans le langage de Montesquieu. Lui, Buffon, avait au contraire la faculté de retenir de mémoire ses vastes écrits, et il se les déployait ensuite à volonté, dans toute l'étendue de la trame, tant pour la pensée que pour l'expression. » (SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. IV.)

115. Montesquieu juge de Voltaire.

MATIÈRE. — « Voltaire n'est pas beau ; il n'est que joli. Il n'écrira jamais une bonne histoire. Il est comme les moines qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur ordre ; Voltaire écrit pour son couvent. »

Comment expliquez-vous ce jugement de Montesquieu sur Voltaire ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 153 sq., 239 sq., p. 129 et 192.

N. B. — On trouvera un commentaire de ce passage dans P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Montesquieu, p. 85.

116. Montesquieu jugé par Voltaire.

MATIÈRE. — Tout le monde connaît les passages où Voltaire reprend avec insistance le mot de Mme du Deffand sur le grand ouvrage de Montesquieu : « Mme du Deffand a eu raison d'appeler son livre de « l'esprit sur les lois » ; on ne peut mieux, ce me semble, le définir, il faut avouer que peu de personnes ont autant d'esprit que lui. » (14 septembre 1750, *Lettre* au duc d'Uzès, édit. Beuchot, t. LV, p. 481.)

Il disait encore : « Montesquieu, qui a toujours exagéré et qui a tout sacrifié à la démangeaison de montrer de l'esprit... » (*Dictionnaire philosophique*, article : Population, édit. Beuchot, t. XXXI, p. 474.)

Que pensez-vous de ces jugements de Voltaire sur Montesquieu, et comment les expliquez-vous ?

Conseils. — M. Hémon a fort bien répondu : « Voltaire n'y aurait-il donc sacrifié jamais ? Et d'où vient qu'il s'avise de donner des leçons de gravité à Montesquieu ? Mais, s'il exagère à son tour, il n'a tort peut-être que dans la forme ; car Voltaire et Montesquieu ont tous deux bien de l'esprit, mais Voltaire a plus naturellement de l'esprit que Montesquieu, et Montesquieu en montre davantage.

Il n'y a pas une « phrase » chez Voltaire, ni un trait absolument hors de sa place. Il y en a chez Montesquieu. Comme aussi il a moins de souplesse et d'aisance que Voltaire, on voit trop venir les traits, ce que les Latins appelaient *lumina ingenii*. Tout le style en est éclairé, animé, mais à quel prix? La vraie simplicité a disparu, et l'on ne voit nulle part que l'écrivain s'en aperçoive, il est tenté plutôt, dirait-on, de s'applaudir d'une chûte piquante, d'une expression pittoresque, d'une sentence brillamment concise. » (F. Hémon, *Cours de littérature : Montesquieu*, p. 30 sq.)

Ainsi ne vous hâtez pas de condamner Voltaire, et surtout rapprochez en toute impartialité ces deux écrivains dont Mme de Staël disait : « Montesquieu n'avait point la gaieté naturelle de Voltaire, et c'est à force d'esprit qu'il y suppléa. » Surtout, élargissez le sujet jusqu'à ses frontières naturelles (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.), et voyez les beaux éloges que Voltaire a faits de l'auteur de l'*Esprit des lois*. S'il n'épargna pas les traits malins contre cet ouvrage, il prononça pour le louer un mot qui eut plus de retentissement encore que celui de Mme du Deffand : « Le genre humain avait perdu ses titres; M. de Montesquieu les lui a restitués. » Le mot fut répété en pleine Assemblée Nationale, dans la séance où Prugnon demanda qu'une statue fût élevée à Montesquieu, en même temps qu'à Voltaire. (Cf. Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle :* Conclusion, § III, p. 436.)

Voir la Table de l'édition Beuchot, t. LXXI, p. 271, article : L' « Esprit des lois ».

117. La philosophie de l' « Esprit des lois » et celle de l' « Essai sur les mœurs ».

Matière. — « La philosophie de l'*Esprit des lois*, écrit Brunetière, a quelquefois besoin d'être corrigée par la philosophie de l'*Esprit sur les mœurs*. » (*Études critiques*, IVe série, p. 261.) Expliquer et discuter s'il y a lieu.

Lectures recommandées : Voir les nos 203 sq., p. 159 sq.

Conseils. — Reportez-vous au contexte, et vous verrez apparaître les grandes lignes du sujet. Reportez-vous aussi aux sujets précédents.

118. Deux Gascons : Montaigne et Montesquieu.

Matière. — « Montesquieu est exquis, mais à une condition, de le prendre moins pour un docteur ès sciences politiques que pour un moraliste ; moins pour un historien, qu'on me passe le mot, que

pour un anecdotier. Il y a du La Bruyère et du Montaigne chez lui, du Montaigne surtout dont il est le vrai frère jumeau. Un chapitre comme celui qui est intitulé : *De l'Éducation dans les monarchies*, un portrait comme celui du décisionnaire des *Lettres persanes*, auraient pu trouver place dans les *Caractères* et les *Mœurs* de ce siècle, mais le plus souvent on croit lire les *Essais*. C'est chez les deux Gascons les mêmes grandes lectures, la même manière de citer les anciens, le même goût pour le saugrenu dans l'histoire et les voyages, les mêmes courses à travers champs, la même philosophie toute d'expérience, le support des travers, la mondaine sagesse. » (SCHERER, *Etudes sur la littérature contemporaine*, t. IX.)

Expliquer, et, s'il y a lieu, discuter.

Lectures recommandées : Voir *La Littérature française par la dissertation*, t. IV : Montaigne.

BUFFON

---

119. Portrait de Buffon.

MATIÈRE. — « On a trop souvent sacrifié l'homme au savant », écrit M. Hémon (*Éloge de Buffon*, en tête des *Œuvres choisies*, Paris, Delagrave, 1896, p. 26.) D'après les témoignages que vous fournit Buffon lui-même et ceux que nous apportent ses contemporains, vous tracerez un portrait du grand naturaliste qui fut aussi un homme de bien ; vous conclurez, avec le critique, qu'on a tort de célébrer dans Buffon les facultés de l'intelligence aux dépens de la sensibilité du cœur.

Lectures recommandées : BUFFON, *Histoire naturelle*, 1749-1788, 36 vol., Imprimerie Royale ; — Édition Cuvier, 1825-1831, 42 vol. — Edition Flourens, 1853-1855, 12 vol., Garnier. — Edition de Lanessan, 12 vol., 1884, Pilon (la meilleure). *Œuvres choisies*, édit. F. Hémon, précédées du *Discours* qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française en 1878 (Delagrave, édit.). — Éditions Labbé (Belin) ; Humbert (Garnier) ; Dupré (Hachette). — *Pages choisies*, édit. Bonnefon (Colin). — *Les Époques de la nature*, édit. Picard (Garnier).

NADAULT DE BUFFON, *Correspondance inédite de Buffon : Montbard et Buffon ; Buffon, sa famille, ses collaborateurs*. — VOLTAIRE, édit. Beuchot ou Moland, table. — GRIMM, *Correspondance littéraire*, édit. Garnier, table. — HÉRAULT DE SÉCHELLES, *Voyage à Montbard*, 1785. — VICQ D'AZIR, *Discours de réception* (*Œuvres*, 1805, t. I). — CONDORCET, *Éloge de M. de Buffon*. — LA HARPE, *Cours de littérature*. — CUVIER, *Rapports historiques sur les progrès des sciences naturelles ; Éloges historiques*, édit. Flourens. — FLOURENS, *Buffon, Histoire de ses travaux et de ses idées ; Des manuscrits de Buffon*.

De Barante, *Tableau de la littérature française au* xviiie *siècle*. — Villemain, *Tableau de la littérature au* xviiie *siècle*, leçon XXII, t. II, p. 180 sq. — Sainte-Beuve, *Lundis*. t. IV, X, XIV. — Vinet, *Histoire de la littérature française au* xviiie *siècle*, t. II. — Nisard, *Histoire de la littérature française*, livre IV, ch. X, t. IV, p. 395 sq. — Montégut, *Souvenirs de Bourgogne*. — G. Boissier, *Le Président de Brosses*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1873, 15 décembre (Cf. : Th. Foisset, *Le Président de Brosses*, 1842). — Hémon, *Études littéraires et morales*, p. 1 sq. ; *Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville. t. VI, ch. V. p. 208 sq. — Michaut, *Éloge de Buffon*. — O. d'Haussonville, *Le Salon de Madame Necker*. — Brunetière, *Études critiques*, t. IV ; *Nouvelles questions de critique*. — Lebasteur, *Buffon*. — Faguet, *Dix-huitième siècle* : Buffon, p. 409 sq. — F. Hémon, *Cours de littérature : Buffon*.

P. Albert, *La Littérature au* xviiie *siècle* : Buffon, p. 290 sq. — Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 372 sq. — Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXII, p. 679 sq. — Lanson, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre IV, ch. III, p. 740 sq. — Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. VIII, p. 194 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. III, p. 310 sq.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXIX, § II, p. 426 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XVI, p. 393 sq. — L. Levrault, *Auteurs français* : Buffon, p. 597 sq.

Conseils. — Ce ne sont pas les renseignements qui manquent pour un pareil sujet ; au contraire. Sachez les grouper, et vous restreindre. (Cf. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, A l'Examen, ch. II, § III, p. 228 sq.)

Lisez les passages connus que vous retrouverez dans les *Lundis* : « Quelques esprits superficiels s'obstinent à voir dans Buffon l'écrivain poudré et à manchettes ; ils ne sortent pas des anecdotes sur Montbard, et ils en sont restés sur son compte aux plaisanteries de d'Alembert ou de Rivarol... Je regrette qu'un peu de plaisanterie se soit mêlé sous nos plumes françaises, à l'idée de respect et de vénération qu'une telle existence devrait avant tout inspirer. » (*Causeries du Lundi*, t. IV et X.)

120. Le caractère de Buffon.

Matière. — Buffon appelle Pline l'Ancien « un esprit fier, triste et sublime. » Ces mots vous paraissent-ils pouvoir, à la rigueur, caractériser Buffon lui-même ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au n° précédent et au n° 122.

Conseils. — Les mots « à la rigueur » sont à remarquer. La comparaison entre Pline et Buffon a souvent été reprise : il serait curieux qu'en définissant le génie du naturaliste latin, Buffon eût presque défini son propre caractère.

De sa fierté, les preuves abondent : fierté légitime et qu'il montre soit dans sa vie, soit dans son œuvre. Cet homme qui avait l'âme d'un sage dans le corps d'un athlète, suivant le mot de Voltaire, est incapable d'une basse jalousie, mais passe avec hauteur devant les œuvres qui n'ont pas d'analogie avec son œuvre immense. Il sera dédaigneux aussi bien de Linné que de Réaumur. Cet esprit dédaigneux n'a pas été sans avantage : il l'a sauvé de la polémique, l'a écarté de toutes les coteries, lui a permis de mener à bien sa vaste besogne. Voilà pour la fierté de l'homme. Quant à celle du savant, elle éclate dans son œuvre. Analysez par exemple la noble déclaration qui est à la fin de la sixième *Époque de la nature* (édit. Garnier, p. 207), etc.

De cette fierté on a conclu à la tristesse. Demandez-vous si Buffon est un génie triste. Et d'abord, l'homme avait-il cette gravité solennelle que lui prête la tradition ? Consultez le livre de M. Hémon : *Buffon*, § II, p. 4 sq. : La physionomie morale de Buffon, le travail à Montbard, la vie de société. Reportez-vous à sa correspondance, et vous verrez plus clairement les traits de ce « grand et aimable homme », ainsi que l'appelait Gibbon. Même remarque pour son œuvre. On rapproche la septième *Époque de la nature* du livre V du poème de cet autre ancien, qui s'appelle Lucrèce. Mais l'optimisme de Buffon éclate à chaque page. C'est un « philosophe » (au sens du XVIIIe siècle), un esprit généreux qui a foi au progrès indéfini, qui a foi dans la science, et qui, mesurant la distance que l'homme a parcourue en s'éloignant par degrés de l'animalité primitive, est plein d'espoir dans l'avenir de « ce vassal du Ciel, roi de la Terre, qui l'ennoblit, la peuple et l'enrichit ». Analysez le fameux passage sur la nature cultivée (*De la nature :* Première vue), hymne de joie sereine et grave en l'honneur de la civilisation.

En revanche, il est très vrai de dire que le génie de Buffon est un génie « sublime », et cela parce qu'il est antique en même temps que moderne. La poésie unie à la science : le poème de la Nature. Vastes ambitions, grandioses hypothèses, hardiesse et puissance de l'imagination. Esprit largement généralisateur : audaces du génie. Grandeur de l'ensemble : les *Époques de la nature*. Buffon, le vrai poète du XVIIIe siècle (E. Faguet).

121. Buffon est-il un « philosophe » ?

Matière. — Tandis que certains critiques veulent placer Buffon en dehors du mouvement « philosophique » du XVIIIe siècle, d'autres au contraire le désignent comme un des collaborateurs puissants des Encyclopédistes. « Les deux corps d'armée qui engagèrent gravement l'action, dit un de nos contemporains, furent l'*Esprit des lois* et l'*Histoire naturelle*. » (E. Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. VIII, p. 302.)

Quelle est votre opinion ?

Conseils. — La question a été très souvent débattue. Voyez en particulier le livre de M. Hémon : *Buffon*, § III, p. 11 sq. : Buffon et les philosophes contemporains. La vérité est peut-être dans ce passage de Villemain : « Buffon, *malgré sa réserve*, figure dans cette mission philosophique du XVIIIe siècle qui eut ses erreurs de zèle, mais qui n'en fut pas moins grande dans l'intention comme dans les effets. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XXe leçon, t. II, p. 205.) Vous devez alors pousser plus loin le sujet. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.) D'où vient cette réserve ? Marmontel écrit : « Pour voguer à pleines voiles, ou du moins pour louvoyer seul et prudemment parmi les écueils, Buffon aima mieux avoir à soi sa barque libre et détachée. » (Marmontel, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants.*) Cette réserve était donc le résultat d'un calcul ? La question est intéressante, et vous n'avez qu'un moyen d'en donner une solution sérieuse : des textes, et encore des textes !

122. Buffon est un génie antique.

Matière. — Tout le monde connaît l'exclamation de Diderot, à propos de Buffon : « Heureux le philosophe systématique à qui la nature aura donné comme autrefois à Épicure, à Lucrèce, à Aristote, à Platon, une imagination forte, une grande éloquence, l'art de présenter ses idées sous des images frappantes et sublimes !... » Cette affinité de Buffon avec les anciens a souvent été démontrée, et Villemain en particulier a repris les paroles de Diderot et les a développées, pour arriver à cette conclusion que « c'est surtout par des ressemblances avec Pline l'Ancien que Buffon se rapproche de l'antiquité ». Par quels traits le grand naturaliste du XVIIIe siècle vous paraît-il être un génie antique ?

Lectures recommandées : Max Egger, *Histoire de la littérature grecque*, 2e période, ch. II, § II, p. 114 sq. : Les Premiers philosophes, et bibliographie p. 126 ; 3e période, ch. IV : La Philosophie, p. 267 sq., et bibliographie, p. 304. — L. Levrault, *Auteurs grecs :* Platon, p. 229 sq. ; Aristote, p. 290 sq.

Jeanroy et Puech, *Histoire de la littérature latine*, 3e période, ch. I : Lucrèce, p. 97 sq., et bibliographie, p. 104 ; 5e période, ch. III : Pline l'Ancien, p. 274 sq., et bibliographie, p. 280. — Martha, *Le poème de Lucrèce.* — L. Levrault, *Auteurs latins :* Lucrèce, p. 111 sq.

Conseils. — Voici quelques-uns des passages où est affirmée cette affinité de Buffon avec les anciens : on se reportera aux contextes, ce qui ne vous empêchera pas de chercher d'autres affirmations de ce genre (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.).

« Buffon conçut le projet de réunir au plan vaste et à l'éloquence

de Pline, aux vues profondes d'Aristote, l'exactitude et le détail des observations des modernes. » (Cuvier, *Biographie de Buffon*, en tête de l'édition Hémon, p. 1.)

« Le génie de Buffon avait plus d'un rapport avec celui qui animait ces philosophes de la Grèce dont l'imagination était si vive et si hardie. » (De Barante, *Tableau de la littérature française au* xviii*e siècle*, édit. 1832, p. 260 sq.)

« Buffon a des anciens, non seulement la gravité de l'attitude, la lente majesté du style, mais la dignité innée et le noble orgueil, non seulement l'imagination qui fait l'écrivain, mais le caractère qui fait l'homme. » (Hémon, *Éloge de Buffon*, en tête de l'édition des *Œuvres choisies*, p. 33.)

Il est d'ailleurs évident que vous devrez discuter cette opinion, soit pour en montrer l'exacte vérité, soit pour faire voir dans quelle mesure elle est juste. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, ch. II, p. 17 sq. : *La Dissertation morale*, Invention, ch. I sq.) Il sera donc indispensable de rapprocher ce sujet du précédent et du suivant. Pour le plan, voyez Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Disposition, ch. III, § II, p. 96 sq.

123. Buffon est-il un écrivain du XVIIe siècle ?

Matière. — Villemain, dans son *Cours de littérature au* xviii*e siècle*, insistant sur ce trait du caractère de Buffon que le grand naturaliste a eu un génie antique, rapproche, et pour le fond et pour la forme, l'œuvre de Lucrèce et celle de l'auteur des *Époques de la nature*. Ne vous semble-t-il pas aussi intéressant de rapprocher Buffon des grands écrivains du xvii*e* siècle ? Montrez, par une comparaison rapide, les points de contact de Buffon avec les auteurs du xvii*e* siècle, et aussi les côtés par lesquels il en diffère essentiellement.

Plan proposé :

Exorde : Rapprochement souvent établi entre Buffon et l'antiquité. Originalité de Buffon ; il apparaît comme un « antique » en plein xviii*e* siècle. Est-il vrai de dire qu'il apparaît aussi comme un « classique » à l'époque de l'Encyclopédie, comme un homme du règne de Louis XIV sous le règne de Louis XV ?

I

1° — « Que la nature donc soit votre étude unique », écrivait Boileau, la nature, c'est-à-dire la nature morale. Les mora-

listes, les prédicateurs, les poètes dramatiques, etc., s'appliquent exclusivement à l'étude de l'homme intérieur. Buffon reprend l'étude de l'homme et l'étudie dans ses rapports avec ce qui n'est pas lui. Descartes est un créateur, et renouvelle la philosophie avec son *Discours de la méthode;* Bossuet est un créateur, et renouvelle l'histoire avec son *Discours sur l'histoire universelle;* Buffon est, au même degré que ces écrivains, un créateur, avec son ouvrage qui peut s'appeler *Discours sur la nature.* Il est de la lignée du XVIIe siècle; il dépasse par là les écrivains de son époque.

2° — Non seulement, il est de la lignée de XVIIe siècle par son sujet, mais par les traits généraux de son art. Place du bon sens, de la méthode dans l'art de Buffon (voyez les sujets n°s 135 sq., p. 114 sq.). Sa définition du style : « L'ordre et le mouvement ». Ce sont bien là des traits cartésiens, ce sont ceux qui étaient prédominants dans la littérature du siècle de la raison.

3° — Le trait général qui fait que l'œuvre de Buffon ressemble à celle de ses prédécesseurs du XVIIe siècle est le suivant : il cherche le bonheur de l'âme dans la poursuite d' « un grand but », dans la réalisation d'un « plan élevé ». C'est l'attitude des auteurs du XVIIe siècle. Aujourd'hui, il y a une profession, un métier d'écrivain : une œuvre n'est pas la conséquence d'une nécessité morale, intellectuelle. Bossuet ne fait pas œuvre littéraire dans ses *Sermons*, pas même dans ses *Oraisons funèbres*. Ce sont des ouvrages dans lesquels il exprime sa foi. Étendons le mot « foi », et nous pouvons en dire autant de Buffon. « J'ai toujours pensé qu'un homme qui écrit doit s'occuper uniquement de son sujet et nullement de soi. » Cela pourrait être de Bossuet; ces mots sont de Buffon (*Première Époque de la nature*, édit. Garnier, p. 51.)

II

1° — Mais signalons d'abord la différence des sujets. Il est clair qu'un tel *Discours* aurait eu peu de chance d'être écrit et d'être lu au XVIIe siècle. Pourquoi. La nature extérieure à cette époque. Caractère des théories de Descartes. De Descartes à Fontenelle.

2° — Le mot « foi » implique, si on l'emploie pour Buffon, des idées toutes différentes. Froideur du sentiment religieux chez Buffon. Son attitude n'est pas agressive. Son déisme est

vague ; son respect pour la religion, et comment il faut l'expliquer (son caractère, sa situation, sa défiance envers les novateurs, etc.). Buffon n'appartient pas à un siècle chrétien, et cela se voit nettement dans son ouvrage.

3° — Son respect pour la religion établie ne doit pas nous le faire rapprocher du XVIIe siècle. Il a une foi positive, qui est bien celle de son temps : la foi dans le progrès indéfini de l'humanité. Caractère particulier que prend cette idée dans son œuvre : elle n'est plus la matière d'un développement général, elle est la conséquence de sa théorie scientifique, c'est-à-dire de son histoire du globe. Le progrès dans la nature, dans l'univers, dans la civilisation.

Conclusion : C'est encore par la forme que Buffon se rattache le plus directement au XVIIe siècle, et encore faut-il faire des restrictions, puisqu'il apporte des qualités de « savant » : le style scientifique même dans le *Discours sur le style* (voy. le sujet n° 136). Au point de vue du fond, l'*Histoire naturelle* est une des œuvres qui ont été le plus utiles aux « encyclopédistes » : c'est dire qu'elle est bien, malgré tout, de son temps (voy. le sujet n° 121).

124. Valeur scientifique de l'œuvre de Buffon

Matière. — On a eu trop souvent le tort de mettre en doute la valeur scientifique de l'œuvre de Buffon, sous prétexte qu'on y relevait des erreurs de faits et des inexactitudes. Les *Époques de la nature* sont une œuvre considérable où le grand savant a résumé tout ce qu'il avait appris touchant l'histoire du globe, et qui marque le dernier effort de ce génie en perpétuelle évolution. Par les qualités de l'observation, de l'imagination scientifique, ce monument est digne d'être vénéré par les siècles qui ont suivi, et il garde, dans la succession des temps, une physionomie puissamment originale. Quand on a lu ce testament scientifique de Buffon, il est impossible qu'on ne sente pas l'injustice qui consiste à ne louer en lui que le grand écrivain : le savant est non moins admirable.

Lectures recommandées : Voir les nos 119 sq., et ajouter :

Lamoignon-Malesherbes, *Observations sur l'histoire naturelle générale et particulière de Buffon et Daubenton*, 1798. — Geoffroy-Saint-Hilaire, *Histoire naturelle et générale des règnes organiques*, t. I : Introduction historique. — De Quatrefages, *Ch. Darwin et ses précurseurs français*. — Nourisson, *Philosophie de la nature : Bacon, Bayle, Toland, Buffon*. — Lanessan, grande édition des *Œuvres* de Buffon, t. I : Introduction. — Edm. Perrier, *La Philosophie zoologique avant Darwin*.

Pour la place de Buffon dans l'histoire de la science moderne, on consultera encore : A. Rebière, *La Vie et les savants modernes d'après les documents académiques; Pages choisies des savants modernes*, extraites de leurs œuvres (librairie Vuibert et Nony). — Baudrillart, *Lectures scientifiques* (Delagrave). — G. Laurent, *Les Grands écrivains scientifiques*. — M. Guyau, *Éclaircissements relatifs à l'histoire de l'idée de progrès*, dans l'édition de Pascal : *Entretien avec M. de Saci* (Delagrave) — et surtout : Picard, édition des *Époques de la nature* (Garnier).

Plan proposé :

Exorde : Pourquoi les esprits médiocres mettent en doute la valeur scientifique de l'œuvre de Buffon. Erreurs de fait commises par Buffon, par suite de son dédain pour le peuple des naturalistes : on peut relever de ces inexactitudes, surtout dans la partie descriptive. Mais dans la partie théorique, on rencontre des qualités qui font de Buffon un des savants les plus admirables de tous les temps et de tous les lieux.

1° — Notons d'abord que cet ouvrage, paru en 1778, quand Buffon avait soixante et onze ans, est le résumé de tout ce qu'il avait appris touchant l'histoire du globe. (Flourens, *Buffon, histoire de ses travaux, de ses idées.*)

C'est plus qu'un résumé. Dans son *Histoire et Théorie de la terre* (signée de Montbard, en 1744), Buffon s'était attaché au principe neptunien : la terre est l'ouvrage des eaux. Mais dans son ouvrage sur la *Formation des planètes* (daté de Buffon, 1745), il considère le monde, comme l'ouvrage du feu. Buffon reprend les idées des premiers philosophes grecs, aventureux poètes, mais les précise et arrive jusqu'à l'idée fondamentale d'une fluidité première et d'un feu central. Singularité de ce génie, qui va d'une idée à l'idée opposée. C'est un trait essentiel de son génie scientifique : son esprit est en perpétuelle évolution, et passe, après des progrès surprenants, d'une théorie à la théorie adverse. C'est l'explication du mot fameux : « Le génie est une longue patience ». Et, maintenant, il s'agit de concilier ces deux explications, auxquelles le savant est arrivé successivement par un effort constamment renouvelé. De là, l'ouvrage des *Époques de la nature*.

2° — Qualités de l'observation :

a) Faits bien observés, surtout dans le préambule ; exactitude des observations géologiques, physiques, etc. (Voy. édit. Garnier, 1-38.)

b) Il faut reconnaître cependant que ces faits sont trop peu nombreux, étant donné que l'hypothèse est extrêmement vaste.

Différence avec Darwin. Buffon qui avait écrit en 1735 dans la préface de sa traduction de la *Statique des végétaux* de Hales, que les recueils d'expériences et d'observations sont les seuls livres qui puissent augmenter nos connaissances, n'accorde pas aux observations et aux expériences une place suffisante.

Ne nions pas, mais n'exagérons pas les qualités de Buffon expérimentateur.

3° — Qualités de l'imagination : les hypothèses.

a) Vues de génie, hypothèses fécondes : celle de l'évolution et des époques différentes; celle du refroidissement progressif du globe incandescent à l'origine; celle de la double action du feu et de l'eau; celle des espèces perdues;... sans compter une foule d'explications de détails que la science a acceptées après lui (Flourens, *ouvrage cité*).

b) Vues hasardées : par exemple, la prétention de diviser et de classer les époques, et d'en fixer la durée. Ici surtout l'information aurait dû empêcher l'imagination du savant de se donner un libre cours (voy. édit. Garnier, *Appendice*, p. 239, sq.). Cependant, « s'il s'est trompé sur la durée des âges du globe, s'il n'a pu qu'indiquer en gros et de loin leurs vrais caractères, du moins a-t-il *deviné*, le premier, qu'il devait y avoir des âges... Tout ce que font d'efforts les géologues actuels... ne sera jamais qu'un remaniement incessant et sans cesse perfectionné des *Époques de la nature.* » (Flourens.)

4° — Qualités d'originalité.

a) On reproche au savant ses emprunts. On affirme que toutes ses idées ont été exprimées avant lui. Les unes étaient oubliées (Bernard Palissy); les autres étaient puisées à des sources contemporaines, et l'on peut constater que Buffon n'a pas dit qu'il y avait puisé (Leibnitz....).

b) Son originalité, même si tous ces emprunts sont démontrés, n'en est pas moins réelle. Elle consiste dans le parti qu'il a su tirer de ces matériaux, dans cette « ordonnance » qu'il mis de si longues années à établir. C'est la grande idée du *Discours sur le style :* Buffon est trop généralisateur pour n'avoir pas donné dans cette œuvre son système général : « L'ordre que l'on met dans les idées est avant tout la grande valeur de l'écrivain », de l'écrivain littéraire comme de l'écrivain scientifique. Il y a des hypothèses que Buffon ne doit à personne, comme l'idée des espèces perdues; mais ce

n'est pas là pour Buffon la création proprement dite, ce n'est pas par là qu'il veut être original, c'est par l'ordonnance qu'il impose aux idées. La matière est vile, elle n'a de prix que par la forme personnelle, inédite, qu'on lui donne.

c) Erreur de ceux qui veulent identifier ce procédé avec celui de Cicéron traitant des sujets de philosophie. Quand Buffon a trouvé ailleurs ses idées, il fait sur elles un travail véritablement scientifique. Il les agrandit. En les combinant, il modifie leur valeur, les éclaire réciproquement, les féconde parce qu'il les rapproche. Il y a là un effort d'investigation et de discussion, qui est un effort scientifique.

Conclusion : Admirable unité de l'œuvre de Buffon. Comment sont liées ses qualités de grand penseur, de grand écrivain, de grand savant. Le savant d'aujourd'hui et le savant selon Buffon : les ressemblances, les différences : « Après Buffon, les sciences commencèrent à s'éloigner des voies qu'il avait suivies ; elles entrèrent sous la domination presque absolue de l'expérience ; elles perdirent le caractère contemplatif, pour acquérir le caractère de l'observation raisonnée... Mais ce n'est point une raison pour dédaigner l'aspect sous lequel Buffon a envisagé la science, et pour le réduire à la gloire, si grande encore, d'écrivain éloquent et de peintre inimitable. » (De Barante, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, édit. 1832, p. 264 sq.)

125. Les hypothèses de Buffon.

Matière. — Développer, par des faits précis, le jugement suivant : « Avec Flourens, nous admirons en Buffon le prédécesseur de Cuvier, le génie dont la divination, étrangement perspicace, reconstitue l'histoire de l'univers et des évolutions successives du globe terrestre, ressuscite les espèces perdues, proclame l'unité des races humaines, conçoit l'unité de plan du règne animal, fonde la philosophie de la science, et, alors même qu'il s'égare, éveille la curiosité, passionne les esprits, en leur découvrant de longues perspectives, qu'ils n'avaient pas jusqu'alors soupçonnées. » (Hémon, *Cours de littérature :* Buffon, p. 19.)

Conseils. — Vous rapprocherez ce passage des lignes écrites par Flourens, et que M. F. Hémon cite dans son édition des *Œuvres choisies*, p. 16 : « Buffon est grand même par ses systèmes ; car, à tout prendre, j'aime mieux une conjecture qui élève mon esprit qu'un fait exact qui le laisse à terre, et j'appellerai toujours grande

la pensée qui me fait penser. C'est qu'il a une force qui se communique ; c'est qu'il ose et qu'il inspire à son lecteur quelque chose de sa hardiesse ; c'est qu'il met partout sous mes yeux le courage des grands efforts, et qu'il me le donne. »

D'autre part, s'il n'y a pas de « piège » dans la matière (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.), il est nécessaire de bien la voir et de comprendre qu'elle renferme une indication cachée. Cet amour de Buffon pour les vues générales ne l'a-t-il pas conduit à mépriser l'observation lente, patiente, etc... ? Ici, je ne puis que renvoyer à l'édition des *Œuvres choisies* de Buffon par M. Hémon : « Appendice à l'Éloge de Buffon », § VII, p. 68 sq. :

« Buffon comprenait pourtant la nécessité pour un naturaliste d'allier à l'amour des vues générales le soin du détail précis : « L'on peut dire que l'étude de la nature suppose dans l'esprit deux qualités qui paraissent opposées, les grandes vues d'un génie ardent, qui embrasse tout d'un coup d'œil, et les petites attentions d'un instinct laborieux, qui ne s'attache qu'à un seul point. » (*Discours sur la manière d'étudier et de traiter l'histoire naturelle.*)

Il ne faudrait pas exagérer son dédain pour les faits ; sa correspondance nous le montre au contraire soucieux de les recueillir, avide de s'éclairer, sur des points de détail, par ses propres expériences et par les observations des savants étrangers.

Sainte-Beuve a pourtant raison, dans une certaine mesure, de dire : « Il semble que Buffon, placé entre les deux infinis, celui de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, n'ait été sensible qu'au premier. » (*Causeries du Lundi*, t. X.)

Buffon lui-même n'essaye pas de cacher le penchant naturel qui lui fait préférer aux traits particuliers les tableaux d'ensemble : « Nous retournerons ensuite à nos détails avec plus de patience ; car j'avoue qu'il en faut pour s'occuper continuellement de petits objets, dont l'examen exige la plus froide patience et ne permet rien au génie. » (*Histoire des quadrupèdes :* Discours général.) Dans l'Avertissement du volume des *Oiseaux*, de 1773, il annonce qu'il abandonne les oiseaux pour les minéraux, sujet qui lui est « plus familier et plus analogue à son goût par les belles découvertes et les grandes vues dont il est susceptible ».

126. L'idée du progrès indéfini dans Buffon.

Matière. — Buffon a souvent exprimé sa foi dans la grande idée du XVIIIe siècle, celle du progrès indéfini de l'humanité : « Qui sait jusqu'à quel point l'homme pourrait perfectionner sa nature, soit au moral, soit au physique ?... L'esprit humain n'a point de bornes ; il s'étend à mesure que l'univers se déploie. L'homme peut donc et doit tout tenter ; il ne lui faut que du temps pour tout

savoir.... » (*Époques de la nature :* VIIe Époque, « Dégénération des Espèces ».

Après avoir rassemblé un certain nombre de passages de ce genre, vous examinerez comment Buffon a appuyé cette idée sur la science et vous montrerez quelle confiance généreuse il a eue dans un avenir rendu meilleur par le perfectionnement de l'esprit humain.

Lectures recommandées : Voir les sujets n°s 119 sq., et en particulier le livre de Guyau cité au n° 124.

Conseils. — Voir dans l'« Appendice à l'Éloge de Buffon », VI, p. 67, des passages tout à fait curieux, recueillis par M. Hémon, où l'on constate que Buffon a prévu le percement de l'isthme de Suez, l'importance des mines de charbon, etc... On sera même frappé de « l'intrépide fantaisie » de Buffon. Il vous fait songer par instants (*mutatis mutandis*) à un Jules Verne du XVIIIe siècle.

127. Buffon est le père de l'histoire naturelle descriptive.

Matière. — Développer par des exemples ce jugement de Flourens sur l'originalité de Buffon dans l'histoire naturelle descriptive : « Le véritable titre de Buffon est d'avoir fondé la partie historique et descriptive de la science. Et ici il a deux mérites pour lesquels il n'a été égalé par personne. Il a eu le mérite de porter le premier la critique dans l'histoire naturelle, et le talent de transformer les descriptions en peintures. Il ne se borne plus à compiler, comme on faisait avant lui, il juge ; il ne décrit pas, il peint. »

Lectures recommandées : Pour ce sujet et les suivants, voir Roustan, *La Composition française : la Description et le Portrait*, passim.

128. Les descriptions et les portraits dans Buffon.

Matière. — « On a détaché de l'ouvrage de Buffon quelques descriptions brillantes qu'on admire à part. C'est lui faire tort ; le mérite même de ses *Vies d'animaux*, c'est l'ensemble... » Ainsi s'exprime Villemain, *Tableau de la Littérature au* XVIIIe *siècle*, XXe leçon, t. II, p. 203. Montrez que l'on fait tort à la gloire de Buffon en détachant de l'ensemble ses portraits d'animaux, et vous ferez voir ensuite quelles sont les qualités de ces portraits considérés en eux-mêmes.

Conseils. — Le passage suivant, emprunté au *Cours de littérature* de M. Hémon : *Buffon*, p. 58, contient les idées essentielles pour nous guider dans un devoir de ce genre :

1° « Comment l'histoire des animaux se rattache au plan d'ensemble. Deux liens surtout : rapports avec l'homme, rapports avec la nature. L'homme maître des animaux, roi de la création ; les animaux groupés autour de lui, espèces domestiques décrites avec amour et en général avec exactitude ; espèces sauvages que l'homme combat. Chez les serviteurs comme chez les ennemis de l'homme, c'est l'homme encore que Buffon cherche avec ses qualités ou ses passions. La nature ; nécessité de la description qui donne les différences individuelles et les différences d'espèces, et qui fait ressortir l'inépuisable fécondité et variété de la nature : « Dans la nature il n'existe que des individus ou des suites d'individus, c'est-à-dire des espèces... Nous ne pouvons mieux faire que d'aller pas à pas, de considérer chaque animal individuellement. »

2° « Pris en eux-mêmes, ces portraits ont leur attrait de curiosité, leurs mérites d'observation et de style. Le montrer par quelques citations : le grand seigneur dans les portraits du cheval, du cerf, du cygne ; ailleurs le philosophe du XVIIIe siecle ; ailleurs encore et surtout, l'artiste, le coloriste ; variété de ses touches prouvée par la comparaison d'un portrait noble et d'un portrait gracieux. »

129. Buffon peintre d'animaux d'après le portrait du cheval, du cerf, de la fauvette.

Matière. — Pouvez-vous d'après les portraits du cheval, du cerf, de la fauvette, indiquer les caractères de Buffon, peintre d'animaux ?

Plan proposé :

Exorde : Buffon, le peintre et le poète. Les tableaux d'ensemble : l'impression générale : le fier et le fougueux animal ; l'animal léger et délicat ; l'oiseau babillard et sautillant. Voyons les détails.

1° — Comment Buffon nous présente les trois portraits. Caractères différents des périodes, différence de nombre, de rythme : la phrase large et ample (le cheval) ; — svelte et mélancolique (le cerf) ; — la mort et le réveil de la nature (la fauvette).

2° — *A*) Variété dans la succession des tableaux :

a) Le cheval domestique et le cheval libre ;

b) Le cerf aux aguets et le cerf au pâturage ;

c) La fauvette au jeu, la fauvette dans son nid, etc. ;

B) Ce qui manque à ces tableaux :

a) Il y a de la chaleur, un intérêt de curiosité infatigable et émerveillée ; mais Buffon est trop maître de lui ;

b) Quelque affectation : exemples.

3° — *A*) Avant tout, les portraits tracés par Buffon sont psychologiques et moraux : démonstration.

B) De là ses préférences : le cheval et l'homme ; — le cerf et l'homme, la chasse, l'activité humaine ; — la fauvette : pourquoi Buffon l'aurait voulue plus belle.

4° — Mais le portrait physique est loin d'être négligé. Montrez-le en insistant sur la précision technique du vocabulaire, sur l'exactitude des détails, par exemple, dans la description du chant de la fauvette, etc.

5° — Par dessus tout, amour du lieu commun, des idées générales : le parallèle entre le cheval et l'homme, — les plaisirs de l'homme.

Conclusion : Même dans les portraits, Buffon est un esprit généralisateur. Mais ce qui nous frappe, ce sont les qualités de son imagination, de son coloris, et nous ne pouvons même pas lui refuser la sensibilité, puisqu'elle intervient quand il nous montre ses préférences ou ses antipathies, et aussi ses idées morales.

130. La Fontaine et Buffon.

Matière. — On a souvent rapporté ce mot de Mme Necker : « Les animaux semblaient être les plus éloignés de nous, et l'art de Buffon a été de les en approcher sans cesse. »

Ne vous semble-t-il pas qu'il y ait là un trait commun entre la Fontaine et Buffon, peintres d'animaux ? Quelles sont les autres ressemblances que vous pourriez indiquer, et quelles sont aussi les différences qui séparent l'art du portrait dans La Fontaine et dans Buffon ?

Lectures recommandées : Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I : La Fontaine, sujets nos 416 sq., pages 341 sq.

Conseils. — Il faudra lire, mais avec beaucoup de précaution, le livre de Damas-Hinard : *La Fontaine et Buffon*, cité dans notre tome I. Je conseille d'étudier dans le *Cours de littérature* de M. Hémon : Buffon, la fin du § IV : Le savant, p. 17 sq. ; en voici la conclusion : « Malgré les différences, ce n'est pas sans raison qu'on a rapproché du nom de Buffon le nom du grand fabuliste. Chez l'un et l'autre tout vit, tout sent, tout pense. Chacun d'eux se sert d'animaux pour instruire les hommes. Mais l'un tend à ce but de parti pris ; l'autre a la prétention d'être moins moraliste que savant.

Quoi qu'on pense du savant, il est permis d'aimer le moraliste. » (Hémon, *Cours de littérature* : Buffon, p. 25.)

Pour le moraliste, voyez le sujet suivant.

131. Buffon moraliste dans les portraits d'animaux.

Matière. — « Quoi qu'en ait dit un illustre écrivain, la bonté de cœur n'est pas étrangère à ses récits. S'il a oublié le chien de l'aveugle, et avec lui l'image chrétienne du malheur et de la charité, il n'est aucun bon sentiment qu'il ne cultive et ne rappelle, l'amour de la paix, du travail, de la vertu, de la gloire... » (Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siecle*, XXe leçon, t. II, p. 204.)

Montrer, par des exemples bien choisis, quelles leçons morales on peut tirer de l'histoire naturelle descriptive de Buffon.

Conseils. — Cet « illustre écrivain » est Chateaubriand. Voyez plus bas le sujet nº 148 et les références.

132. De l'impartialité de Buffon, peintre d'animaux.

Matière. — Buffon dit à propos du portrait de l'éléphant : « Nous tâcherons d'en décrire l'histoire *sans partialité*, c'est-à-dire sans admiration, ni mépris. » Buffon vous paraît-il avoir tenu cette promesse quand il nous peint les animaux ?

Conseils. — Vous trouverez partout l'opinion contraire, sans cesse exprimée, depuis Mme d'Épinay qui écrit à Galiani, le minuscule abbé napolitain : « Vous parlerai-je du volume que Buffon vient de donner sur les oiseaux ? Une ignorante, une femme, cela est bien hardi ! n'importe, je vais vous dire tout bas, tout bas à l'oreille, ce que j'en pense. J'ai peur qu'il n'y ait plus de poésie que de vérité dans tout cela... Pourquoi mettre de la poésie, et faire des suppositions métaphysiques où il ne faut qu'un simple exposé de choses ? Pourquoi se faire le panégyriste de chaque espèce dont il parle ? On est comme on est » (6 novembre 1770, *Lettres de l'abbé Galiani à* Mme *d'Épinay*, éd. Asse, t. I, p. 170 sq.) ; jusqu'à Nisard qui déclare que Buffon a ses « bêtes noires ». Cherchez des exemples.

133. L'homme dans les portraits de Buffon.

Matière. — On a souvent reproché à Buffon d'avoir écrit : « Il nous est plus facile, plus agréable et plus utile de considérer les choses par rapport à nous que sous aucun autre point de vue. »

Tout en reconnaissant les inconvénients d'une formule pareille au point de vue scientifique, quels sont les avantages de cette méthode pour Buffon peintre d'animaux? Vous conclurez avec Saint-Lambert : « Dans ses descriptions, M. de Buffon cherche toujours ce qu'il y a de plus particulier dans le caractère des animaux ; il le fait ressortir, et chacun de ses portraits a de la physionomie ; il y mêle toujours quelque allusion à l'homme, et l'homme, qui se cherche dans tout, lit avec plus d'intérêt l'histoire de ces êtres dans lesquels il retrouve ses passions, ses qualités et ses faiblesses. » (Saint-Lambert, *Réponse au discours de Vicq d'Azir*, 11 décembre 1788.)

134. Quelques défauts des descriptions de l' « Histoire naturelle ».

Matière. — « L'abbé Arnaud disait de l'article du Rossignol : *Cela est trop voulu*. Avec eux nous pensons que Guéneau a trouvé le pot au rouge du maître, et qu'il l'a indiscrètement répandu sur des tableaux qui voulaient des nuances plus fines. Confondues avec les peintures de Buffon, ces peintures uniformément éclatantes sont de nature à compromettre sa bonne réputation... » (Buffon, *Œuvres choisies* par M. Hémon : Avertissement, p. VII.)

Pouvez-vous justifier par des passages précis les reproches si souvent adressés au collaborateur de Buffon ? Y a-t-il des différences très nettes, à ce point de vue, entre les peintures de Buffon et celles qui sont dues à son collaborateur ?

135. Le dessein général du « Discours sur le style ».

Matière. — Tracer le plan et exposer l'idée générale du *Discours sur le style*.

Lectures recommandées : Buffon, *Discours sur le style* : éditions Hémon (Delagrave), Nollet (Hachette), Nicolas (Garnier), Noël (Belin).

Voir les lectures indiquées aux nos 119 sq., et plus spécialement : Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article : Style. — Grimm, *Correspondance littéraire*, édit. citée, 1er septembre 1753, t. II, p. 275 sq. — Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. I, p. 393 sq., édit. 1810. — Félix Hémon, ouvrages cités, et *Cours de littérature : Buffon*, « Discours sur le style ».

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXIX, § II, p. 429 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XVI, p. 399 sq. — Léon Levrault, *Auteurs français* : Buffon, p. 610 sq.

M. Roustan, *La Composition française*, les divers volumes : Invention, Disposition, Elocution, passim.

N. B. — Il a paru, dans la *Revue critique et bibliographique*, de janvier 1864, une lettre de Damas-Hinard à propos du *Discours sur le style*. On trouvera, dans les éditions classiques, des extraits de cette diatribe.

Conseils. — Sujet souvent proposé au baccalauréat, et pour lequel une étude attentive de « l'idée générale » s'impose, car le plan tout entier ne s'explique que par là. Lisez le *Discours* la plume à la main. A la phrase restée célèbre : « Le style n'est que l'ordre et le mouvement que l'on met dans ses pensées », l'édition Nollet (p. 6, note 2), donne ce commentaire : « C'est l'idée maîtresse du discours et c'est la première définition que Buffon apporte du style. Elle serait parfaitement acceptable sans ce *ne que*, vraiment trop exclusif. Elle a d'ailleurs un mérite singulier, elle ne tient aucun compte de la distinction entre le fond et la forme et ramène l'art d'écrire à l'art de bien penser. »

136. Le « Discours sur le style » est la confidence d'un artiste.

Matière. — Examiner et discuter cette opinion de Villemain : « Le *Discours sur le style* n'est que la confidence un peu apprêtée d'un grand artiste. » (*Tableau de la littérature au* XVIII*e siècle*, XXII*e* leçon, t. II, p. 208.)

Plan proposé :

Exorde : « Le *Discours sur le style* n'est que la confidence un peu apprêtée d'un grand artiste. » *Un peu apprêtée* est facile à comprendre : circonstances dans lesquelles le *Discours* a été prononcé, Buffon n'était pas homme à faire des « confidences » non « apprêtées » devant les Quarante. *Une confidence*, cela signifie qu'au lieu de nous donner « la théorie de l'art dans sa belle et inépuisable variété » (Villemain), Buffon nous a donné une théorie plus étroite : ses préceptes, ce sont ses habitudes élevées à la dignité de lois.

1° — Comment le seigneur de Montbard nous apparaît. Sa physionomie morale. Son dédain aristocratique pour l'éloquence de tous ceux qui n'ont que « les passions fortes, les organes souples et l'imagination prompte. » Opposer Voltaire : *Dictionnaire philosophique*, article : Éloquence.

2° — Ses goûts. Ne pas se figurer Buffon en manchettes de dentelles et en habit doré. Mais il s'ennuie à *Zaïre*, et, dès la lecture des premières pages de *Paul et Virginie*, il demande son carrosse. Non seulement, il se méfie de Fontenelle, mais il juge sévèrement Marivaux, demande si Montesquieu a un style, condamne Rousseau parce qu'il a « l'interjection, l'exclamation en avant, l'apostrophe continuelle »; la critique des défauts

du temps dans le *Discours*. La satire. Comment Voltaire lui-même est atteint (Cf. « la répugnance constante pour l'équivoque et la plaisanterie » ; Buffon songe « aux systèmes bâtis sur les coquilles », etc.).

3° — Buffon est un classique du XVIIe siècle.

a) Le *Discours sur l'Histoire naturelle*, — et le *Discours de la méthode* et le *Discours sur l'Histoire universelle*. Les qualités qu'il admire avant tout sont celles du grand siècle : clarté, ordre, noblesse d'expression.

b) Il se montre cartésien plus rigide que Boileau, et ramène le « mouvement » à l'« ordre ». De là, le reproche si souvent adressé au plan d'un ouvrage qui se propose de démontrer avant tout l'absolue nécessité du plan. La raison non seulement éclaire l'intelligence, mais échauffe le cœur. Elle supplée à tout. Aussi négligeant la deuxième partie de la définition, il consacre son discours à peu près exclusivement à la première.

4° — Buffon a précisé ces tendances et ces goûts par la discipline scientifique :

a) Il tire ses préceptes de l'observation des lois de la nature. Passages célèbres. Commentaire rapide : l'ordre, le mouvement, le progrès dans les ouvrages de la nature. Buffon est un esprit éminemment généralisateur.

b) C'est le savant qui a écrit la formule si souvent mal interprétée : « Le style est de l'homme même ». Signification véritable de la formule. Dans un ouvrage, les matériaux sont tirés d'un fond commun et qui est à tous ; la mise en œuvre, la composition, le style, voilà ce qui seul appartient à l'homme. Cela n'est pas vrai, dit-on ; — cela est vrai pour l'œuvre à laquelle avaient collaboré les Guyton de Morveau, Faujas de Saint-Fond, Daubenton, Bexon, et à laquelle « les mains plus habiles » du maître avaient donné une forme impérissable.

c) C'est le savant aussi qui expose la théorie de l'emploi des « termes les plus généraux ». Reproches adressés à cette théorie. On oppose à Buffon, Aristote, Pascal, Boileau, La Fontaine, Fénelon, etc. Mais ce principe s'explique par le but de Buffon :

Esprit généralisateur, il continue, en la complétant, l'œuvre de Fontenelle. Il fait de la science une province de la littérature. De là son effort pour la rendre accessible à tous.

Conclusion : Villemain a donc raison : ce sont ses qualités,

et même ses défauts, que Buffon nous recommande. Son *Discours* est une confidence ; n'est-il qu'une confidence, et doit-on pour cela en méconnaître la portée ?

A) Les défauts que Buffon a attaqués ne sont-ils pas ceux contre lesquels, surtout en France, nous devons être constamment en garde ?

a) Les successeurs de l'esprit précieux dans la première moitié du XVIIIe siècle. Dangers de la délicatesse d'esprit. Le marivaudage. L'« esprit sur les lois ».

b) Défauts plus généraux : les saines habitudes de composition se perdent au XVIIIe siècle. Le génie français et l'ordre. Valeur générale de la critique de Buffon.

B) Les qualités que Buffon recommande sont les plus indispensables à l'écrivain. Ordre, unité. Nécessité de la méditation. Le travail et la clarté. L'imitation et l'invention, etc.

C) Mais, dira-t-on, Horace et Despréaux l'avaient dit avant lui ?

a) D'abord, ils n'avaient pas fondé leurs préceptes sur la science. L'esprit philosophique et le *Discours*.

b) Puis, la forme sera de tous temps intéressante. Montrer vite ce qui a vieilli dans le *Discours* « un peu apprêté ». Mais indiquer ce que les comparaisons scientifiques ajoutaient à la précision de la pensée ; voyez le passage : « Rien ne s'oppose plus à la chaleur que de mettre partout des traits saillants.... »

Conclusion : L'opinion de Villemain est vraie, mais elle n'est vraie qu'en partie. Surtout, elle pourrait nous faire mal juger l'importance du *Discours*. Ce n'est pas une rhétorique complète, elle laisse en dehors tous les genres qui ne vivent pas des mêmes qualités que les œuvres de science. Mais les lois essentielles de la composition en général y sont exposées, et de nombreuses maximes resteront vraies en tous les temps et dans tous les lieux.

137. De l'utilité du « Discours sur le style ».

Matière. — Quel profit pouvons-nous retirer de la lecture du *Discours sur le style* ? Fort admirée de son temps, cette œuvre ne mérite-t-elle plus désormais d'être lue et goûtée ?

Conseils. — Voici le plan que l'éditeur du *Discours sur le style*, M. Nollet, a suivi (édit. Hachette, Introduction, p. XX) :

Plan proposé.

Exorde : Influence du *Discours* au XVIIIe siècle. Cette influence a-t-elle été durable? L'œuvre a-t-elle perdu tout intérêt?

1° — Intérêt « historique » du *Discours*.

2° — *a*) L'idée mère a gardé sa valeur.

b) La plupart des idées de détail aussi.

3° — « L'allure sérieuse » du *Discours*, « l'esprit philosophique » qui l'anime retiennent l'admiration.

4° — Le style mérite une haute estime :

a) Quelles sont les parties qui ont vieilli;

b) Quand l'idée est juste et forte, l'expression a gardé sa justesse et sa force.

c) Grandeur et majesté de certains passages.

d) Qualités plus modernes encore : les métaphores et les comparaisons, tirées des sciences. Pascal et Buffon.

Conclusion : La lecture du *Discours* restera éternellement utile.

138. Le « Discours sur le style » jugé par Flaubert.

Matière. — Expliquer ce jugement de Flaubert : « J'ai été émerveillé de trouver dans les préceptes de style du sieur Buffon nos pures et simples théories sur l'art. Comme on est loin de tout cela! Dans quelle absence d'esthétique repose ce brave XIXe siècle! »

Lectures recommandées : Voir les lectures recommandées au tome III de notre *Littérature française par la dissertation*, ch. V : Le Roman au XIXe siècle.

Conseils. — Sujet très piquant et qui permet de faire de biais une étude originale du *Discours sur le style*. Il y a, dans cette phrase de Flaubert, une protestation contre la théorie romantique de l'excellence de l'inspiration (voy. notre t. III, ch. Ier). Reprenez donc le *Discours sur le style*, et cherchez ce qui pouvait paraître une critique anticipée des théories littéraires du romantisme. Vous arriverez à des observations très précises. Après la partie négative ou critique, la partie positive. Comment les principes essentiels et les grandes lignes de la méthode de Buffon pouvaient-ils plaire à Flaubert et à ses amis : unité de l'œuvre, cohésion, composition logique et rationnelle, nécessité d'une réflexion patiente, etc...? Voyez d'ailleurs les différences, mais concluez que si Flaubert, si

Bouilhet (Préface des *Dernières chansons* par Flaubert), si Baudelaire (*Petits poèmes en prose : Les Bons chiens*) admirent cet écrivain du XVIIIe siècle, qui a comme eux le sentiment de la science et la défiance envers l'improvisation, c'est qu'il y a entre eux et lui plus d'un point de contact.

Ce sujet se rapproche d'ailleurs du sujet précédent.

139. « Le style est l'homme même ».

MATIÈRE. — Expliquez ces paroles de Buffon : « Les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors de l'homme ; *le style est l'homme même.* »

Conseils. — Voilà très exactement en quels termes ce sujet a été posé au baccalauréat. Les candidats n'avaient pas la ressource de se reporter au contexte. Vous le pouvez, faites-le immédiatement : « Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité : la quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité ; si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront parce que les connaissances,..... le style est l'homme même. Le style ne peut donc ni s'enlever, ni se transporter, ni s'altérer. »

Surtout, les candidats n'avaient pas à leur disposition les éditions classiques indiquées au n° 135, et dont les notes vous seront d'un grand secours. (Cf. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, La Lecture, ch. II, § IV, p. 70 sq.). Vous y verrez que ce mot célèbre et très souvent discuté ne figure pas dans la rédaction que Buffon soumit d'abord au Président de Ruffey, c'est-à-dire dans la première rédaction du *Discours*. Dans quelques-unes des premières éditions, il figure sous cette forme : « Le style est *de* l'homme même. » Quand on le cite en général, on l'altère en lui donnant une forme plus raccourcie : « Le style c'est l'homme. »

Vous en connaissez les interprétations banales et fausses : « Cette phrase n'est devenue un aphorisme littéraire que pour avoir été longtemps isolée et, par conséquent, mal interprétée. La plupart y ont vu quelque chose d'analogue à la célèbre pensée de Platon : « Tel est le style, tel le caractère », ou au mot de Sénèque : « Telle vie, tel style. » Mgr Dupanloup (*Discours de réception à l'Académie française*, 7 novembre 1854) a développé cette erreur dans un passage d'une rhétorique assez prétentieuse :

« Les lettres sont l'expression même de l'esprit humain tout entier, parce qu'elles ne revêtent pas seulement des formes du langage les idées abstraites de l'intelligence et les conceptions de la

raison pure, mais parce que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, elles reproduisent aussi la beauté telle qu'elle se montre à l'imagination, avec son plus ravissant idéal; parce qu'elles savent se rendre les interprètes de tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus grand, de plus vertueux dans les sentiments du cœur humain; parce qu'enfin c'est par elles que le vrai, le beau, le bien, tels que la main divine les imprima dans l'âme de l'homme, trouvent au dehors leur manifestation la plus éclatante et la plus parfaite. Et tel a toujours été pour moi, Messieurs, le sens de ce mot profond et si justement célèbre qui fut prononcé pour la première fois dans cette enceinte : « Le style c'est l'homme. »

— « Tout cela est sans nul doute fort académique, mais rien n'est moins juste. Buffon a tout simplement voulu dire que dans un ouvrage, la mise en œuvre, c'est-à-dire le style, appartient seule à l'homme : les matériaux, c'est-à-dire les connaissances, les faits, les découvertes, sont tirés d'un fond commun à tous ou fournis par d'obscurs auxiliaires à l'écrivain qui seul obtiendra la gloire.

« Ainsi expliquée, ajoute mal à propos l'éditeur, la pensée est très contestable et témoigne surtout de l'intrépide vanité de Buffon. La postérité sait faire à chacun sa part; elle a su, par exemple, placer le modeste et savant Daubenton sur le même rang que le maître brillant qu'il servit si bien ! » (Édition Nicolas, p. 40, n° 4.)

Voyez le joli mot de M. Faguet : « *Quoi qu'en dise Buffon*, le style c'est l'homme. »

Il n'est pas d'ailleurs jusqu'à la première partie de la pensée qui n'ait donné lieu à de fausses interprétations. Damas-Hinard écrit dans l'article cité au n° 135 : « Les grandes découvertes, pour valoir tout leur prix, n'ont pas besoin d'être revêtues d'ornements étrangers, et les grands inventeurs savent toujours exposer leurs découvertes dans le langage qui convient. Qu'on me montre donc, une fois pour toutes, le faiseur de phrases qui se serait approprié les découvertes d'un Archimède ou d'un Newton ! » (*Lettre à M. Désiré Nisard : Revue critique et bibliographique*, janvier 1864.)

140. Les conséquence d'un mauvais plan.

Matière. — « C'est faute de plan, c'est pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, qu'un homme d'esprit se trouve embarrassé; il ne sait par où commencer à écrire. » Développer cette pensée, et montrer quelles doivent être les principales règles de la composition.

Lectures recommandées : Pour ce sujet, voir notre collection : *La Composition française*, les divers volumes : Disposition.

141. La théorie des termes les plus généraux.

Matière. — Buffon, dans son *Discours sur le style*, recommande « de ne nommer les choses que par les termes les plus généraux ». Vous discuterez cette règle, mais vous vous préoccuperez aussi de voir exactement quel était le sens que lui donnait Buffon, et s'il n'avait en vue, quand il formulait ce principe, que « la noblesse » de la forme.

Lectures recommandées : Voir Roustan, *La Composition française*, les divers volumes : Élocution.

Conseils. — On trouvera, dans les éditions classiques recommandées, une ample moisson de « notes » sur ce passage célèbre. Mais la matière vous indique qu'il ne suffit pas de discuter la règle et d'opposer à Buffon, soit Aristote et Pascal, soit Fénelon et La Bruyère, etc... Quand vous aurez montré combien ce conseil, mal interprété, est dangereux et très dangereux, il vous restera à voir comment Buffon voulait qu'il fût interprété. Il n'y a pas de meilleure méthode que celle qui consiste à replacer le passage non seulement dans le *Discours*, mais dans l'ensemble des *Œuvres* du grand naturaliste. Souvenez-vous que ce *Discours* est « la confidence un peu apprêtée d'un grand artiste » (voyez le sujet n° 136), et vous verrez que, si Buffon a véritablement donné à tous le goût des sciences naturelles, si c'est le plaisir qu'on trouvait à le lire qui a, suivant le mot d'un contemporain, « familiarisé l'étude de la nature » dans la nation française, c'est parce qu'il n'a pas été indispensable, pour le lire et le goûter, d'être soi-même un savant. « Le caractère distinctif de ses ouvrages, écrit M.-J. Chénier, c'est une clarté admirable, une connaissance parfaite de la juste valeur des mots pris en eux-mêmes, de leur force accidentelle relativement à la place qu'ils occupent dans le discours... » Clarté admirable, dit Chénier, et non : noblesse admirable ; réfléchissez et vous trouverez les idées essentielles de cette dissertation.

142. Une définition du « beau style ».

Matière. — Développer le mot de Buffon : « Un beau style n'est tel en effet que par le nombre infini des vérités qu'il présente. »

143. Un conseil de composition.

Matière. — Buffon a dit : « Quand vous avez un sujet à traiter n'ouvrez aucun livre, tirez tout de votre tête. » Que pensez-vous de cette maxime ?

144. L'éloquence véritable et l'éloquence naturelle.

Matière. — Que pensez-vous de cette définition de Buffon : « La véritable éloquence suppose l'exercice du génie et la culture de l'esprit. Elle est bien différente de cette facilité naturelle de parler qui n'est qu'une qualité accordée à tous ceux dont les passions sont fortes, les organes souples, l'imagination prompte... ; c'est le corps qui parle au corps » ?

Lectures recommandées : Voir plus haut le sujet nº 136, les notes des éditions classiques, et notre *Littérature française par la dissertation*, t. IV : Sujets généraux.

Conseils. — Voici le texte complet de ce passage si souvent discuté : « Il s'est trouvé de tout temps des hommes qui ont su commander aux autres par la puissance de la parole. Ce n'est néanmoins que dans les siècles éclairés que l'on a bien écrit et bien parlé. La véritable éloquence suppose l'exercice du génie et la culture de l'esprit. Elle est bien différente de cette facilité naturelle de parler, qui n'est qu'un talent, une qualité accordée à tous ceux dont les passions sont fortes, les organes souples, et l'imagination prompte. Ces hommes sentent vivement, s'affectent de même, le marquent fortement au dehors; et, par une impression purement mécanique, ils transmettent aux autres leur enthousiasme et leurs affections. C'est le corps qui parle au corps; tous les mouvements, tous les signes, concourent et servent également. Que faut-il pour émouvoir la multitude et l'entraîner? Que faut-il pour ébranler la plupart même des autres hommes et les persuader? Un ton véhément et pathétique, des gestes expressifs et fréquents, des paroles rapides et sonnantes. Mais pour le petit nombre de ceux dont la tête est ferme, le goût délicat et le sens exquis, et qui, comme vous, Messieurs, comptent pour peu le ton, les gestes et le vain son des mots, il faut des choses, des pensées, des raisons; il faut savoir les présenter, les nuancer, les ordonner : il ne suffit pas de frapper l'oreille et d'occuper les yeux; il faut agir sur l'âme et toucher le cœur en parlant à l'esprit. »

On trouvera dans Villemain, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, XXIIe leçon, t. II, p. 208 sq., quelques lignes éloquentes de réfutation.

145. La critique des contemporains dans le « Discours sur le style ».

Matière. — Geruzez a écrit : « L'Académie, qui depuis son origine a entendu, de bonne grâce il est vrai, bien des railleries, n'a

jamais été persiflée aussi intrépidement. » (Géruzez, *Mélanges et Pensées.*)

Quels sont les académiciens, et, d'une façon générale, les écrivains du XVIIIe siècle que Buffon vous paraît avoir persiflés dans son *Discours ?* Quels défauts leur reproche-t-il ?

Conseils. — « Pour bien saisir la portée du *Discours sur le style*, il est nécessaire d'y voir en premier lieu une protestation discrète, mais ferme, contre le goût à la mode, contre certaines façons d'écrire qui étaient celles des écrivains les plus aimés. » (Édition Nollet, Introduction, p. XI sq.) On prendra plaisir et on tirera profit à lire les quelques pages qui suivent, et qui se terminent par cette conclusion : « Tout le discours vit ainsi par des allusions transparentes aux écrivains de la veille ou du jour, par une critique aussi hardie que mesurée de ton des défauts à la mode. » (*Ibid.*, p. XIV.)

Cherchez donc ces « allusions transparentes », ces critiques à la fois « hardies et mesurées », et comptez pour cela sur le secours des notes de vos éditions classiques.

146. Le style de Rousseau jugé par Buffon.

Matière. — Comme Hérault de Séchelles demandait à Buffon son avis sur le style de Rousseau : « Je le trouve beaucoup meilleur que celui de Thomas, répondait le savant; mais Rousseau a tous les défauts de la mauvaise éducation : il a l'interjection, l'exclamation en avant, l'apostrophe continuelle. »

Lectures recommandées : Voir les sujets nos 277 sq., et plus particulièrement le no 337, p. 275.

Conseils. — Ce sujet est comme un cas particulier du précédent : le *Discours sur le style* nous sera ici de la plus grande utilité.

147. Buffon écrivain.

Matière. — Quels sont les caractères principaux du style de Buffon ? A-t-on raison de lui reprocher sa froideur ? son emphase ? Dans quelle partie de son œuvre Buffon est-il le plus admirable ? Pourquoi a-t-il une physionomie spéciale parmi les écrivains du XVIIIe siècle ? Quelle est la place de Buffon au milieu des écrivains scientifiques ?

Plan proposé :

Exorde : Quelques mots sur les qualités maîtresses du style de Buffon :

a) Caractère de grandeur, qui vient de la beauté du sujet ;

b) Caractère de force, qui tient au caractère scientifique de l'œuvre.

Rien ne ressemble moins au vide de l'éloquence des rhéteurs. Gravité élégante, mais pleine. Cependant, avec ces qualités de premier ordre, certains défauts lui sont souvent reprochés.

1° — La froideur. Le plus souvent, ce style ne va pas à l'âme. Deux raisons :

a) Buffon a sans doute des pages émues (il est faux de dire qu'il manque de sensibilité, et il est facile de trouver des endroits de son ouvrage qui touchent au lyrisme), mais d'une façon générale il contient sévèrement sa sensibilité. « Il voulait être et il était presque une pure intelligence en face des choses éternelles. » (Faguet, article cité.) Ame de savant, calme et sereine.

b) Il y a chez lui le plus grand travail de style. Manuscrits recopiés jusqu'à onze fois. Il lui arrive de faire une seule phrase par matinée. Corrections nombreuses. (Cf. Flourens, *Des manuscrits de Buffon.*)

2° — La prétendue emphase du style de Buffon.

a) Reproches adressés de son vivant. Mot de Voltaire : « Cette *Histoire Naturelle*... pas si naturelle » ; de d'Alembert, mathématicien et caricaturiste : « le plus grand des phrasiers », etc.

b) La vérité, c'est que ce génie mâle, noble, élevé, antique, est un peu enclin à la pompe. Par suite, il n'est à son aise que dans les grands sujets. Passages admirables dans Buffon : les chercher surtout dans les *Époques*, où son talent rajeuni, fortifié, est renouvelé par la nouveauté du fond, la hauteur des idées, la nécessité de la précision.

c) Le défaut qui domine, c'est l'unité, presque l'uniformité. Défaut opposé à ceux de son temps. Tout le XVIIIe siècle, de Montesquieu à Beaumarchais, veut éblouir. Le style de Buffon périodique, ample, quelquefois grave jusqu'à la lourdeur, n'est pas de son temps. Si la finesse et la délicatesse, suivant le mot de Joubert, étaient les seuls indices du talent et du bon style, les contemporains auraient eu le droit de poser à propos de Buffon la question que celui-ci posait à propos de Montesquieu : « A-t-il un style ? »

d) Mais, une fois tout cela reconnu, il faut bien se garder de parler de l'emphase de Buffon :

Justesse et clarté — puissance oratoire — variété : périodes et phrases courtes — coloris — quelquefois même grâce fine et délicate (Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IV.)

3° — Mérite incomparable de cette langue : elle est la langue de tout le monde. Injustice de ceux qui ne comprennent pas pourquoi Buffon recommande l'emploi des termes les plus généraux. La science et le langage des initiés. La tradition de Fontenelle, reprise, précisée, conduite à la perfection par Buffon. Fontenelle avait fait de la science en homme d'esprit; Buffon fit de la science en grand littérateur.

Conclusion : Ne demandons pas à Buffon ce qu'il ne pouvait pas nous donner, et n'exigeons pas de lui la fraîcheur de Jean-Jacques Rousseau par exemple. Mais d'abord reconnaissons que son style est plus souple et plus divers qu'on ne le pense; puis voyons que « la beauté de son style n'est et ne pouvait être que la conséquence nécessaire de la grandeur de ses conceptions. » (Geoffroi Saint-Hilaire, *Fragments biographiques.*)

148. Buffon manque d'attendrissement.

Matière. — Comment faut-il entendre ce mot de Sainte-Beuve : « Buffon est un génie qui manque d'attendrissement »? (*Lundis*, t. IV.)

Conseils. — Le reproche a souvent été adressé à Buffon. Chateaubriand écrit : « *Il ne manquerait rien à Buffon, s'il avait autant de sensibilité que d'éloquence.* Buffon surprend par son style, mais rarement il attendrit. En général, les rapports tendres ont échappé à Buffon. Et néanmoins rendons justice à ce grand peintre de la nature : son style est d'une perfection rare. Pour garder aussi bien les convenances, pour n'être jamais ni trop haut, ni trop bas, il faut avoir soi-même beaucoup de mesure dans l'esprit et dans la conduite. » (Chateaubriand, *Génie du christianisme*, t. III, 4, 5.)

Voici d'ailleurs l'opinion contraire : « Jamais peintre ne montra plus d'imagination que Buffon. Son langage, où quelques personnes ne veulent voir que les traces de la patience et de l'art, *est en même temps la représentation fidèle des sensations les plus vives.* Souvent il a une telle vérité que le lecteur se sent ému jusqu'au fond du cœur, comme si l'auteur avait voulu peindre les effets des passions. On agit sur l'âme dès qu'on parvient à représenter avec justesse et profondeur le moindre de ses mouvements. » (De Barante, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, p. 262.) Peut-être d'ailleurs n'y a-t-il pas là contradiction.

149. L'« Histoire naturelle... » pas si naturelle.

Matière. — On a souvent redit le mot de Voltaire. Comme on parlait devant lui de Buffon et de l'*Histoire naturelle...* « Pas si naturelle ! », remarqua-t-il avec un sourire. Que signifiait ce mot ? Jusqu'à quel point était-il justifié ?

150. Le style de Buffon est-il varié ?

Matière. — On a souvent reproché à Buffon l'uniformité de son style. Dans quelle mesure ce reproche est-il mérité ? Marie-Joseph Chénier disait : « Il faut examiner s'il a écrit l'Histoire du singe ou du chien du même ton que l'*Histoire de l'homme*, la *Théorie de la terre*, les *Époques de la nature*, et tout ce qui tient aux causes premières. » (M.-J. Chénier, *Lettre aux auteurs du « Journal de Paris »*.)

Examinez à votre tour et concluez.

151. Buffon « poète en prose ».

Matière. — Les contemporains de Buffon (Voltaire, Thomas, Marmontel, etc.) lui reprochent d'être « un poète » ; que pensez-vous de cette critique ? Sommes-nous tentés aujourd'hui de blâmer Buffon d'avoir été poète ? En quoi consiste sa poésie ?

Lectures recommandées : Voir les sujets nos 127 sq. et aussi le sujet n° 132 (Conseils), p. 110 sq. et 113.

Conseils. — Il est intéressant de savoir ce que l'auteur de l'*Histoire naturelle* pensait de la poésie. Il déclarait en entendant de beaux vers : « C'est beau comme de la prose ! », et il commentait en ces termes une tirade de Racine qu'il venait de déclamer : « Avouez que c'est beau et que la prose n'aurait pu faire mieux ! » Il s'ennuyait sincèrement à *Zaïre*, trouvait que la *Nouvelle Héloïse*, le roman du premier poète en prose du XVIIIe siècle, renfermait « bien du rabâchage », et, le jour où, chez Mme Necker, Bernardin de Saint-Pierre lisait *Paul et Virginie*, l'illustre savant se dépêchait de demander son carrosse et de disparaître. Cf. le sujet n° 136.

La Harpe nous conte cette anecdote : « J'ai vu en 1780 le respectable vieillard Buffon soutenir très affirmativement que les plus beaux vers étaient remplis de fautes et n'approchaient pas de la perfection de la bonne prose. Il ne craignit pas de prendre pour exemple les vers d'*Athalie*, et fit une critique détaillée du commen-

cement de la première scène. Tout ce qu'il dit était d'un homme si étranger aux premières notions de la poésie, aux procédés connus de la versification, qu'il n'eût pas été possible de lui répondre sans l'humilier, ce qui eût été un très grand tort, quand même il ne m'eût pas honoré de quelque amitié. »

Mais il faut bien voir quels sont les motifs de cette aversion pour la poésie ; la lecture des poètes contemporains choquait Buffon : « Je ne suis pas poète ni n'ai voulu l'être, mais j'aime la belle poésie : j'habite la campagne, j'ai des jardins, je connais les saisons et j'ai vécu bien des mois ; j'ai donc voulu lire quelques chants de ces poèmes si vantés des *Saisons*, des *Mois* et des *Jardins*. Hé bien, ma discrète amie, ils m'ont ennuyé, même déplu jusqu'au dégoût, et j'ai dit dans ma mauvaise humeur : « Saint-Lambert au Parnasse n'est qu'une froide grenouille, Delille un hanneton et Roucher un oiseau de nuit. » Aucun d'eux n'a su, je ne dis pas peindre la nature, mais même présenter un seul trait bien caractérisé de ses beautés les plus frappantes. » (*A Mme Necker*, 16 juillet 1782.)

Notons ces mots : « j'aime la belle poésie ». Pour Buffon, la poésie est entravée par les lois de la prosodie et de la versification : « La mesure et la rime gênent la liberté du pinceau : pour une syllabe de moins ou de trop, les mots faisant image sont à regret rejetés par le poète et avantageusement employés par l'écrivain en prose. Le style, qui n'est que l'ordre et le mouvement qu'on donne à ses pensées, est nécessairement contraint par une formule arbitraire, ou interrompu par des pauses qui en diminuent la rapidité et en altèrent l'uniformité. » (Buffon, *Fragment sur l'art d'écrire*, édit. Nollet, 42.) Et il déclarait : « J'aurais bien fait des vers tout comme un autre, mais j'ai bientôt abandonné un genre où la raison ne porte que des fers. Elle en a bien assez d'autres sans lui en imposer encore de nouveaux. »

Comment Buffon a-t-il satisfait à son goût pour la belle poésie ? Comment cet ennemi des poètes en vers a-t-il été un poète en prose ? Voilà le sujet. Les renseignements qui précèdent ne seront pas inutiles pour le traiter.

152. Aimer Buffon.

Matière. — Tout le monde a lu l'article si éloquent de Sainte-Beuve où se trouvent un certain nombre de paragraphes qui commencent ainsi : « Aimer Molière, c'est .... », et dans lesquels le critique signale les défauts dont on est garanti, les qualités auxquelles on est le plus sensible, lorsqu'on goûte l'auteur de *l'Avare* et du *Misanthrope*. Écrivez à votre tour sur ce modèle un article dans lequel vous montrerez ce que c'est qu' « aimer Buffon .... »

Conseils. — C'est un devoir où on exige que vous fassiez avant tout « œuvre personnelle ». (Cf. Roustan, *La Composition française :*

la Dissertation littéraire, Invention, ch. IV, § V, p. 53, sq.; Élocution, ch. I § III sq., p. 99 sq.; ch. II, p. 102 sq.) Inspirez-vous des ouvrages indiqués plus haut, mais restez vous-mêmes : « Lire Buffon, c'est goûter le plaisir le plus délicat, celui qui naît de la raison satisfaite. Une lumière égale, qui éclaire plus qu'elle n'échauffe, est distribuée avec un art surprenant sur ces périodes, dont plus d'une est un tableau complet. Au premier plan se détache, en plein jour, l'idée essentielle ; au second, dans une sorte de pénombre, se laissent entrevoir les idées secondaires, qui se groupent autour de l'idée maîtresse, comme des suivantes respectueuses autour d'une reine de tragédie. » (F. Hémon, *Éloge de Buffon*, en tête des *Morceaux choisis*, p. 55.)

IV

VOLTAIRE

153. Importance de la biographie de Voltaire.

Matière. — Un critique contemporain a dit : « La connaissance de la vie des grands classiques, même agitée, n'ajouterait pour nous rien d'essentiel à la connaissance de leurs ouvrages. J'en dis autant des écrivains du XVIIIe siècle et des Encyclopédistes eux-mêmes. La vie des Diderot, des d'Alembert, des Duclos est la vie commune aux gens de lettres de ce temps-là. La vie de Voltaire est amusante : mais, quand nous ne la connaîtrions pas, son œuvre n'en serait pas moins facile à comprendre et à juger. » (J. Lemaitre, *Jean-Jacques Rousseau*, 1re conférence, p. 4, Paris, Lévy.)

Pensez-vous que la vie de Voltaire ne soit qu' « amusante », et qu'il soit peu utile de la connaître pour comprendre et juger l'œuvre du philosophe ?

Lectures recommandées : Voltaire, *Œuvres*, édit. Beuchot, 1828-1834, 70 volumes in-8 et 2 de la Table analytique ; édit. Moland, 1878-1882, 52 vol., y compris les 2 vol. de la Table (cette dernière édition est la plus complète pour la Correspondance).

Extraits : éditions Brunel (Hachette), Gasté (Belin), Lavigne (Delagrave), Gidel (Garnier), Fallex (Delagrave), Vial (Colin).

Lettres choisies : éditions Brunel (Hachette), Moland (Garnier), Fallex (Delagrave), Aubertin (Belin). Voir aussi un *Recueil classique de Lettres du XVIIIe siècle*.

G. Desnoireterres, *Voltaire et la société française au XVIIIe siècle*, 8 vol. — G. Bengesco, *Bibliographie des œuvres de Voltaire*, 4 vol. (Ces deux ouvrages les plus importants, résument les autres ou y renvoient ; ils peuvent, au besoin, nous dispenser de toute autre lecture.)

Condorcet, *Vie de Voltaire*. — De Luchet, *Histoire littéraire de M. de Voltaire*. — Duvernet, *Vie de Voltaire*. — De Barante, *Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle*. — Lepan, *Vie politique, littéraire et morale de Voltaire*. — Longchamp et Wagnières, *Mémoires sur Voltaire et ses œuvres*. — Villemain, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*. — Ch. Nisard, *Les Ennemis de Voltaire*. — Sainte-Beuve, *Premiers Lundis*, t. I ; *Causeries du Lundi*, t. II, VII, XIII, XV (voir la Table). — Vinet, *Histoire de la littérature au XVIIIe siècle*. — Bersot, *Études sur le XVIIIe siècle*. — Michelet, *Louis XV* (ch. V, X, XIV, XXII) ; *Louis XV et Louis XVI* (ch. III, VII). — Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle*, t. I. — Ath. Coquerel, *Jean Calas et sa famille*. — Paul Albert, *La Littérature française au XVIIIe siècle* : Voltaire. — Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. IV — Caro, *La Fin du XVIIIe siècle*. — Brunel, *L'Académie et les philosophes au XVIIIe siècle*. — G. Maugras, *Voltaire et Jean-Jacques Rousseau*. — G. Mau-

GRAS et PEREY, *Voltaire aux Délices et à Ferney*. — FAGUET, *Dix-huitième siècle*. — CHAMPION, *Voltaire, études critiques*. — CROUSLÉ, *La Vie et les Œuvres de Voltaire*. — G. LANSON, *Voltaire* (Les Grands Écrivains français). — F. HÉMON, *Cours de littérature : Voltaire*.

G. LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre III, ch. II, p. 680 sq.; livre IV, ch. IV, p. 745 sq. — E. HERRIOT, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XX, p. 610 sq. — PELLISSIER, *Histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. IV, p. 317 sq. — LINTILHAC, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. IX, p. 208 sq. — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 294 sq., 316 sq., 345 sq.

R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXX, p. 432 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XV, p. 384 sq.; ch. XVII, p. 402 sq. — L. LEVRAULT, *Auteurs français :* Voltaire, p. 573 sq. — ROUSTAN, *Les Genres littéraires : La Lettre*, la Lettre au XVIIIe siècle, p. 90 sq.

Conseils. — Voici l'opinion exactement contraire à celle de M. J. Lemaître : « C'est surtout chez Voltaire qu'il est impossible de séparer l'homme de l'écrivain. En général, on ne saurait bien comprendre les idées morales et politiques d'un écrivain, si l'on ne connaît son origine, son éducation, les circonstances de sa vie, son caractère ; mais cette connaissance est encore plus nécessaire quand il s'agit d'un écrivain tel que Voltaire, dont la vie littéraire fut toute d'action et de combat, et dont la plume fut une arme. Comment s'expliquer, par exemple, les vivacités de la polémique de Voltaire, si l'on ne connaît les persécutions auxquelles il a été constamment en butte?... » (BARNI, *Histoire des idées morales et politiques*, t. I, XIIe leçon, p. 212.)

154. Unité et variété de la biographie de Voltaire.

MATIÈRE. — Discuter la justesse du mot que Voltaire emprunte à La Fontaine : « Variété, c'est ma devise », et rechercher quelle est dans cette variété l'unité de sa vie.

155. Voltaire a-t-il fait « un peu de bien » ?

MATIÈRE. — Développer ce mot de Voltaire sur lui-même :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.

Rechercher, soit dans sa vie, soit dans ses œuvres, ce qui peut expliquer et justifier cette pensée.

Lectures recommandées : On aura l'essentiel dans les livres indiqués au numéro 153. On ajoutera :

BERSOT, *Essais de philosophie et de morale ; La Philosophie de Voltaire*. — EUG. DESPOIS, *Les Lettres et la liberté*. — LANFREY, *L'Église et les philo-*

sophes au XVIIIe *siècle*. — TAINE, *L'Ancien régime* (*Les Origines de la France contemporaine*, t. I). — BRUNETIÈRE, *L'Évolution des genres*, t. I; *Études critiques*, séries 1, 3, 4. — C. RABAUD, *Sirven, étude historique sur l'avènement de la tolérance*. — A. BAYET et F. ALBERT, *Les Écrivains politiques du* XVIIIe *siècle* : Extraits et Introduction, etc.

Conseils. — Il est facile, d'après les ouvrages indiqués, de développer cette idée : Voltaire a fait « un peu de bien ». Mais il serait bon de bien voir la date à laquelle ce vers est écrit.

Il se trouve dans l'*Epître à Horace* qui est de 1772, et que l'on regarde comme le testament philosophique de Voltaire. Il ne serait pas inutile de nous représenter le milieu où se trouve l'auteur à ce moment (Cf : *La Composition française : la Lettre et le Discours*, Invention, chap. III, p. 31 sq.) et de voir quel est le bien que Voltaire a fait au pays de Gex, avant d'étudier le bien qu'il a fait à l'humanité.

D'autre part, notre histoire de la littérature nous indique quels sont les ouvrages qui partent de Ferney à cette époque, et nous fournissent des détails précis pour notre développement. « Un mot peut résumer l'œuvre philosophique de Voltaire : le mot d'*humanité*. L'amour de l'humanité l'anime dans toutes les réformes pratiques dont il se fait le promoteur. Il demande l'abolition de la torture, la juste gradation des peines, etc. etc.... Il est surtout l'apôtre de la tolérance. Ses ennemis prétendent qu'en défendant les victimes du fanatisme, il jouait un rôle, mais tant que dure l'affaire Calas, il se reproche un sourire comme criminel. La Barre et Sirven lui apparaissent dans ses rêves. Au 24 août, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy, il est pris tous les ans de fièvre. Nul autre écrivain ne servit avec plus de dévouement les grandes causes humaines. Il a ses petitesses intellectuelles et morales. On les lui pardonne en faveur de cette humanité que lui-même appelle « le premier caractère d'un être pensant », et qui inspira non seulement son œuvre écrite, mais sa vie. » (G. PELLISSIER, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. IV : Voltaire, p. 332.)

156. Voltaire n'a-t-il point aimé et ne fut-il point aimé ?

MATIÈRE. — « Voltaire n'a point aimé, écrit l'abbé Galiani à Mme d'Épinay, et il n'est point aimé de personne. Il est craint il a sa griffe, et c'est assez. Planer au-dessus, et avoir des griffes, voilà le lot des grands génies. » (*Lettre de l'abbé Galiani à Mme d'Épinay*, 24 novembre 1770, éd. Asse, t. I, p. 177.)

Discuter cette opinion.

Conseils. — Plus encore que pour les sujets qui précèdent, il sera tout à fait indispensable, pour le sujet et les suivants, de lire une partie de la *Correspondance* de Voltaire.

Quant au « minuscule abbé napolitain » qui s'appelait Galiani, un très vivant article de Brunetière nous le fait connaître; mais il sera bon de consulter soit l'édition de ses lettres (*Études critiques*, 2e série), soit un *Choix de lettres du* XVIIIe *siècle*. Il faudra tenir le plus grand compte de la personne qui a formulé ce jugement. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, § III, p. 26 sq.; *La Dissertation morale*, Invention, ch. III, § I, p. 36 sq.)

157. Voltaire n'a aimé que son esprit.

MATIÈRE. — Nisard écrit (*Histoire de la littérature française*, t. IV, ch. IX, p. 394) : « J'ai peur que Voltaire n'ait aimé que son esprit... » Est-ce votre opinion ?

Lectures recommandées : Outre les ouvrages indiqués plus haut, on fera bien de relire dans le livre de M. Hémon, *Cours de littérature : Montaigne*, le chapitre « *de l'Amitié* », les pages 29 sq.

Conseils. — On devra se reporter au sujet qui précède.

158. Une conception du bonheur.

MATIÈRE. — Voltaire dit :

Du repos, des riens, de l'étude,
Peu de livres, point d'ennuyeux,
Un ami dans la solitude :
Voilà mon sort; il est heureux !

Que pensez-vous de cette façon de concevoir le bonheur ?

Conseils. — Nous reproduisons cette matière telle qu'elle a été proposée au baccalauréat. Elle n'indiquait aucune référence, elle ne recommandait pas aux candidats de bien voir que ces vers étaient de Voltaire, et de se demander s'ils n'avaient pas dans leur mémoire d'autres passages en prose ou en vers, qui auraient singulièrement contredit cette conception du bonheur, aimable, nonchalante, épicurienne. Faites-le, et, avant tout, lisez du Voltaire. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. V, p. 55 sq.)

159. Une anecdote curieuse.

MATIÈRE. — L'anecdote suivante est contée dans *la Chronique scandaleuse* (p. 45). « Plusieurs savants se trouvaient réunis chez

M. Duclos. On y célébrait le génie encyclopédique de l'auteur de *la Henriade*. « Oui, dit d'abord un jurisconsulte, cela n'est pas dou-« teux, M. de Voltaire est également versé dans la poésie, l'histoire, « la physique, les belles lettres, les mathématiques, la médecine, « l'histoire naturelle, etc. : c'est dommage qu'il soit un peu faible sur « la jurisprudence ! Oh ! il faut convenir qu'il n'y entend pas grand-« chose ; mais c'est une bagatelle, et cela n'empêche pas qu'on ne « puisse dire qu'il est universel. » Un mathématicien regrette ensuite qu'il ait voulu s'essayer dans les mathématiques ; un historien, qu'il ait écrit l'histoire ; un médecin, qu'il ait parlé de médecine ; un théologien, de matières théologiques, etc... ; et le refrain de chacun est toujours que, dans les genres étrangers à celui qui parle, M. de Voltaire est un génie universel. A la fin, on se regarde les uns les autres ; on se met à rire, et M. Duclos recommande le secret à tous les assistants. »

Quel est le sens de cette anecdote, et que faut-il en retenir ?

Lectures recommandées : Sur Duclos, voir le nº 255, p. 202.

160. Influence de Voltaire.

Matière. — Montrez quelle influence Voltaire exerça sur son siècle et comment son esprit fut accessible à toutes les connaissances.

En même temps qu'il écrivait des tragédies et des ouvrages philosophiques, il préparait des chefs-d'œuvre de narration historique et il faisait connaître les découvertes de Newton.

Précurseur de la révolution de 1789, il défend la cause de la liberté de conscience, de la liberté individuelle ; il réclame la liberté de la presse autant que l'adoucissement de la législation criminelle.

Conseils. — Les candidats au baccalauréat, en présence de cette matière, devaient se préoccuper de bien mesurer leur temps. (Cf. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, A l'examen, ch. II, § III-V, p. 227-237.)

Il me parait d'ailleurs dangereux de vouloir ajouter à la matière. Sans doute *tous* les titres de Voltaire à notre reconnaissance n'y sont pas indiqués ; mais le jury a voulu attirer l'attention des candidats sur ceux qu'il leur désignait, c'était à ces derniers à le comprendre. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Lettre et le Discours*, Disposition, ch. I, § II, p. 76 sq.)

161. La mission de Voltaire.

Matière. — Doudan écrit à propos de la mission de Voltaire : « Il était chargé d'une fière besogne, qui était de remettre le sens

commun sur ses pieds. Il l'a fait. Ce n'est pas que ce sens commun, quand il va tout seul, ne soit un petit grossier ; j'en conviens, mais pourtant c'est le sens commun, et il est de très grande famille, et on ne fait pas grand'chose sans ce puissant charpentier. »

Conseils. — Voir dans notre *Littérature française par la dissertation*, tome IV, les sujets relatifs aux qualités maîtresses de la littérature française, notamment le sujet intitulé : « La qualité française est le bon sens », etc....

162. Molière et Voltaire.

Matière. — Le jeudi 4 mars 1779, d'Alembert prononça un discours à l'occasion des deux bustes de Molière et de Voltaire, dont il faisait présent à l'Académie et qu'on avait placés en regard dans la salle d'assemblée.

Quel rapprochement pouvait faire un philosophe du XVIIIe siècle entre les deux grands écrivains ?

Lectures recommandées : Voir *la Littérature française par la dissertation*, t. I : Molière, sujets nos 241 sq., p. 216 sq.

Conseils. — Ce sujet est en quelque sorte « annoncé » par le précédent. Il est indispensable de se reporter, dans notre volume I, aux sujets relatifs à Molière, notamment au devoir n° 11.

Sur d'Alembert, voir les numéros 263 sq., p. 210 sq.

163. Voltaire et les réformes.

Matière. — « Liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté personnelle, impôt pesant sur tous, abolition du droit d'aînesse, la vénalité des charges flétrie, et aussi la torture, et la confiscation des biens, nécessité d'un code uniforme et plus doux pour des mœurs plus douces, des dépositions publiques des témoins et des arrêts motivés, toutes vérités fondées sur l'immuable raison, trop longtemps méconnues, trouvent en lui leur protecteur.

« La sagesse a vaincu, et en ce moment où nous vivons sous le régime plus équitable qu'il nous a préparé, nous avons de la peine à comprendre la grandeur de son rôle ; mais il y a des temps malheureux où les vérités éternelles sont des nouveautés, et le sens commun, du génie. »

Ainsi s'exprime Bersot dans son livre : *La Philosophie de Voltaire.*

Développer ce jugement.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 153, 155. Ajouter : P. Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale.*

— Lire attentivement LANSON, *Voltaire*, ch. IX, p. 162 sq. : La Philosophie de Ferney.

164. Voltaire n'a-t-il fait qu'une œuvre « négative » ?

MATIÈRE. — Dans son *Dix-huitième siècle*, M. Faguet écrit : « Le Voltaire négatif, le Voltaire prohibitif, le Voltaire qui dit : « Ne faites donc pas cela, » — est admirable. S'il s'était borné à répéter : « Ne brûlez pas les sorciers, ne pendez pas les protestants, n'enterrez pas les morts dans les églises, etc... », s'il s'était borné à répéter cela toute sa vie, avec sa verve, et son esprit, et son feu d'artifice perpétuel, et à faire une centaine de jolis contes, je l'aimerais mieux... » (FAGUET, *Dix-huitième siècle :* Voltaire, § III, p. 238.)

Est-il donc vrai que Voltaire n'ait fait qu'œuvre « négative », et que son œuvre « positive » soit pauvre par le fond et froide par le sentiment ?

Conseils. — Une simple lecture des quelques lignes que M. Lanson met au début de son *Voltaire*, en guise d'avertissement, vous montrera combien il faut être prudent avant de triompher des contradictions relevées dans Voltaire, quand on veut d'une façon impartiale, « dégager les directions principales de sa mobile pensée ».

165. Voltaire monarchiste libéral.

MATIÈRE. — Dans l' « Introduction » aux *Écrivains politiques du* XVIIIe *siècle* (Extraits par Albert Bayet et François Albert), et au cours d'un chapitre intitulé : « Les théoriciens du despotisme libéral et éclairé : Voltaire et les Encyclopédistes », il est dit qu'à l'exemple des encyclopédistes Voltaire est « un monarchiste libéral » qu'il n'est ni un socialiste, ni un démocrate ; que son idéal est « un prince philosophe », « un despote éclairé » (ce qui ne veut pas dire un roi maître absolu de son peuple) ; que, s'il admire en théorie la constitution anglaise, il met en doute sa valeur pratique, contrairement à Montesquieu.

« En résumé, le but de la politique encyclopédiste est de poursuivre l'établissement de la liberté individuelle ; le moyen est de faire régner la philosophie, de l'installer sur le trône, afin qu'un gouvernement juste, éclairé, paternel, en s'efforçant de répandre les lumières, prépare l'adoucissement des mœurs et l'affranchissement des esprits. » (*Ibid*, XXXII).

Vérifiez par des textes, et discutez.

Conseils. — On trouvera dans les *Extraits* recommandés, les textes nécessaires, notamment dans les *Écrivains politiques du*

XVIIIe *siècle*, p. 62-148. Compléter par Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle*, surtout ch. I, p. 25 sq. : Les Philosophes et la Royauté.

166. Le meilleur gouvernement d'après Voltaire.

Matière. — Voltaire a plus d'une fois défini le meilleur gouvernement; voici quelques exemples : « On demande toujours quel gouvernement est préférable. Si l'on fait cette question à un ministre ou à son commis, ils seront sans doute pour le pouvoir absolu; si c'est à un baron, il voudra que le baronnage partage le pouvoir législatif. Les évêques en diront autant; le citoyen voudra, comme de raison, être consulté, et le cultivateur ne voudra pas être oublié. *Le meilleur gouvernement semble être celui où toutes les conditions sont également protégées par les lois.* » (*Pensées sur le gouvernement*, éd. Beuchot, t. XXXIX, p. 427.)

Et ailleurs : « Mais encore une fois, dit l'Européen, quel État choisirez-vous? Le brame répondit : « Celui où l'on n'obéit qu'aux lois ». « C'est une vieille réponse, » dit le conseiller. « Elle n'en est pas plus mauvaise, » dit le brame. « Où est ce pays-là? » dit le conseiller. Le brame dit : « Il faut le chercher ». (*Dictionnaire philosophique*, articles : États, Gouvernements. Quel est le meilleur? Édit. Beuchot, t. XXIX, p. 258.)

Connaissez-vous d'autres passages de Voltaire pouvant éclairer ces définitions? Vous paraissent-elles assez complètes, assez précises?

Conseils. — Il est évident qu'une lecture attentive de Voltaire s'impose. Peut-être trouverons-nous une moisson très suffisante dans nos *Morceaux choisis*. Pour qui s'adressera aux *Œuvres complètes*, la tâche sera très simple si l'on sait manier la Table des matières. Je renvoie au livre : *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle*, par M. Roustan, ch. I, surtout § VI, p. 77 sq.

167. Voltaire et le gouvernement républicain.

Matière. — « Un républicain est toujours plus attaché à sa patrie qu'un sujet à la sienne, par la raison qu'on aime mieux son bien que celui de son maître. » (Voltaire, *Pensées sur le gouvernement*, édit. Beuchot, t. XXXIX, p. 428.)

Ainsi s'exprime Voltaire, et ce n'est pas la seule fois qu'il déclare que « s'il n'y a jamais eu de gouvernement parfait parce que les hommes ont des passions..., le plus tolérable de tous est sans doute le républicain parce que c'est celui qui rapproche le plus les hommes de l'égalité naturelle. » (*Idées républicaines par un membre d'un corps*, éd. citée, t. XL, p. 584.)

Essayez de dégager les idées de Voltaire sur le gouvernement républicain.

Conseils. — Élargissez le sujet jusqu'à ses frontières naturelles. En cherchant des passages qui viennent appuyer ou contredire ceux-là, tâchez de retrouver ceux dans lesquels Voltaire a jugé des républiques déterminées ou des États qui avaient un régime de liberté (l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, etc.). N'hésitez pas d'ailleurs à signaler qu'il n'y a entre ces passages et ceux dont on aurait besoin pour traiter la dissertation nº 165, qu'une contradiction apparente. Lisez le chapitre du livre de M. Lanson, *Voltaire*, IX : La Philosophie de Ferney, p. 162-191 : « On se tromperait d'ailleurs sur l'esprit de Voltaire si l'on croyait que ses vues n'allaient pas au delà de ces réformes. Il n'est pas révolutionnaire, ni chimérique. Il est opportuniste et réaliste. Il indique ce qu'on peut obtenir tout de suite par la pression de l'opinion. Ce n'est pas qu'il renonce, cela obtenu, à demander autre chose. Il ne se dit pas républicain..... » (p. 191).

168. Voltaire et la liberté de la presse.

Matière. — Voltaire écrit : « Dans une république digne de ce nom, la liberté de publier ses pensées est le droit naturel du citoyen. Il peut se servir de sa plume comme de sa voix ; il ne doit pas être plus défendu d'écrire que de parler ; et les délits faits avec la plume doivent être punis comme les délits faits avec la parole. Telle est la loi d'Angleterre, pays monarchique, mais où les hommes sont plus libres qu'ailleurs, parce qu'ils sont éclairés. » (*Idées républicaines par un membre d'un corps*, 1762, édit. Beuchot, t. XL, p. 574.)

Développez cette opinion ; montrez combien il était utile de la défendre vers le milieu du XVIIIe siècle, et comment Voltaire et les philosophes ont entendu la liberté de la presse et de la parole.

Conseils. — Sur la question générale l'essentiel est dans les traités de morale déjà indiqués (nº 72, p. 60). Je renvoie en particulier à notre ouvrage, *La Composition française : la Lettre et le Discours*, Invention, ch. II, § II, p. 18 sq. On trouvera quelques renseignements sur les entraves apportées à la liberté de la presse vers le milieu du XVIIIe siècle dans : Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle :* Préface, § III, p. 16 sq. Les notes fourniront des indications bibliographiques suffisantes. Mais avant tout lisez Voltaire.

169. Voltaire et la guerre.

Matière. — « Personne n'a peint en traits plus vifs que Voltaire la barbarie de la guerre et la futilité des causes qui l'engendrent d'ordinaire. Ce n'est pas qu'il se fasse le disciple de l'abbé de Saint-

Pierre. Il avait l'esprit trop pratique pour ne pas repousser ce qu'il y avait de chimérique dans les plans du bon abbé ; et, d'un autre côté, quelque pénétré qu'il fût du sentiment de l'humanité, il n'élevait pas assez son esprit vers l'idéal de l'humanité pour concevoir, à la manière de Kant, l'idée de la paix perpétuelle comme le but que la raison impose aux efforts des hommes et dont ils doivent tendre à se rapprocher toujours davantage. Il croit que la guerre est un fléau inévitable, mais il n'en dirige pas moins contre cette barbarie ses traits les plus acérés. Écoutons-le..... » (Barni, *Histoire des idées morales et politiques*, etc., t. I, XVIIe leçon, p. 340 sq.)

Écoutez-le, et faites voir dans quelle mesure Voltaire a été un « pacifiste ».

Conseils. — Je renvoie au volume paru chez Alcan : *La Paix et l'enseignement pacifiste*, et surtout aux *Œuvres* de Voltaire (Tables). On pourra partir, si l'on veut, du *Dictionnaire philosophique*, article : Guerre.

170. Voltaire et Turgot.

Matière. — Lorsque Voltaire arriva à Paris en 1778, à l'âge de 84 ans, Turgot était alors disgracié. L'entrevue entre le philosophe et le ministre fut touchante. « J'ai vu, raconte Condorcet, j'ai vu Voltaire se précipiter sur les mains de Turgot, les baiser malgré ses efforts, en s'écriant d'une voix mêlée de sanglots : « Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple ! »

Comment expliquez-vous cette admiration profonde de Voltaire pour Turgot, admiration qui s'affirme dans l'*Ode sur le passé et le présent* (1773) et *l'Épître à un homme* (1776) ?

Lectures recommandées : Voltaire, *Œuvres complètes*, édit. Beuchot ou Moland, Table, article : Turgot. — Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle* : Conclusion, § II, p. 431. — Ouvrages indiqués aux n^os précédents.

Sur Turgot : *Œuvres de M. Turgot, ministre d'État*, Paris, 1811 (le premier volume renferme le *Mémoire* sur la vie, l'administration et les ouvrages de M. Turgot par Dupont de Nemours), 9 vol. — *Œuvres de Turgot*, pub. par M. Daire, Paris, 1844.

Condorcet, *Œuvres complètes*, t. I (Lettres de Condorcet et Turgot). — Condorcet, *Vie de Turgot*. — Dupont de Nemours, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Turgot* — Baudrillart, *Éloge de Turgot*. — Batbie, *Turgot philosophe, économiste, administrateur*. — Mastier, *Turgot, sa vie et sa doctrine*. — Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*. — J. Tissot, *Étude sur Turgot*. — Neymarck, *Turgot et ses doctrines*. — Nourrisson, *Trois révolutionnaires : Turgot; Necker, Bailly*. — Léon Say, *Turgot* (Les Grands Écrivains).

Conseils. — Lisez attentivement ce passage : « Turgot représentait, dans la politique, la philosophie, la liberté, non pas sans doute

encore la liberté politique, mais la liberté du travail et de l'industrie et déjà la liberté des cultes, qu'il réclamait, comme Voltaire, au nom de la raison d'État, du droit naturel et des vrais principes religieux ; il travaillait ainsi à affranchir l'homme et à lui rendre, avec sa liberté, sa dignité ». (Barni, *Histoire des idées morales et politiques*, etc. ; t. I, XVIIe leçon, p. 347 sq.)

171. Voltaire et la Révolution française.

Matière. — « A la séance du dimanche 8 mai 1791, Regnaud proposait à l'Assemblée nationale de décréter que le corps de Voltaire fût transféré de l'église de Sellières dans l'église de Romilly, en attendant que l'Assemblée eût statué sur le projet de ramener à Paris les cendres du grand philosophe. Lanjuinais demanda la parole : « Un écrivain célèbre, Bayle, a dit : « Voltaire a mérité les remerciements, mais non l'estime du genre humain. » Si ce jugement est vrai, je crois qu'il serait plus sage de passer à l'ordre du jour.

« Je vous rappellerai, répliqua Treilhard, que Voltaire, en 1764, dans une lettre particulière qu'il écrivait, annonçait cette révolution dont nous sommes témoins ; il l'annonçait telle que nous la voyons ; il sentait qu'elle pourrait être encore retardée, que ses yeux n'en seraient point les témoins, mais que les enfants de la génération d'alors en jouiraient dans toute sa plénitude. C'est donc à lui que nous la devons : et c'est peut-être un des premiers pour lesquels nous devons les honneurs que vous destinez aux grands hommes qui ont bien mérité de la patrie.

« Je ne parle pas ici de la conduite particulière de Voltaire ; il suffit qu'il ait honoré le genre humain, qu'il soit l'auteur d'une révolution aussi belle, aussi grande que la nôtre, pour que nous nous empressions tous à lui faire rendre au plus tôt les honneurs qui lui sont dus. » (*Gazette nationale* ou *le Moniteur Universel*, mardi 10 mai 1791, p. 535 ; citée par M. Roustan, dans *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle :* Conclusions, § III, p. 432 sq.)

Cette opinion de l'Assemblée nationale était-elle justifiée ?

172. Un Voltaire n'est-il en aucun temps bon à rien ?

Matière. — Joubert a dit : « Je vois bien qu'un Rousseau, j'entends un Rousseau corrigé, serait aujourd'hui fort utile, et serait même nécessaire ; mais en aucun temps un Voltaire n'est bon à rien. » (Joubert, *Œuvres*, édit. Didier, 1877, titre XXIV, p. 367.)

Discuter cette opinion, en vous attachant moins à montrer en

quoi un Rousseau serait fort utile, qu'en tâchant de réfuter cette partie de la phrase : « En aucun temps, un Voltaire n'est bon à rien. »

173. Voltaire est « la médaille de son pays ».

Matière. — Dans ses *Entretiens* (Cf. *Philosophie et littérature*, éd. 1894, p. 197), Lamartine explique la gloire immortelle de Voltaire dans notre pays en montrant que le philosophe, « c'est la France elle-même incarnée ». Et il ajoute : « Notre goût, ou si l'on veut notre faiblesse pour la nature diverse, sensée, raisonnable, universelle de notre pays, se trouve satisfait et flatté dans ce protée moderne, et notre admiration pour ce résumé vivant, spirituel, multiple de la France, est une espèce de patriotisme de notre esprit, qui contemple et qui aime sa patrie intellectuelle dans ce représentant presque universel de la nation littéraire. Voltaire est la médaille de son pays. »

Expliquer et discuter, s'il y a lieu.

Conseils. — On fera bien de voir dans notre volume IV, les sujets de dissertation relatifs aux traits généraux de l'esprit français et de la littérature française.

174. Voltaire poète.

Matière. — Que faut-il penser de Voltaire poète ? Dans quels genres a-t-il excellé ? Et pourquoi ?

Conseils. — Vaste sujet, à propos duquel nous répéterons encore le précepte fameux : « Qui ne sut se borner... » (Cf. M. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, A l'Examen, § III sq., p. 228 sq.)

D'autre part, embrassez le sujet dans toute son étendue. (Cf. *La Composition française : la Dissertation littéraire*, ch. II, § I, p. 17 sq.) Il s'agit d'une étude générale de Voltaire poète, et vous ne pouvez laisser dans l'ombre aucun des genres poétiques auxquels il s'est exercé.

Lectures recommandées : Voir la bibliographie des nos 153 sq., 43 sq., p. 129 sq. et 36 sq.

Ajouter : L. Levrault, *Les Genres littéraires : l'Épopée*, ch. III, p. 77 sq., Voltaire et « *La Henriade* » ; *La Satire*, ch. II, p. 96 sq.

Voir spécialement : F. Hémon, *Cours de littérature :* Voltaire, § V, p. 28 sq. — Lanson, *Voltaire*, ch. V, p. 84 sq.

175. « La Henriade » est-elle un poème épique ?

Matière. — Des événements accomplis récemment dans un pays civilisé sont-ils propres à faire la matière d'un poème épique ?

Henri IV a-t-il les qualités qui doivent distinguer le héros d'une épopée ?

Conseils. — Le sujet a souvent été proposé aux examens du baccalauréat. Lisez à propos de la première partie la page très intéressante écrite par M. Faguet, dans son *Seizième siècle :* Agrippa d'Aubigné, p. 300 : « Il est très probable que le génie épique est le contraire du génie de l'actualité. Il semble consister à aimer les légendes lointaines et à y vivre habituellement comme dans son atmosphère, d'une vie aussi pleine et aussi satisfaite que d'autres vivent, respirent et palpitent dans la vie de leur temps. « Comme « les sirènes aiment la mer, j'aime le passé », dit un de nos auteurs contemporains. C'est une jolie façon de dire qu'on vit dans le passé comme le poisson dans l'eau ; et c'est ainsi que le poète épique se meut librement et amoureusement dans les légendes. Il semble que le présent ne soit pas fait pour l'épopée. Le présent n'a pas de couleur locale, par la raison que la couleur locale est ce que les peuples éloignés par le temps ou par l'espace ont de différent de nous ; le présent n'a pas de grandeur, car c'est l'éloignement qui fait le respect qui agrandit ; le présent est matière à la satire, aux considérations morales sous forme d'épître ou de discours en vers, à l'effusion lyrique aussi, car on peut le mépriser, l'étudier, l'aimer. Le raconter, c'est une autre affaire. On ne raconte poétiquement que le passé, parce que les faits et les hommes ne sont poétiques que dans une certaine brume de lointain. Il y a donc, semble-t-il, comme une incompatibilité entre l'esprit d'actualité et l'esprit épique. »

Un procédé très légitime consisterait à rapprocher *la Henriade* des épopées « savantes » qui ont eu un succès durable. Ainsi, il y a des siècles et des siècles qu'Énée a dû arriver en Italie lorsque Virgile entreprend de chanter les aventures de ce héros. Cela n'empêchera pas Virgile de célébrer des événements plus rapprochés, grâce à des oracles, des prophéties, des descriptions d'armures etc.... Mais Voltaire, lui, était bien obligé ou de faire des travestissements ou de rimer des chroniques.

De même, rapprochez Henri IV et Énée. Quel héros pour une épopée que ce roi Henri IV ! Montrez rapidement en lui le capitaine audacieux, aventureux; le vert-galant, amoureux et plaisant à la fois ; le gascon d'une gaieté un peu grossière, ou plutôt, vraiment gauloise ; le chef d'État très avisé, le politique astucieux à l'occasion ; le catholique par intérêt qui a dit : « Paris vaut bien une messe ». Henri IV est un roi très sympathique ; mais il ne peut guère fournir un sujet d'épopée.

176. Les « recettes » de « la Henriade ».

Matière. — « Voltaire fit un poème épique avec le même degré d'inspiration qui l'aurait porté à composer une longue épître en

vers ; il crut que l'épopée consistait dans de certaines formes convenues, dans un merveilleux prescrit ; il remplit ces formalités, et pensa avoir accompli ce grand ouvrage. Il ne vit pas que ce n'est point un songe, un récit, des divinités qui constituent le poème épique, mais bien une imagination élevée, solennelle, et surtout simple et vraie, quelque forme qu'elle prenne. » (De Barante, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, édit. 1832, p. 98.)

177. Michelet et « la Henriade ».

Matière. — Michelet s'écrie à propos de *la Henriade :* « Pauvre poème, mais grande action, plus hardie qu'on ne croit. » (Michelet, *Histoire de France :* La Régence, t, XIV, édition Flammarion, p. 384.)
Expliquer et discuter.

Lectures recommandées : Voir les nos 174 sq.

Plan proposé :

Exorde : Déchet rapide subi par *la Henriade;* enthousiasme des contemporains qui pensent sincèrement que la France a son *Iliade* et son *Énéide*.

L'opinion de Michelet sépare la mise en œuvre et les idées elles-mêmes : « Pauvre poème, mais grande action plus hardie qu'on ne croit. »

1° — *a*) Michelet est sévère quand il écrit : *La Henriade* est un pauvre poème. Grouper rapidement les raisons qui empêchent ce poème de prendre place parmi les grandes épopées, et pourtant l'adjectif « pauvre » aurait eu besoin d'une correction.

b) En quoi *la Henriade* mérite d'être lue et comment il faut la lire. (Voy. l'article, trop peu bienveillant sans doute, de M. Faguet.)

2° — *a*) *La Henriade* est une grande action, une action hardie. « *La Henriade* a gravé dans les esprits et dans les cœurs français d'ineffaçables sentiments de justice, de bonté, de tolérance, de patriotisme ; nous aurions peine à dire quel livre composé depuis un siècle a mieux secondé en France le progrès de la civilisation. Les Français y ont appris, pour la première fois, en quoi consiste l'union et la division des pouvoirs, la liberté de l'anarchie et la religion du fanatisme. » (Daunou.) (Voir l'*Éloge de « la Henriade »* par le roi de Prusse, par

Marmontel, etc. Il est facile d'ailleurs de prendre dans les narrations, les descriptions, les portraits, les discours, les réflexions, etc., des exemples qui servent à démontrer ces idées.)

b) Mais la phrase de Michelet n'exagère-t-elle pas la hardiesse des idées développées par le poème? En réalité il paraît en 1723; la réaction contre le siècle de Louis XIV a commencé depuis 1715. N'est-il pas facile de noter dans les contemporains des hardiesses du même genre, et, pour tout dire, les *Lettres persanes* ne sont-elles pas de 1721? Il serait d'ailleurs inexact de voir dans l'auteur de *la Henriade*, le Patriarche de Ferney, et il semble bien, à ce moment-là, que Voltaire marche tout simplement avec son siècle.

Conclusion : L'amour de l'anthithèse chez Michelet. « Cet Henri, reprend-il, Voltaire l'expose comme un héros de clémence, d'humanité, d'un cœur facile et tendre, bref comme l'homme. C'est l'idéal nouveau et accepté du siècle : d'autant baisse Louis XIV, ce funeste idéal. »

Voltaire n'opposera pas toujours, nous le savons, l'idéal représenté par Henri IV à l'idéal représenté par Louis XIV. (Voy. le sujet n° 192 sur *le Siècle de Louis XIV*.) Mais, sans aller jusqu'à prétendre que *la Henriade* fut un acte d'une audace inouïe, on peut dire que dès 1723, Voltaire a eu la gloire d'affirmer dans un poème dont la popularité a été immense les idées qui étaient en train de faire leur chemin.

178. Les « Extraits » de « la Henriade ».

Matière. — Désormais, on ne lit guère de *la Henriade* que des « Morceaux choisis » : pourquoi?... Quels sont les extraits que vous avez lus vous-même, et pouvez-vous citer des narrations bien conduites, des discours éloquents? A quelles qualités de la versification avez-vous été sensible ?

179. Voltaire satirique et ses prédécesseurs.

Matière. — « Voltaire est excellent dans la satire, où, après d'Aubigné, Régnier et Boileau, il est vraiment inventeur, par la fantaisie maligne et drôle, également distante du moralisme alourdi et du réalisme exact. » (Lanson, *Voltaire*, ch. VI, p. 92.)

Examinez ce jugement.

Lectures recommandées : Voir, dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, les sujets relatifs à Regnier et à Boileau (n°s 9 sq., p. 13 sq.; 461 sq., p. 365 sq.), et, dans le tome IV, les sujets relatifs à d'Aubigné.

Conseils. — Partez de textes, aussi nombreux que possible. Vos *Morceaux choisis* donnent en général : *Le Pauvre Diable, la Vanité*, etc. Cela suffirait, à la rigueur, pour discuter avec précision le jugement que vous avez à étudier. Mais il est clair que plus vous aurez d'exemples sous les yeux, plus votre dissertation aura de valeur. (Cf. Roustan, *La Composition française*, Invention, ch. IV, § I sq., p. 43 sq.)

180. L'originalité de l' « Épître » en vers de Voltaire.

Matière. — Appréciez ce jugement : « Les *Épîtres* de Voltaire sont des façons de poésies didactiques plus libres, plus vives, mêlées de badinage et de satire, moins lourdes que celles de Boileau, et plus philosophiques que celles de La Fontaine. » (Lanson, *Voltaire*, ch. V. p. 91.)

Vous vous appuierez, d'une façon plus particulière, sur l'*Épître à Horace* et l'*Épître à Boileau*, sans vous dispenser cependant de chercher vous-même d'autres exemples.

Lectures recommandées : Voir dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, les sujets relatifs à Boileau et à La Fontaine (nº 461 sq., p. 365 sq., et nº 416 sq., p. 341 sq.)

181. L'originalité de Voltaire dans la poésie légère.

Matière. — M. Faguet observe que ce qu'il y a de meilleur dans les genres secondaires tels que Voltaire les a traités, c'est ce que l'auteur y a mis de lui-même. C'est parce qu'il est le « principal personnage » de ces poésies, qu'elles sont restées ravissantes. « C'est dans ces genres que Voltaire a eu tout son jeu et tout son succès. Il a été excellent et charmant en tout ouvrage où il faisait les honneurs de sa propre personne, divinement accommodée. Le conte en prose, la nouvelle en vers, le billet en vers, la lettre en prose, ou en prose et vers, sont vraiment son domaine, son domaine au sens précis du mot, sa maison parée et brillante, où il reçoit avec mille grâces. » (Faguet, *Dix-huitième siècle :* Voltaire, p. 269.)

Montrez-le, en choisissant parmi les épîtres, les satires ou les poésies légères, celles qui vous sembleront vérifier le mieux ce jugement. Vous pourrez conclure par ce passage de Barante : « On ne conteste guère l'attrait des poésies fugitives de Voltaire. Un de leurs principaux mérites qui augmente surtout leur intérêt, c'est qu'elles servent à faire connaître les sentiments et les pensées du poète. On aime à voir la poésie prêter son charme à des impressions

réelles. Pour tant d'autres, elle n'est qu'un vain arrangement de mots ! On suit ainsi le cours des sentiments de Voltaire, depuis son enfance jusqu'aux derniers jours de sa vie : toujours il leur donna les vers pour interprètes. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, édition citée, p. 98.)

182. L'Hymne à la liberté.

MATIÈRE. — On trouve dans les *Morceaux choisis* ou les *Extraits* cette poésie de Voltaire, composée en mars 1755, et intitulée : « L'Auteur arrivant dans sa terre, près du lac de Genève ». Le philosophe, soulevé jusqu'au lyrisme par un sentiment sincère et profond, célèbre le paysage splendide qui se déroule sous ses yeux, une fois arrivé dans sa propriété des *Délices*, et chante un hymne à la liberté. Placez ce poème dans l'histoire de Voltaire, analysez les beautés du fond et de la forme, et vérifiez l'exactitude de ces quelques lignes de Barni : « Quand Voltaire vint s'installer dans son château des *Délices*, il exprima les sentiments que lui inspirait ce séjour dans une pièce de vers qui est une sorte d'hymne à la liberté, et qui est certainement une des plus belles qui soient sorties de sa plume. Il a rarement trouvé des accents aussi poétiques ; il y a même là comme un cachet romantique qui surprend dans cet écrivain. Il semble que le poète se soit métamorphosé, avec l'homme, sous le souffle vivifiant de la liberté. » (BARNI, *Histoire des idées morales et politiques au* XVIIIe *siècle*, t. I : leçon XII, p. 225.)

183. Voltaire n'a-t-il fait que mettre des rimes à la prose ?

MATIÈRE. — « Cela n'est pas de la poésie, dit-on ; c'est tout au plus une prose rimée avec quelques ornements. Il est certain que Voltaire n'a point puisé à ces riches sources qui n'ont jailli que de notre temps, ce n'est pas un lyrique ; sa personnalité si supérieure et si vive ne déborde point en mouvements passionnés, il ne connaît ni les tourments de l'infini, ni le vague du cœur. Est-ce à dire, pour cela, qu'il n'ait pas eu son inspiration ? Il l'a eue, et c'est dans ces poèmes qu'elle apparaît. » (P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Voltaire, p. 199.)

Ainsi s'exprime Paul Albert, répondant à un reproche adressé parfois aux poésies de Voltaire. Qu'en pensez-vous ? Quelle est cette « inspiration » de Voltaire ?

Conseils. — L'auteur dit quelques pages plus bas : « Son imagination trouvait sans effort un cadre ingénieux pour ces petits poèmes ; une lumière douce et égale en éclairait toutes les parties :

une idée philosophique les soutenait ; à mesure qu'il approchait du terme de sa vie, une mélancolie gracieuse et résignée imprimait à l'accent une note plus grave. » (P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Voltaire, p. 203.)

La démonstration peut être faite sans doute en s'appuyant sur les poésies des dernières années plus spécialement. (Voy. le sujet précédent.) Mais ce serait là restreindre beaucoup trop le sujet (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.), et il faut démontrer que Voltaire n'a pas « rimé de la prose » aussi bien dans les poésies de la jeunesse et de l'âge mûr que dans celles des dernières années.

184. Voltaire le grand poète des « petits vers ».

Matière. — « Voltaire, dit M. Faguet, n'aurait fait que ses *petits vers* qu'il aurait dans la littérature française une place de premier rang à faire envie aux écrivains les plus illustres... » (Faguet, *Voltaire* (Classiques populaires), p. 11).

Expliquer cette opinion.

185. Les « nouveautés » de l'« Histoire de Charles XII ».

Matière. — Geffroy déclare que, dans l'*Histoire de Charles XII*, Voltaire a fait preuve de « certains mérites peu ordinaires chez ses contemporains ».

Quels sont ces mérites ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux numéros 153 sq. et aux numéros suivants. Consulter aussi : *Histoire de Charles XII*, éditions classiques de Maurice Wahl (Colin), Geffroy (Delagrave).

Geffroy, *Le Charles XII de Voltaire et le Charles XII de l'histoire* (*Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1869). — Lanson, *Voltaire*, ch. VI, p. 107 sq. : Voltaire historien. — F. Hémon, *Cours de littérature : Voltaire ;* Voltaire historien, § II, p. 4 sq. — R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXX, p. 441 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XV, § II, p. 390 sq. — L. Levrault, *Auteurs français :* Voltaire, p. 581 sq. ; *Les Genres littéraires : l'Histoire*, ch. II, p. 115 sq.

Conseils. — Voici le passage de Geffroy en entier : « *Voltaire a fait preuve ici de certains mérites peu ordinaires chez ses contemporains.* Alors que nos écrivains se préoccupaient assez peu des mœurs et des circonstances étrangères, il a fait un très notable effort pour joindre au tableau des faits celui des institutions, des coutumes, des climats, et comme son sujet, riche d'aventures, se trouvait multiple et varié, il y a introduit d'intéressantes digressions qui retiennent

l'esprit du lecteur par la diversité des scènes. La peinture des belles nuits d'été suédoises, sa description des grandes plaines de la Pologne, des solitudes et des marécages de l'Ukraine, mêlent utilement au souvenir des faits l'impression des lieux, et montrent un accord naturel entre le décor changeant et le capricieux héros ».

Il y a là l'essentiel pour traiter cette dissertation.

Plan proposé :

Exorde : Position de la question. Voltaire apportait, avec l'*Histoire de Charles XII*, des « qualités peu ordinaires chez ses contemporains ».

1° — Caractères « ordinaires » de l'histoire jusqu'au XVIIe siècle. Sans doute Mézeray avait mérité le nom d'historien, et, sinon dans la première partie de son *Histoire de France*, du moins dans la partie qui commençait aux Valois, il ne manquait ni d'exactitude dans le fond ni de facilité dans la forme. Mais en réalité l'histoire, pour les écrivains comme l'abbé de Vertot, est un prétexte à des dissertations académiques dont les auteurs ont plutôt le souci des phrases à effet que celui de la vérité. C'est à Vertot qu'on attribue le mot célèbre : « Mon siège est fait. » — D'ailleurs le siècle classique ne pouvait pas s'intéresser aux détails de l'homme en particulier; le siècle de Boileau ne pouvait pas être le siècle de l'histoire. — Ajoutons les sévérités du pouvoir, du Parlement, de la Sorbonne. Mézeray lui-même avait été frappé; Fréret avait été mis à la Bastille.

Si on veut connaître la conception de l'histoire adoptée jusqu'au XVIIe siècle, il faut la prendre dans le père Rapin qui a composé le code du genre dont certains articles nous font sourire. (« La vérité historique doit être cherchée au fond des cœurs,... elle ne doit pas être exposée quand elle porte préjudice aux princes, etc... »)

2° — Dans son *Histoire de Charles XII*, Voltaire apporte d'autres idées : *A*) au point de vue de la science;

B) au point de vue de la méthode;

C) au point de vue du style.

A) — Efforts de Voltaire pour trouver la vérité historique. « On n'a pas avancé un seul fait sur lequel on n'ait consulté des témoins oculaires et irréprochables. » Comment Voltaire sait découvrir les documents, comment il sait s'en servir, comment il ne se laisse pas aveugler par l'érudition. Voltaire sait choisir. Sa réplique au chapelain Nordberg.

B) — Sa méthode est aussi nouvelle.

a) Il n'y a pas chez lui des morceaux à effet, des portraits brillants, des harangues trop éloquentes, des dissertations dont le seul mérite soit une forme apprêtée. Voltaire rompt définitivement avec la conception de l'histoire envisagée comme une province de « l'éloquence ».

b) Montrer comment les descriptions et les narrations de Voltaire ne sont pas des hors-d'œuvre; et, en particulier, comment dans sa méthode d'exposition la géographie physique et morale vient éclairer l'histoire. Prendre en particulier les descriptions du climat de la Suède ou bien celle des grandes plaines de Pologne, et faire voir ce qu'elles ajoutent de lumière aux faits rapportés par l'historien.

c) Faire remarquer ensuite qu'en réalité le tableau des institutions et des coutumes se mèle à l'histoire des faits, et prend une place importante. Voltaire le déclare lui-même dans la Préface de son livre. Sans doute il exagère la portée philosophique et morale de son ouvrage, mais il a raison de penser que ce qu'il apporte de nouveau c'est, dans sa méthode, cette préoccupation d'exposer moins les aventures d'un prince que des considérations sur le gouvernement de tout un pays.

C) — Enfin nouveauté du style de Voltaire dans l'*Histoire de Charles XII*. Qualités de limpidité et d'intelligence et, par-dessus tout, de simplicité vraiment française. « Nul n'a possédé plus que lui le don de peindre et d'être expressif en restant simple » (Nisard).

Combien nous sommes loin des déclamations et des ornements factices qui étaient si chers aux autres historiens. Le style de *Charles XII* est le style d'une œuvre d'art à la fois et de science.

Conclusion : Voilà donc ce qui fait de l'*Histoire de Charles XII* non seulement une suite de narrations intéressantes, mais une œuvre très importante dans l'évolution du genre historique. Certes Voltaire ira beaucoup plus loin dans la voie où il s'engage, mais il s'y engage résolument et désormais l'évolution va se poursuivre :

« C'est la première histoire (qui ne soit qu'*histoire*) qui compte dans notre littérature. Pour la première fois l'érudition et l'art, la méthode et le style concourent, et nous sortons enfin des compilations sans valeur, des romans sans autorité et des dissertations doctement illisibles. » (Lanson, *Histoire de la littérature française*, p. 694.)

186. Portrait de Charles XII.

Matière. — Charles XII, son portrait; influence de sa politique sur l'Europe.

Lectures recommandées : M. Roustan, *La Composition française : la Description et le Portrait*, passim.

Limiers (de), *Histoire de la Suède sous Charles XII*. — Adlefeld, *Histoire militaire de Charles XII* (trad. franç., 1741). — Nordberg (chanoine), *Histoire de Charles XII* (trad. franç., 1748). — C.-A.-G. Van Der Netten, *Charles XII et Napoléon*. — A. Geffroy, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède*. Levesque, *Histoire de Russie*. — A. Rambaud, *Histoire de la Russie*. — Waliszewski, *Pierre le Grand*.

Conseils. — Ce sujet et le suivant ont été assez souvent proposés au baccalauréat, tantôt sous cette forme, tantôt sous une forme plus détaillée. Les examinateurs supposaient sans aucun doute que les candidats connaissent l'œuvre historique de Voltaire.

187. Charles XII et Pierre le Grand.

Matière. — Lutte de Charles XII et de Pierre le Grand : portrait de ces deux princes.

Conseils. — Voir le sujet précédent.

Ajouter aux lectures recommandées ; Minslow, *Pierre le Grand dans la littérature étrangère*. (Cf. Bengesco, *Bibliographie des œuvres de Voltaire*, t. I, p. 398 sq.)

188. L' « Histoire de Charles XII » jugée par les historiens modernes.

Matière. — L'*Histoire de Charles XII*, suivant Rambaud, a été écrite avec une « souplesse de génie », une « puissance de travail », une « curiosité infatigable » qui en font un véritable chef-d'œuvre. (Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, t. I, ch. XVII, p. 361.)

Développer ce jugement,

Conseils. — Voici le passage exact que la matière a résumé : « Dans Voltaire historien, il faut admirer la *souplesse du génie, la puissance de travail, la curiosité infatigable*.... La *Vie de Charles XII* est un livre de première main, d'une information si exacte et d'une critique si sûre, que les travaux des historiens ultérieurs n'y ont rien changé d'essentiel. » Vous vous reporterez aux sujets nos 185 sq.

189. Le récit dans l'« Histoire de Charles XII ».

Matière. — Quelles sont, d'après des exemples dont on vous laisse le choix, les principales qualités du récit dans l'*Histoire de Charles XII ?*

Vous pouvez partir du passage suivant : « La grande beauté de l'*Histoire de Charles XII*, c'est le récit. On a le lieu de la scène, le pays dessiné à grands traits, de quoi s'y orienter et voir de la meilleure place ce qui va se passer, les personnages introduits au bon moment ; l'action, les grands mouvements, les manœuvres qui décident, la tactique intelligible pour tout le monde. Voltaire a l'imagination, non celle qui met la fable à la place de l'histoire, mais celle qui se rend les faits et les lieux présents. Nul n'a possédé plus que lui le don de peindre et d'être expressif, en restant simple. » Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. IV, liv. IV, ch. III, § II, p. 84.)

Conseils. — Nous renvoyons à deux ouvrages qui font partie de notre collection, *La Composition française : la Description et le Portrait ; La Narration.* Invention, Disposition, Élocution.

On se reportera, d'autre part, au sujet n° 185 et au plan proposé.

190. Le style de l' « Histoire de Charles XII ».

Matière. — Villemain dit à propos du style de l'*Histoire de Charles XII :* « Voltaire ne jeta sur Charles XII rien de la pompe un peu factice qu'il donnait à ses Romains de théâtre. L'ouvrage est dans un goût parfait d'élégance rapide et de simplicité. Pour les choses sérieuses, les descriptions de pays et de mœurs, les marches, les combats, le tour du récit tient de César bien plus que de Quinte-Curce. Nul détail oiseux, nulle déclamation, nulle parure, tout est net, intelligent, précis, au fait, au but. On voit les hommes agir, et les événements sont expliqués par le récit. Il y a même un rapport singulier et qui plaît entre l'action soudaine du héros et l'allure svelte de l'historien. Nulle part, notre langue n'a plus de prestesse et d'agilité. » (Villemain, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, t. II, p. 32 sq., XVIIe leçon.)

Développer ce jugement.

191. Sur la manière d'écrire l'histoire.

Matière. — Expliquez cette pensée de Voltaire sur la manière d'écrire l'histoire (on empruntera les exemples à son *Histoire de*

Charles XII) : « Il n'y a que les gens qui ont fait des tragédies qui puissent jeter quelque intérêt dans une histoire. Il y faut, comme dans une pièce de théâtre, exposition, nœud et dénouement ».

Conseils. — La matière fixe, par la parenthèse qu'il faut noter, l'étendue exacte du sujet. Il sera toutefois permis d'éclairer la question par un rapprochement entre l'opinion de Voltaire et celle de Fénelon dans la *Lettre à l'Académie* (VIII : Projet d'un traité sur l'histoire). On trouvera des indications très précieuses dans les notes des éditions classiques, et notamment dans celles de l'édition Cahen, p. 109 sq. Voyez d'ailleurs dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, les sujets relatifs à la critique littéraire de Fénelon (nº 552, p. 441), et dans le tome IV, les sujets relatifs à l'histoire en général.

192. De l'impartialité de Voltaire dans « le Siècle de Louis XIV ».

Matière. — Voltaire écrivait le 31 août 1751 au duc de Richelieu : « J'ose me flatter que j'ai élevé, à la gloire de Louis XIV, un monument plus durable que toutes les flatteries dont il a été accablé pendant sa vie. On a fait beaucoup d'histoires de Louis XIV : peut-être ne le trouvera-t-on véritablement grand que dans la mienne. » (Édit. Beuchot, t. LV, p. 651 ; édit. Moland, t. V, p. 315.)

Après avoir rapidement expliqué les causes de cette admiration de Voltaire pour Louis XIV, vous vous demanderez si elle ne va pas jusqu'à la complaisance, si, suivant le mot de Lémontey, Voltaire, « trop ébloui par l'éclat littéraire pour être parfaitement juste », n'a pas « traité un roi qui avait fondé les académies comme les moines traitaient jadis les princes qui dotaient les églises ». Mais alors comment expliquer que cette œuvre partiale soit généralement regardée comme ayant une valeur historique de premier ordre ? Comment Condorcet, par exemple, qui reprochait à Voltaire d'avoir conservé « le seul préjugé » d'une admiration excessive envers le « grand règne », pouvait-il ajouter : « *Le Siècle de Louis XIV* est la seule histoire de ce règne que l'on puisse lire... Cet ouvrage apprit aux étrangers à connaître Louis XIV, défiguré chez eux dans une foule de libelles, et à respecter une nation, qu'ils n'avaient vue jusque-là qu'au travers des préventions de la jalousie et de la haine » ?

De même, à notre époque, M. Faguet déclare que *Le Siècle de Louis XIV* est une œuvre de « conscience », d' « exactitude », de « grand talent ».

Est-il possible de concilier ces accusations et ces éloges ?

Lectures recommandées : VOLTAIRE, *Correspondance*, table de l'édition Beuchot ou Moland.

Voir les ouvrages indiqués aux nos 153 sq., et particulièrement : CONDORCET, *Vie de Voltaire*. — DE BARANTE, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*. — NISARD, *Histoire de la littérature française*, t. IV, ch. IX. — VILLEMAIN, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, t. II, XVIIe leçon. — BRUNETIÈRE, *Études critiques*, série I. — LANSON, *Voltaire*, ch. VI, p. 107 sq. : Voltaire historien. — F. HÉMON, *Cours de littérature : Voltaire ;* Voltaire historien, § III, sq., p. 14 sq.

Ajouter : FLINT, *La Philosophie de l'histoire de France* (trad. Carrau).

Éditions classiques : Bourgeois (Hachette), Rebelliau et Marion (Colin), Dauban et Zeller (Delagrave), Grégoire et Toutain (Belin), Gaffarel (Garnier).

Plan proposé :

Exorde : Avec quelles intentions le livre a été composé. Sentiments du XVIIIe siècle à l'égard du « grand règne ». Voltaire admirateur du siècle de Louis le Grand. De plus, ses déconvenues comme homme, comme écrivain lui donnent de la mauvaise humeur contre le siècle de Louis XV. Il n'aborde pas son étude avec le désintéressement d'un homme de science : de là excès dans l'admiration, indulgence pour le mal.

I

1° — Prendre dans le livre des passages où éclate une admiration excessive pour Louis XIV.

Comment il faut modifier le portrait beaucoup trop flatté par Voltaire, si l'on veut avoir un portrait vraiment historique.

2° — *a*) Comment Voltaire diminue l'importance de certains maux. (Exemple : Les Dragonnades.)

b) Comment Voltaire laisse de côté des maux qui ont désolé la France :

b') A l'extérieur, résultats de l'ambition et de l'orgueil de Louis XIV ;

b'') A l'intérieur, résultats de l'absolutisme pour la vie sociale et économique de la nation.

Conclusion partielle : Voltaire n'est évidemment pas un écrivain désintéressé. Heureusement les inconvénients de cette partialité sont atténués par le caractère de la période dont Voltaire fait le tableau, et ensuite par les qualités qui font de cette histoire la plus intelligente des histoires de Louis XIV.

II

1° — *a*) Pourquoi un tableau d'ensemble du *Siècle de Louis XIV* a peu à perdre quand on fait du monarque le seul grand artisan du règne. L'absolutisme de Louis XIV est formidable.

b) Place restreinte qu'occupe le peuple dans cette histoire, et pourquoi les misères de ce temps ont pu être laissées de côté dans une œuvre comme celle de Voltaire.

2° — *a*) L'intelligence de Voltaire est admirablement servie par la sympathie qu'il a pour le siècle de Louis XIV. Comment il est amené à exposer avec clarté les bons côtés du règne et à justifier avec vraisemblance les mauvais côtés.

b) Nécessité d'un contre-poids aux tendances philosophiques de Voltaire. Comment cette sympathie lui a épargné des contresens et des injustices.

c) Qualités de l'historien qui atténuent chez Voltaire les inconvénients que nous avons signalés ; avec quel acharnement il se dévoue à la recherche de la vérité ; comment il fait de tous ses correspondants, des collaborateurs ; ses enquêtes personnelles ; les documents. Il y a des erreurs sans doute, mais dans la partie purement historique, il y en a très peu qui soient dues à la négligence.

d) C'est même dans l'exactitude des ces petits faits pour lesquels Voltaire semblait afficher quelque mépris, que se voit le mieux la conscience historique de Voltaire. Il a sans doute exagéré en nous présentant son ouvrage comme une histoire des progrès de l'esprit humain. En réalité, dans le récit des guerres, de la diplomatie, de la politique intérieure, Voltaire a montré tous les mérites d'un historien, si bien que la partie la plus intéressante de son ouvrage est encore celle sur laquelle il avait l'air de compter le moins pour le succès.

Conclusion : La partialité de Voltaire n'empêche pas que la valeur historique du livre est remarquable, et, si l'on tient compte des modifications qu'il faut y apporter, le livre n'en est pas moins un ouvrage de tout premier ordre.

193. Les intentions de Voltaire d'après la lettre à Hervey.

Matière. — Voltaire écrit à milord Hervey : « Souffrez donc, milord, que je tâche d'élever à la gloire de Louis XIV un monu-

ment que je consacre encore plus à l'utilité du genre humain. Je ne considère pas seulement Louis XIV parce qu'il a fait du bien aux Français, mais parce qu'il a fait du bien aux hommes : c'est comme homme et non comme sujet que j'écris ; je veux peindre le dernier siècle, et non pas simplement un prince. Je suis las des histoires où il n'est question que des aventures d'un roi, comme s'il existait seul, ou que rien n'existât que par rapport à lui ; en un mot, c'est encore plus d'un grand siècle que d'un grand roi que j'écris l'histoire. Pellisson eût écrit plus éloquemment que moi, mais il était courtisan, et il était payé. Je ne suis ni l'un ni l'autre : c'est à moi qu'il appartient de dire la vérité ».

Voltaire a-t-il tenu parole ?

Conseils. — La *Lettre à milord Hervey*, garde des sceaux d'Angleterre, se trouve en tête des éditions classiques du *Siècle de Louis XIV* (p. LIII, édit. Bourgeois). On fera bien de la relire et de replacer le passage dans le contexte.

194. Les lacunes du « Siècle de Louis XIV ».

Matière. — « Voltaire, dans le règne de Louis XIV, n'a vu que l'éclat dont il a brillé, par les victoires, par les lettres, par les arts. Il n'a point songé à examiner le caractère du gouvernement et de l'administration de ce monarque, l'influence qu'il a eue sur le caractère de la nation, et les suites qui en sont résultées. Il n'a pas remarqué que peut-être aucune époque de l'histoire de France n'était plus importante par le changement des mœurs, des relations sociales et de l'ancien esprit de notre constitution. C'est au coloris brillant de Voltaire que nous devons cette admiration sans réserve pour le règne de Louis XIV. Il nous a fait oublier qu'un roi a d'autres devoirs que d'acquérir de la renommée par son empire. » (De Barante, *Tableau de la littérature Française au* XVIIIe *siècle*, édit. 1832, p. 105.)

Développer, et, s'il y a lieu, discuter.

195. « Le Siècle de Louis XIV » jugé par Brunetière.

Matière. — « Pour *le Siècle de Louis XIV*, je ne sais s'il ne demeure pas, dans notre langue, après cent ans passés, le précis le plus clair, le tableau le plus vivant de ce grand règne, s'il ne contient pas le jugement le plus vrai, le plus juste, le plus français qu'on en ait porté. » (Brunetière, *Études critiques*, 1re série.)

Dans quelle mesure ce jugement vous paraît-il exact ?

196. Voltaire et l'histoire désintéressée.

Matière. — Dans une lettre à un de ses amis, Voltaire dit : « Si jamais j'écris quelque chose sur le siècle de Louis XIV, je le ferai avec le plus complet désintéressement. »

Que vous suggèrent ces paroles, tant sur l'histoire en général que sur Voltaire en particulier?

Conseils. — Nous donnons cette matière telle qu'a été proposée au baccalauréat. Il est aisé de voir qu'elle renferme deux sujets de développement :

1° L'un sur l'histoire en général;

2° L'autre sur Voltaire historien en particulier.

Il est non moins facile de comprendre qu'il est question surtout du *Siècle de Louis XIV*. Il suffit pour cela de lire attentivement la matière. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, ch. I, p. 1 sq.)

Je renvoie aux sujets généraux qui ont trait à l'histoire dans *La Littérature française par la dissertation*, t. IV.

197. Les « nouveautés » du « Siècle de Louis XIV ».

Matière. — *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire. Ancienne manière de concevoir l'histoire. Comment l'auteur du *Siècle de Louis XIV* l'a-t-il conçue, et qu'apportait-il de nouveau dans l'histoire? — *a*) Avantages, — *b*) et inconvénients de cette conception nouvelle : les montrer dans l'œuvre même de Voltaire.

Conseils. — Encore une matière donnée au baccalauréat. Je la transcris très exactement. J'avoue qu'elle peut, au premier abord, présenter quelque obscurité. Ceux qui l'ont donnée ont-ils voulu présenter la question ainsi : « Qu'apportait Voltaire de nouveau dans l'histoire, avec *le Siècle de Louis XIV*, après l'*Histoire de Charles XII?* » (Voyez le sujet n° 185.) Il semble bien que non. Car la matière porte ces mots : « Ancienne manière de concevoir l'histoire ». Il sera donc nécessaire de montrer que l'historien n'en était pas à sa première œuvre, mais il faudra considérer ensuite qu'il s'agit de montrer ce que Voltaire apportait de nouveau dans l'histoire, après ses devanciers.

198. Le plan du « Siècle de Louis XIV ».

Matière. — Indiquez et appréciez le plan suivi par Voltaire dans la composition du *Siècle de Louis XIV*. Doit-on reprocher à cet ouvrage de manquer d'unité ?

Conseils. — On trouvera l'essentiel dans les éditions classiques et les ouvrages cités au nº 192. Je signale en particulier dans le *Cours de littérature* de M. Hémon : *Voltaire ;* Voltaire historien, § V : La composition et l'art dans « *le Siècle* », p. 33 sq. ; — et l'Introduction de l'édition Bourgeois, § II : Composition du *Siècle de Louis XIV*, p. XXIV-XXXII. Voyez surtout (p. XXXII) comment M. Bourgeois rattache *le Siècle de Louis XIV* à l'*Essai sur les mœurs :*

« La conclusion de ce livre spécial fut aussi celle de l'œuvre générale : à Louis XIV dont le règne a eu sa grandeur, mais qui a eu ses défauts, à Louis XV qui a exagéré ces défauts, Voltaire opposa les empereurs chinois Young-tching le père et Hang-hi le fils, souverains éclairés, qui encouragèrent les arts et les lettres, mais qui, tolérants et sages, ont mis fin aux disputes des chrétiens, au lieu de s'y engager et de se laisser tromper.

« Examiné à ce point de vue et dans ce cadre général dont il ne faudrait jamais l'enlever, le tableau du *Siècle de Louis XIV* a toute sa valeur et son unité réelle. L'exposition du livre, c'est la description de l'Europe à la mort de Louis XIII ; le nœud, l'histoire de Louis XIV, de son gouvernement, de son influence sur les progrès de l'esprit humain ; le dénouement, le récit des disputes religieuses qui sont nées sous ce règne, pourtant admirable, et troublent celui de son successeur. « Le siècle de Louis XIII était encore gros-« sier, écrivait Voltaire à Formont (février 1754), celui de Louis XIV « admirable, et le siècle présent n'est que ridicule. »

« Tout le plan du *Siècle de Louis XIV*, l'idée qui en forme la substance, l'unité et le fond sont dans ce simple billet adressé, à la veille de l'édition définitive, par Voltaire à cet ami de Rouen qui, en 1734, avait reçu l'un des premiers la confidence des projets de l'auteur, et en 1735 l'avait déterminé à les exécuter. » (*Siècle de Louis XIV*, édit. E. Bourgeois, Introduction, § II : Composition du *Siècle de Louis XIV*, p. XXXII.)

199. Le bon ministre défini par Voltaire.

Matière. — Dans le chapitre VI du *Siècle de Louis XIV*, où il porte un jugement sur le cardinal Mazarin, Voltaire dit : « Il est très vrai que, pour faire un puissant ministre, il ne faut souvent qu'un esprit médiocre, du bon sens et de la fortune ; mais, pour être un bon ministre, il faut avoir pour passion dominante l'amour du bien public. Le grand homme d'État est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie. »

Vous apprécierez cette opinion de Voltaire en vous appuyant sur des exemples de votre choix, et aussi sur l'exemple choisi par Voltaire.

Lectures recommandées : Aubéry, *Histoire du cardinal Mazarin.* — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé.* — Bazin, *Histoire de France sous le*

ministère du cardinal Mazarin. — Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV; Histoire de France sous le ministère de Mazarin.* — Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV.* — Valfrey, *La Diplomatie française au* XVIIe *siècle : Hugues de Lionne.* — H. Vast, *Les grands traités du siècle de Louis XIV.* — Flassan, *Histoire de la diplomatie française.* — A. Renée, *Les Nièces de Mazarin.*

Conseils. — Les candidats au baccalauréat n'avaient pas sous la main leurs éditions classiques du *Siècle de Louis XIV*, et ils ne pouvaient relire ce qui précède et ce qui suit ce passage à la fin du chapitre VI : « État de la France jusqu'à la mort de Mazarin » (p. 106, édit. Rebelliau et Marion ; p. 121, édit. Bourgeois, etc.). Prenez donc vos éditions, lisez lentement les dernières pages du chapitre, et profitez de vos notes. Mais ceux-là durent faire de piètres compositions, qui se lancèrent étourdiment dans de hautes considérations politiques. Il fallait des exemples, et encore des exemples (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. V, § III, p. 67 sq.), et le premier, le plus important, n'était-ce pas celui du cardinal Mazarin que Voltaire juge ici beaucoup plus durement que nos historiens modernes? (Cf. Mignet, *Histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. 49.)

200. Un Mécène enfante-t-il des Virgiles ?

Matière. — De la protection littéraire. Est-il vrai que : « Un Mécène toujours enfante des Virgiles » ? Et pourquoi le nom de Louis XIV a-t-il été donné à son siècle ?

Conseils. — Proposé sous cette forme, le sujet comprend deux parties : une partie générale, une partie qui a trait au *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire. Pour la première, je renvoie aux sujets contenus dans *La Littérature française par la dissertation*, t. IV, par exemple : « Les Lettres et la Liberté », etc.

201. Sur le « Précis du Siècle de Louis XV ».

Matière. — Voltaire eut-il raison de faire suivre son *Siècle de Louis XIV* d'un volume d'histoire contemporaine qu'il intitula le *Siècle de Louis XV* ? Pouvait-il faire l'histoire du XVIIIe siècle avec toutes les garanties de documentation et d'impartialité que l'on demande à un historien ? L'époque en question pouvait-elle être désignée de ce nom de *Siècle de Louis XV* ?

Vous terminerez en vous demandant si cette division de l'histoire en siècles est tout à fait légitime, et vous montrerez par des exemples ce qu'elle peut avoir quelquefois d'artificiel et de faux.

Conseils. — Lisez attentivement votre matière et préoccupez-vous d'en bien dégager d'abord, d'en bien distribuer ensuite les différentes parties. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Lettre et le Discours*, Disposition, § II sq., p. 76 sq.)

Nous avons tous été frappés, en corrigeant ces dissertations au baccalauréat, d'abord de ce fait que ceux qui n'avaient jamais lu le *Précis du Siècle de Louis XV*, s'imaginaient se sortir d'affaire en parlant du *Siècle de Louis XIV*, ensuite de cet autre fait que le développement général était presque toujours sacrifié.

Vous trouverez l'essentiel dans l'édition classique du *Précis*, par M. Fallex (librairie A. Colin), Introduction, V-XX, et notes.

202. La politique coloniale en Angleterre et en France.

Matière. — Au chapitre XXXV de son *Précis du Siècle de Louis XV*, Voltaire retrace l'histoire des victoires coloniales que l'Angleterre remporta sur la France en Amérique et en Asie, et tente de les expliquer ainsi : « Quelle est la raison de cette supériorité continuelle ? N'est-ce pas que les Anglais ont un besoin essentiel de la mer, dont les Français peuvent à toute force se passer, et que les nations réussissent toujours, comme on l'a déjà dit, dans les choses qui leur sont absolument nécessaires ? N'est-ce pas aussi parce que la capitale d'Angleterre est un port de mer, et que Paris ne connaît que les bateaux de la Seine ? Serait-ce enfin que le climat et le sol anglais produisent des hommes d'un corps plus vigoureux et d'un esprit plus constant que celui de France..... ? »

Que pensez-vous de ces raisons ?

Lectures recommandées : **Sur la politique coloniale de la France au XVIIIe siècle :** Raynal (abbé), *Histoire philosophique et politique des Européens dans les deux Indes.* — Voltaire, *Siècle de Louis XV.* — Guyon (abbé), *Histoire de l'Inde orientale.* — Barchou de Penhoen, *Histoire de la conquête de l'Inde par l'Angleterre.* — T. Hamont, *Dupleix ; Lally Tollendal.* — Cultru, *Dupleix.* — Macaulay, *Essais.* — Seeley, *L'expansion de l'Angleterre* (traduct. française, Baille et Rambaud). — Laboulaye, *Histoire des États-Unis.* — Moireau, *Histoire des États-Unis.*

Conseils. — Vous lirez le chapitre XXXV, et vous mettrez à profit les notes de l'édition Fallex, p. 292 sq., surtout p. 297. « Les hommes réussissent toujours (écrivait Voltaire dans le *Panégyrique de Louis XV*, composé lors de la paix de 1748) dans ce qui leur est absolument nécessaire ; ce qui est nécessaire à un État est toujours ce qui en fait la force. Ainsi la Hollande a ses navires marchands, la Grande-Bretagne ses armées navales, la France ses armées de terre. »

Il sera facile, par la seule réflexion et aussi par le secours d'exemples bien choisis, de réfuter cette opinion de Voltaire. Si l'on voulait s'appuyer sur des lectures, une foule innombrable d'ouvrages se présenterait à notre attention, car jamais depuis Jules Ferry et Paul Bert — pour ne citer que ceux-là et pour ne mentionner que des disparus — tous les problèmes de la colonisation française n'ont été plus constamment et plus sérieusement étudiés. Nous renvoyons soit aux Périodiques : *La Quinzaine coloniale; Questions diplomatiques et coloniales; Dépêche coloniale illustrée*, etc., soit aux ouvrages généraux comme : P. Gaffarel, *La Politique coloniale en France de 1789 à 1830* (F. Alcan); *L'Expansion coloniale de 1870 à 1906* (Marseille, Barlatier); Ch. Géniaux, *Comment on devient colon* (Fasquelle), etc.

Les élèves feront bien de lire dans la « Bibliothèque des Parents et des Maîtres » (Toulouse, Privat; Paris, Didier), le livre de Gaston Vabran, *Préjugés d'autrefois et Carrières d'aujourd'hui* (voir les « Annexes, » p. 449 sq.).

203. Les mérites de l' « Essai sur les mœurs ».

Matière. — La critique contemporaine a reconnu que ce vaste ouvrage de l'*Essai sur les mœurs* suppose « une érudition très grande pour l'époque », et que cette érudition se fonde, « dans une mesure qui peut surprendre, sur les documents originaux et non sur des ouvrages de seconde main ». Quelles que soient les lacunes du livre, il a du moins eu le mérite de verser la lumière sur une foule d'événements, de les ordonner d'après la grande loi du progrès, et de nous montrer un Voltaire qui sait admirer et parler éloquemment de ce qu'il admire.

Développer.

Lectures recommandées : Voir les ouvrages indiqués aux nos 153 sq. et spécialement : Flint, *La Philosophie de l'histoire de France*, trad. Carrau. — Taine, *L'Ancien régime*. — Lanson, *Voltaire*, ch. VI, p. 107 sq. : Voltaire historien. — F. Hémon, *Cours de littérature : Voltaire;* Voltaire historien, § VI sq., p. 37 sq. R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXX, p. 443. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XVII, § I, p. 408 sq. — L. Levrault, *Auteurs français :* Voltaire, p. 581 sq.

Plan proposé :

Exorde : Ce livre de Voltaire a été entrepris et presque achevé dans la force de l'âge et dans la vive ardeur de ses études. Dès 1740, en effet, la plus grande partie en avait été composée pour Mme du Châtelet dont l'esprit mathématique avait besoin de précis exacts et concentrés.

1° — Le livre suppose des études immenses. Il y en a peu au XVIIIe siècle où l'on a relevé moins d'erreurs de dates ou de faits; l'érudition, pour ne pas s'étaler avec complaisance, n'en est pas moins très réelle. Voltaire remonte à des sources sûres. Ses chapitres sur le système de Law et les guerres du XVIe siècle par exemple, témoignent d'une connaissance historique appuyée sur une critique solide.

2° — Il y a certainement des lacunes dans l'œuvre. Dans la pensée de Voltaire son *Essai sur les mœurs* devait s'opposer au *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, qui avait fait de la religion chrétienne le pivot de l'histoire. Par suite, dans cette œuvre d'opposition, Voltaire n'a pas toujours tenu assez compte de l'influence du christianisme. Son œuvre était une œuvre de polémique; le moyen âge si puissamment chrétien et qui choquait le rationalisme de Voltaire, l'historien ne l'a pas compris. (Voir cependant le sujet n° 205.)

3° — En revanche, le grand mérite du livre est non seulement l'effort considérable qu'il témoigne, mais surtout la lumière que l'auteur a répandue sur cet immense récit.

Remarquons qu'il complète l'œuvre de Bossuet: l'histoire de la Chine, de l'Inde, de l'Arabie, de l'Amérique avant sa découverte n'avait pas été envisagée par Bossuet, parce qu'elle n'était pas assez intimement liée à celle du peuple de Dieu. Voltaire insiste précisément à cause de son dessein, et nous voyons apparaître a côté de Moïse : Zoroastre, Mahomet, Confucius.

Bossuet, qui avait annoncé un ouvrage sur l'islamisme, n'avait pas traité la question. De plus, à partir de Charlemagne, il avait laissé des notes sèches, matériaux qu'il réservait pour écrire une histoire. Voltaire, dans un tableau grandiose, veut étudier par quels degrés, on est parvenu, depuis Charlemagne, de la barbarie à la civilisation.

En résumé, une étude plus précise des civilisations lointaines, une étude nouvelle des peuples que Bossuet n'avait pas considérés, une étude nouvelle et intelligente des guerres de religion et l'histoire des grands papes, etc., que de parties nouvelles dans l'*Essai sur les mœurs !*

4° — En outre, à travers tout l'ouvrage la grande idée du progrès de l'humanité, qui a vivifié toutes les idées du XVIIIe siècle, vient vivifier aussi la grande œuvre historique de Voltaire. (Voir les sujets nos 117 sq., 207 sq.)

5° — Quant au style, à mesure que Voltaire s'approche

des temps modernes, son jugement s'éclaircit, l'intérêt est plus attachant. Le style est plus éloquent à mesure que la civilisation augmente ; il est surtout tout à fait admirable lorsque Voltaire parle des conquêtes de la raison, de la justice et du droit. Ce n'est pas une éloquence ample et sonore, mais c'est la marche simple et noble, facile et nette d'une pensée digne et convaincue.

Conclusion : Services rendus par Voltaire à la philosophie de l'histoire.

204. L'idée du progrès dans l' « Essai sur les mœurs ».

Matière. — Taine a écrit que pour Voltaire « l'histoire ne va pas vers un but, elle aboutit à un effet. Et cet effet principal est le progrès de l'esprit humain ». Montrez-le dans l'*Essai sur les mœurs*.

Lectures recommandées : Voir le sujet n° 203.

Plan proposé :

Exorde : L'idée du progrès dans l'*Essai sur les mœurs ;* son importance.

1° — Tableau des efforts de l'esprit humain depuis Charlemagne. Les grandes époques, les grandes découvertes, les grandes inventions.

2° — « L'amour de l'ordre anime en secret le genre humain » ; comment il se traduit :

a) Accroissement du bien-être matériel ; horreur de la guerre ; conditions d'existence meilleures pour les peuples ;

b) Progrès des lettres, des sciences et des arts ; place de cette idée dans l'*Essai ;*

c) Progrès des idées de justice, d'équité, de raison : la tolérance universelle ; philosophie et philanthropie.

3° — Le progrès pour Voltaire, pour Turgot, pour Condorcet (Cf. Pascal, *Entretien avec M. de Saci*, etc., édité par Guyau (Delagrave), 2e partie : Éclaircissements relatifs à l'histoire de l'idée de progrès, p. 169 sq.)

Conclusion : Comment l'idée du progrès a remplacé dans l'*Essai* l'idée de la Providence qui était la pièce maîtresse du *Discours sur l'histoire universelle*.

205. Chateaubriand et l' « Essai sur les mœurs ».

MATIÈRE. — Chateaubriand a-t-il eu raison de dire que l'*Essai sur les mœurs* n'était qu' « une longue injure au christianisme » ?

Plan proposé :

Exorde : Accusation de Chateaubriand ; elle a souvent été reprise contre l'*Essai sur les mœurs.*

1° — Part de vérité non dans les termes, mais dans le fond. Les préjugés philosophiques de Voltaire ; le « voltairianisme » dans l'*Essai.* Quelques exemples.

Transition : Mais il est souverainement injuste de n'y voir qu'un pamphlet contre le christianisme. Le « voltairianisme » n'est ici que l'accident. Il est facile de le montrer.

2° — Voltaire et les papes ; les cardinaux ; les évêques.

3° — Voltaire et les ordres religieux du moyen âge.

4° — Prendre comme exemple frappant de l'impartialité de Voltaire le chapitre LVIII sur saint Louis.

Conclusion : Fausse idée que l'on se fait de l'*Essai sur les mœurs.* Chateaubriand dit dans le même ouvrage : « Nous ne doutons point que Voltaire, s'il avait été religieux, n'eût excellé en histoire : il ne lui manquait que la gravité, et malgré ses imperfections, c'est peut-être encore, après Bossuet, le premier historien de France. » (*Génie du Christianisme*, 3e partie, liv. III, ch. VI : Voltaire historien, édit. Furne, 1879, t. II, p. 354 sq.) Il est inexact que l'*Essai* manque de « gravité », mais l'éloge que Chateaubriand fait ici de Voltaire diminue la portée de son accusation.

206. Voltaire historien jugé par J. de Maistre.

MATIÈRE. — Joseph de Maistre juge ainsi Voltaire historien : « Il est insupportable dans l'histoire, en dépit de son art, de son élégance et des grâces de son style, aucune qualité ne pouvant remplacer celles qui lui manquent et qui sont la vie de l'histoire, la gravité, la bonne foi et la dignité. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg.*)

Réfuter ce jugement après avoir lu l'*Essai sur les mœurs.*

Lectures recommandées : Voir dans notre tome IV, chapitre I, les sujets relatifs à Joseph de Maistre.

207. La philosophie historique de l' « Essai sur les mœurs » comparée à celle de l' « Histoire universelle ».

MATIÈRE. — « Que l'on compare le *Discours* de Bossuet *sur l'histoire universelle*, et l'*Essai* de Voltaire *sur les mœurs*, on verra tout de suite combien ces fondements sont nouveaux et profonds. » Ainsi s'exprime Taine (*L'Ancien Régime*, livre III, ch. I, p. 231 sq.).

Faites à votre tour cette comparaison.

Lectures recommandées : Voir dans *La Littérature française par la dissertation*, t. I, les sujets nos 227 sq., p. 205 sq.

N.-B. — Le procédé le plus simple consiste à recourir immédiatement au passage de Taine, et à dégager vigoureusement les idées essentielles qui apparaissent dans ce morceau d'une critique serrée et éloquente.

Notez d'ailleurs que si Voltaire n'a pas épargné Bossuet (voyez la Table analytique de l'édition Beuchot ou Moland, article : Bossuet), du moins il en parle avec plus de réserve dans l'Avant-Propos de l'*Essai sur les mœurs* : « L'illustre Bossuet, qui, dans son *Discours* sur une partie de l'histoire universelle, en a saisi le véritable esprit, au moins dans ce qu'il dit de l'empire romain, s'est arrêté à Charlemagne. Mais il faudra remonter à des temps antérieurs. Cet éloquent écrivain, en disant un mot des Arabes, qui fondèrent un si puissant empire et une religion si florissante, n'en parle que comme d'un déluge de barbares. Il paraît avoir écrit uniquement pour insinuer que tout a été fait dans le monde pour la nation juive ; que si Dieu donna l'Empire de l'Asie aux Babyloniens, ce fut pour punir les Juifs ; si Dieu fit régner Cyrus, ce fut pour les venger ; si Dieu envoya les Romains, ce fut encore pour châtier les Juifs. Cela peut être ; mais les grandeurs de Cyrus et des Romains ont encore d'autres causes ; et Bossuet même ne les a pas omises en parlant de l'esprit des nations..... » (Édit. Beuchot, t. XV, p. 247.)

Je renvoie au livre de M. Hémon, *Cours de littérature : Voltaire ;* Voltaire historien, § VI sq., p. 37 sq., et à la Table des matières de l'édition Beuchot, t. LXXI, p. 94, article : Bossuet.

208. Voltaire historien des petites causes.

MATIÈRE. — En 1757 paraissait un *Essai sur les grands événements par les petites causes, tiré de l'histoire*, par Richer (Paris, Hardi), avec cet épigraphe :

Le quadrupède écume,....

. . . . . .

Est l'alarme d'un moucheron.

Grimm, qui juge le livre faible au point de vue de l'exécution, déclare toutefois que le sujet est admirable. Il regrette que Voltaire n'ait pas tenu la plume de Richer. Le philosophe aurait donné ainsi

un pendant au chapitre qui se trouvait dans ses *Pièces fugitives*, sous le titre : « Sottises des deux parts. » (Voltaire devait l'insérer dans son *Dictionnaire philosophique*.) C'est que les philosophes du XVIIIe siècle considèrent comme une tâche très utile de noter le contraste entre nos principes et notre conduite, de refaire l'œuvre de Montaigne ou de Pascal, non pour nous amener au scepticisme ou à la foi, mais pour nous rendre plus défiants envers les affirmations des historiens et plus tolérants dans nos appréciations. A entendre Grimm lui-même, les événements considérables qui en 1757 agitaient l'Europe entière, avaient les causes les plus frivoles et les plus mesquines (15 octobre 1757, édit. Tourneux, t. III, p. 451.) Voltaire n'a-t-il pas été de cet avis ? N'a-t-il pas compté parmi les préoccupations de l'historien philosophe celle de trouver derrière les grands événements les causes les plus futiles ? N'a-t-il pas pensé que plus un motif était frivole, plus il risquait d'être vrai ?

Après avoir démontré cette idée, vous chercherez si elle est vraie sans restriction, et si, en réalité, l'homme qui a considéré que l'histoire était le domaine et la matière de l'intelligence de quelques grands hommes, supérieurs par l'esprit et par le caractère, n'a pas eu d'autres vues d'ensemble, plus grandioses.

Lectures recommandées : On lira dans Villemain : *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, XVIIe leçon, p. 45 ; XXVIIIe leçon, p. 383, etc., que Voltaire, comme ses contemporains, a moins cherché « les rapports que le contraste des effets et des causes », que sa méthode consiste « à s'amuser du genre humain, à le supposer toujours dupe, et, pour cela, à faire sortir sans cesse un grand effet d'une petite cause » ; mais d'autre part, on verra combien il est injuste de réduire son *Essai sur les mœurs*, par exemple, à cette recherche des petites causes, en parcourant les ouvrages indiqués aux nos 203 sq.

Voyez tout spécialement : Faguet, *Dix-huitième siècle* : Voltaire, § II : Son tour d'esprit, p. 200 sq. surtout p. 212-216. — F. Hémon, *Cours de littérature : Voltaire ;* Voltaire historien, § VII, p. 42 sq. : « Par qui le progrès est accompli : les grands hommes », et § VIII, p. 47 sq. : « Voltaire historien et artiste dans l'*Essai sur les mœurs* ».

209. Voltaire historien a-t-il négligé les détails ?

Matière. — On lit dans la *Correspondance* de Grimm, à propos de l'*Essai sur les mœurs* : « On s'est plaint qu'en général Monsieur de Voltaire n'instruisait pas assez, et que, se bornant aux grands traits, il négligeait trop les détails. » (1er avril 1757, édit. Tourneux, t. III, p. 363.)

Cette critique était-elle justifiée ?

Conseils. — Il sera facile de voir dans l'*Essai* des affirmations contraires : « J'insiste souvent sur ce prix des monnaies : c'est, ce me semble, le pouls d'un État, et une manière assez sûre de recon-

naître ses forces » (LI). Lisez surtout dans le dernier livre les principales règles que Voltaire a suivies. Demandez-vous d'ailleurs si de nos jours un historien ne multiplierait pas les notes, renvois et références, et si, en triant ses matériaux, Voltaire n'a pas trop dédaigné ceux dont il aurait pu se servir. Toujours est-il qu'on le loue, à présent, d'avoir insisté sur l' « obligation de faire un choix judicieux des faits », et « prouvé par de nombreux exemples l'avantage de se conformer scrupuleusement à cette règle ». (Flixt, *La Philosophie de l'histoire en France.*)

210. Il faut écrire l'histoire en philosophe.

Matière. — Voltaire disait à Thieriot : « Je pense comme M. l'abbé de Saint-Pierre qu'il faut écrire l'histoire en philosophe. » (31 octobre 1738, t. LIII, p. 308, édit. Beuchot.) Le mot a souvent été repris au XVIIIe siècle, notamment par Grimm : « C'est au philosophe à écrire l'histoire » (15 mai 1754), et Portalis (1) déclare à son tour : « Il faut avoir déjà fait de grands progrès dans la philosophie, pour que la manière d'étudier, d'écrire et même de lire l'histoire, puisse parvenir à un certain degré de perfection. » (*L'Esprit philosophique*, II, 1.) Cf. tout le chapitre XXI : « De l'application de l'esprit philosophique à l'histoire ».

Qu'entendait-on au XVIIIe siècle, par ces mots : « Écrire l'histoire en philosophe » ? Quels ont été pour le genre de l'histoire les avantages et les inconvénients de cette conception ?

211. Les « philosophes » ont-il méprisé tout le passé ?

Matière. — Villemain prétend que la littérature historique du XVIIIe siècle tout entière « ne faisait comparaître le passé devant la raison moderne que pour s'en moquer et le juger de haut. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. II, XXIXe leçon, p. 398.) Aussi a-t-il dit de l'*Essai sur les mœurs :* « L'auteur n'aime pas son sujet, il l'a en pitié, il le méprise, et par cela même il s'y trompe assez souvent, malgré tant de sagacité et même d'exactitude. » (*Ibid.*, t. II, XVIIe leçon, p. 43.) Qu'en pensez-vous ?

Joubert dit de même : « Mépriser et décrier, comme Voltaire, les temps dont on parle, c'est ôter tout intérêt à l'histoire qu'on écrit. » (*Œuvres*, édit. 1877, t. II, p. 366.)

Êtes-vous de l'avis de Joubert et de Villemain à propos de l'*Essai sur les mœurs* ?

---

(1) Voir p. 84 note 1.

212. Le style de l'histoire au XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — Voltaire écrit à d'Alembert : « Je suis bien mécontent de l'article *Histoire*. J'avais envie de faire voir quel est le style convenable à une histoire générale ; celui que demande une histoire particulière ; celui que des Mémoires exigent. Il eût été utile de montrer qu'il n'est pas permis à un compilateur des Mémoires des autres de s'exprimer comme un contemporain; que celui qui ne donne les faits que de la seconde main n'a pas le droit de s'exprimer comme celui qui rapporte ce qu'il a vu et ce qu'il a fait; que c'est un ridicule, et non une beauté, de vouloir peindre avec toutes leurs nuances les portraits des gens qu'on n'a point connus. » (9 octobre 1756, édit. Beuchot, t. LVII, p. 159.)

Que pensez-vous de cette théorie, et jusqu'à quel point est-il vrai de penser que le style des *Mémoires* est différent du style de l'*Histoire ?*

Conseils. — Ici encore on ferait une mauvaise dissertation si l'on ne tenait pas le plus grand compte de ce fait que la lettre est signée : Voltaire. (Cf. *La Composition française: la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, § III, p. 25 sq. ; *la Dissertation morale*, Invention, ch. III, § I, p. 36 sq.)

Il sera facile de voir que Voltaire a raison ; mais il sera non moins intéressant de montrer, par des exemples empruntés au XVIIIe siècle et surtout à Voltaire, que cette opinion a entraîné des inconvénients assez graves.

Villemain a écrit qu'en devenant philosophique, « l'histoire moderne ne prit pas plus d'intérêt ». (Cf. le sujet n° 211.) « Elle n'eut, ajoute-t-il, ni la belle composition des annales antiques, ni le naturel de nos vieux récits. Loin de croire alors (Villemain songe sans doute à Aug. Thierry) que le talent dût emprunter les formes de nos chroniqueurs, on ne daignait pas remarquer ce qu'ils ont d'expressif et d'original. » Nous sommes au XVIIIe siècle, c'est-à-dire au siècle des « raisonneurs » non des peintres de la couleur locale. « L'étude et la raison, dit encore Villemain, en l'absence de la réalité, ne sont pas assez puissantes pour retrouver l'impression contemporaine, pour rendre la vie à ce qui est mort. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. II, p. 34, 396, etc. et passim.). Éclaircir les faits par une ordonnance lumineuse et par une forme nette, cela ne suffit pas ; « il faut y jeter la vérité de mœurs et la passion qui fait lire un récit ». Sous prétexte de « dignité », le récit manquera d'imagination et de couleur. On le voit, cette théorie du style historique rejoint une théorie beaucoup plus générale de l'histoire. Tout le siècle de Voltaire pensa comme lui.

A propos de l'*Histoire de Jean Sobieski* (1761, 3 vol. in-12) par

l'abbé Coyer, Grimm nous montre bien ce qu'on entendait alors par la dignité du style de l'histoire : « Un ulcère dans les reins, avait écrit l'abbé en racontant la maladie du roi Michel, du sang au lieu d'urine, des convulsions d'estomac, des vomissements continuels ne lui laissaient qu'un souffle de vie qui ne lui permettait pas de donner audience. » (*Correspondance*, édit. Tourneux, t. IV, p. 371.)

Grimm est sévère pour des phrases aussi peu relevées : « Cette description manque de noblesse ; on peut parler ainsi dans la conversation journalière ; mais il faut un autre style pour l'histoire ! » Et voilà pourquoi Voltaire, lui aussi, écrivait à d'Olivet, le 6 janvier 1736 : « La France fourmille d'historiens et manque d'écrivains » (édit. Beuchot, t. LII, p. 153). Nous serions presque tentés de dire le contraire et de déclarer qu'avant Voltaire, la France fourmillait d'écrivains (bons ou mauvais), et manquait d'historiens.

Quand la France aura des historiens comme Voltaire, nous en louerons la netteté, la sobriété, la justesse : il leur manquera cette qualité qu'auront leurs successeurs du XIXe siècle : « l'imagination sympathique par laquelle l'écrivain se transporte dans autrui et reproduit en lui-même un système d'habitudes et de passions contraires aux siennes. » (Voyez les sujets relatifs à l'histoire au XIXe siècle dans le tome III de notre *Littérature française par la dissertation*.)

213. Voltaire est le premier historien moderne.

Matière. — « Voltaire fut dans l'histoire le premier des modernes. »

Expliquer et juger ce mot de M.-J. Chénier.

Lectures recommandées : Voir plus loin les sujets relatifs aux historiens du XIXe siècle.

Le chapitre VI du *Voltaire* de M. Lanson (p. 107-132) conduit à la conclusion suivante : « Après Bossuet, l'histoire était à créer : il ne reste après Voltaire qu'à la perfectionner. C'est ce qui a permis à Hettner d'écrire que *toute la conception moderne de l'histoire sort de l' « Essai » de Voltaire.* »

214. L'histoire en France jusqu'au XIXe siècle.

Matière. — Exposer ce qu'a été l'histoire en France jusqu'au XIXe siècle. Pour quelles causes le XVIIe siècle, où les lettres ont brillé d'un si vif éclat, est-il resté inférieur dans l'histoire ?

Conseils. — Nous donnons ici cette matière telle qu'elle a été

proposée au baccalauréat. Nous renvoyons à tous les numéros précédents, et aussi aux sujets relatifs aux historiens du XIXe siècle (voir notre tome III, ch. III). Il faudra se borner et se contenter d'esquisser les grandes lignes. (Cf. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, A l'examen, § III, p. 228 sq.)

Voir aussi dans Léon Levrault, *Les Genres littéraires : l'Histoire.*

215. La philosophie de Voltaire.

MATIÈRE. — Caractériser, dans leurs grandes lignes, ce qu'on doit entendre par la « philosophie » et la morale de Voltaire.

Lectures recommandées : Voir les bibliographies indiquées aux nos 153 sq., 203 sq.

Lire plus spécialement : BARNI, *Histoire des idées morales et politiques en France*, t. I. — BERSOT, *La Philosophie de Voltaire*; *Études sur le* XVIIIe *siècle*; *Essais de philosophie et de morale.* — VINET, *Histoire de la littérature au* XVIIIe *siècle.* — P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle.*

Ajouter : COUSIN, *La Philosophie sensualiste au* XVIIIe *siècle.* — A. GÉRARD, *Revue philosophique*, III, p, 441 : *la Philosophie de Voltaire d'après la critique allemande.* — PICAVET, *Revue philosophique*, XXVI, p. 621 sq. — E. RENAN, *L'avenir de la science*, passim.

G. CANTECOR, *Morale théorique et notions historiques* : Dix-huitième siècle, p. 273 sq. — BOUGLÉ et BEAUNIER, *Choix des moralistes français* : Introduction et passim. — L. LEVRAULT, *Auteurs français* : Voltaire, p. 578-581. — F. HÉMON, *Cours de littérature : Voltaire*, § VI, p. 37 sq. : les Idées générales de Voltaire philosophe. — LANSON, *Voltaire*, passim et surtout, ch. IX sq., p. 162 sq.

Plan proposé :

Exorde : Personne n'ignore avec quelle sévérité Voltaire a jugé la métaphysique ; ce qu'il appelait la philosophie, c'était plutôt l'ensemble des sciences. Toutefois il n'est pas exact de dire que Voltaire est un sceptique; on l'a caractérisé plus exactement en disant qu'il est « un douteur », comme Descartes.

1° — Il part d'une certaine quantité de notions fondamentales, de dogmes nécessaires pour constituer un appui à la religion et, plus encore, à la morale naturelle : l'existence de Dieu, l'existence de l'âme et de la matière, l'existence du devoir et de la liberté. Ces dogmes, Voltaire ne les approfondit pas : il ne s'élève jamais jusqu'à la métaphysique. En Angleterre, il a admiré non pas seulement le théâtre de Shakespeare, mais encore la philosophie de Locke, qui est devenue pour lui, comme pour tout son siècle, la véritable philosophie. Or, Locke borne

la philosophie à la pure psychologie et à l'histoire naturelle de l'esprit humain. (Voir le sujet n° 157, p. 205.)

2° — Cette philosophie peut-elle servir de base à une morale? Voltaire se refuse, comme tous les « philosophes » du XVIIIe siècle, à admettre une morale d'origine religieuse. Pas de morale philosophique, pas de morale religieuse. Voltaire tendra surtout à établir la morale du sens commun. C'est le sens commun qui fournit les dogmes dont nous avons parlé, depuis celui de l'existence de Dieu jusqu'à celui de la liberté.

3° — Par suite : *a*) Voltaire se trouve dans une situation intermédiaire entre le matérialisme et le spiritualisme : l'Être suprême existe, cela suffit (citations).

b) De même, il se tient à égale distance de l'optimisme et du pessimisme ; sans doute le mal existe, il faut le combattre de toutes ses forces, mais l'idée du progrès n'est pas une chimère, il y aura dans notre monde une série d'améliorations ininterrompues (citations).

c) Enfin, s'il n'est pas très affirmatif sur le caractère de la vie future, sur le sort des âmes après la mort, toujours est-il qu'il place en Dieu l'explication dernière de tout. Voltaire a combattu l'athéisme non parce que l'athée ne croit pas en Dieu, mais parce qu'au point de vue social et utilitaire, l'athéisme lui paraît insensé et pernicieux (citations).

4° — Aussi Voltaire n'est-il pas troublé par l'idée de Dieu : il ne prêche même pas la nécessité de l'adorer. Il dit : « Il nous juge sur nos vertus et nos pas sur nos sacrifices. » (Autres citations.)

On voit comment on a pu reprocher à la morale de Voltaire, qui est celle du bon sens, de manquer de tendresse. Au fond elle se réduit à une confiance suffisante dans l'Être suprême, et par suite dans la nature que l'Être suprême ne saurait avoir faite mauvaise.

5° — On essaye d'opposer la morale de Voltaire aux divers actes de sa vie. Nous devons reconnaître que Voltaire a eu ses défauts, comme tout le monde. Mais il n'en a pas moins aimé l'humanité. Au point de vue des mœurs publiques, au point de vue de la vie sociale, le progrès du XVIIIe siècle est dû en grande partie à Voltaire. C'est en partant de cette morale du sens commun qu'il a prêché toutes les belles idées auxquelles il a attaché son nom. (Voir le sujet n° 163.)

Conclusion : Voir le sujet suivant.

216. Cohésion de l'œuvre philosophique de Voltaire.

Matière. — « L'œuvre philosophique de Voltaire a plus de cohésion qu'on ne le croit quelquefois.... Sa philosophie forme un système lié. » Ainsi s'exprime F. Brunetière dans le *Manuel de l'histoire de la littérature fançaise* (p. 347-352).

Pouvez-vous, d'après vos lectures, dégager les idées maîtresses de la philosophie de Voltaire, et en montrer nettement la chaîne?

Conseils. — On pourrait partir du passage suivant : « Au fond, malgré les apparences de la diversité, *l'œuvre de Voltaire est une*. Voltaire est avant tout un philosophe, qui n'a rien inventé peut-être, mais qui a merveilleusement profité de tout le travail antérieur et suivi avec une attention sans cesse en éveil le mouvement de son siècle, habile plus que personne à éclaircir, à transformer, à rendre pratiques des idées qui sans lui auraient avorté ou réussi beaucoup plus tard. Homme d'action autant que de pensée, traduisant en lui toutes les tendances essentielles du génie français qui a aimé, dans ses grandes époques, cette union de la pensée et de l'action, comparable par là à Bossuet en dépit de toutes les dissemblances, Voltaire a défendu quelques idées qui se retrouvent dans toutes ses œuvres. En ces dernières années, il a été de mode, parmi nos beaux esprits, de dénigrer et de railler sa philosophie; on a repris et développé contre lui les attaques de Joseph de Maistre. Cependant, si Voltaire se méfie des religions, c'est qu'il a horreur des sectaires, c'est qu'il croit avant tout à la raison. Il est pour la paix contre toutes les guerres; il croit à une intelligence universelle, mais par-dessus tout il croit à la nécessité de constituer une morale purement humaine, faite par les hommes et pour eux, étrangère et par suite supérieure aux dogmes, fondée sur la raison et conduisant à la justice. Son œuvre n'est pas seulement négative; de chacune de ses critiques se détache un conseil exprimé ou sous-entendu. » (Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XX, p. 640.)

Après avoir lu un certain nombre d'œuvres de Voltaire, et, à défaut, plusieurs des éditions de *Morceaux choisis* que nous avons entre les mains, c'est à nous de dégager les idées essentielles pour montrer que l'œuvre philosophique de Voltaire « a plus de cohésion qu'on ne le croit quelquefois ». Quel que soit l'ordre dans lequel nous les grouperons, nous verrons qu'elles se réduisent à un certain nombre d'idées importantes : Voltaire ne veut point faire de métaphysique, et il a donné de cette partie de la philosophie des définitions parfois fort amusantes : « La métaphysique contient deux choses : la première tout ce que les hommes de bon sens savent,

la seconde ce qu'ils ne sauront jamais.... Les disputes métaphysiques ressemblent à des ballons remplis de vent que les combattants se renvoient. Les vessies crèvent, l'air en sort, il ne reste rien ».

Sur toutes les hautes questions de la philosophie il s'en tient donc à un prudent probabilisme ; de là sa conception de Dieu : « Je me range à l'opinion de l'existence de l'être suprême comme la plus vraisemblable et la plus probable. » Ajoutons : comme la plus utile au bon ordre : « L'athéisme peut causer autant de mal que les superstitions les plus barbares ».

Ce déisme s'oppose à toutes les religions et, en particulier, au catholicisme : inutilité du dogme parce que, prétend Voltaire, toutes les religions ont la même morale ; dangers de la religion catholique parce que, selon Voltaire, le pouvoir spirituel cherche constamment à opprimer le temporel, parce que les vertus chrétiennes de l'ascétisme et du renoncement sont contraires aux vertus sociales et aux progrès de l'humanité, parce que le catholicisme menace et détruit la pensée libre, parce qu'il a versé dans l'histoire des flots de sang.

D'ailleurs il n'y a aucune contradiction entre ces affirmations de Voltaire et l'éloge qu'il fait souvent de Jésus-Christ : « On a changé la doctrine céleste de Jésus-Christ en une doctrine infernale. » C'est par sa morale laïque que Jésus-Christ paraît sublime à Voltaire, et c'est à cette morale que le philosophe ramène tout. « Je ramène toujours autant que je peux la métaphysique à la morale. »

La supériorité de la morale sur la religion, c'est, d'après Voltaire, que la première unit, la seconde divise. Nombreux passages dans lesquels est marquée cette opposition.

Cette morale est une morale exclusivement civile : « La vertu et le vice sont ce qui est utile et nuisible à la société ». Nombreux passages où on rencontre des affirmations de ce genre.

Comment cette morale est bien celle du XVIIIe siècle ; comment elle se constitue par opposition à la morale religieuse du XVIIe ; comment elle est incomplète, puisqu'elle a ce principe à la base : « Le bien de la société est la seule mesure du bien et du mal moral ».

En revanche, grandeur de cette morale ; comment Voltaire défend les vertus qui servent au bien de la société : *a*) par ses œuvres ; sa théorie du progrès ; comment il s'oppose à Rousseau : comment la société, institution naturelle, impose à tous ses membres le devoir de l'améliorer de plus en plus ; *b*) par ses actes : Voltaire avocat des vertus sociales devant le tribunal de l'opinion publique.

Conclusion : La philosophie de Voltaire forme bien « un système lié » ; non content de résumer toutes les idées de son temps sous une forme portative « il en a vu les rapports sommaires », « indiqué les liaisons suffisantes, il les a rattachées les unes aux autres ». (Brunetière, ouvrage et passages cités, p. 351, 352.)

217. Les « philosophes » et la métaphysique.

MATIÈRE. — On lit dans l'*Épître aux Fidèles par le grand apôtre des Délices*, la recommandation suivante : « Il est à souhaiter qu'on ne se jette point dans la métaphysique, que peu de personnes entendent, et qui fournit toujours des armes aux ennemis. » (*Épître aux Fidèles par le grand apôtre des Délices*. Lettre du 2 juillet 1763 à Helvétius, éd. Beuchot, t. LXI, p. 83.)

Connaissez-vous d'autres attaques de Voltaire et des philosophes contre la métaphysique ? Comment s'expliquent-elles ?

218. Une restriction à la liberté de pensée.

MATIÈRE. — « Le prince philosophe, déclare Voltaire, encouragera la religion qui enseigne toujours une morale pure et très utile aux hommes ; il empêchera qu'on ne dispute sur le dogme, parce que ces idées n'ont jamais produit que du mal » (*La voix du sage et du peuple*, édit. Beuchot, t. XXXIX, p. 348.)

Que pensez-vous de cette façon d'entendre la liberté de la pensée ? Comment expliquez-vous que Voltaire et les philosophes aient demandé cette restriction à la liberté ?

Lectures recommandées : Voyez les sujets nos 215 sq. et la Table de l'édition Beuchot, t. LXXVII, p. 47, article : Liberté de penser.

219. Une maxime de Voltaire.

MATIÈRE. —

Soyez juste, il suffit : le reste est superflu.

Ce vers de Voltaire vous paraît-il contenir une règle suffisante pour la conduite de la vie ?

Conseils. — Il est évident que vous devez tenir le plus grand compte de l'auteur de la maxime. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, p. 26 sq. ; *la Dissertation morale*, p. 36 sq.) Vous vous demanderez s'il y a ou non opposition entre des vers tels que celui qui précède et des vers tels que celui-ci qui est pris dans Voltaire même :

C'est peu d'être équitable : il faut rendre service.

Rendre service, ce n'est donc pas être équitable ? Etre juste, ce n'est donc pas être bon, humain, etc... ? Rappelez-vous le beau poème de Hugo, intitulé : « Fraternité », qui se termine ainsi :

Tu me crois la Pitié; fils, je suis la Justice.
(*L'Art d'être grand-père*, édit. Hetzel et Quantin, t. XIII, p. 287.)

On consultera avec fruit les ouvrages de morale indiqués au numéro 72, p. 60 sq.

220. Optimisme, pessimisme, humanité.

Matière. —

Un jour tout sera bien, voilà notre espérance,
Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion!
(*Poème sur le Désastre de Lisbonne*, édit. Beuchot, t. XII, p. 202.)

Pouvez-vous, en vous appuyant sur ce poème et sur d'autres œuvres de Voltaire, montrer à quelle distance il s'est tenu de l'optimisme et du pessimisme, et comment sa philosophie fut « humaine » par le sentiment des misères présentes et l'espoir dans les progrès futurs?

Conseils. — Voici comment Paul Albert commente les deux vers du philosophe (*La Littérature française au* XVIII*e siècle :* Voltaire, p. 152 sq.) : « L'optimisme au fond ne peut le satisfaire absolument. N'est-ce pas une des formes du fatalisme? Si tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible, à quoi bon se tourmenter, travailler, lutter? Croisons-nous les bras; assistons indifférents et résignés au développement régulier et impénétrable des combinaisons divines. Mais quoi? Que devient le ressort de l'activité humaine? Est-ce pour n'en pas faire usage que Dieu a mis en nous ces énergies, cet ardent désir du mieux, cette foi dans le progrès humain? Ce progrès, l'optimisme semble l'ajourner à une date que le faible entendement humain ne peut concevoir, il l'acceptera cependant :

Un jour tout sera bien, voilà notre espérance.

« Mais, ce qu'il ne veut pas, c'est que l'on déclare que tout est bien dès à présent :

Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion!

« Non, tout n'est pas bien. Il y a des erreurs à combattre, des préjugés à détruire, des vérités à annoncer. L'ignorance, le fanatisme, les misères de tout genre, les tyrannies pèsent sur les mortels et les écrasent. Quelle dérision de leur dire : l'ensemble des choses vous échappe; tout est bien au point de vue de l'harmonie universelle! Ceci encore est de la métaphysique, du roman. Le monde est une énigme; mais ce qui est certain, c'est que l'homme n'est pas fait pour languir dans l'inertie. A l'œuvre donc, et, puisque le mal

existe certainement, pour nous du moins, diminuons la somme du mal. La devise de l'homme ne sera donc pas : « Tout est bien »; elle sera : « Que tout soit bien ou mal, faisons que tout soit mieux. » La solution du problème final est réservée; les problèmes de la vie de chaque jour sont hardiment abordés et résolus. Voilà la correction que Voltaire propose à l'optimisme. Il s'incline devant la toute-puissance de Dieu :

Je ne sais que souffrir et non pas murmurer,

mais il ne croit pas l'offenser en usant des dons qu'il en a reçus pour servir ses semblables, et il garde au cœur l'espérance :

Un calife autrefois, à son heure dernière,
Au Dieu qu'il adorait dit pour toute prière :
« Je t'apporte, ô seul roi, seul être illimité,
Tout ce que tu n'as pas dans ton immensité,
Les défauts, le regret, les maux et l'ignorance. »
Mais il pouvait encore ajouter l'*espérance*.

« L'espérance! Ce n'est pas tout à fait la foi. Il n'est pas allé jusque-là. Il disait que de toutes les fables de l'antiquité la plus belle était celle de Pandore. »

221. Voltaire critique littéraire.

Matière. — Voltaire critique a souvent été accusé d'avoir montré une science imparfaite, une partialité fâcheuse, et surtout les préjugés d'un classique intransigeant ou même d'un néo-classique. Tout en faisant la part de ces reproches, vous examinerez si les qualités de Voltaire ne lui assurent pas une place tout à fait distinguée dans l'histoire de la critique littéraire de notre pays.

Lectures recommandées : Voir les bibliographies des nos 153 sq.

Lire plus spécialement : Lanson, *Voltaire*, ch. V, p. 84 sq.; ch. IX, p. 202 sq. — F. Hémon, *Cours de littérature : Voltaire*, La Correspondance de Voltaire, § IV, p. 24 sq. — L. Levrault, *Auteurs français* : Voltaire, La Critique littéraire, p. 583 sq.

Ajouter : Vernier, *Voltaire grammairien*. — Alexis François, *La Grammaire du purisme et l'Académie au* XVIIIe *siècle*. — Gohin, *Les Transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du* XVIIIe *siècle*.

Plan proposé :

Exorde : Définition du critique par Voltaire : « Un excellent critique serait un artiste qui aurait beaucoup de science

et de goût, sans préjugés et sans envie. » Exagération des reproches, vrais sans aucun doute, adressés à Voltaire critique : manque de science, partialité, préjugés de son classicisme. Comment les trois ordres de reproches se confondent souvent. Ici, nous nous occuperons surtout de ses préjugés de classique ou même de néo-classique.

1° — Première cause : la discipline littéraire des Jésuites. Voltaire et ses maîtres. Combien il leur doit. Comment il a fait ses humanités à Louis-le-Grand :

a) L'âme grecque lui est inconnue. Le sens de l'antiquité grecque lui manque. Cet adversaire de La Motte juge Homère de la même façon que La Motte : il préfère Le Tasse et l'Arioste. Pindare « le premier violon du roi de Sicile » est « un chantre de combats à coups de poing ». (Boileau, s'il prêtait gratuitement à Pindare « un beau désordre » et s'il ne comprenait pas tout Homère, admirait du moins l'un et l'autre.) Différence avec le classicisme.

b) Les Latins lui sont connus par Virgile, et par Horace surtout. C'est de là que Voltaire tire son idée de la perfection antique. Les qualités d'ordre, de bon goût, de fini, le frappent à l'exclusion des autres. Le fond passe au second plan. Différence entre l'imitation de l'antiquité suivant les classiques et suivant Voltaire. Sa *Henriade* sera « calquée » sur l'*Enéide*.

2° — Voltaire ne voit l'antiquité qu'à travers le siècle d'Auguste et le XVIIe siècle. Il ne voit la littérature française qu'à travers les quelques années qui vont de 1660 à 1700. Sans doute, il lui arrive de juger les grands « classiques » avec quelque indépendance. Mais c'est bien pour lui la période unique de la perfection : protection du roi — état du public — qualités de naturel, de force, de noblesse, et aussi de régularité, de pureté, d'élégance. Le culte de Voltaire pour cette époque.

3° — On reproche à Voltaire d'autres défauts :

a) *Ignorance* (relative d'ailleurs et le plus souvent moins complète que celle des classiques) à l'égard des écrivains qui ont précédé le grand siècle ;

b) *Partialité*, qui vient de ce que l'artiste ne goûte chez les autres que ses propres qualités : à quelles qualités il est sensible — de quels mérites il n'est pas touché (son opinion sur l'*enthousiasme*, etc...).

4° — De là, les imperfections de sa critique :

a) Au point de vue des idées (ce qu'il entend par le goût ;

ses idées sur la poésie épique : « le génie n'a qu'un siècle »...).

b) Au point de vue des éloges qu'il décerne : Saint-Réal, Quinault, Molière.

c) Surtout au point de vue des reproches qu'il adresse aux écrivains : Boileau, Pascal, Bossuet, Corneille, La Fontaine...

5° — Mais cela ne lui enlève pas ses mérites :

a) Souvent injuste quand il blâme, il est plus souvent digne d'approbation quand il loue. Goût non pas très large, mais sûr. Rapidité du coup d'œil, finesse de l'impression, verve alerte et déliée. Il loue ce qu'il aime, et ce qu'il aime il le voit bien (*Athalie*).

b) Ses jugements en matière de langue. Qualités excellentes qu'il loue du fond du cœur, qu'il met en pratique, qu'il perçoit vite et nettement chez les autres.

c) Quelques exemples tirés du *Siècle de Louis XIV*, chapitre *des Beaux-Arts ;* Fénelon, Racine, La Bruyère.

6° — Il a d'ailleurs d'autres mérites qui lui permettent d'échapper à ses préjugés trop étroits, quelle que soit leur origine :

a) La curiosité de Voltaire. « L'originalité de Voltaire, c'est son instinct de curiosité. C'est par là que, de tous côtés, il échappe à ses faiblesses. » (Faguet, *Dix-huitième siècle :* Voltaire, p. 244 sq.) Voltaire fureteur de génie. Comment et pourquoi son néo-classicisme est quelquefois plus tolérant que le classicisme de Boileau (cf. *Ibid.*. p. 244, 245). Chercher des exemples.

b) En particulier, le chapitre *des Beaux-Arts* indique un effort intéressant pour marquer les étapes de l'histoire littéraire de la France dans cette période décisive. Comment cette imparfaite histoire de la littérature est plus satisfaisante comme histoire de la langue. De Malherbe à Racine, de Lingendes à Pascal : les ouvriers du classicisme. Un ancêtre des évolutionnistes contemporains.

c) Amour de Voltaire pour les lettres.

Conclusion : Faiblesses, mais valeur de la critique de Voltaire. « Tout compte fait, écrit M. Faguet, sa critique, quoique en son fond plus étroite que celle de Boileau, a quelques échappées pour ne pas dire hardiesses, et quelques saillies assez heureuses » (*Ouv. cit.*, p. 245). Nisard, luttant pour le classicisme, déclarait à propos du chapitre *des Beaux-Arts :* « Rien n'a vieilli des jugements sommaires et pourtant si pleins qu'il a portés ; la critique la plus profonde ne réussit qu'à nous en donner les motifs. » (*Histoire de la littérature française*, t. IV,

p. 372.) De ces deux jugements, le premier est peut-être le plus vrai, mais si la critique contemporaine est plus sévère que Nisard, elle reconnaît Voltaire comme un précurseur, et le place sur le même rang que l'auteur des *Caractères* dans son chapitre : *Des Ouvrages de l'esprit.*

222. Voltaire, juge des écrivains du XVIIe siècle.

Matière. — Apprécier les jugements portés par Voltaire sur les grands écrivains du XVIIe siècle.

Conseils. — Sujet très vaste, et souvent proposé aux examens. Il ne suffisait pas, croyons-nous, pour le traiter de connaître les jugements portés par Voltaire dans son ouvrage : *le Siècle de Louis XIV*. Mais dans un examen ou un concours, où l'on n'a pas sous la main une édition complète des *Œuvres*, nous pensons que cela suffirait sans aucun doute.

On aura les idées essentielles dans les ouvrages déjà indiqués, et spécialement dans L. Levrault, *Auteurs français :* Voltaire; les extraits, la critique littéraire, p. 583 sq. On aurait tort de s'imaginer que la dissertation s'y trouve toute faite. Voyez M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, § I sq., p. 43 sq.

223. La sévérité de Voltaire pour Corneille.

Matière. — Comment expliquez-vous les sévérités de Voltaire pour Corneille dans son *Commentaire?* Vous vous servirez de sa *Correspondance* pour montrer exactement quelles sont ses intentions, et vous ferez voir, par des exemples, les imperfections de la critique de Voltaire juge de Corneille.

Lectures recommandées : Voltaire, *Commentaire*, et Table de l'édition Beuchot ou Moland ; *Commentaire*, édition classique de Firmin Didot. — M. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets n°s 45 sq., p. 62 sq. — E. Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. IX, p. 227-229.

224. Voltaire admirateur de Corneille.

Matière. — « Non seulement on doit à Corneille la tragédie, la comédie, mais on lui doit l'art de penser... » Ainsi s'exprime Vol-

taire dans son *Commentaire :* Préface du commentateur sur *Suréna* (édit. Beuchot, t. XXXVI, p. 428).

Ce n'est pas le seul éloge que Voltaire ait fait de Corneille, et il a souvent dit son admiration pour les beautés cornéliennes « qu'aucune nation n'a égalées ». (*Réponse à un académicien*, édit. Beuchot, t. XLI, p. 528 sq.)

Groupez un certain nombre de passages où Voltaire témoigne pour Corneille une admiration éloquente, et concluez que peu de critiques ont plus vivement senti la grandeur de l'immortel génie « dont les défauts n'ont diminué ni le mérite ni la gloire » (*Ibid.*).

225. Voltaire réfuté par Maury.

Matière. — Dans le passage célèbre où Voltaire déclare que le génie n'a qu'un siècle, et qu' « à peu près vers le temps de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer », il dit en particulier de l'éloquence de la chaire et surtout de celle des *Oraisons funèbres :* « Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On est réduit ou à insister ou à s'égarer. »

Le cardinal Maury a répondu plus tard à Voltaire, en ce qui concerne d'abord sa thèse générale, puis en ce qui regarde ses idées sur les causes de la décadence de l'éloquence religieuse au XVIIIe siècle.

Maury affirme que Voltaire « parle de la nature en poète et non pas en métaphysicien », et il donne les explications suivantes :

1° *a*) Les dons du génie ne coûtent pas à la nature le moindre effort, elle n'a donc pas besoin de repos pour les reproduire, donc ils ne l'épuisent pas.

b) Le génie n'est pas condamné par la nature à dégénérer après un siècle de gloire.

2° *a*) Les vérités morales, qu'un orateur peut traiter sous tant d'innombrables rapports, ne partagent pas l'épuisement très réel des combinaisons dramatiques, quand les tableaux « ont été faits par des mains habiles ».

b) La composition des *Oraisons funèbres* surtout est au contraire par la diversité des talents, des intérêts, des états, des relations, des événements et des circonstances, le plus inépuisable des genres oratoires, celui de tous qu'il est le plus facile de varier, de rajeunir en France.

Que pensez-vous de cette réfutation de Maury ? (*Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. I, p. 114, note.)

Conseils. — Voir le sujet suivant n° 226.

226. Causes de la décadence de l'éloquence religieuse au XVIIIe siècle.

Matière. — Dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. I, ch. XXII, p. 111 sq., le cardinal Maury, se refusant à assigner à la faiblesse de l'éloquence religieuse les mêmes causes que Voltaire, donne les raisons suivantes de la décadence du genre :

a) L'affaiblissement toujours croissant des principes religieux, « qui n'a cessé de refroidir depuis la Régence, avec l'intérêt du public, l'émulation des prédicateurs » ;

b) Les « fatales contestations du jansénisme qui ont éloigné de cette carrière des talents supérieurs, en favorisant par nos débats les progrès si déplorables de l'irréligion » ;

c) « La privation presque absolue des grands et nombreux encouragements qui avaient appelé et exalté les orateurs du premier ordre dans cette route, sous un gouvernement créateur qui faisait naître de grands hommes dans chaque genre, en les mettant tous à leur place » ;

d) La nature, qui, « en accordant des talents très distingués aux principaux successeurs des oracles de la chaire, ne s'est pas montrée aussi prodigue de ses faveurs envers la génération qui les a remplacés » ;

e) Le fait que « les prédicateurs célèbres du XVIIIe siècle, dont la plupart étaient nés avec assez de sagacité et de justesse d'esprit pour pouvoir se distinguer dans une autre carrière littéraire, se mirent encore par leur propre faute dans l'impossibilité la plus manifeste d'égaler leurs prédécesseurs ». Ils n'eurent plus « ce goût du beau, ce goût simple, naturel, mâle et sain, ce bon goût de l'antiquité pour laquelle la vraie beauté était la force, et qui n'accordait que du dédain soit au style guindé, tendu, épigrammatique où chaque phrase (car on ne peut pas dire chaque période) montre l'ambitieuse recherche d'un trait fin et brillant, soit au tourment que se donna un rhéteur pour exprimer avec emphase et prétention des idées subtiles, fausses, vagues ou communes ».

f) Le fait que « journellement répandus dans la société, où l'on peut devoir sa fortune à cette sagacité laborieuse qui rend un homme utile » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, Valincourt, chap. *Des écrivains*), mais où le talent ne gagne rien pour sa gloire, — ils ne firent plus une étude aussi approfondie de la religion, de l'ancienne et savante littérature ; ils ne se consacrèrent plus si exclusivement à un genre et à un ministère qui exigent, au moins pendant les dix premières années, l'entière application de l'orateur qui veut s'y dévouer.... »

g) « Non seulement, dit encore Maury, ce beau ministère est ainsi déchu de sa première splendeur, mais nos nouveaux orateurs sont

aussi restés au-dessous d'eux-mêmes, au-dessous des talents que leur avait départis la nature, et qui leur eussent assuré une tout autre renommée, si, connaissant mieux les dons du ciel, ils avaient su ou voulu en faire usage. »

Que pensez-vous de ces explications du cardinal Maury ? Examinez-les, développez-les sobrement, discutez-les.

Conseils. — Voyez dans la collection, *Les Genres littéraires :* M. Roustan, *l'Éloquence*, ch. V, L'éloquence au XVIIIe siècle, p. 53 sq, et bibliographie, p. 66, et sur l'abbé Maury : *Ibid*, p. 74. Voyez aussi l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, qu'on aurait grand tort de dédaigner.

227. « Le génie n'a qu'un siècle. »

Matière. — Que pensez-vous de cette réflexion inspirée à Voltaire par l'état de la littérature française sur la fin du siècle de Louis XIV : « Le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère. »

Est-il forcé que le génie n'ait qu'un siècle? Est-il vrai qu'au lendemain de certains chefs-d'œuvre les écrivains soient « réduits à imiter ou à s'égarer » ?

Conseils. — Nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'étudier ce sujet. Cf. M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, ch, II, § IV, p. 28 sq. ; Rayot et Roustan, *La Composition littéraire, psychologique*, etc... à l'usage de l'enseignement secondaire des jeunes filles, p. 110 sq. Nous avons largement mis à profit le très remarquable *Rapport* d'Eugène Manuel, qui présidait le jury de l'un des concours où ce sujet fut proposé.

228. Images et précision (1).

Matière. — « Images et précision, dit Voltaire, ces deux mots sont toute une rhétorique. »

Apprécier cette pensée.

Conseils. — Voir les divers volumes de notre collection : *La Composition française*, surtout : Élocution.

---

(1) Nous avons donné dans notre collection : *La Composition française* (7 vol. in-18), un grand nombre de règles de style empruntées à Voltaire, et nous les avons souvent commentées. C'est une raison pour que nous ne voulions pas multiplier ici les sujets de ce genre.

229. Une règle de Voltaire pour juger les vers.

Matière. — Que pensez-vous de la méthode recommandée par Voltaire pour juger les vers bons ou mauvais ?

« Pour être bons, les vers doivent avoir l'exactitude de la prose. Pour juger s'ils sont mauvais, mettez-les en prose, et si cette prose est incorrecte, les vers le sont aussi. » (*Commentaire : Polyeucte*, acte I.) « Que le lecteur applique cette remarque à tous les vers qui lui feront de la peine ; qu'il tourne ces vers en prose ; qu'il voie si le sens est clair, s'il est vrai, s'il n'y a rien de trop ni de trop peu ; et qu'il soit sûr que tout vers qui n'a pas la netteté et la précision de la prose la plus exacte, ne vaut rien. » (*Ibid : Sertorius*, acte I.)

Conseils. — Après avoir lu les ouvrages indiqués précédemment (n° 221), et en particulier les livres de Sainte-Beuve, de Brunetière, de MM. Faguet, Hémon, etc..., il sera facile de rattacher ces idées de Voltaire à l'ensemble de ses théories, et de préciser en quoi elles appartiennent bien à un siècle qui n'est certes pas un siècle poétique. (Voy. les sujets n°s 11 sq., p. 9 sq.)

Je renvoie, pour la partie générale, à *La Littérature française par la dissertation*, t. IV, sujets relatifs à la poésie et à la langue poétique.

J'indiquerai ici un certain nombre d'erreurs, signalées par le jury d'un concours dans lequel ce sujet avait été proposé. Le moyen le plus sûr était, dans la pensée des examinateurs, de vérifier la valeur de cette règle imposée en même temps par Voltaire au critique et au poète, en l'appliquant à un certain nombre de vers de caractères différents. On aurait facilement constaté que, si le procédé est utile pour « éprouver » un certain nombre de vers « dont l'éclat et le retentissement cachent ou dissimulent à demi le vide, ou le vague, ou l'obscurité » (part de vérité), le même procédé arrive à défigurer complètement des vers très poétiques, « par certaines nouveautés ou audaces heureuses de langage », par des beautés « aussi légitimes que hardies » ; ces vers « destitués de la césure, du rythme et de la rime » étaient altérés, par le moyen que recommandait Voltaire, au point de devenir méconnaissables (part d'erreur).

En d'autres termes, les examinateurs pensaient que, formés par de bonnes méthodes, les candidats, loin de disserter dans le vague, s'appuieraient sur des exemples assez nombreux et bien choisis. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.) Or, voici les critiques des examinateurs : « Au lieu de prendre cette voie, la plus simple, la plus commode même, presque toujours on s'est borné à des vues générales, qui, d'ailleurs, appartenaient au sujet, sur les différences essen-

tielles de la poésie et de la prose; on s'est élevé contre cette sorte d'assimilation de l'une à l'autre, au nom de la liberté du poète, des droits de son inspiration, des prérogatives de sa langue, des enchantements de sa musique. On l'a fait dans quelques travaux avec assez de méthode et de suite, dans la plupart avec peu de précision, peu d'ordre et peu de mesure. Voltaire, à ce propos, a essuyé d'ardentes réclamations, de rudes reproches, celui de sens critique fourvoyé, de goût rétréci par une aveugle et fâcheuse prévention en faveur de la prose, celui de « n'avoir pas l'âme poétique ». On n'a pas manqué de mettre en cause son œuvre de poète, comme répondant trop souvent, par l'indigente sagesse, par la sèche précision des formes, par toute une veine de prosaïsme, à cet article paradoxal de sa poétique, à l'esprit du critérium en litige. Sans doute il y avait là certaines analogies à saisir, quelques vérités justes à dire, à condition de le faire délicatement, avec le tact, avec les ménagements qui s'imposaient envers la vive imagination, l'heureux génie à qui l'on doit l'*Epître à Horace*, les *Discours sur l'homme*, tant d'exquises poésies légères, et pourquoi ne pas ajouter tant de belles scènes de *Zaïre*, de *Merope?* »

Bien entendu, après avoir « éreinté » sans ménagement Voltaire, on glorifiait sans mesure les poètes du XIXe siècle. Le « Rapport » ramène les choses au point : « Si l'on avait tout droit d'opposer, comme beaucoup ont pris plaisir à le faire en finissant, à ce culte exagéré, débordant, de la prose dans l'esthétique de Voltaire et dans la littérature de son temps, au dépérissement, qui ne peut être contesté, de la poésie parmi la société polie et raisonneuse du XVIIIe siècle, le puissant réveil d'imagination, la renaissance poétique, les riches moissons lyriques du nôtre, là encore il y avait mesure à garder, réserves à observer dans l'expression des admirations les plus légitimes. En glorifiant, selon leurs mérites, les grands poètes de notre âge, il eût été bon de rappeler en passant ce qu'ils ont souvent perdu à vouloir se créer une langue plus poétique, plus distincte de la prose, que ne le comporte au fond le génie de notre idiome; et il eût été piquant de montrer comment, même aujourd'hui, pourrait être utilisée la pierre de touche imaginée par Voltaire, en l'appliquant à propos à certains vers, à tels vers de la nouvelle école, éblouissants, prestigieux, mais, à le bien prendre, plus riches de couleur et de son que de sens. »

Plan proposé :

Exorde : Deux mots de la critique de Voltaire. Son goût, ses curiosités, ses lacunes, sa partialité, son classicisme outré. Voltaire est un néo-classique; la preuve en est fournie par ces deux passages. Citer les passages.

1° — La langue de la raison, c'est-à-dire la prose, sert à juger

la langue de l'imagination et de la sensibilité, c'est-à-dire la poésie. Pour juger un tableau à sa juste valeur, Voltaire nous engage à le mettre sous un faux jour : voilà l'erreur.

2° — Part de vérité. En quoi le procédé est utile lorsqu'un vers « fait de la peine ». Il sert à trouver en quel endroit est le défaut qui nous choque à la lecture, et que nous ne pouvions préciser d'abord. Donner des exemples.

3° — Mais c'est loin d'être un procédé infaillible. La poésie a « ses privilèges » (Horace). Il y a des images hardies qui font la beauté d'un vers, et qui seraient déplacées ou ridicules en prose. Rappeler le précepte de Voltaire : « Toute métaphore pour être bonne doit fournir un tableau à un peintre. » Opposer des exemples pris dans Racine, constamment loué par Voltaire.

..... Il me semble que ces murs, ces routes
Vont prendre la parole..... (*Phèdre.*)
Venez dans tous les cœurs faire parler nos yeux. (*Andromaque.*)
Quel débris parle ici de notre résistance. (*Iphigénie.*) Etc...

4° — Expressions et tournures que n'accepte pas la prose et qui sont admissibles en poésie. Pour que la clarté revienne parfaitement, il suffit d'ajouter les mots nécessaires, mais on enlève l'élégance et l'harmonie. Des exemples.

5° — Il faut tenir compte des inversions. Ce que rapproche la prose, la poésie le sépare et réciproquement. Plus un vers est bien frappé, moins on peut déranger un mot sans obtenir un effet tout différent. Des exemples.

6° — Cette théorie se rattache à une théorie plus générale. La poésie a toutes les obligations de la prose la plus exacte, parce que le principal mérite est celui de la difficulté vaincue : « Il est plus aisé, dit Voltaire, de faire cent vers en toute autre langue que quatre vers en français. »

La poésie de Delille. Le procédé des vers latins. (Voy. le sujet n° 12.)

7° — Voltaire a défendu la poésie contre La Motte ; mais il était un des génies les plus poétiques d'un siècle qui ne l'était pas. « De toutes les nations, dit-il, la nôtre est la moins poétique. » La Motte ne sent pas la différence entre un vers même bon, et une ligne de prose même faible. Voltaire la sent, mais il confond l'art et la poésie. « En ôtant la difficulté, M. de La Motte ôtait tout le mérite. » Sa critique est étroite assurément.

8° — Depuis Voltaire, nous avons assisté à une magnifique floraison de la poésie française. La critique s'est élargie. Nous

ne considérons plus que le rythme du vers, les rimes, les assonances, les concours de voyelles et de consonnes, les effets prosodiques et métriques ne sont que des « accessoires ». Le pouvoir « suggestif » des vers dépend de ces « accessoires » en grande partie, et ce pouvoir « suggestif » est essentiel chez un poète. Des exemples.

9° — Mais il y avait à cela des dangers. Lesquels. Et précisément, le critérium indiqué par Voltaire n'est pas inutile de nos jours. A la condition de ne pas le prendre comme infaillible, il peut nous rendre les plus grands services. Lesquels. Des exemples.

Conclusion : Il ne faut donc pas exagérer. L'affirmation de Voltaire n'est pas d'une vérité absolue ; elle n'est pas complètement fausse, et son procédé est loin d'être devenu tout à fait inutile. Tenons compte d'ailleurs que Voltaire, avec son intelligence admirable, dépasse quelquefois son temps, et ne lui reprochons pas de n'avoir pas compris, en plein XVIIIe siècle, que « la poésie est la musique des âmes grandes et sensibles ». Cette définition est de l'auteur de *Zaïre* et de *Mérope :* elle est dans le *Dictionnaire philosophique.*

230. Voltaire grammairien.

MATIÈRE. — Que savez-vous de Voltaire grammairien, et quelle était la valeur de sa science grammaticale ?

Lectures recommandées : Voir le sujet n° 221.

Plan proposé :

Exorde : Il est possible de tirer de l'œuvre de Voltaire non seulement une rhétorique et une poétique, mais encore une grammaire. Il fait un cas particulier des érudits et des grammairiens qui l'ont précédé ou qui vivent à son époque (*Siècle de Louis XIV*), il voit que cette science est renouvelée par la philosophie, que les questions d'origine et de formation des langues se posent à l'attention générale, qu'on discute sur le génie des idiomes nationaux, qu'on recherche les causes de l'universalité du français : l'Académie, le public font bon accueil aux grammairiens. Et surtout, cet écrivain si difficile pour la pureté de la langue devait s'intéresser à l'érudition

grammaticale. De là, la place très grande de ces questions dans l'œuvre du philosophe.

Quelle était sa compétence ?

1° — Au XVIIIe siècle, la langue universelle étant le français, on se dispense d'apprendre les langues étrangères. Voltaire est d'un avis opposé. Il dit (*Dictionnaire philosophique*, article : Gens de lettres) que l'homme de lettres doit connaître l'italien, l'espagnol et l'anglais. Il étudie lui-même ces trois langues, plutôt d'ailleurs en s'occupant de la littérature que de la technique du langage.

2° — Si les langues étrangères ne sont pas en crédit, les gens de lettres savent le latin : ils le savent mal d'ailleurs. D'Alembert et La Harpe sont des traducteurs peu experts. Voltaire leur ressemble à cet égard. Sans doute, il lit ses auteurs jusqu'en 1773, mais il lit comme ses contemporains, en homme du monde ; il fait des fautes quand il écrit du latin, des contresens quand il en explique. Surtout il ne connaît pas la langue au point de vue philologique.

3° — Quant au grec, il l'a mal appris chez les Jésuites, et les fautes abondent dans ses citations. C'est un trait commun avec les gens de son époque. Joignons quelques mots d'hébreu appris avec un rabbin, et résumons : Voltaire connaît l'espagnol, parle et écrit l'italien et l'anglais, ne s'occupe pas plus de l'allemand que Frédéric II et les Allemands eux-mêmes, sait peu de grec, un peu plus de latin, mais comme un amateur et non comme un savant.

4° — En revanche, il sait son français : « Apprendre plusieurs langues médiocrement, c'est le fait du travail de quelques années ; parler purement et éloquemment la sienne, le travail de toute sa vie. » (*Siècle de Louis XIV* : Catalogue des écrivains, article : Longerue). Il commence dès le collège, il finit à son lit de mort. Les maîtres de Voltaire (le P. Porée, Tournemine, Thoulier) n'étaient pas des latinistes exclusivement. Depuis le P. Bouhours, les professeurs Jésuites ne sont pas uniquement des cicéroniens. Ils ont appris à leurs élèves, d'abord à respecter dévotement la langue du grand siècle, puis à écrire conformément aux règles d'une critique vétilleuse.

5° — Comptons enfin que ses connaissances superficielles vont être complétées par l'esprit philosophique. Cet esprit suppléera très imparfaitement sans doute à la science, mais il soutiendra Voltaire quand il étudiera la formation de notre langue, la grammaire en général, l'orthographe, la versifica-

tion. Voltaire sera plus porté à raisonner qu'à observer; il commettra des erreurs; mais en définitive ses tâtonnements seront utiles à la grammaire générale, et il s'égarera moins que tel de ses contemporains qui eut moins de lucidité et de solide bon sens.

Conclusion : Résumé rapide.

231. Le génie de la langue française d'après Voltaire.

Matière. — Quelles sont, d'après la lettre célèbre à M. Deodati de Tovazzi (24 janvier 1761) et les autres Extraits que vous pouvez connaître, les idées principales de Voltaire sur le génie de la langue française et sur la supériorité de cette langue comparée aux autres ?

Lectures recommandées : Voir dans *La Littérature française par la dissertation,* tome IV, les sujets généraux relatifs aux caractères de la langue française.

Voir aussi la collection : *La Composition française*, divers volumes : Élocution, et notamment : *Conseils généraux,* la Lecture, ch. IV, p. 124 sq.

Plan proposé :

Exorde : Quelques mots rapides sur Voltaire grammairien. (Voy. le sujet n° 230.) Parmi les problèmes qu'il a abordés, se trouve celui du génie respectif des langues; comparaison entre leurs mérites et leurs défauts. L'esprit philosophique peut ici se donner libre carrière; aussi ces questions étaient-elles à la mode.

1° — Comment Voltaire définit-il le « génie » d'une langue? Deux définitions qui ne se contredisent pas et qui se complètent. (*Dictionnaire Philosophique*, article : Langues, section I; Génie des langues, éd. Beuchot, t. xxiv, p. 423, et article : Hémistiche, même éd., t. xvii, p. 596.).

2° — Cela posé, toutes les langues ont leur génie : « Le plus beau de tous les langages, etc. » (article : Langues); le grec est la langue la plus parfaite, le latin vient ensuite et cela pour des questions d'harmonie. Remarquons la tranquillité avec laquelle Voltaire prononce dans ces questions-là (*Lettre à Deodati*). Pour le grec on objecte que le grec ancien n'avait pas la même harmonie que le moderne; seuls les Anciens pouvaient avoir en cela une opinion autorisée. Quant au latin, il est probable que Voltaire le prononçait aussi mal que nous.

3° — Voltaire est plus autorisé à parler de l'harmonie des

langues modernes : encore faudrait-il tenir compte de ce mot qu'il a écrit ailleurs : « chacun a l'oreille qu'il peut », et ne pas condamner les idiomes septentrionaux, l'allemand par exemple, au nom de l'harmonie, pour les mettre plus bas que les idiomes néo-latins.

a) L'espagnol a la pompe, la grandeur, les mots retentissants, les terminaisons nobles et harmonieuses.

b) L'italien « sert peut-être encore mieux la musique efféminée » (article : Langues). C'est par excellence la langue moderne qui a un heureux concours de sons harmonieux.

c) Le français a aussi des avantages : les sons pleins de ses diphtongues que les Italiens peuvent nous envier; les *e* muets qui sont des désinences très heureuses (*Lettre à Deodati ; Dictionnaire philosophique*, article : Dictionnaire). Certes, cette fréquence des muettes est un inconvénient pour la musique (*Siècle de Louis XIV*, article : Musiciens) ; Voltaire écrit à d'Olivet (5 janvier 1767, édit. Beuchot, t. LXIII, p. 532 sq.) que les acteurs de l'Opéra « font ce qu'ils peuvent pour sauver la longue tenue de cette finale désagréable, sans y réussir », mais il ajoute que « ce petit défaut est bien compensé par le bel effet que font nos *e* muets dans la déclamation ordinaire ».

d) L'italien a ses défauts : terminaisons trop uniformes *i*, *o*, *e*, *a* ; de là, suppression de la finale chez les poètes pour éviter la cacophonie. (On a objecté que c'est une erreur, et qu'on supprime ces voyelles tout simplement pour faciliter la versification.)

e) Comparé au français, l'italien n'est pas supérieur : sa richesse est très grande, mais la nôtre aussi. Nous avons perdu les diminutifs, c'était une nécessité ; mais nous avons une langue à laquelle il est injuste de reprocher la rudesse, l'obscurité, la sécheresse, le défaut de prosodie.

f) Mais il est non moins incontestable que notre langue a ses défauts. « Polie par tant de grands auteurs, elle manque encore de précision, de force, d'abondance. » (*Lettre à Deodati.*) Voyez dans le *Dictionnaire philosophique*, article : Français, comment elle est peu poétique et uniforme à cause de ses auxiliaires, de ses pronoms, de ses articles, du manque de participes déclinables, et dans le *Discours de réception*, comment nos mœurs nous empêchent de tout peindre et de tout dire, contrairement aux anciens qui cultivaient le sol de leurs mains victorieuses. Voyez enfin les accusations contre la langue dans le *Discours aux Welches*, etc.....

g) Y-a-t-il contradiction ? Non. Cette langue « qui n'est ni

si abondante, ni si maniable que l'italien, ni si majestueuse que l'espagnol, ni si énergique que l'anglais » (*Dictionnaire philosophique*, article : Langues), n'en est pas moins la langue que préfère l'Europe et que préfère Voltaire. Elle n'est pas poétique, la langue des Welches, mais elle est la plus « sociale » (Brunetière), la plus propre à la conversation. Elle a pris le caractère du peuple qui la parle (article : Langues ; article : Français ; *Siècle de Louis XIV*, chapitre XX, XXXII ; *Lettre à milord Hervey*). Elle est à la fois « celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté tous les objets de la conversation des honnêtes gens » ; — celle qui a été illustrée par le plus grand nombre d'écrivains supérieurs, d'ouvrages de théâtre, de livres « agréablement frivoles » ; — celle qui a quelque chose d'universel, qui réussit comme nos cuisiniers « parce qu'elle flatte le plus le goût général », parce qu'elle est naturelle, régulière, fixe, probe. C'est le sujet du concours devant l'Académie de Berlin de 1786. Il est évident que Voltaire oubliait trop les causes politiques. Ce littérateur faisait trop de place à la littérature ; mais l'illusion était permise au XVIIIe siècle, et Voltaire était de bonne foi.

Conclusion : Il y a donc des vues incomplètes, mais aussi des vues ingénieuses et souvent justes. Une des formes du patriotisme de Voltaire est la suivante : la supériorité de notre langue doit être constatée d'abord, jalousement maintenue ensuite. C'est à la fois l'intérêt de la France qui l'exige et celui de la philosophie qui se confond avec celui-là. De là, les idées de Voltaire à ce sujet : elles s'expliquent par ses opinions sur le génie des langues en général et du français en particulier.

232. Les héritiers du goût voltairien.

Matière. — Qu'est-ce que le goût voltairien en littérature ? Comment l'influence du goût de Voltaire s'est-elle poursuivie durant le siècle suivant ? Vous pouvez vous appuyer sur ce passage : « Sur la littérature, il agit en général par son goût et sa langue : comme excitateur d'abord et initiateur, mais bien vite, et dès avant sa mort, comme gardien et conservateur des principes classiques. Les esprits qu'il forme ont le goût étroit et fin, la phrase claire et sèche ; ils sont méticuleux sur la correction et la pureté du langage, s'alarment des nouveautés ou des hardiesses d'images. Ils sont prompts à jeter du ridicule sur le détail de l'expression des ouvrages dont la pensée les étonne ou les choque. Les voltairiens s'effareront de Chateaubriand et détesteront le romantisme. Il y aura de ces voltairiens de goût

pendant tout le XIXe siècle, en particulier dans l'Université et la magistrature. Thiers représenterait assez bien cet esprit. » (LANSON, *Voltaire*, ch. XI : L'influence de Voltaire, p. 206.)

233. Sur la Correspondance de Voltaire.

MATIÈRE. — Les dix mille et quelques lettres de Voltaire que nous possédons nous le font connaître, tel qu'il fut. On y trouve de quoi le condamner sans appel, de quoi le glorifier sans réserve. C'est, d'une part, le procédé des antivoltairiens; de l'autre, celui des voltairiens. La vérité est évidemment entre les deux. Pesons le bien et le mal, et voyons si le bien l'emporte. Or, l'amour de la gloire a conduit Voltaire à des défauts incontestables, mais surtout il lui a inspiré un amour profond de l'humanité, pour laquelle il a dépensé généreusement toutes les ressources d'une intelligence prodigieusement active. Combien de ceux qui l'attaquent, au moyen de sa correspondance, pourraient-ils en dire autant ?

Lectures recommandées : Voir les bibliographies indiquées aux nos 153 sq.

Lire plus spécialement : F. HÉMON, *Cours de littérature : Voltaire* ; La Correspondance de Voltaire. — M. ROUSTAN, *Les Genres littéraires : La Lettre*, ch. IV, p. 90 sq. — L. LEVRAULT, *Auteurs français* : Voltaire ; La Correspondance, p. 588 sq.

Voyez aussi au chapitre IX du t. IV de l'*Histoire de la littérature française* de Nisard, les § VI-IX.

234. La « Correspondance » de Voltaire est son meilleur titre de gloire.

MATIÈRE. — « S'il fallait sacrifier quelque chose de Voltaire, je donnerais les tragédies et les comédies pour garder les petits vers; s'il fallait encore sacrifier quelque chose, je donnerais plutôt les histoires, toutes charmantes qu'elles sont, que les romans ; si on ne me permettait de garder qu'un seul ouvrage, je me ferais beaucoup prier, j'aurais des scrupules et des regrets infinis, mais enfin il y a une chose que je ne me déciderais jamais à livrer, c'est la *Correspondance*. » (BERSOT, *Essais de philosophie et de morale*, Didier, édit. ; t. II.)

Pensez-vous, avec Bersot, que la *Correspondance* soit le meilleur titre de gloire qu'ait Voltaire aux yeux de la postérité ?

Conseils. — Le devoir ne consiste pas seulement à montrer quel est l'intérêt des *Lettres* de Voltaire, mais aussi à établir que suivant le mot de Nisard, la correspondance constitue « le meilleur, le plus charmant, le moins contesté des titres de Voltaire ».

« On ne joue plus guère ses tragédies ; on a admiré son *Siècle de Louis XIV*, sans le lire beaucoup ; et, en notre époque de romans psychologiques, il semble qu'on délaisse *Candide* et *Zadig*, ces jolis contes pleins d'ironie et de belle humeur. Mais les *Lettres* excitent au contraire un intérêt toujours croissant. Billets prestement troussés, ou longues épîtres de morale et de critique, elles sont l'histoire anecdotique du XVIIIe siècle ; elles nous renseignent sur les œuvres et les idées de Voltaire ; elles nous font connaître enfin le cœur et l'esprit de cet homme qui, par la puissance de sa plume, exerça dans l'Europe d'alors une véritable souveraineté. » (LEVRAULT, *Auteurs français :* Voltaire, p. 588.) Tel est l'avis de M. Levrault qui répète à son tour : « Si de la multitude des livres écrits par Voltaire nous n'avions le droit de sauver qu'une œuvre, c'est la *Correspondance* que nous choisirions. » (*Ibid.*)

Voilà bien le sujet, et il ne suffirait pas de faire l'éloge de Voltaire épistolier ; il est indispensable de démontrer que Voltaire épistolier est supérieur à Voltaire prosateur, poète, etc.... Quant au plan on peut suivre celui que nous avons indiqué nous-même (M. Roustan, *Les Genres littéraire : la Lettre*, p. 92 sq.). 1° Intérêt pour la biographie de Voltaire ; 2° pour l'étude de son caractère ; 3° pour la connaissance du XVIIIe siècle ; 4° pour la critique littéraire ; 5° pour le style.

Le plan qui s'offre à l'esprit en lisant les *Essais de philosophie et de morale* de Bersot est le suivant : valeur de cette correspondance :

1° Pour ceux qui cherchent un intérêt dramatique (guerre de soixante ans conduite par un général admirable) ;

2° Pour ceux qui s'intéressent à l'objet de la guerre (guerre en faveur de la tolérance et de l'humanité) ;

3° Pour ceux qui veulent connaître l'histoire (événements qui constituent le fond de la correspondance) ;

4° Pour ceux qui admirent l'art du style (en quoi consiste l'art de la lettre ; comment c'est un art français par excellence : comment Voltaire est maître dans cet art parce qu'il est le plus français de nos épistoliers).

La conclusion de Bersot, et qui justifie son jugement, est la suivante : « Un homme de talent pouvait composer ses pièces de théâtre et ses épîtres ; quelques vérités de bon sens développées admirablement font tous les frais de sa philosophie. Dans l'histoire il a des qualités qui peuvent se trouver chez d'autres : l'intelligence, la clarté, la rapidité et le sérieux ; ses petits vers, ses pamphlets et sa *Correspondance* sont lui-même, ne sont qu'à lui. Quel génie se devine dans ces poésies et ces plaisanteries et ces lettres immortelles ! Or, tout ce qu'on admire dans les premières se retrouve dans les lettres avec une inépuisable abondance : vers faciles, railleries charmantes à propos de tous les personnages et de tous les événements qui ont passé dans le siècle agité, devant cet esprit curieux. » Ainsi les chefs-d'œuvre de Voltaire étant ses petits vers et ses

pamphlets, sa *Correspondance* a toutes ces qualités augmentée d'un certain nombre de qualités plus précieuses encore : sa correspondance a au plus haut degré les mérites qui se trouvent dans les genres secondaires que Voltaire a traités d'une façon inimitable.

235. La sincérité de Voltaire ne doit pas nous rendre injustes envers lui.

Matière. — Eug. Despois écrit dans *Les Lettres et la Liberté* « Quand on juge sévèrement Voltaire, il est juste de considérer que c'est surtout de sa *Correspondance* qu'on tire des preuves contre lui. Or, cette correspondance est unique en son genre ; elle n'a poin été expurgée comme l'ont été toutes les autres, comme l'a été celle de Mme de Sévigné, par exemple, où l'on trouve encore d'assez singulières choses. Pas le moindre billet qui y ait été omis ; la vie de Voltaire, ses pensées, ses terreurs, ses passions bonnes ou mau vaises, tout y est enregistré, fixé jour par jour, avec la fidélité traîtresse de la photographie ; c'est la confession la plus complète, la plus involontaire, la plus compromettante, qui fut jamais. Qui résisterait aussi bien à une pareille épreuve ? »

Expliquer, et, s'il y a lieu, discuter.

236. L'art de la lettre d'après la première lettre à Rousseau.

Matière. — Tout le monde connaît la célèbre lettre que Voltaire adressait à Jean-Jacques Rousseau, après la publication du *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* (30 août 1755). « C'est un délice, dit M. Faguet, que la première lettre à Rousseau (avant toute brouille) sur le discours *Des lettres et des arts*. Jamais on n'a contredit avec tant de bonne grâce, loué avec plus de malignité badine, et salué avec plus de correction à la fois digne, sympathique et impertinente. On sent là, qui se dissimule, rentre au moment qu'elle sort, et ne laisse luire qu'un éclair, une épée souple, étincelante et effilée, à poignée de nacre. » (Faguet, *Dix-huitième siècle : Voltaire*, p. 271).

Montrer comment dans cette lettre Voltaire a fait preuve de qualités admirables et telles que jamais un « épistolier » ne les a eues à ce degré-là.

237. La « Correspondance » de Voltaire jugée par Lamartine.

Matière. — « Voltaire, correspondant de l'univers, répandait dans ses lettres familières, chef-d'œuvre insoucieux de soixante-dix ans

de vie, plus de naturel, d'atticisme, de souplesse, de grâce, de solidité et d'éclat de style qu'il n'en faudrait pour illustrer toute une autre littérature. Il ne manque qu'un caractère à cette grandeur, le sérieux. » (LAMARTINE, *Entretiens*, dans *Philosophie et Littérature*, édit. 1894, p. 197.) Que pensez-vous de ces quelques lignes de Lamartine, des éloges et de la critique qu'elles renferment ?

238. La « Correspondance » de Voltaire et celle de Mme de Sévigné.

MATIÈRE. — Comparer les lettres de Voltaire à celles de Mme de Sévigné.

Conseils. — On a souvent proposé, dans les examens et concours, « ce parallèle classique », comme le dit fort justement M. Hémon. Après avoir indiqué que « la comparaison est possible, et même utile, à la condition qu'elle ne tourne pas trop à l'antithèse, le critique recommence le « parallèle », en quelques pages dont nous ne saurions trop recommander la lecture : *Cours de littérature : Voltaire ;* la Correspondance de Voltaire, § III, p. 17 sq. Le caractère de Voltaire, la comparaison traditionnelle avec Mme de Sévigné.

On se reportera à *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets nos 169 sq., p. 167 sq. et particulièrement le sujet no 184, p. 172.

239. Éloge de Voltaire écrivain.

MATIÈRE. — Il vous serait facile de faire voir comment Voltaire a aimé l'humanité ; comment il l'a servie en défendant les idées généreuses et en luttant contre les injustices.

Vous vous contenterez d'indiquer à la hâte ces services éminents, et vous louerez surtout l'écrivain dont la prose nette et acérée devait rester comme un modèle de simplicité et de précision, — dont l'esprit piquant et irrésistible a rendu ridicules les préjugés et les abus, frappés à mort devant notre nation, — dont l'indignation vigoureuse a su venger l'humanité de ses bourreaux.

Vous ajouterez que nul ne fut plus français que Voltaire ; il a puisé sa langue aux seules sources de l'idiome maternel ; ce n'est pas là son moindre mérite : ce réformateur du XVIIIe siècle a été le plus sage, le plus scrupuleux, le moins novateur des écrivains.

Vous conclurez que simple, malicieux, éloquent à l'occasion,

toujours respectueux de notre langue, Voltaire écrivain restera un modèle éternel pour tous les gens de goût.

Lectures recommandées : L'essentiel se trouve dans les ouvrages déjà indiqués aux nos 153 sq.

240. Le style de Voltaire est le parfait modèle de l'esprit français.

Matière. — Montrez par ce que vous avez lu de Voltaire, que le style de cet écrivain peut être considéré comme le parfait modèle de l'esprit français.

Conseils. — Ce sujet a souvent été proposé, soit sous cette forme, soit sous une autre, par exemple : « Qu'entend-on lorsqu'on dit que Voltaire est le plus français de nos prosateurs? » On rapprochera ce sujet du sujet no 173, très voisin de lui, mais avec lequel il est loin de se confondre. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. II, § V, p. 35 sq.)

241. La langue de Voltaire et le sens commun.

Matière. — Vacherot écrit : « Le sens commun n'est pas chose aussi rare qu'on l'a dit : ce qui est vraiment rare, c'est le talent à l'exprimer. La langue de Voltaire en est une preuve. » (*De la démocratie.*)

Conseils. — Voir le sujet no 161 et dans *La Littérature française par la dissertation*, t. IV, les sujets généraux à la langue française.

242. Voltaire et le style familier.

Matière. — Expliquer et démontrer par des exemples ce jugement : « Voltaire eut l'art du style familier. Il lui donna toutes les formes, tout l'agrément, toute la beauté même dont il est susceptible... » (Joubert, *Œuvres*, édit. Didier, 1877, titre XXIV, p. 367.)

Conseils. — Voyez les différents volumes de notre collection : *La Composition française :* Élocution.

243. Un remède contre l'emphase.

Matière. — Démontrer par des exemples précis la vérité de cette opinion : « Si les Français avaient pu être guéris du goût qu'ils ont

pour la haute éloquence, disons le mot, pour la déclamation, Voltaire eût opéré ce miracle. Jamais écrivain ne porta plus loin l'horreur de l'emphase. » (P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle* : Voltaire, p. 204.)

Conseils. — Voyez les différents volumes de notre collection : *La Composition française*, Élocution.

244. Voltaire et la variété.

Matière. — Un critique a dit : « Sous toutes ces formes si diverses Voltaire poursuit le même but. Comme l'abbé de Saint-Pierre, il comprenait la nécessité de répéter toujours les mêmes choses pour les faire entrer dans les esprits, *mais il savait aussi*, ce qu'ignorait le bon abbé, *combien il est nécessaire d'en varier la forme, et nul n'a autant excellé dans cet art.* » (Barni, *Histoire des idées morales et politiques*, etc., t. I, XIIe leçon, p. 280.)

Vous ferez voir par des exemples précis comment Voltaire a su varier l'expression d'une même idée.

245. Voltaire a-t-il manqué de véritable éloquence ?

Matière. — Après avoir déclaré qu'il ne conteste ni la « sincérité, ni l'ardeur, ni les heureux effets » de l'amour de Voltaire pour l'humanité, Brunetière regrette que l'indignation de Voltaire, comme celle de Montesquieu, dit-il, « soit toujours froidement ironique et toujours maîtresse d'elle-même », qu'elle « procède ou paraisse procéder de sa tête plutôt que de son cœur ».

« Il ne faut pas craindre les grands mots dans les grands sujets, ni les grands mouvements dans les grandes causes ; et, pour n'être pas une rhétorique, ce n'en est pas moins une espèce d'affectation que de plaisanter si librement sur la torture ou sur l'esclavage. »

Est-il vrai de dire que, « comme les Français de son temps, Voltaire avait le cœur sec », que « les misères de l'humanité ne l'ont guère ému qu'intellectuellement » ?

Pourriez-vous, au contraire, indiquer dans ses *Œuvres*, des parties qui montrent que son cœur a été profondément ému, et qu'il a été capable de trouver « les grands mots » ou de se laisser « aller aux grands mouvements » ? Vous serez alors autorisé à conclure que nous n'avons pas « le droit de mesurer notre reconnaissance » à ce bienfaiteur de l'humanité.

246. Un mot de Nisard sur l'esprit de Voltaire.

MATIÈRE. — « On a dit de lui : « Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit « que Voltaire, c'est tout le monde. » — Oui, mais cet esprit de tout e monde, c'est encore le sien. » (NISARD, *Histoire de la littérature française*, l. IV, ch. IX, § VII.)

Expliquez.

Conseils. — Allez au contexte, et ne vous hâtez pas de déclarer : « C'est un sujet bien difficile ! » (Cf. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, A l'Examen, § II, p. 215 sq. ; *La Dissertation morale*, Invention, ch. V, § III, p. 167 sq.)

247. Place du style de Voltaire dans l'histoire de la prose française.

MATIÈRE. — Marquez la place du style de Voltaire dans l'histoire de la prose française.

Conseils. — Ce sujet a été donné souvent, et sous des formes différentes. Je renvoie à *La Littérature française par la dissertation*, t. IV, sujets relatifs aux traits généraux de la prose française et à son histoire.

On pourra s'inspirer de cette page de Vinet (*Histoire de la littérature française au* XVIIIe *siècle*) : « Si la prose de Voltaire ressemble, à plusieurs égards, à celle de ses prédécesseurs, si l'on peut lui appliquer ce que Voltaire lui-même disait d'autre chose : « Jamais surpris et toujours enchanté », au fond elle en diffère encore davantage. Elle a moins de substance, d'harmonie, de couleur. Nous l'avons déjà indiqué : en théorie et surtout en pratique, aucun écrivain n'a établi une limite aussi tranchée entre la prose et la poésie. Ce sont deux genres, ce sont deux hommes qui ne se rencontrent jamais. Voltaire prosateur ne se souvient plus qu'il est poète ; il n'a pas besoin de se surveiller à cet égard ; nulle part il ne laisse pénétrer dans sa prose le moindre souffle de poésie. Il n'y a dans la littérature française aucun exemple pareil. Sans doute la prose qu'on appelle poétique est un genre faux en soi ; mais il ne s'ensuit pas que le prosateur et le poète ne doivent avoir rien de commun. La poésie et la prose ne sont pas deux substances, mais deux langages propres à l'homme. L'homme doit-il, peut-il se diviser au point que jamais, dans sa prose, la moindre image ne trahisse les impressions et la langue du poète ? Fénelon, Bossuet, Montaigne, Jean-Jacques Rousseau, ont souvent mêlé de la poésie à leur prose ; Voltaire trouvait trop poétique la prose même de Massillon. »

Nous ne disons pas d'ailleurs qu'il n'y ait pas quelques restrictions à faire.

248. De l'utilité de la lecture de Voltaire au XXe siècle.

Matière. — « Tel qu'il est cependant, il est à regretter qu'on ne le lise pas davantage. La littérature de notre temps possède bien des qualités qui manquaient à Voltaire, mais elle n'a pas les qualités de Voltaire, et elle a des défauts qu'il n'avait pas. » (P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Voltaire, p. 215.)

Ainsi s'exprime Paul Albert ; de quelle utilité est, à l'heure actuelle, la lecture de Voltaire ?

Conseils. — Voyez les divers ouvrages de notre collection : *La Composition française*, Élocution.

Lisez aussi le chapitre XI du *Voltaire* de M. Lanson : « Il me paraît hors de doute que si Voltaire a encore quelque action à exercer dans notre France, ce doit être surtout une action littéraire et intellectuelle de pure forme. Les définitions et les servitudes du goût de Voltaire ne reprendront jamais autorité; mais à mesure que se dissipera et s'éloignera le romantisme, il se pourra que l'on reprenne le désir des idées claires et bien filtrées, l'amour de l'expression simple et fine, et qu'on demande quelques leçons d'analyse et de style aux parties de l'œuvre voltairienne les plus dégagées des règles et des ornements classiques, aux *Mélanges*, aux *Romans* et à la *Correspondance*. Il semble que, depuis la chute du naturalisme et la crise symboliste, l'évolution de la prose se fasse vers l'aisance et la lumière, c'est-à-dire vers le XVIIIe siècle et Voltaire. » (Lanson, *Voltaire*, chap. XI : L'influence de Voltaire, p. 218.)

Je renvoie au tome III, ch. VI, de la *Littérature française par la dissertation*, sujet sur « La Littérature de demain. »

V

L'ENCYCLOPÉDIE. — DIDEROT

Remarques et conseils généraux sur les sujets qui suivent (nº 249 au nº 276). — Il est de toute nécessité de bien comprendre qu'aucun des sujets qui suivent ne peut être considéré comme un prétexte à un verbiage vide et creux, à des développements dithyrambiques ou à des invectives violentes. Ils n'auraient aucun intérêt s'ils ne nous fournissaient pas l'occasion de lire ou de relire nos auteurs la plume à la main, avec soin, avec attention, avec méthode; je recommande notamment, à défaut des éditions principales des écrivains encyclopédistes :

1º Les *Extraits classiques* (Buffon, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, etc.).

2º Les *Morceaux choisis* publiés par différents éditeurs, et, parmi eux, les *Morceaux choisis des classiques français du* XVIIIe *siècle* par Bernardin (Delagrave).

3º Les diverses éditions des *Lettres du* XVIIIe *siècle*.

4º Les *Écrivains politiques du* XVIIIe *siècle; Extraits* par MM. A. Bayet et F. Albert (Colin).

5º La *Société française du* XVIIIe *siècle; Extraits des mémoires et des correspondances*, par Paul Bonnefon (Colin). — *Lectures sur la société française aux* XVIIe et XVIIIe *siècles* par A. Gasquet (Delagrave).

6º D'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, publié par F. Picavet (Colin). — Même ouvrage, annoté par Louis Ducros (Delagrave).

7º F. Hémon, *Cours de littérature : l'Encyclopédie*.

8º René Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXI : Diderot, l'Encyclopédie, p. 447 sq. — René Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XVII : La lutte philosophique, p. 402 sq.

Lectures recommandées : Voltaire, Table de l'édition Beuchot ou Moland, articles : Encyclopédie, d'Alembert, Diderot, etc. — *Mémoires et Correspondances du temps* (voir le sujet nº 16, p. 17). — Grimm, *Correspondance littéraire*, édit. Maurice Tourneux, voir la Table.

P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle* : L'Encyclopédie, Les Ency-

clopédistes, Les Ennemis de l'Encyclopédie. — AUBERTIN, *L'Esprit public au* XVIIIe *siècle.* — DE BARANTE, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle.* — BARNI, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle ; Les Moralistes français au* XVIIIe *siècle.* — BERSOT, *Études sur le* XVIIIe *siècle.* — BRUNEL, *Les Philosophes et l'Académie française au* XVIIIe *siècle.* — CARRÉ, *La France sous Louis XV.* — CHAMPION, *La France d'après les cahiers de 1789.* — DUCROS, *Les Encyclopédistes.* — DUPRAT, *Les Encyclopédistes, leurs travaux, leurs doctrines et leur influence.* — FAGUET, *Questions politiques.* — FONTAINE, *Le Théâtre et la philosophie au* XVIIIe *siècle.* — LANFREY, *L'Eglise et les philosophes au* XVIIIe *siècle.* — E. ROCQUAIN, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution.* — M. ROUSTAN, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle.* — SCHÉRER, *Étude sur la littérature au* XVIIIe *siècle.* — TAINE, *Les Origines de la France contemporaine ; L'Ancien Régime.* — DE TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution.* — VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle.* — WITT (CORNÉLIS DE), *La Société française et la société anglaise au* XVIIIe *siècle : Études historiques.*

249. Le XVIIIe siècle, siècle des idées, de la critique, des lumières, de la raison.

MATIÈRE. — Développer cette définition du XVIIIe siècle : « Le XVIIIe siècle est celui où les idées se dégagent avec le plus de netteté et d'éclat : c'est proprement le *siècle des idées.* Jusque-là l'humanité avait vécu sans trop chercher à se rendre compte de ses actes et à remonter aux idées qui devaient la diriger ; à cette époque elle sort comme d'un long sommeil, et elle commence à prendre conscience d'elle-même. Elle substitue alors ou tend à substituer le *libre examen* à la foi aveugle, la *lumière* aux ténèbres, la *raison* à la barbarie. Aussi le XVIIIe siècle s'est-il appelé justement le *siècle de la critique.* « Notre âge, » s'écrie Kant au début de la *Critique de la raison pure* (1781), « est vraiment l'âge de la critique : « rien ne peut échapper à son tribunal, ni la religion avec sa sainteté, « ni la législation avec sa majesté. » Il s'est appelé aussi, non moins justement, le *siècle des lumières,* ou encore le *siècle de la raison.* Siècle de la critique, siècle des lumières, siècle de la raison, toutes ces expressions sont synonymes, et toutes reviennent à celle-ci : le siècle des idées. » (BARNI, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle :* Introduction, p. 4 et 5.)

Conseils. — Toutes ces expressions sont « synonymes », écrit Barni, mais rappelez-vous qu'il n'y a pas de synonymes et tâchez de classer vos matériaux. La question se posera naturellement de savoir quelles sont ces idées? Il ne s'agit plus de celles que le XVIIe siècle a portées à la perfection, ce siècle de psychologie que les philosophes appelaient : « siècle de grands talents bien plus que de lumière ». Il s'agit des idées morales et politiques, c'est-à-dire de « celles qui se rapportent aux relations des hommes entre eux, soit

dans la vie privée, soit dans la vie publique, des idées relatives à la vie sociale en général... Le but du travail qui s'accomplit alors dans les esprits est de réformer la société, ses institutions et ses mœurs, *sur le modèle des idées de la raison.* » (Barni, *Ibid.* p. 5 et 6.)

250. Les principes de la philosophie du XVIIIe siècle.

Matière. — Développer et discuter, s'il y a lieu, ces quelques lignes d'un historien des Encyclopédistes : « Les philosophes du XVIIIe siècle combattront à la fois le pouvoir, la doctrine et l'intolérance de l'Église, et voici de quelle manière : toutes les théories, morales ou politiques, qu'ils soutiendront dans leurs livres, peuvent se ramener, en dernière analyse, à ces trois idées qu'ils développeront diversement, mais qui sont comme les idées directrices de toute leur philosophie : *nature, raison et humanité.* Précisément, ces trois idées sont le contre-pied des trois principes qui nous ont paru résumer l'esprit et gouverner l'histoire du moyen âge : c'est au nom de la *nature* et de ses légitimes exigences, que les philosophes feront la guerre à l'ascétisme catholique qui a fondé la théocratie ; c'est au nom de la *raison*, qu'ils combattront la foi naïve au surnaturel; et c'est en invoquant la *tolérance* pour tous, qu'ils proscriront la persécution religieuse. Nous les verrons ainsi opposer à la théocratie le pouvoir civil, fondé sur des droits naturels ; à la doctrine du renoncement, le rationalisme et la morale naturelle ; au fanatisme enfin, les droits de l'humanité. » (Ducros, *Les Encyclopédistes*, p. 3.)

251. La sécularisation de la morale et de la politique au XVIIIe siècle.

Matière. — Que signifie cette affirmation, souvent répétée, à savoir qu'au XVIIIe siècle la morale et la politique se sécularisent et cherchent à se constituer à l'état de sciences indépendantes ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au début du chapitre V. — Consulter aussi : G. Cantecor, *Morale théorique et notions historiques*, 2e partie, XVIIIe siècle, p. 273 sq. — C. Bouglé et A. Beaunier, *Choix des moralistes français des* XVIIe, XVIIIe, *et* XIXe *siècles :* Introduction, § II, p. 11 sq.

Conseils. — Ne vous effrayez pas de l'aspect « rébarbatif » de la question (Cf. M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, p. 76 sq).

On ne vous demande pas de disserter uniquement sur des généralités abstraites, mais tout simplement de grouper avec art un certain nombre de textes, et, après les avoir éclairés par le rappro-

chement, de voir si en effet ils montrent que le XVIIIe siècle en général a abordé directement et sans intermédiaire les questions morales et politiques, et s'il a essayé d'apporter des solutions nouvelles non seulement en dehors de tout dogme positif mais même de toute doctrine métaphysique.

Descartes, lui-même, dont les philosophes sont les successeurs, avait laissé de côté les problèmes de la religion et ceux de la législation. « Nous découvrons les secrets de la politique, déclare Bossuet, les maximes du gouvernement et les sources du droit dans la doctrine et dans les exemples de la Sainte-Écriture. » (*Politique tirée de l'Écriture sainte.*) Si Montesquieu et Buffon chassent l'idée de la Providence, l'un de l'histoire, l'autre de l'histoire naturelle, les philosophes accomplissent une tâche analogue.

« Quels sont, à votre avis, les devoirs de l'homme ? — De se rendre heureux, d'où dérive la nécessité de contribuer au bonheur des autres, ou, en d'autres termes, d'être vertueux. — Promettez-vous de suivre fidèlement la voix de la nature, des passions ? — Que nous dit cette voix ? De nous rendre heureux. » Ainsi répond au Sage un Prosélyte, dans un dialogue de Diderot : *Le Prosélyte répondant par lui-même.* (*Œuvres*, édit. Tourneux, t. II, p. 82 sq.)

D'Alembert définit le mal moral : « Ce qui tend à nuire à la société en troublant le bien-être physique de ses membres. » (*Éléments de philosophie*), d'où une morale sociale, une morale de l'intérêt bien entendu, etc.....

Cherchez d'autres textes, et vous comprendrez cette phrase de d'Alembert : « Le philosophe ne se charge que de placer l'homme dans la société et de l'y conduire, c'est au missionnaire à l'attirer ensuite au pied des autels », et la prétention du XVIIIe siècle à faire de la morale une science qui ne change pas avec les dogmes et les cultes, générale, universelle, immuable comme la raison même : « Ce qui appartient essentiellement et uniquement à la raison, et ce qui, en conséquence, est uniforme chez tous les peuples, ce sont les devoirs dont nous sommes tenus envers nos semblables. » (D'Alembert, *Éléments de philosophie : Œuvres*, édit. 1821, p. 116 sq., surtout § VII, p. 207 sq.)

Voltaire vous offrira des textes de ce genre à foison.

252. Le caractère de Vauvenargues.

Matière. — Voltaire écrivait dans l'Éloge si touchant qu'il a composé à la mort de Vauvenargues : « Je t'ai vu toujours le plus infortuné des hommes et le plus tranquille. » (*Éloge funèbre des officiers qui sont morts dans la guerre de 1741*, édit. Beuchot, t. XXXIX, p. 43.)

Montrer par une étude sommaire de la vie et de l'œuvre de Vauvenargues, comment sa grande âme a su allier une profonde mélancolie à une noble tranquillité.

Lectures recommandées : Vauvenargues, *Œuvres*, édit. D. L. Gilbert, Paris, Furne, 1857. — *Œuvres Posthumes et Œuvres inédites ;* même libr. 1857.

Voltaire, édit. Beuchot ou Moland, Table. — Suard, *Notice et introduction*, en tête de l'édition de 1806. — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. III. — Prévost-Paradol, *Les Moralistes français*. — A. Vinet, *Les Moralistes français des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*. — Barni, *Les Moralistes français au* XVIIIe *siècle*.— Maurice Paléologue, *Vauvenargues*, (Les Grands Écrivains). — Brunetière, *Manuel de histoire de la littérature française*, p. 303 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XIV, § I, p. 363 sq.

253. Vauvenargues contre La Rochefoucauld et Pascal.

Matière. — La morale de Vauvenargues, comme celle de tous les philosophes du XVIIIe siècle, s'oppose à celle de La Rochefoucauld et de Pascal. Il a écrit : « Une vanité ridicule a rempli les livres des philosophes d'invectives contre la nature ; l'homme est maintenant en disgrâce chez tous ceux qui pensent et c'est à qui le chargera de plus de vices. Mais peut-être est-il sur le point de se relever et de se faire restituer toutes ses vertus. »

Vous chercherez d'autres exemples et vous conclurez.

Lectures recommandées : Voir notre *Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets n°s 123 sq., p. 132 sq.

Conseils. — Vous trouverez une foule de passages, à rapprocher de celui-là : « La morale austère anéantit la vigueur de l'esprit comme les enfants d'Esculape détruisent le corps, pour détruire un vice du sang souvent imaginaire... Ceux qui veulent que les hommes soient tout bons ou tout méchants, absolument grands ou petits, ne connaissent pas la nature. Tout est mélangé dans les hommes ; tout y est limité, et le vice même y a des bornes... Les passions ont appris aux hommes la raison... Nous devons peut-être aux passions les plus grands avantages de l'esprit... Heureux qui sait respecter les lois comme elles méritent de l'être ! Plus heureux qui porte en son cœur celles d'un heureux naturel ! Il est bien facile de voir que je veux parler des vertus... Il y a des semences de bonté et de justice dans le cœur de l'homme, si l'intérêt propre y domine. J'ose dire que cela est non seulement selon la nature, mais aussi selon la justice, pourvu que personne ne souffre de cet amour-propre, ou que la société y perde moins qu'elle n'y gagne... Le mépris de notre nature est une erreur de la raison... »

Voici une réponse très directe à La Rochefoucauld : « Peut-être que les vertus que j'ai peintes comme un sacrifice de notre intérêt propre à l'intérêt public ne sont qu'un pur effet de l'amour de nous-mêmes. Peut-être ne faisons-nous le bien que parce que notre plaisir se trouve dans ce sacrifice. Étrange objection ! Parce que je

me plais dans l'usage de ma vertu, en est-elle moins profitable, moins précieuse à tout l'univers, ou moins différente du vice qui est la ruine du genre humain ? Le bien où je me plais change-t-il de nature ? Cesse-t-il d'être le bien ? »

Recueillez un certain nombre de passages, et vous pourrez conclure comme il suit : « La Rochefoucauld humilie l'homme par une fausse théorie, Pascal l'afflige et l'effraie du tableau de ses misères, La Bruyère l'amuse de ses propres travers, Vauvenargues le console et lui apprend à s'estimer... Les moralistes n'ont considéré la nature humaine que sous le point de vue le plus affligeant, ils ont sondé le cœur de l'homme pour y trouver les replis dans lesquels se réfugie et se cache le vice ; Vauvenargues y a cherché surtout les ressources qu'il conserve pour la vertu. Ils veulent rabaisser notre orgueil, en dévoilant le mystère de nos faiblesses ; son but à lui est de nous relever le courage, en nous apprenant le secret de nos forces. » (Édition des *Œuvres complètes* de 1806, par Suard, p. XXXII, LXX, etc... Extraits des *Mélanges littéraires*.)

254. La vertu définie par Vauvenargues.

Matière. — Expliquer et discuter la théorie contenue dans les passages suivants : « Ce qui n'est bien ou mal qu'à un particulier, et qui peut être le contraire à l'égard du reste des hommes, ne peut être regardé en général comme un mal ou comme un bien.... Qui dit une société, dit un corps qui subsiste par l'union des divers membres et confond l'intérêt particulier dans l'intérêt général : c'est là le fondement de toute la morale... La préférence de l'intérêt général au personnel est la seule définition qui soit digne de la vertu, et qui doive en fixer l'idée. Au contraire, le sacrifice mercenaire du bonheur public à l'intérêt propre, est le sceau éternel du vice. » (Vauvenargues, *Réflexions et Maximes*, livre III : Du bien et du mal moral).

255. Duclos contre La Rochefoucauld et Pascal.

Matière. — « En cherchant à dégrader les hommes, on les trompe, on les rend plus malheureux ; sur l'idée humiliante qu'on leur donne d'eux-mêmes, ils peuvent être criminels sans en rougir. Pour les rendre meilleurs, il ne faut que les éclairer : le crime est toujours un faux jugement. Voilà toute la science de la morale, science plus importante et aussi sûre que celles qui s'appuient sur des démonstrations. Dès qu'une société est formée, il doit y exister une morale et des principes sûrs de conduite. Nous devons à tous ceux qui nous doivent, et nous leur devons également, quelque différents que soient ces devoirs. Ce principe est aussi sûr en morale, qu'il est certain, en géométrie, que tous les rayons d'un cercle sont égaux

et se réunissent en un même point. » (Duclos, *Considérations sur les mœurs*, ch. I, *Œuvres*, édit. Belin, p. 49 et sq.)

Lectures recommandées : Duclos, *Œuvres complètes*, édit. Auger (Colnet et Fain), 1806, 10 vol. ; — édit. Villenave (Belin), 1821, 3 vol. — Notices des deux éditions. — *Mémoires sur la vie de Duclos écrits par lui-même ; Considérations sur les mœurs* (t. I de l'édition Belin). — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IX. — L. Brunel, *Les Philosophes et l'Académie française au* XVIIIe *siècle*. — Barni, *Les Moralistes français au* XVIIIe *siècle*. — Clément de Ris, *Critiques d'art et de littérature :* Charles Duclos, p. 5 sq. — Leo le Bourgo. *Duclos, sa vie et ses ouvrages* — Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 305 sq.

Conseils. — Voir les sujets nos 253 sq. ; il y a ici une nouvelle protestation contre la morale des *Maximes* et celle de Port-Royal. C'est par réaction contre la morale religieuse ou plutôt janséniste du XVIIe siècle, que les moralistes du XVIIIe ont été, les uns et les autres, entraînés parfois plus loin qu'ils n'auraient voulu. Il s'agissait, suivant le mot de Vauvenargues, de rendre ses droits à l'humanité reconnue. On a dégradé les hommes, dit à son tour Duclos, on les a trompés, on les a rendus malheureux. Pour remédier à ces maux, il faut « éclairer » les hommes, leur démontrer (et Duclos pense que cela est très possible) qu'il faut qu'ils s'aiment pour être heureux, que leur gloire et leur intérêt ne se trouvent que dans la pratique de leurs devoirs (*Ibid.*, p. 49). Et, reprenant le mot de Socrate, si souvent cité, Duclos se l'approprie : « Le crime est toujours un faux jugement. » (Cf. P. Landormy, *Les Philosophes : Socrate.*)

Mais cette fois l'appel est adressé plutôt à la raison qu'au cœur, plutôt au jugement qu'à la sensibilité : le but étant opposé à celui de Pascal, il en est de même de la méthode. Que vaut cette méthode ? Discutez.

256. L'âme du XVIIIe siècle.

Matière. — Développez, sous la forme qui vous paraîtra la plus convenable, ces lignes de Bersot : « L'âme du XVIIIe siècle, c'est l'humanité, c'est-à-dire une vraie sympathie pour la nature humaine, l'idée de ses droits et le désir de son bonheur, la révolte contre les injures qu'on lui fait, contre les injustices qu'on lui inflige. Ainsi il combat l'intolérance religieuse, le gouvernement arbitraire, l'esclavage, le servage, les entraves au commerce et à l'industrie, l'inégalité artificielle, la torture, la cruauté des peines, la guerre et ses barbaries, et il rêve la perfectibilité de notre espèce. Sans doute, il s'est trompé en croyant que les hommes étaient assez mûrs pour le gouvernement de la raison, mais il a bien vu que c'est à la raison qu'il appartient de gouverner, et il a vivement représenté l'idéal vers lequel le genre humain marche, quoiqu'il semble souvent s'arrêter en route. »

Conseils. — Voilà un des derniers sujets donnés au Concours Général. La matière dit : « Sous la forme qui vous paraîtra le plus convenable » (dialogue, lettre et discours, dissertation). Un des lauréats traita le sujet sous la forme d'une conférence. Quoi qu'il en soit, reportez-vous aux conseils et remarques générales qui sont au début du chapitre V.

257. La philosophie du XVIIIe siècle est pratique, polémique, féconde en résultats.

Matière. — Apprécier l'opinion suivante de Barni : « Le XVIIIe siècle est essentiellement un siècle *philosophique ;* c'est le siècle de la philosophie, puisque c'est le siècle de la raison ; mais sa philosophie est surtout *pratique :* il s'applique à réformer l'homme et la société par la raison.

« La doctrine qui sert de base à cette philosophie n'est pas toujours bien profonde et bien exacte : c'est ou bien l'*empirisme* de Locke, ou bien le *sensualisme* de Condillac, ou même le *matérialisme* d'Helvétius et de d'Holbach. Appuyée sur une telle doctrine et reflétant trop fidèlement les mœurs du temps, cette philosophie elle-même n'est pas toujours assez sévère et assez pure ; mais elle est toujours animée par le même sentiment, l'amour de l'humanité, et elle tend toujours au même but, l'amélioration de la condition humaine sur cette terre. On a beaucoup exagéré sa mauvaise influence. Le matérialisme lui-même, que je n'ai d'ailleurs nulle envie de réhabiliter, n'a pas toujours été aussi malsain qu'on a bien voulu le dire. Deux grands sentiments le relevaient : le sentiment de la liberté de la pensée, et l'amour de l'humanité.

« Non seulement la philosophie du XVIIIe siècle s'applique à être pratique, mais elle est encore et par-dessus tout *polémique*. C'est une philosophie toute militante. Elle réagit et lutte contre l'ordre établi. De là sa haine contre le passé qui a enfanté un ordre de choses aussi inique et aussi révoltant ; de là ses injustices contre ce passé, où elle ne voit que barbarie et déraison ; de là, dans beaucoup d'esprits, certaines confusions fâcheuses, celle, par exemple, du fanatisme et de la religion. Il ne faut pas demander le calme et l'impartialité à qui combat. Mais de là aussi son audace, son impétuosité, sa généreuse ardeur.

« Enfin, loin d'être négative et stérile, comme on l'en a trop souvent accusée et comme on se plaît encore à le prétendre, c'est une philosophie *féconde* en grands résultats. Voyez un peu :

« Elle a donné au monde la liberté religieuse ; la liberté des cultes et la liberté philosophique ; la liberté de penser ;

« Elle a affranchi ou entrepris d'affranchir les serfs et les escalaves ;

« Elle a réformé, en France et partout où son influence s'est

étendue, le code civil dans le sens de l'équité naturelle, et le code pénal dans le sens de la justice et de l'humanité;

« Elle a entrepris de résoudre le difficile problème de la conciliation de la liberté et de l'égalité politiques. Ou il faut désespérer de l'humanité, ou il faut admettre que ce problème n'est pas insoluble.

« Tels sont les résultats qu'elle a conquis ou les efforts qu'elle a tentés. Est-elle donc si indigne de notre reconnaissance? » (Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle :* Introduction, p. 15.)

Lectures recommandées : **Sur Locke** : V. Cousin, *Philosophie de Locke.* — H. Marion, *Locke, sa vie et son œuvre.* — Damiron, *Essai sur l'histoire de la philosophie au* XVIIe *siècle.* — Nourrisson, *Tableau des progrès de la pensée humaine*, ch. L. — Articles de Ph. Chasles (*Revue de Paris*, 1830), de Rémusat (*Revue des deux Mondes*, 1829).

Sur Condillac : *Œuvres*, édition 1826, édition Théry (notice). — De Loynes, *Éloge de Condillac.* — Damiron, *Mémoire sur Condillac* (Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1862; 10, 11). — Réthoré, *Condillac ou l'empirisme et le rationalisme.* — Louis Robert, *Les Théories logiques de Condillac.*

Sur d'Holbach et Helvétius : Voltaire, table, édition Beuchot ou Moland. — J.-J. Rousseau, *Confessions.* — Diderot, *Lettres à Mlle Volland* (*Œuvres*, édition Garnier). — Saint-Lambert, *Essai sur la vie et les ouvrages d'Helvétius.* — Dr Roussel, *Notice sur Mme Helvétius.* — Garat, *Mémoires sur le* XVIIIe *siècle.* — Antoine Guillois, *Le Salon de Mme Helvétius.* — Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle.* — Damiron, *Mémoire sur Helvétius ; Étude sur la philosophie de d'Holbach.* — J. Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle.* — D'Avezac Lavigne, *La Société du baron d'Holbach.* — Fouillée, *Histoire de la philosophie.*

258. L'œuvre polémique du XVIIIe siècle.

Matière. — « La vérité est qu'un grand nombre d'écrivains s'attachèrent plutôt à combattre les institutions injustes ou tyranniques de leur temps qu'à en proposer très précisément de nouvelles. Tous s'accordèrent à peu près sur la partie négative ou destructive de l'œuvre à accomplir : tous furent hostiles aux mêmes institutions. » (A. Bayet et F. Albert, *Les Écrivains politiques du* XVIIIe *siècle :* Introduction par F. Albert, p. XII sq.)

Quelles sont ces institutions injustes ou tyranniques que la philosophie du XVIIIe siècle a attaquées? Est-il vrai de dire qu'elle se soit moins préoccupée de bâtir que de détruire, et dans quelle mesure cela est-il vrai ?

Conseils. — On lira dans l'Introduction de M. Albert quelles sont les institutions dont il s'agit, et l'on pourra d'ailleurs voir, à ce propos, ce qui est dit aux nos précédents. On se servira de ces matériaux en employant le procédé de l'analogie.

Reste la seconde question : est-il juste de prétendre que la philosophie ait pensé à combattre plutôt qu'à édifier ? Quel est, parmi les gens de lettres, celui qui n'a songé qu'à renverser ce qui existait, sans souci de ce qui pourrait remplacer le régime ruiné ? Le livre de MM. A. Bayet et F. Albert vous permet de répondre en connaissance de cause.

259. Comment les philosophes ont rendu les idées « portatives ».

Matière. — La littérature du XVIIIe siècle a rendu les idées « portatives ». Cette épithète est attribuée par Voltaire à son *Dictionnaire philosophique*, par d'Holbach à sa *Théologie*.

Montrer, par des exemples précis, comment les philosophes ont trouvé la forme la meilleure pour vulgariser les idées.

Conseils. — « Il faut bien, écrivait Buffon à Mme Necker, qu'il y ait plus de grands écrivains que de penseurs profonds, puisque tous les jours on écrit excellemment sur des choses superficielles. Fénelon, Voltaire et Jean-Jacques ne feraient pas un sillon d'une ligne de profondeur sur la tête massive des pensées des Bacon, des Newton, des Montesquieu. » (2 janvier 1778, *Œuvres*, édit. de Lanessan, XIII, p. 369.)

« Ne nous arrêtons pas à cet étrange classement qui rapproche Voltaire de Fénelon et l'isole de Montesquieu. Disons seulement que ces « choses superficielles » auxquelles le seigneur de Montbard fait allusion sont la haine du despotisme et de l'arbitraire, et la recherche des institutions politiques et sociales qui doivent assurer aux citoyens la pleine liberté de leurs droits ; la haine du fanatisme religieux, et, par opposition, la liberté de conscience et de penser ; la haine des institutions féodales et le principe de l'égalité devant la loi ; la haine des inégalités fiscales et le principe de l'égalité devant l'impôt ; la haine des iniquités sociales et l'extinction du paupérisme ; la haine de la barbarie dans le code et la réforme de la justice ; la liberté commerciale et aussi l'horreur de la guerre, de l'esclavage, etc., etc. Or, si les penseurs et les métaphysiciens les plus « massifs » avaient pu s'intéresser à une révolution de ce genre et la faire triompher, alors on aurait pu prétendre qu'ils avaient tracé leur sillon, sans compter sur le peuple. Comment le peuple les aurait-il suivis ? Comment se serait-il fait leur collaborateur ? Je l'avoue cependant, je doute fort que ces grands hommes fussent parvenus à un résultat. Les philosophes, au contraire, devinrent les vrais éducateurs de la nation, parce que, si j'ose m'exprimer ainsi, ils lui offrirent un « enseignement primaire » et mirent à leur portée, en les rapetissant peut-être, mais en les clarifiant, les problèmes de la science politique, économique et

sociale. » (M. Roustan, *Les Philosophes et la société fançaise au* XVIIIe *siècle*, ch. VIII, p. 391.)

On trouvera des exemples assez nombreux à la suite de ce passage ; mais il faudra en découvrir d'autres soi-même, en parcourant les ouvrages qu'on aura sous la main. (Voyez *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.) On pourra lire d'ailleurs dans *La Dissertation morale*, p. 69 sq. quelques passages où Voltaire rend « portatives » des idées abstraites et philosophiques.

260. L'armée encyclopédique.

Matière. — Que pensez-vous de cette opinion de Barni : « L'Encyclopédie est un témoignage de l'harmonie des philosophes du XVIIIe siècle, au moins sur certains points capitaux, et cette harmonie, malgré les tristes rivalités et les déplorables querelles qui la troublèrent, est une des causes de la puissance de la philosophie à cette époque. Il ne faut pas que la philosophie se fasse secte, comme il lui est quelquefois arrivé au XVIIIe siècle : l'indépendance absolue de la pensée lui est essentielle, et la conquête de la vérité est à ce prix ; mais il faut que les penseurs, tout en gardant chacun leur liberté, se proposent un même but : *le développement de l'esprit humain et le perfectionnement de l'humanité*. Or c'a été là le grand côté du XVIIIe siècle » ? (Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, t. I : Introduction, p. 46, 47.)

Conseils. — Je renvoie à mon livre *Les philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle*, où l'on verra chap. VIII, p. 384 sq. comment, suivant l'expression de Grimm, les Encyclopédistes formèrent une « Église » laïque ; montrez d'une façon précise comment ils étaient unis par le même *credo*.

Mais, pour revenir au titre même du devoir qui rappelle le mot de H. Fouquier sur « l'armée du roi Voltaire », il est certain que l'armée encyclopédique comptait plus d'un soldat indiscipliné. (Cf. Roustan, *Les Philosophes*, etc., Introduction, p. 4 ; ch. VII, p. 318 sq. et passim.)

Reportez-vous au devoir n° 258, et vous verrez, qu'en tout cas les soldats les plus indisciplinés eurent les mêmes ennemis que les plus dociles.

261. La mission de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de d'Alembert.

Matière. — Il semble que, dans l'armée encyclopédique, chacun de nos grands écrivains ait eu un rôle particulier réservé à son genre ou à son talent. Pouvez-vous adopter cette classification

de Barni : « Si nous cherchons quelles sont, parmi les idées morales et politiques du XVIIIe siècle, celles que chacun des philosophes représente plus particulièrement, il est plus difficile ici de distribuer les rôles, car tous sont animés par le même sentiment et poursuivent le même but : ce que Voltaire dit de Montesquieu, qu'il a restitué au genre humain ses titres, on pourrait le dire de Voltaire lui-même, et de Jean-Jacques Rousseau, et de tous les autres ; mais peut-être ne serait-ce pas trop forcer les choses que de dire que Montesquieu représente surtout l'idée de la *liberté politique ;* Voltaire, celle de l'*humanité* dans ce qu'elle a de plus général ; Rousseau, l'idée de *l'égalité* et de la *souveraineté du peuple*. Quant à Diderot et à d'Alembert, c'est à eux surtout que revient, à côté de Voltaire, la lutte contre la *superstition* et le *fanatisme ;* Montesquieu est plutôt l'homme de la philosophie des lois positives, et Rousseau, celui de la spéculation idéale » ? (Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, t. I : Introduction, p. 27, 28.)

Conseils. — Le sujet est très vaste : c'est ici qu'il sera utile avant tout de savoir se borner. Il est certain d'autre part que cette classification doit être regardée d'un peu haut et qu'elle ne peut guère avoir qu'une vérité générale. Cependant, elle est fort intéressante si elle répond en effet au caractère de chacun de ces écrivains et même au style de chacun d'eux. S'il est vrai, comme l'affirme Barni (*Ibid.*, p. 26 sq.), que Montesquieu représente « la raison tempérée par le sens historique le plus pénétrant et le plus sagace », Voltaire « la raison armée de l'esprit le plus vif qui fût jamais, la raison née pour le combat et pour l'action », Rousseau « la raison animée par le sentiment et colorée par l'imagination », Diderot « la raison passionnée, pleine de feu et de fougue », d'Alembert « la raison mathématique », — si d'autre part le style de Montesquieu est « varié, ingénieux, mais parfois un peu affecté », celui de Voltaire « alerte, net et clair, mais un peu trop uni », celui de Rousseau « éloquent, mais trop souvent déclamatoire », celui de Diderot « impétueux, mais un peu négligé », celui de d'Alembert « précis, mais un peu froid », n'est-il pas permis de déterminer l'influence particulière que chacun d'eux a exercée, non seulement en faisant voir quelles idées chacun a défendues, mais pourquoi et comment chacun d'eux les a défendues ?

262. L' « Encyclopédie », tribune politique du XVIIIe siècle.

Matière. — « Mercier, dans son *Tableau de Paris*, regrettait qu'il n'y eût pas à Paris, comme à Athènes, une tribune aux harangues : « On y tonnerait contre les abus qui ne cessent dans un pays que quand on les a dénoncés à l'animadversion publique,

et on y proposerait, dans ce siècle de lumières, ce qui pourrait être salutaire au public. » Fronder les abus et proposer d'utiles réformes, tel est bien l'objet de l'*Encyclopédie;* aussi fut-elle, avec toutes les restrictions que comporte ce mot en 1750, comme « *la tribune politique du* XVIIIe *siècle* ». (*Discours préliminaire de l'Encyclopédie,* édit. Ducros, Appendice, p. 135.)

Conseils. — On trouvera en Appendice, à la fin de l'édition classique du *Discours préliminaire* par M. Ducros (p. 131 sq.), un chapitre intitulé : « La Critique des abus dans l'*Encyclopédie* ». Mais il est bien entendu qu'on devra vérifier et compléter ces quelques pages par des lectures personnelles. Essayez surtout de classer : abus qui viennent du fanatisme (tolérance, liberté de penser) ; — des institutions politiques (liberté individuelle); — des institutions sociales (égalité des citoyens devant la loi) ; — des institutions économiques et politiques (égalité devant l'impôt) ; — des institutions juridiques (réforme du code pénal)... Joignez à cela la polémique contre la barbarie de la guerre, et, après avoir étudié la *matière* de cette éloquence « politique », dites quelques mots de la *manière*, et demandez-vous comment ces *orateurs* ont exposé leurs idées. Peut-être serez-vous moins tentés de tourner en ridicule leur sensibilité larmoyante (Ducros, *Ibid.*, p. 134). Surtout vous ne leur reprocherez plus leur prudence et leur timidité. (Voir au sujet nº 267 ce qui a trait aux « renvois », et choisir dans vos lectures un certain nombre de passages où les philosophes paraissent évidemment n'avoir pas dit toute leur pensée.) Sur les dangers que couraient les philosophes et qu'il ne faut pas plus exagérer que nier, on consultera avec fruit : Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle,* t. I, 3e leçon : Moyens employés par les écrivains pour répandre et faire triompher leurs idées (ordonnances, déclarations, etc., contre le droit de penser librement en matière de religion, de philosophie, de politique ; — la censure, la police, la chambre syndicale des libraires ; — le Conseil d'État, la Sorbonne, les assemblées du clergé ; — les parlements ; — les lettres de cachet). (Cf. Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle :* préface, p. 17 sq.) On comprendra ce que signifie dans la matière, la parenthèse : « Avec toutes les restrictions que comporte ce mot en 1750 ». Notons d'ailleurs que le mot de Mercier rappelle celui de Malesherbes, déclarant que les gens de lettres « étaient au milieu du public dispersé ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'Athènes au milieu du peuple assemblé ». (*Discours de réception à l'Académie française,* 1775.)

Il sera fort intéressant, pour se rendre un compte exact de la puissance des gens de lettres au XVIIIe siècle, de lire dans les *Considérations sur les mœurs* de Duclos, le chapitre XI : *Sur les gens de lettres* (*Œuvres,* édit. Belin, t. I, p. 110 sq.). Cf. le sujet nº 19, p. 19.

263. Deux critiques du « Discours préliminaire ».

MATIÈRE. — *Le Discours préliminaire de l'Encyclopédie* a été jugé de la façon suivante : « C'est un ouvrage peu sincère et très surfait : peu sincère, parce que d'Alembert y dit beaucoup de choses qu'il ne pensait pas, et très surfait, parce qu'il ne s'y trouve rien d'original comme idée ou comme réflexion, et que comme style, d'Alembert a écrit des pages bien supérieures, entre autres les *Éloges* des membres de l'Académie française, qui sont des chefs-d'œuvre d'habileté, de goût et de fine critique, en même temps que des morceaux fort instructifs au point de vue de l'histoire littéraire. » (PAPILLON, *Histoire de la philosophie moderne*, t. II, p. 81.)

De son côté, M. J. Bertrand déclare : « D'Alembert s'élève contre le géomètre qui, en présence d'une belle œuvre de l'esprit, demandait : Qu'est-ce que cela prouve ? Je me contenterais de demander : Qu'est-ce que cela apprend ? Cette question adressée à la préface de l'*Encyclopédie* resterait sans réponse ».

Discuter ces jugements.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au début du chapitre V et ajouter : D'ALEMBERT, *Œuvres*, édition Belin, 5 vol. : *Portrait de d'Alembert par lui-même* et *Correspondance*, t. V. — *Correspondance inédite de d'Alembert*, publiée par Ch. Henry. — *Œuvres*, édit. Didier, 1863. — CONDORCET, *Éloge de d'Alembert* (*Éloges académiques*, édit. classique Didier, 1867. — *Œuvres*, édit. 1847, t. III, p. 51 sq.). — LA HARPE, *Lycée*, voir la table. — COUSIN D'AVALON, *D'Alembertiniana*. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. II. — BERTRAND, *D'Alembert* (Les Grands Ecrivains). — P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle* : d'Alembert, p. 352 sq. — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 312 sq. — E. HERRIOT, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXI, p. 659 sq. — G. LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre IV, ch. III, p. 725. — E. LINTILHAC, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. XII, p. 290 sq. — G. PELLISSIER, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. V, p. 339 sq. — R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXI, p. 451 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XVII, § II, p. 413 sq.

Conseils. — On trouvera dans les excellentes éditions classiques du *Discours préliminaire* (Ducros, Picavet), l'essentiel pour guider la réfutation de ces opinions si sévères et si injustes. Voir en particulier l'introduction de l'édition Picavet, surtout § IV, p. XLIII sq. et les *Notes* sur le *Discours*, p. 190 sq.

264. D'Alembert et les sciences exactes.

MATIÈRE. — Expliquer ce jugement : « D'Alembert, si l'on écoute le témoignage impartial des mathématiciens, était un génie du premier ordre, et il a laissé dans cette carrière des traces de son pas-

sage. Même sans être fort instruit en cette matière, on ne s'étonne pas de ce jugement, en lisant la portion du *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, qui a rapport aux sciences exactes ». (De Barante, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, 5e édit., p. 159.)

265. Le style de d'Alembert jugé par lui-même.

Matière. — D'Alembert apprécie en ces termes les qualités et les défauts de son style : « Le caractère principal de son esprit est la netteté et la justesse. Il a apporté dans l'étude de la haute géométrie quelque talent et beaucoup de facilité, ce qui lui a fait dans ce genre un assez grand nom de très bonne heure. Cette facilité lui a laissé le temps de cultiver encore les belles-lettres avec quelque succès; *son style serré, clair et précis, ordinairement facile, sans prétention, quoique châtié, quelquefois un peu sec, mais jamais de mauvais goût, a plus d'énergie que de chaleur, plus de justesse que d'imagination, plus de noblesse que de grâce.* » (D'Alembert, *Œuvres*, édit., 1821, t. I, p. 9 sq.).

Discuter en vous appuyant sur le *Discours préliminaire*.

266. Le « Prospectus » de l' « Encyclopédie ».

Matière. — A la fin du *Discours préliminaire*, d'Alembert place le « *Prospectus* dont M. Diderot est l'auteur » et qui, dit-il « a été reçu de toute l'Europe avec les plus grands éloges ». Le *Discours préliminaire* a effacé le *Prospectus :* plusieurs critiques ont affirmé que c'était à tort. Analysez le *Prospectus*, et dégagez les idées principales qu'il contient.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au début du chapitre V, et ajouter :

Diderot, *Œuvres complètes*, éditions Assezat et Tourneux. — Notice de l'édition Belin, 1818 (7 vol. ; la « notice » est contenue dans le tome VII).

Morceaux choisis, édit. Texte (Hachette), Pellissier (Colin), Fallex (Delagrave), Jacquinet (Belin), Parigot (Lecène), Tourneux et Vapereau (Charavay). — *Lettres choisies du* XVIIIe *siècle*.

Mme de Vandeul, *Mémoires sur Diderot*, 1787. — Naigeon, *Mémoires historiques et philosophiques sur la vie et les ouvrages de Diderot*. — La Harpe, *Lycée*, voir la table. — Sainte-Beuve, *Premiers Lundis*, t. I ; *Portraits littéraires*, t. I ; *Lundis*, t. III ; *Nouveaux Lundis*, t. IX. — Edmond Scherer, *Diderot*. — J. Reinach, *Diderot*. — Brunetière, *Études critiques*, 2e série. — Faguet, *Dix-huitième siècle* : Diderot. — Ch. Joliet, *L'Esprit de Diderot, pensées, fragments*. — Ducros, *Diderot, l'homme et l'écrivain*. — Albert Collignon, *Diderot*. — Maurice Tourneux, *Diderot et Catherine II*. — P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle* : Les Encyclopédistes. Diderot, p. 324 sq. — Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 308 sq., et surtout p. 313. — E. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXI, p. 645 sq. — G. Lanson, *His-*

toire de la littérature française, 5e partie. livre IV, ch. I, II, p. 717 sq., 730 sq. — E. Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. XII, p. 290 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. V, p. 333 sq. — R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXI, p. 447 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XVII, § III, p. 419 sq.

Plan proposé :

Exorde : Moment précis où paraît le *Prospectus :* 1750. (Le privilège est du 21 janvier 1746.) Localisation du *Prospectus* dans la littérature du XVIIIe siècle. Son à propos.

I

1° — But et utilité de l'*Encyclopédie :*

a) But et utilité pratique et « philosophique » : guide pour ceux qui instruisent les autres, ou s'instruisent eux-mêmes ; mettre en évidence les relations des sciences et des arts, assurer leurs principes, faire le tableau général et historique des connaissances humaines (importance de cette idée).

b) Insuffisance des *Encyclopédies* antérieures, parues avant les progrès décisifs de l'humanité, ou parues après, et alors étouffées sous le poids des matières. L'*Encyclopédie* de Chambers est insuffisante : elle résume des ouvrages français, est très défectueuse au point de vue des arts mécaniques qu'on apprend dans les ateliers, non dans les livres. Ce livre ne fournira pas la base unique de l'*Encyclopédie*.

2° — Disposition et méthode générale :

a) Le point de départ est nécessairement l'ordre généalogique des connaissances humaines ; cet ordre a été établi surtout d'après Bacon : (Mémoire, Histoire ; Raison, Philosophie ; Imagination, Poésie).

b) La division du travail a suivi ; collaboration des spécialistes, artistes et savants. Étendue et précision des connaissances. Rôle particulier de Diderot : remplir les vides, et faire les articles intermédiaires.

c) Dans les éditions postérieures, Diderot ajoutait une justification de l'ordre alphabétique.

d) Chaque article a un style convenable à l'objet, propre à chaque collaborateur. Précision et clarté : variété.

II

Moyens employés pour l'exécution :

1° — Sciences et arts libéraux :

A) Procédés d'exécution :

a) Exposer les principes de façon claire et précise d'après les meilleurs écrivains ; exemples et autorités bien choisis, renvois exacts, citations fidèles ; efforts sincères pour critiquer impartialement les opinions, en tenant compte du seul intérêt de la vérité.

b) En même temps, histoire de l'origine et des progrès des sciences et des arts libéraux. Utilité de cette histoire.

B) Ressources des *Encyclopédistes :*

a) Ressources spéciales, les manuscrits d'amateurs ou de savants, les observations personnelles des collaborateurs ; cas particulier : richesse, originalité, nouveauté de la partie réservée à la grammaire française et à la grammaire générale.

b) Bibliothèques publiques, cabinets particuliers, portefeuilles etc... toutes communications dues soit à la protection des grands, soit à la bienveillance des savants. Art de distribuer les étrennes à propos.

Enthousiasme et lyrisme de Diderot.

2° — Arts mécaniques :

A) *a*) Défauts des ouvrages antérieurs à ce sujet, manque de connaissances, de méthode, faiblesse des descriptions techniques.

b) Visites des ateliers, interrogatoires des ouvriers les plus habiles. Difficultés de ces longues enquêtes.

c) Pour les métiers les plus singuliers, il a fallu mettre soi-même la main à l'œuvre.

d) Enfin nécessité d'aller apprendre dans les ateliers la langue des ouvriers eux-mêmes.

B) Cela posé, la méthode est la suivante :

a) On traite de la matière, des lieux où elle se trouve, de la préparation, qualités, espèces, opérations qui la transforment ; — des principaux ouvrages qu'on en fait et de la manière de les faire ; — noms, descriptions, figure des outils et machines, coupe des moules ; — planches représentant l'ouvrier au travail ; — définition rigoureuse des termes de l'art.

b) Importance des figures. Les dessinateurs spéciaux. Plus de 600 planches (30 dans Chambers).

Services réels que rendra cette partie : la main d'œuvre

fait seule l'artiste ; l'*Encyclopédie* renseignera le lecteur studieux et offrira à l'artiste ce que la philosophie peut lui apprendre pour arriver à la perfection.

III

Péroraison modeste à la fois et fière :

a) Lacunes et défauts inévitables de l'ouvrage : c'est l'ouvrage des siècles : « Il a fallu des siècles pour commencer, il en faudra pour finir : mais *à la postérité et à l'Être qui ne meurt point.* ».

b) Tout le monde du moins aura fait de son mieux. Résumé des services qu'on attend de l'ouvrage. Comment il servira au progrès de l'humanité... « en multipliant le nombre des vrais savants, des artistes distingués, et des amateurs éclairés, il répandra dans la société de nouveaux avantages ».

Conclusion : Le *Prospectus* a été effacé par le *Discours préliminaire.* Pourtant d'Alembert lui-même l'a joint à son *Discours* publié en 1759, avec, il est vrai, « quelques changements et additions qui ont paru convenables », mais sans importance, et il rappelait qu'il « avait été reçu de toute l'Europe avec les plus grands éloges ». Pour nous, ce document garde son importance par la date à laquelle il a paru, par ce qu'il nous apprend de l'ouvrage et des intentions de l'auteur, parce que ce document impersonnel nous apprend à mieux connaître Diderot lui-même et ses amis, et qu'il nous éclaire mieux sur leurs généreuses ambitions.

267. L'article « Encyclopédie ».

Matière. — M. Brunetière dit que pour avoir le véritable sens du *Discours préliminaire,* il faut y joindre l'article : Encyclopédie, qui est de Diderot. Expliquer cette opinion par une analyse des idées contenues dans l'article.

Plan proposé :

Exorde : Intérêt de l'article : Encyclopédie : il est écrit lorsque les difficultés de la tâche ont été constatées, et au beau milieu de la publication même.

1° — Diderot reconnaît les imperfections de l'ouvrage : « J'examine notre travail sans partialité, je vois qu'il n'y a peut-

être aucune sorte de faute que nous n'ayons commise... » Il les explique soit en indiquant qu'on a eu tort de partir d'un mauvais dictionnaire, celui de Chambers; soit en montrant qu'il était impossible, dès la première édition, de faire autre chose « qu'une compilation très uniforme et très incomplète ».

2° — Cependant le succès a été considérable, et il est dû à plusieurs causes :

a) Au grand nombre des figures, planches, etc.

b) A la collaboration des hommes de lettres les plus distingués de la nation ; leur dévouement à l'œuvre commune : « Il règne entre eux tous une émulation, des égards, une concorde qu'on aurait peine à imaginer... C'est qu'il ne s'agit point ici d'un intérêt particulier : c'est qu'il ne règne entre nous aucune petite jalousie personnelle, et que la perfection de l'ouvrage et l'utilité du genre humain ont fait naître le sentiment général dont on est animé ». Enthousiasme de Diderot. Énumération de quelques collaborateurs.

c) Aux documents nombreux, aux sources bien choisies ; malgré tout, il reste encore à analyser un certain nombre d'ouvrages de premier ordre.

d) A sa haute portée morale : Diderot expose qu'une Encyclopédie doit rendre les hommes meilleurs en même temps que moins ignorants, retracer les actes vertueux, se garantir de l'adulation, fuir la satire.

3° — D'autres causes sont indiquées çà et là dans l'article : Encyclopédie :

a) Par exemple, voir ce qu'écrit l'auteur au sujet des « renvois ». A côté des renvois de « choses » et des renvois de « mots », Diderot compte les renvois « satiriques ou épigrammatiques ». Il cite comme type celui qui se trouve dans un article où un éloge pompeux est suivi de cet avertissement : « Voyez *Capuchon* ». « Le mot burlesque *Capuchon*, et ce qu'on trouve à l'article : Capuchon, pourrait faire soupçonner que l'éloge pompeux n'est qu'une ironie, et qu'il faut lire l'article avec précaution, et en peser exactement tous les termes ». Des « renvois » en général dans l'*Encyclopédie :* comment ils sont « dirigés secrètement contre certains ridicules », « contre certains préjugés ».

b) Voir encore ce que dit l'auteur de l'article au sujet du style de l'*Encyclopédie*. « S'il est facile à un dictionnaire d'être bien écrit, il n'est guère d'ouvrages auxquels il soit plus essentiel de l'être... Au reste, nous avons quelque raison de croire

que nous ne sommes pas restés de ce côté sans succès ». Pourquoi on lit l'ouvrage « d'un bout à l'autre », au XVIIIe siècle : le style *portatif* : pas d'obscurité, simplicité ; rien de vague, etc...

Conclusion : Analyse du passage qui commence ainsi : « Nous croyons sentir tous les avantages d'une entreprise telle que celle dont nous nous occupons... L'expérience n'a point affaibli ces dispositions... Nous avons vu, à mesure que nous travaillions, la matière s'étendre, etc... (liste des difficultés)... Mais nous avons vu que de toutes les difficultés, une des plus considérables c'était de le produire une fois, quelque informe qu'il fût, et qu'on ne nous ravirait pas l'honneur d'avoir surmonté cet obstacle... (liste des avantages)... Nous avons vu que l'*Encyclopédie* ne pouvait être que la tentative d'un siècle philosophe ; que ce siècle était arrivé ; que la renommée, en portant à l'immortalité les noms de ceux qui l'achèveraient peut-être, ne dédaignerait pas de se charger des nôtres ; et nous nous sommes sentis ranimés par cette idée si consolante et si douce, qu'on s'entretiendrait aussi de nous, lorsque nous ne serions plus ; par ce murmure si voluptueux, qui nous faisait entendre dans la bouche de quelques-uns de nos contemporains ce que diraient de nous des hommes à l'instruction et au bonheur desquels nous nous immolions, que nous estimions et que nous aimions, quoiqu'ils ne fussent pas encore... Mais les faiblesses suivent la dépouille mortelle dans le tombeau, et disparaissent avec elle ; la même terre les couvre ; il ne reste que les qualités éternisées dans les monuments qu'il s'est élevés à lui-même, ou qu'il doit à la vénération et à la reconnaissance publiques ; honneurs dont la conscience de son propre mérite lui donne une jouissance anticipée ; jouissance aussi pure, aussi forte, aussi réelle qu'aucune autre jouissance, et dans laquelle il ne peut y avoir d'imaginaires que les titres sur lesquels on fonde ses prétentions. Les nôtres sont déposés dans cet ouvrage, la postérité les jugera. »

Fierté légitime, confiance généreuse dans la grandeur de la tâche, et le sentiment que l'avenir la mènera à bonne fin. La foi de Diderot.

268. Diderot jugé par ses contemporains.

Matière. — Parmi les jugements que les contemporains ont portés sur Diderot, les plus intéressants sont peut-être ceux de

Grimm, de Rousseau (alors brouillé avec son ami), et de Voltaire. — « S'il y eut jamais une capacité d'esprit à recevoir et à féconder toutes les idées que peuvent embrasser les connaissances humaines, ce fut celle de Diderot; c'était la tête la plus naturellement encyclopédique qui ait peut-être jamais existé. Métaphysique subtile, calcul profond, recherches d'érudition, conception poétique, goût des arts et de l'antiquité, quelque divers que fussent tous ces objets, son attention s'y attachait avec le même intérêt, avec la même facilité. »

— « A la distance de quelques siècles du moment où il a vécu, Diderot paraîtra un homme prodigieux : on regardera de loin cette tête universelle avec une admiration mêlée d'étonnement, comme nous regardons aujourd'hui la tête des Platon et des Aristote. »

— « ... Un si beau génie à qui la nature a donné de si grandes ailes. »

Que pensez-vous de ces trois jugements?

269. Diderot journaliste.

Matière. — Sainte-Beuve avait écrit : « Diderot doit nous être à jamais cher à nous tous, journalistes et improvisateurs sur tous sujets », et M. Faguet dit à son tour : « Personne plus que Diderot n'était né directeur de journal. »

Apprécier ces deux opinions sur Diderot, directeur et rédacteur de journal.

Conseils. — On trouvera dans notre volume, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Sujets proposés, sujet n° 52, p. 137, un plan de cette dissertation.

270. Diderot et la poésie.

Matière. — Vous discuterez les idées que Diderot a exprimées au chapitre XVIII de son traité *De la poésie dramatique*, dans le passage qui suit : « En général, plus un peuple est civilisé, poli, moins ses mœurs sont poétiques ; tout s'affaiblit en s'adoucissant. Quand est-ce que la nature prépare des modèles à l'art? C'est au temps où les enfants s'arrachent les cheveux autour du lit d'un père moribond ; où une mère découvre son sein, et conjure son fils par les mamelles qui l'ont allaité ; où un ami se coupe la chevelure et la répand sur le cadavre de son ami ; où c'est lui qui l soutient par la tête et qui le porte sur un bûcher, qui recueille sa cendre et qui la renferme dans une urne qu'il va, en certains jours, arroser de ses pleurs ; où les veuves échevelées se déchirent le visage de leurs ongles si la mort leur a ravi un époux ; où les chefs du peuple, dans les calamités publiques, posent leur front humilié

dans la poussière, ouvrent leurs vêtements dans la douleur et se frappent la poitrine ; où un père prend entre ses bras son fils nouveau-né, l'élève vers le ciel, et fait sur lui sa prière aux dieux ; où le premier mouvement d'un enfant, s'il a quitté ses parents et qu'il les revoie après une longue absence, c'est d'embrasser leurs genoux et d'en attendre, prosterné, la bénédiction ; où les repas sont des sacrifices qui commencent et finissent par des coupes remplies de vin et versées sur la terre ; où le peuple parle à ses maîtres, et où ses maîtres l'entendent et lui répondent ; où l'on voit un homme, le front ceint de bandelettes devant un autel, et une prêtresse qui étend les mains sur lui en invoquant le ciel et en exécutant les cérémonies expiatoires et lustratives ; où des pythies écumantes par la présence d'un démon qui les tourmente, sont assises sur des trépieds, ont les yeux égarés et font mugir de leurs cris prophétiques le fond obscur des antres ; où les dieux, altérés du sang humain, ne sont apaisés que par son effusion ; où des bacchantes, armées de thyrses, s'égarent dans les forêts et inspirent l'effroi au profane qui se rencontre sur leur passage, etc.

« Je ne dis pas que ces mœurs sont bonnes, mais qu'elles sont poétiques.

« Qu'est-ce qu'il faut au poète? Est-ce une nature brute ou cultivée, paisible ou troublée? Préférera-t-il la beauté d'un jour pur et serein à l'horreur d'une nuit obscure, où le sifflement ininterrompu des vents se mêle par intervalles au murmure sourd et continu d'un tonnerre éloigné et où il voit l'éclair allumer le ciel sur sa tête? Préférera-t-il le spectacle d'une mer tranquille à celui des flots agités? Le muet et froid aspect d'un palais à la promenade parmi des ruines? Un édifice construit, un espace planté de la main des hommes, au touffu d'une antique forêt, au creux ignoré d'une roche déserte? Des nappes d'eau, des bassins, des cascades, à la vue d'une cataracte qui se brise en tombant à travers les rochers, et dont le bruit se fait entendre au loin du berger qui a conduit son troupeau dans la montagne, et qui l'écoute avec effroi?

« La poésie veut quelque chose d'énorme, de barbare et de sauvage.

« C'est lorsque la fureur de la guerre civile ou du fanatisme arme les hommes de poignards, et que le sang coule à grands flots sur la terre, que le laurier d'Apollon s'agite et verdit. Il en veut être arrosé. Il se flétrit dans les temps de la paix et du loisir. Le siècle d'or eût produit une chanson peut-être ou une élégie. La poésie épique et la poésie dramatique demandent d'autres mœurs.

« Quand verra-t-on naître des poètes? Ce sera après les temps de désastres et de grands malheurs; lorsque les peuples harassés commenceront à respirer. Alors les imaginations ébranlées par des spectacles terribles peindront des choses inconnues à ceux qui n'en ont pas été les témoins. N'avons-nous pas éprouvé, dans

quelques circonstances, une sorte de terreur qui nous était étrangère? Pourquoi n'a-t-elle rien produit? N'avons-nous plus de génie? »

Lectures recommandées : Ajouter aux ouvrages déjà recommandés : Rocafort, *Les Doctrines littéraires de l'Encyclopédie.*

Matière. — Telle est la matière proposée aux élèves de Première supérieure par le jury du concours pour l'École normale et les bourses de licences. Le passage est bien connu ; il se trouve dans les *Morceaux choisis,* par exemple dans ceux de Texte, p. 97 sq., de Fallex, p. 207 sq., de G. Pellissier, p. 150 sq., etc. Lisez-le entièrement ; puis réfléchissez à ces critiques adressées aux candidats par leurs juges : « Les candidats ont eu à discuter les idées exprimées par Diderot, dans un passage de son *Traité ae la poésie dramatique* (ch. XVIII), où il soutient, avec exemples à l'appui, que les mœurs de la civilisation et la paix ne conviennent pas à la poésie, mais la barbarie, la guerre, les troubles civils, par analogie avec la nature, qui n'est point poétique lorsqu'elle est cultivée et paisible, mais lorsqu'elle est brute et troublée. — Il y a eu un petit nombre de copies tout à fait distinguées et un petit nombre de copies tout à fait mauvaises, puis deux groupes d'assez bonnes copies, entre lesquelles s'étalait une masse trop nombreuse de copies médiocres. L'ensemble a dénoté un certain malaise produit par la nouveauté du sujet : beaucoup de candidats n'ont pas su lire le texte avec sang-froid, pour en pénétrer le sens, y reconnaître et y choisir les questions intéressantes à discuter ; beaucoup, dans leur discussion, n'ont pas su serrer d'assez près la pensée de Diderot, *ou l'ont jugée sans tenir compte du moment où elle a été exprimée.* » Voyez M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire,* Invention, ch. II, § III, p. 25 sq. ; *La Dissertation morale,* Invention, ch. III, p. 36 sq.

271. La théorie de l'inspiration réfléchie.

Matière. — Expliquer et discuter l'opinion suivante : « Les grands poètes, les grands acteurs et peut-être en général tous les grands imitateurs de la nature... sont les êtres les moins sensibles... Ils sont trop occupés à regarder, à connaître et à imiter pour être vivement affectés au-dedans d'eux-mêmes... Nous sentons, nous ; eux, ils observent, étudient et peignent. Le dirai-je ? Pourquoi non ? La sensibilité n'est guère la qualité d'un grand génie... La sensibilité n'est jamais sans faiblesse d'imagination. » (*Paradoxe sur le comédien,* édit. Ern. Dupuy, p. 15.)

Conseils. — Tous les *Morceaux choisis* renferment des extraits très suffisants du *Paradoxe.* Je renvoie cependant à l'excellente

édition de M. E. Dupuy, 1902, édition critique avec introduction, notes, fac-similé. Voir à ce sujet la polémique engagée entre MM. Dupuy et Tourneux dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (1902).

Si l'on est curieux de savoir comment cette théorie de l'inspiration réfléchie a été développée et mise en pratique par les poètes et les écrivains de l'école de Flaubert, c'est-à-dire par ceux qui ont suivi les romantiques, on prendra l'ouvrage de M. Cassagne, *La Théorie de l'art pour l'art*, passim, et 2e partie, ch. IV : L'Art pour l'art et la science, p. 262 sq., surtout p. 292 sq. Voir dans notre tome III, le chapitre II, § 6.

272. Diderot critique d'art.

Matière. — Expliquer comment Mme Necker a pu dire au sujet des *Salons* de Diderot : « Je n'avais jamais vu dans un tableau que des couleurs plates et inanimées : c'est un nouveau sens que je lui dois. »

Lectures recommandées : D'Haussonville, *Le Salon de Mme Necker*.

Conseils. — On trouvera dans le livre de M. Faguet, dans celui de M. Hémon, toutes les indications générales nécessaires au développement. Mais il est bon de ne pas oublier de qui est l'opinion que nous devons expliquer dans cette dissertation. (Cf. *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, § III, p. 25 sq.)

Mme Necker est une contemporaine de Diderot ; c'est pour elle qu'il a écrit les *Salons*, je veux dire pour un public bien déterminé, qui est tout différent du nôtre. M. Faguet l'a fort bien marqué à la fin de son chapitre ; Fromentin, lui, pourra se permettre « un peu d'interprétation technique, quelques leçons de langue poûssées un peu plus loin », mais Diderot a fort bien fait ce qu'il fallait faire à son époque, et la meilleure preuve, c'est que des femmes telles que Mme Necker le saluent comme un initiateur.

273. Diderot critique artistique ou littéraire ?

Matière. — On a souvent reproché à Diderot d'avoir fait dans ses *Salons* une critique plutôt littéraire qu'artistique. Pensez-vous en effet qu'il y ait dans ces pages, dans « ces causeries merveilleuses qui ont véritablement créé en France la critique des beaux-arts », l'influence fâcheuse et trop exclusive du point de vue littéraire ?

Conseils. — Partez, si vous le voulez, de ces quelques lignes du livre de M. René Canat, *La Littérature française par les textes*, p. 424 :

« Mais d'abord, si cette critique est littéraire, c'est que la peinture de ce temps-là l'était bien aussi avec ces sujets pathétiques, spiri-

tuels ou moralisateurs. Puis il n'est pas vrai que Diderot ait méconnu le métier, la technique des œuvres. C'était, en art, un amateur très distingué. Ne lui demandons pas les secrets de la peinture à l'huile, de la fresque ou du pastel. Mais il s'entendait merveilleusement à la composition d'une toile, et surtout aux effets de lumière et de couleur... Diderot avait un œil de coloriste et d'artiste, il savait voir. De plus il était initié, par des études, à certaines questions essentielles du métier. Son grand mérite est de nous donner la sensation puissante des œuvres d'art qu'il évoque. Il a créé le genre, ce qui est considérable. Il a été un éducateur du goût et un initiateur. »

Lisez à présent vos *Extraits*, et vérifiez ces observations ou, au besoin, corrigez-les par les vôtres. Quels sont ces sujets « pathétiques, spirituels ou moralisateurs » ? Comment ces peintres étaient-ils des littérateurs ? Avez-vous vu des reproductions de ces toiles que Diderot a décrites ? Pouvez-vous vérifier s'il avait « un œil de coloriste et d'artiste » ? Cherchez aussi comment ses qualités de littérateur ont puissamment aidé sa critique artistique. Voyez enfin s'il est vrai de dire qu'il a méconnu le métier, et s'il n'a pas fait son apprentissage dans les ateliers, s'il ne s'est pas familiarisé avec la technique, s'il n'a pas, suivant son expression, « passé le pouce dans la palette ». Certains même ont trouvé que, dans les *Derniers Salons*, les remarques techniques étaient trop abondantes ; et puis, n'oubliez pas pour quelle époque et pour quelle société Diderot compose ses *Salons*, et concluez qu'il a bien créé la critique d'art, non comme nous l'entendons, mais comme il fallait l'entendre au XVIIIe siècle ; Diderot a bien « créé le genre ».

Plan proposé :

Exorde : Le reproche adressé à Diderot ; quelles seraient les conséquences s'il était vrai.

1° — Le reproche n'est pas absolument faux. Montrer Diderot en face d'une toile : comment il voit avant tout le sujet, comment il le raconte, l'explique, le refait au besoin. Il s'attache à l'expression dramatique, à la portée morale.

2° — Mais le reproche n'est pas justifié. La peinture de ce temps est littéraire : moralisatrice, spirituelle, pathétique. Des exemples.

3° — Et surtout, les qualités du critique artistique sont le sens de la lumière et le sens de la couleur : sa faculté de voir, son instinct de la couleur, son « sentiment de la chair ». Des exemples.

4° — Ces qualités ont été remarquablement servies par ses qualités littéraires : le « moment » du tableau, le sentiment

de l'ordonnance, de la distribution et de la liaison des parties, l'intelligence des groupements esthétiques. Des exemples.

5° — Visites de Diderot dans les ateliers. Comment il observe, il cause, il fait causer. Son éducation technique est incomplète mais réelle.

6° — Était-il possible à Diderot, même si cette éducation avait été plus complète, de faire autre chose qu'une « causerie » sur une œuvre d'art? Son but, son public.

Conclusion : Diderot véritable créateur. « Quand on y songe bien, ce qui doit étonner, ce n'est point du tout que Diderot ait été littéraire dans sa critique d'art, c'est combien il l'a été modérément. Et c'est bien plutôt un retour au vrai sens artistique... » (E. Faguet, *op. cit.*, p. 316.)

274. Le style de Diderot (1).

Matière. — M. Faguet écrit : « Diderot est grand écrivain par rencontre et comme par boutade, et il trouve une belle page comme il trouve une grande idée, avec je ne sais quelle complicité du hasard. C'est un homme d'humeur, et par conséquent un écrivain inégal. « Un homme inégal n'est pas un homme, dit La Bruyère; ce sont plusieurs ». Et il y a plusieurs écrivains dans Diderot. Il y a l'écrivain lucide, froid et lourd qui écrit les articles de l'*Encyclopédie*. Il y a l'écrivain dur et obscur qui expose une théorie philosophique qu'il n'entend pas bien... Et il y a aussi en Diderot l'écrivain ardent, impétueux, d'une prompte et vive saillie, qui jette une scène sous nos yeux ou qui enlève un récit d'un tel mouvement, d'un tel élan, et, notez-le, avec une telle perfection de forme, qu'on ne songe plus à la forme, qu'on ne s'en aperçoit plus, qu'on croit voir, sentir et penser soi-même, que l'intermédiaire entre vous et la chose, que l'interprète, que l'écrivain, en un mot, a disparu ; et c'est là le triomphe même de l'écrivain.... Diderot est même poète. Il trouve le mot puissant et sobre, court et magnifique.... Il trouve le symbole exact et en même temps riche, ample, s'imposant à l'imagination, et il sait l'enfermer dans une période harmonieuse dont le retentissement prolonge longtemps dans notre mémoire ses ondes sonores.... » (Faguet, *Dix-huitième siècle :* Diderot, p. 320 sq.)

Pouvez-vous mettre sous chacune de ces affirmations quelques passages qui les vérifient? Si elles renferment quelque sévérité qui vous paraisse excessive, défendez le style de Diderot, mais toujours par des références exactes.

---

(1) Sur Diderot et le roman, voir plus loin, sujets n°s 362 sq., p. 296 sq.

275. Les funérailles de Louis XV.

Matière. — Les mémoires contemporains du règne de Louis XV rapportent sur ses funérailles des détails étranges : « Au bout de deux fois vingt-quatre heures, il fut porté à Saint-Denis, avec une suite de quarante-six gardes du corps. Le cercueil était sur un carrosse de chasse, et passait à travers l'ouverture du devant. Son escorte faisait courir le mort du même train qu'il les avait menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence régnait, les cabarets étaient remplis d'ivrognes qui chantaient. »

Comment expliquez-vous les sentiments du peuple à l'égard de Louis XV, lors de ses funérailles? Quelles réflexions faites-vous à ce sujet?

Lectures recommandées : Collections de *Mémoires*, citées au n° 16. — Lacretelle, *Histoire du* xviii*e siècle*. — Tocqueville, *Histoire philosophique du règne de Louis XV*. — De Carné, *La Monarchie française*. — Michelet, *Histoire de France ;* xviii*e siècle*. — Jobez, *La France sous Louis XV*. — Taine, *Les Origines de la France contemporaine*, I : *L'Ancien Régime*. — H. Carré, *La France sous Louis XV*. — Dussieux, *Le Château de Versailles*. — H. Fortoul, *Les fastes de Versailles*. — Le Roi, *Mme de Barry*. — Goncourt, *Mme du Barry* — Vatel, *Histoire de Mme du Barry*. — Roustan, *Les Philosophes et la société française au* xviii*e siècle*, ch. I : Les Philosophes et la royauté, surtout p. 56 sq.

Conseils. — Cette matière a été proposée, plus d'une fois, au baccalauréat, sous cette forme ou sous une autre, par exemple : « Vous supposerez qu'un Anglais, voyageant en France, écrit à un de ses amis pour lui raconter le spectacle des funérailles de Louis XV et les réflexions que ce spectacle lui a inspirées.... » N'oubliez pas quels sentiments avaient accueilli le roi, à son arrivée au pouvoir, et mesurez la différence.

276. A la veille de 1789.

Matière. — « Les vices de cette société tenaient moins aux hommes qu'aux institutions. Jamais les mœurs ne furent plus aimables et douces qu'à la veille de 1789, les esprits plus cultivés et plus ouverts aux pensées généreuses de sacrifice et de renoncement, les âmes plus sensibles et plus apitoyées sur les maux d'autrui, l'intelligence et la science plus honorées et plus fêtées. Les barrières élevées entre les classes tendaient tous les jours à s'abaisser davantage. Le contraste entre les mœurs et les institutions était d'autant plus vif et choquait davantage les penseurs et les politiques. » (A. Gasquet, *Lectures sur la société française aux* xvii*e et* xviii*e siècles :* Préface, p. 13.)

Ainsi s'exprime M. Gasquet, qui nous donne, dans son ouvrage, des passages caractéristiques. Faites, d'après les *Mémoires* et les *Correspondances*, un tableau de la France à la veille de 1789.

Lectures recommandées : Outre les ouvrages précédemment cités, je renvoie à Babeau, *Paris en 1789* (Paris, Didot). — Edme Champion, *La France d'après les cahiers de 1789.*

Collections de *Mémoires* citées. — Granier de Cassagnac, *Histoire des causes de la Révolution française.* — Droz. *Histoire du règne de Louis XVI.* — Jobez, *La France sous Louis XVI.* — Tocqueville, *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI.* — Flammermont, *Le second ministère de Necker.* — Semichon. *Les Réformes sous Louis XVI : Assemblées provinciales et parlements.* — Bailly, *Histoire financière.* — Clamageran, *Histoire de l'impôt en France.* — Ch. Gomel, *Les Causes financières de la Révolution française.* — Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution française.* — Aimé Cherest, *La Chute de l'ancien régime.* — Sepet, *Préliminaires de la Révolution.*

VI

J.-J. ROUSSEAU. — BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

277. Éloge de Rousseau.

Matière. — Rousseau est un des grands esprits qui ont préparé la venue des temps modernes.

Sa vie entière a été consacrée à la vérité. Sa devise était : « *Vitam impendere vero* ». Il a soulevé contre lui les haines des ennemis de la liberté; il n'a eu comme récompenses que les persécutions et il a connu toutes les souffrances.

Son courage est cependant resté inflexible. Il était de ceux qui savent prendre leurs responsabilités ; il a signé tous ses ouvrages ; il s'est offert sans hésitation à la sentence des magistrats, trop dévoués aux idées du passé pour être justes envers lui.

C'est qu'il apportait à la nation la grande idée de l'excellence de la nature. On peut discuter cette idée fondamentale du système de Rousseau ; il faut bien reconnaître que c'est une de celles qui ont le plus fait pour ruiner l'ancien ordre de choses. Il a dénoncé les abus et les injustices, abrités sous un régime d'oppression, et il a concouru à créer le mouvement irrésistible qui a emporté le vieux monde.

Comme les philosophes, il a montré que l'intolérance était un crime ; il a considéré que la pureté du cœur et la droiture de nos intentions étaient les plus saintes des vertus. Sa morale a réchauffé les nobles sentiments sur lesquels reposent les sociétés constituées ; elle a relevé l'homme à ses propres yeux.

Il a voulu que les nations eussent des citoyens vertueux, il a montré que l'éducation bien entendue devait se proposer ce but unique ; avant lui, on formait des sujets pour une monarchie, il indique comment l'on forme des hommes pour des États libres.

C'est Rousseau enfin qui a proclamé le grand principe de la souveraineté populaire, et, quelles que soient les imperfections de ses théories politiques, il reste l'homme qui a jeté à bas toutes les puissances pour faire triompher la volonté générale, règle de toutes les constitutions modernes.

Aussi les hommes de la première République ont-ils fait conduire au Panthéon la dépouille de Rousseau, et ont-ils décrété de lui élever une statue ; la troisième République a payé la dette de la première.

Lectures recommandées : La plus commode des éditions complètes est l'édition Hachette, 1886-1893, 13 vol. — Cf. édition Petitain, 22 vol. 1819-1822 ; — édition Musset-Patay, 23 vol. 1823-1826.

Extraits : Brunel (Hachette) ; Fallex (Delagrave). — *Pages choisies* par Rocheblave (Colin). — *Morceaux choisis* par Victor Schrœder (très jolie édition des *Nouveaux classiques français illustrés*, avec une Introduction très intéressante, collection Alcide Picard, Paris.)

J.-J. Rousseau, *Confessions ; Dialogues* (*Rousseau, juge de Jean-Jacques*) ; *Les Rêveries d'un promeneur solitaire ; Correspondance.* — *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis, correspondances* publiées par Streckeisen-Moultou. — Voltaire, édit., Beuchot ou Moland, Table. — D'Alembert, *Œuvres*, Paris, Belin, 1822, 5 vol. t, IV. — Diderot, *Œuvres complètes*, édit. Assézat et Tourneux, Table. — Grimm, *Correspondance littéraire*, édit. Tourneux, Table. — Bernardin de Saint-Pierre, *Fragments*, et *Essai sur Jean-Jacques Rousseau.* — Mme de Staël, *Lettre sur les ouvrages et le caractère de Jean-Jacques Rousseau.* — Chateaubriand, *Génie du christianisme*, IIe partie, III, 4 ; *Essai historique sur les Révolutions*, 1re partie, ch. XXIV ; 2e partie, ch. XXVI. — Musset-Pathay, *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau.*

Villemain, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle.* — Lamartine, *Entretiens*, 65-67, t. XI et XII. — Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages.* — Vinet, *Histoire de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, t. II. — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. II, III, XV et Table. — Bersot, *Études sur le* XVIIIe *siècle*, II ; Introduction du *Rousseau* de Saint-Marc Girardin ; *Études et Discours.* — Michelet, *Louis XV* et *Louis XVI.* — Sayous, *Le Dix-huitième siècle à l'étranger*, t. I. — Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, t. II. — Despois, *Les Lettres et la Liberté.* — Taine, *L'Ancien Régime ; La Révolution.* — Eug. Ritter, *Rousseau et le pays roman ; La Famille de J.-J. Rousseau ; Nouvelles recherches sur les « Confessions » ; La Jeunesse de J.-J. Rousseau.* — Caro, *La Fin du* XVIIIe *siècle*, t. I. — Scherer, *Melchior Grimm.* — Ducros, *J.-J. Rousseau* (Collection des *Classiques populaires*). — Brunetière, *Études critiques*, séries, II, III, IV, V ; *L'Évolution de la poésie lyrique*, t. I. — Ph. Godet, *Histoire littéraire de la Suisse française.* — Arvède Barine, *Bernardin de Saint-Pierre.* — Chuquet, *J.-J. Rousseau* (collection des *Grands Écrivains*). — Texte, *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire.* — Frédérika Macdonald, *La Légende de J.-J. Rousseau*, trad. de l'anglais par Georges Roth.

P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* J.-J. Rousseau, p. 215 sq. — F. Hémon, *Cours de littérature : J.-J. Rousseau.* — Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française :* J.-J. Rousseau, p. 328 sq. — Faguet, *Dix-huitième siècle :* J.-J. Rousseau, p. 327 sq. — Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXII, p. 686 sq. — Lanson, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre IV, ch. V, p. 762 sq. — Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, ch. X, p. 234 sq. — Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. VIII, p. 364 sq.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXII, p. 454 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XVIII, p. 429 sq. — G. Compayré, *Jean-Jacques Rousseau et l'éducation de la nature* (collection : *Les Grands Éducateurs*). — L. Levrault, *Auteurs français :* J.-J. Rousseau, p. 619 sq.

Conseils. — Sujet très général dans lequel il faudra savoir se tenir à l'essentiel (Cf. M. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, A l'Examen, ch. II., p. 225 sq.). Le plus sage est évi-

demment de suivre le plan imposé par la matière, sans croire toutefois que le travail de la disposition soit achevé. (Cf. M. Roustan, *La Composition française : La Lettre et le Discours*, Disposition, ch. I, p. 75 sq.)

278. Rousseau juge de Jean-Jacques.

Matière. — « A charge et à décharge, déclarait fièrement Jean-Jacques Rousseau, je ne crains point être vu tel que je suis. » Qu'en pensez-vous ? Rousseau avait-il raison de faire cette déclaration, qu'il a plus d'une fois renouvelée ? Pour que votre jugement soit acceptable, n'oubliez pas qu'il doit être complet ; n'entreprenez ni une apologie ni un réquisitoire contre Rousseau, et souvenez-vous qu'il a dit lui-même : « Ce qui peut m'être le plus défavorable est d'être connu à demi. »

Conseils. — La matière aurait pu joindre à ces extraits tout le début des *Confessions*, surtout le passage resté célèbre qui commence ainsi : « Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra... », et qui se termine par ces mots : «... et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose : je fus meilleur que cet homme-là ! »

279. Aimer Rousseau.

Matière. — « Il nous sera toujours impossible de ne pas aimer Jean-Jacques Rousseau », écrivait Sainte-Beuve : d'autres l'ont répété avant et après lui, et notamment un critique contemporain qui redisait presque dans les mêmes termes : « Il m'est impossible de ne pas l'aimer. Je sens qu'il fut bon. » Cela était écrit en 1891 par M. J. Lemaître.

Vous paraît-il impossible en effet de ne pas aimer Jean-Jacques, et pourquoi ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au n° 277 et ajouter : A. Daudet, *Dialogues intimes pour et contre Rousseau*. — John Grand-Carteret, *Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui ; Jean-Jacques Rousseau jugé par les Génevois d'aujourd'hui*. — D. Chatelain, *La Folie de J.-J. Rousseau*.

Conseils. — C'est votre avis personnel qu'on vous demande, et, après tout, vous n'êtes pas obligé d'aimer Rousseau. D'autres ont été très sévères pour Jean-Jacques, et M. J. Lemaître qui écrivait les lignes précédentes en 1891 (*Journal des Débats*, 29 juin) publiait, quelques années plus tard, tout un volume, composé de conférences où il avait dit exactement le contraire (J. Lemaître, *J.-J. Rousseau*, Calmann Lévy, 1907).

Voici quelques témoignages d'admiration donnés à Rousseau par ceux qui l'ont aimé. Mme de Staël, qui est une disciple de Jean-Jacques, déclarait en 1788 : « Soit qu'on entende parler de Rousseau par ceux qui l'ont aimé, soit qu'on lise ses ouvrages, on trouve dans sa vie, comme dans ses écrits, des mouvements, des sentiments qui ne peuvent appartenir qu'aux âmes pures et bonnes. Quand on le voit aux prises avec les hommes, on l'aime moins ; mais dès qu'on le retrouve avec la nature, tous ses mouvements répondent à notre cœur, et son éloquence développe tous les sentiments de notre âme. » (Mme de Stael, *Lettre sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau*, *Œuvres complètes*, 1820, t. I.)

Bersot, qui voit dans Jean-Jacques « l'aspiration indomptable vers l'idéal », écrit avec éloquence : « Il aura pour disciples, non point le nombre qui jugera sur sa parole et embrassera ses paradoxes, mais tous ceux que la terre et la réalité ne contenteront point, tous ceux qu'agitera jamais, jusqu'au sein du bonheur présent, l'inquiète espérance. » (Bersot, *Études sur le* XVIIIe *siècle*.) Et de nos jours, tandis que Paul Janet rapproche Rousseau de Platon, pour son goût de l'idéal et son rêve du mieux, c'est encore ce dévouement à l'idéal qui vaut à Jean-Jacques d'enthousiastes sympathies :

« Il souffrit en cherchant l'idéal qu'il prêchait avec la foi d'un apôtre. Le malheur l'a sacré. On plaint ses misères, et l'on ne peut se défendre de l'aimer, d'être entraîné vers lui, comme les nobles cœurs de son temps, par la pitié et par une irrésistible sympathie. « Vous me demandez ce qu'il me semble de Rousseau, écrit « Frédéric à Voltaire : il faut respecter les infortunés ; il n'y a que « les âmes perverses qui les accablent. » (A. Chuquet, *Jean-Jacques Rousseau*.)

Nous aurions pu citer de nombreuses pages où le même Rousseau est maudit, insulté, accusé des pires méfaits. Nous nous contentons de citer ce passage emprunté au livre d'un d'esprit très délicat, critique moraliste : « La vie sans actions, toute en affections et en pensées demi-sensuelles ; fainéantise à prétention ; voluptueuse lâcheté ; inutile et paresseuse activité, qui engraisse l'âme sans la rendre meilleure, qui donne à la conscience un orgueil bête, et à l'esprit l'attitude ridicule d'un bourgeois de Neuchâtel se croyant roi ; le bailli suisse de Gessner dans sa vieille tour en ruines : la morgue sur la nullité ; l'emphase du plus voluptueux coquin, qui s'est fait sa philosophie, et qui l'expose éloquemment ; enfin le gueux se chauffant au soleil, et méprisant délicieusement le genre humain : tel est J.-J Rousseau. » (Joubert, *Œuvres*, édit. 1877 ; *Pensées*, titre XXIV, pensée XLIV, p. 369 sq.)

Nous répétons : « Soyez personnels », et nous vous renvoyons à *La Composition française : La Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq. ; Élocution, ch. I, II, III, p. 94 sq. ; *La Dissertation morale*, Invention, ch. V, p. 55 sq. ; Élocution, ch. I sq., p. 103 sq., surtout ch. II, § III, p. 116 sq.

280. Au pays des chimères.

Matière. — Apprécier cette parole de J.-J. Rousseau : « Le pays des chimères est en ce monde le seul digne d'être habité ; et tel est le néant des choses humaines, que, hors l'être existant par lui-même (c'est-à-dire Dieu), il n'y a rien de beau que ce qui n'est pas. »

Cette parole vous paraît-elle expliquer bien des choses dans la vie, le caractère et les ouvrages de Jean-Jacques, et n'est-il pas vrai que, pour comprendre l'homme et l'œuvre, il faut à côté de « l'importance démesurée prise par la sensibilité », tenir compte de l'importance démesurée prise par l'imagination?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 277 sq.

Ajouter : Pascal, *Pensées*, art. III, 3, édit. Havet, p. 129; section II, 82, p. 362, édit. Brunschvig. — Malebranche, *De la recherche de la vérité*, liv. II, édit. Thamin (Hachette), surtout 2e et 3e partie, p. 48 sq., 108 sq. — Joly, *De l'imagination*. — Ribot, *De l'imagination*. — Rabier, *Leçons de psychologie*. — Compayré, *Pédagogie théorique et pratique ; L'éducation intellectuelle et morale*. — E. Rayot, *Précis de psychologie appliquée à l'éducation*, 1re partie, XIIe leçon, p. 175 sq.; 2e partie, IXe leçon, p. 441 sq., et bibliographie, p. 457.

Conseils. — Les mots placés entre guillemets dans le second paragraphe sont empruntés à l'*Histoire de la littérature française* de M. Doumic (ch. XXXII, § I, p. 456). Pour le rôle que l'imagination a joué chez Rousseau, voyez Rousseau lui-même, *Correspondance : Confessions*, etc.

« Cet amour des objets imaginaires et cette facilité de m'en occuper achevèrent de me dégoûter de tout ce qui m'entourait, et déterminèrent ce goût pour la solitude qui m'est toujours resté depuis ce temps-là. On verra plus d'une fois dans la suite les bizarres effets de cette disposition si misanthrope et si sombre en apparence, mais qui vient en effet d'un cœur trop affectueux, trop aimant, trop tendre, qui, faute d'en trouver d'existants qui lui ressemblent, est forcé de s'alimenter de fictions... » (*Confessions*, partie I, livre I.)

Rousseau lui-même, on le voit, marque fort bien pourquoi son cœur trop affectueux avait besoin de se transporter au pays des chimères, c'est-à-dire pourquoi son imagination était aussi extraordinaire que sa sensibilité.

Mme de Stael dit à son tour : « L'imagination était la première de ses facultés, et elle absorbait même toutes les autres. Il rêvait plutôt qu'il n'existait, et les événements de sa vie se passaient dans sa tête plutôt qu'en dehors de lui..... Rousseau n'était pas fou, mais une faculté de lui-même, l'imagination, était en démence. » (*Lettre sur les écrits et le caractère de Jean-Jacques Rousseau.*)

Quant à la question générale qui doit être traitée aux termes

mêmes de la matière : « Apprécier, etc... », il appartient à des élèves de première ou de seconde de la traiter avec méthode et avec réflexion. Nous avons répondu aux objections. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. IV, p. 47 sq., surtout § III : « Retarderons-nous la dissertation morale jusqu'à l'année de « philosophie » ? et ch. VI, p. 55 sq.)

281. Homme à paradoxes ou homme à préjugés ?

Matière. — Discuter cette pensée de Rousseau : « J'aime mieux être un homme à paradoxes qu'un homme à préjugés. »

Lectures recommandées : Voir les nos précédents et spécialement : Compayré, *L'Éducation intellectuelle et morale.* — E. Rayot, *Précis de psychologie appliquée à l'éducation.*

Conseils. — Nous ferons à propos de ce sujet des remarques analogues à celles qui ont été faites sur le sujet précédent.

Il y a deux parties à distinguer : 1° une partie générale ; préoccupez-vous de bien définir (Voy. M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. II, p. 21 sq.), puis discutez en faisant appel à votre réflexion et à vos souvenirs personnels (*Ibid.*, ch. V, p. 55 sq) ; — 2° une partie très précise : tenez le plus grand compte du nom de l'auteur (*Ibid.*, ch. III, p. 36 sq.) et cherchez une démonstration dans Rousseau lui-même.

282. Le « système » de Rousseau.

Matière. — Tandis que le philosophe Diderot écrivait à Mlle Voland à propos de Jean-Jacques : « Rien ne tient dans ses idées », Rousseau a toujours affirmé : « Toutes mes idées se tiennent », et a accusé ses adversaires de méconnaître volontairement l'unité de ses œuvres, ou, comme il dit lui-même, « la chaîne de leur contenu ». Après avoir cité et analysé brièvement un certain nombre de passages où Rousseau nous fait suivre « le fil de ses méditations » et le développement de son « grand système », vérifiez vous-même si c'est l'opinion de Rousseau qui est exacte ou celle d'un grand nombre de ses critiques.

Conseils. — M. J. Lemaître est évidemment du côté de Diderot. M. Lintilhac (Supplément aux *Études littéraires* de G. Merlet, p. 87 sq. ; et *Précis de la Littérature française*, t. II, ch. X, p. 235 sq.) est du côté de Jean-Jacques. Vous les consulterez, l'un et l'autre, et aussi un certain nombre des ouvrages indiqués au no 277.

Mais avant tout vous vous mettrez en quête de textes de Rous-

seau. Vous en trouverez un très grand nombre dans M. Lintilhac, assez fortement groupés et sobrement analysés. Cherchez-en d'autres. (Cf. *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.) Il ne vous sera pas difficile d'en trouver, en feuilletant les *Œuvres* de Rousseau, et déjà vos *Extraits* ou *Morceaux choisis* vous en donneront plus d'un tout à fait caractéristique. Cf. *Lettre à Monseigneur de Beaumont* (édit. Fallex, p. 2) ; *Seconde lettre à M. de Malesherbes* (*Ibid*, p. 393), etc.

M. Lintilhac distingue dans le « système » de Rousseau :

1° La thèse : c'est le grand principe qui est à la base de ses ouvrages : elle est formellement indiquée dans la *Lettre à M. de Malesherbes :* « L'homme est bon naturellement, c'est par ces institutions seules que les hommes deviennent méchants. » (Éd. Fallex, *loc. cit.*) Nous la trouverons aussi, longuement développée, partout. Le Vicaire Savoyard (*Ibid.* p. 85) déclare : « Homme, ne cherche plus l'auteur du mal ; cet auteur, c'est toi-même... Otez nos funestes progrès, ôtez nos erreurs et nos vices, ôtez l'ouvrage de l'homme et tout est bien. » Donc, tout est bien, sortant des mains de la nature ; la nature fait l'homme heureux parce qu'elle le fait bon, la société le rend misérable parce qu'elle le déprave. La thèse de Rousseau, c'est l'opposition qu'il établit entre l'homme de la nature et l'homme de l'homme.

2° A la thèse s'oppose l'antithèse. Rousseau n'a pas pensé qu'il fût possible de retourner à l'état de nature ; au contraire. « Quoi donc, faut-il détruire les sociétés, anéantir le tien et le mien, et retourner vivre dans les forêts avec les ours ? Conséquence à la manière de mes adversaires. » Il insiste sur cette idée dans sa lettre à Voltaire (même édition, p. 374), dans ses dialogues (D), où il déclare que « la nature humaine ne rétrograde pas et que jamais on ne remonte vers les temps d'innocence et d'égalité, quand une fois on s'en est éloigné. » Il y insiste dans le *Discours sur l'inégalité*, où il dit que « l'homme sauvage et l'homme policé diffèrent tellement par le fond du cœur et des inclinations que ce qui fait le bonheur de l'un réduirait l'autre au désespoir » ; dans le *Contrat social* (liv. I, ch. 8), dans la préface de *Narcisse*, etc.. En définitive, il est impossible que l'homme retourne à l'état de nature ; il est de toute nécessité qu'il conserve les institutions existantes. Les détruire, ce serait « ôter les palliatifs en laissant les vices et substituer le brigandage à la corruption ».

3° La troisième partie du système, c'est la synthèse. Sans doute il est impossible de revenir à l'état premier de l'humanité, mais on peut améliorer notre état social en le rapprochant le plus possible de l'état de nature. Du moment que « la bonté originelle de l'homme » a été gâtée par les contradictions qui existent entre les lois de la nature et les lois de la société, plus celles-ci se rapprocheront de celles-là, moins l'homme sera artificiel et plus l'homme sera heureux. A l'origine, l'homme était bon, il était libre : plus dans la

société l'homme sera bon et libre, plus il se rapprochera de l'idéal ; voilà la synthèse de Rousseau.

Dès lors, on peut classer en gros les œuvres de notre philosophe :

a) Dans les œuvres qui développent la thèse, nous pourrons placer les deux *Discours*, la *Lettre à D'Alembert sur les spectacles*, etc.., tous les ouvrages, en un mot, dans lesquels Rousseau établit que la société, mauvaise dès le début, est devenue de plus en plus mauvaise à mesure que la civilisation s'est développée ; il est clair que c'est là que nous trouverons le plus de paradoxes chez Rousseau.

b) Dans la troisième partie au contraire, c'est-à-dire dans celle qui a trait à la synthèse, nous trouverons beaucoup moins d'idées hasardées, beaucoup moins de paradoxes et beaucoup plus de vérités : le *Contrat social* rapprochera l'homme de la nature comme citoyen ; la *Nouvelle Héloïse*, comme membre d'une famille ; l'*Émile*, comme individu. L'homme étant né libre et étant partout dans les fers, il se rapprochera de la nature comme citoyen lorsque dans la société tous les hommes resteront égaux, c'est-à-dire lorsque la volonté générale, qui n'est autre que la volonté constante de l'homme civil, sera obéie de tous et de lui-même ; c'est là l'objet du *Contrat social*. La première des sociétés étant la famille, l'homme se sera rapproché de la nature lorsque sera réalisée dans le mariage la restauration des rapports naturels « dans la forme que comporte l'état civil » ; c'est là le but de la *Nouvelle Héloïse*. Et enfin l'individu sera rapproché de la nature par l'éducation, du jour où on tâchera par tous les moyens possibles de l'élever comme s'est élevée jadis l'humanité primitive, c'est-à-dire par l'expérience des choses et par le besoin : c'est là le but du traité de l'*Émile*.

c) Pour la deuxième partie, c'est-à-dire l'antithèse, il faut bien reconnaître que Rousseau ne lui a pas consacré d'ouvrage spécial ; elle s'est glissée un peu partout ; on la retrouve à chaque pas ; mais, n'ayant pas eu une place à part dans son système, elle devait être méconnue par les critiques de Rousseau ; ceux-ci ne devaient pas voir la véritable portée de ses idées. Reconnaissons, si l'on veut, qu'elle n'est pas assez détachée dans son système ; mais, si l'on parvient par des textes à la bien mettre en lumière, on pourra affirmer qu'il y a bien eu une suite systématique dans les idées qui avaient ébloui Rousseau sous l'arbre de la forêt de Vincennes.

Essayez. C'est votre avis qu'on vous demande, et votre avis sera toujours intéressant s'il s'appuie sur des textes et s'il est sincère. (Cf. Roustan, *La Composition française*, Élocution, § III, p. 99 sq.)

N-B. Vous trouverez dans le livre de M. Levrault : *Auteurs français :* Jean-Jacques Rousseau, p. 628 sq. (P. Delaplane, édit.), les œuvres et les idées du philosophe, classées comme il suit : 1° la destruction ; 2° la reconstitution. Lisez attentivement ces pages et vérifiez.

283. Le véritable intérêt du premier « Discours ».

Matière. — Jean-Jacques Rousseau dit de son premier *Discours :* « Quand ce discours fut fait, je le montrai à Diderot, qui en fut content, et qui m'indiqua quelques corrections. Cependant cet ouvrage, plein de chaleur et de force, manque absolument de logique ; de tous ceux qui sont sortis de ma plume, c'est le plus faible de raisonnement et le plus pauvre de nombre et d'harmonie.... » (*Confessions*, partie II, livre VIII.)

Que pensez-vous de ce jugement ? Dans quelle mesure est-il vrai ? Où faut-il chercher le véritable intérêt de cet « essai » de Jean-Jacques Rousseau ?

Plan proposé :

Exorde : Ce que Rousseau lui-même écrit de son ouvrage : « Cependant cet ouvrage, plein de chaleur et de force, manque absolument d'ordre et de logique ; de tous ceux qui sont sortis de ma plume c'est le plus faible de raisonnement et le plus pauvre de nombre et d'harmonie ; mais avec quelque talent qu'on puisse être né, l'art d'écrire ne s'apprend pas tout d'un coup ».

1° — Est-il vrai que le *Discours* manque absolument de logique et d'ordre ?

A) Au premier abord, il y a deux parties très distinctes dans le *Discours :* la partie purement historique, la partie théorique. Rousseau prend l'exemple de différents peuples, notamment celui des Grecs et des Romains, et se propose de démontrer historiquement que les sciences et les lettres servent à corrompre les mœurs. Puis il veut expliquer quel a été le mal produit dans l'humanité tout entière par ce qu'on appelait autour de lui les causes du progrès indéfini de l'esprit humain. Rousseau lui-même écrit dans la préface de la comédie de *Narcisse :* « Je commençais par le faible et je montrais que les mœurs ont dégénéré chez tous les peuples du monde à mesure que le goût de l'étude des lettres s'est répandu parmi nous. Ce n'était pas assez, car sans pouvoir nier que ces choses eussent toujours marché ensemble, on pouvait nier que l'une a amené l'autre. Je m'appliquai donc à montrer cette liaison nécessaire. » En réalité Rousseau a-t-il établi entre les deux faits le rapport de causalité qu'il veut substituer au rapport d'accompagnement ? Il dit lui-même que le raisonnement est faible. En effet, il n'a pas du tout montré le lien

qu'il prétendait mettre en vue. Il n'y a pas entre les deux parties de différences essentielles. Au fond, l'une et l'autre supposent le même principe : « Tout est bien sortant des mains de la nature. » Et ce principe n'est pas de ceux que l'on démontre. On a beau entasser les exemples, ici et là, il y a à la base une idée que l'on suppose vraie, qui est l'idée de la bonté originelle de l'homme opposée à la dépravation apportée par les lettres et par les arts.

B) C'est précisément parce que « le raisonnement est faible », que la composition « manque de logique et d'ordre ». Tenons compte des circonstances dans lesquelles l'ouvrage a été composé. Le même passage des *Confessions* nous raconte quel a été le procédé de composition, appliqué ici par Rousseau. C'est d'ailleurs, il l'avoue lui-même, celui qu'il a employé pour ses autres ouvrages « presque toujours » : méditations durant des nuits d'insomnie, les yeux fermés..... ; l'auteur tourne et retourne dans sa tête telle période dont il oublie souvent le fond et la forme dès qu'il est levé ; puis il prend pour secrétaire la mère de Thérèse, tous les jours il lui dicte ce qu'il a médité pendant la nuit ; ce procédé de composition est caractéristique.

2° — Pourquoi Rousseau dit-il que c'est « le plus pauvre de nombre et d'harmonie » ?

A) La raison qu'il donne est très vraie ; l'art d'écrire ne s'apprend pas tout d'un coup ; il est certain que, pour l'art de la phrase, Rousseau a encore à gagner ; ce n'est peut-être pas parce que son style est trop peu travaillé ; c'est sans doute aussi parce qu'il l'est trop. Il sent l'école, d'autant plus que, candidat à un prix d'une académie provinciale, l'auteur emploie un grand nombre des oripeaux qui étaient de mode dans ce genre, des périphrases trop apprêtées qui ont l'air de faux ornements, etc.

B) Mais remarquons d'abord que ce défaut sera toujours celui de l'auteur, et d'autre part la sincérité même de Rousseau donne non seulement au style la chaleur et la force, mais ce rythme de la période que Rousseau a si bien maniée.

Transition : Après tout, ce n'est pas là ce qui donnerait à cette œuvre sa place si importante, mais plutôt le fait que les idées de Rousseau y sont déjà contenues en germe. Il est facile de les distinguer à la lecture.

A) — *a*) *La thèse :* Tout est bien sortant des mains de la nature ; tout est mal sortant des mains de l'homme. Développement.

b) *Antithèse :* L'homme est désormais mauvais ; il ne reviendra jamais à l'état de nature.

c) *Synthèse :* Profitons de ce que les sciences et les arts peuvent « adoucir en quelque sorte la férocité des hommes qu'ils ont corrompus ». Entre « la brutale stupidité du méchant et ses lumières » il n'y a pas à hésiter. C'est contre la brutale stupidité que la lutte doit être conduite.

B) Rousseau moraliste : prédominance de l'instinct sur la raison, du sentiment sur la logique.

C) Rousseau satirique : attaques contre la philosophie, contre l'irréligion dont elle est la cause, contre le fanatisme qu'elle peut développer.

D) Rousseau critique littéraire : décadence du goût : « Dites-nous, célèbre Arouet, combien vous avez sacrifié de beautés mâles et fortes, etc... »

Conclusion : Opinion suivant laquelle Rousseau aurait dû au hasard d'une conversation avec Diderot l'idée de son premier *Discours*. Pourquoi cette hypothèse ne tient pas debout. Ce *Discours* est relié trop étroitement à toute la vie antérieure de Rousseau ; d'autre part il contient les idées essentielles pour la défense desquelles Rousseau a vécu. Il a dit lui-même que tout se tenait dans ses idées, cela se voit dès la première œuvre.

284. Le succès du premier « Discours ».

Matière. — Quelles sont les causes du succès prodigieux obtenu par le premier *Discours* de Jean-Jacques Rousseau ?

Conseils. — Barni indique quelques-unes de ces causes : « Il devait (ce succès prodigieux) à son éloquence et à l'état même de la société du temps, société ou blasée et par cela même avide de paradoxe, ou aspirant confusément à un autre ordre de choses, et qui, en tous cas, devait être vivement frappée par cet appel à l'état de nature au milieu des raffinements et des corruptions de la civilisation : « Il prend par-dessus les nues, écrivait Diderot à Rousseau. Il n'y a pas d'exemple d'un succès pareil. » (Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, XIXe leçon, t. II, p. 34.)

Il y a peut-être d'autres raisons encore : cherchez-les.

285. Du premier au second « Discours ».

Matière. — Après avoir dit que, dans la préface de *Narcisse*, il commença à « mettre à découvert ses principes un peu plus qu'il

n'avait fait jusqu'alors », Rousseau ajoute : « J'eus bientôt occasion de les développer tout à fait dans un ouvrage de plus grande importance, car ce fut, je pense, en cette année 1753 que parut le programme de l'Académie de Dijon sur l'*origine de l'inégalité parmi les hommes.* » (*Confessions*, partie II, livre VIII.)

Quel est le « progrès » de la pensée de Rousseau du *Discours sur les lettres et les arts* au *Discours sur l'inégalité ?*

Plan proposé :

Exorde : Le progrès du premier *Discours* au second, c'est-à-dire la marche de Rousseau vers une systématisation plus complète, voilà ce qu'il faut établir.

1° — Le second *Discours* procède du premier; en quoi il l'éclaire, en quoi il le complète. Le vice primordial de la société, ce n'est pas seulement l'influence des lettres ou des arts. La pensée de Rousseau va au crime fondamental, selon lui, qui est « l'inégalité ». L'inégalité naturelle existait sans doute avant la société ; mais elle n'empêchait pas les hommes d'être libres et de satisfaire à leurs besoins ; l'inégalité sociale crée au contraire des riches et des malheureux. La société repose sur la propriété, la propriété illégitime crée une suite de pouvoirs illégitimes, c'est-à-dire de monstrueuses inégalités.

2° — Non seulement la pensée de Rousseau s'élargit, mais elle se précise. Par exemple, il y a un tableau souvent cité du gouvernement républicain (celui du gouvernement de Genève sans doute idéalisé), et un « progrès » des idées politiques de Rousseau. Démocratie, souveraineté du peuple, liberté, voilà les mots que Rousseau remue puissamment : le *Discours sur l'inégalité* est la première œuvre politique de Rousseau.

3° — Mais, d'autre part, il est nécessaire de se demander si le deuxième *Discours* représente véritablement la pensée politique de Rousseau ; le progrès est sans doute visible, mais précisément par ce que Rousseau avance, on voit qu'il s'avance trop témérairement et qu'en réalité cette œuvre est la plus hardie de tout son système. Rien, en effet, ne contrarie la logique du raisonnement de l'auteur. Il est très possible de démontrer que, dans cette œuvre où Rousseau va jusqu'au bout de sa pensée, il faut introduire, si l'on veut avoir sa véritable opinion sur la société, des restrictions que nous fournissent ses autres ouvrages.

Conclusion : Place du second *Discours* dans l'œuvre de Rousseau.

286. L'état de nature d'après le « Discours sur l'inégalité ».

MATIÈRE. — « C'est dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité* que se trouve la peinture la plus complète et la plus enthousiaste de ce bienheureux état de nature, l'idéal rétrospectif de Rousseau. Rien de plus faible, de plus insoutenable à tous les points de vue, mais en même temps rien de plus dangereux que cette déclamation passionnée... » (P. ALBERT, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Jean-Jacques Rousseau, p. 259.)

Expliquer et discuter.

Conseils : Reportez-vous au contexte ; vous trouverez un développement qui pourra vous guider. Mais vous serez bien obligés d'élargir le sujet jusqu'à ses frontières naturelles, et de vous demander si Rousseau a toujours entendu de la même façon « l'état de nature ». (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II p. 17 sq.) Voir en particulier Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, XXVIIe leçon, t. II, p. 206 sq. et p. 214.

287. Le théâtre et la religion.

MATIÈRE. — Que savez-vous des condamnations lancées par la religion contre le théâtre ? Faites un résumé rapide des reproches adressés par les ministres du christianisme à la comédie ; vous montrerez que le calvinisme, par l'exemple même de Genève, ne condamne pas moins le théâtre que le dogme catholique, et vous ferez voir que l'argumentation de Rousseau rejoint celle des moralistes chrétiens.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au n° 277 et ajouter : BOSSUET, *Maximes et réflexions sur la comédie*, éd Gazier : Introduction. — J. LEMAITRE. *Impressions de théâtre*, 6e série. — LARROUMET, *Études d'histoire et de critique dramatique*.

Conseils. — Vous trouverez tous les renseignements désirables dans les ouvrages déjà cités. L'Introduction de l'édition classique de la *Lettre à d'Alembert* par Brunel (Hachette) (pages VII sq.), et la notice de M. Brunel qui précède les Extraits de la *Lettre* dans les *Extraits de J.-J Rousseau* (Hachette, p. 27 sq.) ; le *Cours de littérature* de M. F. Hémon : *J.-J. Rousseau*, p. 20 sq. ; les *Auteurs français* de M. Levrault (J.-J. Rousseau : *Lettre à d'Alembert*), p. 619 sq., vous fourniront des détails très suffisants. Je signale aussi les pages très inté-

ressantes écrites à ce sujet par Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XXIVe leçon, t. II, p. 246 sq,. et l'article judicieux de Larroumet dans les *Études d'histoire et de critique dramatique :* Le Théâtre et la Morale, p. 232 sq.

Vous ferez bien, d'autre part, de vous reporter dans le tome IV de notre *Littérature française par la dissertation*, aux sujets relatifs au théâtre en général.

288. Les circonstances de la « Lettre à d'Alembert ».

Matière. — Dans quelles circonstances a été composée la *Lettre à d'Alembert ?* Vous ne vous contenterez pas de les exposer avec clarté, vous vous préoccuperez en même temps de montrer pourquoi tout s'est réuni pour « animer la pensée de Rousseau et passionner son style : son mépris pour la société qui cherche dans le théâtre un plaisir frivole et suspect, son aversion pour Voltaire, son amour pour sa patrie envahie par des influences et des mœurs nouvelles, son éloquence naturelle qui s'enflammait vite au contact d'un sujet grave, depuis longtemps familier à son esprit... » (F. Hémon, *Cours de littérature : J.-J. Rousseau*, p. 21.)

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au nº 287 ; ajouter : H. Buffenoir, *La comtesse d'Houdelot*. — Desnoireterres, *Voltaire et Rousseau*. — Maugras, *Voltaire et Rousseau*.

Conseils. — « Tout s'est réuni... », tout ce qu'énumère le critique dans ce passage, et tout ce qu'il indique ailleurs. Voyez les *Confessions* et la *Correspondance* de Rousseau... « J'y peignis Grimm, Mme d'Épinay, Mme d'Houdetot, Saint-Lambert, moi-même », déclare Jean-Jacques. Représentez-vous Rousseau dans le vieux donjon glacé de Montmorency, travaillant avec une sorte de fièvre « sans autre feu, dit-il, que celui de son cœur... » (Cf. Roustan, *La Composition française : la Lettre et le Discours*, Invention, ch. III, p. IV, p. 41 sq.)

289. Les principes de Rousseau dans la « Lettre à d'Alembert ».

Matière. — On a souvent essayé, depuis Voltaire jusqu'à nos jours, de montrer que Jean-Jacques Rousseau s'était mis en contradiction avec lui-même dans la *Lettre sur les spectacles*. Vous prouverez que ses grands principes sont faciles à reconnaître dans cette œuvre, qui n'est pas une œuvre de circonstance, mais qui se rattache à la chaîne de ses idées.

Plan proposé :

Exorde : La dialectique de Rousseau : les idées affirmées dans les deux *Discours*. Principes sur lesquels ces ouvrages s'appuient. Cherchons ceux qui sont à la base de la *Lettre à d'Alembert* (voyez le sujet nº 282).

1º — Comment est développé ce principe : « Tout est bien sortant des mains de la nature, tout est mal sortant des mains de l'homme » : nombreux passages à citer (*la thèse*).

2º — L'*antithèse :* Comment elle est mêlée au développement général. Là où l'habitude du théâtre est prise, il n'y a plus à revenir. On rendrait le mal plus grave encore en voulant le supprimer brusquement.

3º — *La synthèse :* Laissons le théâtre à ceux qui en ont désormais le besoin. Contentons-nous de l'interdire dans les cités qui n'en ont pas pris le goût. « Je me suis trompé, écrit-il à Moultou un an après, je ne croyais pas nos progrès si grands, ni nos mœurs si avancées. Nos maux sont désormais sans remède ; il ne nous faut que des palliatifs, et la comédie en est un. »

Conclusion : Ce qu'on entend par esprit d'utopie chez Rousseau ; les solutions pratiques après les solutions théoriques.

290. La valeur morale de la « Lettre à d'Alembert ».

Matière. — Après avoir cité le mot de l'un des éditeurs de la *Lettre à d'Alembert*, déclarant que « l'illustre philosophe de Genève avait fait plus de bruit que la chose ne valait », Barni ajoute : « Oui, cela est vrai, mais il ne faudrait pas regretter que Rousseau ait écrit cet ouvrage, même tel qu'il est, avec ses paradoxes et ses exagérations. » (*Histoire des idées morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*, XXXIXe leçon, t. II, p. 490.)

Pourquoi ?

Conseils. — Allez au contexte. Voici la suite du passage : « Comme le dit si bien M. Villemain, « la thèse académique a « disparu, le sentiment moral prédomine. Souvenirs de l'antiquité et « des *Vies* de Plutarque, mœurs pures de quelques peuples modernes « pauvres et simples, vertus républicaines, douces vertus de famille,

« de combien d'heureux et touchants tableaux vous remplissez ces « pages, écrites par un solitaire dans le dépit des passions et l'amer- « tume du cœur ! » Il y a, en effet, dans Rousseau, un grand sentiment qui compense bien des défauts. D'Alembert, quoiqu'il n'ait pas toujours lui-même bien posé la question, a presque toujours raison contre lui ; mais il ne s'élève jamais jusqu'à cet idéal de la vie morale, que Rousseau aime à contempler et qui inspire si bien son éloquence. » (*Ibid.*, p. 490, 491.)

Lisez dans Villemain le passage dont Barni donne un extrait : *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XXIVe leçon, t. II, p. 254.

N.-B. On trouvera un « plan » très sommaire de cette dissertation dans notre ouvrage : *La Composition fançaise : la Dissertation littéraire*, Sujets proposés, sujet nº 49, p. 136.

291. D'Alembert, Marmontel et Voltaire contre Rousseau.

MATIÈRE. — « D'Alembert répondit à Rousseau avec beaucoup de logique et de spirituelle malice ; Marmontel disserta ; Voltaire plaisanta. » Ainsi s'exprime Villemain (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XXIVe leçon, t. II, p. 254, 255).

Vérifiez.

Lectures recommandées : D'ALEMBERT, *Œuvres*, édition citée, *Réponse à M. Rousseau, citoyen de Genève ;* Cf. *Morceaux choisis de Rousseau*, par Fallex, p. 344-361. Sur d'Alembert, voir les sujets nos 263 sq.. p. 210 sq.

MARMONTEL, *Apologie du théâtre*, insérée dans *le Mercure* (*Œuvres complètes*, 1818). — Sur Marmontel, voir LENEL, *Un homme de lettres au* XVIIIe *siècle ; Marmontel*. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. IV. — MORELLET, *Mélanges de littérature et de philosophie du* XVIIIe *siècle*, p. 818 : Éloge de Marmontel.

VOLTAIRE, Table de l'édition Beuchot et Moland, articles : Rousseau, Théâtre, Tragédie, etc. — DESNOIRETERRES, *Voltaire et Rousseau*. — MAUGRAS, *Voltaire et Rousseau*.

292. Le théâtre est-il une école de sociabilité ?

MATIÈRE. — Au passage de la *Lettre sur les spectacles*, qui est resté célèbre : « L'on croit s'assembler au spectacle, et c'est là que chacun s'isole, etc... » (édit. Brunel, p. 24), d'Alembert répond : « On va, selon vous, s'isoler au spectacle ; on y va oublier ses proches, ses concitoyens et ses amis. Le spectacle est au contraire celui de tous nos plaisirs qui nous rappelle le plus aux autres hommes, par l'image qu'il nous présente de la vie humaine, et par les impressions qu'il nous donne et qu'il nous laisse. Un poète dans son enthou-

siasme, un géomètre dans ses méditations profondes, sont bien plus isolés qu'on ne l'est au théâtre... » (*Morceaux choisis de Rousseau*, par Fallex, p. 349 sq.)

Qui vous paraît avoir raison : Rousseau qui affirme que le théâtre nous isole, ou d'Alembert qui affirme que le théâtre est une école de sociabilité ?

Lectures recommandées : MICHELET, *Nos Fils*, (liv. V, ch. VI : De l'éducation par les fêtes) ; *L'Etudiant* : « Qu'est-ce que le théâtre ? L'abdication de la personne actuelle, égoïste, intéressée, etc. »

293. La composition de la « Lettre à d'Alembert ».

MATIÈRE. — Rousseau a lui-même reconnu que la composition de la *Lettre à d'Alembert*, écrite d'abondance, renfermait des digressions nombreuses. Ne vous semble-t-il pas cependant que ces digressions ne nous éloignent pas du but principal visé par Rousseau, et qu'elles servent en réalité à la démonstration finale qu'il poursuit?

Lectures recommandées : M. ROUSTAN, *La Composition française :* divers volumes, Disposition, passim.

294. Rousseau, critique littéraire dans la « Lettre à d'Alembert ».

MATIÈRE. — Comment Rousseau a-t-il jugé des choses littéraires dans la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles ?*

Conseils. — Sujet très vaste, pour lequel les notes de vos éditions vous seront d'un secours très précieux. (M. Roustan, *La Composition française : Conseils généraux*, La Lecture, ch. II, § IV, p. 70 sq.)

Tâchez de dégager l'idée générale (M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Disposition, ch. II, p. 65 sq. ; *La Dissertation morale*, Disposition, p. 77 sq., passim).

Classez les observations que vous ferez la plume à la main, sous deux grandes rubriques : les théories; — les exemples. Enfin reportez-vous dans les divers volumes de *La Littérature française par la dissertation* aux sujets relatifs aux différents auteurs dont Rousseau a fait la critique ou l'éloge.

295. Rousseau et ses prédécesseurs en pédagogie.

Matière. — Pouvez-vous souscrire à ce jugement de Vinet (*Histoire de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, t. II) : « Au fond, dans cette œuvre, ce qui est l'invention de Rousseau, c'est l'erreur. Ce qui s'y trouve de juste, de sain, de solide, avait été dit avant Rousseau » ?

Quels sont les prédécesseurs de Rousseau que vous connaissez ? Quelle est l'originalité de Rousseau dans la suite de l'histoire de la pédagogie.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 277 sq.

Éditions classiques : Gidel (le second livre) (Garnier) ; Souquet (Delagrave) ; *Extraits* et *Morceaux choisis*, cités au no 277.

Abbé André, *Réfutation de l'* « *Émile* », 1762. — Le P. Griffet, *Lettre à M. D. sur le livre intitulé* « *Émile* », 1762. — Le P. Gerdil, *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation contre les principes de M. Rousseau*, 1763. — Formey, *Anti-Émile, Émile chrétien*, 1763, 1764. — Dom Cajot, *Les plagiats de M. J.-J. Rousseau sur l'éducation*, 1766. — De la Noue, *Le Nouvel Émile*, 1814-1819. — Mme Necker de Saussure, *L'Éducation progressive*. — Abbé Carmagnole, *Nouvelle réfutation de l'* « *Émile* », 1860.

E. Quinet, *La Révolution*. — Michelet, *Nos Fils*. — Desjardins, *Moralistes français du* XVIIIe *siècle*. — Grotz, *J.-J. Rousseau et l'éducation*. — Gréard, *L'Éducation des femmes par les femmes*. — *J.-J. Rousseau jugé par les Genévois d'aujourd'hui* (Les idées de Jean-Jacques Rousseau sur l'éducation par A. Oltramare). — E. Lintilhac, *L'* « *Émile* » *et la pédagogie universitaire* (*Revue pédagogique*, 15 février 1892).

Compayré, *J.-J. Rousseau et l'éducation de la nature* (collection *Les Grands Éducateurs*). N. B. On trouvera p. 107 sq. une bibliographie qui permettra de compléter la nôtre. — Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'Éducation*, t. II ; *L'Éducation intellectuelle et morale ; L'Évolution intellectuelle et morale de l'enfant ; Cours de pédagogie théorique et pratique ; L'Adolescence* (*Études de psychologie et de pédagogie*). — Rayot, *Précis de psychologie appliquée à l'éducation* (Bibliographies très nombreuses).

Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I et IV (sujets relatifs à Fénelon, Mme de Maintenon, Montaigne, Rabelais, etc., etc.

296. Services rendus par l' « Émile ».

Matière. — Discutez, appréciez les services que Rousseau a rendus par l'*Émile*, à l'enfance, à la famille, à la moralité française, à l'éloquence et même à la poésie.

Conseils. — Voilà un sujet très général, et pour lequel il faudra savoir se borner. (M. Roustan, *La Composition francaise : Conseils généraux*, A l'Examen, ch. II, § III, p. 228 sq.)

Je renvoie plus spécialement au *Cours de littérature* de M. Félix

Hémon, *Jean-Jacques Rousseau* : l'*Émile*, § IX : Vue d'ensemble sur l'*Émile;* Idées, sentiments et style, p. 56 sq.

297. Rousseau et la pédagogie moderne.

Matière. — Expliquer et discuter, s'il y a lieu, le jugement suivant : « C'est à Rousseau que notre pédagogie a fait et fera le plus d'emprunts... L'*Émile* est, malgré des erreurs et des absurdités, non seulement le meilleur ouvrage de Rousseau, mais le livre le plus remarquable sur l'art de l'éducation. » (A. Chuquet, *Jean-Jacques Rousseau.*)

Plan proposé :

I

Montrer dans une première partie que la pédagogie de Rousseau a été très attaquée à cause du grand nombre d'utopies qu'elle renferme. Ces utopies sont incontestables : le grand ouvrage de l'*Emile* part du même pessimisme à l'égard de la société, du même optimisme à l'égard de la nature que les autres œuvres.

a) Éducation négative, jusqu'à douze ans ;

b) Ensuite une série de scènes arrangées, un isolement anormal, des artifices qui nous paraissent indignes d'une grande éducation ;

c) Alors, les leçons tirées du commerce des hommes et l'éducation religieuse commençant seulement à cette époque, M. Compayré suppose que la Nature prend la parole à son tour (suivant ce procédé de la prosopopée familier à Rousseau), et qu'elle condense dans quelques paragraphes les reproches qu'on peut adresser à cette éducation.

II

Mais un seul mot suffira pour apprécier l'importance de l'*Émile* et sa véritable valeur ; tous nos pédagogues contemporains procèdent plus ou moins de Rousseau.

D'abord la grande idée de l'*Émile* est très simple et très vraie : il faut instruire l'homme à se renfermer dans les limites de ses vrais besoins et dans les conditions de sa nature, c'est-à-

dire prévenir dans le cœur de l'enfant la dépravation qui naît des besoins factices développés par la société. Conséquence : c'est l'homme même qu'il faut s'appliquer à former dans l'enfant : « Vivre est le métier qu'il veut lui apprendre.... » — Des caractères bien trempés dans des corps robustes, voilà ce que veut former Rousseau.

Toutes les idées si souvent développées aujourd'hui d'après lesquelles le maître doit avoir confiance dans la nature de son élève, doit faire appel à sa curiosité, non à la cruauté, doit respecter sa dignité en faisant l'éducation du caractère, tout cela est dans Rousseau. La nécessité de l'enseignement par les choses, pratique ; le grand principe de la nécessité d'une éducation physique, etc..., tout cela se trouve dans l'*Émile*. Songeons surtout qu'à ce moment-là l'éducation suivait toutes les routines du pédantisme et nous apprécierons la vraie portée des idées de Rousseau. Nous n'hésiterons pas à dire qu'il est en avance même sur le vingtième siècle : par exemple, on n'a pas réalisé encore le problème de la diminution et de la suppression de la concurrence dans les classes, etc.

298. Rousseau maître de Pestalozzi.

Matière. — « C'est surtout Pestalozzi, qui a eu l'honneur de développer, de populariser, en essayant de les appliquer, les méthodes de Rousseau, dont les ouvrages avaient de bonne heure allumé son imagination. » (G. Compayré, *Jean-Jacques Rousseau et l'éducation de la nature*, p. 96 sq.)

Montrez que l'éducateur Pestalozzi est un continuateur de Jean-Jacques Rousseau.

Conseils. — On trouvera tous les renseignements utiles dans le livre de M. Compayré : *Pestalozzi et l'éducation élémentaire* (Les Grands Éducateurs). Le volume renferme d'ailleurs p. 119 sq., une « bibliographie pestalozienne », très nette et à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

299. Les « rêveries » de l'« Émile ».

Matière. — Il y a dans l'Avertissement de l'*Émile* : « On croira moins lire un traité d'éducation que les rêveries d'un visionnaire sur l'éducation. » Discuter.

Plan proposé :

Exorde : Le mélange d'utopies et de vérités dans Rousseau.

I

Grouper toutes les « rêveries » que renferme l'*Émile*.

Transition : Mais ne risque-t-on pas d'exagérer et de mal apprécier la valeur même de l'ouvrage, en croyant qu'il s'explique tout entier par cette formule ?

II

1°.— *a*) Cette éducation non publique n'a aucun sens, dit-on, ni pour un prince, ni pour un homme du peuple.

b) Logique de Rousseau. La société corrompt l'enfant ; préservons-le d'abord, éloignons-le du monde, et ne le laissons mêler aux hommes qu'après l'avoir armé puissamment.

2° — *a*) Il est impossible de ne pas tenir compte de l'influence de la famille.

b) Rousseau l'écarte pour des raisons très nettes. La famille est une forme de la société qui rend l'homme mauvais, elle représente la tradition fausse ; il veut donc prémunir l'enfant contre cette cause de corruption.

3° — *a*) Il y a dans l'*Émile* une foule de complications pédagogiques ; l'esprit romanesque de Rousseau se donne carrière dans l'arrangement des scènes, etc.

b) L'idée maîtresse est suivie de très près. L'enfant ne doit pas être instruit par la société, il ne doit pas l'être par un éducateur qui le forme ou le déforme : la tâche du maître est de s'effacer lui-même, et, pour cela, de faire surgir le plus grand nombre d'occasions où l'enfant sera son propre éducateur. Ce n'est pas parce qu'il a une imagination romanesque que le maître d'*Émile* crée des complications, combine des coups de théâtre : c'est pour se rendre inutile.

4° — *a*) Toujours est-il qu'on fera ainsi un être d'exception.

b) Tant mieux ! Quel succès si l'on pouvait tirer de la foule un être que ses comtemporains admirent et qu'ils imitent, précisément parce qu'il ne leur ressemblera pas !

Que le système de Rousseau ne soit pas pratiquable, qu'il

ne soit pas national, qu'il ne soit pas propre a être accommodé aux classes plébéiennes : qu'importe ? C'est un être d'exception que Rousseau lancera dans la société, et qui, par la force de l'exemple, rapprochera les autres de la nature dont il sera plus rapproché qu'eux.

5° — Comment, parti de cette idée, Rousseau répond à d'autres objections? Émile n'apprend rien du tout. — Quel besoin a-t-il d'apprendre? Il n'a pas à subir des concours, etc. etc.

Conclusion : Ne pas exagérer la part de la rêverie : la chaîne des idées de Rousseau (voir le sujet n° 282).

300. L' « Émile » est-il un traité d'éducation ?

Matière. — Jean-Jacques Rousseau écrit (13 octobre 1764), à propos de l'*Émile :*

« Vous dites très bien qu'il est impossible de faire un Émile : mais pouvez-vous croire que ç'ait été là mon but, et que le livre qui porte ce titre soit *un vrai traité d'éducation?* C'est un ouvrage assez philosophique sur ce principe, avancé par l'auteur dans d'autres écrits, que l'homme est naturellement bon.

« Pour accorder ce principe avec cette autre vérité non moins certaine que les hommes sont méchants, il fallait, dans l'histoire du cœur humain, montrer l'origine de tous les vices. C'est ce que j'ai fait dans ce livre, souvent avec justesse et quelquefois avec sagacité. Dans cette mer des passions qui nous submerge, avant de boucher la voie, il fallait commencer par la trouver. »

Vous montrerez pourquoi on aurait tort de juger l'*Émile* exclusivement comme un vrai traité d'éducation, et vous vous demanderez si l'ouvrage tout entier s'explique du point de vue où se place Rousseau dans sa lettre à Cramer?

301. L'erreur initiale de l' « Émile ».

Matière. — « Émile est un enfant de la nature, élevé par la nature, d'après les règles de la nature, pour la satisfaction des besoins de la nature. Ce sophisme n'est pas seulement inscrit comme par hasard au frontispice du livre ; il en est l'âme, et c'est ce qui fait que le plan d'éducation de Rousseau n'est qu'une dangereuse chimère. » (Gréard, *Rapport à l'Académie des sciences morales sur le concours de 1877.*)

Expliquer.

Conseils. — Dégager le principe essentiel de Rousseau : L'homme est bon naturellement. Passages tirés de Rousseau lui-même. C'est là l'erreur initiale d'où découle ce qu'il y a de faux dans l'*Émile*.

But général : refaire l'homme naturel. Par suite, éducation négative jusqu'à douze ans. Ancienne discipline morale. Aucun enseignement didactique. Ni châtiment, ni récompense. L'enfant soumis à la nécessité des lois de la nature. Suppression de l'autorité et des maîtres. Erreur capitale de Rousseau. Éducation inactive, exspectante. Isolement anormal d'Émile. (Malgré ces contradictions, Rousseau est un apôtre de l'éducation domestique. Éloge de la vie familiale. Le devoir de l'allaitement maternel. Obligations des pères.) Un autre paradoxe : éducation successive. Scission factice de la vie de l'enfant et de l'adolescent en trois périodes. Vues justes sur les caractères propres à chaque âge. Faut-il traiter l'enfant en homme? Ajournement de l'éducation morale. L'éducation religieuse retardée jusqu'à l'adolescence. *La profession de foi du Vicaire Savoyard.* Ce que la Nature, si elle prenait la parole, pourrait justement reprocher à Rousseau.

Nous n'avons fait, dans ce qui précède, que reproduire les titres des paragraphes du livre de M. Compayré : *J.-J. Rousseau et l'éducation de la nature* (collection : *Les Grands Éducateurs*), § III, p. 23 sq. C'est à vous de remplir les cadres (Cf. M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq. : *la Dissertation morale*, Invention, ch. V p. 55 sq.) ; de classer les idées d'une façon plus personnelle (même collection et mêmes ouvrages : Disposition, p. 61 sq., p. 77 sq.) ; et enfin de discuter de très près les termes mêmes de la matière, et notamment : « Le plan de Rousseau *n'est qu'*une dangereuse chimère. »

302. Rousseau et M. Jules Lemaître : l'éducation générale et l'éducation professionnelle.

Matière. — « Rousseau a, avant tout, songé à l'*homme en soi*. Émile, son élève, tel qu'il l'imagine, doit être l'homme complet, l'homme parfait. « Qu'on destine mon élève à l'épée, au barreau, à « l'Église, peu m'importe. Avant la vocation des parents, la nature « l'appelle à la vie humaine : vivre est le métier que je veux lui appren- « dre. En sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magis- « trat, ni soldat, ni prêtre : il sera premièrement homme. Tout ce « qu'un homme doit être, il saura l'être... » A quoi le plus récent des critiques de Rousseau, M. J. Lemaître a répliqué : « Je ne sais pas « s'il ne serait pas plus simple et plus sûr de former d'abord l'homme « d'un pays, d'une religion, d'une profession, et si l'homme tout

« court ne viendrait pas par surcroît. » Rousseau et M. Jules Lemaître se trompent différemment, mais ils se trompent tous deux... » (G. Compayré. *L'Éducation intellectuelle et morale*, 1re partie, ch. I : La Culture générale, p. 1 sq.)

Qu'en pensez-vous ?

Lectures recommandées : Voir dans l'ouvrage de M. Compayré, les bibliographies, p. 16, 32, etc. — Berthelot, *Science et éducation*. — F. Pécaut, *Quinze ans d'éducation*. — A. Sluys, *L'Éducation intégrale*. — Frœbel, *L'Éducation de l'homme*. — Gréard, *Éducation et instruction*. — R. Leblanc, *L'Enseignement professionnel en France*. — *Revue pédagogique*, octobre 1904 : La Culture générale et la préparation professionnelle, par E. Vial. — *L'Éducation de la Démocratie*, édit. Alcan ; *Enseignement et Démocratie* (Conférences faites à l'École des Hautes Études sociales).

Plan proposé :

(D'après le livre de M. Compayré, *L'Éducation intellectuelle et morale*.)

Exorde : Position de la question : Rousseau tient compte de l'éducation générale et non de l'éducation professionnelle ; M. Jules Lemaître, de l'éducation professionnelle et non de l'éducation générale.

I

1° — *Part de vérité* dans l'opinion de Rousseau. Pourquoi il est bon de développer l'homme, c'est-à-dire de développer dans la nature les qualités générales qui constituent « l'humanité ».

2° — *Part d'erreur*. Chaque homme a dans la vie une fonction particulière à remplir et Rousseau n'en tient pas compte. Emile sera « l'homme type » ; Rousseau se cantonne trop dans l'absolu, et il ne voit pas qu'en réalité l'habileté professionnelle est indispensable à tout homme qui veut accomplir ses devoirs.

II

1° — *Part de vérité* dans l'opinion de M. Jules Lemaître. Pourquoi il a raison d'insister sur la nécessité de faire des hommes utilisables, c'est-à-dire dont les aptitudes individuelles s'adaptent chacune à l'une des variétés du multiple travail social.

2° — *Part d'erreur*. M. J. Lemaître a l'air de faire passer la culture professionnelle avant la culture générale. Or, s'il est vrai que la culture professionnelle développe l'esprit et dans une certaine mesure le cœur, il est non moins vrai qu'elle ne développe nos facultés que d'une façon exclusive et partielle. Par suite, il est nécessaire que l'éducation générale précède l'éducation professionnelle, et que l'éducation des forces intellectuelles et morales précède l'éducation particulière qu'elle seule rend possible et féconde.

III

Mais il est possible qu'en regardant de près les deux théories, le paradoxe se mèle étroitement à la vérité.

1° — Rousseau ne manque pas de donner à Émile une éducation professionnelle. Sans doute ce n'est pas pour être artisan qu'Émile apprend la menuiserie ; c'est en réalité pour triompher des préjugés contre les métiers manuels. Mais en somme Rousseau a bien remarqué qu'Émile, si l'ordre de la société était bouleversé, pourrait se suffire de ses mains ; et ayant déclaré que tout citoyen oisif est un fripon, que le devoir indispensable à l'homme social est de travailler, il se préoccupe de mettre son élève à même de n'être ni un fripon ni un mauvais citoyen.

2° — De même M. J. Lemaître, quand il nous parle de façonner l'homme d'un pays et d'une religion en même temps que l'homme d'un pays, fait bien la part d'une éducation générale. Tenons-nous-en à ces mots : « l'homme d'un pays », et voyons bien qu'il est impossible de faire aimer la France à un jeune homme si on ne lui donne pas le culte des grandes idées que la France représente, parmi lesquelles la plus haute est celle d'humanité.

Conclusion : Il se pourrait bien qu'à fréquenter Rousseau M. J. Lemaître ait, inconsciemment ou non, pris ses procédés de dialectique, et qu'en même temps que le paradoxe, il nous donne l'idée qui doit le corriger. « Avant d'être avocat, commerçant, ou manufacturier, l'homme est homme » écrit Stuart Mill après Rousseau. Au fond, c'est aussi l'avis de M. Jules Lemaître, qui par là rejoint Rousseau contre lequel il dirigeait son argumentation.

303. La psychologie de Rousseau jugée par un psychologue.

MATIÈRE. — Maine de Biran, dans un *Essai sur les fondements de la psychologie*, déclare : « J.-J. Rousseau, souvent emporté au delà des bornes du vrai par cette imagination toujours si belle, si élevée, mais quelquefois si fougueuse, qui fut la source de ses talents, de ses infortunes et de ses erreurs, me paraît avoir eu des vues aussi justes que profondes sur divers points de psychologie qu'il a touchés dans son immortel ouvrage sur l'éducation. »

Lesquels ?

Lectures recommandées : **Sur Maine de Biran :** Voy. SAINTE-BEUVE, *Lundis ;* t. XIII. — RAVAISSON, *La Philosophie en France au* XIXe *siècle.* — FERRAZ, *Histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle.* — CH. ADAM, *La philosophie en France.*

304. L' « Émile » jugé par Chateaubriand.

MATIÈRE. — Expliquer et discuter cette opinion de Chateaubriand sur l'*Émile :* « Ce livre n'est point un livre pratique : il serait de toute impossibilité d'élever un jeune homme sur un système qui demande un concours d'êtres environnants qu'on ne saurait trouver ; mais le sage doit regarder cet écrit de Jean-Jacques comme un trésor. Peut-être n'y a-t-il dans le monde entier que cinq ouvrages à lire : l'*Émile* en est un. » (1797, *Essai sur les Révolutions.*)

Lectures recommandées : Voir M. Roustan, *La littérature française par la dissertation*, t. III : *le dix-neuvième siècle* ch. I, § I[1].

Conseils. — Il n'y a pas de « piège » dans cette matière (M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire,* Invention, ch. II, p. 17 sq.). Mais la date de 1797 et le titre de l'ouvrage : *Essai sur les Révolutions* doivent vous faire réfléchir. Chateaubriand écrivait en 1832 cette note pour corriger ce passage : « Cela est risible à force d'être exagéré. » Peut être « exagérait-il » en 1797 comme en 1832, et, si l'*Emile* n'est pas un des cinq ouvrages qui sont les plus utiles à l'humanité, du moins est-il un des ouvrages qui méritent le plus l'admiration des hommes. Pourquoi ?

305. La force pour les enfants, la raison pour les hommes.

MATIÈRE. — « La nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. Si nous voulons pervertir cet ordre, nous pro-

duirons des fruits précoces qui n'auront ni maturité, ni saveur et ne tarderont pas à se corrompre; nous aurons de jeunes docteurs et de vieux enfants... Employez la force avec les enfants, et la raison avec les hommes : tel est l'ordre naturel. »

Que pensez-vous de cette opinion de Rousseau, exprimée dans le livre II de l'*Émile?*

Conseils. — C'est ici que votre expérience personnelle vous sera de la plus grande utilité. Cf. M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Invention, ch. V, p. 55 sq.; Élocution, § II sq. p. 111 sq. Mais n'oubliez pas que vous devez avoir le plus grand soin de rattacher ce principe aux idées maîtresses de l'*Émile*, et en particulier au dessein du livre II (*Ibid.*, Invention, ch. III, p. 36 sq.).

306. Une pédagogie de la science.

Matière. — J.-J. Rousseau dit dans l'*Émile :* « Rendez votre élève attentif aux phénomènes de la nature, bientôt vous le rendrez curieux; mais, pour nourrir sa curiosité, ne vous pressez jamais de la satisfaire. Mettez les questions à sa portée et laissez-les lui résoudre. Qu'il ne sache rien parce que vous le lui avez dit, mais parce qu'il l'a compris lui-même; qu'il n'apprenne pas la science, qu'il l'invente. »

Discuter.

Conseils. — Il y a évidemment ici une part d'exagération qu'il est facile de discerner; mais il y a aussi toute une conception de l'enseignement scientifique très intelligente et parfaitement pratique, une fois qu'on a fait les restrictions nécessaires. Je renvoie à *L'Éducation de la démocratie* (Paris, Alcan): Les sciences dans l'enseignement secondaire, p. 223 sq., surtout p. 229.

307. « Sois ton valet. »

Matière. — Expliquer cette parole de Rousseau : « Sois ton valet afin d'être ton maître. »

308. Il vaut mieux mériter l'estime que l'admiration.

Matière. — J.-J. Rousseau a dit : « La continuité des petits devoirs toujours bien remplis ne demande pas moins de force que les actions héroïques... et il vaut mieux avoir toujours l'estime des hommes que quelquefois leur admiration. »

Cette pensée est-elle vraie, et, si elle l'est, l'approuvez-vous sans réserve?

309. Rousseau et le travail manuel.

MATIÈRE. — Quelles sont, d'après le livre III de l'*Émile*, les idées de Rousseau sur le travail manuel?

Lectures recommandées : Pour ce sujet et le précédent, voir F. GACHE, *Collégiens et Familles* (Bibliothèque des parents et des maîtres); *L'Enseignement de la morale et le collège.*

Conseils. — Vous lirez attentivement, la plume à la main, le livre III de l'*Émile*, et, loin de vous borner à y chercher l'éloge du travail manuel, vous vous arrêterez à la fin de chaque paragraphe et vous réfléchirez à la valeur des arguments. Surtout, vous ne vous hâterez pas de condamner Rousseau, vous ne lui reprocherez pas trop vivement de n'avoir pas vu tous les bienfaits de la discipline de l'outil, parce que, depuis l'*Émile*, d'autres les ont montrés mieux que lui. Vous vous replacerez à la date où le livre a paru, et vous conclurez avec M. F. Hémon : « On peut sourire de tel ou tel détail, mais il ne faut voir que l'esprit, cet esprit si nouveau pour le lecteur français du XVIIIe siècle, cet esprit si hardiment démocratique dans le mauvais comme dans le bon sens du mot : dans le mauvais, car le critérium de l'utile, systématiquement appliqué à tout, manque de largeur, d'élévation, et, si l'on peut parler ainsi, d'humanité suffisamment compréhensive; dans le bon sens, car le travail libérateur est glorifié, dans sa vertu et sa noblesse, presque dans sa poésie, qui relève l'artisan, et le place à côté, au-dessus même du savant ou du lettré. S'il y avait excès dans cette réaction en faveur des humbles, l'excès serait pardonnable, venant d'un principe généreux, et corrigé par la virilité de l'inspiration. » (F. HÉMON, *Cours de littérature : J.-J. Rousseau, l' « Émile »*, p. 28 sq.)

310. Rousseau et l'éducation physique.

MATIÈRE. — Rousseau et l'éducation physique : est-il le premier à avoir recommandé aux éducateurs de fortifier le corps? Comment a-t-il développé et renouvelé en cette matière les idées de ses prédécesseurs?

Lectures recommandées : G. COMPAYRÉ, *Rousseau et l'éducation de la nature*; § IV, p. 51 sq. — E. RAYOT, *Précis de Morale*, 2e partie, 2e leçon, p. 94 sq., *Précis de psychologie appliquée à l'éducation*, 2e partie, 14e leçon, p. 528. sq. — M. ROUSTAN, *La Composition française : la Dissertation morale*, Sujets proposés, sujet n° 159, p. 514; bibliographie.

Conseils. — Depuis le XVIIIe siècle, il est impossible de ne pas nommer Rousseau quand on parle d'éducation physique; déjà Mirabeau écrivait : « Lis le grand Rousseau (tu entends bien, ce n'est pas du faiseur de vers que je parle), lis son magnifique poème d'*Émile*, cet admirable ouvrage, où se trouvent tant de vérités neuves. Laisse les fous, les envieux, les bégueules, hommes et femmes et les sots s'en moquer et dire que c'est un homme à système. Il est trop vrai que, vu notre dépression, tout ce qu'il propose n'est pas faisable, et en vérité il n'y a pas là de quoi nous vanter; *mais la partie de son ouvrage qui traite de l'éducation physique* et de celle du premier âge n'est point dans ce cas, et c'est là où tu trouveras les vrais principes. » (*Lettres originales*, etc..., 19 juillet 1778.)

311. « Émile » et « Robinson Crusoé ».

MATIÈRE. — J.-J. Rousseau écrit dans *Émile*, à propos de *Robinson Crusoé :* « Ce livre sera le premier que lira mon Émile; seul, il composera durant longtemps sa bibliothèque, et il y tiendra toujours une place distinguée. »

Expliquez cette préférence par ce que vous savez du caractère de Rousseau, de ses idées en matière d'éducation et du livre anglais auquel l'auteur de l'*Émile* accorde ce traitement de faveur.

Lectures recommandées : LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*, ch. IX, p. 358 sq. (sur Robinson Crusoé).

Conseils. — Les candidats au baccalauréat, en face de cette matière assez complaisante, ne pouvaient guère se tromper sur le véritable sujet. Relisez dans *Émile*, livre III, le long passage qui va depuis : « Je hais le livre... » jusqu'à : «... ne lui suffira pas longtemps », et vous verrez les raisons principales de la préférence de Rousseau pour *Robinson*, qu'il met en cette circonstance au-dessus des œuvres de Buffon, de Pline et d'Aristote.

312. L'éducation de Sophie.

MATIÈRE. — M. G. Compayré a dit : « Émile est l'homme parfait ; pour qu'elle mérite de s'unir à lui, Sophie doit être la femme idéale. Mais il s'en faut que Rousseau ait réussi dans cette seconde partie de sa tâche, et l'éducation de la femme telle qu'il nous l'expose est certainement plus mal comprise que celle de l'homme. » (*Jean-Jacques Rousseau et l'éducation de la nature*, § V, p. 75 sq.)

Expliquer

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au n° 295, et plus spécialement : COMPAYRÉ, *Jean-Jacques Rousseau et l'éducation de la nature*, § V, p. 75.

— F. Hémon, *Cours de littérature : Jean-Jacques Rousseau, L'* « *Émile* », le livre V, Sophie ou la Femme, p. 4 sq.

313. La morale de Rousseau.

Matière. — La morale occupe une place importante dans l'œuvre de Rousseau ; sans doute Rousseau a une morale bien imparfaite, mais telle qu'elle est, elle a eu sur le XVIIIe siècle une influence profonde. Rousseau est pour son temps un « directeur de conscience ».

Plan proposé :

1° — Montrer que la morale occupe une place importante dans l'œuvre de Rousseau. C'est Rousseau qui a appelé le sens moral, « le sixième sens ». Mme Roland disait qu'il inspirait la vertu, et le grand Carnot à la Convention proclamait qu'il avait « vivifié » la morale.

2° — Certes les imperfections en sont nombreuses. C'est Rousseau qui a mis à la mode cette confusion souvent blâmée entre la passion et la vertu. C'est lui qui est en grande partie responsable du déchaînement de ce torrent de la sensibilité qui va grossir jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On reproche à cette morale de ne pas avoir de base solide ; elle est condamnée à être obscure ou erronée : un entraînement irrésistible atténue bien des fautes, etc.

3° — Et cependant Rousseau a été un directeur de conscience et l'influence qu'il a exercée sur ses contemporains s'explique en partie par là. Il y a dans le *Vicaire savoyard* des pages très connues sur la voix de la conscience, sur le bonheur, sur la morale éternelle, etc. Du reste, il y a dans sa correspondance des lettres de direction dont on peut discuter les idées, mais dont il faut admirer souvent l'inspiration et la forme.

314. La morale du sentiment.

Matière. — Expliquer par l'analyse des idées morales de Rousseau ce qu'on appelle la morale du sentiment. Quelle en est la valeur ? Quelles en sont les lacunes ? « En suivant toujours ma méthode, écrit Rousseau, je ne tire point ces règles des principes d'une haute philosophie, mais je les trouve au fond de mon cœur, écrites par la nature en caractères ineffaçables. Je n'ai qu'à me consulter su

ce que je veux faire : tout ce que je sens être bien est bien, tout ce que je sens être mal est mal. »

Cette méthode vous paraît-elle assez sûre?

Lectures recommandées : Voir les ouvrages indiqués aux n° 277 sq., p, 225 sq., et plus spécialement : RAYOT, *Précis de morale*, 1re partie, 3e leçon, § I, p. 25 sq. ; *Précis de psychologie appliquée à l'éducation*, 2e partie, 4e leçon, p. 361 sq.,et bibliographie, p. 380.

315. Rousseau corrigé par Jean-Jacques.

MATIÈRE. — Rousseau écrit : « Celui qui n'est que bon ne demeure tel qu'autant qu'il a du plaisir à l'être : la bonté se brise et périt sous le choc des passions humaines ; l'homme qui n'est que bon n'est bon que pour lui. »

Montrez, comment en séparant la vertu de la bonté, Jean-Jacques corrige sa théorie morale de la puissance du sentiment.

Conseils. — Rapprochez ce passage de cet autre : « Qu'est-ce donc que l'homme vertueux? C'est celui qui sait vaincre ses affections; car alors il suit sa raison, sa conscience; il fait son devoir; il se tient dans l'ordre, et rien ne peut l'en écarter. »

316. Une condamnation de la morale de Rousseau.

MATIÈRE. — Que signifie ce mot de Joubert, et dans quelle mesure est-il vrai : « Rousseau a ôté la sagesse aux âmes, en leur parlant de la vertu »? (*Œuvres*, édit. 1877, t. II, titre XXIV, Pensée XXI, p. 364).

Conseils. — Lisez les quelques pages consacrées par Joubert à Rousseau : « Quand on a lu M. de Buffon, on se croit savant. On se croit vertueux, quand on a lu Rousseau. On n'est cependant pour cela ni l'un ni l'autre... Donner de l'importance, du sérieux, de la hauteur et de la dignité aux passions, voilà ce que Jean-Jean Rousseau a tenté. Lisez ses livres : la basse envie y parle avec orgueil; l'orgueil s'y donne hardiment pour de la vertu ; la paresse y prend l'attitude d'une occupation philosophique, et la grossière gourmandise y est fière de ses appétits. Il n'y a point d'écrivain plus propre à rendre le pauvre superbe. On apprend avec lui à être mécontent de tout, hors de soi-même. Il était son Pygmalion... Une piété irreligieuse, une sévérité corruptrice, un dogmatisme qui détruit toute autorité : voilà le caractère de la philosophie de Rousseau... » (*Ibid.*, Pensées XLV, XLVI, XLVII, p. 369).

317. Leçons de solidarité pratiques.

Matière. — Que pensez-vous de cette façon d'enseigner l'humaine solidarité : « L'exercice des vertus sociales porte au fond des cœurs l'amour de l'humanité : c'est en faisant le bien qu'on devient bon ; je ne connais point de pratique plus sûre. Occupez votre élève à toutes les bonnes actions qui sont à sa portée ; que l'intérêt des indigents soit toujours le sien ; qu'il ne les assiste pas seulement de sa bourse mais de ses soins ; qu'il les serve, qu'il les protège, qu'il leur consacre sa personne et son temps ; qu'il se fasse leur homme d'affaires : il ne remplira de sa vie un si noble emploi ? »

Conseils. — Ce sujet est un cas particulier du sujet n° 314. La morale du sentiment ne peut avoir de procédés d'éducation plus efficaces. Montrez-le, mais demandez-vous ensuite quels sont les dangers de cette aversion pour tout enseignement moral : les élans naturels du cœur, ainsi dirigés, rendront inutiles, d'après Rousseau, toute autre leçon de solidarité. Réfléchissez et donnez votre avis personnel. Remarquez qu'un danger permanent menace l'élève de Rousseau : car, si la société est dépravée, corrompue, le jeune homme aura sous les yeux bien des exemples affligeants, et il sera conduit, malgré ses bons instincts, à se faire « un odieux plaisir de chercher à tout de sinistres interprétations, et à ne voir en bien rien même de ce qui est bien ». Rousseau aperçoit très nettement le péril ; il ne nous indique pas les moyens d'y échapper.

Pour l'ordre des idées, voir M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation morale*, Disposition, ch. III, p. 95 sq.

318. Une maxime de Rousseau.

Matière. — « Il est, dit Rousseau, des retours sur nos fautes, qui valent mieux que de ne pas en avoir commis. »

Est-ce votre opinion ?

Plan proposé :

Exorde : Comment Rousseau a été amené à écrire cette maxime. Mélange de vérité et d'utopie dans les idées de Jean-Jacques ; l'étude de cette maxime nous en offre un exemple particulier.

Part de vérité. Quelques exemples pris dans notre expérience.

a) Sentiment qui suit la faute ; le remords et comment il nous garantit, pour l'avenir.

b) On n'est jamais sûr de ne pas tomber dans une faute qu'on n'a jamais commise. Pourquoi...

c) Non seulement le retour sur nos fautes nous permet de prendre des précautions pour les éviter dans l'avenir, mais il nous aguerrit contre toutes les fautes analogues, et contre les fautes différentes.

II

Part d'erreur.

a) Danger de cette maxime; elle peut nous rendre trop indulgents pour les erreurs commises.

b) Une conclusion qui paraîtrait logique à la rigueur serait que plus on a commis de fautes, plus on a de mérite à être vertueux, et plus certains retours nous garantissent contre les fautes futures.

c) La grave erreur qui est contenue dans la maxime est celle-ci : Rousseau ne tient pas compte de la loi de causalité qui est vraie en physique comme en morale. Une première faute nous prédispose à une seconde faute ; la première récompense d'un acte vertueux, c'est de nous entraîner à un autre acte vertueux. La première sanction de l'acte immoral, c'est de nous incliner à commettre un autre acte immoral. Le pli se prend peu à peu ; il vaut mieux malgré tout ne pas commettre une faute.

d) Et enfin Rousseau, avec ce principe de sa morale de la sensibilité, ne tient pas compte des résultats de nos fautes sur ceux qui nous entourent, soit qu'elles leur portent des préjudices matériels ou moraux qu'il est parfois impossible de réparer, soit que, par le seul fait de l'exemple, nous agissions sur nos semblables d'une façon pernicieuse.

Conclusion : Voilà donc dans quelle mesure cette pensée est fausse et dans quelle mesure elle est vraie. Il paraît évident qu'il vaudrait mieux ne pas commettre une faute, mais comme cela serait extraordinaire, il faut souhaiter que chaque fois

qu'une faute est commise nous fassions un retour sur nous-mêmes : d'une part pour en corriger les conséquences sur les autres ; et d'autre part pour mieux nous garder dans l'avenir.

319. Le déisme de Rousseau.

MATIÈRE. — Caractériser, dans ses grandes lignes, le déisme de Rousseau.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 277 sq., p. 225 sq. Contentons-nous parmi les nombreuses réfutations du *Vicaire savoyard* ou parmi les nombreux ouvrages écrits à ce sujet, de citer :

J. VERNES, *Dialogues sur le christianisme de J.-J. Rousseau*, 1753. — DOM DEFORIS, *La Divinité de la religion chrétienne vengée des sophismes de J.-J. Rousseau*, 1763. — MARTIN DU THEIL, *J.-J. Rousseau apologiste de la religion chrétienne*, 1841.

NAVILLE, *Nouvelle étude sur la religion de Rousseau*. — FONTANES, *Le Christianisme de Rousseau* (*Revue des Cours littéraires*, 20 août 1870).

Plan proposé :

Exorde : Rousseau n'a jamais opposé sa religion à telle ou telle religion orthodoxe. Déclarations du *Vicaire savoyard.*

1° — La religion de Rousseau est le déisme, ou la religion naturelle, c'est-à-dire celle qui s'arrête au seuil de toutes les religions orthodoxes. La *Profession de foi du vicaire savoyard* développe longuement tous les articles de ce déisme passionné qui fait le fond de la religion de Rousseau.

Le doute lui est impossible, son âme ardente a besoin d'une foi profonde. Il s'adresse aux théologiens et ceux-ci ne le satisfont pas ; il s'adresse aux philosophes et ne trouve chez eux qu'orgueil et désaccord. Il conclut à l'insuffisance de l'esprit humain, et il décide qu'il faut écarter certaines questions qui sont inutiles à la conduite et supérieures à la raison. Il est certain, selon lui, que « le tout est un et annonce une intelligence unique » ; Rousseau en tire l'idée de la Providence. Il est certain, dit-il encore, que l'âme n'est pas matière ; que nul être matériel n'est actif par lui-même et que si l'âme est immatérielle, elle peut survivre au corps, et que si elle lui survit, la Providence est justifiée. Rousseau, suivant son expression, ne défend pas un système suivi ; « il s'incline devant l'idée de Dieu ».

2° — Telle est sa religion dont les principaux commandements sont : qu'un cœur juste est le vrai temple de la divinité ; qu'en tous pays et dans toutes sectes, aimer Dieu par dessus tout et son prochain comme soi-même est le sommaire de la loi; qu'il n'y a pas de religion qui dispense des devoirs de la morale ; qu'il n'y a de vraiment essentiels que ceux-là ; que le culte intérieur est le premier de ces devoirs, et que sans la foi aucune vertu n'existe.

3° — C'est aussi cette foi qui le dispense de creuser le problème du mal physique et moral. Rousseau est un optimiste. La Providence a eu ses desseins éternels, il est puéril de chercher à les pénétrer ; nous sommes comme des hommes qui verraient pour la première fois une montre ouverte, et qui ne laisseraient pas d'en admirer les rouages, quoiqu'ils ne connussent pas l'ouvrage de la machine et n'eussent pas vu le cadran.

4° — Par là, Rousseau s'opposait aux philosophes : ceux-ci, continuant l'œuvre de Descartes, prétendaient fonder sur la raison toute une morale. Rousseau, se défiant au contraire de la raison, déclarait hautement qu'il s'élevait par la foi jusqu'aux dogmes principaux de la religion naturelle.

5° — Mais s'il avait raison de vouloir être distingué des philosophes sur ce point, avait-il le droit de s'emporter contre Christophe de Beaumont, lorsque ce dernier refusait de le reconnaître pour chrétien ? Rousseau ne voulait pas être confondu avec les athées, et l'archevêque frappait l'*Émile* au nom de l'orthodoxie. Rousseau en réfutant les arguments sur lesquels repose en partie la foi chrétienne, en niant les prophéties, les miracles, devait être frappé par l'archevêque qui ne pouvait le reconnaître comme disciple de la religion chrétienne et qui trouvait insuffisant pour cela que Rousseau appelât Jésus « mon Maître ». Cela a fourni l'occasion à Rousseau d'écrire des pages superbes contre le mandement de l'archevêque de Paris dont il respectait du reste les vertus, tout en ayant de sa valeur intellectuelle une idée peu avantageuse. Mais l'Église catholique et l'Église protestante voyaient combien il eût été dangereux pour elles de laisser passer sans y répondre la profession de foi déiste de Rousseau.

Conclusion : Pourquoi les « postulats » de la religion naturelle étaient à la fois contraires à la philosophie et à l'orthodoxie. Jean-Jacques a son « credo », qui ne coïncide ni avec celui des encylopédistes, ni avec celui des chrétiens de Rome et de

Genève. Rousseau et « le protestantisme libéral ». (Cf. Lanson, *Histoire de la littérature française :* Rousseau, p. 778).

320. Voltaire admirateur du « Vicaire savoyard ».

Matière. — « L'article de ce Vicaire vaut mieux sans doute que tout le reste du livre. » Ainsi s'exprime Voltaire, si dur et si injuste contre ce livre de l'*Émile* qu'il a poursuivi de ses attaques. Comment expliquez-vous la sympathie de Voltaire pour *la Profession de foi du vicaire savoyard,* dont il disait encore : « Jean-Jacques l'apostat n'a pas laissé de rendre de grands services par son Vicaire savoyard... Votre petit écervelé de Jean-Jacques n'a fait qu'une bonne chose en sa vie : C'est son Vicaire savoyard... » ?

Conseils, — Il sera bon de lire le *Cours de littérature* de M. Hémon : *J.-J. Rousseau, « Émile »*, § VI, p. 32 sq., La *Profession de foi du vicaire savoyard.* M. Hémon rassemble en note un certain nombre de références : Voltaire à d'Alembert, 16 juillet 1764 ; à d'Argens, 22 avril 1763 ; à d'Argental, 2 octobre 1765, 14 juillet 1766 ; à Damilaville, 14 juin 1762, 12 juillet 1763, 29 août 1766 ; à la duchesse de Saxe-Gotha, 2 août 1762 ; *Instruction à Rostan.*

Vous devez revoir ces passages et aussi en trouver d'autres vous-même sur ce sujet. Il vous suffira de consulter la Table de l'édition Beuchot ou Moland. Voir le sujet précédent, § 4 et 5.

321. Le Vicaire savoyard, c'est Rousseau.

Matière. — Commenter cette phrase de V. Cousin : « Le Vicaire savoyard, c'est Rousseau lui-même, avec tout ce qui le fait grand et presque seul dans son siècle : le goût du beau et du bien poussé jusqu'à la passion ; l'enthousiasme de l'honnête dans une société corrompue ; une logique austère parmi des raisonneurs efféminés ; une imagination tendre, profonde, mélancolique... »

322. Les disciples du Vicaire savoyard au XVIIIe et au XIXe siècle.

Matière. — Quels sont au XVIIIe et au XIXe siècle les disciples du Vicaire savoyard ?

Conseils. — Outre les lectures indiquées aux nos précédents lisez l'Introduction au *Choix des Moralistes français des* XVIIe, XVIIIe *et*

XIXe *siècles*, par Bouglé et Beaunier. Arrêtez-vous plus spécialement aux pages 12 sq. : « Pendant que la religion est combattue, au XVIIIe siècle, par le rationalisme et l'utilitarisme, le sentimentalisme lui prête son appui. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre en rendant au « cœur », « partie intime de l'homme », ses droits contre les « idées claires et distinctes », préparent une place à la religion, mais à une religion naturelle et non révélée, individuelle et non traditionnelle, à une religiosité plutôt qu'à une religion... La vie mondaine (au XIXe siècle), perd peu à peu de son importance et en même temps de son attrait. Beaucoup d'esprits, au milieu des bouleversements sociaux, se contractent en quelque sorte et se retirent en soi. « Nous touchons, il me semble, dit Maine de Biran, à une époque de la société où, après avoir été si fortement attirés au dehors et captivés par une suite d'événements extraordinaires, les hommes fatigués de sentir, se trouveront plus disposés à rentrer en eux-mêmes, et à y chercher le repos et les consolations qu'on ne trouve que dans l'intimité de sa conscience. » De plus en plus, on se livre, suivant les expressions de Rousseau, à « la douceur de converser avec son âme ». Comme lui, on préfère les promenades rêveuses aux conversations, on fuit le monde pour vivre dans la « mystérieuse et tendre nature », la « mère des merveilles » (Amiel). Joubert se retire « dans son étoile ». Maurice de Guérin invoque « le dieu des déserts ». Amiel s'incline devant « le sanctuaire de son intime conscience ». Notre siècle en un mot compte moins de « mondains » que de « solitaires ».

Voilà quelques-uns des disciples du Vicaire savoyard. Il y en a d'autres, beaucoup plus illustres, et qu'on a déjà nommés en lisant ces lignes : Mme de Staël, Chateaubriand, George Sand, etc... Au reste, voyez dans le livre de M. Compayré, *Jean-Jacques Rousseau et l'éducation de la nature*, § VI, p. 91 sq., une liste des disciples de Rousseau non seulement en France mais à l'étranger, et lisez aussi, Hémon, *Cours de littérature : Rousseau, l' « Émile »* § VIII : Histoire et Influence de l'*Émile ;* Bernardin de Saint-Pierre, p. 48 sq. N'oubliez pas d'ailleurs que les disciples du Vicaire savoyard furent surtout nombreux sous la Révolution, et songez au *Culte de l'Être suprême* que Robespierre fit approuver aux conventionnels (Cf. A. Aulard, *le Culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*).

323. Kant et Rousseau.

Matière. — « On a dit que Kant procédait de Rousseau. Il est possible, et il est probable... » (Faguet, *Dix-huitième siècle :* Jean-Jacques Rousseau, p. 357.)

Qu'en pensez-vous ?

Conseils. — Bien que nous ayons dit et redit que nous n'admettrons pas qu'on attendît l'année qui suit la première partie du bacca-

lauréat pour apprendre ce qu'il n'est pas permis à un jeune homme intelligent d'ignorer en philosophie, nous aurions hésité à proposer cette matière, si les élèves n'avaient pas à leur disposition deux moyens d'éclairer le sujet : d'abord, la lecture du passage de M. Faguet auquel la matière est empruntée ; — puis, le livre portatif de G. Cantecor, *Kant* (collection *Les Philosophes*). Voir la bibliographie p. 137.

324. Les origines du « Contrat social ».

Matière. — Expliquer ce jugement sur le *Contrat social :* « Il me semble que ce livre n'est pas un produit de notre terre de France ; il a comme un parfum étranger, sauvage même : on dirait qu'il nous vient de la Sparte de Lycurgue ou de la Genève de Calvin. Telle est bien son origine en effet. » (P. Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Jean-Jacques Rousseau, p. 268.)

Lectures recommandées : Voir les nos 277 sq., p. 225 sq.

Édition du *Contrat social*, Dreyfus-Brisac (Alcan), avec les versions primitives, 1896 ; édition Beaulavon (Soc. nouv. de librairie), 1903.

Lamartine, *J.-J. Rousseau, son faux Contrat social et le vrai Contrat social.* — A. Bertrand, *Le Texte primitif du Contrat social.* — A. Lichtenberger, *Le Socialisme au* XVIIIe *siècle.* — H. Michel, *L'Idée de l'État.* — Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, t. II ; *Problèmes du* XIXe *siècle.* — Winderberger, *Essai sur le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau.* — Faguet, *La Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire.* — Ch. Renouvier, *Critique philosophique*, t. XXV, année 1884, 3 articles.

325. Les mérites supérieurs du « Contrat social ».

Matière. — « On ne saurait refuser à Rousseau, dans le *Contrat social*, trois ou quatre mérites supérieurs :

1° « Tout d'abord, il est le premier ou même le seul qui ait posé en termes de droit et à un point de vue exclusivement moral, le problème de l'organisation politique... Dans ce livre Rousseau applique la méthode rationnelle à la politique. C'est une première et féconde nouveauté.

2° « Rousseau est encore le seul philosophe de cette époque qui tienne la démocratie pour le seul régime rationnel...

3° « Il faut reconnaître à Rousseau cet autre mérite d'avoir subordonné en quelque façon la question politique à la question sociale, c'est-à-dire la considération de la situation juridique et économique des individus. C'est pourquoi il introduit dans le système des notions politiques un nouveau concept qu'il met tout de suite au premier lan, celui d'égalité ..

4° « Par là, Rousseau a ouvert la voie aux divers systèmes socialistes dont c'est précisément le but, en diminuant, jusqu'à la rendre inoffensive, l'inégalité économique, d'assurer à tous une liberté effective, et non la vaine permission d'aspirer à tout sans être d'ailleurs capable d'arriver à rien... C'est là évidemment un autre mérite à porter au compte de Rousseau. » (G. Cantecor, *Morale théorique et notions historiques* : Dix-huitième siècle, p. 275.)

Expliquer et discuter, s'il y a lieu.

Conseils. — On fera bien de lire le passage entier. On y trouvera un certain nombre d'« explications » et aussi de « restrictions » ; sur le second point par exemple, M. Cantecor déclare que Rousseau « justifie assez mal cette liberté inaliénable qu'il revendique au nom de la nature », et que le *Contrat social* a besoin d'être complété par la doctrine de Kant ; sur le quatrième point, il ajoute que « l'intention est louable ou même moralement obligatoire », mais que « les moyens imaginés peuvent n'être pas toujours excellents ». Peut-être trouverez-vous d'autres restrictions à faire ; il faudra bien voir ce que signifient ces mots : « *Rousseau est le seul* qui tienne la démocratie pour le seul régime rationnel... » (Cf. le sujet, n° 166, p. 136). En tout cas, le passage indique bien les quatre principaux mérites du *Contrat social;* vérifiez par des lectures consciencieuses. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq.)

326. Individualisme et socialisme.

Matière. — Vous chercherez « comment il se fait que, tandis que les uns voient dans Rousseau l'ancêtre du *socialisme révolutionnaire*, les autres le louent *d'avoir pris comme base solide l'indépendance du moi.* » (Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française:* Jean-Jacques Rousseau, p. 336.)

Conseils. — Ayez recours à l'ouvrage de Brunetière, et vous trouverez les réponses suivantes : « C'est d'abord qu'on a méconnu le caractère de la dialectique de Rousseau, ou de sa rhétorique, lequel est d'exprimer éloquemment des paradoxes agressifs pour en atténuer les conséquences. C'est encore que son socialisme n'est que le moyen de son individualisme, et nous voyons, de nos jours, pour la même raison, la même contradiction subsister au sein du socialisme, où les anarchistes ont l'air de s'entendre avec les collectivistes, quoique leur idéal s'oppose en tous les points. Et c'est enfin que Rousseau ne s'embarrasse pas de se contredire, si même on peut dire qu'il se soit jamais aperçu de ses contradictions. » (*Ibid.*, p. 336, 337.

Ces réponses vous semblent-elles satisfaisantes ? Alors, dites pourquoi, en vous appuyant sur des textes.

« Il n'y a, déclare M. Lanson, quoi qu'on en dise, rien de sophis-

tique à faire sortir le socialisme de l'individualisme, et il n'y a aucune contradiction entre le *Contrat social* et le tempérament de Rousseau... » (*Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre IV, ch. V, p. 782), et par là M. Lanson répond à M. Faguet, qui commence son chapitre sur le *Contrat social* par ces mots : « Les idées politiques de Rousseau me paraissent, je le dis franchement, ne pas tenir à l'ensemble de ses idées... » (*Dix-huitième siècle :* Jean-Jacques Rousseau, § VIII, p. 383 sq.)

Lisez les uns et les autres ; voyez dans le livre de M. Lichtenberger, cité au nº 324, les contradictions de ceux qui ont parlé du socialisme de Rousseau, mais surtout vérifiez les unes et les autres de ces affirmations par des textes.

327. L'idée du « contrat » d'après Rousseau.

Matière. — Expliquer, d'une façon précise, et en vous appuyant sur des textes, ce que Rousseau entend par cette idée que la base juridique de la société civile est le contrat social.

328. Les formes de gouvernement d'après le « Contrat social ».

Matière. — Quelles sont, d'après Rousseau, les formes de gouvernement ? Quel est, à son avis, le gouvernement idéal ?

Plan proposé :

N. B. — Bien que les *Extraits* donnent généralement un assez grand nombre des passages auxquels nous revoyons nos lecteurs, nous préférons cependant citer d'après les *Œuvres complètes*, (Hachette, t. III, p. 306-389); là en effet on pourra lire tout ce qui a trait à la question, et se reporter aux autres chapitres que nous allons indiquer. Les citations sont à peine ébauchées; nous tenons en cette matière, autant et plus que dans tout autre, que l'on se mette en face même des textes.

Exorde : Formes de gouvernement d'après Montesquieu (Voy. le sujet nº 99, p. 85). Rousseau aborde la question dans le *Contrat social*, III, 3, 342 sq.

I

A — Quelles sont les formes de gouvernement ? Après avoir bâti une théorie mathématique, destinée à formuler les

rapports du gouvernement et du souverain, théorie où il est question de moyenne proportionnelle, de racine carrée, etc..., Rousseau aborde les différences entre les gouvernements. Il distingue.

1° La démocratie : quand le souverain commet le gouvernement à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple;

2° L'aristocratie : quand le gouvernement est resserré entre les mains d'un petit nombre ;

3° La monarchie : quand le gouvernement est entre les mains d'un magistrat unique, dont tous les autres tiennent leur pouvoir.

B — En entendant les termes ainsi, la République française serait une monarchie, la République suisse une aristocratie, la République athénienne une démocratie. Il n'y aurait pas eu de démocratie depuis l'antiquité, car depuis cette époque il n'y a pas d'État « ou il y ait eu plus de citoyens magistrats que de citoyens simples et particuliers ».

Il faut bien définir les termes comme Rousseau lui-même les définit si l'on veut entendre sa pensée.

C — 1° *La démocratie.* — « A prendre le terme..... (p. 343) jamais. Il est contre l'ordre naturel..... change ». Cela est très logique, si l'on veut adopter le sens donné aux termes par le philosophe. Rousseau énumère les difficultés du gouvernement démocratique ainsi compris, revient sur l'idée de Montesquieu que le principe de la république est la vertu, et reproche à ce beau génie de manquer de justesse et de clarté, « faute d'avoir fait les distinctions nécessaires ». En réalité, l'un et l'autre ne s'entendent pas sur le vocabulaire ; Rousseau montre alors les dangers de la démocratie et conclut : « S'il y avait un peuple..... (p. 344) — .... hommes. » Peut-être pas, ils seraient en pleine « anarchie ».

2° Par suite, le gouvernement qui a les préférences de Rousseau, c'est *l'aristocratie* (III, 5, p. 344 sq).

« Il y a trois sortes d'aristocratie..... (p. 345) — ..... proprement dite. » Elle a tous les avantages : la distinction des deux pouvoirs, le choix de ses membres ; les affaires intérieures y sont mieux réglées, les affaires extérieures mieux défendues. « En un mot, c'est l'ordre le meilleur..... (p. 345) — ..... exécutive. »

Elle exige moins de vertus que le gouvernement populaire, l'égalité rigoureuse ne fut pas même observée à Sparte :

modération dans les riches, contentement chez les pauvres, voilà ses qualités propres. Ce gouvernement qui est le plus commode à réaliser, qui offre les avantages les plus considérables, est donc de beaucoup le meilleur.

3° *La monarchie* (III, 6, p. 346 sq.). — Tout le chapitre sur la monarchie est écrit par un républicain, un protestant, un Genévois. « *Le Prince* de Machiavel est le livre des républicains. » Voilà le ton. La monarchie, qui n'est convenable qu'aux grands États, est toujours inférieure au gouvernement républicain.

Il semble cependant que Rousseau, après avoir reproché à Montesquieu de manquer de justesse, faute de distinctions, encoure le même reproche. Le roi dont il nous parle est-il vraiment le représentant du gouvernement monarchique ? D'après sa définition, le gouvernement monarchique est constitué par un individu auquel le souverain, c'est-à-dire le peuple, confie le pouvoir exécutif. Or, le roi qu'il a sous les yeux n'est pas le monarque de sa définition ; il ne se borne pas à l'exécutif, il a le législatif.

Sans doute (ch. VII, p. 350) Rousseau étudie les gouvernements mixtes et tempérés : un gouvernement mixte est un gouvernement divisé ; un gouvernement tempéré est un gouvernement « avec magistrats intermédiaires qui, laissant ..... (p. 350) — ..... leurs droits respectifs. » Mais il s'agit toujours de l'*exécutif*, le souverain et le gouvernement étant séparés, c'est-à-dire de tout gouvernement républicain.

« Tout gouvernement légitime (II, ch. VI, p. 326) est républicain. » C'est-à-dire il y a république quand il y a distinction entre le gouvernement et le souverain, celui-là étant le serviteur de celui-ci ; il y a république, quelle que soit la forme de gouvernement, toutes les fois que « ce gouvernement est guidé par la volonté générale qui est la loi ». C'est la théorie de la séparation des deux pouvoirs : partout où cette séparation existe, il y a république. Et alors, on conçoit d'où vient la confusion. A lire Rousseau, on s'aperçoit qu'il attaque la monarchie telle qu'il l'a sous les yeux, et non la monarchie telle qu'il la définit ; il ne reste pas fidèle à sa définition initiale, et, après nous avoir demandé un effort pour détourner les termes de leur acception habituelle, il la reprend au cours de son développement.

II

Mais, d'autre part, il est exagéré de prétendre que Rousseau n'a pas nettement affirmé son idéal de gouvernement. Il écrit

un chapitre (VIII, livre III, p. 350 sq.) qui porte ce titre : « Que toute forme de gouvernement..... ». Il s'agit encore une fois non de la constitution politique, mais du gouvernement, c'est-à-dire du mandataire du souverain ; Montesquieu prend le terme dans un sens, Rousseau dans l'autre. Le gouvernement que Rousseau étudie, en fonction du climat, c'est le pouvoir intermédiaire dont nous avons parlé. Toute forme politique est bonne, dans laquelle les rapports du souverain et de ses officiers restent ce qu'ils doivent être. Un gouvernement dégénère quand il rompt le traité social, soit d'une façon, soit d'une autre, qu'il y ait anarchie, ou tyrannie.

« La puissance législative est le cœur.....(p. 358) — ..... est mort. »

« Le gouvernement peut devenir mauvais, sans que le corps politique meure ; mais le bon gouvernement est celui où le cœur et le cerveau accomplissent distinctement leur besogne. »

Tel est l'idéal de Rousseau ; voilà ce qu'il faut entendre quand on dit que son idéal est le régime républicain ; et s'il se préoccupe de garantir la société contre les usurpations du « cerveau », il ne se préoccupe pas de prévenir celles du « cœur » ; le gouvernement seul doit être arrêté ; le souverain doit rester le maître.

Conclusion : Comment Rousseau a été conduit à ces dées.

329. La souveraineté du peuple d'après le « Contrat social ».

Matière. — Montrer comment Rousseau a entendu le principe de la souveraineté du peuple et de la volonté générale, et comment la théorie de la volonté générale se complète par celle de la loi.

330. L'idée de propriété dans le « Contrat social ».

Matière. — Quel est dans le *Contrat social* le fondement de l'idée de propriété et comment Rousseau règle-t-il l'exercice de ce droit ?

Lectures recommandées : *Le Contrat social*, surtout liv. I, ch. IX : passim, et p. 316, 318. — Cf. *Émile*, liv. V.

331. La religion civile d'après le « Contrat social ».

MATIÈRE. — Préciser, d'après le livre IV, ch. VIII, du *Contrat social*, les idées de Rousseau sur la religion civile, c'est-à-dire sur les rapports de l'Église et de l'État.

Plan proposé :

N.-B. — Voir la note du numéro 328; on se reportera à l'édition indiquée, t. III, livre IV, ch. VIII, p. 382 sq., et on étudiera consciencieusement le texte, en s'arrêtant aux passages que nous indiquons sommairement, pour être plus sûr qu'on ira les chercher au milieu de ceux qui les précèdent et qui les suivent.

Exorde : Après un exposé historique rapide des époques antérieures à Jésus-Christ, pendant lesquelles « chaque religion était uniquement attachée aux lois de l'État qui la prescrivait », Rousseau date de Jésus-Christ l'ère où le système théologique devient distinct du système politique, où l'État cesse d'être un. De là, conflit entre le prince et le prêtre, les lois civiles et les lois ecclésiastiques.

« Partout où le clergé fait un corps..... (p. 384) — ..... comme ailleurs ».

Hobbes a nettement indiqué le remède : « Réunir les deux têtes de l'aigle ». Mais l'esprit dominateur du christianisme était incompatible avec son système : « Ce n'est pas tant ce qu'il y a d'horrible..... (p. 385) —..... odieuse ». C'est ainsi que Rousseau veut réfuter Bayle et Waburton : le premier soutenant que la religion n'est pas utile au corps politique, le second que le christianisme en est le plus ferme appui : tous les États ont eu la religion à la base; la loi chrétienne est nuisible à l'État. Puis Rousseau passe à la théorie.

1° — *a*) Il distingue, dans la religion, considérée par rappor à la société : 1° la religion de l'homme, sans temples, sans autels, le théisme, le droit divin naturel; — 2° la religion du citoyen, avec ses dogmes, ses rites prescrits par les lois; — 3° une troisième (des Lamas, des Japonais, des catholiques donne aux hommes deux chefs, deux patries, les empêche d'être à la fois dévots et citoyens.

b) 1° La troisième ne vaut rien politiquement; 2° la seconde

est bonne, parce qu'elle réunit le dévot et le citoyen, mais elle est mauvaise par ce qu'elle développe la superstition, le fanatisme, les instincts sanguinaires; 3° la première est la vraie religion évangélique, qui est fondée sur la fraternité des hommes; mais elle est absolument contraire à l'esprit social, parce qu'elle détache les citoyens des choses de la terre : « Une société de chrétiens ne serait plus une société d'hommes. » Rousseau s'attache à démontrer longuement qu'une société chrétienne, plus elle serait parfaite, plus elle serait destructrice du pacte social ; il s'efforce d'établir combien ces résignés sont inférieurs comme citoyens à des stoïques, en reprenant une idée de Montesquieu ; enfin, prétendant que les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves, il affirme que république et christianisme s'opposent radicalement.

Puis, abandonnant les considérations politiques, il revient au droit.

2° — *a*) Le souverain a sur les sujets des droits qui ne passent point les bornes de l'utilité publique. Par suite, « les sujets ne doivent compte au souverain..... (p. 388) —..... dans celle-ci ».

Nous avons, nous, à nous demander si le souverain a un droit quelconque sur une « opinion », même en tant qu'elle importe à la communauté, même si elle se rapporte à la morale et à nos devoirs envers les autres et envers nous-mêmes. Dans le pacte social, je n'ai nullement consenti à perdre mes droits imprescriptibles d'homme, je n'ai pas pu aliéner ma liberté de pensée. Je puis être anarchiste d'opinion, sans être responsable en rien devant le souverain ; je ne suis responsable que de mes actes, et encore, de ceux qui tombent sous les coups des lois civiles, de ceux qui sont du ressort du pouvoir législatif et exécutif.

b) Rousseau tire cette conséquence :

« Il y a donc une profession de foi..... (p. 388) — ..... ni sujet fidèle ».

Et alors, si le théisme, religion dont Rousseau se fait l'apôtre, ne paraît pas satisfaisant au nom de l'utilité publique, le souverain va nous imposer des articles supplémentaires, qui peuvent le transformer ou le dénaturer ? Sans doute, Rousseau ajoute que ces dogmes seront « simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication, ni commentaires ». Qui est-ce qui sera juge de cette simplicité, de ce nombre, de cette précision ? Ne sommes-nous pas en plein arbitraire ? D'autant plus que les sanctions indiquées par Rous-

seau font frémir : le prince peut bannir de l'État tout homme qui ne croit pas à ses dogmes, non comme impie, mais comme insociable ; quant à ceux qui reconnaissent les dogmes et se conduisent comme ne les croyant pas, il y a une peine : la mort.

Et le même homme, quatre lignes plus bas, écrit :

« Quant aux dogmes négatifs..... (p. 388). » Il s'élève avec force contre cette idée que l'intolérance civile et l'intolérance théologique sont distinctes ; il montre que les dévots intolérants sont par force des citoyens intolérants et conclut que « maintenant qu'il n'y a plus..... (p. 389) — ..... pontife». Le même homme ajoutera à ce chapitre VIII une note sur le mariage civil, qui pose d'une façon remarquable les vrais principes : comment cette inconséquence s'explique-t-elle?

Conclusion : Tout simplement ici, par tout ce que nous savons de Rousseau, de son origine, de son tempérament, du caractère de son livre, de sa conception du pacte social, mais encore par les traits généraux de la philosophie du XVIIIe siècle. Nous serions mal venus, nous autres, à reprocher aux philosophes d'avoir, dans des questions aussi complexes, offert des exemples de contradictions formelles. Ce n'est pas la liberté de conscience qu'ils ont défendue, c'est la tolérance. L'abbé de Saint-Pierre demande qu'on supprime de force les discussions religieuses, et qu'on frappe ceux qui nient que l'âme est immortelle. Montesquieu ne veut pas qu'on laisse s'établir dans l'État de nouvelles religions. Voltaire dit que le souverain est le maître des règlements ecclésiastiques. Rousseau est allé plus loin qu'eux tous, mais dans le même sens. Pourquoi? Parce que dans cette vaste entreprise de la philosophie, où tous les écrivains ont l'air d'avoir travaillé sur un plan donné, sa tâche à lui était non de défendre la liberté individuelle, mais l'égalité.

332. Rousseau et les Encyclopédistes.

Matière. — Pouvez-vous ranger Jean-Jacques Rousseau parmi les Encyclopédistes? Par où se rattache-t-il à eux? Par où s'en éloigne-t-il ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au début du chapitre V, p. 197.

Conseils. — Dans son Introduction au livre intitulé : *Les Écrivains politiques du* XVIIIe *siècle*, M. P. Albert sépare les « philo-

sophes », de Rousseau qu'il range, à côté de Mably, dans la rubrique des démocrates (XXXIII).

Notez que Voltaire et les Encyclopédistes ne sont « ni des socialistes, ni des démocrates ». Ils ne croient pas à la possibilité d'établir le suffrage universel avant l'éducation du peuple. Ils ne voient sous le mot république que les démagogies de l'antiquité. Ils croient au « bon despote » (Cf. Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle*, ch. Ier : Les Philosophes et la royauté), et, s'ils sont compatissants aux misères du peuple, ils représentent la bourgeoisie, non le quatrième État (*Ibid.* ch. VII et VIII : Les Philosophes et la bourgeoisie, les Philosophes et le peuple).

Rousseau est le théoricien de la souveraineté populaire, l'ennemi de la propriété, le théoricien du pacte social, c'est-à-dire de la toute-puissance de la volonté générale, etc... Que de raisons vous trouverez pour l'opposer aux philosophes ! Il n'est pas jusqu'à l'article essentiel du credo encyclopédiste, la foi au progrès indéfini de l'humanité, qui ne soit contredit par le système de Rousseau.

Et cependant s'il n'a collaboré qu'un moment à l'Encyclopédie, s'il a combattu hors de l'armée encyclopédique, n'était-il pas hostile aux mêmes institutions, aux mêmes abus, aux mêmes iniquités (Voyez les sujets n°s 258 sq., p. 205 sq.) et demandez-vous si Rousseau ne donnait pas la main aux Encyclopédistes : haine du despotisme monarchique, du despotisme religieux, de la guerre, des inégalités sociales, etc., etc... N'a-t-il pas très profondément gravé dans son cœur les deux sentiments qui relèvent la philosophie du XVIIIe siècle : « le sentiment de la liberté de la pensée et de l'amour de l'humanité » ? Enfin « ce rêve du mieux », qui, suivant le mot de P. Janet, a été le rêve constant de Jean-Jacques, n'a-t-il pas chez lui les mêmes effets que la foi dans le progrès indéfini de l'espèce humaine ?

On s'explique, dès lors, que la postérité n'ait pas séparé le nom de Rousseau des noms de Voltaire et des Encyclopédistes. Cf. *l'Épître* de M.-J. Chénier à Voltaire :

> O Voltaire, son nom n'a plus rien qui te blesse !
> Un moment divisés par l'humaine faiblesse,
> Vous recevez tous deux l'encens qui vous est dû :
> Réunis désormais, vous avez entendu,
> Sur les rives du fleuve où la haine s'oublie,
> La voix du genre humain qui vous réconcilie.

(M. Roustan, *op. cit.*, Conclusions, p. 432 sq. : Apothéose de Rousseau.)

333. Rousseau et la Révolution française.

Matière. — Dans son *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale* (t. II, p. 504 sq.), Paul Janet montre qu'il est injuste et inexact de partager ainsi les influences qui ont agi sur

la Révolution : influence de Montesquieu sur la Constituante, influence de Rousseau sur la Convention. Qu'en pensez-vous ?

Lectures recommandées : P. Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, éd. 1887, t. II, ch. VI, p. 455 sq.

A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*. — Jean Jaurès, *Histoire socialiste*. — E. Blum, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. — Chabrier, *Les Orateurs politiques de la France*, — Aulard, *Les Orateurs de l'Assemblée Constituante*. — Michelet, *Histoire de la Révolution française*. — Taine, *Les Origines de la France contemporaine : la Révolution*, t. I. — Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine; Histoire de la Révolution française*. — Edgard Quinet, *La Révolution*. — P. Janet, *Philosophie de la Révolution*. — Edme Champion, *Esprit de la Révolution française*. — E. Hamel, *Histoire de Robespierre*. — De Pressensé, *L'Église et la Révolution française*. — A. Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État*.

Aulard, *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*. — Taine, *Les Origines de la France contemporaine : la Révolution*, t. II. — Jules Claretie, *Les Derniers montagnards*. — Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*. — Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris ; la Terreur*. — D. Robinet, *Le Procès des Dantonistes*. — J. Guiffrey, *Les Conventionnels*. — Aulard, *Le Culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*. — Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*. — Hamel, *Histoire de Saint-Just ; Thermidor*. — J. Claretie, *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, étude sur les Dantonistes*. — Lavisse et Rambaud, *Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours*, t. VIII, ch. IV et V, et bibliographie, p. 230 et 305.

Conseils. — Il n'y a qu'une méthode, étudier les actes de la Constituante, en se demandant s'ils sont conformes aux idées de Rousseau ou à celles de Montesquieu : Serment du Jeu de Paume ; — Nuit du 4 août ; — surtout : Déclaration des droits de l'homme. (Ici, la part des autres philosophes est non moins importante que celle de Rousseau, mais voyez : Janet, *op.* et *loc. cit.*)

En revanche, si l'on étudie les actes de la Convention, il est vrai que l'influence de Rousseau est alors beaucoup plus apparente : Constitution civile du clergé ; — *Déclaration des droits* de Robespierre ; — les terroristes. (Ici la discussion est possible : voir les protestations de Rousseau contre la théorie du salut public ; les terroristes les auraient approuvées peut-être en temps de calme, mais en pleine tourmente ils prirent les mesures provisoires indiquées au livre IV, ch. VI : *De la dictature*.)

Au point de vue littéraire, il n'y a aucun doute : c'est Rousseau qui a formé l'éloquence des orateurs de la Constituante comme celle des orateurs de la Convention.

334. Jean-Jacques Rousseau et le sentiment de la nature.

Matière. — Étudier le sentiment de la nature dans Jean-Jacques Rousseau.

Lectures recommandées : Voir les *Extraits et Morceaux choisis*, et les lectures aux nos 277 sq., p. 225 sq.

M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention. ch. III, § II, p. 36 sq. ; « Atlas » pour une étude du sentiment de la nature. — Rayot et Roustan, *La Composition littéraire, psychologique, pédagogique et morale*, sujet no 188, p. 140.

Plan proposé.

N. B. — La pagination indiquée dans le plan proposé est celle des *Pages choisies de J.-J. Rousseau* par Rocheblave, partie IV : La Nature, l'Arcadie de Rousseau, p. 195 sq.

Exorde : Quelques mots rapides des peintres de la nature avant Jean-Jacques Rousseau.

I

Quelle est la nature que Rousseau nous a décrite ?

Il semble préférer la nature belle et riante à la nature grandiose et terrible. Mais cela n'empêche pas que ses paysages soient très variés :

a) Il nous avoue son penchant pour les paysages de montagnes ; les rochers, les cascades, les torrents, etc., le charment par-dessus tout, — et pourtant il nous offre des paysages très différents, des descriptions de plaines, de forêts, etc.

b) Il recherche les horizons bornés, il se plaît dans les profondeurs des grottes, dans les forêts ombragées, dans les gorges pittoresques, — et pourtant il a représenté d'un pinceau large les plaines étendues ; il nous dépeint le vaste espace qu'il embrasse du milieu d'un lac, ou du haut d'une terrasse élevée.

c) Il se réfugie volontiers dans les endroits solitaires, loin de la société corrompue, et il aime surtout les sites où il pourra promener ses rêveries, — et pourtant avec quel intérêt il nous représente la nature animée par l'homme, une scène de vendanges par exemple !

d) On le loue d'avoir représenté les paysages qui ont quelque chose de saillant, de saisissant, par exemple ces paysages de montagnes, avec leurs contours plus nets, leurs couleurs plus vives, leurs perspectives plus détachées, — et pourtant il sait s'arrêter aux scènes les plus familières, aux spectacles les plus

modestes, celui d'une fleur dans la forêt, d'une hirondelle...

D'une façon générale, il est donc juste d'affirmer que ce misanthrope n'a pas recherché les spectacles effrayants et sublimes (glaciers, sommets perdus dans les nuages, etc.). Mais, s'il a préféré les paysages gais et qui sont favorables aux longues rêveries, il n'en est pas moins un peintre très varié.

II

Quels sentiments éprouve-t-il devant ces paysages?

1° — *a*) D'abord, une jouissance d'artiste. Il jouit de l'ensemble d'un paysage, il en dégage avec un sens artistique très délicat ce qu'il renferme d'essentiel; ce n'est pas telle montagne du Valais, telle grotte de la Savoie, telle forêt de Montmorency, qu'il nous peint : c'est la Montagne, la Grotte, la Forêt (p. 197, 199, 206).

b) Aussi excelle-t-il dans la science de la composition. Il ne fait pas des « études de la nature », il peint des tableaux où il observe les lois de l'harmonie, de l'équilibre, etc. C'est bien là un plaisir d'artiste.

2° — *a*) Ensuite, Rousseau éprouve une joie véritable de tous les sens. Il est vrai de dire de lui qu'il a « la passion » de la nature; il nous parle des « délices » qu'il éprouve, des « frissons » qui le secouent: l'ivresse sensuelle de Rousseau.

b) Et, le plus souvent, la pensée s'anéantit. Il a analysé ce bonheur de l'être qui se fond tout entier dans la nature qui l'environne (forêt de Montmorency, lac de Bienne, nuit au bord de la Saône, etc.).

c) D'autres fois, la rêverie a quelque chose de volontaire. Par un effort de son imagination Rousseau peuple son paysage; ou bien il y fait intervenir des hommes dignes de le goûter, des cœurs simples et bons, il y appelle des êtres qu'il aime, etc.

III

Quels sont les autres sentiments qui naissent de ceux-là dans l'âme de Rousseau?

1° — La nature est une mère bienfaisante qui aime ses enfants, et leur donne de sages leçons : simplicité, sobriété, ordre, amour du travail. Elle apaise l'âme qui souffre, elle

développe l'intelligence et nous apprend à multiplier ses dons.

2° — Surtout, elle nous enseigne la fraternité. Ceux qui travaillent la terre ensemble se sentent solidaires de l'humanité dans le passé, dans le présent, dans l'avenir.

3° — Elle nous enseigne aussi l'humilité. Elle est si antique et si puissante qu'elle nous fait sentir notre petitesse, et notre reconnaissance envers elle est d'autant plus grande que la nature nous dépasse à l'infini.

4° — Elle nous élève enfin jusqu'à l'auteur de l'univers. Rousseau n'aime pas qu'on le prie dans une chambre étroite, pas plus qu'il n'admet que la prière soit une demande. La prière est plutôt un hymne d'admiration chanté en face de la grande nature. C'est là seulement, selon lui, que l'homme peut avoir quelque idée de l'immensité de Dieu, et du vrai sens de la Providence : n'est-ce pas elle qui a mis partout l'ordre et la régularité, qui a tout arrangé pour l'homme, et qui a attendu par exemple que l'époque des vendanges arrivât pour rendre le raisin plus facile à cueillir en débarrassant la vigne de ses feuilles ? (p. 219.) (Voyez Bernardin de Saint-Pierre, sujets nos 347 sq., p. 283 sq.)

Conclusion : Rousseau a donc sincèrement aimé la nature, et il l'a peinte d'une façon originale. Il l'a aimée en homme, en artiste, en rêveur, en déiste... Les successeurs de Rousseau

335. Effet de la nature sur l'âme de Rousseau.

Matière. — Apprécier l' « effet de la nature sur l'âme de Rousseau », d'après le fragment qui porte ce titre dans l'édition Rocheblave, p. 206 : *Troisième Lettre à Malesherbes.*

336. Le rêve de Rousseau.

Matière. — Quel était le « rêve » de Rousseau, d'après les *Pages choisies* de l'édition Rocheblave, intitulées : « Si j'étais riche : Une maison modèle ; Une sage administration ; L'Arcadie de Rousseau » (p. 231-245). (*Émile*, livre IV ; *Nouvelle Héloïse*, IV, x ; V, II.)

337. Buffon et Jean-Jacques Rousseau, peintres de la nature.

Matière. — Tout le monde connaît l'anecdote de Jean-Jacques à Montbard. « Devant le berceau de l'*Histoire naturelle*, J.-J. Rousseau se mit à genoux et baisa le seuil de la porte. J'en parlais à M. de

Buffon : « Oui, me dit-il, Rousseau y fit un hommage. » (HÉRAULT DE SÉCHELLES, *Voyage à Montbard*, p. 13.)

Comment expliquez-vous cette admiration enthousiaste de Jean-Jacques Rousseau pour Buffon, et pouvez-vous rapprocher Buffon et Rousseau comme peintres de la nature ?

Conseils. — Voir les sujets nos 119 sq. et 146, p. 99 sq. et 123.

338. Influence de Rousseau, peintre de la nature.

MATIÈRE. — Comment Rousseau a connu et aimé la nature ; quelle influence il a ainsi exercée sur la littérature et sur l'art.

Conseils. — Voir les sujets nos 334 sq., p. 274 sq.

339. Jean-Jacques Rousseau, « le père du romantisme ».

MATIÈRE. — Un critique contemporain a nommé J.-J. Rousseau « le père du romantisme ». Expliquer ce mot.

Lectures recommandées : Voir notre tome III, *le Dix-neuvième siècle*, ch. II.

Plan proposé :

Exorde : Opinion très répandue : Rousseau est le « père » du romantisme. Il a inventé le mot et la chose. Que faut-i en penser ?

1° — Essai d'une définition rapide du romantisme (voir notre *Littérature française par la dissertation*, t. III : *Le Dix-neuvième siècle*, ch. II, § 1). De cette définition que nous aurons adoptée, les divisions du sujet découleront nécessairement).

2° — Idée générale du romantisme : affranchissement de toutes les règles et de toutes les conventions :

a) Rousseau a réalisé dans sa vie l'existence d'un personnage romantique.

b) Rousseau a écrit des œuvres, qui ne sont pas décidément faciles à classer dans des genres aristotéliciens ou autres.

3° — Autre caractère général du romantisme : « impressionnisme » artistique, c'est-à-dire individualisme : l'imagination, la sensibilité romantiques. Développement de ces deux facultés chez Rousseau.

4° — Le culte de la nature et du moi.

A) Le culte de la nature dans Rousseau. La nature telle qu'il la comprend et qu'il est le premier à la comprendre s'oppose aux « jardins anglais », chers au XVIIIe siècle. Cf. *Rêveries d'un promeneur solitaire;* la description du lac de Bienne; etc., etc.

B) Le culte du moi dans Rousseau : *a*) Comment il nous apparaît quand Rousseau dépeint la nature, en se tenant à égale distance des naturalistes et des idéalistes; la nature vue par un romantique.

b) Culte du moi proprement dit. L'hypertrophie du moi dans Rousseau. Les *Confessions;* nouveauté du titre. Déformations du moi par l'amour-propre. La fierté de Rousseau. Rousseau et le héros byronien.

C) Rapports de la nature et du moi.

a) Tendance fréquente à associer la nature à ses joies et à ses douleurs, en s'adressant à elle directement. Les prosopopées de Rousseau et les prosopopées romantiques.

b) Besoin qu'éprouve Rousseau de s'associer plus étroitement à elle, par la sensibilité, l'intelligence, la volonté. Le mal du siècle : impuissance et « nolonté ».

5° — Le cosmopolitisme romantique, et ses deux formes : pénétration des littératures étrangères, tendance à l'exotisme.

a) Rapport des idées anglaises et des idées de Rousseau. Relations avec David Hume, etc... Et réciproquement, Rousseau lu, célébré, adoré dans l'Europe entière.

b) Comment il faut entendre l'exotisme de Rousseau. Il a « élargi » les cadres : voyez la *Nouvelle Héloïse.* Comment Bernardin de Saint-Pierre est son élève; les romantiques et Bernardin de Saint-Pierre.

Conclusion : Rousseau est un « précurseur ». Ce que les romantiques ajouteront à Rousseau (voyez tome III, ch. II). Mais ils lui auront emprunté beaucoup plus, c'est-à-dire ce qui fait le fond même du romantisme. Bersot l'appelle « un trouveur de sources ». Il s'agit des sources fécondes où toute la poésie de la première moitié du XIXe siècle viendra largement puiser. C'est au moment où une réaction se produira contre le romantisme, que Rousseau sera le plus discuté, et contre son sentimentalisme politique et littéraire Flaubert et ses amis protesteront plus d'une fois : « Si on avait continué par la grande route de M. de Voltaire, au lieu de prendre par Jean-Jacques, le néo-catholicisme, le gothique et

la fraternité, nous n'en serions pas là. » (FLAUBERT, *Correspondance*, t. III, p. 346 ; 1867.) Cf. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. III, ch. III, § V et ch. V, § IV.

340. Rousseau est le promoteur d'une double révolution.

MATIÈRE. — « En France, Rousseau est un des plus incontestables promoteurs d'une double révolution : celle de 89, dans l'ordre des faits ; celle du romantisme, dans l'ordre intellectuel. » (LINTILHAC, *Précis de la littérature française*. t. II, ch. X, p. 254.)

Expliquer et discuter.

Conseils. — Voir les sujets nos 333, 334 sq., p. 271 sq.

341. Le style de Rousseau.

MATIÈRE. — A propos des *Rêveries d'un promeneur solitaire*, Mme de Staël a écrit : « Rousseau n'a rien découvert, mais tout enflammé. »

Si vous appliquez ce mot à l'œuvre de Jean-Jacques, comment l'entendez-vous ? Que veut-on dire lorsqu'on appelle Rousseau le plus grand poète lyrique du XVIIIe siècle ? Caractériser, en partant de cette explication, les traits essentiels du style de Rousseau.

Plan proposé :

L'originalité de Rousseau est peut-être encore plus grande dans la forme que dans le fond : « Rousseau, dit Mme de Staël, n'a rien découvert, mais tout enflammé. » Comment faut-il entendre ce mot ? C'était déjà une découverte importante que de subordonner toutes ses idées suivant un « grand système ». Mais, ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation, c'est que le souffle de l'inspiration a tout vivifié dans Rousseau, et le trait caractéristique de ses œuvres, c'est l'expansion de sa personnalité dans toutes les matières qu'il traite ; voilà pourquoi Rousseau est un grand lyrique.

1° — En effet, quel que soit le sujet qu'il aborde, c'est toujours lui-même que Rousseau voit et qu'il peint. On dirait dans le style de notre époque, que Rousseau est un « subjectif », ou que sa personnalité se réfracte sans cesse à travers son sujet. Suivant une formule heureuse : « Il es

l'occasion, la substance et la fin de ses écrits. » Sa politique, il la tire du souvenir de ses lectures de Plutarque et du spectacle de sa propre patrie (Genève). Sa pédagogie, il l'a tirée de la façon dont lui-même avait été obligé de s'instruire : Rousseau, dit-on aujourd'hui, est un autodidacte, Émile aussi. Sa religion, c'est son sentiment de la nature agrandi, exalté. Sa morale, c'est sa sensibilité qui la lui dicte et ses sentiments lui tiennent lieu de preuves, etc.

2° — Il en résulte que le sentiment dont la toute-puissance doit prévaloir, non seulement sur la conduite de la vie, mais encore sur la logique et sur le goût dans l'œuvre littéraire, entraînera des défauts. Ainsi, la composition dans Rousseau sera médiocre. Ajoutons qu'on pourrait en dire autant de presque toutes les œuvres du XVIIIe siècle, et qu'en somme le *Contrat social* est encore un des livres les mieux composés du temps.

3° — En revanche, cette sensibilité lui donne ce don d'échauffer, d'enflammer les cœurs de tous ceux qui lisent ses ouvrages ; Rousseau, d'ailleurs, nous a dit lui-même plusieurs fois comment il écrivait. Tout d'abord, c'était un jet irrésistible, brûlant : il ne pouvait rien faire la plume à la main, dit-il. C'est à la promenade, au milieu des rochers et des bois, c'est dans son lit et durant ses nuits sans sommeil, qu'il écrivait dans son cerveau. Ses idées s'arrangeaient dans sa tête « avec la plus incroyable difficulté ». Mais, quand il avait retourné cinq ou six nuits telle de ces périodes, il la jetait sur le papier. Puis il y revenait à diverses reprises : « Mes manuscrits, raturés, barbouillés, mêlés, indéchiffrables, attestent la peine qu'ils lui ont coûté ». (*Confessions*, part. I, livre III.)

4° — Mais il faut ajouter que cette correction n'empêche pas Rousseau d'être un des précurseurs du naturalisme contemporain. En effet, quand il passe son style au creuset, il se garde bien de supprimer un terme trivial, s'il est précis et s'il rend vigoureusement l'idée. Reconnaissons qu'il y a dans Rousseau des tirades, qu'en certains endroits il fait du style, mais ces endroits sont assez rares après tout, et sa langue reste une des plus personnelles de notre littérature.

5° — En tous cas, il est vrai de dire que la forme périodique est la plus familière à Rousseau. Rousseau est l'homme éloquent par excellence. Toutes ses œuvres sont des discours, tous ses personnages prononcent des plaidoyers. Le travail de morcellement de la période était achevé au XVIIIe siècle. La phrase un peu lourde du XVIIe avait été brisée par les philo-

sophes qui voulaient rendre le style portatif, c'est-à-dire léger, alerte. Avec Rousseau l'ère de la déclamation recommence. Nous revenons à la grande période de Bossuet : c'est à Rousseau qu'il faut faire remonter la responsabilité des grandes périodes académiques, insupportables, de la fin du siècle, mais aussi le mérite d'avoir rendu à la phrase française toute son ampleur, toute sa cadence et toute sa majesté.

6° — Par-dessus tout, la forme est éminemment lyrique ; l'individualisme de Rousseau s'étale à chaque pas dans ce style si nettement personnel. Si Rousseau s'est confondu constamment avec sa matière, il faut bien qu'il ait marqué d'une empreinte reconnaissable tout ce qu'il a écrit. « J'ai un tempérament très ardent, disait-il, des passions vives et impétueuses. » Tout cela s'est traduit dans son style.

342. Le grand écrivain et l'artiste dans l'art d'écrire.

Matière. — « Rousseau est avant tout un grand écrivain, mais il est en même temps un savant dans l'art d'écrire, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. » Que pensez-vous de ces mots prononcés par J. Simon à l'inauguration de la statue de Rousseau, en 1889 ? Quelle différence faites-vous entre un « grand écrivain » et un artiste « savant dans l'art d'écrire » ? Donnez des exemples. Rousseau vous paraît-il mériter ce double éloge ?

343. La Bruyère rapproché de Rousseau.

Matière. — « Dans ce foyer brûlant, sous les prises de cette méditation prolongée et intense, le style incessamment forgé et reforgé prend une densité et une trempe qu'il n'a pas ailleurs. On n'a point vu depuis La Bruyère une phrase si pleine, si mâle, où la colère, l'admiration, l'indignation, la passion, réfléchies et concentrées, fassent saillie avec une précision plus rigoureuse et un relief plus fort. Il est presque l'égal de La Bruyère pour la conduite des effets ménagés, pour l'artifice calculé des développements, pour la brièveté des résumés poignants, pour la raideur assommante des ripostes inattendues, pour la multitude des réussites littéraires, pour l'exécution de tous ces morceaux de bravoure, portraits, descriptions, parallèles, invectives, où comme dans un crescendo musical la même idée, diversifiée par une série d'expressions toujours plus vives, atteint ou dépasse dans la note finale tout ce qu'elle comporte d'énergie et d'éclat. Enfin, ce qui manque à La Bruyère, ses morceaux s'enchaînent ; il écrit non seulement des pages, mais encore des

livres ; il n'y a pas de logicien plus serré. La démonstration se noue, maille à maille, pendant un, deux, trois volumes, comme un énorme filet sans issue, où, bon gré mal gré, on reste pris. » (TAINE *Les Origines de la France contemporaine*: *L'Ancien Régime.*)

Rapprochez La Bruyère et Rousseau, au moyen de textes précis.

Lectures recommandées : M. ROUSTAN, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujet, n° 559, p. 447.

344. Le style de Rousseau jugé par Rivarol.

MATIÈRE. — Acceptez-vous ce jugement de Rivarol : « Rousseau a des cris et des gestes ; il n'écrit point, il est toujours à la tribune » ?

Conseils. — Vous pouvez rapprocher de ce passage ces lignes de Bersot : « Rousseau a plus d'un style : il a la pure déclamation, par laquelle il a commencé ; il a le procédé savant qui sent plus ou moins le procédé : il a enfin l'art consommé des *Confessions*, des *Lettres à M. de Malesherbes* et des *Rêveries*. Au delà, par delà est la pure simplicité, celle qui écrit, comme la pure vertu agit, sans se voir elle-même. Rousseau l'a-t-il atteinte ? Il était trop compliqué pour l'atteindre d'ordinaire, et l'on se méfie justement de ce qui y ressemble ; mais qui sait s'il n'y avait pas aussi d'heureux instants, où, dans la solitude, dans la liberté de ses courses et de ses rêves, oubliant son rôle, et le monde, et le bruit, il n'était pas rendu pour un moment à la simplicité de la nature ? Et alors le charme puissant de certaines pages ne ferait que nous communiquer son propre enchantement... »

345. Rousseau entraîne la littérature vers la tribune.

MATIÈRE. — « Toute la littérature du XVIIIe siècle, écrit Villemain, aboutissait à la tribune. » Quelle est la part de Rousseau dans ce mouvement qui entraînait la littérature du XVIIIe siècle ?

Conseils. — Voir les sujets nos 333 sq., 341 sq., p. 271 sq. et 278

Lisez Paul Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle* Jean-Jacques Rousseau, § III, p. 277 sq. : « Il clôt la période critique et ouvre la période déclamatoire. Il est le premier maître de ceux qui rédigèrent les fameux cahiers et jetèrent à tous les échos les éclats de la tribune française. Les orateurs véhéments comme Mirabeau et Danton, les parleurs sentencieux et larmoyants comme Robespierre, les doctrinaires impitoyables comme Saint-Just,

les énergumènes comme Marat, tous procèdent de lui, de son langage. C'est dans les écrits de Rousseau qu'il faut chercher l'origine du jargon révolutionnaire et sentimental. Il a donné la note et les principaux motifs, cela a suffi ; le concert, on pourrait dire le charivari, a commencé. Lamentations, apostrophes, cris de colère, gémissements de cœurs incompris, paradoxes et déclamations des déclassés, guenilles de pourpre dont s'affublent les vanités maladives et les amours qui n'ont pas trouvé de placement, tout cela vient de lui » (p. 288 sq.).

Lisez aussi l'article si nourri de Brunetière dans l'*Évolution de la poésie lyrique au* XIXe *siècle :* « Quelle est la raison de cette suspension ou de cette interruption de l'éloquence, dans la langue, dans le pays de Bossuet et de Pascal ? C'est qu'un homme éloquent est peut-être avant tout un homme que rien n'arrête ni ne gêne dans l'expression de ce qu'il éprouve, ni les préjugés de son éducation, ni le respect des convenances mondaines, ni la crainte du ridicule, ni la peur de braver l'opinion, ni la défiance de soi-même. Tel fut Rousseau. Et c'est pourquoi, sous la seule impulsion de la sensibilité, rien qu'en passant par-dessus les convenances ou les préjugés de son temps, il a retrouvé du premier coup dans son premier Discours, — le *Discours sur les sciences et les arts* — l'ampleur de la phrase, l'harmonie sonore et cadencée de la période ; le sérieux, la gravité des mots ; la liberté d'une allure ou d'un mouvement dont les sinuosités imitent le mouvement de la passion même ; et enfin, et surtout, cet accent personnel qui fait nôtres, exclusivement nôtres, qui nous approprie et qui nous incorpore, en quelque manière, les choses que nous disons. N'est-ce pas là la définition de l'éloquence même ?... »

346. Le style de Voltaire et le style de Rousseau.

MATIÈRE. — Mme du Deffand écrivait : « J'estime et j'aime trop le style de Voltaire pour goûter celui de Jean-Jacques ; la justesse, la facilité, la clarté et la chaleur, voilà les quatre qualités qui font le bon style. Rousseau a de la clarté, mais c'est celle des éclairs ; il a de la chaleur, mais c'est celle de la fièvre. »

Expliquer ce jugement.

Lectures recommandées : Voir les sujets indiqués nos 239 sq., p. 192 sq. et 341 sq., p. 278 sq.

Sur Mme du Deffand, voir les sujets nos 16 sq., p. 17 sq., et notamment : M. ROUSTAN, *Les Genres littéraires : la Lettre*, La Lettre au XVIIIe siècle, p. 79 sq. et bibliographie, p. 111.

347. Bernardin de Saint-Pierre élève de Rousseau.

MATIÈRE. — On a souvent jugé avec une ironie sévère la façon dont Bernardin de Saint-Pierre répète les leçons de Jean-Jacques Rousseau. Vous montrerez en effet que l'auteur des *Études de la nature* et des *Harmonies de la nature* a mérité plus d'une fois d'être appelé un disciple « inintelligent » ou « niais » de l'auteur de l'*Émile*. Mais vous vous appliquerez ensuite à dégager l'originalité de Bernardin de Saint-Pierre, et vous préciserez les services qu'il a rendus à la littérature.

Lectures recommandées : Voir les nos 277 sq., p. 225 sq.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Œuvres*, édit. Aimé Martin, 12 vol., 1826. — *Correspondance*, 4 vol., 1826 (voir en tête de ces deux éditions l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre*, et le *Supplément aux Mémoires* par Aimé Martin). — *Paul et Virginie* (nombreuses éditions).

SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. I ; *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. I ; *Lundis*, t. VI. — F. MAURY, *Étude sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre*. — ARVÈDE BARINE, *Bernardin de Saint-Pierre* (Les grands Ecrivains). — J.-B. DE GOURNIER, *Un amour de philosophe* ; *Bernardin de Saint-Pierre et F. Didot*. — F. HÉMON, *Cours de littérature : J.-J. Rousseau*, « *Émile* », § VIII, p. 51 sq., et 83 sq.

BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 382 sq. — E. HERRIOT, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXII, p. 706 sq. — G. LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, liv. V, ch. I, p. 815 sq. — G. PELLISSIER, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. VIII, p. 375 sq.

R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXII, § II, p. 461 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XIX, § II, p. 466 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : le Roman*, De Lesage à Chateaubriand, p. 66 sq.

348. De Rousseau à Chateaubriand par Bernardin de Saint-Pierre.

MATIÈRE. — Il est très vrai de dire que c'est par Bernardin de Saint-Pierre que Chateaubriand se rattache à Rousseau. Faites cette démonstration en vous appuyant d'une façon particulière sur les *Études de la nature*.

Lectures recommandées : Voir notre *Littérature française par la dissertation*, t. III, ch. I, § II.

349. Bernardin de Saint-Pierre et le vocabulaire de l'exotisme.

MATIÈRE. — « L'exotisme fournit généreusement ce genre d'intérêt dont l'imagination fait tous les frais. A eux seuls, les noms des êtres

et des choses exotiques indépendamment de toute qualité sonore ou harmonieuse, ont le privilège, rien que par leurs consonnances insolites, de détourner l'esprit des acceptions vulgaires et de le jeter dans un monde neuf où la fantaisie se déploie plus aisément.... » (Alb. Cassagne, *La Théorie de l'art pour l'art*, 2e partie, ch. VIII, p. 381.)

Montrer comment Bernardin de Saint-Pierre a su tirer parti des avantages qu'offre l'exotisme du vocabulaire.

Conseils. — Vous trouverez dans les « manuels » indiqués un certain nombre de ces mots exotiques (l'ouara, le savia...).

Il est indispensable que vous en découvriez d'autres, et que vous cherchiez dans le contexte comment ils sont entourés d'autres mots qui les précisent à demi (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV, p. 43 sq. ; *la Description et le Portrait*, Le style, p. 86 sq. ; *la Narration*, Élocution, p. 101 sq., surtout p. 113 sq.)

Voyez, d'après ce passage, quel genre d'observations on attend de vous : « La rose ou la violette, *si faciles à évoquer* avec la suavité de leur odeur et de leur coloris, n'auront jamais le piquant, le gentil parfum d'étrangeté de la petite fleur Ing-wha *dont la figure et le contour nous sont inconnus* Admirez cependant sa joliesse exotique et sa très précieuse exquisité :

« La fleur Ing-wha, petite et pourtant des plus belles,
« N'ouvre qu'à Ching-tu-fu son calice odorant :
« Et l'oiseau Tung-whang-fung est tout juste assez grand
« Pour couvrir cette fleur en tendant ses deux ailes... »

(A. Cassagne, *Ibid.*, p. 381.)

Il y a bien quelques restrictions à faire.....

VII

LE ROMAN. — LE DRAME. — LA POÉSIE LYRIQUE L'ÉLOQUENCE POLITIQUE.

LE ROMAN.

---

350. Le roman depuis Mme de La Fayette.

MATIÈRE. — Quelles sont les influences qui ont agi sur le roman au XVIIIe siècle, et comment se fait la transition entre Mme de La Fayette et Lesage ?

Lectures recommandées : ROUSTAN, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets n° 197 sq., p. 178 sq., et bibliographies. — P. MORILLOT, *Le Roman en France depuis 1610.* — A. LE BRETON, *Le Roman au XVIIe siècle ; Le Roman au XVIIIe siècle*, ch. I, p. 1 sq. — BRUNETIÈRE, *Études critiques* 4e série. — R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, p. 464 — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. VI, § II, p. 186 sq ch. VIII, § I et V, p. 218 sq., 238 sq. ; ch. XII, p. 328 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : le Roman*, ch. II, p. 20 sq. ; ch. III, p. 45 sq.

Plan proposé :

Exorde : Résumé rapide de l'histoire du roman jusqu'à Mme de La Fayette.

1° — Influence de Mme de La Fayette (voir *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets nos 200 sq., p. 182 sq.) « Ce n'est pas un roman, disait l'auteur lui-même à propos de son ouvrage, c'est proprement des mémoires. »

2° — Influence des femmes écrivains qui marchent sur les traces de Mme de La Fayette : la comtesse d'Aulnoy (*Hippolyte, comte de Douglas*); Mlle Caumont de la Force (*Histoire secrète de Catherine de Bourbon*) ; la comtesse de Murat (*Mémoires de la comtesse de M...*); Mlle L'Héritier (*Mémoires de la duchesse de Longueville*). Leur maître est Andras de Courtilz (*les Mémoires de M. Dartagnan*, qu'Alexandre Dumas a transformés dans ses *Trois Mousquetaires*). Ces romans, écrits avec plus de facilité que de soin, acheminaient le genre vers le naturel et vers l'exactitude : sans doute, ils travestissaient étrangement

l'histoire, et Bayle, érudit consciencieux, s'en plaignait fort. Mais tous ces mémoires apocryphes, toutes ces histoires secrètes, toutes ces nouvelles prétendues authentiques, montraient bien qu'à l'école du romanesque allait succéder une école qui se réclamerait de la vérité.

3° — Influence très importante : La Bruyère et les *Caractères*. On sait quelles furent les causes du succès considérable de ce livre, qui eut de très diverses imitations. Les contemporains venaient y chercher sans doute l'exactitude des peintures psychologiques et morales, mais surtout les allusions que l'on voyait ou que l'on croyait voir aux hommes et aux événements contemporains (ce sera une des causes du succès de Lesage. (Voir *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets n° 559 sq., p. 447 sq.)

Conclusion : Marche du roman depuis le début du XVIIe siècle vers la vérité.

351. Lesage disciple de la Bruyère, dans « Le Diable Boiteux ».

MATIÈRE. — *Le Diable boiteux* n'est pas, à proprement parler, ce que nous pourrions appeler un roman. Le diable transporte le narrateur sur la tour de San Salvador, enlève le toit de chaque maison et lui fait voir ce qui se passe à l'intérieur. Le procédé est extrêmement simple ; il est sans doute trop commode. Ce sont des espèces de tiroirs dans lesquels on peut placer les aventures les plus étranges sans lien aucun entre elles, et il n'y a pas de raison pour que des livres pareils aient une fin. L'influence de La Bruyère y est très visible, et il est certain que ce qui fit le succès du livre à son époque, c'est surtout le nombre considérable d'allusions qu'on y retrouvait à tous les gens connus de la société parisienne. Montrez comment dans *le Diable boiteux*, Lesage est un disciple de La Bruyère.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées au numéro suivant, et dans LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*, le ch. II, p. 38 sq. — FAGUET, *Dix-huitième siècle* : Lesage, § I, p. 58.

Conseils. — « On croirait lire du La Bruyère, écrit M. L. Levrault, et pour que la ressemblance soit plus complète, les allusions abondent presque à chaque page. » (*Les Genres littéraires : le Roman*, De Lesage à Chateaubriand, p. 48). M. Levrault cite en note comme exemples : « l'auteur Dufresny, au chapitre III, et l'acteur Baron, au chapitre XIV ». Il vous sera très difficile de préciser les

« allusions » aux contemporains. Mais si *le Diable boiteux* n'est qu'une succession de « portraits » ou de « caractères », si « c'est à la peinture des conditions que le romancier demande maintenant l'intérêt » (Cf. Brunetière, *Manuel*, *loc. cit.* p. 271), quoi de plus simple que de prendre un certain nombre de ces « portraits » ou « caractères » dans *le Diable boiteux* et d'y chercher ce que Lesage doit à La Bruyère. Brunetière indique : la vieille coquette, le vieux galant, l'Allemand, le maître d'école. Choisissez-en d'autres, et faites une étude précise par les textes.

352. Place de « Gil Blas » dans l'histoire du roman.

Matière. — Quelle est la place de *Gil Blas* dans l'histoire du roman français ? Comment, malgré la couleur espagnole et les imperfections de l'intrigue, le roman de *Gil Blas* a-t-il acheminé le genre vers le réalisme ?

Lectures recommandées : Lesage, *Œuvres*, édit. 1747, ou 1810-1823, ou 1821 (Renouard, la meilleure) ; (Voir les *Notices* de Patin et d'Audiffret en tête des dernières éditions).

Sainte-Beuve, *Lundis*, t. II. — Brunetière, *Études critiques*, 3e série. — Faguet, *Dix-huitième siècle* : Lesage, p. 55 sq. — Léo Claretie, *Lesage romancier*. — E. Lintilhac, *Lesage*. — Pour la question de *Gil Blas*, voir Brunetière, *Histoire de la littérature*, t. II (bibliographie). — Franceson, *Essai sur la question de l'originalité de « Gil Blas »*. — Morillot, *Le Roman en France ; Pages choisies de Lesage*. — Le Breton, *Le Roman au* xviiie *siècle*, ch. II.

Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 269 sq. — Ed. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XIX, p. 576 sq. — G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, liv. II, ch. IV, p. 659 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. XII, p. 355 sq.

R. Doumic, *Histoire de la littérature, française*, ch. XXXIII, p. 464 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XII, § III, p. 336 sq. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : le Roman*, ch. III, p. 46 sq.

Plan proposé :

Exorde : Place du roman de *Gil Blas :* entre les successeurs de Mme de La Fayette et Marivaux.

1° — Il faut noter tout d'abord dans l'œuvre de Lesage, le caractère espagnol de son roman. Le fait est peut-être surprenant à première vue ; depuis la régence de Marie de Médicis, l'influence espagnole n'avait fait que décroître. Mais Lesage trouvait en Espagne des cadres très commodes, des intrigues ingénieuses, des incidents qui se nouaient habilement les uns

aux autres : or il manquait absolument des qualités d'invention ; de là les emprunts nombreux qu'il ira faire à la littérature picaresque.

2° — Par suite, les romans de Lesage seront forcément mal composés. Il faut bien avouer qu'il y a pas mal d'épisodes qui non seulement ralentissent l'action, mais même ont l'air d'être parfaitement inutiles. Il y aura à ce point de vue un très grand progrès à faire dans le roman. Il était certain que Lesage, puisant à droite et à gauche dans les auteurs espagnols, devait arriver à des œuvres singulièrement touffues et manquant de clarté dans l'ensemble.

3° — Ce que Lesage a par-dessus tout, ce sont les qualités d'observation ; et c'est par là que son influence sur le roman a été si considérable. Le roman de Lesage est une imitation perpétuelle de la vie que nous avons sous les yeux. En ce sens, on peut aller jusqu'à dire qu'il a chassé du genre le romanesque qui l'avait autrefois envahi tout entier. Qu'importe que son cadre soit espagnol ? Les observations sont vraies de son temps et sont vraies de tous les temps. Ces grands seigneurs et ces ministres, ces auteurs, ces courtisans et ces médecins, ces chanoines et ces dévôts, ces voleurs et ces cuisiniers, autant de portraits qui procèdent de La Bruyère, qui ont une valeur humaine et particulière à la fois, et qui font le véritable mérite de l'œuvre de Lesage.

4° — Est-ce à dire que sa psychologie soit très profonde ? Assurément non, et l'on a pu prétendre qu'elle était plutôt superficielle, qu'elle était plutôt celle qui convient à la scène qu'au roman. Il est du reste curieux de constater que déjà *la peinture des conditions* passe dans le roman de Lesage avant celle des caractères. Nous sommes donc ici assez loin des *Caractères* de La Bruyère, et on voit bien que nous nous rapprochons de Diderot et du drame bourgeois que le XVIIIe siècle va créer.

5° — Pour le style, Lesage a sans doute quelques lacunes et quelques défauts. On lui a reproché aussi d'avoir un style plus propre à la scène qu'au roman. En tout cas, il a des qualités de vivacité, de netteté et de précision, qui en font un des précurseurs de Voltaire. L'influence de La Bruyère est très sensible. C'est bien là le style maniable et portatif avant tout : cette langue a du trait, du relief, du mordant ; ce réaliste sait à merveille trouver le pittoresque de l'expression ; c'est à la fois un satirique piquant et un observateur attentif.

Conclusion : On avait donc fait un très grand pas vers le roman réaliste : il manquait encore à faire un pas définitif : donner au cadre même autant de réalité qu'on en avait donné aux observations : de cette fable espagnole il fallait faire une fable vraiment française : nous verrons avec Marivaux ce progrès s'accomplir.

353. Oronte et Monseigneur l'archevêque de Grenade.

MATIÈRE. — Comparer la scène du sonnet, dans *le Misanthrope*, et la scène de la brouille entre Monseigneur l'archevêque de Grenade et Gil Blas, dans le roman de Lesage.

Lectures recommandées : M. ROUSTAN, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets nos 280 sq., p. 248 sq.

354. Lesage, Prévost, J.-J. Rousseau.

MATIÈRE. — Un critique contemporain finit ainsi son étude sur *Gil Blas :* « La lecture de *Gil Blas* nous aide à comprendre le succès de Prévost à quelques années de là et l'enivrement provoqué par Jean-Jacques : les railleurs ont de tout temps servi à nous rendre plus chers ceux qui aiment et qui croient. » (LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*, ch. II, p. 57.)

Expliquer.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 357, 364, p. 292 et 298.

355. Le roman de Marivaux.

MATIÈRE. — Avec Marivaux, le roman devient d'un réalisme plus précis. Ce sont des autobiographies qu'il nous donne, et ses caractères sont plus minutieusement étudiés ; ses épisodes sont empruntés à la vie de tous les jours, et l'atmosphère est bien celle de l'époque ; la psychologie de ces romans de galanterie ou d'amour est aussi plus exacte que celle de ses prédécesseurs, et, n'était la prolixité du style, on pourrait dire qu'il peint la réalité sans détour.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos précédents, et plus particulièrement : G. LARROUMET, *Marivaux, sa vie et ses ouvrages*. — MORILLOT. *Le Roman en France*. — A. LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*. — FAGUET. *Dix-huitième siècle :* Marivaux, § II, p. 95 sq. — G. DESCHAMPS, *Marivaux*.

Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 285 sq. — Ed. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXIII, p. 716 sq. — Lanson, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, liv. II, ch. IV, p. 666 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. VII, p. 357.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, p. 465. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XIV, § III, p. 369 sq. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : le Roman*, ch. III, p. 52 sq.

Plan proposé :

Exorde : Comment avec Marivaux le roman devient d'un réalisme plus précis.

1° — D'abord au point de vue des sujets. Les deux chefs-d'œuvre de Marivaux ont été présentés par lui sous la forme d'autobiographies (l'un et l'autre sont restés inachevés, et la *Vie de Marianne* a été continuée par Mme Riccoboni (1714-1792), qu'il faut aussi placer parmi les auteurs de romans du XVIIIe siècle). Le sujet de *Marianne*, comme celui du *Paysan parvenu*, est très simple à exposer dans ses grandes lignes. Marianne, qui est une enfant trouvée, est demoiselle de boutique, puis elle entre au couvent, et s'achemine vers un riche mariage, qu'elle contracte du reste, dans le dénouement ajouté par la continuatrice de Marivaux. *Le Paysan parvenu* est l'histoire de M. Jacob, laquais qui s'élève graduellement jusqu'à la riche condition de fermier général.

2° — Au point de vue des caractères, qui sont décidément moins généraux, moins « humains » que ceux de *Gil Blas*, mais qui ont encore plus de traits particuliers, et plus minutieusement fouillés. Celui de Marianne nous représente une jeune fille très fine, négociant avec beaucoup d'habileté dans les mille circonstances de la vie et se tirant de toutes les difficultés avec avantage. Celui de M. Jacob est le caractère d'un paysan très futé, très fort dans le fond, à l'extérieur plutôt naïf, caractère que du reste Marivaux aurait poussé encore davantage si son roman avait été fini.

3° — Au point de vue des épisodes et des tableaux. On cite dans *Marianne* l'intérieur de la boutique de Mme Dutour, et dans *le Paysan parvenu* l'intérieur des demoiselles Habert. Il y a là en effet des tableaux très scrupuleusement notés, et où, beaucoup plus que dans le roman de Lesage, l'œil du romancier a observé jusqu'aux moindres détails.

4° — Au point de vue enfin de la tendance générale de ses ouvrages, qui est bien celle de la réalité ambiante, à savoir,

d'un côté une immoralité tranquille, et de l'autre une sensibilité fort délicate, lesquelles, loin de s'exclure, se fortifient l'une l'autre.

5° — Il est bien entendu d'ailleurs qu'étant donné le caractère de Marivaux, une très grande place est laissée dans ses romans à la psychologie. Nous trouvons même par instants que l'analyse psychologique est non pas trop profonde, mais exposée avec trop de minutie à nos yeux. Et enfin, on peut s'attendre aussi à ce que les romans de Marivaux soient des romans d'amour, ou au moins de galanterie. Marianne est poursuivie par trois adorateurs : un Tartuffe qui, après des aventures diverses, est enfin éconduit (M. de Climat) ; — un homme mûr et sérieux qui, tout naturellement, inspire des sentiments de sympathie, mais non un sentiment tendre à la jeune fille ; — et enfin un grand premier rôle, M. de Valville, qui sera l'amoureux choisi. Quant à M. Jacob, il doit son avancement aux femmes, il le sait et il en profite, et il y aurait sans doute un rapprochement très curieux à faire entre ce paysan, qui fait son chemin par la galanterie, et le personnage que Maupassant a mis sous nos yeux dans *Bel-Ami*.

6° — Pour le style, il est très nuancé, très fin, mais aussi par endroits extrêmement prolixe. Il y a des pages qui sont plus que traînantes, qui sont vraiment fatigantes ; d'autres au contraire sont de petits chefs-d'œuvre. Mais nous pouvons penser que les chefs-d'œuvre de Marivaux ce sont ses comédies, où ses défauts étaient maîtrisés en quelque sorte par les difficultés de la scène.

Conclusion : Place de Marivaux dans l'histoire du roman au XVIIIe siècle.

356. Marivaux romancier et Marivaux poète dramatique.

MATIÈRE. — « A notre avis, ce n'est pas au théâtre que Marivaux est supérieur. Il est plus à son aise dans le roman. Il ne prête pas son genre d'esprit à tous ses personnages : il s'en sert pour raconter. Il est peintre moraliste ; il est souvent pathétique, et trouve, dans un vif sentiment des misères humaines, une éloquence naturelle. » (VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XIIIe leçon, t. I, p. 329.)

Êtes-vous de l'avis de Villemain ? Aimez-vous mieux dans Marivaux le poète dramatique ou le romancier ?

357. De l' « Astrée » à « Manon Lescaut ».

MATIÈRE. — Quelle est l'originalité du roman de l'abbé Prévost, et comment, avec *Manon Lescaut*, sommes-nous conduits à l'extrémité opposée de la voie que suit le genre depuis *l'Astrée* et le roman héroïque ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 350 sq., p. 285 sq.
ABBÉ PRÉVOST, *Manon Lescaut* (voir les Notices des éditions d'Alexandre Dumas fils, Guy de Maupassant, etc.).
SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. I et III ; *Lundis*, t. IX. — BRUNETIÈRE, *Études critiques*, 3e série. — HENRY HARRISSE, *L'Abbé Prévost*. — V. SCHRŒDER, *L'Abbé Prévost*. — MORILLOT, *Le Roman en France*. — LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*, ch. IV, p. 90 sq.
BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 289 sq. — G. HERRIOT, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXIII, p. 718 sq. — G. LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, liv. II, ch. IV, p. 668 sq. — G. PELLISSIER, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4e partie, ch. VII, p. 358 sq.
R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, p. 465 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XIV, § II, p. 367 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : le Roman*, ch. III, p. 53 sq.

Conseils. — Bien mettre en lumière cette idée que ce qui fait la valeur du livre, c'est évidemment la force avec laquelle a été représentée la passion de l'amour; nous arrivons au point diamétralement opposé à celui d'où nous étions partis. Nous sommes partis de l'amour héroïque, romanesque, qui anoblit et qui élève : nous voici en présence de l'amour qui avilit, qui dégrade, qui ravale le caractère, et qui reste cependant triomphant. Des Grieux descend de condescendance en condescendance jusqu'à s'avilir pour ne pas abandonner Manon; Manon, la courtisane, aime des Grieux, mais ne lui sacrifie ni une toilette, ni un bijou. C'est donc un roman extrêmement puissant, très émouvant par sa donnée même, avec, autour des deux personnages principaux, une foule de personnages secondaires qui entourent la courtisane, depuis ceux qui la poursuivent de leurs assiduités et de leur fortune jusqu'à ceux qui l'exploitent : le frère de Manon est à ce point de vue un fripon assez bien étudié. Nous sommes loin du dévergondage de Marivaux. L'œuvre est forte parce qu'elle est sincère. Quant au style, il est évidemment très inégal, il a de la diffusion, mais certaines pages sont d'une émotion très sobre et très touchante, et l'on y trouve presque toutes les sortes d'éloquence.

358. Le style de l'abbé Prévost.

MATIÈRE. — De Barante caractérise ainsi la « manière » de l'abbé Prévost : « En général, il s'est peu attaché à approfondir les

sentiments. Une seule fois il s'est livré à ce genre, et, sans sortir de la manière qui lui était propre, il a été éminemment touchant. Il s'est contenté dans *Manon Lescaut* d'être l'historien des passions, comme il avait été celui des aventures dans ses autres romans : *mais il a été si vrai qu'il a su se passer de l'éloquence pour peindre les mouvements du cœur ; il lui a suffi de les raconter.* » (*Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, 5e édition, p. 141.)

Montrez par des exemples quel est dans *Manon Lescaut* « le pathétique sobre, sans grandes phrases, ne visant pas à l'effet et d'autant plus émouvant qu'il est plus simple ».

Conseils. — Les derniers mots entre guillemets sont tirés du livre de R. Canat, *La Littérature française par les textes*, loc. cit., p. 368. L'auteur donne le récit des funérailles de Manon, qu'il rapproche des funérailles d'Atala. Cherchez d'autres exemples. Vous aurez d'ailleurs à faire des réserves, et à montrer à côté, un certain nombre d'autres passages où, s'il a su se passer de l'éloquence, Prévost n'a pas su éviter une fâcheuse banalité.

359. Le roman de Voltaire.

MATIÈRE. — Quelles sont les différences essentielles entre le roman du XVIIe siècle et celui de Voltaire ? Quels sont les « extraits » des romans, contes et facéties que vous avez lus ? Précisez, par quelques exemples, comment Voltaire est « le maître du conte moral ou philosophique », dans la littérature française.

Lectures recommandées : Voir les bibliographies indiquées aux nos 153 sq., 350 sq., p. 129 sq., 285 sq.

Lire particulièrement le joli chapitre VIII du *Voltaire* de M. Lanson, p. 147 sq. : L'Art de Voltaire : Contes, Dialogues, Facéties ; et le *Dix-huitième siècle* de M. Faguet, notamment le § VI, p. 265 sq.

Ajouter : MORILLOT, *Le Roman en France*, p. 249 sq. — A. LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*, ch. VI, p. 203 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : le Roman*, ch. III, p. 58 sq.

Plan proposé :

Exorde : Voir les sujets nos 350 sq., et dans notre tome I, les sujets 197 sq., p. 178 sq.

1° — La grande différence entre le roman du XVIIe siècle et le roman tel que l'a conçu Voltaire, c'est que celui du XVIIe siècle est tout entier à la galanterie noble, tandis que, pour Voltaire, comme pour Diderot, comme pour une bonne partie du siècle, le roman est un des véhicules de la pensée philosophique. De là, les autres différences essentielles.

2° — Quels sont les « extraits » des romans, contes et facéties que vous avez lus?

3° — On a dit contre ce genre que le lecteur ne pouvant perdre de vue la thèse dont il est question, le roman à thèse risque d'être froid. On ne pouvait faire un plus bel éloge du roman de Voltaire. En effet, rien n'est plus gai, plus amusant qu'un roman de Voltaire, et s'il a triomphé d'une façon complète de l'objection générale adressée aux romans à thèse, ce n'est pas son moindre mérite. Au milieu de cette société légère, vive et passionnée, Voltaire a compris qu'avant de démontrer, il faut plaire; il a mis un talent prodigieux à faire passer la philosophie la plus humaine à l'aide de plaisanteries sans doute quelquefois outrées, mais souvent très drôles et très divertissantes.

4° — L'imagination de Voltaire est amusante dans la mise en scène et les caractères. S'agit-il de montrer l'exagération de l'optimisme? Voltaire publie à Genève un conte traduit de l'allemand « du docteur Ralph avec les additions qu'on a trouvées dans sa poche quand il mourut ». Il y a là un docteur Pangloss, optimiste enragé malgré ses aventures, un philosophe Martin, pessimiste enragé à cause de ses aventures; entre les deux, Candide et la tendre Cunégonde. Une fois lancés, les personnages continuent à nous démontrer la thèse, gardant leur caractère plaisant, à travers les aventures souvent les plus effrontées. S'agit-il de démontrer que tout va de travers? Du pays où tout va droit (et Voltaire n'en croit pas un mot, puisqu'il s'oppose à la théorie de l'excellence de la nature soutenue par J.-J. Rousseau), un Huron débarque en France, dans un pays où rien ne va suivant la raison, et la démonstration se poursuit, comme dans *Candide*, aussi gaie que convaincante.

5° — Cette imagination, si amusante dans la mise en scène, l'est encore beaucoup plus dans les événements. Il suffit de se rappeler le Huron baptisé, emprisonné, amoureux, marié et finalement trompé. Cette succession d'événements se développe non seulement avec une ironie piquante, mais avec une rigueur mathématique. Ce sont des problèmes, dont la solution est présentée d'une façon vivante. Veut-on une de ces solutions? « Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin. » (Cherchez-en d'autres.)

6° — Ajoutez à cela la grâce, la vivacité et le naturel du style. Voltaire est le premier à s'amuser de ses inventions et

c'est à cela qu'on le reconnaît sous ses 120 et quelques pseudonymes. Il se trahit par ce style si alerte, par ses phrases courtes, lestes, où l'esprit qui jaillit ne doit rien aux mots, mais réside tout entier dans le libre mouvement de la pensée. Il s'est montré l'héritier de Marot et de La Fontaine, de Régnier et de Rabelais, et, par-dessus eux, des fabliaux du moyen âge; comme Molière et La Fontaine, c'est un héritier de génie.

Conclusion : Voltaire est resté, dans notre littérature, « le maître du conte moral ou philosophique ».

360. L'art du conteur dans Voltaire.

Matière. — Montrer, par des exemples précis, l'art du conteur dans Voltaire.

Conseils. — Voltaire est, d'une part, l'héritier direct de tous les conteurs qui se succèdent dans notre littérature, depuis les auteurs de fabliaux jusqu'à ceux de son temps, et, d'autre part, Voltaire est un classique, c'est-à-dire un homme qui ajoutera aux qualités de malice, de verve, d'esprit qui brillent dans nos écrivains gaulois, les qualités d'ordre, de sobriété, de goût dans le fond et dans la forme, qui sont les mérites essentiels de la narration classique.

Il semble donc que nous pourrions adopter ici, pour le travail de l'invention, un certain nombre des cadres que nous avons employés pour étudier les mérites de la narration classique (*La Composition française : la Narration*, passim).

On laisserait de côté ceux qui paraissent ne pas s'appliquer aux contes de Voltaire ; on indiquerait pourquoi telle qualité a pu manquer à ce conteur ; d'autre part, on vérifierait par des textes, par des citations habilement choisies, par des analyses discrètes et précises, les idées que l'on voudrait établir.

Peut-être adopterons-nous cette conclusion : « Comme conteur, Voltaire n'est inimitable que par sa façon de dire les choses. Quant à l'intérêt des aventures, il est des plus minces et des plus fugitifs, et il est refroidi, comme à plaisir, par la fantaisie invraisemblable de la donnée ou par la perpétuelle ironie de l'auteur. Mais il a une manière qui n'est qu'à lui de tenir le lecteur en haleine, en brouillant et en débrouillant les situations, à la cavalière ; en dessinant et drapant ses personnages ou plutôt ses marionnettes avec un véritable génie de caricaturiste ; en éblouissant l'esprit par le pétillement continu de sa verve ; en piquant ou en satisfaisant sa raison par la foule bigarrée des aperçus humoristiques, des drôleries spirituelles dont ses contes ne sont que le véhicule. Ces qualités, mêlées à d'indicibles impertinences, brillent de tout leur

éclat dans *Candide*, qui est le chef-d'œuvre du genre » (LINTILHAC, *Précis de la littérature française*, t. II, ch. IX, p. 230).

Il sera bon de partir en effet de cette idée que le conte de Voltaire est tout simplement la démonstration d'une thèse au moyen de personnages très amusants et à travers des aventures parfois étourdissantes. Voltaire est en somme le personnage le plus intéressant de tous ses romans et c'est la grande raison pour laquelle ses contes sont des chefs-d'œuvre. C'est là plus que partout ailleurs qu'on entend causer Voltaire. C'est là que ses ennemis apparaissent raillés par le malin conteur et l'on a pu dire qu'il a répandu dans ces légères aventures l'intérêt qui animerait des Mémoires personnels.

361. Voltaire et le roman à thèse.

MATIÈRE. — « Il se trouve un résultat philosophique à la fin des *Contes* de Voltaire, mais l'agrément et la tournure du récit sont tels que vous ne vous apercevez du but que lorsqu'il est atteint. »

Apprécier ce jugement de Mme de Staël sur les *Contes* de Voltaire. (*De la littérature*, 1re partie, ch. XVII.)

362. Diderot et le roman.

MATIÈRE. — Pouvons-nous ranger Diderot parmi les romanciers français ? Quelles œuvres vous paraissent-elles mériter le nom de roman, et quels en sont les caractères ?

Lectures recommandées : Voir les sujets nos 266 sq., p. 211 sq., et surtout l'excellente Introduction des *Extraits* par J. Texte. — LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*, ch. VIII, p. 315 sq.

Plan proposé :

Exorde : L'imagination littéraire et comment elle est indispensable à l'auteur de romans. (Cf. Faguet, *Dix-huitième siècle :* Diderot, § III, Ses Œuvres littéraires, p. 297.)

I

Diderot avait-il les qualités réelles du romancier ?

a) Il a sans doute une sensibilité débordante, mais poussée à un tel point qu'elle devient plutôt une gêne pour un auteur de romans.

b) D'autre part, il n'a pas la puissance d'invention qui crée

un cadre, des événements et une intrigue ; il n'a pas la puissance de création qui fait vivre un caractère : sa psychologie est très courte.

c) Mais en revanche, il a un don merveilleux, le don de raconter. Personne n'a conté avec autant de verve, avec autant de naturel à la fois et de piquant. Mais il faut qu'il ait observé ce qu'il raconte, il faut qu'il parte de la réalité ; et alors son originalité peut se donner libre carrière : à ce point de vue, Diderot est inimitable.

II

Parmi la foule de ses petits ouvrages, deux, par leur étendue, méritent le nom de romans.

1° *Jacques le Fataliste* est un des chefs-d'œuvre de Diderot. Ici se déploient toutes les qualités du conteur. Jacques le Fataliste se promène sur une grande route avec son maître. Sous prétexte de narrer ses amours, que Jacques du reste ne narre pas, on parle de tout le monde et de tout. Aucune espèce de composition dans ce livre ; on y cause théâtre, peinture, libre arbitre, pharmacie, etc., à bâtons rompus, à tort et à travers. Le livre est bien un livre tel que Diderot aimait à en écrire : plein de digressions, d'une allure très capricieuse, avec des passages où il laisse s'épancher son âme, ce qui chez Diderot était un besoin constant.

2° Au-dessus de *Jacques le Fataliste*, il faut placer *le Neveu de Rameau*. Cette fois, le livre est beaucoup mieux composé. C'est l'histoire d'une espèce de bohème extrêmement curieux, bourré de vices, fort intelligent, et que Diderot a étudié avec tant d'attention qu'il n'a plus pensé à ses digressions habituelles, et qu'il a fait une œuvre plus ramassée et aussi plus fouillée. Il faut y noter :

a) Toute une partie de roman de mœurs. Le tableau du XVIIIe siècle par ce bohème, qui au fond n'est que la caricature de Diderot faite par Diderot lui-même, est d'une largeur à la fois, d'une effronterie et d'un esprit tout à fait surprenants.

b) Il y a, d'autre part, toute une partie satirique dirigée d'abord contre Rameau lui-même, contre Palissot, l'auteur de la comédie des *Philosophes*, contre Piron, etc., etc.

Conclusion : En résumé, si Diderot ne peut pas être placé parmi nos romanciers de premier ordre, il reste un des pre-

miers, à tous les points de vue, des conteurs de notre littérature.

363. Diderot, roi des conteurs.

MATIÈRE. — « Personne n'a mieux conté que Diderot dans le XVIIIe siècle », déclare Villemain ; et il ajoute : « Non pas même Voltaire. » (*Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XXe leçon, t. II, p. 127).

Comment Diderot a-t-il pu mériter cet éloge ?

Conseils. — L'éloge est grand ; il s'agit de voir s'il est mérité. Pour cela, reportez-vous à vos *Extraits* de Diderot, et voyez en effet quelles sont les qualités du conteur. (Cf. *La Composition française : la Narration*, Invention, Disposition, Élocution, passim. Vous pouvez d'ailleurs trouver des contes dans l'œuvre entière de Diderot. Parcourez donc vos *Extraits* d'un bout à l'autre. Ceux de Fallex (Delagrave) donnent la théorie même du conte par Diderot, p. 356 sq. J. Texte dans son Introduction aux *Extraits de Diderot* (Hachette) est de l'avis de Villemain : « Au sens vulgaire du mot, Diderot n'est pas un romancier. Il n'a pas l'imagination inventive. Il n'est pas homme à créer de toutes pièces un personnage ou une intrigue. Il lui faut, pour qu'il s'échauffe sur un sujet, une matière réelle, un embryon de vérité. Ce n'est pas un créateur, c'est un conteur de contes vrais, qu'il arrange, mais n'invente pas. Là il est dans son élément, et là, quand il est bon, il est supérieur..... A côté des grands récits, il y a les petits, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre... Il n'y a rien dans notre littérature romanesque de plus achevé, de plus sémillant et de plus éloquent par moments que l'*Histoire de Mme de la Pommeraye et du marquis des Arcis*..... » (LVI-LIX.)

Voyez encore dans vos *Morceaux choisis : Les deux amis de Bourbonne*, etc...

364. « La Nouvelle Héloïse ».

MATIÈRE. — Après avoir résumé en quelques lignes le sujet de *la Nouvelle Héloïse*, vous vous demanderez si l'ouvrage est vraiment bien composé, et d'autre part si vous y retrouvez facilement les idées maîtresses de Rousseau.

Lectures recommandées : Voir les sujets nos 277 sq., p. 225 sq. — A. LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*. — R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, p. 465 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XVII, § I, p. 438 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : le Roman*, ch. III, p. 59 sq. ; *Auteurs français*, Jean-Jacques Rousseau, p. 632 sq.

Plan proposé :

Exorde : « *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, ou lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes, recueillies et publiées par Jean-Jacques Rousseau » parut en 1701.

1° — *Le sujet.* Julie d'Étanges, jeune fille de noble famille, est devenue l'amante de son précepteur, Saint-Preux, dont elle est séparée par les préjugés du temps ; de là le titre du roman : *la Nouvelle Héloïse*. Elle est mariée à un homme très mûr, très sérieux, un sage, M. de Volmar. Ce dernier a auprès de sa femme un véritable succès d'estime. Il connaît le passé, mais Julie, qui sent que ce passé n'est pas mort, tient elle-même à lui raconter sa faute. De Volmar prend la résolution d'appeler Saint-Preux à côté de Julie, et de confier à la générosité de Saint-Preux le respect de son honneur conjugal. De là, les combats perpétuels qui déchirent l'âme des deux jeunes gens. En définitive, Julie se réfugie au sein de la religion, et, ne se trouvant même pas défendue suffisamment, songe à marier Saint-Preux. Le danger croît de jour en jour. Heureusement, Julie meurt, victime de son dévouement maternel.

2° — *La composition.* Le roman de *la Nouvelle Héloïse*, répète-t-on sans cesse, nous offre le modèle d'un roman bien composé. Il est certain que c'est un des livres les mieux composés du XVIIIe siècle. Mais Rousseau ne s'est pas interdit dans ce roman, pas plus que dans la *Lettre à d'Alembert*, une série de digressions qui ralentissent la marche de l'intrigue. Un certain nombre de lettres ou de parties de lettres traitent d'éducation, de morale, d'art, de religion, etc. Le roman a été composé pendant le séjour à l'Ermitage, et déjà Rousseau avait esquissé *le Contrat social* et l'*Émile*. On s'en aperçoit à la lecture du roman.

3° — *Le fond du roman.* Nous retrouvons ici les idées maîtresses de Rousseau, celles que nous avons exposées en étudiant son système. La thèse, c'est-à-dire l'idée que tout est bien sortant des mains de la nature, que tout se gâte et se corrompt entre les mains de l'homme, est ici très puissamment développée, et la synthèse assez fortement indiquée.

a) D'abord, Saint-Preux, une fois à Paris, envoie à Julie une série de lettres dans lesquelles il dépeint la société parisienne. Rousseau y étale toutes les hypocrisies, toutes les médisances, toute la méchanceté de cette vie de société qu'il abhorre.

b) D'autre part (synthèse), il est certain que les héros ont été placés dans les conditions où ils pouvaient le plus être rapprochés de la nature. Ils habitent une petite ville au pied des Alpes. La civilisation n'y a pas produit ses plus déplorables résultats; il y a là une espèce d'Arcadie rêvée par Rousseau, avec des mœurs patriarcales, avec la naïveté et la simplicité des premiers temps de la vie sociale. Dans la maison de M. de Volmar, s'est formée une grande famille au sens antique. Les serviteurs sont des collaborateurs dévoués, avec lesquels on vit dans une intimité touchante, qui travaillent presque par dévouement, et qui reçoivent non pas un salaire, mais des allocations augmentées d'une part dans les bénéfices.

Conclusion : Place de *la Nouvelle Héloïse* dans l'œuvre de Rousseau.

365. Place de « la Nouvelle Héloïse » dans l'histoire du roman.

Matière. — Quelle place tient *la Nouvelle Héloïse* dans l'histoire du roman du XVIIIe siècle, et peut-on dire que cette œuvre marque un retour à l'idéalisme ? Quelle a été l'influence de cet ouvrage sur les romans qui ont suivi ?

Exorde : Résumé rapide, montrant la marche générale du roman depuis Mme de La Fayette à Marivaux et à l'abbé Prévost. *La Nouvelle Héloïse* nous éloigne du roman qui puisait dans la réalité son cadre, ses descriptions, ses caractères.

I

1° — Il ne faut pas songer en effet à rapprocher cette œuvre des romans du siècle toujours licencieux, nous l'avons dit, et dévergondés, même quand les héros sont sensibles et bons. Il y a sans doute dans Rousseau des pages qui ne figureront jamais dans les recueils classiques. Mais l'intention de l'auteur est bien évidente, c'est une intention didactique et morale.

2° — L'ouvrage est un roman purement psychologique. Il est certain que l'intérêt véritable est dans le cœur des personnages.

3° — Bien plus, ce roman psychologique nous écarte du XVIIIe siècle, en ce sens que l'amour y devient non plus

une faiblesse, mais une vertu. L'amour grandit les personnages, il les rapproche de la perfection absolue, comme il rendait plus hautes les âmes romanesques des premiers romans du XVIIe siècle.

4° — L'objection, c'est que cette intention didactique et morale se voit en effet par instants. Cela est vrai.

5° — Le style lui-même, si merveilleux de poésie, est aussi un style oratoire, le style des prédications laïques. Cela ne gênait en rien les lecteurs du XVIIIe siècle; cela nous gêne davantage, nous qui avons du roman une autre conception.

II

L'influence de *la Nouvelle Héloïse* a été très considérable :

1° — D'abord, tout le roman idéaliste en découle : George Sand, après Chateaubriand et Mme de Staël, reprendra le genre avec le plus grand éclat au XIXe siècle.

2° — De là procèdent aussi toutes ces descriptions de la nature qui ont pris une place si considérable dans le roman contemporain. Le cadre de *la Nouvelle Héloïse* est merveilleux. Il y a des paysages incomparables, des sites très variés, et une notation très poétique de la correspondance des états d'âme et des paysages environnants que le roman contemporain a souvent reprise.

Conclusion : Place de *la Nouvelle Héloïse* dans l'histoire du roman en général.

366. « La Nouvelle Héloïse », roman psychologique, idéaliste et dramatique.

Matière. — « Le roman qui jadis n'avait été qu'un récit naïf des faits, qui, sous le règne de Louis XIV, avait commencé à y joindre la peinture détaillée des sentiments, prit un caractère nouveau sous la plume de Rousseau. Les faits devinrent la moindre partie du tableau : ce fut surtout à retracer les mouvements de l'âme qu'il fut destiné; non pas ces mouvements simples, que produit immédiatement l'effet des circonstances dont se compose le caractère et d'où résulte la conduite; mais l'action intérieure de l'âme sur elle-même, lorsque, sur les ailes des passions et de l'imagination, elle prend son essor loin des choses réelles et positives. Rousseau plaça ses personnages sur cette scène idéale, la seule où lui-même se plut à vivre. *Il rapprocha ainsi le roman du caractère de la*

haute poésie dramatique. » (De Barante, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, p. 237.)

Expliquer.

367. Le but de « la Nouvelle Héloïse » selon Rousseau.

Matière. — Rousseau écrit à Vernes : « Mon objet (dans *la Nouvelle Héloïse*) était de rapprocher les partis opposés, par une estime réciproque ; d'apprendre aux *philosophes* qu'on peut croire en Dieu sans être hypocrite, et aux *croyants* qu'on peut être incrédule sans être un coquin. Julie, dévote, est une leçon pour les philosophes, et Volmar, athée, en est une pour les intolérants. *Voilà le vrai but du livre.* » (24 juin 1761, *Œuvres*, édit. Hachette, t. X, p. 260 sq.) Il est revenu plusieurs fois sur cette idée. Il écrivait à Duclos quelques mois auparavant : « Si Volmar pouvait ne pas déplaire aux *dévots*, et que sa femme plût aux *philosophes*, j'aurais peut-être publié le livre le plus salutaire qu'on pût lire dans ces temps-ci. » (19 novembre 1760, t. X, p. 242.)

Comment Rousseau vous paraît-il avoir poursuivi ce but, et l'a-t-il atteint?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 364 sq., p. 298 et M. Roustan, *Les Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle*, ch. VII, § VII, p. 315 sq.

368. L' « Émile » et la « Julie ».

Matière. — Jusqu'à quel point Rousseau avait-il le droit de dire : « Tout ce qu'il y a de hardi dans l'*Émile* était auparavant dans la *Julie* »? (*Confessions*, II, p. 9.)

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 295 sq., p. 242 sq.

369. Une critique de « la Nouvelle Héloïse ».

Matière. — Expliquez et discutez ce jugement de Taine : « Il nous faut un effort de volonté pour lire *la Nouvelle Héloïse*. L'auteur est toujours auteur, et communique ses défauts à ses personnages : sa Julie plaide et disserte, pendant vingt pages de suite, sur le duel, sur l'amour, sur le devoir, avec une logique, un talent et des phrases qui feraient honneur à un académicien moraliste. » (Taine, l'*Ancien Régime et la Révolution*.)

Conseils. — Rapprochez ce passage de Michelet dans *Nos Fils:* « On admire, mais c'est dur à lire. Il y a trop d'esprit, trop d'éloquence, trop de toute chose. Il montre un bras d'Hercule pour toucher une fleur. Il prend des gants d'acier pour bercer un enfant. » Cela est écrit à propos de l'*Émile*. Mais il est intéressant de mettre ce passage en regard de l'opinion de Taine.

370. Souvenirs d'enfance : « Paul et Virginie ».

Matière. — Vous retrouvez un jour, en classant vos livres, l'édition du roman de *Paul et Virginie* que vous avez lue souvent dans votre enfance. Réflexions.

Conseils. — S'il est un sujet où il devrait être inutile de vous répéter : « Soyez personnel », c'est bien celui-là. Votre travail vaudra uniquement par la sincérité des souvenirs et la vérité des sentiments que vous aurez exprimés. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Élocution, p. 94 sq. ; *la Dissertation morale*, Invention, ch. V sq., p. 55 sq. ; Élocution, ch. I sq., p. 103 sq.) Dépeignez votre édition du roman ; la mienne, je m'en souviens, avait des images bien « suggestives » comme on dit à présent, et surtout bien naïves : je n'ai jamais trouvé, depuis lors, des cocotiers qui m'aient paru aussi gigantesques ! Faites-nous voir le livre, la couverture, les images, etc. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Description et le Portrait*, passim.) Tâchez surtout de retrouver vos impressions d'autrefois ; certes, vous aurez trop vite fait de répéter, après tant d'autres, que cette églogue puérile est bien fade, et même fort niaise ; pensiez-vous de même quand vous étiez enfant et que vous n'aviez pas encore lu de critiques ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 347 sq., p. 283 sq.

371. Causes du succès de « Paul et Virginie ».

Matière. — Quelles ont été les causes du succès de *Paul et Virginie*, paru en 1787 ?

372. Bernardin de Saint-Pierre, peintre de la nature.

Matière. — « Du sentiment de la nature introduit par Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre nous fait passer à la sensation de la nature, à la pure sensation sans mélange d'idées ni même de sen-

timent. De la poésie il nous mène à la peinture... » (LANSON. *Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre V, ch. I, p. 819.)

Vérifiez ce jugement par des textes précis, et montrez ce que Bernardin de Saint-Pierre, venu après Rousseau, apporte d'original dans les descriptions de la nature.

Lectures recommandées : Voir le n° précédent et spécialement : LE BRETON, *Le Roman au* XVIIIe *siècle*, ch. IX, p. 355 sq. — ARVÈDE BARINE, *Bernardin de Saint-Pierre*.

Conseils. — Partez de textes précis, vous dit la matière : « Le verger de *la Nouvelle Héloïse*, écrit M. René Canat, avait déjà été une révélation : on se figure ce que dut être cette lecture du « jardin de Paul ». (*La Littérature française par les textes*, ch. XIX, § II, p. 471.) Une étude serrée de la description du jardin de Paul suffirait, au besoin, pour donner à votre travail l'exactitude qu'on exige. Pour vous guider, voyez dans le livre d'Arvède Barine : « Comment Bernardin de Saint-Pierre compose un paysage. »

373. De « Gil Blas » à « Paul et Virginie ».

MATIÈRE. — Dans son étude sur Lesage, Brunetière, après avoir montré que *Gil Blas* a créé en quelque sorte le roman réaliste, que *Marianne*, de Marivaux, a définitivement fait triompher l'analyse morale, que *Manon Lescaut* a trouvé le parfait naturel, *la Nouvelle Héloïse* l'unité de composition, conclut ainsi : « Né vers la fin du XVIIe siècle, mais dans *Gil Blas* lui-même encore trop embarrassé du souvenir de ses origines, c'est au XVIIIe siècle que le roman a conquis son indépendance et son droit de cité littéraire ; c'est peut-être seulement dans le siècle où nous sommes (XIXe siècle), que l'avenir conviendra qu'il a produit ses chefs-d'œuvre. »

Vous indiquerez à votre tour comment, au XVIIIe siècle, le roman a conquis son indépendance et son droit de cité littéraire, et ce que le XVIIIe siècle laissait à faire au XIXe dans ce genre dont les progrès sont continus depuis l'époque de Louis XIII jusqu'à nos jours.

LE DRAME

374. Le théâtre de La Chaussée.

MATIÈRE. — « Les œuvres de La Chaussée, gâtées par le romanesque des intrigues, par la fausse sentimentalité des caractères,

par la boursouflure du style sont à peu près illisibles aujourd'hui. Mais elles signalent un moment considérable dans l'histoire de notre théâtre : *elles marquent le point de départ de la comédie contemporaine.* » (LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, livre II, ch. III, p. 652.)

Après avoir indiqué les défauts de ce théâtre, montrer qu'ils ne doivent pas nous faire oublier que La Chaussée est un précurseur.

Lectures recommandées : *Œuvres* de La Chaussée, Paris, 1761. — LANSON, *Nivelle de la Chaussée et la comédie larmoyante.* — GEOFFROY, *Cours de littérature*, t. III. — D'ALEMBERT, *Éloge de la Chaussée* (*Œuvres*, éd. 1821, t. III, p. 387 sq.) — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 292 sq. ; *Les Époques du théâtre français*, 12e conférence. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : la Comédie*, ch. IV, p. 88 sq.

Plan proposé :

Exorde : La comédie larmoyante de La Chaussée rompt les liens qui unissaient encore la comédie à Molière : c'est le point de départ de la comédie contemporaine ; il ne faut pas que les défauts de La Chaussée nous le fassent oublier.

I

Ses défauts sont ceux de son siècle. La sensibilité s'étale dans le drame bourgeois, et gâte les caractères (fausse sentimentalité), l'action (romanesque des intrigues), le style (vague boursouflure).

1° — *a*) Psychologie superficielle et banale. Deux classes générales : les vertueux, les méchants. Les individus de la même catégorie se ressemblent. La vertu étant instinctive, parfaite, violente, il y a peu de nuances entre deux hommes vertueux : leur bonté se mesure à leur sensibilité, à la violence de leurs émotions. On ne voit plus les caractères se transformer, se développer : différence avec la tragédie.

b) Il est juste d'ailleurs d'ajouter que le poète a mis parfois à la scène des personnages bien caractérisés. Voyez dans *Mélanide*, le marquis ; dans *l'École des mères*, la mère. L'ingénue dans le théâtre de La Chaussée et dans le théâtre moderne.

Mais, d'une façon générale, La Chaussée n'est pas un observateur ; fausse sentimentalité des caractères.

2° — La sentimentalité a gâté l'action comme les caractères. Les héros doivent être malheureux ; or ils sont bons, donc il

faut des moyens romanesques pour amener leurs infortunes. De plus, La Chaussée n'a pas le don de l'invention, c'est-à-dire qu'il ne sait pas « faire quelque chose de rien ». Aussi la comédie est-elle toujours enveloppée de roman banal : les scènes à méprise, les erreurs de personnes, les scènes de reconnaissance; foule de petits moyens pour prolonger une action, incidents imprévus, évanouissements, etc. Cas où le roman obscurcit le sujet dramatique et même est en contradiction avec lui : *la Fausse antipathie.*

3° — Le style « sensible ». La périphrase « sensible » : mon père, l'auteur de mes jours, le tendre auteur de mes jours. Les points de suspension et le débordement de la sensibilité, etc.

Ces défauts sont ceux qui ont fait le succès du drame bourgeois au XVIIIe siècle, et qui aujourd'hui rendent ce théâtre illisible.

II

1° — L'idée première est bien celle de la comédie moderne. La Chaussée est un novateur, imbu d'idées classiques, et qui fait du drame bourgeois parce qu'il ne peut pas faire autre chose. Mais son innovation ne consiste pas à mélanger les genres: Marivaux, lui, les avait mélangés ; la vie bourgeoise qui jusque-là n'avait été mise à la scène que pour divertir, La Chaussée la représente pour faire couler des larmes. Là est sa vraie nouveauté.

2° — Il a su trouver les causes qui engendrent les dissensions dans les familles, notamment celles qui empêchent le bonheur des époux, avant, pendant ou après le mariage. *Le Préjugé à la mode* (1735) est une pièce construite sur cette idée, alors partout acceptée, qu'un homme du monde ne peut pas aimer sa femme ; *Mélanide* (1741) nous montre une femme séparée de son mari par un arrêt du Parlement ; elle le retrouve au moment où il dispute à son fils la main d'une jeune fille ; *l'École des mères* (1744) est dirigée contre les parents qui ont une prédilection pour un de leurs enfants au préjudice des autres. Événements de la vie quotidienne tournés au tragique bourgeois, le mariage et ses problèmes, voilà bien la matière de la comédie contemporaine. La preuve c'est que les sujets de La Chaussée ont été repris au XIXe siècle : *la Gouvernante* (1747) et *le Fils naturel* d'Alexandre Dumas (1858).

3° — Non seulement, il a su trouver des sujets intéressants

pour la comédie contemporaine, mais il a su, comme Dumas et Augier, les approprier à la scène. Si le roman a fait invasion dans le drame, un certain nombre de situations sont bien posées et bien développées. Voyez les deux « scènes à faire », comme aurait dit Sarcey, dans *Mélanide;* — les deux derniers actes du *Préjugé à la mode*. Scène de jalousie, reprise par Beaumarchais dans *le Mariage de Figaro*. Contraste entre un drame intime et une fête mondaine (5e acte).

III

Parce que La Chaussée fait des pièces à thèses, il est aussi le précurseur du drame contemporain :

a) Pour que la morale au théâtre soit admise, il faut, avant tout, qu'elle soit appropriée au caractère du personnage qui la donne. A quelle condition nous supportons les raisonneurs au théâtre : ils doivent avoir une morale à eux, et non pas nous débiter la morale de l'auteur. A cet égard, il reste encore des progrès à faire.

b) Il est nécessaire aussi qu'elle soit incorporée dans l'action, qu'elle fasse véritablement partie du drame, qu'elle aide au développement de l'action, qu'elle serve au dénouement. Les événements dramatiques seuls doivent forcer le raisonneur à exposer son opinion. Or les personnages de La Chaussée prêchent trop souvent pour le plaisir de prêcher, et cette morale qui ne sert pas à l'action reste sans intérêt pour le spectateur. Autre progrès à accomplir.

c) Comment, d'autre part, le spectateur s'intéresserait-il à une morale, si elle est présentée sur la scène dans une forme qui manque de piquant, d'énergie, de sûreté? Or l'erreur de La Chaussée est d'avoir conservé le langage de la tragédie : les vers proverbes et les vers plats.

Conclusion : La Chaussée est un précurseur : il a fait faire à la comédie nouvelle un pas décisif. « Prise dans ses situations caracteristiques, sa comédie a des affinités singulières avec la comédie d'Augier et de Dumas : elle en est l'origine oubliée, mais authentique. » (Lanson, *op. cit.*, p. 653.)

375. Les théories dramatiques de Diderot.

Matière. — Esquisser les théories dramatiques de Diderot d'après ses œuvres mêmes.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 266 sq., et notamment : *Œuvres* de Diderot, édition Assézat et Maurice Tourneux. — *Morceaux choisis* par Texte (Hachette), Jacquinet (Belin), Fallex (Delagrave), Pellissier (Colin). — Villemain, *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*. — Schlegel, *Cours de littérature dramatique*. — Saint-Marc Girardin, *Cours de littérature dramatique*. — Brunetière, *Les Époques du théâtre français*. — Scherer, *Étude sur Diderot*. — Faguet, *Le Dix-huitième siècle* : Diderot. — Ducros, *Diderot, l'Homme et l'Écrivain*. — J. Reinach, *Diderot*. — Lanson, *Histoire de la littérature française*. — Collignon, *Diderot*. — Larroumet, *Études de critique dramatique*, t. I. — R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, p. 466 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XVII, p. 419 sq. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : la Comédie*, ch. IV, p. 90 sq. ; *Auteurs français* : Diderot, p. 645 sq.

Plan proposé :

Exorde : Revue des œuvres où Diderot a exposé ses théories dramatiques. (Ne pas oublier que si les *Entretiens sur le « Fils naturel »* sont de 1757, neuf ans auparavant Diderot avait indiqué ses idées de réforme dramatique dans *les Bijoux indiscrets*.)

1° — Il ne veut pas condamner absolument les genres dramatiques qui existent. Mais entre la tragédie et la comédie, il dit non sans raison qu'il y a deux genres intermédiaires : la tragédie bourgeoise, la comédie sérieuse. C'est là le théâtre nouveau.

2° — Le but de ce théâtre est double :

a) D'une part, il doit aider la philosophie dans le combat qu'elle soutient contre les préjugés, les inégalités, les abus. Le « citoyen » aura dans le drame la place que les empereurs et les princes occupaient dans la tragédie ;

b) De l'autre, il doit offrir un débouché au torrent de la sensibilité contemporaine. La marque d'une belle âme, c'est d'être sensible ; le théâtre satisfait le besoin de s'attendrir, de pleurer.

3° — Par suite, les sujets et les personnages seront empruntés à la vie bourgeoise. Pourquoi nous serons beaucoup plus intéressés par eux que par les personnages fabuleux des légendes antiques. Plus de crimes invraisemblables. Le mariage est une mine féconde ; les dissensions dans les familles ; la situation de fils naturel, etc...

4° — La psychologie de l'auteur dramatique s'appliquera à étudier moins les caractères que les conditions sociales. Comment le public suivra attentivement l'étude de l'âme du

négociant, du militaire, du magistrat. Au lieu de nous montrer le précieux, l'hypocrite, le misanthrope, le poète dramatique nous montrera des individus vivant de notre vie, avec tous les traits que leur donne leur condition sociale.

5° — Pour la construction dramatique, le poète subordonnera les caractères aux situations. Il fait son plan sans se préoccuper des caractères : le plan passe avant toute chose ; nécessité de nous présenter des tranches de la vie humaine.

6° — La valeur de l'enseignement de ce théâtre sera de nous édifier sur les devoirs des pères envers les enfants, du fils que n'a pas reconnu son père, etc... (Toutes les thèses banales du mélodrame.)

7° — Pour le style, La Chaussée a commis une grave erreur. Il faut écrire en prose. Comment, sans cela, rapprocher le drame de la vie de tous les jours ? Comment parler cuisine, costume, ameublement, etc... ? Il faut donc écrire dans une prose simple et sensible.

Conclusion : Originalité des idées de Diderot ; jusqu'à quel point il continue La Chaussée ; en quoi il s'en éloigne. La part des vérités ; la part des erreurs dans ces doctrines. Diderot remueur et éveilleur d'idées.

376. Le genre comique, le genre tragique, le genre sérieux.

Matière. — Dans le troisième des *Entretiens sur le « Fils naturel »*, on lit : « Le genre comique est des espèces, et le genre tragique est des individus. Je m'explique. Le héros d'une tragédie est tel ou tel homme : c'est ou Régulus, ou Brutus, ou Caton ; et ce n'est point un autre. Le principal personnage d'une comédie doit au contraire représenter un grand nombre d'hommes. Si, par hasard, on lui donnait une physionomie si particulière qu'il n'y eût dans la société qu'un seul individu qui lui ressemblât, la comédie retournerait à son enfance et dégénérerait en satire... Dans le genre sérieux, les caractères seront souvent aussi généraux que dans le genre comique : mais ils seront toujours moins individuels que dans le genre tragique. »

Discuter.

Conseils. — On se reportera au contexte avant tout, et si l'on veut discuter l'exemple que cite Diderot, on consultera l'*Histoire de la littérature latine* de Jeanroy et Puech, 2e période, ch. III : Térence, p. 46 sq. et bibliographie, p. 67 ; Léon Levrault, *Auteurs latins* : Térence, p. 16 sq.

377. Les conditions et les caractères.

Matière. — « C'est du caractère qu'on tirait l'intrigue. On cherchait en général les circonstances qui le faisaient sortir et l'on enchaînait ces circonstances. C'est la condition, ses devoirs, ses avantages, ses embarras, qui doivent servir de base à l'ouvrage. Il me semble que cette source est plus féconde, plus étendue et plus utile que celle des caractères... »

Telle est la déclaration qui se trouve dans le troisième des *Entretiens sur le « Fils naturel »*. C'est ce qu'on a appelé la théorie de la substitution des conditions aux caractères. Discuter la théorie.

Plan proposé :

Exorde : Une des idées les plus chères à Diderot est celle de la substitution des conditions aux caractères. Idée féconde : est-elle juste? en quoi est-elle contestable?

1° — C'est une idée féconde :

a) Les « caractères » avaient été admirablement dépeints au siècle précédent. Molière et Racine : pourquoi ils n'avaient laissé que peu de chose à glaner après eux (voir les dissertations n°s 55 sq., p. 45 sq.) « Il n'y a dans la nature humaine, déclare Diderot, qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et *marqués de grands traits* » (*Ibid.*).

b) L'idéalisme de l'art tragique, et l'abstraction à la scène. Les inconvénients. Réaction nécessaire contre la conception classique et surtout pseudo-classique du théâtre. Combien Diderot avait raison de craindre qu'en suivant les mêmes voies, la comédie s'éloignât trop du spectateur.

2° — Mais remplacer les caractères par les conditions, c'est faire une abstraction encore, et dont les inconvénients sont beaucoup plus graves. Pourquoi. Le poète classique abstrait la faculté maîtresse d'un individu; étant donné un défaut essentiel, auquel sont subordonnés tous les autres traits, le poète « cherche les circonstances qui font ressortir ce défaut, et enchaîne ces circonstances ». Diderot abstrait une simple modification du caractère, modification fort importante sans aucun doute (Cf. le mot de Pascal sur « le choix du métier »), mais qui est due à une foule de causes, parmi lesquelles il faut ranger précisément l'influence primordiale du caractère. Entre l'abstraction *morale* et l'abstraction *professionnelle*, Diderot a-t-il raison de choisir la seconde ?

3° — Comment d'ailleurs obtenir un véritable intérêt dramatique en supprimant l'étude du caractère :

a) Ou bien « l'homme de lettres, le philosophe, le commerçant, le juge, l'avocat, le politique, etc... » ont le caractère de leur condition, et alors étudier la condition, c'est préciser, étudier le caractère : exemples.

b) Ou bien « le citoyen, le magistrat, le financier, le grand seigneur, l'intendant » n'ont pas la condition de leur caractère, et alors le spectateur suivra avec curiosité le conflit dramatique. « Les conditions, demande Diderot, n'ont-elles pas entre elles les mêmes contrastes que les caractères ? » Sans doute, mais le *contraste* intérieur entre le caractère et la condition est plus digne encore d'intérêt.

4° — Il faudrait donc peu de changement pour rendre la phrase de Diderot tout à fait acceptable. Dans son effort vers la réalité, dans ses protestations contre tout ce qui la voile aux yeux du spectateur, nous ne pouvons pas toujours suivre Diderot (voir le sujet n° 379). Mais nous serions avec lui, s'il nous disait simplement qu'il ne faut plus voir le caractère abstrait, indépendamment de la condition qui l'enveloppe. Remarquons que Diderot ne veut pas *substituer* la condition au caractère : « Il faut que la condition devienne aujourd'hui le principal, et que le caractère ne soit que l'accessoire. » Le seul reproche qu'on doive lui adresser est, en séparant ce que la réalité même nous offre intimement uni, de classer les éléments du drame d'une façon artificielle : ce n'est pas la condition qui « doit servir de base », c'est le caractère.

Conclusion : Complexité des idées de Diderot ; ce qui est contestable dans ses doctrines est étroitement uni à ce qui est juste. En tout cas, il fut un apôtre de la vérité dramatique : « Les conditions ! Combien de détails importants, d'actions publiques et domestiques, de vérités inconnues, de situations nouvelles à tirer de ce fond ! » (*Ibid.*) C'était là une idée dont le théâtre contemporain devait tirer le plus grand profit.

378. L'intérêt de la tragédie domestique est plus frappant que celui de la tragédie classique.

Matière. — « Quoi ! vous ne concevez pas l'effet que produiraient sur vous une scène réelle, des habits vrais, des discours propor-

tionnés aux actions, des actions simples, des dangers dont il est impossible que vous n'ayez tremblé pour vos parents, vos amis, pour vous-même? Un renversement de fortune, la crainte de l'ignominie, les suites de la misère, une passion qui conduit l'homme à sa ruine, de sa ruine au désespoir, du désespoir à une mort violente, ne sont pas des évènements rares, et vous croyez qu'ils ne vous affecteront pas autant que la mort fabuleuse d'un tyran, ou le sacrifice d'un enfant aux autels des dieux d'Athènes ou de Rome?... »

Discuter ce passage du troisième des *Entretiens sur le « Fils naturel »*.

Conseils. — Voir M. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets nos 45 sq., p. 62 sq.; nos 334 sq., p. 283 sq.; (surtout les sujets nos 63 et 65, p. 88 et 89 et bibliographie).

379. Le « naturel » au théâtre d'après Diderot.

Matière. — On a peut-être trop sévèrement jugé la partie des théories dramatiques de Diderot qui réclame « le naturel » au théâtre. Après avoir groupé les passages où il proteste au nom de la nature contre les conventions théâtrales, demandez-vous s'il a lui-même foulé aux pieds toutes ces conventions, et s'il ne serait pas possible de trouver plus d'une atténuation à ses idées dans ses ouvrages de critique dramatique eux-mêmes.

Conseils. — Faire deux parts très distinctes dans la question. Noter d'abord la part de vérité : si vous placez les manifestes de Diderot à leur date, vous reconnaîtrez combien était utile cet appel à « la nature », « source féconde de toute vérité ». Remarquez que tous les manifestes littéraires se réclament du même programme, l'*Art poétique* comme la *Préface de « Cromwell »*. Considérez les idées de Diderot au point de vue du drame en général : rien n'est plus nécessaire, en tout temps, que de restreindre au théâtre le rôle des conventions de toutes sortes, et toute tentative dans ce sens est intéressante.

Mais comment s'imaginer qu'il n'y aura pas toujours des conventions indispensables et qu'on ne pourra supprimer? Autant vaudrait supprimer l'art dramatique lui-même. Le théâtre vit de conventions, c'est même l'art par excellence qui vit de conventions. Aucun autre genre ne s'appuie sur des conventions plus nombreuses et plus nécessaires. Examinez-les. Prenez alors les textes de Diderot, étudiez les réformes impossibles qu'il propose. Mettez-les en regard de celles que vous notiez tout à l'heure et qu'il vous semblait nécessaire de réaliser.

Élargissez enfin la question et demandez-vous si Diderot lui-

même n'a pas cru à la nécessité des conventions, s'il est juste de se le représenter comme un révolutionnaire, s'il n'a pas notamment admis la distinction des genres, s'il ne demandait pas à Voltaire (28 novembre 1760) de résister à Mlle Clairon, qui réclamait un « échafaud » dans la décoration de *Tancrède* : « Ne le souffrez pas, morbleu ! C'est peut-être une belle chose en soi, mais si le génie élève jamais une potence sur la scène, bientôt les imitateurs y accrocheront le pendu en personne ! »

Il serait faux de penser que Diderot réclame « la liberté de l'art » puisqu'il énonce, lui aussi, des règles qui en définitive constituent un code. Boileau construisait le sien au nom du même principe que Diderot : l'imitation de la nature. Diderot réclame seulement : « la liberté dans l'art », et cela n'a jamais signifié qu'un théoricien voulait supprimer toutes les conventions.

380. Le théâtre de Diderot.

Matière. — Commenter cette déclaration de Diderot dans son traité, *De la poésie dramatique* : « Zénon niait la réalité du mouvement. Pour toute réponse, son adversaire se mit à marcher; et quand il n'aurait fait que boiter, il eût toujours répondu.

« J'ai essayé de donner, dans *le Fils naturel*, l'idée d'un drame qui fût entre la comédie et la tragédie.

« *Le Père de famille*, que je promis alors, et que des distractions continuelles ont retardé, est entre le genre sérieux du *Fils naturel* et la comédie.

« Qu'on reconnaisse à ces ouvrages quelque mérite, ou qu'on ne leur en accorde aucun, ils n'en démontreront pas moins que l'intervalle que j'apercevais entre les deux genres établis n'était pas chimérique. »

381. Les vers au théâtre.

Matière. — Un adversaire déterminé du théâtre classique, Sébastien Mercier, écrivait, en 1770, à l'académicien Thomas : « Oserai-je dire, Monsieur, que je ne crois pas que les vers soient propres au genre dramatique ? On doit entendre sur le théâtre de la nation le langage de la nation, et non une langue factice qui coûte beaucoup d'effort, peut-être pour faire moins d'effet sur le peuple. »

A quel ensemble d'idées doit être rattachée cette opinion, et comment pourriez-vous la discuter ?

Lectures recommandées : Sur Sébastien Mercier, consulter : Brunetière, *Les Époques du théâtre français*. — Léon Béclard, *Mercier, sa vie, son œuvre, son temps*.

Conseils. — Rapprochez ce passage des théories dramatiques de Diderot (passim) et du traité *De la poésie dramatique*, à Grimm : « Je me suis demandé quelquefois si la tragédie domestique se pouvait écrire en vers ; et sans trop savoir pourquoi, je me suis répondu que non. Cependant, la comédie ordinaire s'écrit en vers ; la tragédie héroïque s'écrit en vers. Que ne peut-on pas écrire en vers ! Ce genre exigerait-il un style particulier, dont je n'ai pas la notion ? ou la vérité du sujet et la violence de l'intérêt rejetteraient-ils un langage symétrisé ? La condition des personnages serait-elle trop voisine de la nôtre, pour admettre une harmonie régulière ? » Lisez ces lignes attentivement, vous verrez déjà apparaître un certain nombre des arguments intéressants à noter pour traiter votre dissertation.

382. Sedaine et le drame bourgeois.

Matière. — « *Le Philosophe sans le savoir*, écrit Brunetière, est vraiment le drame bourgeois tel que l'avait rêvé Diderot. »

Développer et commenter cette phrase de l'auteur du *Manuel de l'histoire de la littérature française* (p. 344).

Lectures recommandées : Sedaine, *Œuvres choisies*, édition classique (Hachette). — Ducis, *Œuvres*, édit. 1826, t. III : *Notice sur Sedaine*. — Grimm, *Correspondance littéraire*, édit. Assézat et Tourneux, Table. — Brunetière, *Les Époques du théâtre français ; Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 343 sq. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : la Comédie*, ch. IV, p. 91 sq.

Voir le curieux article de G. Larroumet sur ce sujet même dans : *Études de critique dramatique*, t. I, p. 108 sq.

Conseils. — Le plan est indiqué dans le passage cité du *Manuel* de Brunetière. *Le Philosophe sans le savoir* est le drame bourgeois tel que l'avait rêvé Diderot :

1° Par la nature de l'intrigue (exposez-la nettement) ;

2° Par la condition des personnages (Antoine, le vieux serviteur, est surtout emprunté à Diderot, — Vanderk, père et fils, — Desparville, — Victorine) ;

3° Par la solennité de leurs discours (quelques exemples) ;

4° Par leur préoccupation de la morale (plaidoyer pour le commerce, contre le duel). « Quel intérêt puissant dans *le Philosophe sans le savoir !* Quelle situation plus déchirante que la tienne, père malheureux ! Pressé entre la nature et le point d'honneur, entre le danger d'un fils et un devoir d'opinion, tu comptes une somme d'argent à un inconnu, et cet inconnu se trouve être le père de l'adversaire de ton fils, et cet argent doit servir à l'évasion de son meurtrier ! » (*Discours* de Lemierre lors de la réception de Sedaine à l'Académie française, 27 avril 1786.)

5° Par la vulgarité soutenue du style.

Mais la pièce est bien supérieure à ce que pouvait faire Diderot :

1° Par l'adresse avec laquelle une histoire de duel est jetée au milieu du mariage qui s'apprête ;

2° Par la peinture des caractères, et notamment du caractère de Victorine (George Sand a donné en 1851 une suite à la pièce dans *le Mariage de Victorine*) ;

3° Par la sincérité de l'auteur :

a) Sincérité dans l'observation : tableaux d'intérieur, scènes de famille ; le réalisme de Sedaine ;

b) Sincérité dans le pathétique qui sort du sujet : pas de fausse sentimentalité ;

c) Sincérité dans la forme, aisée, naturelle, sans solidité, ni profondeur, mais non sans vérité.

On pourra conclure : Le mot de Brunetière est vrai ; ce que Diderot avait rêvé mais ne pouvait pas accomplir, Sedaine le réalisa. De là, l'enthousiasme de Diderot à la représentation du *Philosophe sans le savoir*, et l'anecdote bien connue. Mais j'aime moins l'anecdote non moins fameuse d'après laquelle Voltaire aurait dit à Sedaine : « Oh ! Monsieur Sedaine, c'est vous qui ne volez rien à personne. — Je n'en suis pas plus riche », aurait répondu Sedaine. Cette réponse aurait été une preuve de plus de sa modestie ; mais Sedaine précisément était trop modeste pour ne pas reconnaître qu'il devait beaucoup à ses prédécesseurs, et s'il est vrai qu'il ait donné « le véritable et premier modèle du drame tel que le traiteront plus tard les Scribe, les Augier, les Dumas » (Brunetière), il eût été le premier à avouer qu'il avait profité des théories de ses devanciers et même de leurs tentatives infructueuses, qui valaient moins que leurs théories.

383. Les théories dramatiques de Beaumarchais.

Matière. — Quelles sont, d'après les œuvres de Beaumarchais lui-même, ses théories dramatiques ?

Lectures recommandées : *Œuvres complètes* 1809 (Colin), 1821 (Ledoux), 1826 (Furne). A défaut, on consultera l'édition ordinaire : Beaumarchais, *Théâtre*, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par Auger (Paris, Didot, 1 vol.) ; Essai sur le genre dramatique sérieux, p. 1 sq. ; Lettre modérée sur la chute et la critique du *Barbier de Séville*, p. 170 sq. ; Préface du *Mariage de Figaro* p. 267 sq. ; Un mot sur *la Mère coupable*, p. 427 sq. ; Aux Abonnés de l'Opéra qui voudraient aimer l'Opéra, p. 505 sq.

L. de Loménie, *Beaumarchais et son temps*. — E. Lintilhac, *Beaumarchais et ses œuvres d'après des documents inédits*. — Gudin de la Brenellerie, *Histoire de Beaumarchais* (édit. Tourneux). — A. Hallays, *Beaumarchais* (Les Grands Écrivains français). — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. VI. — P. Albert, *La*

Littérature française au XVIIIe *siècle :* Beaumarchais, p. 450 sq. — BRUNETIÈRE, *Les Époques du théâtre français; Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 359 sq. — HERRIOT, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXIII, p. 734 sq. — LANSON, *Histoire de la littérature française*, 5e partie, liv. IV, ch. VI, p. 793 sq. — *Pages choisies* par BONNEFON (Colin) avec une Introduction.

R. DOUMIC, *Histoire de la littérature française*, ch. XXVIII, p. 414 sq. — R. CANAT, *La Littérature française par les textes*, ch. XIX, p. 457 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : la Comédie*. ch. IV, p. 93 sq.

384. « Le Barbier de Séville » et la vieille comédie.

MATIÈRE. — « Si on voulait absolument rattacher Beaumarchais à un chef de file, c'est à Diderot qu'il faudrait faire honneur d'un tel disciple. » Ainsi s'exprime Paul Albert dans sa *Littérature française au* XVIIIe *siècle :* Beaumarchais, p. 470. Cela vous semble-t-il vrai de l'auteur du *Barbier de Séville ?*

Plan proposé :

Exorde : Beaumarchais est tout d'abord un disciple enthousiaste de Diderot; bien plus, il exagère les théories du maître. (*Eugénie*, 1767, et l'*Essai sur le genre dramatique sérieux.*) « Mais, écrit Nisard, Beaumarchais, plus heureux et plus habile que Diderot, sait se tirer à temps de la *comédie sérieuse*, comme il fait d'un mauvais procès, et il revient, sur les pas de Molière, à la comédie qui fait rire. » (Nisard, *op. cit.*, livre IV, t. IV, ch. VI, p. 252.) Beaumarchais abandonne-t-il les traces de Diderot pour marcher sur les pas de Molière ?

I

Il est clair qu'au premier abord, *le Barbier de Séville* paraît se rattacher très étroitement à la vieille comédie :

1° — *Le sujet.* Ce qu'il a de conventionnel. C'est même un des plus banals de la comédie. Le sujet de *l'École des femmes* et celui du *Barbier*. Analyse.

2° — *L'intrigue.* Comment Beaumarchais y emploie les moyens les plus usés, ceux auxquels Molière avait recours dans ses premières comédies et dans les farces : les travestis, les *quiproquos :* l'auteur du *Barbier* se préoccupe peu de renouveler tous ces « trucs ».

3° — *Les caractères.* Arnolphe et Bartholo; Agnès et Rosine;

Horace et Lindor; Figaro et Mascarille. Parties traditionnelles de ces caractères : le tuteur, la pupille, le jeune amoureux, le valet.

4° — *La portée.* Beaumarchais semble avoir abandonné toutes les prétentions « philosophiques » de Diderot. C'est un divertissement d'une gaieté folle qu'il prétend avoir voulu écrire. C'est une « espèce d'imbroille », dit-il : entendez une comédie d'intrigue, qui a pour but de faire rire coûte que coûte.

Conclusion : Beaumarchais imitateur de Molière. Il est juste d'ajouter qu'il emprunte aussi aux successeurs directs du grand comique. *Les Folies Amoureuses* et *le Barbier :* Agathe et Rosine.

II

Mais il y a autre chose dans *le Barbier*. La pièce est « datée ». Elle est bien du XVIIIe siècle, et du siècle de Diderot :

1° — L'influence de Diderot est manifeste : les caractères sont enveloppés dans les conditions. Double triomphe de Rosine : elle trompe le vieux tuteur (ce qui est de l'ancienne comédie); mais elle triomphe du préjugé qui empêchait le comte d'épouser une bourgeoise (ce qui est de la comédie philosophique). *Nanine* et *le Barbier de Séville.*

2° — Pour les caractères, Beaumarchais ne les a pas empruntés tels quels à la vieille comédie. Mascarille et Figaro :

a) Si Figaro a des traits empruntés aux valets de Molière et à ceux de Regnard, il en a aussi qui lui viennent des valets de Lesage et de Marivaux.

b) Il en a surtout qu'il ne doit à personne. Lesquels. Cet ancien journaliste et poète est-il bien en définitive un valet? En tout cas il est tout différent des Scapins, Frontins et Crispins.

c) Il a même des préoccupations très nettement « philosophiques ». Mascarille avait un certain sentiment de sa « gloire », et ce sentiment l'empêchait de travailler uniquement pour le profit. Voir dans *l'Étourdi* son fameux monologue : *Vivat Mascarillus fourbum imperator!* Figaro a lu les philosophes, il veut rapprocher les distances qui séparent les classes, il représente déjà la nature opposée aux vaines conventions.

III

D'autres différences, moins sensibles peut-être, sont cependant à signaler :

1° — Dans l'intrigue. « Enlever, agiter, transporter, bouleverser le spectateur », tel est le rôle du poète dramatique d'après l'auteur d'*Eugénie*. L'auteur du *Barbier* ne pense pas différemment. D'une part, il saisit le spectateur par le « costume » ; de l'autre, il l'emporte par le mouvement de l'action. Les qualités de l'intrigue dans *le Barbier* ne sont pas celles de la comédie classique et qu'elle est bien mieux conduite que celles de Molière : Beaumarchais suit le conseil de Diderot qui voulait qu'on s'occupât du plan avant de penser aux caractères.

2° — Dans le style. La *gaîté* de Molière et l'*esprit* de Beaumarchais. C'est le même auteur qui déclare à propos d'*Eugénie :* « Plus de ces dialogues qui ne sont que deux monologues qui se croisent : au lieu de cela, le dialogue vif, pressé, coupé, tumultueux, où chacun ne parle que le temps qui lui est laissé par l'impatience de l'interlocuteur. » Cela est bien de Diderot. Et encore : « Plus de vers, transportez-moi loin des coulisses ; arrière le compas de la césure et l'affectation de la rime... » L'esprit du journaliste dans *le Barbier;* il est bien de l'époque de Diderot.

Conclusion : Pour suivre les traces de Molière, Beaumarchais n'a donc pas abandonné celles de Diderot. Certes, il ne faudrait pas exagérer et en faire un disciple fidèle de ce dernier : « Si vague qu'elle soit, ajoute P. Albert, la doctrine de Diderot est trop arrêtée pour lui; il lui faut plus de jeu et d'indépendance... En réalité, il est lui-même, le plus oseur des hommes, le plus intempérant, tout en saillies... » (*Op. cit.*, p. 470.) C'est dire qu'en suivant tantôt Molière, tantôt Diderot, Beaumarchais reste avant tout lui-même.

385. Du « Barbier de Séville » au « Mariage de Figaro ».

Sujet. — « Oser faire deux pièces avec les mêmes personnages, et y réussir, c'était jouer de bonheur. » (Nisard, *Histoire de la littérature française*, livre IV, t. IV, ch. VI, p. 258.)

Comment Beaumarchais a-t-il réussi dans cette entreprise ?

Plan proposé :

Exorde : Succès du *Barbier de Séville* (remanié et réduit de cinq actes à quatre). « Écrivez-nous des comédies de ce genre »,

répétait-on à l'auteur. L'auteur attend six années, et présente *le Mariage* en 1781. L'autorisation est donnée trois ans après : la soirée du 27 avril 1784. D'où venait ce succès ?

1° — Difficulté de réussir au théâtre avec les mêmes personnages. Pourquoi. « Autant nous aimons dans la vie à ne pas changer de connaissances, autant au théâtre les nouvelles figures nous plaisent. » (Nisard, *op. cit.*, 258.) « L'auteur qui produit pour la seconde fois sur la scène les mêmes personnages risque d'avoir affaire à ce genre de curiosité où se mêle le doute du succès, peut-être l'attente d'un échec » (*Ibid.*).

2° — Mais d'abord, l'intrigue était changée. Figaro travaille pour son propre compte, et se pose en rival décidé du noble sans scrupules qui délaisse Rosine et cherche à séduire la femme que Figaro a choisie. De là, des changements de premier ordre.

3° — Figaro tient la première place. C'est bien le même au fond que celui du *Barbier*, mais il est singulièrement élargi.

4° – A côté de lui, se tient le nouveau personnage de Suzanne. Son caractère. En quoi il était un élément important du succès. La robuste Suzanne et le roturier Figaro représentent, en face du comte et des nobles personnages de la pièce, la morale simple et droite que ces derniers ont oubliée, oublient ou sont sur le point d'oublier.

5° — Par suite, ceux-ci se sont modifiés depuis *le Barbier*.

a) Comment a évolué le caractère du comte et celui de Rosine; plaisir que les spectateurs éprouvaient à constater leurs transformations; la part de la comédie de mœurs dans *le Mariage*.

b) Nouveauté du rôle de Chérubin; son utilité.

6° — Les rôles secondaires de Bartholo et de Basile sont les mêmes, mais nouveaux sont ceux d'Antoine, de Bridoison, de Marceline : la comédie larmoyante dans *le Mariage*.

7° — La portée enfin n'est pas la même : la portée politique et sociale du *Mariage*. Figaro ancien journaliste devenu pamphlétaire éloquent et mordant : saillies, épigrammes, drôleries; plus d'esprit de *mots* que dans *le Barbier*, mais aussi plus d'attaques directes contre l'ancien régime. Figaro et le tiers État. *Le Mariage* est la « Révolution en action » (Napoléon Ier).

Conclusion : Aussi l'enthousiasme fut-il immense (Porel et Monval, *l'Odéon*, in-8, 1876-1882, t. I). Les deux pièces se ressemblaient, mais étaient assez différentes pour que la curiosité fût satisfaite : transformation de l'intrigue, variété

des éléments empruntés à la farce, à la comédie d'intrigue, de mœurs, de caractères, à la comédie larmoyante, caractères transformés et ajoutés, portée sociale et politique plus vaste et plus précise, Beaumarchais avait pris toutes les précautions pour qu'on ne l'accusât pas de se répéter.

386. Progrès techniques accomplis par Beaumarchais.

Matière. — Un critique contemporain, M. Hippolyte Parigot, étudiant les origines du drame moderne en général et du drame d'A. Dumas en particulier, insiste à diverses reprises sur les « progrès techniques du *Barbier de Séville* » et du *Mariage de Figaro*. Sans vous préoccuper d'étudier comment Dumas a tourné « ces progrès techniques » au profit du drame, montrer quels ils sont et quelle est leur importance dans *le Barbier* et dans *le Mariage*. (H. Parigot, *Le Drame d'Alexandre Dumas*, Paris, Lévy, 1899, pass. et notamment p. 51, 150 sq., 153, etc.)

Conseils. — Nous renvoyons tout naturellement aux ouvrages déjà cités et à celui de M. Parigot. Peut-être sera-t-il juste, après avoir constaté les « progrès techniques » accomplis par Beaumarchais, de noter qu'il devait bien quelque chose à ses prédécesseurs, et qu'il est bon d'en tenir compte pour étudier les origines du drame moderne et historique.

387. Les suites du monologue de Figaro.

Sujet. — M. H. Parigot dans son étude sur *le Drame d'Alexandre Dumas* (p. 223 sq.) dit que le monologue de Figaro est « un foyer bien français, pétillant et jaillissant » dont le drame historique moderne devait « s'inspirer plus que de Shakespeare ». « L'œuvre féconde, mécanisme du vaudeville, âme du drame, dont Dumas a reçu l'impulsion et la technique, je ne la puis voir ailleurs que dans *le Mariage de Figaro*; — et, tout proche du dénoûment, *comme un pont jeté sur l'avenir*, j'aperçois le monologue, *ce long monologue essentiel, car tout y est en substance.* »

Comment expliquer l'influence ainsi attribuée au monologue de Figaro ?

Conseils. — On n'aura qu'à lire le développement de cette idée dans le livre de M. Parigot, et chercher, dans le monologue lui-même, les traits qui la démontrent. Certains vous arrêteront certainement. « *Fils de je ne sais pas qui*, écrit M. Parigot, et *tandis que*

moi, morbleu ! sont les deux maximes du théâtre nouveau que l'histoire attire. Le drame historique... est une résurrection, mais dans le présent et pour les passions d'à présent. » Voyez dès lors « quels rudes accrocs recevra l'histoire », comment le barbier « homme déjà fatal » est bien le père de tous ses successeurs « penchés sur le problème de leur existence compliqué de toutes les inconnues de leurs désirs », comment « il va faire souche au théâtre, aux dépens de l'exactitude et de la peinture des temps passés ». Seulement, cette lignée sera « plus fatale et plus pâle » (voir dans notre tome III, *le Dix-neuvième siècle*, ch. II et VI), et il y a bien des raisons pour cela.

Vous pourrez alors conclure : « Il est exact, comme le veut M. Parigot, que Figaro, le joyeux barbier révolutionnaire, est le père des héros du drame, le précurseur de tous les aventuriers qui vont occuper le théâtre romantique, de tous ces ambitieux qui ne sont rien, aspirent à tout, ne considèrent aucune fortune comme trop haute pour eux et sont capables de tout pour y atteindre. » (G. Larroumet, *Études de critique dramatique*, Hachette, t. I, p. 296 sq.)

388. La fin de la tragédie (1765-1795).

Matière. — Que savez-vous de la tragédie après Voltaire, et comment finit le genre qui avait donné *Polyeucte* et *Britannicus* ?

Conseils. — Il me suffira de renvoyer pour les lectures, les idées, le plan, et les formules mêmes à développer, au *Manuel de l'histoire de la littérature française* de Brunetière, p. 363-367.

389. Coup d'œil général sur la tragédie au XVIIIe siècle.

Matière. — Que faut-il penser de la tragédie au XVIIIe siècle ? Quels sont dans ce genre les écrivains dont les noms méritent de n'être pas oubliés ?

390. Coup d'œil général sur le théâtre du XVIIIe siècle.

Matière. — Que reste-t-il des œuvres dramatiques composées et représentées sur la scène française, de la mort de Louis XIV à l'ouverture des États Généraux de 1789 ?

Conseils. — Nous donnons les deux sujets qui précèdent, tels qu'ils ont été posés au baccalauréat. Ce sont évidemment deux sujets très vastes, et il est facile de voir quels dangers ils offrent tous deux. (Cf. Roustan, *La Composition française :* A l'Examen, ch. II, § III, p. 228 sq.)

LA POÉSIE

---

391. Le lyrisme de J.-B. Rousseau.

MATIÈRE. — M. J. de Chénier écrit dans son *Tableau historique de la littérature française*, ch. IX : Poésie lyrique, p. 294 : « Douze ou quinze odes pleines de verve, et deux ou trois belles cantates ont placé J.-B. Rousseau parmi nos grands poètes. »

Quelles sont les odes et les cantates que vous connaissez ? Vous paraissent-elles suffire pour placer J.-B. Rousseau parmi nos grands lyriques français ?

Lectures recommandées : J.-B. ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, Londres (Paris, 1753, 5 vol.). — *Œuvres lyriques*, édit. Manuel, 1852, 1876 (Notice). — VOLTAIRE, *Vie de J.-B. Rousseau*. — LA HARPE, *Lycée*, II, 9. — AUGER, *Essai sur J.-B. Rousseau*. — AMAR, *Nouvel essai sur J.-B. Rousseau*. — SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. I. — BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 262 sq. — NISARD, *Histoire de la littérature française*, t. IV, liv. IV, ch. II, § I, p. 130 sq. — L. LEVRAULT, *Les Genres littéraires : la Poésie lyrique*, p. 99 sq.

392. Un éloge et une critique de J.-B. Rousseau.

MATIÈRE. — « Rousseau a apporté dans presque toutes ses odes une grande verve et une sorte d'harmonie pompeuse, que seul il a su donner à notre langue. Mais il est quelquefois guindé, et son enthousiasme ne part pas toujours du fond du cœur : défaut qu'il est peut-être impossible d'éviter complètement dans la poésie lyrique française. » (DE BARANTE, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, 5e édition, p. 74.)

Cet éloge de Rousseau vous paraît-il mérité, et cette critique vous paraît-elle assez sévère ?

393. Marot et Gresset.

MATIÈRE. — « Gresset tourne aisément le vers de dix syllabes : mais qu'on prenne une page de *Vert-Vert*, et qu'on la compare à

quelqu'une des *Épîtres* de Marot au roi ; on sentira bien la différence qui sépare ces deux manières ; Marot a un style, Gresset n'a qu'un procédé. » (*Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. ch. XII : Les Poètes (article de P. de Julleville, p. 646).

Faites cette comparaison.

Lectures recommandées : Gresset, *Œuvres*, édit. Renouard, Notice, 1811. — *Œuvres choisies* par Campenon, 1828 (*Essai sur la vie et les ouvrages de Gresset*).

D'Alembert, *Réponse au discours de réception de l'abbé Millot*, 1777. — Le Père Daire, *Vie de Gresset*. — Max. Robespierre, *Éloge de Gresset*. — Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. V. — J. Wogue, *Gresset, sa vie et ses œuvres*. — Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 301 sq.

Sur Marot, voir le tome IV de notre *Littérature française par la dissertation*.

394. Les « Satires » de Gilbert.

Matière. — « Une mort prématurée, un touchant adieu à la vie dans des strophes harmonieuses, n'ont pas fait tort aux *Satires* de Gilbert. Son nom est sous la protection d'un regret, et le regret nous dispose à l'indulgence. Cependant les *Satires* de Gilbert méritent leur réputation par des beautés durables.... Ce poète prouve d'ailleurs combien il est difficile à qui s'est défendu de l'illusion publique sur les écrivains contemporains, de se défendre de leurs défauts et de sauver à la fois de la contagion ses sentiments et son goût. » (Nisard, *Histoire de la littérature française*, liv. IV, t. IV, ch. IV, § III, p. 149 sq.)

Vous montrerez comment la fausse légende de Gilbert mourant misérable à l'hôpital nous a disposés à l'indulgence ; puis vous chercherez dans *Mon apologie* et dans *Le Dix-huitième siècle* les qualités et les défauts de Gilbert satirique.

Lectures recommandées : Gilbert, édit. 1802 ; édit. Nodier, 1840. — Nisard, *Ouvrage et passages cités*. — Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, XXIe leçon, t. II, p. 178 sq. — Léon Levrault, *Les Genres littéraires : la Satire*, p. 97 sq.

395. Le Brun et Chénier.

Matière. — Chénier, adressant à Le Brun son ode sur le *Serment du Jeu de Paume*, lui écrivait : « L'auteur voudrait bien n'être pas resté entièrement au-dessous de ce noble genre lyrique, que M. Le Brun a fait revivre dans toute sa grandeur et sa majesté. Il n'oublie pas de compter, parmi les études qui lui ont été le plus utiles pour développer en lui le peu d'instinct poétique que la

nature a pu lui donner, la lecture souvent répétée des odes et des autres sublimes poésies que M. Le Brun lui a communiquées autrefois, et dont le recueil, glorieux pour notre langue et pour notre siècle, est trop longtemps envié aux regards du public. Il le prie d'agréer ses très sincères compliments. Ce mercredi 2 mars 1791. »

Que savez-vous de Le Brun-Pindare ? N'y avait-il dans ces lignes de Chénier que des compliments de politesse ? Par quels mérites, ou par quels défauts, et dans quelle mesure Le Brun pouvait-il mériter ces éloges ? Par quelles qualités le poème sur *Le Jeu de Paume*, malgré ses taches, laisse-t-il loin derrière lui tous les poèmes de Le Brun ?

N. B. — Voir la lettre complète dans l'édition classique des *Lettres du* XVIIIe *siècle* de Humbert, p. 28.

Lectures recommandées : CHÉNIER, *Épître à Le Brun ; Épître au marquis de Brazais*. — M. J. DE CHÉNIER, *Tableau historique de la littérature française depuis 1789*, édit. 1817, ch, IX, p. 295 sq. — SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. I ; *Lundis*, t. V. — L. BERTRAND, *La Fin du classicisme et le retour à l'antique*.

Les *Œuvres* de LE BRUN ont été publiées par Cuignené, 1811, 4 vol. in-8.

Voir les lectures indiquées aux n°s 399 sq., p. 326 sq.

Conseils. — On trouvera une étude très fouillée de l'art de Le Brun et de ses rapports avec l'art de Chénier, dans le livre cité de L. Bertrand, ch. V : « Les *Poetæ minores* » IV, p. 208 sq. : « Peut-être n'a-t-on pas assez dit, affirme M. Bertrand, ce que Chénier lui a dû, Chénier qui a tenu à honneur de s'avouer son ami... », et il montre l'influence certaine de Le Brun sur Chénier.

396. Le genre descriptif au XVIIIe siècle.

MATIÈRE. — Comment expliquez-vous la vogue du genre descriptif au XVIIIe siècle ?

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux n°s 12 sq., p. 10 sq.

Histoire de la littérature française publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. VI, ch. XI, article de P. de Julleville, p. 637 sq. — BERTRAND, *La fin du classicisme et le retour à l'antique*, ch. V, p. 164 sq., surtout § I et II. — *Revue des cours et conférences*, 1902, 1903 : Leçons de M. Faguet sur les poètes du XVIIIe siècle.

Sur Saint-Lambert, voir SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. IX ; Sur Roucher, *Lundis*, t. IX ; sur Delille, *Lundis*, t. II.

397. Victor Hugo juge de Delille.

MATIÈRE. — Commenter et expliquer ce jugement de Victor Hugo sur Delille dans *le Conservateur littéraire* : « Jacques Delille, dont

le cœur renfermait tant de nobles et pures inspirations, gâta son beau talent en adoptant un genre qui ne demande que de l'esprit. Il se fit le père de la *poésie descriptive*, et, heureusement pour sa gloire, cette création ne fut pas son meilleur ouvrage. Nous préférons les vers si touchants de *la Pitié*, sur les malheurs de la royale famille, à toutes les descriptions, peut-être plus riches de poésie, que contiennent *l'Imagination*, *l'Homme des champs* et *les Trois règnes*. Delille sera sans doute le chef d'une école; mais cette école sera dangereuse ; le talent s'y égarera, et la médiocrité y trouvera un refuge; elle sera de plus inutile : Delille y dominera toujours seul, et il ne s'y formera jamais de disciple qui puisse égaler le maître. » (V. Hugo, *Le Conservateur littéraire*, cité par Souriau, édition de la *Préface de « Cromwell »*, p. 75 sq.)

Lectures recommandées : Souriau, édition citée. — Voir les lectures indiquées au n° 396.

Conseils. — On trouvera d'autres passages dans la même édition : « Delille, de didactique mémoire, mit le premier chez nous cette espèce de poème à la mode. Il était doué d'un talent assez remarquable pour séduire ses contemporains. L'admiration qu'avait justement inspirée le noble interprète du premier poète de l'antiquité n'était point épuisée et devint comme de droit l'apanage du chantre, souvent bien inspiré, des *Jardins* et de la *Pitié*. Accueilli avec tant d'éclat, le poème didactique acquit en un instant de nombreux prosélytes, et dès lors s'opéra une grande révolution littéraire. A la cohorte des poètes penseurs et des orateurs métaphysiciens, succéda un essaim d'intrépides descriptifs en prose et en vers. La poésie, qui ne vit que de sentiments et de transports, ne fut plus que la peinture froide et muette d'une nature inanimée. Savoir décrire fut la seule qualité qu'on exigea du poète, et tout le secret du style consista dans une routine qu'on appela fastueusement l'art de peindre. Alors toute la nature en détail fut soumise à la description la plus sévère, et l'on put dire, avec une rigoureuse vérité, de tout poète descriptif :

Un âne, sous les yeux de ce rimeur maudit,
Ne peut passer tranquille ; il faut qu'il soit décrit.

« Mais si le goût s'égare un moment, nous ne pouvons être longtemps dupes d'une erreur qui intéresse de si près notre plaisir. L'ennui, ce passe-temps auquel on s'accoutume le moins aisément, surtout en France, fit bientôt justice de toutes ces productions, dans lesquelles *unus et alter assuitur pannus*, comme l'a dit un homme de sens, qui n'était pas plus partisan que nous de ces poèmes, qu'il comparait, comme on voit, à l'habit d'Arlequin. » (*Ibid.* p. 76 sq.)

Mais remarquez que *le Conservateur littéraire* a vécu de décembre 1819 à fin mars 1821. Dejà dans la *Préface de « Cromwell »* Hugo est plus sévère. (Voy. édition Souriau déjà citée.)

« Hugo n'est pas exclusif, écrit M. E. Dupuy ; il reconnaît les mérites de Delille, bon ouvrier en vers, poète même parfois, pour la durée d'un instant, il est vrai : mais un instant en poésie est quelque chose. » (E. Dupuy, *La Jeunesse des romantiques :* La Jeunesse de Victor Hugo, p. 34.)

Voir le sujet suivant.

398. Soyons plus justes envers Delille.

Matière. — Dans *la Jeunesse des romantiques*, M. E. Dupuy remarque qu'Alfred de Vigny, « comme tous ceux qui ont ambitionné vers l'année 1820 la gloire poétique de Byron, avait appris les rudiments de son métier dans les poèmes de Delille... » Il ajoute : « On s'aventure peu de notre temps à faire tout le tour des ouvrages de Delille : le voyage demande une certaine abnégation. Mais on a lu et entendu d'avance tant de jugements exclusifs et impitoyables sur la stérile abondance et sur la platitude étudiée de cet auteur, qu'on éprouve plutôt un agréable étonnement. On rencontre chez lui, au hasard de la route, beaucoup de vers comme ceux-ci... » Le critique cite alors un certain nombre de vers, qu'il rapproche des « sonates » de Lamartine ou des « rêveries » de Victor Hugo. M. Dupuy avait déjà déclaré : « Bien peu de gens aujourd'hui osent se compromettre jusqu'au point de ne pas traiter Delille avec mépris. Ceux qui l'ont lu (je les crois assez rares) et qui ont eu la surprise de découvrir çà et là, à travers les pavés de ses descriptions, une agréable fleur, mieux que cela, de vrais brins d'herbe, auront quelque plaisir à savoir que Victor Hugo portait sur l'auteur des *Jardins* ce jugement si fin et si mesuré... » (*La Jeunesse des Romantiques*, p. 34 sq., p. 302 sq.) Sans pousser l'abnégation jusqu'à faire le tour des ouvrages de Delille, cherchez dans les *Extraits* ou les *Morceaux choisis*, des vers harmonieux, ou délicats, des vers de « poète » en un mot, dont vous ferez sentir les beautés.

399. Portrait d'André Chénier.

Matière. — M. René Doumic remarque, après tant d'autres, qu'il s'est constitué une légende autour d'André Chénier. Pouvez-vous, au moyen des œuvres en prose et en vers de Chénier, et aussi au moyen des témoignages précis que nous avons, tracer un portrait du poète qui n'emprunte rien à la légende ?

Lectures recommandées : La meilleure édition est celle de Becq de Fouquières, 1888 (la dernière). — Abel Lefranc, *Œuvres inédites de Chénier* (*Revue de*

Paris, 15 octobre, 15 novembre 1899) ; *Fragments inédits de Chénier* (*Revue d'histoire littéraire*, 1901). — P. Dimoff, *Œuvres complètes d'André Chénier, publiées d'après les manuscrits* (Delagrave).

Œuvres choisies, édit. Humbert (Garnier), Rebelliau (Hachette), Becq de Fouquières (Delagrave), Manuel (Flammarion).

H. de Latouche, *Notice* de l'édition de 1819 (voir les articles du temps : — Articles favorables, années 1819 sq. : articles de Loyson dans le *Lycée français*, de Raynouard dans le *Journal des Savants*, de Népomucène Lemercier dans la *Revue encyclopédique* : — Articles défavorables : *Le Journal des Débats*, 31 août et 6 octobre 1820 (Journal catholique d'inspiration ; critique dramatique : Geoffroy ; critique littéraire : l'abbé de Féletz). — De Latouche, *La Vallée aux loups*. — V. Hugo, *Littérature et philosophie mêlées* (voir l'édition Souriau de la *Préface de « Cromwell »*). — Sainte-Beuve, *Tableau de la littérature française au* xviii*e siècle : Mathurin Régnier et A. Chénier; Portraits littéraires*, t. I ; *Portraits contemporains*, t. II, V ; *Lundis*, t. IV ; *Nouveaux Lundis*, t. V. — Villemain, *Tableau de la littérature française au* xviii*e siècle*, LVIII*e* leçon, t. IV, p. 288 sq. — Nisard, *Histoire de la littérature française*, liv. IV, t. IV, ch. IV, § IV, p. 151 sq. — G. de Chénier, *La Vérité sur la famille de Chénier*. — Becq de Fouquières, *Notices* des éditions de *Chénier ; Documents nouveaux sur André Chénier ; Lettres critiques sur la vie, les œuvres, les manuscrits d'André Chénier*. — Egger, *L'Hellénisme en France*, leçons XXXI et XXXII, t. II. — Scherer, *Études sur la littérature contemporaine*, t. V, p. 1 sq. — Caro, *La Fin du* xviii*e siècle*, t. II, ch. VII sq., p. 206 sq. — P. Albert, *La Littérature française au* xix*e siècle*, t. I : Chénier, p. 75 sq. — Anatole France, *La Vie littéraire*, t. I et II. — E. Faguet, *Le Dix-huitième siècle* : Chénier, p. 499 sq. ; *André Chénier* (Hachette, 1902). — Brunetière, *L'Evolution de la poésie lyrique au* xix*e siècle*, 2*e* leçon ; *L'Evolution des Genres*, 5*e* leçon. — Maurice Albert, *La Littérature française sous la Révolution, l'Empire et la Restauration*, ch. III, p. 41 sq. — Haraszty, *La Poésie d'A. Chénier*, traduit du hongrois par l'auteur. — J. Lemaitre, *Les Contemporains*, t. II : Leconte de Lisle, p. 7 sq. — Morillot, *André Chénier* (*Classiques populaires*). — H. Potez, *L'Élégie en France avant le romantisme*, ch. V. — Bertrand, *La Fin du classicisme et le retour à l'antique*, ch. VI et IX. — J. Bertheroy, *Éloge d'André Chénier*. — P. Giachant, *André Chénier critique et critiqué*.

Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 367 sq. — E. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXIV, p. 755 sq. — E. Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, ch. XI, p. 287 sq. — G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, 5*e* partie, liv. V, ch. III, p. 835 sq. — G. Pellissier, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 4*e* partie, ch. IX, p. 384 sq.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, § III, p. 467 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XX, § III, p. 483 sq. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : la Poésie lyrique*, ch. III, p. 97 sq.

400. Un jugement de Chénier.

Matière. — « De toutes les nations de l'Europe, disait Chénier, les Français sont ceux qui aiment le moins la poésie et s'y connaissent le moins. »

Expliquer ce jugement et discuter.

Conseils. — « Expliquer », dit la matière, et cela signifie : Comment Chénier, à la fin du XVIIIe siècle, pouvait-il écrire ces lignes ? « Discuter » ajoute la matière, et cela signifie : La littérature française jusqu'à Chénier justifiait-elle cette affirmation ? Chénier ne voyait-il donc que la littérature de son temps ? Il serait injuste de le blâmer de n'avoir pas prévu le développement de la poésie au XIXe siècle, mais il est intéressant de se demander quels poètes il connaissait et quels poètes il aimait. Du moins a-t-on le droit de lui reprocher d'avoir méconnu un certain nombre des qualités de l'esprit français ?... Ne vous hâtez pas de conclure ainsi, et lisez notamment : *l'Hymne à la Justice ou Hymne à la France* (édit. Humbert, p. 64 sq.).

401. Les maîtres d'André Chénier.

MATIÈRE. — Quels sont les maîtres d'André Chénier?

Lectures recommandées : Voir les éditions Becq de Fouquières citées au n° 399.

402. « L' Invention ».

MATIÈRE. — Après avoir noté l'importance du poème de *l'Invention*, vous chercherez de quelle école ce poème est le manifeste et vous vous demanderez s'il définit exactement l'art d'André Chénier.

Plan proposé :

Exorde : Importance du poème de *l'Invention*. Sorte de Préface de l'*Hermès*. Chénier veut rivaliser avec Lucrèce : le *De natura rerum* du XVIIIe siècle, ou la Somme de la science moderne. L'*Hermès* « objet le plus cher des veilles de dix ans » (Épilogue). Longues études de Chénier. Il éprouve le besoin de préciser la méthode littéraire qu'il veut suivre. De là, *l'Invention*. Deux questions :

I. De quelle école ce poème est-il le manifeste?

II. Définit-il exactement l'art de Chénier?

I

1° — Pour la forme, le poème est tout à fait classique. Si nous laissons de côté la valeur singulière de quelques épithètes, que les classiques n'auraient ni cherchées, ni trouvées, une

abondance d'images qu'on rencontrerait difficilement au XVIIe siècle, le poème peut être à la fois de Racine, de Boileau et de La Fontaine :

a) Par les qualités : quelques citations bien choisies ;

b) Par les défauts :

> Seule, et la lyre en main, et de fleurs couronnée,...
> Quelle nouvelle attaque et plus forte et plus dure ?

(épithètes, élégances, etc.).

2° — Pour le fond, l'impression générale est trouble. Raison majeure : cette poétique est écrite avant les œuvres qu'elle doit justifier. Elle n'est pas le résumé des œuvres antérieures. A l'heure où elle est composée, Chénier est ballotté entre des sentiments divers. Les Anciens et les Modernes à la fin du XVIIIe siècle (Voy. Bertrand, *ouvrage cité*). La composition laisse à désirer. Groupons les idées logiquement.

3° — *a*) Le poème s'ouvre par une protestation contre les imitateurs. Analyse rapide du passage :

> L'esclave imitateur naît et s'évanouit...
> Ce n'est qu'aux inventeurs que la vie est promise...

Si les Anciens ont été grands, c'est qu'ils ont bâti des colonnes nouvelles. Faisons comme eux, et soyons les ennemis de toute servitude.

b) Pour cela, remarquons que les œuvres les plus admirées sont celles qui ont en dépôt les mœurs, les sciences, les coutumes des siècles où elles ont paru. Or, tout cela a changé. Ce sont nos coutumes, nos sciences, nos mœurs, qui doivent être en dépôt dans les nobles volumes de notre époque. Toricelli, Newton, Kepler, Galilée, Buffon, Bailly, Cassini ont transformé l'antique univers. Soyons de notre temps. Que sont les Jasons de la Grèce auprès des hardis navigateurs qui ont découvert une Cybèle neuve ? C'est la civilisation contemporaine qui doit nous fournir nos sujets.

4° — Ces sujets, d'après quelle méthode littéraire devrons-nous les traiter ? Précisons la théorie de l'invention.

a) Le poète, s'il est soulevé par l'enthousiasme philosophique et poétique, doit cependant avoir pour règle suprême : *la raison*. Ce n'est ni l'imagination ni la sensibilité qu'il prend pour guides.

Inventer ce n'est pas, dans un brusque abandon,
Blesser la vérité, le bon sens, la raison....

Ainsi donc, dans les arts, l'inventeur est celui
Qui peint ce que chacun peut sentir comme lui.

b) L'artiste, quand il invente, ne quitte pas des yeux *la nature;*

c) Ou bien il travaille sur le même plan que la nature, mais il introduit dans ce plan plus de cohérence, de logique, de clarté; il n'altère pas la nature; il la rend plus « une », plus achevée;

d) Ou bien il emprunte à la nature les éléments qu'elle a disséminés çà et là dans vingt objets différents, et les associe en une image belle et harmonieuse.

Nous sommes, on le voit, en pleine théorie classique. Sans doute, les écrivains du XVIIe siècle n'ont pas songé à la nature extérieure; d'autre part, la littérature classique était trop mondaine pour que la science pût y pénétrer au XVIIe siècle. Sans doute aussi, Boileau n'aurait pas admis cette juxtaposition de beautés de détail destinées à former une œuvre unique. Mais tout le reste pourrait prendre place dans l'*Art Poétique*.

5° — *a*) N'est-ce pas aussi un classique qui écrit les vers souvent cités sur la distinction des genres, que les Anciens ont consacrée de leur autorité :

La nature dicta vingt genres opposés...

b) et qui, après le passage où la vie est promise aux seuls inventeurs, ajoute que les élèves de Sophocle et d'Eschyle, Corneille, Racine, Voltaire, ont par leurs imitations de l'antiquité donné à la tragédie française une gloire éclatante?

6° — Arriverons-nous aux mêmes remarques si nous passons de la théorie de l'invention à celle de l'imitation des Anciens? Chénier se pose en effet cette question : les mœurs des Anciens n'étaient-elles pas plus favorables que les nôtres aux beaux-arts? Chénier pense nettement qu'il en est ainsi, mais, dit-il, allons chez eux retrouver les modèles, voyageons dans leur âge, pénétrons-nous des beautés de leur civilisation :

Puis, ivres des transports qui nous viennent surprendre,
Parmi nous, dans nos vers, revenons les répandre;
Changeons en notre miel leurs plus antiques fleurs;
Pour peindre notre idée, *empruntons leurs couleurs.*

Allumons nos flambeaux à leurs feux poétiques,
Sur des pensers nouveaux *faisons des vers antiques.*

Nombreuses discussions sur ce dernier vers. Il semble bien qu'il signifie : Soyons nouveaux, modernes, par le fond, — et antiques, par la forme.

7° — Cela se voit mieux encore par la suite. Le fond même de la poésie contemporaine, tiré des découvertes récentes, n'est pas inférieur au fond des poésies antiques, pour qui veut parler à la sensibilité et à l'imagination. Les vérités scientifiques sont traduites en un langage obscur, et le peuple les ignore. Ce sera pour le Lucrèce moderne un aiguillon de plus; de là un beau développement, plus éloquent que décisif, mais dans lequel Chénier ne parle que des idées mêmes, et qui aboutit à un passage dans lequel il nous montre bien comment sur des pensers nouveaux doivent être faits ces vers antiques :

... En langage des dieux faisons passer Newton.

8° — Ceci alors n'est plus du classicisme, c'est déjà du pseudo-classicisme. S'il y a quelque chose d'artificiel dans ce procédé, nous ne devons pas en être étonnés. « En prêchant l'imitation exacte des Anciens, plus exacte que celle des grands classiques et plus exclusive, Chénier a creusé davantage l'abîme qui sépare la réalité moderne de la forme antique. C'était contraindre cette réalité à un travestissement qui ne peut se réaliser qu'aux dépens de la vérité. Enfin comme une forme antique appelait logiquement un fond également antique, c'était s'exposer à démentir soi-même son principe et à en venir, comme Gœthe, à une poésie antique par le fond comme par la forme. » (Bertrand, *ouvrage cité*, p. 274.) Sauf une restriction pour les derniers mots, le jugement est vrai.

Conclusion : L'Invention est le manifeste d'un classique, mais d'un classique de la fin du XVIIIe siècle, du siècle de Buffon et de l'abbé Barthélemy. La portée de *l'Invention* doit être bien réduite.

II

En revanche, le poème définit-il exactement l'art de Chénier ?

1° — Il est clair qu'il s'applique assez bien à ce que nous avons de l'*Hermès* et de *l'Amérique.*

a) *Sujets modernes.* — Histoire allégorique des progrès de l'espèce humaine, apothéose de la raison, idée du progrès indéfini, de l'unité de la science, attaques contre les religions.

L'*Hermès* et la *Préface de l'Enyclopédie* et le *Tableau des progrès de l'esprit humain.*

a') « Histoire du monde » et « géographie du monde ». — Le poète se propose de « décrire de côte en côte absolument toute la géographie du globe aujourd'hui connu ».

b) *Vers antiques.* — Notes de Chénier : « Expliquer cela comme Lucrèce au livre III. C'est ainsi que l'on fit tels ou tels dogmes, tels ou tels dieux ». Influence de Lucrèce pour le fond et pour la forme. Le titre du poème. De même, imitations antiques dans *l'Amérique.* Tout cela d'ailleurs eût été plus curieux peut-être que poétique. Mélange d'éléments divers : à côté de Dieu et des anges fabriquant le tonnerre, on aurait eu des souvenirs mythologiques, etc.

c) *Vers modernes.* — Mais, à côté, les passages les plus parfaits eussent été ceux où le fond et la forme auraient été franchement modernes. Quelques exemples. Comment l'inspiration de Chénier l'entraîne plus avant que ses théories : Chénier précurseur du XIXe siècle.

2° — Mais le poème de *l'Invention* ne caractérise-t-il pas en même temps l'art du poète des *Élégies?* Est-il vrai que, avant ce poème, Chénier ait fait des vers nouveaux sur des sujets antiques? Y a-t-il opposition entre les deux manières de Chénier?

a) Part de vérité dans cette affirmation. Montrer que l'imitation de Chénier porte très souvent, dans sa première manière, sur le fond comme sur la forme. Démonstration facile. Mais il faut se garder d'exagérer, et de croire qu'il n'y a dans les *Élégies* que des pensers antiques.

b) Il est faux que son imitation laisse dans les *Élégies* peu de place à l'inspiration personnelle et moderne :

b') Sincérité des *Élégies.* Les confidences. M. Gabriel de Chénier a vainement tenté de les attribuer toutes à l'imagination du poète. L'homme du XVIIIe siècle, le sensuel, l'épicurien....

b'') Les idées du XVIIIe siècle dans les *Élégies*, les sentiments de l'époque et les *Idylles : l'Aveugle*, *le Mendiant*, *la Liberté.*

b''') Rapide analyse de l'*Épître à Le Brun* qu'on oppose à *l'Invention.* Comment certains vers de la première pièce pourraient prendre place dans la seconde :

> De ce mélange heureux l'insensible douceur
> Donne à mes fruits nouveaux une antique saveur.

3° — Il est permis de dire que les procédés de travail du poète sont restés sensiblement les mêmes. Les manuscrits de

Chénier. Travail de marqueterie : procédé des Alexandrins, que Chénier a tant admirés. Quelques fiches de Chénier. Comment il a presque toujours imité par le dehors. C'est un art très composite, et qui serait de l'alexandrinisme, si le poète n'était pas vraiment un Grec d'origine, d'éducation, de tempérament.

4° — Toutefois, poète philosophe, Chénier se serait sans doute servi moins constamment de cette méthode de préparation. Mais il n'y a pas un abîme entre le Chénier des *Élégies* et celui de l'*Hermès*. Le poète, parvenu à sa maturité, a eu de son art une conception plus haute ; ses idées ont évolué. « Si j'avais vécu dans les temps antiques, lisons-nous dans un canevas, je n'aurais point fait des arts d'aimer, des poésies molles, amoureuses.... » L'âge venu, il a dit adieu à l'élégie, et il a pensé à renouveler l'inspiration moderne. Mais s'il a évolué, il n'est pas passé successivement à deux théories et à deux arts contradictoires.

Conclusion : Le poème de *l'Invention* eût-il été, comme on l'a dit, la *Préface de « Cromwell »* des néo-classiques ? En tout cas, il affirmait le classicisme d'une façon un peu différente. Moins libéral que l'*Art Poétique* de Boileau, il rétrécissait encore à certains égards la doctrine du XVIIe siècle. Il l'élargissait d'autre part très puissamment en ébauchant la doctrine de l'évolution. Les théories qu'il renferme, Chénier commença à les appliquer dans ses épopées scientifiques, sans qu'on puisse dire qu'elles étaient absolument nouvelles dans sa vie littéraire et qu'elles n'avaient pas été esquissées dans les œuvres qui avaient précédé celles-là.

403. « Sur des pensers nouveaux.... »

MATIÈRE. — Que signifie ce vers d'André Chénier :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques ?

Conseils. — Sujet ainsi posé au baccalauréat, et pour lequel on devra se reporter au numéro précédent.

404. « L' Aveugle » et la poésie homérique.

MATIÈRE. — *L'Aveugle* est un poème « antique » : peut-on dire que ce soit un poème « homérique », et que Chénier ait retrouvé l'art des anciens aèdes de l'Hellade ?

Lectures recommandées : N.-B. Pour ce sujet et les suivants consulter l'édition Becq de Fouquières.

Sources de *l'Aveugle : Vie d'Homère* (faussement attribuée à Hérodote). — *Hymnes homériques* (pass. et notamment *Hymne à Apollon*), *Œdipe à Colone*, (début). — *Odyssée*, chant VI. — Ovide, *Métamorphoses*, XII.

Plan proposé :

Exorde : L'Aveugle est un « poème antique ». Chénier a-t-il réussi à faire revivre la poésie des Homérides?

I

1° — Condensation des souvenirs homériques : *Odyssée*, *Iliade*, légendes des Centaures et des Lapithes, tout ce que les Grecs croyaient de l'origine de la poésie, etc.; que de choses qui nous rappellent les Homérides !

2° — Sans doute, mais il y a « trop » de choses. Le récit homérique n'a pas cette allure : il est large, abondant; un aède n'est jamais pressé. Chénier a l'air de vouloir faire tenir en quelques pages très courtes la matière des 48 chants de l'*Illiade* et de l'*Odyssée*.

II

1° — L'intérêt de *l'Aveugle* est surtout plastique; il l'est presque exclusivement. C'est un intérêt éminemment artistique : les groupes, les attitudes, les gestes; les sujets de tableaux pittoresques.

2° — La poésie homérique est avant tout une poésie humaine. (Cf. Roustan, *La Composition française : Narration*, passim.) Prendre des exemples : la mort d'Hector, ou les adieux d'Andromaque et d'Hector, ou l'épisode de Nausicaa, ou tel autre qu'il vous plaira de choisir. La moins humaine des légendes grecques est celle des Centaures; Chénier la choisit et en laisse de côté la partie humaine.

III

D'ailleurs, il y a autre chose que des souvenirs homériques dans *l'Aveugle :*

1° — Imitations de la *Vie d'Homère* (faussement attribuée à Hérodote), des *Hymnes homériques*, mais aussi d'*Œdipe à Colone* (début).

2° — La cosmogonie est tirée de Virgile, et la fin d'Ovide. L'antiquaire et l'érudit dans André Chénier.

IV

Que reste-t-il à faire, après lui, pour qui voudra se rapprocher encore de l'hellénisme des Homérides?

1° — Alléger le fond, et diminuer cette condensation extrême. La même faute se retrouvera dans les successeurs de Chénier; voyez *la Femme adultère* de Vigny (la couleur locale, la campagne, la ville, la maison, le mobilier, etc.); ou bien *la Samaritaine* de M. Rostand où en trois tableaux sont pressés le plus grand nombre possible de paraboles tirées de l'Évangile, et le plus grand nombre de miracles. Mais Leconte de Lisle, lui, choisit un épisode, et s'y tient, suivant le procédé des anciens aèdes.

2° — Dégager la valeur humaine de la légende; s'intéresser aux récits non seulement par ce qu'ils ont de plastique mais par ce qu'ils ont d'éternellement vivant. La légende d'Hylas est pour Chénier l'occasion d'un tableau antique. Pour Leconte de Lisle, elle est l'occasion d'une étude psychologique : comment naît l'amour d'Hylas, l'été, le paysage, les premiers mots de tendresse, etc.; et aussi l'occasion de montrer combien aucun sentiment ne résiste à l'amour, ni le devoir, ni l'amitié, etc.

Conclusion : Beaucoup de choses antiques dans *l'Aveugle*, (le vieillard et l'enfant, les propos, le repas, la procession finale), mais ce n'est pas la poésie homérique, simple et profondément humaine. Il y a cependant quelque chose d'homérique : c'est l'ensemble grandiose de ce tableau, et un véritable sentiment de la beauté pittoresque que le poète nous a révélée.

405. Deux « antiques » : Fénelon et Chénier.

Matière. — Villemain écrit : « Le charme de Chénier est surtout dans ces pièces inventées d'après les Grecs, dans ces idylles retrouvées, où l'imagination seule s'est donné l'émotion immédiate et pittoresque d'un temps qui n'est plus... N'oublions pas cette idylle qui, comme l'*Aristonoüs* de Fénelon, semble une page d'un manuscrit grec, mais traduite par quelque chose de mieux qu'un moderne, cette touchante et sublime idylle de *l'Aveugle*. » (Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, LVIIIe leçon, t. IV, p. 305, sq.)

Vous rapprocherez Chénier et Fénelon, et notamment l'*Aristonoüs* et *l'Aveugle*.

Lectures recommandées : M. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. I, sujets 511 sq., p. 401 sq., surtout sujets n° 526 et 527, p. 411 sq., et 417 sq.

406. Les « Centaures » de Chénier et de Heredia.

Matière. — Comparer le combat des Centaures et des Lapithes dans *l'Aveugle* de Chénier (édit. classique, Humbert, vers 215 sq., page 17 sq.) avec le sonnet de Heredia qui commence ainsi :

La foule nuptiale au festin s'est ruée,
Centaures et guerriers ivres, hardis et beaux ;
Et la chair héroïque au reflet des flambeaux,
Se mêle au poil ardent des fils de la nuée.
(*Les Trophées*, édit. Lemerre, p. 11.)

Lectures recommandées : Voir notre tome III, ch. II, § VII.

407. Chénier n'a-t-il fait qu'un travail de « marqueterie » ?

Matière. — « Qu'on étudie d'un peu près *le Jeune malade*, le plus vanté de tous les poèmes de Chénier, on y trouvera un véritable pot-pourri des souvenirs classiques ; on verra que Chénier y est préoccupé uniquement du souci de placer des réminiscences et des expressions. D'idée intéressante il n'y en a pas. Et pourtant le sujet était beau : c'est l'amour dans ce qu'il a de plus violent et de plus terrible. Il suffit de songer à Virgile et à Racine, les deux modèles de Chénier, pour sentir la banalité de son développement.. Il en est exactement de même dans les autres pièces... » (Bertrand, *La fin du classicisme et le retour à l'antique*, ch. VI : André Chénier, p. 270 sq.)

Que pensez-vous de ce jugement sévère ?

Conseils. — M. Bertrand n'est pas le seul critique qui ait très sévèrement jugé *le Jeune malade* (Cf. Haraszty, *Ouvrage cité*). D'autres au contraire ont défendu ce poème, où les imitations de Sophocle, d'Euripide, de Virgile, etc., (voyez les notes de Becq de Fouquières) se trouvent à côté des imitations de la *Phèdre* de Racine. Relisez attentivement la pièce, et si vous y remarquez en effet un pathétique un peu artificiel par endroits, une sentimentalité un peu mignarde et dans le goût du XVIIIe siècle, des imitations de Racine qui ont le tort de trop nous rappeler le modèle, etc..., peut-être remarquez-vous aussi : l'habileté de la narration, la plasticité

de certains couplets, la vérité de l'émotion, le sentiment de l'antiquité très profond, la fraîcheur des paysages antiques, etc..., Vous arriverez à des conclusions que vous pourrez étendre car les derniers mots de la matière vous invitent à dégager de votre travail des conclusions générales : « Il en est exactement de même dans les autres pièces... » (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.)

408. Chénier et Pindare.

MATIÈRE. — On a dit que *le Dithyrambe sur le Jeu de Paume* rappelait, plus peut-être qu'aucune autre composition lyrique de notre langue, les odes de Pindare. Qu'en pensez-vous ?

Lectures recommandées : MAX EGGER, *Histoire de la littérature grecque*, 2e période, ch. I, § VI, p. 102 sq., et bibliographie, p. 111. — A. CROISET, *La Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec*. — J. GIRARD, *Etudes sur la poésie grecque* (Pindare).

409. Chénier disciple de J.-J. Rousseau dans « La Liberté ».

MATIÈRE. — L'idée du poème *la Liberté* est une idée philosophique, empruntée à Rousseau. Montrez-le, tout en indiquant quel parti le poète a su en tirer.

Lectures recommandées : Voir les lectures indiquées aux nos 277 sq., p. 225 sq.

410. Chénier poète des « Iambes ».

MATIÈRE. — Qu'est-ce que Chénier appelle l'iambe ? Connaissez-vous quelques-unes de ses poésies, écrites dans ce mètre, et comment dans ces poèmes le rythme est-il d'un secours puissant pour la pensée ?

411. Chénier plus artiste que poète.

MATIÈRE. — Un critique contemporain a dit de Chénier qu'il était plus artiste que poète. Qu'est-ce que cela signifie, et quelle est votre opinion ?

Conseils. — Lisez attentivement la matière et voyez : M. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention,

ch. I, sq., p. 5 sq.), Vous distribuerez facilement vos idées sous deux grandes rubriques : l'une contiendra une partie générale (Cf. *La Littérature française par la dissertation*, t. IV, Sujets généraux), l'autre renfermera des observations sur Chénier.

412. Les vers de Chénier sont amis de la mémoire et de l'oreille.

Matière. — « Les vers sont faits pour être retenus, écrit M. Faguet, et pour nous accompagner en chantant dans notre tête, quand nous allons nous promener. Les vers latins, les vers grecs ont presque tous cette vertu ; les vers français ne l'ont pas toujours... Les vers « amis de la mémoire », comme a dit excellemment Sainte-Beuve, sont seuls, à proprement parler, des vers ; parce que, s'ils sont amis de la mémoire, c'est qu'ils sont amis de l'oreille. » (Faguet, *Dix-huitième siècle :* André Chénier, § V, p. 512 sq.)

Par une étude de *la Jeune Captive* et de *la Jeune Tarentine*, vous montrerez que Chénier a eu cette faculté d'écrire des vers amis de la mémoire, c'est-à-dire amis de l'oreille, « cette faculté poétique qui n'est pas toute la poésie, et tant s'en faut, mais qui en est une partie essentielle, à un degré tout à fait supérieur et extraordinaire ». (*Ibid.*, p. 524.)

413. Chénier versificateur.

Matière. — « Ceux qui veulent faire d'André Chénier le précurseur de la nouvelle école poétique n'abordent, en réalité, qu'une discussion purement littéraire : c'est la forme, la langue, et surtout la prosodie du poète qui, seules, peuvent leur offrir des arguments à l'appui de leur thèse. Oui, il n'est pas douteux que le vers d'André Chénier n'a rien qui rappelle les vers des poètes contemporains, de Delille, par exemple ; qu'il a une harmonie, une variété, une précision, une couleur, une hardiesse inconnues jusqu'alors, et qui transportèrent d'aise les romantiques. » (Maurice Albert, *La Littérature française sous la Révolution, l'Empire et la Restauration :* André Chénier, p. 42.)

Vous discuterez ce jugement, et, sans vous attarder à examiner longuement la question de savoir si Chénier est un précurseur de la nouvelle école poétique, vous chercherez principalement : 1° s'il est vrai de dire que le vers de Chénier « n'a rien qui rappelle les poètes contemporains » ; 2° quels sont les procédés par lesquels Chénier a renouvelé la versification française ?

Lectures recommandées : Ajouter aux lectures indiquées aux nos 399 sq., Maurice Souriau, *L'Évolution du vers français au* XVIIe *siècle*.

414. André Chénier n'appartient qu'au XVIIIe siècle.

Matière. — Expliquer et discuter ce passage d'Anatole France : « Loin d'être un initiateur, André Chénier est la dernière expression d'un art expirant. C'est à lui qu'aboutissent le goût, l'idéal, la pensée du XVIIIe siècle. Il résume le style Louis XVI et l'esprit encyclopédique. Il est la fin d'un monde. Voilà précisément pourquoi il est exquis, pourquoi il est parfait. Certes, il est achevé. Il achève un art et n'en commence aucun autre. Il ferme un cycle. Il n'a rien semé, il a tout moissonné.....

« Il ne devine, il ne pressent rien du nôtre. Novateur, personne ne le fut moins, il est étranger à tout ce que l'avenir prépare. Rien de ce qui va fleurir n'est en germe en lui. C'est un vrai contemporain de Suard et de Morellet. Il n'a soupçonné ni le spiritualisme, ni la mélancolie de René, ni l'ennui d'Obermann, ni les ardeurs romanesques de Corinne. Il n'a prévu ni les curiosités métaphysiques ni les inquiétudes littéraires qui entraînaient Mme de Staël et Benjamin Constant vers l'Allemagne. Il a vu jouer Shakespeare à Londres, et il y a moins compris que n'avaient fait Voltaire, Letourneur et Ducis. Le feu qui court dans ses veines n'est pas la flamme subtile qui dévora Werther. Il ne porte pas en lui le grand vague, le malaise infini des temps nouveaux. Il n'est point épris de cette folie, de gloire et d'amour qui va saisir les enfants de la Révolution. Il n'a aucune des aspirations de l'esprit moderne. On citerait sans peine des vers de Lemierre, de Millevoye, de Fontanes, de Chenedollé, qui nous touchent de plus près que les siens par le ton, l'accent et le sentiment. Il est le moins romantique des poètes. Lamartine l'a bien senti malgré son peu de critique et d'étude En cette jeune victime de la Terreur il a flairé, avec la certitude de l'instinct, l'adepte, le séide de ce XVIIIe siècle abhorré, l'ennemi. » (A. France, *La vie littéraire*, t. II, Anthologie, p. 228 sq.)

415. Chénier est le dernier des poètes classiques.

Matière. — Expliquer et discuter cette opinion de M. Faguet : « L'on représente encore quelquefois Chénier comme un précurseur de la littérature moderne. C'est une erreur absolue. C'est le dernier des poètes classiques de son temps en ce qu'il l'était véritablement et remontait aux sources au lieu de contrefaire des imitations ; mais il est classique exclusivement, sans avoir même le soupçon des sentiments, passions et états d'esprit qui seront familiers à Chateaubriand, à Vigny, à Lamartine et par conséquent à Hugo. Le mot à retenir, c'est celui où Sainte-Beuve avait fini par en venir

après avoir longtemps dit sur Chénier des choses moins justes : « C'est notre plus grand classique en vers depuis Racine. » (FAGUET, *Dix-huitième siècle :* André Chénier, § VII. p. 530 sq.).

416. Comment les romantiques se sont-ils réclamés de Chénier ?

MATIÈRE. — Baour-Lormian apostrophait ainsi les romantiques : « Nous, nous datons d'Homère, et vous d'André Chénier », et c'était bien là une idée acceptée chez les romantiques aussi bien que chez leurs adversaires. Sainte-Beuve la proclamait dans la « Préface » des *Pensées de Joseph Delorme* et dans son article sur *Mathurin Régnier et André Chénier*, où le poète de *l'Aveugle* était salué comme le précurseur des romantiques. (Cf. *Premiers Lundis; Portraits contemporains*, I et V.)

Comment expliquez-vous que Chénier ait pu être salué par la nouvelle école comme un maître et un précurseur ?

Conseils. — Ce sujet est très « spécial », et il est nécessaire de voir attentivement ce qui est demandé par la matière (Cf. Roustan, *La Composition française :* Invention, ch. I sq., p. 5 sq.). Il ne s'agit pas de montrer après Brunetière, M. Faguet, etc... qu'il « n'y a rien de plus faux » que cette opinion des romantiques : il s'agit de l' « expliquer », c'est-à-dire de replacer l'opinion à l'époque même où elle s'est formée, et d'exposer les raisons pour lesquelles elle s'est formée. Donc reportez-vous aux dates. Demandez-vous d'abord comment un homme de lettres pouvait, en 1819, juger l'édition donnée par Latouche, et comment de 1819 à 1829 environ, les efforts des poètes novateurs devaient apparaître à tous comme s'exerçant dans la même direction que ceux de Chénier. Et vous serez tout naturellement conduits à élargir le sujet (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. II, p. 17 sq.), et à vous demander si, dans les années qui suivirent, Sainte-Beuve ne fut pas amené à l'opinion diamétralement opposée ; vous conclurez que Baour-Lormian lui-même n'aurait pas consenti à répéter le vers par lequel il prétendait marquer une séparation absolue entre les classiques et les romantiques.

Plan proposé :

Exorde : Position de la question. Classiques et romantiques furent dès le début d'accord sur ce point : André Chénier était considéré comme le précurseur des romantiques.

1° — Démonstration par les textes.

2° — Comment nous devons nous représenter les romantiques :

a) Liste dressée par Stendhal : « Lamartine, *Béranger*, *de Barante*, *Fievée*, *Guizot*, Lamennais, Cousin, général Foy, Fauriel, *Daunou*, *Paul-Louis Courier*, Benjamin Constant, *de Pradt*, *Étienne*, *Scribe*. » Discuter rapidement quelques-uns des noms signalés.

b) Loi littéraire : une école littéraire ne s'affirme pas, dès les premiers jours, avec une netteté absolue et une clarté décisive. (Cf. Boileau, critique littéraire dans les *Satires*, etc. : Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. Ier, sujets nos 470 sq., p. 372 sq.) « Une nouvelle école littéraire ne se démêle pas elle-même et ne démêle pas ses véritables représentants au moment qu'elle naît. » (Faguet, *op. cit.*, p. 173 sq.)

c) Du moins, une nouvelle école littéraire se démêle peu à peu et démêle ses véritables représentants, à mesure qu'elle précise son œuvre critique et négative. Le classicisme et les précieux; le classicisme et les grotesques. Le romantisme s'affirme de jour en jour plus fortement, en prenant le contrepied du classicisme. (Cf. Roustan, *La littérature française par la dissertation*, t. III, ch. II, § I.)

Dès lors, on appelle romantique « tout ce qui ne ressemble pas à Voltaire », à Delille, au classicisme en un mot et au pseudo-classicisme.

3° — Or, voici ce qui ne ressemble ni à Voltaire ni à Delille dans André Chénier :

A) *Au point de vue du fond :*

a) Il ne faut pas dire que Chénier n'a pas puisé dans les littératures étrangères : Chénier admirateur de Shakespeare, de Milton, d'Ossian, de Gessner.

b) La mélancolie de Chénier; il ne faut pas, sous prétexte que Chénier n'a pas eu une âme lamartinienne, conclure qu'il ne fut pas un mélancolique à ses heures. Des exemples.

c) La tendance de Chénier au poème « philosophique » : ce qu'il faut entendre par là. Chénier et les petites « épopées » (Cf. le sujet no 421). Un précurseur de la *Légende des siècles*.

B) *Au point de vue de la forme :*

a) Goût de la simplicité forte et vraie, opposé au goût pseudo-classique : le vocabulaire de Chénier ; les mots propres, les mots rustiques, etc. (Cf. la réforme romantique dans notre t. II, ch. III, § I.)

b) La syntaxe de Chénier. Comment il regimbe contre les

lois des grammairiens, « hommes dont les travaux sont très utiles lorsqu'ils se bornent à expliquer les lois du langage et qu'ils n'ont pas la prétention de les fixer ».

c) Le style de Chénier. Montrer par des fragments tirés de *l'Invention*, etc., la théorie de la langue poétique de Chénier. Que voulait-il dire par ces mots : la langue française « a peur de la poésie »? Chénier et le style « personnel ». Comment il a appliqué ses théories.

d) La prosodie et la versification de Chénier. Ses hardiesses : coupes, césures, enjambements, rythmes. Comment il a « brisé » l'alexandrin, comment il l'a rajeuni. Des exemples.

4° — *A*) Quelles sont les différences essentielles entre les romantiques et Chénier, que ces ressemblances ont empêché de discerner jusque vers 1830 (condenser très brièvement les idées principales des sujets 414 sq.).

B) Comment ces différences se sont de plus en plus affirmées. Appréciation de Sainte-Beuve dans les *Lundis*, t. IV, et les *Nouveaux Lundis* (1862) : « C'est notre plus grand classique en vers depuis Racine ». Opinion de Victor Hugo en 1819, et son parallèle entre Chénier et Lamartine (Souriau, *La Préface de « Cromwell »* : La Préparation à la Préface, p. 81). Que devient Hugo depuis le *Journal d'un jeune jacobite* (1819).

Conclusion : Il s'est passé pour Chénier, classé parmi les précurseurs du romantisme, la même chose que pour Ronsard. (Chénier est d'ailleurs un « ronsardisant »). La nouvelle école l'a enrôlé parmi ses ancêtres à l'heure où elle avait besoin de se trouver des titres dans le passé. Mais elle était de bonne foi. Népomucène Lemercier, esprit fort révolutionnaire en poésie, critiquait assez vivement chez A. Chénier ce « désir d'innover partout » (*Revue Encyclopédique*). C'était bien l'impression que durent éprouver les premiers lecteurs de ses œuvres, et ils durent sentir surtout qu'il y avait là une ambition évidente de répondre aux besoins nouveaux de la langue et de la poésie. C'était assez pour qu'il parût sortir de la tradition pseudo-classique, et par conséquent pour qu'il semblât avoir découvert les voies nouvelles où la poésie s'engageait.

417. A. Chénier a-t-il inspiré les romantiques?

Matière — Discuter ce jugement : « Tout compte fait, André Chénier a ravi les romantiques ; il ne les a pas inspirés ». (Faguet, *André Chénier*, p. 184.)

Conseils. — « Tout compte fait », dit la matière : faites bien votre compte, et demandez-vous successivement ce que chacun des grands romantiques a dû ou n'a pas dû à André Chénier.

Pourquoi Chénier a « ravi » les romantiques, pourquoi il ne pouvait pas les « inspirer », d'une façon générale, vous le verrez facilement en vous reportant aux sujets qui précèdent.

Mais n'y a-t-il pas quelques réserves à faire ?

La première édition des *Œuvres* de Chénier date de 1819 : les *Méditations* de Lamartine étaient presque totalement composées à ce moment. Je ne pense pas que vous trouviez des rapprochements nombreux entre le poète païen des *Bucoliques* et le poète catholique des *Harmonies :* regardez cependant avec attention ce que des épopées comme *Jocelyn*, *La Chute d'un ange* pourraient peut-être devoir à l'exemple de Chénier.

Pour Vigny, la question se pose d'une façon différente. Les *Poèmes Antiques* sont de 1822 : ce livre renferme des pièces qui nous font certainement songer à Chénier : *la Dryade*, *Symétha*, *le Bain d'une Romaine*. Nous n'ignorons pas que Vigny a reporté ces pièces antérieurement à 1819 ; *la Dryade* serait de 1815, et *le Bain d'une Romaine* de 1817. Mais *Héléna* n'est pas antérieure à l'insurrection grecque de 1821, et elle est inférieure à *la Dryade*, à *Symétha* qui lui sont postérieures. Le poète lui-même a supprimé *Héléna*. C'est donc qu'il avait antidaté *la Dryade*. (Cf. cependant : E. Dupuy, *La Jeunesse du romantisme :* Les Origines littéraires d'Alfred de Vigny, § I, p. 291 sq. ; Hémon. *Cours de Littérature : Alfred de Vigny*, p. 4.) Aussi l'influence de Chénier sur Vigny est-elle manifeste. (Cf. Brunetière, *Manuel*, p. 483 ; E. Montégut, *Nos morts contemporains*, etc.)

Voyez d'ailleurs en quels termes est racontée dans *Stello* la dernière heure d'André Chénier. — Mais, dira-t-on, A. de Vigny n'était pas romantique lorsqu'il marchait sur les traces de Chénier. — Sans doute, et ce sera là probablement une des idées directrices de cette dissertation ; mais on va s'assurer qu'il n'est pas juste d'affirmer que Chénier n'a agi sur les romantiques qu'avant le romantisme. Même le Vigny de *Moïse*, d'*Éloa* ne doit-il rien à Chénier ?

Victor Hugo, avant de devenir le maître de la nouvelle école, marche plus d'une fois sur les traces de Chénier (1822, 1824, 1826). La 1re *Ode* du livre I, et la 19e du livre V ont pour épigraphes des vers de Chénier. Il y a d'autres pièces où la même influence se retrouve (*La Liberté*, *Le Chant de l'arène*, *Le Chant du cirque*, *Un Chant de fête de Néron*, etc.). Mais cette influence se prolonge beaucoup plus loin : si M. Faguet a raison de voir, dans la *Légende des siècles*, des vers où la marque de l'auteur des *Idylles* se reconnaît (*Segrais*, etc.), il faut noter d'autres poèmes « dont on peut dire avec certitude que Chénier en a donné l'exemple à Hugo, et que V. Hugo ne les aurait pas écrits si A. Chénier n'eût pas existé ». Remarquer, d'une façon générale, les ressemblances (à côté des différences) entre les petites épopées de Chénier et celles de V. Hugo.

Pour Musset, la question est plus délicate. Ce qu'on peut affirmer, c'est que plus d'un vers de Chénier « chante dans la mémoire » du poète qui a écrit : *Une soirée perdue*. Dans quelle mesure on peut dire que les dialogues des *Nuits* de Musset ont des souvenirs des *Elégies*. Relisez la *Nuit de Mai* et voyez le livre de M. Faguet, *André Chénier*, p. 82, 83.

Étudier alors l'influence de Chénier sur quelques *poetæ minores* du romantisme : Chénier et Auguste Barbier : *l'Idole*, *la Curée*, etc... — Victor de Laprade et Chénier : *Psyché*, *Éleusis*, etc.

Ainsi donc, toutes les différences qui séparent Chénier des romantiques restent réelles. (Cf. les sujets nos 414 sq.) Et cependant non seulement Chénier a « ravi » les romantiques, mais il les a aussi inspirés, du moins dans une certaine mesure.

418. Hugo juge de Chénier, en 1819.

Matière. — Comment V. Hugo a-t-il jugé Chénier ?

Lectures recommandées : *Littérature et philosophie mêlées*, édition des *Œuvres* de V. Hugo (Hetzel et Quantin), t. XXXIX, p. 92. — Souriau, édition de la *Préface de « Cromwell »*. Introduction, 2e partie, La préparation à la Préface, § IV, p. 81 sq. — Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t. III, ch. II, § II et III.

Conseils. — Le volume cité des *Œuvres* de Victor Hugo contient les articles publiés dans le *Conservateur littéraire ;* c'est là que se trouve le parallèle entre Lamartine et Chénier qui se termine ainsi : « Lamartine est romantique parmi les classiques, Chénier est classique parmi les romantiques. »

419. Lamartine juge de Chénier.

Matière. — Comment Lamartine a-t-il jugé Chénier ?

Lectures recommandées : Lamartine, *Philosophie et Littérature*, éd. 1894, p. 241 sq.

Conseils. — Notez surtout les passages tels que ceux-ci : « *C'était une corde nouvelle*, corde trempée de sang et de larmes, que la mort avait ajoutée à la lyre moderne... Jusqu'alors la France n'avait jamais pleuré ainsi. *Ce sanglot donne le ton de l'élégie moderne*, à Mme de Staël, à Bernardin de Saint-Pierre, à Chateaubriand, *à moi peut-être à mon insu.....* », et voyez le sujet n° 416, p. 341, § 3, A, B.

420. Th. Gautier juge de Chénier.

Matière. — Comment Th. Gautier a-t-il jugé Chénier ?

Lecture recommandée : Théophile Gautier, *Les Progrès de la poésie française depuis 1830* (à la suite de l'*Histoire du Romantisme*), 3e édition, p. 295.

421. De Chénier à Leconte de Lisle.

MATIÈRE. — Dans quelle mesure est-il vrai de dire que Chénier est le maître de Leconte de Lisle, et le précurseur des néo-romantiques?

Lectures recommandées : Voir notre tome III, le *Dix-neuvième siècle*, ch. II, § VII.

Plan proposé :

Chénier précurseur des néo-romantiques.

I

1° — Avant Chénier, l'épopée est le long récit d'une vaste action. (Cf. Roustan, *La Littérature française par la dissertation*, t, I : Boileau, sujets n°s 461 sq., p. 365 sq.) Chénier a montré à Leconte de Lisle que la peinture d'une civilisation peut tenir dans un cadre très étroit. *Les Martyrs* sont conformes à la conception classique. Les *Poèmes* de Leconte de Lisle sont conformes à la poétique de Chénier. Des pièces courtes, relativement indépendantes, donnent successivement chacun des aspects d'une civilisation exotique.

2° — Avec Chénier, l'épopée n'est plus exclusivement un « récit ». Adresse de Chénier pour fondre des genres différents : poésie épique, pastorale, lyrique, comique (le mime), etc. Leconte de Lisle fond avec la poésie épique, la poésie dramatique, lyrique, descriptive, etc. (*Hélène*, *Héraclès*, etc.).

3° — L'épopée de Chénier n'a plus pour objet la peinture des caractères et des passions, dans ce qu'ils ont de général et d'universel. Il change le fond de l'épopée classique. Chénier voit dans l'antiquité ce qu'il y a de local et de vraiment antique. Leconte de Lisle est à ce point de vue plus « antique » que Chénier, si l'on veut dire par là qu'il est plus exigeant pour l' « authenticité » de sa couleur locale, et qu'il est plus sensible à l'exotisme de la Grèce d'Homère. Mais le maître est bien Chénier.

II

En revanche, Leconte de Lisle devait ajouter beaucoup de choses aux leçons que lui avaient données Chénier. La poésie

des *Idylles* lui semblait sans aucun doute trop peu profonde, elle manquait d'idées. Elle n'apprenait des Grecs que ce que les Grecs avaient pu en savoir. Leconte de Lisle compléta cet artiste à courte vue, et cela en donnant aux poèmes antiques deux traits qui leur manquaient dans Chénier :

1° — Il dégagea ce que les légendes ont d'humain, c'est-à-dire ce qui les rend éternellement vivantes. Chénier ne se préoccupe pas de savoir quel est le sens de la légende d'*Hylas* et de la légende des *Centaures*. Leconte de Lisle s'en préoccupe. De là des erreurs d'interprétation, mais du moins ces interprétations existent, et elles sont généralement profondes et bien souvent très justes. Si Chénier énumère les litanies de Bacchus, c'est une suite de noms propres qui n'ont aucune signification. Les *Hymnes Orphiques* de Leconte de Lisle offrent des litanies dont la signification est plus précise : *Hymne à Vénus, à Apollon.*

2° — Chénier n'a pas compris pourquoi des idées communes à tous les peuples se sont exprimées dans tel ou tel mythe. Anthropomorphisme des mythologies. Comment Leconte de Lisle a noté les rapports entre le mythe et le climat, le ciel, l'époque, etc. L'Inde et Bouddha. *Poèmes antiques : Thétys, L'Enlèvement d'Europe.* Ici on voit que Leconte de Lisle suit A. Chénier, s'approprie quelques vers, mais explique pourquoi les Grecs ont pu imaginer que le Taureau représentait Jupiter. Aucune explication dans Chénier.

Conclusion : Chénier est un précurseur plutôt qu'un maître de Leconte de Lisle. Chénier est un artiste très grand, mais un penseur superficiel et un poète peu profond. Leconte de Lisle le complète.

422. Chénier maître de l'école parnassienne.

Matière. — La critique contemporaine salue dans Chénier « le maître, le guide, l'ancêtre et le Dieu domestique, incontestable, et du reste reconnu des *Parnassiens* ». Jusqu'à quel point cela est-il vrai ?

Conseils. — « Jusqu'à quel point.... » dit la matière. (Cf. Roustan, *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. I, p. 5 sq.). Il y a évidemment des réserves à faire. M. Faguet, par exemple, quand il a affirmé que les Parnassiens « sont les disciples très exacts et très fidèles » d'A. Chénier, ajoute : « Une seule chose les sépare... » N'y a-t-il qu'une seule chose qui les sépare?

Est-ce uniquement parce que le poète des *Élégies* nous donne des poésies personnelles, et que les néo-grecs de la deuxième moitié du XIXe siècle nous donnent des poésies impersonnelles, qu'on doit distinguer ceux-ci de celui-là ? (Cf. notre tome III, le *Dix-neuvième siècle*, ch. II, § VII.) Bien plus, cette distinction, que vaut-elle en réalité ?...

Pour répondre avec certitude (Cf. *La Composition française : la Dissertation littéraire*, Invention, ch. IV sq., p. 43 sq.), aller aux textes.

Je recommande tout spécialement le chapitre VIII, p. 373 sq. du livre de M. A. Cassagne, *La Théorie de l'art pour l'art en France*, etc... : L'Exotisme de l'art pour l'art.

423. La « Marseillaise ».

Matière. — Que savez-vous de l'origine de *la Marseillaise?* de l'histoire de notre chant national ? Quelles sont les raisons qui lui ont assuré l'immortalité ? Que pensez-vous de cette opinion de Michelet : « Si ce n'était qu'un chant de guerre, il n'aurait pas été adopté des nations. C'est un chant de fraternité ; ce sont des bataillons de frères qui, pour la sainte défense du foyer, de la patrie, vont ensemble d'un même cœur. C'est un chant qui dans la guerre conserve un esprit de paix ? » (*Histoire de la Révolution française*, Paris, Flammarion, livre VI, ch. X, t. III, p. 507.)

Lectures recommandées : Julien Tiersot, *Rouget de l'Isle, sa vie, son œuvre*. — Julien Travers, *Biographie* de M. Lais du Bois. — *Intermédiaire des Chercheurs*, 10 avril 1887. — A. France, journal *Le Temps*, articles du 31 juillet et du 28 août 1892. — L.-J. Savigné, *Un couplet de la « Marseillaise » et l'abbé Pessonneaux*.

Conseils. — Lisez surtout l'éloquent et poétique chapitre de Michelet : « Par-dessus l'élan de la guerre, sa fureur et sa violence, planait toujours la grande pensée, vraiment sainte, de la Révolution, l'affranchissement du monde.

« En récompense, il fut donné à la grande âme de la France, en ce moment désintéressé et sacré, de trouver un chant, un chant qui, répété de proche en proche, a gagné toute la terre. Cela est divin et rare d'ajouter un chant éternel à la voix des nations...

« Ce fut comme un éclair du ciel. Tout le monde fut saisi, ravi ; tous reconnurent ce chant, entendu pour la première fois. Tous le savaient, tous le chantèrent, tout Strasbourg, toute la France. Le monde, tant qu'il y aura un monde, le chantera à jamais.... (Ici le passage cité dans la matière.)

« Qui ne connait la strophe sainte : « Épargnez vos tristes victimes ? » Telle était bien alors l'âme de la France, émue de l'imminent combat, violente contre l'obstacle, mais toute magnanime encore, d'une jeune et naïve grandeur dans l'accès de la colère

même, au-dessus de la colère. » (*Histoire de la Révolution française*, Paris, Flammarion, livre VI, ch X, t. III, p. 504 sq.)

424. Tyrtée et Rouget de Lisle.

Matière. — « Si jamais le phénomène de l'inspiration poétique a été palpable, et si la légende de Tyrtée enflammant les âmes mâles s'est jamais réalisée, ce fut bien dans cette nuit du 25 au 26 avril 1792, où un officier français trouva dans l'émoi de son cœur de soldat et de patriote, ce sublime cri d'alarme, au rythme irrésistible, et ces rudes paroles qu'on n'analyse pas, mais qui, à plus de deux mille ans de distance, rappellent aux lettrés le chant de guerre des compagnons d'Eschyle à Salamine : les deux textes sont même d'une ressemblance qui étonnerait, si les deux crises et leurs héros étaient moins semblables. » (E. Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française*, t. II, 2e partie, chap. XIII, p. 318.)

Lectures recommandées : Sur Tyrtée : M. Egger, *Histoire de la littérature grecque*, 2e période, ch. II, § II, p. 85, et bibliographie, p. 111 sq. — *Poètes moralistes de la Grèce* (traduction), Paris, Garnier. — Nageotte, *Histoire de la poésie lyrique grecque*. — A. Chassang, *Morceaux choisis de la littérature grecque* (traduction) : Tyrtée, p. 67 sq.

L'ÉLOQUENCE

N. B. — Pour tous les sujets de cette partie, nous renvoyons, à défaut des éditions complètes des orateurs, aux excellents recueils suivants qui doivent être dans toutes les mains : *Les Orateurs politiques de la France des origines à 1830 : choix de Discours*, etc., recueillis et annotés par A. Chabrier, Paris, Hachette. — *Les Orateurs politiques de la France de 1830 à nos jours : choix de Discours*, etc. recueillis et annotés par M. Pellisson, même librairie. — *Le Contiones français, L'Éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours...*, par J. Reinach, Paris, Delagrave.

425. L'éloquence politique.

Matière. — Qu'appelle-t-on éloquence politique ? Quelles sont les qualités nécessaires à ce genre d'éloquence ? A quels défauts les orateurs politiques peuvent-ils être exposés ? Pourquoi l'antiquité

grecque et latine a-t-elle produit tant d'orateurs célèbres ? L'éloquence politique a-t-elle pu se faire jour sous l'ancienne monarchie ? Dans quelles circonstances ? A quelle époque de notre histoire nationale et dans quelles conditions l'éloquence politique a-t-elle inspiré le plus d'orateurs ? Donnez une idée sommaire de l'éloquence politique à la fin du dernier siècle, et appréciez brièvement le génie de Mirabeau.

Lectures recommandées : Recueils indiqués ci-dessus et lectures recommandées aux nos 429 sq. — Geruzez, *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France*, 2 vol. 1837. — Aubertin, *L'Éloquence politique et parlementaire en France avant 1789*, Belin, 1882. — M. Albert, *La Littérature française sous la Révolution, l'Empire et la Restauration*, 1891. — Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, 2 vol. — Aulard, *Les Orateurs de l'Assemblée Constituante*, 1882 ; *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, 1886.

Max Egger, *Histoire de la littérature grecque*, 3e période, ch. V : L'Éloquence, p. 307 sq., et bibliographie, p. 340 sq. — J. Girard, *Étude sur l'éloquence attique*. — Perrot, *L'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*. — H. Ouvré, *Démosthène* (*Classiques populaires*, Lecène et Oudin). — A. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. IV. — M. Croiset, *Des Idées morales dans l'éloquence politique de Démosthènes*. — L. Levrault, *Auteurs grecs* : Démosthène, p. 266 sq. — *Extraits des orateurs attiques*, par L. Bodin (Hachette) : Préface.

Jeanroy et Puech, *Histoire de la littérature latine*, 3e période, ch. II : L'Éloquence, Cicéron, p. 106 sq., et bibliographie, p. 137. — Berger et Cucheval, *Histoire de l'éloquence depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron*. — Cucheval, *Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien*. — G. Boissier, *Cicéron et ses amis*. — M. Pellissier, *Cicéron* (*Classiques populaires*, Lecène et Oudin). — Cicéron, *Œuvres de rhétorique*. — Tacite, *Dialogue des Orateurs*. — Quintilien, *De l'institution oratoire*. — L. Levrault, *Auteurs latins* : Cicéron, p. 57, sq. ; Tacite, *Le Dialogue des orateurs*, p. 272-278.

M. Roustan, *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, passim.

Conseils — Cette matière a été proposée dans un concours, et avec quelques modifications dans la forme, au baccalauréat. Elle est vaste, mais ses divisions sont nettes. Pour le travail qu'on doit accomplir sur la matière dictée, je renvoie à *La Composition française : la Lettre et le Discours*, p. 79 sq. Les paragraphes sont ici indiqués, mais non l'importance des divers paragraphes et l'étendue du développement auquel ils ont droit. Il y a là une difficulté réelle. Voyez encore *La Composition française : la Dissertation littéraire*, p. 72 sq. Consulter enfin *La Littérature française par la dissertation*, t. IV : Sujets généraux.

426. L'éloquence française et l'histoire de France.

Matière. — M. J. Reinach commence par ces mots sa Préface du *Contiones français* : « L'éloquence française a rempli le monde de

son bruit. Elle a renversé des trônes et failli sauver des monarchies; elle a été, à la fois, l'épée et le bouclier de la liberté; on ne citerait pas une réforme politique et sociale, qui ne soit née de la tribune, elle a donné des ailes à toutes les idées généreuses et doublé la puissance de séduction des chimères : chaque fois qu'elle s'est tue, l'humanité a paru sans voix; une aurore d'espérance a salué chacun de ses réveils; pour dire le bien qu'elle a fait et aussi le mal, il faudrait raconter l'histoire de la France depuis un siècle » (*Édition citée*, p. I).

Racontez parallèlement et à grands traits l'histoire de la France et celle de l'éloquence politique. Croyez-vous qu'il suffirait d'ailleurs de raconter cette double histoire « depuis un siècle »? Montrez que l'éloquence française nous permet de suivre la tradition nationale depuis une époque bien plus reculée, et que ces qualités nobles et généreuses sont comme un héritage que les orateurs politiques de l'ancien régime ont transmis à ceux du nouveau.

Conseils. — Il vous serait difficile de traiter ce sujet avec le seul *Contiones* de M. Reinach, qui commence à Mirabeau. Mais lisez le recueil de M. A. Chabrier qui va des orateurs du XIVe siècle à ceux de 1830, et ajoutez à cette lecture celle du recueil de M. Pellisson qui continue le précédent. Appliquez-vous principalement à découvrir, à travers tant d'orateurs différents, les traits « de ce genre national » que l'éloquence française transmet d'âge en âge : netteté, précision, mesure, générosité des idées, aspirations « sociales », etc... Même avant la Révolution vous trouverez beaucoup à glaner : « Les discours de quelques-uns de nos rois ou de leurs chanceliers, les comptes rendus des États généraux et des séances des parlements nous fournissent une matière oratoire déjà assez abondante, où nous pouvons rechercher et où nous trouverons d'éloquentes définitions de la politique française ». (A. Chabrier, *Les Orateurs politiques de la France, des origines à 1830*, Préface, X.) Cf. encore, *loc. cit.* : « Quiconque aura, une fois dans sa vie politique, représenté et défendu les vrais intérêts, les traditions françaises, quiconque, portant en lui l'âme de la France, a été, ne fût-ce qu'un jour, « la voix de la patrie », celui-là, malgré ses erreurs, s'il en a commis, a sa place parmi les vrais orateurs français dignes d'être lus et imités. Et que de noms — inégalement illustres — dans cette liste, depuis saint Louis, L'Hôpital et Henri IV, jusqu'à leurs continuateurs plus modestes, utiles encore au pays parce qu'ils se sont inspirés des principes de leurs grands devanciers ! »

427. L'évolution de l'éloquence française.

Matière. — Que pensez-vous de cette formule qui résumé l'évolution de l'éloquence française de 1789 à nos jours : « La toge est

devenue redingote » ? (J. Reinach, *Le Contiones Français*. Préface IX.)

Conseils. — Voici le passage entier de la préface de M. Reinach « Ce qui caractérise d'abord cette évolution, c'est que née de la rhétorique romaine, notre éloquence française s'est dépouillée graduellement de la pompe qui paraissait inséparable de l'art oratoire et qu'elle a fini par transporter à la tribune, tantôt correct et pur, tantôt chargé de vulgarités et de scories, le langage de la conversation. La toge est devenue redingote. Nourris des discours académiques de Tite-Live, les orateurs de la Révolution, Danton excepté, parlent tous, les plus obscurs comme les plus glorieux, la même langue qui paraît comme un décalque du vieux *Contiones*, Tite-Live traduit par Rousseau. Pour l'orateur d'aujourd'hui, le comble de l'art est de parler comme il causerait. Observez d'ailleurs que cette même évolution s'opère individuellement chez presque tous les orateurs qui ont mérité ou méritent de laisser un nom. L'orateur jeune, comme l'éloquence en son printemps, aime l'allure noble, la phrase majestueuse, les images et les souvenirs classiques, le style soutenu, les amplifications brillantes, des paroles éclatantes et pleines, les formules sonores. Le temps passe, l'expérience fait son œuvre, le goût s'affine, l'imagination se règle, la raison l'emporte, et l'orateur mûri, comme notre art oratoire à son automne, laisse tomber les fleurs défraîchies de la rhétorique et dessine dans la lumière la ligne précise et nette de son argument » (*Ibid.*, p. VIII).

J'ai noté moi-même (*Les Genres littéraires : l'Éloquence*, p. 88 sq.), que sous la Restauration l'éloquence avait revêtu le costume officiel brodé, qu'elle avait repris la toge en 1848, et qu'elle n'avait pris la redingote que sous la troisième République. Et encore, M. Reinach serait-il bien embarrassé de faire entrer Gambetta dans la catégorie des orateurs qui ont acheminé l'éloquence vers l'atticisme (*Ibid.*, XXVI), et il sera malaisé d'affirmer que la haute éloquence disparaîtra de la tribune aussi longtemps que les plus graves problèmes qui inquiètent la conscience moderne n'auront pas reçu leur solution. (Cf. *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, p. 108 sq.)

428. L'éloquence politique pendant la première Révolution.

Matière. — « L'éloquence est un fruit des révolutions, écrit Chateaubriand, elle y croît spontanément et sans culture. » Le mot n'est pas exact, et Quintilien a bien plus raison de dire : *Fiunt oratores*. Les hommes de la Révolution n'auraient pas été des orateurs, si l'art n'avait pas dirigé et perfectionné leurs talents naturels. Etant donné qu'il leur manquait la forte culture des orateurs antiques, comment y ont-ils suppléé ?

Lectures recommandées : Consulter les Recueils indiqués plus haut. — Voir spécialement, A. Aulard, *Les Orateurs de l'Assemblée Constituante*, in-8, 1882 ; *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, 2 vol. in-8, 1885. — Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, t. III et IV. — Géruzez, *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France*, 1837, 2 vol. — J. Chénier, *Tableau de la littérature française*. — M. Albert, *La Littérature française sous la Révolution, l'Empire et la Restauration*, 1891. — Merlet, *Tableau de la littérature française*. — Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, 2 vol. — Aubertin, *L'Éloquence politique et parlementaire en France avant 1789*. 1882.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, p. 471 sq. — R. Canat, *La Littérature française par les textes*, ch. XIX, p. 460. — M. Roustan, *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, ch. VI, p. 67 sq.

Plan proposé :

Exorde : Différence entre les orateurs de l'antiquité et ceux de la Révolution. Éducation spéciale qui à Rome et à Athènes formait les hommes éloquents (Cicéron, Tacite, Quintilien etc.). Comment les orateurs de la Révolution y ont-ils suppléé ?

1° — Beaucoup d'entre eux y suppléent par l'habitude du barreau. Les avocats dans les assemblées révolutionnaires. Leur rôle; comment ils s'y étaient préparés. (Cf. Taine, *Les Origines de la France contemporaine : l'Ancien Régime.*)

2° — Par l'étude de l'antiquité. Ils en font un mauvais usage :

a) Ils ne se rendent pas compte que Démosthène et Cicéron n'ont pas « récité » leurs discours. (Notons, en passant, que des deux chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire, la *Midienne* et la *Milonienne*, le premier n'a jamais été prononcé, le second est tout différent du discours qui fut prononcé.) Ils s'imaginent appliquer les procédés des orateurs antiques en écrivant des harangues, qu'ils viennent déclamer à la tribune. De là, une partie de leurs défauts.

b) Ils vont évidemment à l'antiquité qui se prête le mieux à l'imitation, celle du *Contiones*. Valeur incontestable de ce recueil, services inappréciables qu'il a rendus à plusieurs générations ; mais combien il était faux de penser que l'imitation directe du magnifique rhéteur Tite-Live conduirait à autre chose qu'à une éloquence artificielle et qui sentirait trop l'école.

c) Ils pillent l'antiquité, au lieu de s'en inspirer. Prendre des exemples qui nous montrent bien les orateurs « plaquant » des ornements mythologiques ou historiques sur leurs discours.

3° — Par l'étude des « philosophes » mais plus spécialement de Rousseau. Services que pouvait leur rendre l'éloquent pamphlétaire, et qu'il leur rendit en réalité ; mais défauts qui lui sont dus :

a) La sensibilité gâte le fond et la forme;

b) Abus des apostrophes, des prosopopées, des figures de pensées et de mots.

4° — Par la pratique des procédés de l'éloquence du temps. Thomas et l'éloquence académique : les orateurs de la Révolution sont des disciples de Thomas.

5° — Cependant, la flamme ne manque pas à cette éloquence.

a) D'abord, il faut tenir compte des interruptions, des interpellations, des tumultes qui sont suivis de répliques imprévues ou d'improvisations foudroyantes. Des exemples.

b) Puis, malgré tout, ces acteurs fougueux d'un drame grandiose et sanglant ont beau écrire une prose académique, les passions qui les dévorent se font jour dans des pages assez nombreuses. La « Harangue à la noblesse d'Aix » de Mirabeau n'a pas plus été prononcée que la *Midienne*. Cela n'empêche pas qu'elle soit soulevée par une éloquence puissante et irrésistible. D'autres exemples.

Conclusion : Cette éloquence de collège, d'apparat, offre donc des qualités de premier ordre. N'est-il pas équitable d'ailleurs de se rappeler que la Révolution dévorait ses enfants, et que la plupart de ces orateurs n'eurent pas le temps de se former à la parole par la parole même ?

429. Mirabeau jugé par Mme de Staël.

Matière. — « La nature l'avait bien servi en lui donnant les défauts et les avantages qui agissent sur une assemblée populaire : de l'amertume, de la plaisanterie, de la force et de l'originalité. » (Mme de Stael, *Considérations*, I, XVI.)

Montrer par des passages précis que Mirabeau possédait bien ces « avantages », et demandez-vous s'il n'en avait pas d'autres aussi réels et aussi puissants pour « agir sur une assemblée populaire ».

Lectures recommandées : Mirabeau, *Œuvres oratoires*, 2 vol. in-18, Paris, 1819. — Barthe, *Discours et opinions de Mirabeau*, 3 vol. 1820. — Méjanes, *Collection complète des travaux de Mirabeau à l'Assemblée Nationale*, 4 vol., 1791. — Aulard, *L'Éloquence parlementaire pendant la Révolution française*, t. I. — Loménie, *Les Mirabeau*. — M. Pellet, *Mirabeau au fauteuil* (*Variétés révolutionnaires*, 1887, 2e série). — Rousse, *Mirabeau*, 1891. — Mézières, *Vie de Mirabeau*, 1892. — Alfred Stern, *La Vie de Mirabeau*, (traduction française, 1895, 2 vol.). — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. IV. — Emilien Cazes, *Mirabeau*, 1892. — P. Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, t. II, liv. IV, ch. XI. — Maurice Albert, *La Littérature française sous la Révo-*

lution, etc., ch. I et II. — Faguet, *Dix-huitième siècle :* Mirabeau, p. 469, sq. — Caro, *La Fin du* XVIIIe *siècle*, t. II, ch. II.

R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, ch. XXXIII, p. 471. — M. Roustan, *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, p. 70-74. — F. Hémon, *Cours de littérature : l'Éloquence*, p. 19-22.

Lire surtout les textes dans A. Chabrier, *Les Orateurs politiques de la France des origines à 1830*, p. 205 sq. — J. Reinach, *Le Contiones français*, p. 1-13.

430. Le style oratoire dans Mirabeau.

Matière. — « Mirabeau a appris à écrire dans Diderot et dans Rousseau, ou plutôt il a parlé avec l'abondance de Diderot et sans le souci du style de Rousseau. »

Ainsi s'exprime M. Faguet (*Dix-huitième siècle :* Mirabeau p. 493). Pouvez-vous prouver qu'il en est ainsi par des morceaux que vous choisirez dans vos lectures ? Cette opinion vous permet-elle de vous rendre compte à la fois des défauts et des qualités du style de Mirabeau ?

Conseils. — On trouvera plus haut les lectures indiquées. Il sera utile surtout de lire attentivement les textes des recueils de Chabrier et de J. Reinach. L'étude de M. Faguet sera d'un secours très grand, et aussi celle de M. Arthur Chuquet dans la grande *Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. VI, ch. XIII, p. 682 sq.

431. Mirabeau et Barnave.

Matière. — Mirabeau disait à propos de Barnave que l'on n'avait jamais parlé si bien et si longtemps, mais qu'il n'y avait pas de divinité en lui.

Expliquer ce jugement par l'étude du discours prononcé par Barnave le 21 mai 1790 en réponse au discours de Mirabeau sur le droit de guerre et de paix. (Chabrier, *Recueil cité*, p. 238 sq. ; — J. Reinach, *Recueil cité*, p. 24 sq.)

Lectures recommandées : Barnave, *Discours*, édit. Bérenger, 1843. — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. II. — Aulard, *Ouvrage cité*, t. I. — M. Roustan, *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, p. 74. — F. Hémon, *Cours de littérature : l'Éloquence*, p 23.

Conseils. — L'opinion de Mirabeau contient à la fois un éloge et une critique : — *a*) La facilité du talent de Barnave, talent jeune, précoce : Barnave improvisateur aisé ; — *b*) les défauts de Barnave : pas d'énergie, de précision ; le protestant ; le dialecticien : le style de Barnave. Maury l'appelle un robinet d'eau tiède.

432. L'éloquence de Vergniaud.

MATIÈRE. — Lamartine caractérise ainsi l'éloquence de Vergniaud : « L'éloquence de Vergniaud n'était pas un art, c'était son âme même... Vergniaud s'illuminait d'éloquence....

Justifier ce mot par des exemples.

Lectures recommandées : VERMOREL, *Œuvres de Vergniaud, Guadet et Gensonné*, 1866. — VATEL, *Vergniaud*. 2 vol. 1873. — GUADET, *Les Girondins*, 2 vol 1861. — LAMARTINE, *Les Girondins*. — AULARD, *L'Éloquence parlementaire pendant la Révolution française*. — M. ROUSTAN, *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, p. 75 sq.

Lire surtout, A. CHABRIER, *Recueil cité*, p. 282-334 ; J. REINACH, *Recueil cité*, p. 32-35.

Conseils. — Le mot de Lamartine n'est pas toujours exact. Il s'agit de bien choisir vos exemples, si vous avez en main les *Œuvres* de Vergniaud. Il vous sera facile, au contraire, de montrer qu'il y a trop d'art chez l'avocat bordelais, trop de réminiscences classiques chez cet ancien élève du collège du Plessis et du séminaire de la Sorbonne, trop de périphrases élégantes et coquettes chez ce fort en thème. Mais, que surgissent les événements graves et ce champion de la liberté va laisser là son bagage académique : « S'il ne nous était resté de Vergniaud que les discours qu'il composait pour la postérité, nous n'aurions de lui que l'impression du plus élégant et du plus généreux des rhéteurs. Par bonheur, Vergniaud, lui aussi, a été jeté brusquement à la tribune, et alors, lui aussi, remué d'une secousse électrique, oublieux de ses préoccupations d'artiste, il a fait jaillir l'homme même de l'enveloppe du ciseleur de phrases, — et l'homme était admirable, le plus digne, entre tous les fils de la Révolution, d'être aimé. » (J. REINACH, *Le Contiones français*, XVI.)

433. Condorcet précurseur de l'époque contemporaine.

MATIÈRE. — « Notre démocratie connaît peu et n'admire pas assez Condorcet. Elle ne serait cependant que juste en honorant un des hommes qui l'ont le plus aimée et le mieux servie. »

Telles sont les dernières lignes de l'étude consacrée à Condorcet par F. Vial (*Les Grands éducateurs : Condorcet et l'éducation démocratique*, Paris, P. Delaplane, p. 120). Cela est-il vrai : 1° de l'orateur de la Législative et de la Convention ; 2° du proscrit qui écrivait l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain ?*

Lectures recommandées : On trouvera une bibliographie dans le livre de M. F. Vial, p. 120. — On y ajoutera : *Esquisse d'un tableau historique*, etc., Paris, édit. Steinheil, 1900. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. III. — L. CAHEN, *Condorcet et la Révolution française*, 1904. — ALENGRY, *Condorcet, guide de la Révolution*, 1904. — GUILLOIS, *Mme de Condorcet*, 1896. — F. PICAVET, *Les Idéologues*, 1891.

La grande édition Arago, 12 vol. (1847-1849) se trouve en général dans les bibliothèques. Ce qui a trait à l'Instruction publique (Mémoires, Rapport, Projet de Décret) est au t. XII ; l'*Esquisse* au t. IX. Le recueil de J. Reinach donne le discours du 28 février 1793 sur la Constitution.

434. Danton, le Mirabeau de la populace.

MATIÈRE. — « Danton était un révolutionnaire gigantesque. Aucun moyen ne lui paraissait condamnable pourvu qu'il lui fût utile ; et selon lui, on pouvait tout ce qu'on osait. Danton, *qu'on a nommé le Mirabeau de la populace*, avait de la ressemblance avec ce tribun des hautes classes, des traits heurtés, une voix forte, un geste impétueux, une éloquence hardie, un front dominateur. Leurs vices aussi étaient les mêmes ; mais ceux de Mirabeau étaient d'un patricien, ceux de Danton d'un démocrate ; et ce qu'il y avait de hardi dans les conceptions de Mirabeau se retrouvait dans Danton, mais d'une autre manière, parce qu'il était, dans la Révolution, d'une autre classe et d'une autre époque ». (MIGNET, *Histoire de la Révolution*.)

Il y a là un portrait de Danton, qui nous explique le caractère même de son éloquence. Dans quel sens est-il vrai de dire qu'il fut le Mirabeau de la populace ? Vous vous reporterez aux recueils cités de A. Chabrier, p. 307 sq. et de J. Reinach, p. 60-66.

Lectures recommandées : AULARD, *L'Éloquence parlementaire pendant la Révolution française*. — ROBINET, *Le Procès des Dantonistes*, 1875. — CHARDOILLET, *Notes de Topino-Lebrun sur le procès de Danton*, 1875. — HAMEL, *Histoire de Robespierre*, 3 vol. 1865-1867.

M. ROUSTAN, *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, p. 77 sq.

Conseils. — Danton, qu'on appelait encore le grand seigneur de la sans-culotterie, et que Mercier déclarait né pour tonner sur une borne de carrefour, est en réalité de la populace non par éducation (il est facile de voir qu'il a la même éducation que les orateurs ses contemporains), mais par tempérament. Faites comprendre par des textes la vigoureuse familiarité de cette éloquence, toute nourrie au fond de souvenirs classiques, mais qui a la franchise et l'énergie vraiment populaire. Cet improvisateur devait étonner les avocats de son temps.

Il serait bon de rapprocher de ce portrait celui qu'a vigoureusement brossé Michelet dans son *Histoire de la Révolution*. Cf. *Pages choisies*, A Colin, p. 431.

435. La rhétorique de Robespierre.

Matière. — Robespierre a presque toujours été jugé comme l'orateur qui a le plus abusé des procédés de la rhétorique (figures de mots et de pensées, prosopopées et apostrophes, périphrases académiques, périodes élégamment balancées mais creuses, etc...) D'autres, au contraire, tout en reconnaissant ces défauts dont aucun des orateurs de l'époque n'est exempt, notent dans l'éloquence de Robespierre « de sérieuses qualités ». « Robespierre a de la vigueur... ; il emploie le sarcasme avec succès... : il s'exprime avec une brièveté nerveuse et saisissante, avec cette énergie âpre et terrible qui le faisait comparer à un chattigre... Il imite de Rousseau la période qui se déroule avec nombre et harmonie... Un grand mérite de ses discours consiste dans la composition... A force de tourner et de retourner les idées (éloge de la vertu, de la République, etc)..., il arrive à des effets oratoires et souvent à de grandes beautés.... » (A. Chuquet, *La Littérature sous la Révolution*, dans *l'Histoire de la langue et de la littérature française*, t. VI, ch. XIII, p. 711 sq.)

Est-il vrai qu'à côté du rhéteur il y ait chez Robespierre un orateur d'un réel mérite? Vous appuierez votre opinion sur des textes.

Lectures recommandées : A. Chuquet, *Ouvrage et endroit cités*. — A. Chabrier, *recueil cité*, p. 316-334. — J. Reinach, *recueil cité*, p. 80-88. — F. Hémon, *Cours de littérature : l'Éloquence*, p. 23 sq. — M. Roustan, *Les Genres littéraires : l'Éloquence*, p. 78.

Hamel, *Histoire de Robespierre*, 3 vol. 1865-1867. — Aulard, *Ouvrages cités*.

436. Le journalisme et Camille Desmoulins.

Matière. — « Camille Desmoulins était né écrivain. Il ne vaut dans la Révolution que par là. Ce n'est pas un homme d'Etat ; il n'a ni principes de gouvernement ni politique : c'est par le style, par la verve, qu'il exerce une action. Les *Révolutions de France et de Brabant*, l'*Histoire des Brissotins*, *le Vieux Cordelier* sont des œuvres littéraires, et par là des choses uniques en leur temps. Ses lettres offrent les mêmes qualités : l'ironie acérée, la netteté des formules dans un développement souvent diffus et décousu, la violence revêtue d'esprit, la chaleur de sentiment et la passion sincère, où il n'entre de phrases et de déclamation que ce qu'il en faut pour dater la pièce. » (Lanson, *Lettres du* XVIIIe *siècle :* Camille Desmoulins, p. 678.)

Vous indiquerez rapidement quelles sont les causes qui ont développé d'une façon merveilleuse la puissance du journalisme sous

la Révolution; vous chercherez quelles ont été les conséquences de ce développement de la presse pour la littérature, et enfin, en partant de ce jugement de M. Lanson, vous établirez pourquoi Camille Desmoulins est resté comme le représentant le plus admiré de la presse sous la première Révolution.

Lectures recommandées : G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, p. 843-847. — E. Herriot, *Précis de l'histoire des lettres françaises*, ch. XXIV, p. 752 sq. — *Choix de lettres du* XVIIIe *siècle* (édit. Lanson, Hachette, p. 678 sq.; édit. M. Roques, Garnier, p. 586 sq.). — Consulter une édition des *Morceaux choisis* (notamment : Bernardin, *Morceaux choisis du* XVIIIe *siècle*, p. 70 sq. — M. Roustan, *Les Genres littéraires : la Lettre*, p. 76. — L. Levrault, *Les Genres littéraires : le journalisme.*

E. Hatin, *Histoire de la presse française*, 1859-1861, 8 vol. in-8. — E. Hatin *Bibliographie historique et critique de la presse française*, 1866, in-8.

Œuvres de Camille Desmoulins, édit. Despois (collection de la bibliothèque nationale), 3 vol. 1886. — Ed. Fleury, *Camille Desmoulins et Roch Marcandier*, 2 vol., 1852. — J. Claretie, *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins. étude sur les Dantonistes*, 1875. — Cuvillier-Fleury, *Portraits politiques et révolutionnaires*, 2 vol. 1852. — Aulard, *Ouvrage cité*, t. III.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE V

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. Le dix-huitième siècle. La société. Fontenelle et Bayle.

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1. Différences entre la littérature du XVIIe siècle et celle du XVIIIe siècle 1
2. Le XVIIIe siècle développe des « genres » nouveaux 3
3. Les deux grandes périodes du XVIIIe siècle 3
4. Dix-septième ou dix-huitième siècle? 3
5. Les prosateurs du XVIIIe et ceux du XVIIe siècle 4
6. L' « esprit » chez les prosateurs du XVIIIe siècle 5
7. Le style « coupé » au XVIIIe siècle 6
8. Pourquoi le XVIIe siècle est l'époque de la période et le XVIIIe siècle celle du style coupé 8
9. Le style précis du XVIIIe est accusé de sécheresse 8
10. La prose du XVIIIe siècle jugée par Victor Hugo 9
11. Le XVIIIe siècle est le siècle de la prose 9
12. La théorie de « la difficulté vaincue » au XVIIIe siècle 10
13. L' « athéisme poétique » du XVIIIe siècle 11
14. La poésie du XVIIIe siècle jugée par un contemporain 12
15. D'Alembert, théoricien de la poésie au XVIIIe siècle 15

LA SOCIÉTÉ.

16. Les salons du XVIIe et ceux du XVIIIe siècle 17
17. Les salons du XVIIIe siècle 18
18. La littérature du XVIIIe siècle est une conversation 19
19. L'homme de lettres au XVIIe et au XVIIIe siècle 19

20. Siècle de grands talents et siècle de lumière..... 21
21. Le Français du XVIIIe siècle..... 22

LES PRÉCURSEURS : FONTENELLE ET BAYLE.

22. Fontenelle, l'homme de lettres, le savant, l'homme du monde..... 23
23. Un portrait de Fontenelle par lui-même..... 23
24. L'école poétique de Fontenelle..... 24
25. Un mot de Fontenelle..... 25
26. La poésie pastorale d'après Fontenelle..... 26
27. Contre l'admiration excessive des Anciens..... 27
28. Dangers de la vulgarisation scientifique..... 27
29. Les *Dialogues* de Fontenelle..... 28
30. La philosophie des *Dialogues*..... 28
31. Fontenelle auteur des *Éloges*..... 29
32. La manière de Fontenelle et celle de Voltaire..... 29
33. L'éloquence de Fontenelle..... 29
34. L'Europe au moment du *Projet de paix perpétuelle*..... 30
35. L'abbé de Saint-Pierre jugé par J.-J. Rousseau..... 31
36. Les « philosophes » et la guerre..... 31
37. Éloge de Pierre Bayle..... 31
38. Bayle et l'idée de tolérance..... 33
39. Bayle, précurseur du XVIIIe siècle..... 33

II. Le Théâtre.

40. Le théâtre et la philosophie au XVIIIe siècle..... 34
41. La décadence de la tragédie au XVIIIe siècle..... 35
42. La tragédie de Crébillon et le mélodrame..... 36
43. L'histoire du théâtre de Voltaire..... 36
44. Les théories dramatiques de Voltaire..... 37
45. Services rendus par Voltaire au théâtre français..... 38
46. La « nouveauté » du théâtre de Voltaire..... 39
47. Corneille, Racine, Voltaire..... 39
48. Place de Voltaire parmi les tragiques..... 39
49. Voltaire et le drame bourgeois..... 40
50. La tragédie de Voltaire tend vers le mélodrame..... 41
51. La tragédie de Voltaire et le drame romantique..... 42
52. *Zaïre* est la plus racinienne des pièces de Voltaire..... 42
53. Le christianisme de *Zaïre*..... 44
54. *Mérope* c'est *Andromaque*..... 44
55. Les imitateurs de Molière..... 45

56. De l'originalité de Regnard 49
57. Regnard jugé par Nisard et par Sainte-Beuve 49
58. Le théâtre de second ordre 49
59. Les manieurs d'argent au XVIIe et au XVIIIe siècle 50
60. Le théâtre des chicanes de l'amour 50
61. Marivaux jugé par Voltaire 53
62. De l'originalité de Marivaux 53
63. Marivaux et Racine 53
64. Marivaux et Molière 55
65. *Le Jeu de l'amour et du hasard* et *Ruy Blas* 55
66. Le théâtre de Marivaux et l'esprit de Marivaux 55
67. Marivaux et le marivaudage 55

III. Montesquieu. Buffon.

MONTESQUIEU.

68. Le caractère de Montesquieu 57
69. Une heure de lecture dissipe-t-elle tous les chagrins ?... 59
70. La politesse et la liberté 60
71. Une règle pour juger nos semblables 60
72. Le bon citoyen 60
73. Famille, patrie, humanité 61
74. Aux funérailles de Louis XIV 61
75. La cour de Versailles vers 1715 61
76. Caractères généraux de la Régence 62
77. Les causes du succès des *Lettres persanes* 62
78. Les *Lettres persanes* jugées par Voltaire 65
79. La raillerie de Montesquieu et celle de La Bruyère 66
80. La Bruyère et Montesquieu, peintres de portraits 67
81. Montesquieu et les poètes dramatiques 68
82. Place des *Lettres persanes* dans l'histoire de la prose française 68
83. Des *Lettres persanes* aux *Considérations* et à *l'Esprit des lois* 69
84. Montesquieu et Bossuet 70
85. Les Anciens et le suicide 76
86. Une formule de déterminisme historique 77
87. Les idées essentielles de la philosophie politique de Montesquieu 79
88. La composition des *Considérations* de Montesquieu 79
89. Les *Considérations* sont une étude antique 81
90. Le style des *Lettres persanes* et le style des *Considérations*. 82
91. Le style des *Considérations* est-il cornélien ? 82

92. Place de *l'Esprit des lois* dans la littérature du XVIIIe siècle. 83
93. *L'Esprit des lois* jugé par un contemporain..... 83
94. *L'Esprit des lois* et la science..... 84
95. Services rendus par *l'Esprit des lois*..... 84
96. Montesquieu jugé par Joubert..... 84
97. Histoire de *l'Esprit des lois*..... 85
98. Un mot de Rivarol sur *l'Esprit des lois*..... 85
99. Les gouvernements, leur nature, leurs principes..... 85
100. Une objection de Voltaire..... 87
101. La séparation des pouvoirs..... 87
102. Montesquieu, un Saint-Simon qui serait intelligent..... 90
103. Montesquieu et le despotisme..... 90
104. La liberté définie par Montesquieu..... 90
105. Montesquieu et l'éducation de la démocratie..... 90
106. Le commerce et la paix..... 91
107. Montesquieu réformateur..... 91
108. Montesquieu défenseur de la tolérance, non de la liberté religieuse..... 93
109. L'abolition de l'esclavage ; la tâche de Montesquieu..... 94
110. Le fond et la forme dans *l'Esprit des lois*..... 94
111. Montesquieu, écrivain du XVIIe et du XVIIIe siècle..... 94
112. Le style de Montesquieu est le plus concis..... 95
113. Il s'agit de faire penser..... 96
114. Montesquieu écrivain jugé par Buffon..... 96
115. Montesquieu juge de Voltaire..... 97
116. Montesquieu jugé par Voltaire..... 97
117. La philosophie de *l'Esprit des lois* et celle de l'*Essai sur les mœurs*..... 98
118. Deux Gascons : Montaigne et Montesquieu..... 98

BUFFON.

119. Portrait de Buffon..... 99
120. Le caractère de Buffon..... 100
121. Buffon est-il un « philosophe » ?..... 101
122. Buffon est un génie antique..... 102
123. Buffon est-il un écrivain du XVIIe siècle ?..... 103
124. Valeur scientifique de l'œuvre de Buffon..... 105
125. Les hypothèses de Buffon..... 108
126. L'idée du progrès indéfini dans Buffon..... 109
127. Buffon est le père de l'histoire naturelle descriptive..... 110
128. Les descriptions et les portraits dans Buffon..... 110
129. Buffon, peintre d'animaux, d'après le portrait du cheval, du cerf, de la fauvette..... 111

130. La Fontaine et Buffon..... 112
131. Buffon moraliste dans les portraits d'animaux..... 113
132. De l'impartialité de Buffon, peintre d'animaux..... 113
133. L'homme dans les portraits de Buffon..... 113
134. Quelques défauts des descriptions de l'*Histoire naturelle*. 114
135. Le dessein général du *Discours sur le style*..... 114
136. Le *Discours sur le style* est la confidence d'un artiste... 115
137. De l'utilité du *Discours sur le style*..... 117
138. Le *Discours sur le style* jugé par Flaubert..... 118
139. « Le style est l'homme même»..... 119
140. Les conséquences d'un mauvais plan..... 120
141. La théorie des termes les plus généraux..... 121
142. Une définition du « beau style »..... 121
143. Un conseil de composition..... 121
144. L'éloquence véritable et l'éloquence naturelle..... 122
145. La critique des contemporains dans le *Discours sur le style*..... 122
146. Le style de Rousseau jugé par Buffon..... 123
147. Buffon écrivain..... 123
148. Buffon manque d'attendrissement..... 125
149. L'*Histoire naturelle*... pas si naturelle..... 126
150. Le style de Buffon est-il varié?..... 126
151. Buffon « poète en prose »..... 126
152. Aimer Buffon..... 127

IV. Voltaire.

153. Importance de la biographie de Voltaire..... 129
154. Unité et variété de la biographie de Voltaire..... 130
155. Voltaire a-t-il fait « un peu de bien »?..... 130
156. Voltaire n'a-t-il point aimé et ne fut-il point aimé?..... 131
157 Voltaire n'a aimé que son esprit..... 132
158. Une conception du bonheur..... 132
159. Une anecdote curieuse..... 132
160. Influence de Voltaire..... 133
161. La mission de Voltaire..... 133
162. Molière et Voltaire..... 134
163. Voltaire et les réformes..... 134
164. Voltaire n'a-t-il fait qu'une œuvre « négative »?..... 135
165. Voltaire monarchiste libéral..... 135
166. Le meilleur gouvernement d'après Voltaire..... 136
167. Voltaire et le gouvernement républicain..... 136
168. Voltaire et la liberté de la presse..... 137
169. Voltaire et la guerre..... 137

170. Voltaire et Turgot..... 138
171. Voltaire et la Révolution française..... 139
172. Un Voltaire n'est-il en aucun temps bon à rien?..... 139
173. Voltaire est la médaille de son pays..... 140
174. Voltaire poète..... 140
175. *La Henriade* est-elle un poème épique?..... 140
176. Les « recettes » de *la Henriade*..... 141
177. Michelet et *la Henriade*..... 142
178. Les extraits de *la Henriade*..... 143
179. Voltaire satirique et ses prédécesseurs..... 143
180. L'originalité de l'*Épître* en vers de Voltaire..... 144
181. L'originalité de Voltaire dans la poésie légère..... 144
182. L hymne à la liberté..... 145
183. Voltaire n'a-t-il fait que mettre des rimes à la prose?... 145
184. Voltaire le grand poète des « petits vers »..... 146
185. Les nouveautés de l'*Histoire de Charles XII*..... 146
186. Portrait de Charles XII..... 149
187. Charles XII et Pierre le Grand..... 149
188. L'*Histoire de Charles XII* jugée par les historiens modernes..... 149
189. Le récit dans l'*Histoire de Charles XII*..... 150
190. Le style de l'*Histoire de Charles XII*..... 150
191. Sur la manière d'écrire l'histoire..... 150
192. De l'impartialité de Voltaire dans *le Siècle de Louis XIV*. 151
193. Les intentions de Voltaire d'après la lettre à Hervey.... 153
194. Les lacunes du *Siècle de Louis XIV*..... 154
195. *Le Siècle de Louis XIV* jugé par Brunetière..... 154
196. Voltaire et l'histoire désintéressée..... 155
197. Les nouveautés du *Siècle de Louis XIV*..... 155
198. Le plan du *Siècle de Louis XIV*..... 155
199. Le bon ministre défini par Voltaire..... 156
200. Un Mécène enfante-t-il des Virgiles?..... 157
201. Sur le *Précis du siècle de Louis XV*..... 157
202. La politique coloniale en Angleterre et en France..... 158
203. Les mérites de l'*Essai sur les mœurs*..... 159
204. L'idée du progrès dans l'*Essai sur les mœurs*..... 161
205. Chateaubriand et l'*Essai sur les mœurs*..... 162
206. Voltaire historien jugé par Joseph de Maistre..... 162
207. La philosophie historique de l'*Essai sur les mœurs* comparée à celle de l'*Histoire universelle*..... 163
208. Voltaire historien des petites causes..... 163
209. Voltaire historien a-t-il négligé les détails?..... 164
210. Il faut écrire l'histoire en philosophe..... 165

211. Les « philosophes » ont-ils méprisé tout le passé ? 165
212. Le style de l'histoire au XVIIIe siècle 166
213. Voltaire est le premier historien moderne 167
214. L'histoire en France jusqu'au XIXe siècle 167
215. La philosophie de Voltaire 168
216. Cohésion de l'œuvre philosophique de Voltaire 170
217. Les « philosophes » et la métaphysique 172
218. Une restriction à la liberté de penser 172
219. Une maxime de Voltaire 172
220. Optimisme, pessimisme, humanité 173
221. Voltaire critique littéraire 174
222. Voltaire juge des écrivains du XVIIe siècle 177
223. La sévérité de Voltaire pour Corneille 177
224. Voltaire admirateur de Corneille 177
225. Voltaire réfuté par Maury 178
226. Causes de la décadence de l'éloquence religieuse au XVIIIe siècle 179
227. « Le génie n'a qu'un siècle » 180
228. Images et précision 180
229. Une règle de Voltaire pour juger les vers 181
230. Voltaire grammairien 184
231. Le génie de la langue française d'après Voltaire 186
232. Les héritiers du goût voltairien 188
233. Sur la *Correspondance* de Voltaire 189
234. La *Correspondance* de Voltaire est son meilleur titre de gloire 189
235. La sincérité de Voltaire ne doit pas nous rendre injustes envers lui 191
236. L'art de la lettre d'après la première lettre à Rousseau .. 191
237. La *Correspondance* de Voltaire jugée par Lamartine 191
238. La *Correspondance* de Voltaire et celle de Mme de Sévigné. 192
239. Éloge de Voltaire écrivain 192
240. Le style de Voltaire est le parfait modèle de l'esprit français 193
241. La langue de Voltaire et le sens commun 193
242. Voltaire et le style familier 193
243. Un remède contre l'emphase 193
244. Voltaire et la variété 194
245. Voltaire a-t-il manqué de véritable éloquence ? 194
246. Un mot de Nisard sur l'esprit de Voltaire 195
247. Place du style de Voltaire dans l'histoire de la prose française 195
248. De l'utilité de la lecture de Voltaire au XXe siècle 196

V. L'Encyclopédie. Diderot.

— Remarques et conseils généraux sur les sujets qui suivent. 196
249. Le XVIIIe siècle, siècle des idées, de la critique, des lumières, de la raison 198
250. Les principes de la philosophie du XVIIIe siècle 199
251. La sécularisation de la morale et de la politique au XVIIIe siècle 199
252. Le caractère de Vauvenargues 200
253. Vauvenargues contre La Rochefoucauld et Pascal 201
254. La vertu définie par Vauvenargues 202
255. Duclos contre La Rochefoucauld et Pascal 202
256. L'âme du XVIIIe siècle 203
257. La philosophie du XVIIIe siècle est pratique, polémique, féconde en résultats 204
258. L'œuvre polémique du XVIIIe siècle 205
259. Comment les philosophes ont rendu les idées « portatives ». 206
260. L'armée encyclopédique 207
261. La mission de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de d'Alembert 207
262. *L'Encyclopédie*, tribune politique du XVIIIe siècle 208
263. Deux critiques du *Discours préliminaire* 210
264. D'Alembert et les sciences exactes 210
265. Le style de d'Alembert jugé par lui-même 211
266. Le *Prospectus* de l'*Encyclopédie* 214
267. L'article : Encyclopédie 216
268. Diderot jugé par ses contemporains 216
269. Diderot journaliste 217
270. Diderot et la poésie 217
271. La théorie de l'inspiration réfléchie 219
272. Diderot critique d'art 220
273. Diderot critique artistique ou littéraire ? 220
274. Le style de Diderot 222
275. Les funérailles de Louis XV 223
276. A la veille de 1789 223

VI. J.-J. Rousseau. Bernardin de Saint-Pierre.

277. Éloge de Rousseau 225
278. Rousseau juge de Jean-Jacques 227
279. Aimer Rousseau 227
280. Au pays des chimères 229
281. Homme à paradoxes ou homme à préjugés ? 230
282. Le « système » de Rousseau 230
283. Le véritable intérêt du premier *Discours* 233

284. Le succès du premier *Discours* 235
285. Du premier au second *Discours* 235
286. L'état de nature d'après le *Discours sur l'inégalité* 237
287. Le théâtre et la religion 237
288. Les circonstances de la *Lettre à d'Alembert* 238
289. Les principes de Rousseau dans la *Lettre à d'Alembert*. 238
290. La valeur morale de la *Lettre à d'Alembert* 239
291. D'Alembert, Marmontel et Voltaire contre Rousseau 240
292. Le théâtre est-il une école de sociabilité ? 240
293. La composition de la *Lettre à d'Alembert* 241
294. Rousseau, critique littéraire dans la *Lettre à d'Alembert*. 241
295. Rousseau et ses prédécesseurs en pédagogie 242
296. Services rendus par l'*Émile* 242
297. Rousseau et la pédagogie moderne 243
298. Rousseau maître de Pestalozzi 244
299. Les « rêveries » de l'*Émile* 244
300. L'*Émile* est-il un traité d'éducation ? 246
301. L'erreur initiale de l'*Émile* 246
302. Rousseau et M. Jules Lemaître : l'éducation générale et l'éducation professionnelle 247
303. La psychologie de Rousseau jugée par un psychologue.. 250
304. L'*Émile* jugé par Chateaubriand 250
305. La force pour les enfants, la raison pour les hommes... 250
306. Une pédagogie de la science 251
307. « Sois ton valet » 251
308. Il vaut mieux l'estime que l'admiration 251
309. Rousseau et le travail manuel 252
310. Rousseau et l'éducation physique 252
311. *Émile* et *Robinson Crusoé* 253
312. L'éducation de Sophie 253
313. La morale de Rousseau 254
314. La morale du sentiment 254
315. Rousseau corrigé par Jean-Jacques 255
316. Une condamnation de la morale de Rousseau 255
317. Leçons de solidarité pratiques 256
318. Une maxime de Rousseau 256
319. Le déisme de Rousseau 258
320. Voltaire admirateur du *Vicaire savoyard* 260
321. Le Vicaire savoyard c'est Rousseau 260
322. Les disciples du *Vicaire savoyard* au XVIIIe et au XIXe siècle.. 260
323. Kant et Rousseau 261
324. Les origines du *Contrat social* 262
325. Les mérites supérieurs du *Contrat social* 262

326. Individualisme et socialisme..... 263
327. L'idée du *Contrat* d'après Rousseau..... 264
328. Les formes de gouvernement d'après le *Contrat social*.. 264
329. La souveraineté du peuple d'après le *Contrat social*..... 267
330. L'idée de propriété dans le *Contrat social*..... 267
331. La religion civile d'après le *Contrat social*..... 268
332. Rousseau et les encyclopédistes..... 270
333. Rousseau et la Révolution française..... 271
334. J.-J. Rousseau et le sentiment de la nature..... 272
335. Effet de la nature sur l'âme de Rousseau..... 275
336. Le rêve de Rousseau..... 275
337. Buffon et J.-J. Rousseau, peintres de la nature..... 275
338. Influence de Rousseau, peintre de la nature..... 276
339. J.-J. Rousseau, « le père du romantisme »..... 276
340. Rousseau est le promoteur d'une double révolution..... 278
341. Le style de Rousseau..... 278
342. Le grand écrivain et l'artiste dans l'art d'écrire..... 280
343. La Bruyère rapproché de Rousseau..... 280
344. Le style de Rousseau jugé par Rivarol..... 281
345. Rousseau entraîne la littérature vers la tribune..... 281
346. Le style de Voltaire et le style de Rousseau..... 282
347. Bernardin de Saint-Pierre élève de Rousseau..... 283
348. De Rousseau à Chateaubriand par Bernardin de Saint-Pierre..... 283
349. Bernardin de Saint-Pierre et le vocabulaire de l'exotisme. 283

VII. Le roman. Le drame. La poésie. L'éloquence politique.

Le roman.

350. Le roman depuis Mme de La Fayette..... 285
351. Lesage disciple de La Bruyère dans *Le Diable boiteux*... 286
352. Place de *Gil Blas* dans l'histoire..... 287
353. Oronte et monseigneur l'archevêque de Grenade..... 289
354. Lesage, Prévost, J.-J. Rousseau..... 289
355. Le roman de Marivaux..... 289
356. Marivaux romancier et Marivaux poète dramatique..... 291
357. De *L'Astrée* à *Manon Lescaut*..... 292
358. Le style de l'abbé Prévost..... 292
359. Le roman de Voltaire..... 293
360. L'art du conteur dans Voltaire..... 295
361. Voltaire et le roman à thèse..... 296
362. Diderot et le roman..... 296
363. Diderot roi des conteurs..... 298

364. *La Nouvelle Héloïse* 298
365. Place de *la Nouvelle Héloïse* dans l'histoire du roman... 300
366. *La Nouvelle Héloïse*, roman psychologique, idéaliste et dramatique 301
367. Le but de *la Nouvelle Héloïse* selon Rousseau 302
368. L'*Émile* et la *Julie* 302
369. Une critique de *la Nouvelle Héloïse* 302
370. Souvenirs d'enfance : *Paul et Virginie* 303
371. Causes du succès de *Paul et Virginie* 303
372. Bernardin de Saint-Pierre, peintre de la nature 303
373. De *Gil Blas* à *Paul et Virginie* 304

LE DRAME.

374. Le théâtre de La Chaussée 304
375. Les théories dramatiques de Diderot 307
376. Le genre comique, le genre tragique, le genre sérieux.. 309
377. Les conditions et les caractères 310
378. L'intérêt de la tragédie domestique est plus frappant que celui de la tragédie classique 311
379. Le « naturel » au théâtre d'après Diderot 312
380. Le théâtre de Diderot 313
381. Les vers au théâtre 313
382. Sedaine et le drame bourgeois 314
383. Les théories dramatiques de Beaumarchais 315
384. *Le Barbier de Séville* et la vieille comédie 316
385. Du *Barbier de Séville* au *Mariage de Figaro* 318
386. Progrès techniques accomplis par Beaumarchais 320
387. Les suites du monologue de Figaro 320
388. La fin de la tragédie (1765-1795) 321
389. Coup d'œil général sur la tragédie du XVIIIe siècle 321
390. Coup d'œil général sur le théâtre du XVIIIe siècle 321

LA POÉSIE LYRIQUE.

391. Le lyrisme de J.-B. Rousseau 322
392. Un éloge et une critique de J.-B. Rousseau 322
393. Marot et Gresset 322
394. Les *Satires* de Gilbert 323
395. Le Brun et Chénier 323
396. Le genre descriptif au XVIIIe siècle 324
397. Victor Hugo juge de Delille 324
398. Soyons plus justes envers Delille 326
399. Portrait d'André Chénier 326
400. Un jugement de Chénier 327

401. Les maîtres d'André Chénier..... 328
402. *L'Invention*..... 328
403. « Sur des pensers nouveaux... »..... 333
404. *L'Aveugle* et la poésie homérique..... 333
405. Deux « antiques » : Fénelon et Chénier..... 335
406. Les *Centaures* de Chénier et de Heredia..... 336
407. Chénier n'a-t-il fait qu'un travail de « marqueterie » ?... 336
408. Chénier et Pindare..... 337
409. Chénier disciple de J.-J. Rousseau dans *la Liberté*..... 337
410. Chénier poète des *Iambes*..... 337
411. Chénier plus artiste que poète..... 337
412. Les vers de Chénier sont amis de la mémoire et de l'oreille. 338
413. Chénier versificateur..... 338
414. André Chénier n'appartient qu'au XVIIIe siècle..... 339
415. Chénier est le dernier des poètes classiques..... 339
416. Comment les romantiques se sont-ils réclamés de Chénier? 340
417. André Chénier a-t-il inspiré les romantiques ?..... 342
418. Hugo juge de Chénier en 1819..... 344
419. Lamartine juge de Chénier..... 344
420. Th. Gautier juge de Chénier..... 344
421. De Chénier à Leconte de Lisle..... 345
422. Chénier, maître de l'école parnassienne..... 346
423. *La Marseillaise*..... 347
424. Tyrtée et Rouget de Lisle..... 348

L'ÉLOQUENCE.

425. L'éloquence politique..... 348
426. L'éloquence française et l'histoire de France..... 349
427. L'évolution de l'éloquence française..... 350
428. L'éloquence politique pendant la première Révolution... 351
429. Mirabeau jugé par Mme de Staël..... 353
430. Le style oratoire dans Mirabeau..... 354
431. Mirabeau et Barnave..... 354
432. L'éloquence de Vergniaud..... 355
433. Condorcet précurseur de l'époque contemporaine..... 355
434. Danton, le Mirabeau de la populace..... 356
435. La rhétorique de Robespierre..... 357
436. Le journalisme et Camille Desmoulins..... 357

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

7126-09. Corbeil. Imprimerie Crété.

PQ
51
R6
t.2

Roustan, Marius
La Littérature française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY